This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

PROPERTY OF
University of Michigan Library
1917

15-16

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

SOUS-DIRECTEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME QUINZIÈME

15 JANVIER 1882

15

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1882

SOMMAIRE DU N° 1.

Pages.

F. Fita y Colomé. Le livre IV du *Codex* de Saint-Jacques de Compostelle..... 1

Lucien Adam. La Linguistique et la doctrine de l'évolution. 21

Julien Vinson. El Estudio de las Lenguas indigenas de las Americas..... 39

Jean Kirste. L'origine des sons cérébraux..... 45

Édouard Le Héricher. Notes sur le livre *des Mestiers* d'Estienne Boileau, et sur le *Déal* de Piré..... 54

Julien Vinson. Agglutination..... 59

V. Quellien. Kloarek Koatreven (Le Kloarek de Coatréven). 66

A. Hovelacque. Observations sur le guna grec..... 75

C.-A. Pietrement. Signification du mot zend *Aurusha*..... 78

Ducéré. Le gascon de Bayonne aux XIIIe et XIVe siècles.... 80

BIBLIOGRAPHIE.

Hartwig Derenbourg. Les noms de personnes dans l'Ancien Testament et dans les inscriptions himyarites 106

Rubens Duval. Traité de grammaire syriaque 108

REVUE DE LINGUISTIQUE

ET

DE PHILOLOGIE COMPARÉE

TOME XV

805
R46
L76
v. 15-16

IMP. GEORGES JACOB. — ORLÉANS.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

SOUS-DIRECTEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME QUINZIÈME

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1882

f-St
4239

LE LIVRE IV

DU *CODEX* DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

(XIIe SIÈCLE)

Pour offrir une base plus solide et plus étendue aux discussions qu'a soulevées (1) la découverte ou plutôt l'étude complète du IVe livre (2) du *Codex* de Saint-Jacques de Compostelle (*Codex a domno Papa Calixto primitus editus*), nous publions intégralement ci-après, pour la première fois, ce IVe livre, remanié et considérablement augmenté par le Poitevin Aimery Picaud, vers l'an 1140 après J.-C. (3). Nous en donnons le texte collationné sur l'original même. Nous donnons un *fac-simile* du passage où se lit le petit vocabulaire basque, d'après une photographie que nous devons à l'obligeance d'un chanoine de Saint-Jacques, dom Antonio Lopez Ferreiro.

Encore aujourd'hui, tout le long de la voie qui mène à Compostelle, persiste le souvenir de ces grands pèlerinages que la France

(1) *Revue*, t. XIV, p. 120, 269.

(2) Le cinquième, d'après Arnaud Dumont, moine de Ripoll (Catalogne), qui décrivit en 1173 l'original, conservé encore aujourd'hui dans les archives de la cathédrale de Compostelle.

(3) Voyez à ce sujet : Léopold Delisle, *Note sur le recueil intitulé : « De miraculis sancti Jacobi »*, *Paris*, 1878; cf. aussi *Recuerdos de un viaje à Santiago de Galicia*, por el P. Fidel Fita y Don Aureliano Fernandez Guerra, *Madrid*, 1880. Dans un article en quelque sorte supplémentaire de cet ouvrage (*Ilustracion católica* de Madrid, n^os des 7 et 14 novembre 1881), j'ai répondu aux observations de M. Dozy. Elles n'ébranlent pas mon opinion, mal comprise ou rendue d'une manière assez inexacte par l'écrivain hollandais.

du moyen âge faisait au tombeau de Saint-Jacques. Partout on appelle *camino francés* cette voie qui, du reste, suit presque partout le trajet des anciennes voies romaines. La plupart des boutades que le pèlerin du Poitou décoche contre ceux qui le tourmentèrent sont passées en proverbes dans la langue espagnole. Nous n'en citerons qu'un seul : *Camino francés, venden gato por res* (1).

Inutile d'ajouter que la transcription du texte compostellan est ramenée aux lois de l'orthographe. Si parfois quelque mot a été omis par une distraction de l'auteur, nous le plaçons entre parenthèses.

M. Vinson a bien voulu nous aider dans ce travail ; nous lui devons l'identification des localités françaises et quelques notes précieuses.

INCIPIT LIBER QUARTUS S. JACOBI APOSTOLI

Argumentum beati Calixti Papæ. — Si veritas a perito lectore nostris voluminibus requiratur ; in huius codicis serie, amputato hæsitationis scrupulo, secure intelligatur. Quæ enim in eo scribuntur, multi, adhuc viventes, vera esse testantur.

Caput I. — *De viis sancti Jacobi apostoli.*

Quatuor viæ sunt, quæ ad sanctum Jacobum tendentes, in unum, ad Pontem Reginæ (2), in oris Hispaniæ coadunantur : alia per sanctum Ægidium et Montem Pessulanum et Tolosam et Portus Asperi (3) tendit ; alia per sanctam

(1) *Chemin français, on y vend du chat pour de la viande.*
(2) Puente-la-Reina.
(3) Saint-Gilles (Gard), Montpellier, Toulouse, le port d'Aspe.

Mariam Podii et sanctam Fidem de Conquis et sanctum Petrum de Moyssaco (1) incedit; alia per sanctam Mariam Magdalenam Viziliaci et sanctum Leonardum Lemovicensem et urbem Petragoricensem (2) pergit; alia per sanctum Martinum Turonensem et sanctum Hilarium Pictavensem et sanctum Joannem Angeliacensem, et sanctum Eutropium Sanctonensem et urbem Burdegalensem (3) vadit. Illa quæ per Sanctam Fidem (4), et alia quæ per sanctum Leonardum (5), et alia quæ per sanctum Martinum (6) tendit, ad Hostavallam (7) coadunantur; et, transito portu Ciseræ (8), ad Pontem Reginæ sociantur viæ quæ per portus Asperi transit. Et una via exinde usque ad sanctum Jacobum efficitur.

Cap. II. — *De dietis itineris sancti Jacobi.* CALIXTUS PAPA

A portibus Asperi usque ad Pontem Reginæ, tres paucæ habentur dietæ. Prima est a Borcia, quæ est villa in pede montis Asperi, sita adversus Gasconiam, usque ad Jaccam; secunda est a Jacca usque ad montem Reellum; tertia est a Monte Reello (9) usque ad Pontem Reginæ.

(1) Le Puy, Conques (Aveyron), Moyssac.
(2) Vézelay, Saint-Léonard (Haute-Vienne), Périgueux.
(3) Tours, Poitiers, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Bordeaux.
(4) Conques (Aveyron).
(5) Saint-Léonard (Haute-Vienne).
(6) Tours.
(7) Ostabat.
(8) Le port de Cize.
(9) Monréal.

A portibus vero Cisereis usque ad sanctum Jacobum tredecim dietæ habentur. Prima est a villa sancti Michaelis, quæ est in pede portuum Ciseræ, versus scilicet Gasconiam, usqne ad Biscaretum : et ipsa est parva. Secunda est a Biscareto usque ad Pampiloniam : et ipsa est pauca. Tertia est a Pampilonia urbe usque ad Stellam (1). Quarta est a Stella usque ad Nageram urbem, scilicet equitibus. Quinta est a Nagera usque ad urbem quæ dicitur Burgas, similiter equitibus. Sexta est a Burgis usque ad Frumestam (2). Septima a Frumesta usque ad sanctum Facundum (3) est. Octava est a sancto Facundo usque ad urbem Legionem (4). Nona est a Legione usque ad Raphanellum (5). Decima est a Raphanello usque ad Villamfrancam (6), scilicet in bucca Valliscarceris (7), transitis portibus montis Iraci (8). Undecima est a Villafranca usque ad Triacastellam (9), transitis portibus monti Februarii (10). Duodecima est a Triacastella usque a Palatium (11). Terdecima vero est a Palatio usque a sanctum Jacobum : et ipsa modica est.

(1) Viscarret, Estella.
(2) Burgos, Frómista.
(3) Sahagun.
(4) Léon.
(5) Rabanal.
(6) Villafranca del Bierzo.
(7) Valcárcel.
(8) Irago.
(9) Triacastella, province de Lugo.
(10) Febrero, ou Cebrero.
(11) Palaz de Rey.

CAP. III. — *De nominibus villarum sancti Jācobi itineris.*

A portibus Asperi usque ad Pontem Reginæ, hæ villæ in via Jacobitana habentur. Primitus est in pede montis, versus Gasconiam, Borcia; inde transito montis cacumine est hospitalis sanctæ Christinæ; inde Canfrancus; inde Jacca; inde Osturiz (1); inde Thermas, ubi regales balnei jugiter calidi habentur; inde Mons Reellus; inde Pons Reginæ constat.

A portibus vero Cisereis in beati Jacobi itinere usque ad eius basilicam Gallæcianam hæ villæ majores habentur. Primitus in pede eiusdem montis Ciserei, versus scilicet Gasconiam, est villa sancti Michaelis; deinde transito cacumine eiusdem montis reperitur hospitale Rotolandi; deinde villa Runcievallis; deinde reperitur Biscarellus; inde Resogna (2); inde urbs Pampilonia; inde Pons Reginæ. Inde Stella, quæ pane bono, et optimo vino, carne et piscibus fertilis est, cunctisque felicitatibus plena. Inde est Arcus (3); inde Grugnus (4); inde Villarubea (5); inde urbs Nagera; inde sanctus Dominicus (6); inde Radicellas (7); inde Belfuratus (8); inde Francavilla; inde

(1) Osteriz, Tiermas.

(2) Larrasoaña. On voit bien que *gn* est pour ñ. De même plus bas : *Grugnus* (Logroño).

(3) Los Arcos.

(4) Logroño.

(5) Villarroya.

(6) Santo Domingo de la Calzada.

(7) Redecilla del Campo.

(8) Belorado.

nemus Oquæ (1); inde Altaporca (2); inde urbs Burgas. Inde Alterdalia (3); inde Furnellos (4); inde Castrasorecia; inde pons Fiteriæ; inde Frumesta; inde Carrionus (5), quæ est villa habilis et optima, pane et vino carne et omni fertilitate felix. Inde est sanctus Facundus, omnibus fertilitatibus affluens, ubi est pratum (6), ubi hastæ fulgurantes victorum pugnatorum ad Domini laudem, infixæ olim, fronduisse referuntur; inde est Manxilla (7); inde Legio, urbs regalis et curialis, cunctisque felicitatibus plena. Inde est Orbega (8); inde urbs Osturga (9); inde Raphanellus (10) qui Captivus cognominatus est; inde portus montis Iraci; inde Sicca Molina (11); inde Ponsferratus (12); inde Carcavellus (13); inde Villafranca de bucca Valliscarceris. Inde castrum Sarracenicum (14); inde Villaus (15); inde portus montis Februarii; inde hospitale in cacumine eiusdem montis; inde Linar de Rege; inde Triacastella, in pede scilicet eiusdem montis in Gallæcia, ubi peregrini accipiunt petram et secum deferunt

(1) Montes de Oca.
(2) Atapuerca.
(3) Tardajos.
(4) Hornillos del Camino.
(5) Castrojeriz, Hitero de rio Pisuerga, Carrion de los Condes.
(6) Le fait est raconté dans le livre précédent du *Codex*.
(7) Mansilla de las Mulas.
(8) Bourg avec hôpital sur le fleuve Orvigo.
(9) Astorga.
(10) Rabanal.
(11) Molina seca.
(12) Ponferrada.
(13) Cacabelos.
(14) Villa Sarracin.
(15) Villa de Urz.

usque ad Castaniollam ad faciendam calcem ad opus basilicæ Apostolicæ; inde est villa sancti Michaelis; inde Barbadellus; inde pons Mineæ (1); inde Sala Reginæ; inde Palatium Regis. Inde campus Levurarius; inde sanctus Jacobus de Boento; inde Castaniolla (2); inde Villanova; inde Ferreras; inde COMPOSTELLA apostolica, urbs excellentissima, cunctis deliciis plenissima, corporale talentum beati Jacobi habens in custodia; unde felicior et excelsior cunctis Hispaniæ urbibus est approbata.

Idcirco has villas et præfatas dietas præscriptione restrinxi pro exceptione, ut peregrini ad sanctum Jacobum proficiscentes expensas suo itineri necessarias sibi, hæc audientes, præmeditari studeant.

Cap. IV. — *De tribus hospitalibus cosmi.*

Tres columnas valde necessarias ad sustinendos pauperes suos maxime Dominus in hoc mundo instituit: hospitale scilicet Jerusalem, et hospitale montis Jocci, et hospitale sanctæ Christinæ quod est in portibus Asperi. Hæc sunt hospitalia in locis necessariis posita. Loca sancta, domus Dei, refectio sanctorum, peregrinorum requies, egentium consolatio, infirmorum salus, mortuorum subsidium [pariter ac] vivorum! Hæc igitur loca sacrosancta quicumque ædificaverit, proculdubio regnum Dei possidebit.

(1) Puerto Marin sur le fleuve Miño.
(2) Leboreiro, Boente, Castañola.

CAP. V. — *De nominibus quorumdam qui beati Jacobi viam refecerunt.* AYMERICUS.

Hæc sunt nomina quorumdam viatorum, qui temporibus Didaci archiepiscopi Jacobitæ, et Adefonsi imperatoris Hispaniæ et Gallæciæ, et Calixti papæ, viam sancti Jacobi a Raphanello usque ad pontem Mineæ, pio amore Dei et Apostoli, citra annum Dominicum MCXX, regnante Adefonso rege Aragoni et Ludovico pinguissimo rege Galliarum, refecerunt : Andreas, Rotgerius, Alvitus, Fortus, Arnaldus, Stephanus, Petrus qui pontem Mineæ, a regina Urraca confractum, refecit. Istorum adiutorumque suorum animæ requiescant in pace.

CAP. VI. — *De fluminibus bonis et malis qui in itinere sancti Jacobi habentur.* CALIXTUS PAPA.

Hæc sunt flumina, quæ a portibus Ciseræ et Asperi usque ad sanctum Jacobum habentur.

De portibus Asperi procedit sanum flumen, nomine Aragonus, quod Hispaniam irrigat. De portibus vero Cisereis flumen sanum egreditur, quod a multis Runa dicitur et decurrit Pampiloniam ; ad Pontem Reginæ decurrunt Arga simul et Runa. Ad Locum qui dicitur Lorca (1), in orientali parte decurrit flumen, quod dicitur Rivus Salatus : ibi os equum tuum observa, quia flumen lethi-

(1) Lorca, auprès de Lácar.

ferum est. Super cuius ripam nos, ad sanctum Jacobum pergentes, invenimus duos Navarros sedentes, artavos suos acuentes, solitos excoriare peregrinorum jumenta, quæ lympham illam bibebant et moriebantur. Qui nobis interrogantibus mentientes dixerunt « quia sana erat ad potandum » ; quapropter equis nostris illam dedimus ad bibendum, et statim duo ex his obierunt, quos illico ipsi excoriaverunt. Ad Stellam decurrit flumen Aiega (1) : ipsa est lympha dulcis, sana et optima. Per villam quæ dicitur Arcus, decurrit aqua lethifera ; et ultra Arcum ad primum hospitale, intra Arcum scilicet et hospitale idem, decurrit aqua lethifera jumentis et hominibus bibentibus eam. Ad villam, quæ dicitur Turres (2), intra scilicet Navarrorum decurrit flumen lethiferum jumentis et hominibus bibentibus illud. Inde ad villam quæ dicitur Covas (3), flumen defluit mortiferum ; ad Grugnum decurrit aqua ingens, nomine Ebra, quæ est sana et piscibus abundat. Omnes fluvii, qui a Stella usque ad Grugnum habentur, lethiferi ad bibendum hominibus et jumentis, et pisces eorum ad comedendum approbantur. Si piscem, qui vulgo dicitur barbus, sive illum quem Pictavi vocant *alosam*, et Itali *clypiam* sive anguillam, sive *tencam* in Hispania et Gallæcia, nusquam comederis, sine dubio aut proxime morieris, aut ægrotaveris ; et si aliquis forte comedit et non ægrotavit, idcirco quia aut aliis sanior fuit aut in illa patria diu permansit. Omnes igitur pisces et carnes vaccinæ et suillæ totius Hispaniæ et Gallæciæ barbaris ægritudines præstant.

(1) Ega.
(2) Torres.
(3) Le Linarès, puis Nuestra Señora de Cuevas, près Viana.

Illa vero flumina, quæ dulcia et sana habentur ad bibendum, his nominibus vulgariter nuncupantur : Pisorga (1), aqua scilicet quæ decurrit ad pontem Fiteriæ ; Carriona, quæ decurrit ad Carrionum ; Ceia (2), quæ ad sanctum Facundum ; Aisela (3), ad Maxillam ; Porma ad quemdam ingentem pontem, qui est inter Maxillam et Legionem ; Turio (4), quæ decurrit ad Legionem sub Castrum judæorum ; Bernesgua (5), quæ juxta eamdem urbem ex alia parte, adversus scilicet Austurgam defluit ; Sil, quæ ad Pontem ferratum in Valleviridi ; Cua quæ ad Carcavellum ; Burdua (6) quæ decurrit ad pontem Villæfrancæ ; Carcera, quæ decurrit in Valle-Carceris ; Minea, quæ defluit ad pontem Mineæ ; fluvius quidam, qui distat ab urbe sancti Jacobi duobus milliariis in nemoroso loco : qui Lavamentula dicitur, idcirco quia in eo gens Gallica peregrina, ad sanctum Jacobum tendens, non solum mentulas suas verum etiam totius corporis sui sordes, Apostoli amore, lavare solet, vestimentis suis expoliata. Sar fluvius, qui inter montem Gaudii et urbem sancti Jacobi decurrit, sanus habetur ; Sarela fluvius similiter, qui ex alia parte urbis versus occasum defluit sanus habetur.

Idcirco hæc flumina sic descripsi, ut peregrini, ad

(1) Pisuerga.

(2) Cea.

(3) Ezla.

(4) Torio.

(5) C'est à ce *castro* qu'appartient l'inscription tumulaire (an. 1100) publiée dans la *Revue des études juives*, t. II, p. 135. Le petit bourg placé auprès du pont, sur la rive gauche du fleuve, retient encore le nom de *Castro de los judios*. — Bernesga.

(6) Burba.

sanctum Jacobum proficiscentes, evitare studeant ad bibendum quæ sunt lethifera, et eligere valeant quæ sunt sana sibi ad bibendum.

CAP. VII. — *De nominibus terrarum et qualitatibus gentium, quæ in itinere sancti Jacobi habentur.*

In beati Jacobi viatico, via scilicet Tolosana, primitus, transito flumine Garona, invenitur tellus Gasconica ; et exinde, transitis portibus Asperi, terra Aragoni ; et inde Navarrorum tellus usque ad pontem Argæ et ultra (1).

Per tramitem vero portuum Ciseræ, post Turonicam, invenitur habilis, et optima, et omni felicitate plena tellus Pictavorum. Pictavi sunt heroes fortes et viri bellatores, arcubus et sagittis et lanceis in bello doctissimi, in acie freti, in cursibus velocissimi, in veste venusti, in facie præclari, in verbis astuti, in premiis largissimi, in hospitibus prodigi. Inde, tellus Sanctonensium invenitur. Inde, transito quodam maris brachio et flumine Garona, Burdegalensium tellus ; quæ vino optimo et piscibus fertilis, sed lingua rustica habetur. Sanctonenses lingua rustica habentur, sed Burdigalenses rusticiores approbantur. Inde Burdegalenses landæ itinere dierum trium, fessis scilicet, invenitur : ipsa est tellus omni bono desolata, pane vino carne piscibus aquis et fontibus vacua, villis rara, plana, sabulosa, melle tamen et milio et panicio et grugnis (1)

(1) La Navarre, après Tiermas jusqu'au delà de Puente-la-Reyna, sur l'Arga, entre Viana et Logroño.

(2) Porcs à bois.

larga. Tu autem, si in æstate forte per eam transieris, faciem tuam studiose custodi a muscis immanissimis, quæ *guespe*, vel *tavones*, vulgo dicuntur, quæ maxime ibi abundant; et nisi diligenter pedem observaveris, in arena marina, quæ ibi abundant, usque ad genua velociter lapsus fueris.

Transito vero hoc solo, invenitur terra Gasconica, candido pane et optimo vino rubicundo larga, nemoribus et pratis fluminibusque, fontibus sanis apta. Gasconi sunt levilogi, verbosi, derisores, libidinosi, ebriosi, cibis prodigi, male induti, pannis et gazis devastati; bellis tamen assueti, sed hospitalitate pauperum præcipui. Circa ignem sedentes, sine mensa comedere et cum uno scypho omnes libere utuntur. Largiter comedunt et bibunt, et male vestiuntur; et turpe! suppositis paucis paleis, in putredine scilicet, familia cum domino et domina, omnes una recumbunt. In huius terræ exitu, via scilicet sancti Jacobi, habentur duo fluvii, qui prope villam sancti Joannis Sorduæ (1), alter scilicet ad dexteram et alter ad lævam, fluunt; quorum unus dicitur *Gaver*, et alter flumen qui sine rate nullo modo transmeari possit; quorum nautæ penitus damnantur. Cum enim flumina illa admodum stricta sint, tamen de unoquoque homine, tam de paupere quam de divite, quem ultra navigant, unum nummum more accipiunt; et de jumento quatuor, vi etiam indigne capiunt. Est etiam navis illorum modica, unius arboris facta, equos minime recipiens; quam cum intraveris, teipsum caute custodi ne forte in aquam cadas; oportebit enim equum tuum per frenum trahere post te extra navim per pelagum. Quapropter, cum paucis ingre-

(1) Sordes.

dere navim ; quia, si nimis onerata fuerit, cito periclitabitur. Multotiens etiam tantam peregrinorum turmam nautæ, accepto pretio, admittunt, quod navis subvertitur et peregrini in pelago necantur ; unde nautæ nequiter gaudent captis mortuorum spoliis.

Inde circa portus Cisereos habetur tellus Basclorum, habens urbem Baionam in maritima versus septentrionem. Hæc terra lingua barbara habetur ; nemorosa, montuosa, pane et vino omnibusque corporalibus alimentis desolata ; excepto quod malo et cicera et lacte est consolata. In hac terra mali portigeri habentur, scilicet circa portus Cisereos [in] villa quæ dicitur Hostavalla, et villa sancti Joannis et sancti Michaelis pedis portuum Ciseræ. Qui penitus damnantur : exeunt obviam peregrinis cum duobus aut tribus jaculis, tributa injusta vi capientes : et siquis transeuntium, secundum eorum petitionem, nummos illis dare noluerit, et jaculis illum percutiunt et censum ab eo auferunt exprobrantes illum et usque ad femoralias exquirentes. Ipsi sunt feroces ; et terra, in quam commorantur, ferox et silvestris et barbara habetur. Ferocitas vultuum, similitudinesque linguæ barbaræ eorum, corda videntium illos expavescit. Cum non debeant rite accipere tributum, nisi a mercatoribus tantum ; a peregrinis et ab omnibus transeuntibus iniuste accipiunt. Quando debent more accipere de qualibet re quatuor nummos vel sex ; octo vel duodecim, duplum scilicet, capiunt. Quapropter præcipimus et exoramus ut hi portageri et rex Aragonensis cæterique divites, qui tributi pecunias ab eis accipiunt, omnesque illorum consentientes, scilicet Raymundus de Solis et Vivianus de Acromonte et Vicecomes de sancto Michaele cum cunctis progeniis suis venturis, una cum

præfatis nautis et Arnaldo de Guinia cum om
sua ventura atque cum cæteris dominis aquar
tarum, qui ex eisdem nautis nummos navigii
piunt, cum sacerdotibus etiam, qui pœnit
eucharistiam scienter illis tribuunt, vel officii
eis faciunt, vel in ecclesia eos consentiunt,
longævam ac patefactam pœnitentiam resipiscan
in tributis suis ponant, non solum in Sedibu
libus terræ illorum, verum etiam in beati Jac
peregrinis audientibus, sedule excommunicenti
cumque prælatorum ex hoc vel amore, vel luci
cere voluerint, anathematis gladio percutiatur.
quia ipsi portigeri a peregrinis tributum acc
modo debent : et nautæ præfati de duobus
scilicet de divitibus pro navigio nisi unum obo
equo solum nummum accipere rite debent,
vero nihil ; et magnas etiam naves, in quibus
homines largiter queant intrare, habere deben
etiam Basclorum, via sancti Jacobi est excell
mons, quod dicitur Portus Ciseræ (1), aut
Hispaniæ ibi habetur, aut quia per illum m
necessariæ de alia terra ad aliam transportan
ascensus octo milliariis, et descensus simil
habetur. Sublimitas namque eius tanta est, que
usque ad cœlum tangere, cuius adscensori visun
pria manu cœlum posse palpitari : de cuius
potest videri mare Britannicum et occidentale
etiam trium regionum, scilicet Castellæ et A

(1) *Portus Ciseræ* « le port de Cize », vraisemblablem
ou Altabiscar.

Galliæ. In summitate vero eiusdem montis est locus, quod dicitur *Crux Caroli*, quia super illum securibus et dolabris et fossoriis cæterisque manubriis Carolus cum suis exercitibus in Hispaniam pergens olim tramitem fecit, signumque Dominicæ crucis prius in eo elevavit, et tandem flexis genibus versus Gallæciam Deo et sancto Jacobo precem fudit; quapropter, peregrini, genua sua ibi curvantes versus sancti Jacobi patriam, ex more orant, et singuli singula vexilla dominicæ Crucis infigunt. Mille etiam cruces ibi possunt inveniri, unde primus locus orationis sancti Jacobi ibi habetur. In eodem monte, antequam christianitas in oris Hispanicis ad plenum augmentaretur, Navarri impii et Bascli peregrinos ad sanctum Jacobum pergentes non solum deprædari, verum etiam ut asinos equitare et perimere solebant. Juxta vero montem illum, versus scilicet septentrionem, est vallis quæ dicitur Vallis Caroli (1), in qua hospitatus fuit idem Carolus cum suis exercitibus, quando pugnatores in Runcia valle occisi fuere; per quam etiam peregrini multi ad sanctum Jacobum tendentes transeunt, nolentes montem ascendere. Postea vero in descensione eiusdem montis invenitur hospitale et ecclesia, in qua est petronus, quem Rotolandus heros potentissimus, spatha sua, a summo usque deorsum per medium trino ictu scidit. Deinde invenitur Runciavallis (2), locus scilicet quo bellum magnum olim fuit factum, in quo rex Marsirus, et Rotolandus, et Oliverus, et alii pugnatores CXL millibus christianorum simul et sarracenorum occisi fuere.

(1) Valcarlos.

(2) Roncevaux. — Cf. un article du prince Bonaparte dans l'*Academy* du 17 juillet 1880.

Post hanc vallem invenitur tellus Navarrorum, quæ felix pane et vino, lacte et pecoribus habetur. Navarri et Bascli unius similitudinis et qualitatis, in cibis scilicet et vestibus et lingua habentur ; sed Bascli facie candidiores Navarris approbantur. Navarri pannis nigris et curtis usque ad genua tantummodo, Scothorum more, induuntur et sotularibus, quos *lavarcas* vocant, de piloso corio scilicet non confecto factas, corrigiis, circa pedem alligatas, plantis pedum solummodo involutis, basibus nudis, utuntur. Palliolis vero laneis, scilicet atris, longis usque ad cubitos, in effigie pennulæ fimbriatis, quos vocant *saias* utuntur. Hi vero turpiter vestiuntur et turpiter comedunt et bibunt : omnis namque familia domus Navarri, tam servus quam dominus, tam ancilla quam domina, omnia pulmentaria simul mixta in uno catino, non cum cochleariis, sed manibus propriis, solet comedere, et cum uno scypho bibere. Si illos comedere videres, canibus e entibus vel porcis eos computares ; si que illos loqui audires, ca n latrantium memorares : barbara enim lingua penitus habentur. Deum vocant *urcia ;* dei genitricem *andrea Maria ;* panem *orgui* ; vinum *ardum ;* carnem *agui ;* piscem *araign ;* domum *echea ;* dominum domus *iaona ;* dominam *andrea ;* ecclesiam *elicera ;* presbyterum *belaterra*, quod interpretatur pulchra terra ; triticum *gari ;* aquam *uric ;* regem *ereguia ;* sanctum Jacobum *iaona domne iacue* (1). Hæc est gens barbara, omnibus gentibus dissimilis ritibus et essentia, malitia plena, colore atra, visu iniqua, prava, perversa, perfida, fide

(1) Voyez, sur tous ces mots, la *Revue,* t. XIV, p. 120 et 269. — *Urcia* serait peut-être le faiseur du tonnerre (*Ortz-in*) ». — *Belaterra* « prêtre » vient peut-être de *oblator* ou de *bellator* (bailliz).

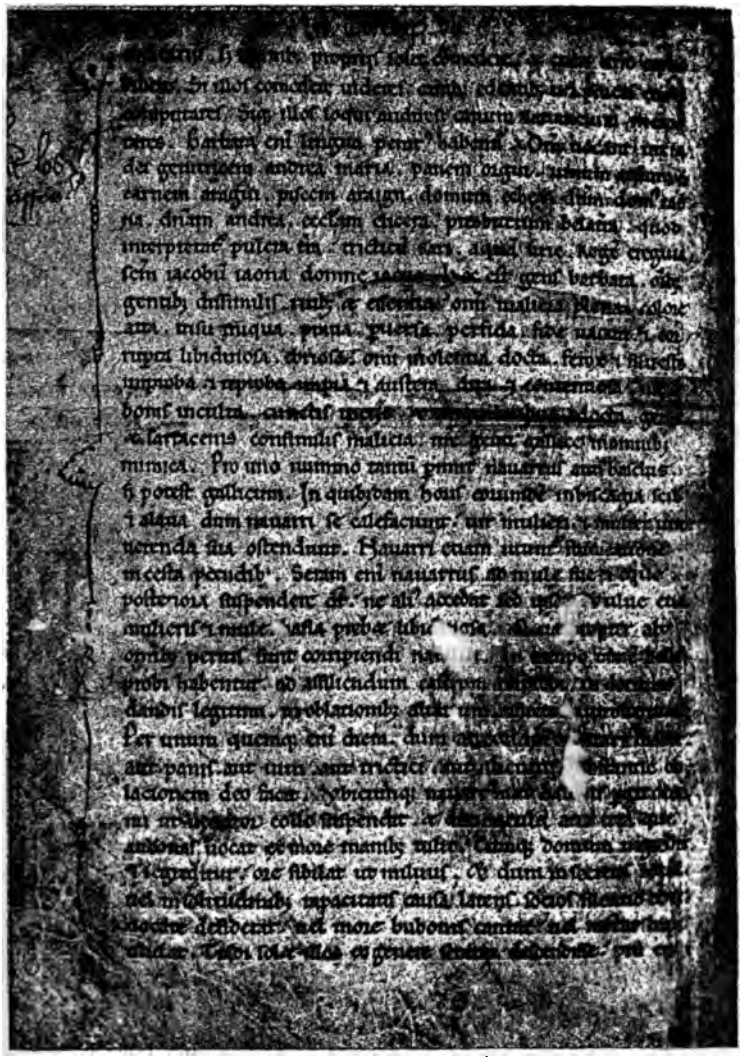

vacua et corrupta, libidinosa, ebriosa, omni violentia docta, ferox et sylvestris, improba et reproba, impia et austera, dira et contentiosa, ullis bonis inculta, cunctis vitiis et iniquitatibus edocta, Getis et Sarracenis consimilis, malitia nostræ genti Gallicæ in omnibus inimica; pro uno nummo tantum, perimit Navarrus aut Basclus, si potest, Gallicum. In quibusdam oris eorumdem, in Biscagia scilicet et Alava, dum Navarri se calefaciunt (1), vir mulieri et mulier viro verenda sua ostendunt. Navarri etiam utuntur fornicatione incesta pecudibus; seram enim Navarrus ad mulæ suæ et equæ posteriora suspendere dicitur ne alius accedat, sed ipse; vulvæ etiam mulieris et mulæ basia præbet libidinosa; quapropter ab omnibus peritis sunt corripiendi Navarri. In campo tamen belli probi habentur; ad assiliendum campum improbi; in decimis dandis legitimi, in oblationibus altarium assueti approbantur : per unumquem enim diem, dum ad ecclesiam Navarrus vadit, aut panis, aut vini, aut tritici, aut alicuius substantiæ oblationem Deo facit. Ubicumque Navarrus aut Basclus pergit, cornu ut venator collo suspendit; et duo jacula aut tria, quæ *auconas* vocat, ex more manibus tollit. Cumque domum ingreditur et regreditur, ore sibilat ut milvus; et dum in secretis locis vel in solitudinibus, rapacitatis causa, latens socios silentio convocare desiderat, vel more bubonis cantat, vel instar lupi ululat. Tradi solet illos ex genere Scothorum descendisse, pro eo quod similes illis sunt moribus et similitudine. Julius Cæsar, ut fertur, tres gentes, Nubianos scili-

(1) Pour notre auteur, la Biscaye et l'Alava font donc partie de la Navarre. Les *Bascli* sont au contraire du côté nord des Pyrénées; ce sont les Labourdins et les Bas-Navarrais actuels.

cet, Scothos (1) et Cornubianos caudatos, ad expugnandum Hispanorum populos, eo quod tributum ei reddere nolebant, ad Hispaniam misit, præcipiens eis ut omnem sexum masculinum gladio interficerent femineumque tantum ad vitam reservarent. Qui, cum per mare terram illam ingressi essent, confractis navibus suis ab urbe Barchinona usque ad Cæsaraugustam et ab urbe Baiona usque ad montem Oquæ igne et gladio devastaverunt. Hos fines transire nequiverunt, quoniam Castellani coadunati, illos expugnantes, a finibus suis eiecerunt; illi autem fugientes venerunt ad montes marinos, qui sunt inter Najeram et Pampiloniam, scilicet versus maritimam in terra Biscagiæ et Alavæ; ubi habitantes multa castra ædificarunt; et interfecerunt omnes masculos, quorum uxores vi sibi rapuerunt; e quibus natos genuerunt, qui postea a sequentibus Navarri vocantur; unde Navarrus interpretatur *non verus;* idem non vera progenie aut legitima prosapia generatur. Navarri etiam a quadam urbe, quæ Naddaver dicitur, prius nomen sumpserunt; quæ est in illis oris e quibus primitus advenerunt, quam scilicet urbem in primis temporibus beatus Matthæus apostolus et evangelista sua prædicatione ad Dominum convertit.

Post terram illorum, transito nemore Oquæ, versus scilicet Burgas, sequitur tellus Hispanorum, Castella videlicet et Campos. Hæc est terra plena gazis, auro et argento, paleis et equis fortissimis felix, pane et vino, carne piscibus lacte et melle fertilis; lignis tamen est desolata, hominibus malis et vitiosis plena.

(1) Cf. l'ancienne leçon, déjà fautive, *Scadum Numiorum,* de l'itinéraire d'Antonin; la table de Peutinger permet de rétablir le véritable nom de *Isca Domnoniorum* (Exeter).

Inde terra Gallæcianorum, transitis oris Legionis et portibus montis Iraci et montis Februarii invenitur. Hæc est nemorosa, fluminibusque pratis et malariis optimis fructibusque bonis et fontibus clarissimis apta, urbibus et villis et segetibus rara, pane triticeo et vino stricta, pane siliginensi et sicera larga, pecoribus et jumentis, lacte et melle piscibusque marinis immanissimis et paucis habilis ; auroque et argento et paleis pellibusque sylvestribus cæterisque opibus felix, imo gazis Sarracenicis copiosa. Galleciani vero genti nostræ Gallicæ magis, præ ceteris gentibus Hispanicis incultis moribus, congrue concordantur, sed iracundi et litigiosi valde habentur.

F. Fita y Colomé.

(*A continuer.*)

LA LINGUISTIQUE

ET LA DOCTRINE DE L'ÉVOLUTION

La question de savoir si la science des langues confirme la doctrine de l'évolution est indépendante de la question qui s'est agitée entre M. George Darwin et M. Max Müller, ce dernier affirmant que le langage constitue entre l'homme et l'animal un Rubicon infranchissable.

En réalité, le professeur d'Oxford s'est placé sur le terrain de l'anthropologie : à l'hypothèse de la descendance proto-simienne, il oppose « l'existence dans l'homme d'une qualité occulte par laquelle il se sépare absolument de l'animal, d'un quelque chose que nous appelons *raison* quand nous considérons son activité intérieure, *langage* quand nous considérons sa manifestation externe (1). » C'est affaire aux anthropologistes de démontrer que ce quelque chose n'est point le privilége exclusif de l'homme, que les animaux ont la faculté d'abstraire et de généraliser, qu'il y a des intermédiaires entre l'expression toute intuitive des animaux et l'expression toute conventionnelle de l'homme.

La présente étude a uniquement pour objet de soumettre à l'épreuve de la critique cette proposition de Schleicher : que la variabilité de l'espèce est pleinement

(1) Max Müller, cité par Ludwig Noiré dans *Max Müller und die Sprach-Philosophie*.

démontrée par la classification généalogique des langues et aussi par leur classification morphologique.

I

Tout en faisant des réserves, sur lesquelles je reviendrai, Schleicher confesse « que la différence des souches linguistiques sûrement reconnues pour telles est si grande et de telle sorte, qu'un observateur sans parti pris ne peut songer à les ramener à une origine commune (1) ». Il a dit plus tard à ce sujet : « Il est positivement impossible de ramener toutes les langues à une langue primitive unique (2). »

M. Whitney se prononce nettement pour la pluralité originelle. « Lors même, dit-il, que le nombre des familles serait réduit par les recherches futures, ces familles ne seront jamais ramenées à une seule (3). » Mais après avoir ainsi reconnu que « la science linguistique ne prouvera jamais par la communauté des premiers germes du langage que la race humaine ait formé à l'origine une seule et même société (4) », le linguiste américain ajoute : « Ce qui est encore plus démontrable, c'est que la science linguistique ne prouvera jamais non plus la variété des races et des origines humaines. Comme nous l'avons vu bien des fois, il n'y

(1) Schleicher, *La théorie de Darwin et la science du langage* (traduction de M. Michel Bréal, p. 14).

(2) Schleicher, *De l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme* (traduction de M. Michel Bréal, p. 28).

(3) *La vie du langage*, p. 221.

(4) *Id., ibid.*

a point de limites à la diversité qui résulte des différents développements entre des langues originairement une. Étant donné un angle divergent et la loi de la divergence, la distance entre les deux extrémités peut arriver à dépasser les quantités exprimables. En linguistique aussi, la distance entre deux lignes divergentes peut devenir infinie, du moins relativement au but pratique. La connaissance qu'on a acquise du mode de développemeut et de changement du langage a ôté au philologue toute possibilité de poser dogmatiquement la diversité d'origine des langues humaines. Si chaque langue possédait tout d'abord son appareil complet de structure et tous ses matériaux, l'histoire du langage serait celle de plusieurs courants parallèles, sans indication de convergence ; mais les différences de l'anglais, de l'allemand et du danois proviennent d'un développement différent parti d'un même centre ; celles de l'anglais, du russe, de l'arménien, du perse, proviennent de même d'une divergence partie d'un centre plus éloigné ; et l'on ne peut pas dire si celles de l'anglais, du turc, du circassien et du japonais ne sont pas dues à la même cause. Le point de départ est pour toutes les familles de langues les racines simples sans modifications formelles, et l'on ne peut pas même indiquer dans la plupart des familles ce qu'ont été d'abord ces racines ; comment donc pourrait-on nier leur identité ? Nous pouvons établir des probabilités si nous voulons ; nous ne pouvons rien prouver contre l'unité originelle du langage (1). »

Dans ses *Lectures sur la science du langage*, M. Max Müller s'est ingénié à plaider qu'il faut laisser indéfiniment

(1) *La vie du langage*, p. 221, 222.

ouverte la question de l'origine des langues. Rien, dit-il, ne nécessite l'admission d'origines multiples, rien ne contredit la possibilité d'une origine commune. Bien qu'il croit à l'origine commune des hommes, qu'il ait été confirmé dans sa foi par les conséquences monogénistes de la théorie darwinienne (1), le prudent professeur n'entend pas se compromettre en affirmant, contrairement aux données de la science, l'unité originelle des langues. Après s'être mis en règle avec les théologiens, il a grand soin de s'y mettre avec les linguistes. Et il dit excellemment, pour rassurer les uns et les autres : « Le problème de l'origine commune des langues n'est point nécessairement lié à celui de l'origine commune des hommes. Si l'on arrivait à démontrer que les langues ont eu des origines multiples, il ne s'en suivrait nullement qu'il fallût admettre pour la race humaine des commencements différents. Car, si nous considérons le langage comme naturel à l'homme, il peut s'être manifesté à des époques diverses, et dans des contrées diverses, parmi les descendants dispersés d'une seule paire originelle; que si, au contraire, le langage doit être considéré comme une invention artificielle, à plus forte raison rien ne s'oppose-t-il à ce que chaque génération ait inventé son idiome à elle. De même s'il était jamais établi que tous les idiomes sont autant de dialectes d'une seule et même langue, il ne s'en suivrait pas que la descendance d'un couple unique fût prouvée, car le langage pourrait avoir été la propriété d'une race favorisée qui dans le cours des âges l'aurait

(1) V. Hellwald, *Culturgeschichte in ihrer natürlichen Entwicklung*, p. 58 : « Die Einheit des Menschengeschlechts ist die logische Folge der Darwin'schen Theorie. »

communiqué aux autres races. La science du langage et la science de l'ethnologie ont toutes deux gravement souffert de la liaison que l'on a voulu établir entre elles. »

Chavée, M. le général Faidherbe, M. Abel Hovelacque et M. Antonio de la Calle considèrent les différentes familles de langues comme étant absolument irréductibles à une seule souche ; et de la pluralité linguistique originelle, ils concluent sans hésitation à la pluralité originelle des races humaines.

« Les anthropologistes français, dit le général Faidherbe, étaient généralement convenus que la parole articulée distinguant seule radicalement l'homme des animaux, les précurseurs de l'homme ne devaient pas être désignés par le nom d'hommes lorsqu'ils ne possédaient pas encore cet attribut. On comprend que ce n'est là qu'une affaire de mots, de convention. La seule chose importante, c'est de savoir si, chez cet être, qu'on l'appelle homme ou non, le langage a pris naissance sur un seul point, en une seule fois, ou bien d'une manière multiple sous le rapport des lieux et des temps. Or, l'irréductibilité des langues humaines à une seule souche prouve que la seconde hypothèse est la vraie. Si l'homme n'eût acquis cette faculté, conséquence des progrès de son organisation, que d'une manière unique, le langage fût resté sensiblement le même dans sa descendance, ou du moins on trouverait dans toutes les langues des traces de cette origine commune. La diversité extrême des langues et de leurs procédés prouve qu'elles ont été créées indépendamment les unes des autres, et probablement à des époques très-différentes. Comme, en outre, les principales familles irréductibles de langues correspondent d'une manière gé-

nérale aux grandes races de l'humanité, nous adı que le langage a pris naissance d'une manière pendante chez diverses variétés distinctes de (M. Fr. Müller appelle l'*homo primigenius*, de ce anthropologistes français appellent les précurse l'homme (1). »

Sans méconnaître que sur plus d'un point la cl: tion généalogique des langues coïncide avec l'une ou des classifications de l'anthropologie, je pense (linguistes n'ont point à se préoccuper de la ques races, et qu'il faut laisser les polygénistes défendr doctrine contre les monogénistes des diverses écol(le terrain de l'anthropologie. Quand les deux scien ront été parachevées, l'accord se fera nécessaireme elles; mais dès lors que toutes deux sont encore d'élaboration, il importe de maintenir leur mutuell pendance.

Je me bornerai donc à constater, d'accord en ce l'école de Schleicher, que la classification généa des langues est aujourd'hui assez avancée pour qı acquis à la science : 1° que les familles de langu(irréductibles à une souche unique ; 2° que les l mères ont été créées indépendamment les unes des

L'hésitation de M. Whitney s'explique par la n dont il conçoit le caractère et la méthode de la l tique.

Comme il refuse à cette science toute possibilité d' à autre chose qu'à des probabilités, il fallait bien s'a

(1) *Essai sur la langue poul. Linguistique* de M. A. Hov p. 416, 417.

à ce qu'il déclarât qu'elle ne peut rien prouver contre l'unité originelle du langage. Cependant, dès lors qu'il confesse l'irréductibilité à une souche unique des familles sûrement reconnues comme telles, il tient tout au moins pour probable la création indépendante des langues-mères. Mais précisément, parce qu'il y a convergence entre l'anglais et le danois, entre l'anglais et le russe, et que, de son propre aveu, toute convergence cesse quand on passe de l'anglais à l'arabe ou au chinois, il faut reconnaître que, dans ce dernier cas, on ne se trouve plus en présence d'une diversité provenant du développement dialectal. Il est vrai, d'autre part, qu'aucune langue mère n'a possédé tout d'abord son appareil complet de structure et tous ses matériaux ; mais l'absolue diversité des langues issues de deux langues mères démontre suffisamment la diversité originelle de ces langues mères elles-mêmes. Entre la langue mère indo-européenne et la langue mère sémitique, il y a eu, dès la période monosyllabique, un abîme infranchissable, car les racines qui composaient le matériel de chacune d'elles étaient dissemblables. Ainsi que l'a dit Schleicher, lorsque l'homme, des gestes phoniques et des imitations de bruit, eut trouvé le chemin vers les sons significatifs, il n'eut encore à sa disposition que des formes phoniques sans relations grammaticales. Mais, pour ce qui regarde le son et la signification, ces commencements si simples du langage furent différents chez les différents hommes ; cela ressort de la différence des langues qui se sont développées du sein de ces commencements (1). »

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 16.

M. Whitney insiste en demandant comment on
nier l'identité des racines composant le matériel
verses langues mères, alors « qu'on ne peut pa
indiquer, dans la plupart des familles, ce qu'ont
bord les racines. » Je réponds : Si l'on n'a pas
achevé d'isoler dans toutes les familles de lan
racines-cellules, ce travail a été poussé assez ava
la famille indo-européenne et dans la famille sé
pour qu'il soit démontré que toutes les tentatives
tifications dans ces deux domaines sont condamné
piteux avortement.

M. Topinard a résolu sommairement la que
monogénisme et du polygénisme en anthropolo
une constatation de fait, qui est décisive en lingu
« Les types humains (lisez : les types linguistiq
plus élémentaires auxquels on puisse remonter, l
irréductibles en quelque sorte, qu'ils aient la va
genres ou d'espèces, dans le sens habituellement
ces mots, sont-ils issus de plusieurs ancêtres anthr
pithécoïdes ou autres, ou dérivent-ils d'une seule
représentée par un seul de leurs genres (lisez
langue mère unique) actuellement connu ou no
données de l'anthropologie nous semblent plus fa
à la première opinion, l'hypothèse transformist
acceptée. Les races les mieux caractérisées viva
éteintes ne forment pas une série ascendante
comparable à une échelle ou à un arbre, mais ré
leur plus simple expression, une série de lignes
parallèles (1). »

(1) *L'Anthropologie*, p. 546.

II

Pour faire voir que la linguistique confirme la doctrine de l'évolution, Schleicher assimile les *familles* aux *ordres*, les *langues* aux *espèces*, les *dialectes* aux *sous-espèces*, les *sous-dialectes* aux *variétés*. « Examinons, dit-il ensuite, la faculté de transformation que Darwin attribue aux espèces, et au moyen de laquelle plusieurs formes sortent d'une seule forme par un procès qui se renouvelle naturellement mainte et mainte fois : cette faculté est généralement admise pour les organismes linguistiques. Ces langues que nous appellerions, si nous nous servions de l'expression des zoologistes et des botanistes, les espèces d'une classe, sont pour nous les filles d'une langue mère commune, d'où elles sont sorties par une transformation insensible. Pour les souches de langues que nous connaissons exactement, nous composons des arbres généalogiques, comme Darwin a cherché à le faire pour les espèces animales et végétales. Personne ne doute plus que le groupe tout entier des langues indo-germaniques, l'indien, l'iranien, le grec, l'italique (latin, osque, ombrien et toutes les langues dérivées du latin), le celte, le slave, le lithuanien, le germain ou allemand, que tout ce groupe, qui comprend de nombreuses espèces, sous-espèces et variétés, n'ait pris naissance d'une seule forme mère, la langue primitive indo-germanique ; il en est de même de la souche sémitique, à laquelle appartiennent l'hébreu, le syriaque et

le chaldéen, l'arabe... et aussi généralement de tou souches de langues (1). »

Pour que la classification généalogique des l confirmât réellement la doctrine de l'évolution, fallu que Schleicher ait pu passer outre, et qu'à l'e de Darwin, qui prolonge l'arbre généalogique des travers les classes et les embranchements, il ait pr celui des langues à travers les familles. Or, il même tenté de le faire, et j'ai cité les deux passage lesquels il reconnaît l'irréductibilité des langues m souches. Donc, après avoir détruit la notion classi l'espèce dans les langues proprement dites, il la subsister dans les familles, de telle sorte qu'un m niste de l'école de M. de Quatrefages peut lui o victorieusement que les langues sont des variétés, les familles constituent des espèces. Qu'est-ce en ef l'espèce, sinon, d'après Cuvier : la collection de t êtres organisés nés les uns des autres, ou de parent muns et de ceux qui leur ressemblent autant q ressemblent entre eux ; d'après M. de Quatrefages semble des individus plus ou moins semblables eux, qui sont descendus ou qui peuvent être re comme descendus d'une paire unique par une suc interrompue de familles? Or, le latin, l'anglais, le l'iranien, le sanscrit sont plus ou moins semblable eux, et ils sont descendus d'une même langue m une succession ininterrompue de varietés. Qu'on pas que ce serait là une pure chicane de mots. Si l'hy de l'évolution, après avoir franchi la double barr

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 8.

l'espèce et du genre, était impuissante à franchir celle des *ordres*, les *ordres* deviendraient théoriquement des espèces. L'irréductibilité aurait été déplacée; mais elle subsisterait, et par suite, Darwin n'aurait fait que « nettoyer les écuries d'Augias de l'infinité des espèces (1). » Le substratum objectif de la notion d'espèce, c'est le fait de la génération, de la descendance; si donc la famille indo-européenne ne peut pas être rattachée généalogiquement avec d'autres familles à une souche commune, elle constitue une espèce susceptible de variétés, mais n'ayant point elle-même été produite par la transformation de quelque genre appartenant à une autre espèce.

Schleicher ne s'y était pas trompé; aussi avait-il pris le soin de faire, au sujet de l'irréductibilité des familles, des réserves dont le vague dissimule mal la portée. « Quelle est, dit-il, l'origine des classes, c'est-à-dire, dans le domaine linguistique, comment naissent les langues mères de souches? Voyons-nous se renouveler ici le phénomène que nous observons pour les langues d'une souche? Ces langues mères sortent-elles, à leur tour, de langues mères communes, et celles-ci enfin sortent-elles toutes d'une langue primitive unique? *Nous résoudrions plus sûrement cette question si, d'après les lois de la vie des langues, nous avions déjà déduit de leurs dérivés les formes mères d'un plus grand nombre de souches. Mais pour le moment, rien de tel n'est encore préparé* (2). » M. de Quatrefages, qui n'est pas linguiste, n'attend point que les progrès de la linguistique aient eu raison de l'irréductibilité des familles,

(1) Max Müller, cité par M. G. de Rialle. *Revue*, t. X, p. 298.
(2) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 13, 14.

ce qui au fond est bien la pensée secrète de Schleicher. « Tant qu'on n'a connu, dit-il, que des langues éloignées les unes des autres, les rapprochements ont paru difficiles ou impossibles. Mais à mesure que les langues ont été mieux connues, on les a vues se grouper en familles; on a reconnu entre elles des rapports étroits qui font de l'ensemble une chaîne interrompue encore çà et là, mais à laquelle chaque étude nouvelle ajoute quelques nouveaux anneaux. Sans être trop hardi, et sans être linguiste, on peut prévoir que le temps n'est pas éloigné où la chaîne sera complète. La linguistique tend évidemment à permettre de former, avec les divers groupes humains, des séries ininterrompues, comme l'a déjà fait l'étude physique (1). »

N'en déplaise à M. de Quatrefages, la linguistique tend de plus en plus à affirmer que les familles de langues forment, non une chaîne ininterrompue, mais des lignes parallèles.

Schleicher n'a pas exprimé nettement sa pensée au sujet des langues mères éteintes, qui pourraient sans doute combler les lancunes et permettre de former des séries ininterrompues, mais il a dit : « Nous supposons un nombre incalculable de langues primitives..... Dans les temps antéhistoriques, lorsque les langues étaient encore parlées par des populations relativement faibles, il y avait lieu, dans une mesure incomparablement plus grande, à la mort des formes linguistiques..... Nous devons donc supposer, pour les faits de disparition de certains organismes linguistiques et de troubles survenus dans les conditions

(1) *Rapport sur les progrès de l'anthropologie*, p. 364, 365.

primitives, un très-long espace de temps, une période comprenant peut-être plusieurs fois dix mille ans. Dans ces longs espaces de temps, suivant la plus haute vraisemblance, il a péri beaucoup plus de classes de langues (de langues mères) qu'il n'en a survécu (1). »

Voilà bien l'échappatoire des intermédiaires sans lequel l'hypothèse croule d'elle-même !

M. Whitney en a fait justice indirectement. « La condition linguistique du monde, dit-il, suit un cours parallèle à sa condition historique. Au commencement des temps historiques, et même aussi loin que peut remonter la science archéologique, on aperçoit la terre peuplée de ce qui semble être une masse hétérogène de clans, de tribus, de nations. Mais personne, pas même le plus hétérodoxe des naturalistes qui soutient la diversité d'origine de l'espèce humaine, ne croira que ces clans, ces tribus, ces nations sont sortis du sol qu'ils habitent et s'y sont immobilisés : ces sociétés procèdent de la multiplication et de la dispersion d'un nombre restreint de familles primitives, sinon, comme quelques-uns le pensent, d'une seule famille. Il en est de même du langage : si loin que notre œil puisse atteindre, soit par le secours des monuments, soit par celui de l'étude comparée, on le trouve dans un état de subdivisions sans fin, et cependant tout linguiste instruit sait que cette apparente confusion est le résultat de l'extension et de la sécession d'un nombre limité de dialectes primitifs (2). »

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 16, 18.
(2) *La vie du langage*, p. 144, 145.

III

Après avoir déclaré « qu'il nous est impossible de supposer la dérivation *matérielle*, pour ainsi parler, de toutes les langues du sein d'une langue primitive unique (1), » Schleicher s'exprime ainsi qu'il suit : « Mais il en est autrement pour ce qui concerne la morphologie du langage. Les langues les plus élevées en organisation, comme par exemple la langue mère indo-germanique, montrent visiblement par leur structure qu'elles sont sorties, par un développement insensible, de formes plus simples. La structure de toutes les langues montre que, dans sa forme primitive, cette structure était essentiellement la même que celle qui s'est conservée dans quelques langues de la structure la plus simple, comme le chinois. En un mot, toutes les langues, à leur origine, consistaient en sons significatifs, en signes phoniques simples destinés à rendre les perceptions, les représentations et les idées : les relations des idées entre elles n'étaient pas exprimées, ou, en d'autres termes, il n'y avait pas pour les fonctions grammaticales d'expression phonique particulière, et pour ainsi dire d'organe... Je puis appeler les racines des cellules linguistiques simples, dans lesquelles ne se trouvent pas encore les organes pour des fonctions, telles que le nom, le verbe, et dans lesquelles ces fonctions sont aussi peu différenciées que le sont dans la cellule primitive ou dans la vésicule germinale des êtres les plus élevés la respiration

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 14.

et la digestion. Nous admettrons donc pour toutes les langues une origine morphologiquement pareille (1). »

Comme Schleicher, M. Abel Hovelacque voit la variation des espèces linguistiques, la transformation de l'espèce, dans l'évolution morphologique du monosyllabisme à l'agglutination et de celle-ci à la flexion (2). J'avoue ne pouvoir pas saisir le lien qui rattacherait à la doctrine de l'évolution la science des langues, parce que, durant leur période embryonnaire, la future langue mère indo-européenne a passé par les phases du monosyllabisme et de l'agglutination, la future langue mère ouralo-altaïque par celle du monosyllabisme, la future langue mère chinoise par la phase des racines *pleines*.

« A la quatrième semaine, dit M. Topinard, la différence morphologique entre l'homme et le chien est inappréciable. La divergence ne commence sérieusement qu'à la huitième semaine. Sur le fœtus humain, l'ampoule antérieure grossit ; sur le fœtus du chien, l'extrémité caudale s'allonge (3). »

Où donc y a-t-il, en tout ceci, transformation et variabilité de l'espèce ? Dès que l'ovule a été fécondé dans l'utérus, le chien n'est-il pas chien, l'homme n'est-il pas homme ?

L'embryologie est favorable à la doctrine de l'évolution en ce que « la série des formes diverses que tout individu d'une espèce quelconque parcourt, dit M. Haeckel, à partir du début de son existence, est simplement une récapi-

(1) *La théorie de Darwin et la science du langage*, p. 14, 15.
(2) *La Linguistique*, p. 422, 424.
(3) *L'Anthropologie*, p. 131, 132.

tulation courte et rapide de la série des formes s
multiples par lesquelles ont passé ses ancêtres,
de l'espèce actuelle, pendant l'énorme durée de
géologiques (1). » Mais tout cela est inappli
langues. Les langues filles ne récapitulent pas la
formes spécifiques par lesquelles ont passé les
ni le français ni le latin n'ont existé à l'état mo
que. Seules les langues mères ont traversé les
la vie embryonnaire. Mais, alors que la futu
mère indo-européenne ne différait pas morpholo
de la future langue mère ouralo-altaïque, non
de la future langue mère chinoise, ces trois la
maient déjà, non trois classes, mais bien trois e
solument distinctes, et quand la première a
monosyllabisme à l'agglutination, de l'agglutin
flexion, il n'y a pas eu variation de l'espèce, r
loppement de l'être qui existait en germe dan
j'appellerai l'ovule, pour suivre jusqu'au bout l
raison zoologique.

Quand un corps passe de l'état gazeux à l'ét
puis à l'état solide, la disposition des molécul
sans que leur constitution soit modifiée.

IV

Au moment de terminer le dernier chapitre
guistique, M. Abel Hovelacque a voulu répondre

(1) *L'Anthropologie,* p. 541.

à une objection des plus graves. « Un mot, dit-il, avant de terminer. Nous avons parlé tour à tour de pluralité originelle et de transformation. Ces deux termes, aux yeux de quelques personnes, sembleraient peut-être se contredire : en fait, il n'en est rien, et ils se concilient sans difficulté.

« La doctrine de la pluralité originelle des langues et des races humaines n'a pas la prétention de faire échec à la doctrine plus générale de l'unité cosmique. En fin de compte, il faut bien reconnaître toujours que toutes les formes existantes, toutes sans exception, ne sont que les différents aspects de la matière, qui est une, comme elle est infinie. Mais cette unité n'empêche en aucune façon que telles ou telles formes identiques, analogues si l'on veut, se soient développées simultanément en des centres différents.

« D'ailleurs, il nous importe peu. Il nous suffit de constater l'irréductibilité d'une foule de familles linguistiques pour conclure à la pluralité originelle des races qui ont été formées avec elles, puisque, dans l'évolution progressive et constante des organismes, l'acquisition de la faculté du langage est corrélative à l'apparition même de l'homme. »

Cette réponse n'est pas satisfaisante. Il ne s'agit en effet ni de l'unité cosmique, ni du monisme, mais uniquement de ceci : qu'étant irréductibles à une souche unique, les familles linguistiques ne constituent point une chaîne ininterrompue ; qu'on ne peut passer de l'une à l'autre sans *saltus ;* qu'ainsi, dans leur création, il n'y a point eu évolution dans le sens transformiste ; que, par exemple, l'espèce ouralo-altaïque et l'espèce indo-européenne ne pro-

viennent point, par sélection, de l'espèce chino l'espèce tibétaine, tandis que, suivant la doctrine miste, l'espèce *homo* provient de l'espèce *monè* nombre quelconque de variations successives e sives.

Pour nous entendre, parlons sans biaiser.

Non, la linguistique n'est point la forte M. Max Müller a voulu élever sur la frontière c l'homme de l'animal : en ce sens, la linguistiqu tredit pas la doctrine de l'évolution. Mais il est tement faux qu'elle confirme l'hypothèse de la de l'espèce.

La linguistique conclut à la pluralité origi langues mères, des langues espèces, et à leur ir lité à une langue mère commune. Or, ces c excluent formellement le transformisme, *en ce cerne les langues*. On peut très-bien concilier la au transformisme dans le domaine des êtres animaux et humains, avec la croyance au po dans le domaine linguistique. Mais on ne peut quement tout ensemble transformiste et polygén ce dernier domaine.

Lucien Adam.

EL ESTUDIO

DE LAS LENGUAS INDIGENAS DE LAS AMERICAS (1).

Principiaré, Señores, pidiendoles se sirvan escusarme, si me atrevo, aunque frances, á dirijirles la palabra usando el idioma de Cortés y de Pizarro; pero, á pesar del escasisimo conocimiento que de él tengo, me ha parecido que les agraderia mas lo que tengo que decirles si me espresaba por medio de la dificil lingua de las Españas. Por otros motivos tambien puede justificarse mi osadia; el primero es que, habiendome hecho la real Academia de la historia el honor de admitirme en las filas de sus miembros correspondientes, creo cumplir con mi deber haciendo todo lo posible para demostrarla mi gratitud. El segundo es que tengo profunda simpatia hácia el idioma de vuestra pátria: celebraré que lo que voy á deciros esten conformes no solo los obreros de la inteligencia sino sos hombres politicos de todos matices, y es á saber que á mi juicio es necessario, áun bajo el punto de vista material, el conocimiento de tres idiomas que resumen, en mi sentir, todo el espiritú de la sociedad moderna. Representa el idioma ingles el sentido práctico de las razas septentrionales; el frances, el de iniciativa y de accion; y el español responde á los sentimientos de

(1) Note lue le 28 septembre 1881, à la quatrième session du Congrès des Américanistes, à Madrid.

nobleza y dignidad personales sin los cuales lo
parecen condenados á irremediables decadencias

Otra razon tambien, Señores, me incita á va
habla del gran poeta hispano-americano Alonzo
y es, por ventura, la que encontrareis mas fuert
el ser el español la lengua nacional de la mayor
America. Lo poco que sabemos respecto al anti
de las Americas nos ha sido transmitido por
españoles, y los documentos donde debemos l
huellas de las primitivas sociedades hoy com
estinguidas están escritos en su mayoria en es
ejemplo y para limitarme al objeto de mi nota, l
ticas de los antiguos idiomas americanos han si
tadas en español.

Tratando de estos libros, se nos pide en el
del presente congreso si « se puede llegar al ca
cimiento del organismo y textura de los idiomas
de las Americas por medio de las gramáticas n
con que han sido estudiados por los investi
filólogos europeos ». Quisiera contesten, lo mas b
posible, á esta cuestion.

He dicho: « lo mas brevemente posible », p
si deberia contestar sencilla y unicamente á
pide, bastaria decir « no ». Pero hay que jus
negativa, hay que enseñar por que no cumpl
proposito señalado los artes y gramáticas de
precedentes, hay enfin que esplicar como puede
ser utilizados dichos libros por los linguistas de

No se puede adquirir un cabal conocimien
lenguas americanas por medio de los libros e
obras de decididos misioneros de los dos ultimo

porque fueron compuestos segun el patron de las gramaticas latinas y griegas de la epoca. La ciencia pedagogica no habia llegado áun al punto en que se encuentra hoy; además, las lenguas europeas antiguas no corresponden ni por su edad ni por sus idiotismas, ni por su genio, ni por su textura, á las del nuevo mundo. Las primeras habian entrado en el periodo de *decadencia morfológica*, en el periodo analitico, mientrás las segundas al contrario permanecían en el estado de *progreso morfológico*, en el periodo de agrupacion sintetica y espontánea de sus elementos primitivos, en el periodo de desarollo de las formaciones radicales. Las unas han abandonado la derivacion mediante los suffixos ó los affixos; las otras, por el contrario, suelen usarla con mucha frecuencia. Tal es la causa principal de que valgan tan poco los libros á que me refiero; en ellos no aparece bien comprendida la naturaleza de las declinaciones y de las conjugaciones: se han buscado articulos, adverbios, y no si que mas, donde no existian y se han construido esos asombrosos edificios de conjugaciones ante los cuales queda el estudiante absorto y desalentendo. Esto mismo ha sucedido con muchas otras lenguas, europeas y asiaticas, por ejemplo con el chino, el japones, el hungaro, los idiomas de las Indias orientales, y tambien con este vecino nuestro, muy parecido á los americanos, el muy curioso idioma vasco.

Pero, al mismo tiempo, hay que hacer justicia á los autores de dichos libros quienes no podian hacer sino lo que han hecho, puesto que la ciencia linguistica estaba áun en pañales. No olvidemos á la vez que estos autores eran misioneros cuyo propósito principal no era el estudio de los idiomas indigenas.

¿ Que uso debemos hacer de sus obras, que hemos que sacar de ellas bajo el doble punto de vis tico y práctico? Teorético y práctico, he dicho : es no debe nunca separarle la práctica de la teoria, concepto, vale más siempre conocer las causas y de todo lo que se presenta ante muestros ojos. E cular se profundiza más el conocimiento de una l medida que se comprende mejor el origen, la ley toria de sus formas y propias locuciones.

Fijandonos en las gramáticas americanas forma arreglo á las antiguas gramaticas europeas, cum nifestar que no debemos satisfacernos con ellas. procede es adquirir y conocer cuanto se ha escri un idioma dado, cuantos ejemplos han sido re cuantas traducciones se han hecho en este idiom diando todos esos documentos detenidamente, con con método, llegaremos poco á poco, por este hasta la completa luz. Si afortunadamente áun idioma, es menester procurarse ejemplos de su actual, textos originales y espontáneos (es decir refranes, cuentos populares, frases usuales) y no tarse con traducciones en que obran influencias est ni con palabras sueltas á veces mal escritas en la no pueden manifestarse las formas derivativas, es de declinaciones y conjugaciones. Asi podrá orde gramatica razonada ; y comparandola con los libros se descubrirá sin error ninguno cuales h las variaciones quel el idioma en cuestion habrá mentado en el trascurso de dos ó tres siglos.

Permitidme, Señores, insistir en la idea de que, dos dichos estudios, acabado tambien el analisis,

cuidado los estudiantes de no buscar á la ligera parentescos ó relaciones, y de no hacer precipitadas etimologias. La etimologia es la parte mas delicada de la ciencia linguistica, la mas dificil y hasta la que seduce mas á la mayor parte de los investigadores. No faltan, entre los literatos, etimologistas atrevidos y temerarios para quienes los vocabularios no tienen secretos, y los cuales no rehuyen el afirmar parentescos extraordinarios, valiendose de dos ó tres palabras quizás citadas con inexactitud. Ellos son los que afirman relaciones de los judios con los americanos, de los fenicios con los griegos, de los chinos con los latinos, de los vascos con los antiguos pobladores de la Asia, etc.; de estos no me ocupo sino por la pena que me causa lo infructuoso de sus trabajos: su empeño queda reducido segun he dicho un maestro, el gran linguista aleman Schleicher, á ser etimologias en el vacío, *etimologisirungen ins blaue hinaus*. Esto no es ciencia, pues para ser etimologista sério, hay necesidad primero de ser linguista: y la linguistica es una ciencia distinta, muy dificil, que no es dado á todos adquirir, pues necesita vocacion y aptitudes particulares; además tiene sus métodos, sus principios, sus reglas, y no basta, para salir airoso en ella, el conocer ó el hablar muchos idiomas. Existen linguistas ilustres que nunca pudieron pronunciar una sola palabra estranjera. La manía de que me quejo tiene su origen en preocupaciones muchas veces inscientes, en habitos del entendimiento; es el resultado de una educacion poco cientifica, sobre todo del tener miedo á la duda, al no afirmar, al no creer. Los hombres de ciencia no deben ocuparse de los que asi proceden, puesto que la ciencia y la fé son incompatibles:

su deber es adquirir la conviccion de todas las verdades por otros puestas fuera de discusion, no buscar la razon de las cosas sino en las cosas mismas, no edificar teorias sino sobre la robusta base de la observacion y de la experiencia, y, para decirlo de una vez, fijanse siempre en la frase del poeta aleman :

Das werden zu verstehen,
Sollen wir das gewordene erkennen.

« Para comprender el porvenir, es menester explicarse lo pasado ».

Siento mucho, Señores, haber ocupado vuestra atencion, esponiendo muy de pasada temas tan arduos y escabrosos. A muchos parecerán estas, especulaciones filosoficas en resultado práctico. Tened la bondad de excusar la molestia que os he causado, recordando que la ciencia desinteresada es egoista, que el trabajador dedicado á ciertos estudios especiales esta sujeto á afirmar lo que á él le parece indubitable.

No ha sido otro mi propósito sino el exponer las exigencias naturales de la ciencia linguistica, de la ciencia independiente, de la que prescinde de aception de personas y de cosas. Nada mas intento sino levantar en el centro de esta autorisada asamblea el estandarte de la ciencia pura, de la ciencia que, fundandose en la libertad, formando alianza con esta primera y esencial cualidad del hombre moderno, tiene por único y verdadero objectivo el progreso continuo de todas las razas humanas.

Julien Vinson.

L'ORIGINE DES SONS CÉRÉBRAUX

Les grammairiens hindous signalent comme « *mûrdhanja* » une série de sons qu'on transcrit ordinairement par *ṭ*, *ṭh*, *ḍ*, *ḍh* (*ḷ*, *ḷh*), *ṇ*, *r*, *ṛ*, *ṝ*, *ṣ* (1). Quant à l'origine de ces sons, il y a deux opinions opposées. M. Caldwell (Gr. of the drav. lang., [1] p. 111 ss., [2] p. 32 ss.) les regarde comme empruntés aux langues dravidiennes, et la majorité des savants a adopté cette opinion, tandis que M. Bühler (The Madras journal of lit., 1864, p. 116 ss.) prétend qu'ils ont pris leur origine dans le système phonétique hindou, sans influence étrangère. Pour qu'une langue puisse emprunter une articulation particulière à une autre langue, il y a deux voies. Premièrement, une langue s'approprie un nombre de mots étrangers contenant ces sons, de sorte qu'elle se familiarise avec cette prononciation et l'emploie aussi dans des mots indigènes; secondement, l'articulation d'une classe de sons est directement influencée par le contact avec l'idiome étranger. On pourrait nommer le premier procédé « emprunt indirect », le second « emprunt direct ». Est-on en droit de supposer un de ces procédés quant aux consonnes cérébrales sanscrites?

En vérité, il ne s'agit pas d'une grande quantité de

(1) La traduction de ce mot sanscrit par le mot « cérébral » est assez ridicule; mais nous l'adoptons, vu que « lingual », que l'on a aussi proposé, est trop équivoque (Brücke, *Grundz.*, 51).

mots censés par M. Caldwell empruntés par le sanscrit au dravidien, et contenant une cérébrale (deuxième édition, 154. ss.); en outre, il n'est pas difficile de prouver qu'on n'a pas besoin de s'en tenir aux langues dravidiennes pour expliquer les sons en question, parce qu'ils se comprennent tous par l'influence qu'exerce un *r* ou *ṣ* sur les sons dentaux dans le sens cérébral (Bühler, *l. c.*, 120). Les voici :

1° *Aṭavî* « forêt ». Il n'est pas nécessaire de se tenir à la racine dravidienne *aḍ* avec la signification de « densité, épaisseur », vu qu'il y a dans les langues indo-européennes une racine *art* (ἄρτι, ἀρτύς, *artus*) ayant la même valeur, dont le *r* nous semble assimilé dans *aṭṭ*, d'où *aṭṭa*, *aṭṭâla* « tour, balcon ». Ajoutez aussi *aṭani*, le bout entaillé d'un arc.

2° *Aṇi* (*âṇi*) « moyeu. » M. Bühler (*l. c.*, 119) dérive ce mot de la racine *ar* (ἀραρίσκω) d'où *ara*, rayon. On est tenté de placer ici ἄρνες, *arna*, *eṇa*, « antilope »; ce seraient des animaux qui se pressent l'un contre l'autre en allant par troupe. Mais v. Curtius, Etym., [4] 347.

3° *Kaṭu* (*kaṭuka*) « tranchant ». Racine *kart*, trancher (Bühler) (1). Nous sommes autorisés par M. J. Schmidt (Voc., II, 222) à réunir ici *kaṭa*, natte, (*crates*, *haurds*) et *kuṭi*, « maison », et nous nous permettons d'y joindre *koṭṭa* (*koṭa*) « fort, forteresse » et *khaṭvâ* (*khaṭṭâ*) « cabane ». L'aspiration dans ce dernier mot s'explique par la chute d'un *s*. Voir Curtius, Etym. 147.

4° *Kuṇi* (*kûṇi*) « qui a la main estropiée ». Le sans-

(1) M. Caldwell avoue lui-même (p. 468) qu'il n'est pas probable, que *kaṭu* soit emprunté.

crit connaît une racine *kûṇ* « se contracter, courber », qu'on dérive sans difficulté de **kurn*, **kuṇṇ*, *kûṇ* (Benfey, K. Z., VIII, 7. Bühler, *l. c.*, 122). On peut ajouter *kuṇapa* « cadavre », κυλλός = *κυλ-νός (1), courbé, et, s'il est permis de supposer la forme originale, **karn*, *karṇas* « oreille », lat. *cornu*, goth. *haurn*, etc.

5° *Paṭṭa* (*paṭṭanam* et *pattanam*) « ville ». M. Beames (Gr. of the mod. aryan lang., I, 224) pense à *patra* « feuille », de même M. Benfey (Sans. engl. dict.) et les éditeurs du grand Dictionnaire de Pétersbourg. Est-il permis d'y joindre encore πέταλον, πτελέα, et aussi πτόλις? D'autre part, pour le mot pracrit *pâḍâ* « quartier de ville », on pourrait invoquer la racine *paṭ* « séparer », lat. *part-is*.

Or, ce n'est pas de la première manière que se sont glissées les consonnes cérébrales dans le sanscrit; aussi M. Caldwell n'insiste pas, du moins dans la seconde édition de sa Grammaire, sur ce procédé, et il pense que les Hindous ont adopté la prononciation cérébrale du dravidien à peu près comme les peuples de l'Afrique centrale ont adopté les « clicks » des Hottentots.

Voyons un peu ses raisons. Il y en a quatre, mais les deux premières seulement nous regardent.

(1) De même M. Fortunatow (Bezz. *Beitr.* VI, 216). Mais je ne saurais être de l'avis de ce savant, lorsqu'il prétend que c'est un *l*, qui a amené le changement de la dentale suivante en une cérébrale. Voici mes raisons :

1. Les Prâtiçâkhjas ne reconnaissent pas au *l* une telle faculté.

2. M. Fortunatow doit confesser lui-même que les langues européennes qui aiment le plus le *l* nous présentent un *r* dans des cas où la langue sanscrite a la lettre cérébrale.

3. Il est impossible d'expliquer *dûḷabha* par *dullabha*. V. M. Müller, *Rg. prât.*, p. cx.

1° Les sons cérébraux sont des éléments essentiels dans beaucoup de racines dravidiennes, de sorte que le tamoul, par exemple, privé de ces sons, cesse d'être une langue (1), tandis qu'ils jouent seulement un rôle phonétique en sanscrit. Mais comment peut-on induire de là que le sanscrit les a empruntés du dravidien? Au contraire, on se sent porté à croire que les *ṭ*, *ḍ*, *ṇ* du sanscrit n'ont rien de commun avec les *ṭ*, *ḍ*, *ṇ* dravidiens, parce que leurs fonctions sont des plus opposées. De plus, est-on en droit de regarder comme simples variations euphoniques *paṭ* (findere) e *pal* (volare, cadere), *paṭh* (recitare) et *path* (ire, profi cisci), *mṛḍ* (exhilarare) et *mṛd* (terere), *maṇ* (sonare) e *man* (putare), etc. ?

2° Les sons cérébraux se trouvent seulement en sans mais jamais dans les autres langues indo-européer parce que les Hindous seuls étaient en contact ave Dravidiens, qui possèdent ces sons. A première vue, raison paraît convaincante; mais quand on exami plus près, elle est loin d'être probante. En premi c'est souvent par la faute même de l'écriture, p celle des grammairiens, que l'on n'a pas constaté l'e des sons dont il s'agit ; c'est ce qu'admet d'ailleurs l

(1) Dans les langues dravidiennes, certains radicaux renciés uniquement par la nature dentale ou cérébra consonnes; cf. par exemple : *kol* « tuer » et *koḷ* « pren « fermeté » et *maṇ* « terre », *kâḍu* « forêt » et *kâdu* « or bien que, dans la période primitive de la langue dravi mune, certaines racines avec cérébrales et certaines dentales paraissent se rattacher à une seule et même certainement là une différence organique et non phonétique, au moins en ce qui concerne l'originalit langues de la famille.

well. Ainsi les Anglais prononcent leurs dentales comme des cérébrales (1) : le fait a été remarqué par Wilson (Sans. gram., 3); les Allemands du sud prononcent *śtehen* le mot « stehen », sans voir qu'il y a divergence entre l'écriture et la prononciation. Ainsi encore le *dd* de quelques dialectes italiens se rapproche de l'articulation cérébrale (Bühler, *l. c.*, 136; Ascoli, Fonol., 241). Ebel (K. Z., XIII, 276) signale la prononciation dialectique d'un *szcz* polonais comme valant le *ṣṭ* sanscrit. Or, on n'est pas autorisé par une écriture insuffisante à supposer qu'une langue ne possède pas tels ou tels sons. Mais allons plus loin. Supposons que le sanscrit et le dravidien connaissent seuls une certaine série de sons. Que prouve cela? Chaque langue a ses lois euphoniques spéciales, d'après lesquelles peuvent se développer les mêmes sons, sans que l'on soit forcé de constater un emprunt. Donnons deux exemples. L'hindou et le dravidien connaissent un *ḷ* cérébral, qui se prononce tout à fait de la même manière; mais M. Caldwell lui-même n'allègue pas un emprunt direct de la part de l'hindou, parce que l'origine et les fonctions de ce son sont différentes dans chaque idiome. Le polonais et le lithuanien possèdent tous les deux une palatale (polonais *ć*, lith. *cz*) qui a la même valeur phonétique; mais jusqu'ici personne n'a pensé à un emprunt, soit de la part du lithuanien, soit de la part du polonais, quoique le premier ait adopté une foule d'expressions de son voisin slave, et en général la ressemblance de ces deux branches de la famille indoeuropéenne est incontestable.

(1) Le *l* des finales anglaises en *ble, able, vegetable,* etc., est incontestablement une cérébrale. (J. V.)

Les raisons de M. Caldwell ne nous semblent donc pas autoriser davantage la supposition d'un emprunt direct. Tout au contraire la supposition que *ṭ*, *ḍ*, *ṇ* pourraient provenir d'un emprunt (d'après M. Caldwell le dravidien ne pourrait revendiquer que ces trois sons) nous paraît donner prise aux difficultés suivantes :

1° On est forcé de supposer que le sanscrit doit le même son tantôt à un idiome étranger, tantôt à un développement phonétique. Ainsi le *ṇ* de *aṇi* serait le représentant de *ṇ* dravidien ; le *ṇ* de *paṇi* répondrait au *rn* du prototype **parni*, πίρνημι (v. Benfey, K. Z., VIII, 1 ss.) ; le *ṭ* de *aṭavi* serait identique avec le *ṭ* d'une racine dravidienne ; d'autre côté, le *ṭ* de *sphaṭ* est développé d'un *rt* (v. J. Schmidt, Voc., II, 231), etc. Il est difficile de pouvoir admettre un tel raisonnement. Si c'était vrai, M. Caldwell aurait dû montrer en quel cas et d'après quelles lois l'hindou gardait la dentale originelle ou lui substituait une cérébrale.

A première vue, les langues hindoues modernes nous montrent un véritable chaos et une grande confusion quant aux cérébrales et aux dentales ; mais même pour ces idiomes M. Beames, dans son excellente Grammaire de ces langues (I, 223), ajoute : « It may be safely asserted, therefore, that the transition of dentals to cerebrals is not so universal or general a process in Prakrit as has been assumed, and that where it is found there is in each case some special reason in the original form of the root, or in some other peculiarity, which accounts for it. » De là on peut induire que le sanscrit même n'a pu employer à son gré une cérébrale au lieu d'une dentale.

2° D'après les règles euphoniques du sanscrit, *ṭ* et *ḍ* apparaissent en certaines circonstances au lieu de *ç*, *ṣ*, *ch*, *j*. Où trouve-t-on un autre exemple qu'une série de sons empruntée à un idiome étranger s'assimile si complètement avec les sons indigènes, qu'il est impossible de les éliminer, sans que le système phonétique (dans l'arrangement duquel les grammairiens hindous sont sans contredit passés maîtres) soit gravement atteint? Mais peut-être cette difficulté n'est-elle pas très-importante, parce qu'aux yeux de M. Caldwell ce que nous trouvons chez dix nations ne forme pas un préjugé pour la onzième. A cause de cela nous n'insistons pas, vu que la raison suivante nous semble soulever une difficulté insurmontable.

3° Quand on regarde *ṭ*, *ḍ* et *ṇ* comme empruntés, comment expliquer la relation intime entre eux et les autres consonnes cérébrales, surtout entre *ṭ*, *ḍ* et leurs aspirés *ṭh*, *ḍh*? Il est impossible de séparer *kaṭu* et ses parents de *kaṭhara*, *kaṭhina*, *kaṭhora*, ayant tous la même signification : « dur, raide, tranchant ». De même il est impossible de séparer *aṭ* et *aṭh*, *kuṇṭ* et *kuṇṭh*, *ruṭ* et *ruṭh*, *luṭ* et *luṭh*; *heṭ*, *heṭh* et *heḍh*. Les formes *jaṭhara*, *çuṭh*, *nîḍha*, *ṣoḍhâ* et le suffixe *-ḍhvam* (2e pers. pl. âtm.) doivent leurs cérébrales à l'influence d'un *ṣ*, comme nous apprend M. Bühler, et de la même manière ce savant explique aussi *ghaṭṭ*, *ruṭ*, *piḍ*, *ṣoḍaça*, *ṣoḍanta* (*l. c.* 125 ss.). Le traité de M. Bühler étant malheureusement peu connu en Europe, nous nous permettons d'en reproduire les exemples suivants qui éclaircissent l'influence de *r* sur les dentales. Déjà dans les Védas on trouve : *kâṭa* = *karta*, *dûḍabha* = *durdabha*, *dûḍâça* = *durdâça*, *dûḍhî* = *durdhî*, *kuṭa* = *kṛta*. Dans le sanscrit classique apparaissent l'un à côté de l'autre *naṭ*

et *nṛt*, *taḍ*, *taṇḍ* et *tṛd*, *muṇḍ* et *mṛd*, et de la même manière M. Fröhde (Bezz. Beitr., I, 331; III, 130) explique *khuḍ* par *khard* (claudus, halts), M. Pischel (ibid., III., 254) *kriḍ* par *skard*, pracrit *kheḍḍaï*. Puis M. Bühler dérive *bhaṭa* de *bhṛta*, *kaṇṭa* de *kṛntana*, *vâṭa* de la racine *vṛ* (comparez slave liturgique *vrŭtŭ*), *âḍhja* de *ṛdh*, *taṭa* de *tṛ̂*. Le *r* peut aussi suivre la dentale, et nous trouvons *vikiridra* à côté de *vikiriḍa*, *čaṇḍa* au lieu de *čandra*, *meṭha* au lieu de *mâtra*, prac. *mettha*. Quant à *daṇḍa*, on peut se tenir à δένδρον (*dantra*, Bühler).

Or, aucun des deux procédés par lesquels une langue s'approprie une articulation étrangère ne nous semble vérifié par les faits, et, outre cela, en admettant l'opinion de M. Caldwell, on risque de détruire l'unité du système phonétique. Reste alors à expliquer ce fait: pourquoi le sanscrit seul a-t-il développé de tels sons ou, pour mieux dire, pourquoi le sanscrit seul a-t-il réussi à distinguer nettement *ṭ*, *ṭh*, *ḍ*, *ḍh*, *ṇ*, de *t*, *th*, *d*, *dh*, *n*? A notre avi M. Ascoli avait pris le vrai chemin en nous apprena (Fonol., 237, n. 9) que ce n'est pas le sanscrit qui acce les cérébraux, mais que ce sont les indigènes non ar qui furent forcés de s'approprier le sanscrit (1). Ce p parlait, sans contredit, une langue qui possédait

(1) Le développement relativement récent des cérébrale crit, ne saurait être attribué à un emprunt direct. Le pareilles productions sont très-complexes. Il y a là un analogue à celui qui a occasionné en espagnol l'usage c n'est point d'origine arabe. Un autre exemple intéress par le basque; les dialectes de cette langue parlée e la *jota*, mais surtout dans des variétés qui ne sont immédiat avec le castillan. (Cf. Bonaparte, *le Verb* p. xxx, note 6.)

ticulation cérébrale, et c'est pourquoi l'oreille fine de aborigènes remarquait le changement (presque insensible pour les oreilles européennes) que subit une dentale auprès de *r* ou *ṣ*. Cette observation se faisait d'autant plus facilement que les Hindous, comme nous l'apprend M. Beames (*l. c.*, I, 232), possèdent seulement la plus haute et la plus basse note de la gamme des linguales, c'est-à-dire les cérébrales et les vraies dentales, formées par l'application de la langue contre les dents (tandis que les Européens articulent leurs dentales entre ses deux extrêmes), de sorte que la différence entre leurs consonnes dentalo-palatales, pour ainsi dire, et les cérébrales, qui se forment au plus haut point du palais, ne frappe pas l'oreille d'une manière si sensible.

Étant donnée notre opinion ci-dessus énoncée, nous nous voyons obligés de nous joindre à M. Bühler; néanmoins il faut donner quelque raison à Caldwell, car il n'est pas à douter que les vainqueurs sans l'influence des vaincus ne se soient pas aperçus de cette minutieuse différence, ainsi que leurs confrères en Éran et en Europe. Le savant anglais ne se trompe qu'en ce qu'il s'est trop empressé de constater un emprunt direct, tandis qu'il ne s'agit que de la finesse d'oreille des aborigènes dravidiens.

Jean Kirste.

NOTES

SUR LE LIVRE *DES MESTIERS* D'ESTIENNE BOILEAU ET SUR LE *DÉAL* DE PIRÉ

Nous croyons que les explications philologiques que Depping a données sur le texte du *Livre des mestiers*, d'Étienne Boileau, ne sont ni suffisantes ni au niveau des connaissances actuelles. Aussi croyons-nous faire chose utile de les compléter ou de les rectifier.

« *Nus maagnan* », probablement, dit Depping, pour manans, habitants; non, ce mot du chapitre des potiers d'estain représente les enfants de la Limagne, les *magnans* ou Auvergnats, qui ont encore cette spécialité. Ce nom est resté dans les noms propres.

Le nom propre Crespin peut venir du saint, mais aussi du vieux français *crespinier*, faiseur de crêpes, de franges, etc., et c'est le plus probable.

« *Craspois* », espèce de petit poisson, dit Depping; au contraire ce mot désigne les gros poissons, les « *crassos pisces* » des chartes, c'est-à-dire le marsouin ou cochon de mer, l'esturgeon ou poisson royal.

Depping cite, sans la contrôler, l'opinion de la Tynna (*Dictionnaire des rues de Paris*, 1812) sur le sens de « gloriette », qui est pour celui-ci une petite boucherie; bien loin de là : *gloriette* désigne une chapelle à Notre-Dame-de-Gloire, à la Vierge.

Pour « peau de luberne », qui est peau de léopard, il dit « peut-être la loutre. » A proprement parler, c'est celle de la femelle du léopard ou de la panthère, en vieux français *leubard*, léopard, d'où le féminin *lubarde*, prononcé *luberde*, et de là *luberne*.

« La sauvagine » ne veut pas dire « bête sauvage, gibier »; c'est le *sauvagin* de Normandie, sens plus restreint, pour désigner renards, martres, *putois*, mais rien qui se mange, qui soit gibier.

« Atanas de madre ou de fust ». Depping croit *madre* issu de l'espagnol *madera*, bois; mais il y a *fust*, bois. Littré tire ce mot de l'ancien haut-all. *masan*, nœud dans le bois, ce qui ne satisfait ni pour le sens, ni pour la forme. A cause de *fust*, ce doit être la métathèse de marbre, en vieux français *mabre*, de même en normand.

Encore un philologue qui traite un préfixe de chose insignifiante. Littré a dit que *co* dans colimaçon « pourrait bien ne rien signifier ». Depping avait ouvert la voie à cette affirmation à propos de la particule *mon*, à la suite du verbe, surtout du verbe *savoir*, laquelle, dit-il, « ne paraît rien signifier et avoir été ajoutée seulement pour l'euphonie ». Les anciens commentateurs n'en disaient-ils pas autant de δε, τε, μεν, du texte grec, qui étaient regardés comme la poussière dont les poètes avaient saupoudré leur papier? Toutefois, *mon* a un sens. On reconnaît aujourd'hui que c'est une formule d'affirmation avec l'ellipse de opinion, pensée, « *c'est mon* ». Burguy y voit le goth. *muns*, pensée, opinion. Mais nous offrons une autre explication. Voici la phrase du *Livre des mestiers :* « Il prendroit droit savoir mon, se il pouoit mener sa marcheandise de Paris à Rouen, savoir mon se ses meules estoient

forfètes ou non. » Ne serait-ce pas « selon mon savoir », issu de *scire meum ?*

« Loire (loir), roseruel conrée (corroyé) » avec cette note de l'éditeur : « Sous le nom de rosereaux on entendait naguère une fourrure de Russie ; mais ici on ne parle pas de fourrures étrangères. Si *rosereul* n'est pas une corruption de *Rauhfell,* nom du Nord... je suis porté à croire que c'est *escureul,* écureuil. »

En Normandie on connaît très-bien la *rosereu* ou *roseu:* c'est l'hermine, qui s'appelle hermine quand elle est blanche, et *roselet* quand elle est rousse.

Il y a dans un des volumes des Antiquaires de Picardie un dénombrement d'habitants qui offre de curieux noms de profession, dont plusieurs n'ont pas été interprétés : Pierre le *gorellier* (le châtreur de *gores,* de truies, de porcs) ; P. *escohier* (escorcheur, du vieux français *escoréer, escorcher,* escorier); J. *descarqueur* (déchargeur, débardeur); *viesier* (marchand en *vieux,* brocanteur); *courreur de waides* (chercheur de pastel ou waide, teinture bleue); *goudailler* (débitant de bière, du vieux français *godaille,* bière, et non de *good ale*); *setelier* (fabricant de seaux, en normand *seille,* du latin *situla*) ; *marchand d'avoir du poids* (marchand de poids ; avoir *du poids*, terme resté en anglais pour un poids spécial); *maronnier* (marinier) ; *mangner* (meunier); *quintilier* (agent d'affaires, qui a le cinquième) ; *murel* (le murailleur, le maçon) ; le *navelier* (litt. marchand de *navels,* navets, le marchand de légumes); cf. *navelière,* champ de navets; le *cammonier*, le camioneur ; le *tillolier,* le fabricant de *tillole*, vieux français, bois de lance, bois de tilleul ; le *pareur*, le foulon, litt. celui qui prépare l'étoffe ; le *talochier,* du vieux français *taloche,* bouclier ;

pourpointier, tailleur; *torqueur*, faiseur de torches, en provençal *torquar; braiolier*, du vieux français *braiel*, braie.

Quelques noms obscènes: Engerrand Bellecose, le *belchos* des patois anglais; Beaupignié; Mathieu vit d'acier; Pierre Pillecon. Ce dernier mot rappelle un terme d'une glose du XIIe siècle: « *Stingus*, communément *Stangcunne*, id est *piscis incitans venerem*. »

On trouve dans un des derniers volumes de l'Académie de Brest des textes paroissiaux du XVe siècle d'un grand intérêt au point de vue historique, spécialement l'histoire héroïque des Coataulem, ces grands corsaires qui purent armer à leurs frais, en « victuailles », la belle caraque dite la Cordelière, mais surtout au point de vue philologique. Je n'en retiens qu'une particularité toute bretonne. C'est la finale constante de *Moricze*, Maurice; *placzes*, places; *puissancze*, puissance; *Marie de Gracze*, Marie de Grâce; *défunctz*, défunt; *forcze*, force; *faczon*, façon. Il y a là un souvenir de la tradition et une prononciation locale qui est très-étymologique, surtout dans ce dernier mot *faczon*, qui a pour type le latin *factio*. Cette finale en *cz* accentue la finale latine en *tia* et *tius* (*platea*, place; *fortia*, force; *gratia*, grâce, et les analogues). Cette prononciation sifflante se montre même dans d'autres mots, dans un document breton de ce même XVe siècle, les *Taxes de Bretagne*, où l'on trouve *exceix*, excès, sortie *decois*, décès. Enfin je signale une expression que je ne puis déterminer sûrement, malgré le contexte ou à cause du contexte: « Et après son decoix lesdits seigneurs et damoiselles ses fils firent faire comme convenable estoit jehener (jeûner?) et ensevelir ledit seigneur de Keraudy et faire son obseque et servicze honorablement. » A cette époque *obsèque* était encore du singu-

lier; il n'est devenu au pluriel qu'au XVIe siècle, comm *poison*, naturellement féminin, n'est devenu masculin qu la même époque, sans doute sous l'idée de force. Pourqu aussi, parlant de navires anglais, les témoins bretons, da ce document, disent-ils toujours « grosses navires angl ses? » Savaient-ils, ces corsaires, qu'en anglais *ship*, navi est féminin? Ou plutôt n'est-ce pas un souvenir du lat *navis*, en passant par le vieux français *navie?*

Edouard Le Héricher.

AGGLUTINATION [1]

On appelle ainsi l'opération, le procédé dont se servent les langues du second et du troisième groupe morphologique pour exprimer les *formes dérivées*. On sait en effet que le but du langage sonore étant l'expression de la pensée tout entière, c'est-à-dire de l'idée significative, de l'objet, du fait matériel, de la conception ou de l'intuition, et de ses variations, de ses relations, de ses rapports extérieurs, on a classé, à ce point de vue, suivant le plus ou moins d'exactitude avec laquelle elles répondent à ce but, toutes les langues du monde. La *relation* est à la *signification* à peu près ce qu'est la forme à la substance, la manifestation au phénomène ; aussi a-t-on rangé dans le groupe supérieur les langues à *flexion* (voyez ce mot) qui ont réussi à exprimer par un seul acte vocal la signification et la relation inséparables dans l'esprit. Mais dans ces mêmes langues, un autre procédé beaucoup moins heureux est largement employé, et ce procédé est le seul dont se servent toutes les autres langues.

On désigne sous le nom général de *dérivation* toute cette partie de la grammaire qui s'occupe de l'expression

(1) Extrait de la première livraison du *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, par MM. Hovelacque, A. Lefèvre, de Mortillet, La Calle, Girard de Rialle, Picot, Vinson, etc. *Paris*, O. Doin, Marpon et Flammarion, in-4° à 2 col.

des relations, c'est-à-dire de la *formation des mots*. Pour rendre cette définition claire et précise, empruntons à l'algèbre ses formules, et disons que la dérivation étudie l'ensemble des fonctions d'une racine variable. La variable, l'idée première, la base de la pensée, est ce qu'on appelle une racine, et soit R une racine, D une forme dérivée quelconque, nous aurons :

$$D = F(R)$$
$$D' = F'(R), \text{ etc.}$$

Cela posé, cherchons quelles peuvent être les variations d'une racine significative, les relations dont elle est susceptible.

Lorsqu'on réduit les mots d'une langue quelconque à leur plus simple expression pour ainsi dire, c'est-à-dire lorsqu'on a cherché à n'en conserver que ce qui n'est ni signe de cas, de temps, de mode, ni expression de genre, de nombre, de personne, ou d'autres relations objectives ou subjectives, on se trouve en présence de formules assez courtes de deux ou trois syllabes au plus, et d'une signification assez générale, *sol*, *lune*, *action d'ouvrir*, *lieu*. Si, poursuivant cet examen, nous comparons, d'une part, ces diverses formules l'une avec l'autre ; si nous étudions, d'autre part, leur état idéologique, nous constatons : 1° que ces formules se classent naturellement en groupes distincts caractérisés par la communauté d'une même syllabe ; que ces groupes forment en outre plusieurs séries parallèles où chaque expression, répétée plusieurs fois, se range chaque fois près d'autres expressions ayant une même syllabe commune avec elle ; — 2° que la signification de ces formules demeure encore compliquée

et exprime souvent des relations subjectives, *ouvrir* par exemple n'étant qu'une variation subjective de *fermer*. Nous devons conclure de là : 1° que certains des éléments communs représentent les *racines* propres, et que les autres sont les signes constants d'une même variation à laquelle sont sujettes des racines différentes ; 2° que ces variations exprimées par des éléments sonores sont des faits matériels nécessaires et incontestables.

Pour ne pas nous égarer dans le vague du raisonnement abstrait, prenons pour type une racine verbale, et voyons de quelles variations elle peut être affectée.

Qu'est-ce que le verbe ou, plus exactement, que la conjugaison ? Seulement l'expression simultanée de relations suivant le temps et l'espace ; de là deux éléments propres à toute dérivation verbale : l'élément temporel, le signe du temps, et l'élément d'espace, l'élément sur lequel porte la relation exprimée, l'élément personnel, le signe de la personne. *Temps* et *personne*, voilà en quoi la conjugaison diffère de la déclinaison ; car celle-ci ne s'occupe que du lieu, de la place du sujet. Mais cela n'est pas tout ; l'élément personnel peut être intéressé de deux façons différentes : il peut être agent ou patient, sujet ou régime ; d'autre part, le temps peut être divers et peut au moins offrir les trois alternatives de présent, de passé et futur. Enfin, l'idée significative dont les relations sont à exprimer peut varier dans sa nature intime au point d'être positive, précise, concrète ou abstraite, vague, contingente ; il y aura par suite de ce chef à rendre ce que j'appelle les relations d'état et ce qu'expriment les variations formelles connues sous le nom de *modes*. La conjugaison peut avoir à traduire encore d'autres idées pour ainsi dire

subordonnées, accessoires, celles par exemple de causalité, de coercition, de répétition, de continuité, de commencement, d'affirmation, de négation, sans parler des deux grandes divisions connues, des deux principaux points de vue auxquels peut être envisagée l'idée significative, selon qu'elle est considérée comme agissant en dehors d'elle ou comme ayant son objet en elle-même ; c'est ce qu'ont pour but de mettre en relief les *voix* dérivées. De plus, il est parfois nécessaire de tenir compte des nuances de chacun de ces temps, modes, personnes, voix, c'est-à-dire des variations que l'élément significatif qui correspond à chacun d'eux est exposé à subir indépendamment des autres. Il est enfin utile d'exprimer les circonstances qui servent isolément à traduire analytiquement les conjonctions des langues modernes. On voit par là combien est multiple le rôle du verbe et de quelles nombreuses modifications il est susceptible pour présenter simultanément l'idée complexe qui résulte de toutes ces composantes.

Pour résumer cette complexité en une formule mathématique, soit R le radical du verbe, V une expression verbale quelconque, v l'idée de voix, m celle de mode, t celle de temps (p passé, a présent, f futur), e celle de l'espace (l lieu et p personne), on aura :

$$V = R' \, v \, m \left[\left(t \left\{ \begin{matrix} p \\ a \\ f \end{matrix} \right\} \right) \left(e \left\{ \begin{matrix} p'' \\ l \end{matrix} \right. \left\{ \begin{matrix} s \\ r \end{matrix} \right. \left\{ \begin{matrix} d \\ i \end{matrix} \right\} \right) \right]$$

où $p'' = p'$ varié en singulier, pluriel ou duel ; p' étant elle-même p^1, p^2 ou p^3, c'est-à-dire l'une des trois personnes *moi*, *toi* ou *lui*.

Pour les formations substantives, la formule ne changerait pas ; il n'y aurait qu'à faire $t = 0$, $v = 0$, $m = 0$, $p = 0$, suivant les langues étudiées.

Or, en examinant les expressions grammaticales de toutes les langues, on remarque qu'à chaque idée relative correspond une lettre, une syllabe, un mot spécial. Il est clair, par exemple, que dans les mots hongrois *atyam* « mon père », *atyad* « ton père », *varom* « je l'attends », etc., *m* représente la première personne et *d* la seconde ; que dans le basque *duk* « tu l'as » comparé à *dut* « je l'ai », il y a trois idées, *avoir*, *le* rég. dir. 3e personne, et *je* ou *toi*, et que par suite *t* ou *k*, les seuls éléments qui changent, correspondent aux pronoms sujets. Nous pourrions citer beaucoup d'exemples. D'autre part, en étudiant l'histoire d'une langue, en cherchant, par la comparaison des dialectes, à reconstituer le prototype commun de chaque mot, on découvre que, dans ces prototypes, les syllabes affectées à l'expression des relations sont plus longues, plus pleines, et sont souvent identiques à des mots significatifs de la langue courante. On sait, par exemple, qu'en tamoul le signe « dans » du locatif est *il* ; or, dans la langue ancienne, *il* signifiait « maison » (témoin le composé *kô-il* « maison du roi », « palais ») ; il est donc permis de conclure que le moderne *malei-il* « dans la montagne » équivaut à « montagne-maison ». De pareilles observations ont autorisé les linguistes à admettre que tous les mots formels d'une langue, c'est-à-dire tous les mots en usage et sujets à la dérivation, la composition, la déclinaison, ne sont que des aggrégations de radicaux significatifs. Soit R′ la formule des radicaux, toute expression grammaticale sera

$$R' + R' + R' + \ldots\ldots$$

Mais le radical R′ n'est lui-même qu'une racine spécialisée par une dérivative, par une autre racine R ; on aura donc la formule générale :

$$\text{mot} = R + R + R \ldots = n\,R$$

n désignant un nombre indéfini de racines juxtaposées.

Cette dernière formule est en théorie celle des idiomes du premier groupe, des langues *monosyllabiques* ou *isolantes;* mais en fait, il arrive que l'attention de la personne qui parle et celle de l'auditeur se concentrent sur la racine principale, significative, au détriment de celles qui expriment les relations. Je représenterai ce phénomène par :

$$\text{mot, c'est-à-dire } F\,(R) = R + \mathrm{R} + \mathrm{R} + \mathrm{R} \ldots = R + n\,\mathrm{R}$$

R étant une racine relative, dans sa pleine expression sonore, mais altérée sensiblement dans sa signification originelle indépendante.

On conçoit que dans la suite des temps, en vertu de la loi naturelle du moindre effort et de la prépondérance de la signification sur la relation, les racines dérivatives, secondaires, subordonnées, déjà réduites en quelque sorte au rôle d'*enclitiques*, éprouvent de telles modifications de prononciation que leur forme première soit méconnaissable, et même que leur signification propre se perde de plus en plus. Ce seront dès lors de simples particules, que je désigne par *r*, et j'aurai :

$$F\,(R) \text{ c'est-à-dire } D = R + r + r + r \ldots = R + nr$$

Ces particules peuvent précéder ou suivre l'idée principale ; elles peuvent même s'intercaler dans la syllabe qui rend cette idée, et la formule varie de la façon suivante :

R + *nr*
nr + R
nr + R + *nr*
R + *nr*, etc., etc.
r

Une langue dont les formations grammaticales sont ainsi représentées est une langue *agglutinante* (on dit aussi *composante* ou *agglomérante*). Ainsi le *monosyllabisme* cesse et *l'agglutination* commence quand les éléments dérivatifs perdent à la fois leurs sens propres et leurs expressions sonores primitives. On verra au mot *Flexion* que les langues du troisième groupe, tout en se servant d'un système différent pour rendre certains rapports, demeurent agglutinantes en ce qui concerne la plus grande partie de leurs dérivations.

L'agglutination véritable est celle qui, aux premiers temps de la vie des langues, s'est produite à l'aide de racines simples. Mais il est arrivé aussi, dans la suite de la vie d'un idiome, que de nouveaux composés se sont produits au moyen de mots formels ; nous ne citerons pour exemple que le futur des langues aryennes : *nous aimerons* est pour *nous avons à aimer*.

Julien VINSON.

KLOAREK KOATREVEN

(LE KLOAREK DE COATRÉVEN) (1)

Kloaregik Koatreven an euz groet
Ar pez na rafe mab ebed (*bis*).

Le petit kloarek de Coatréven a fait — ce que ne ferait aucun fils (*bis*);

'N euz groet eur pak douz he levrio
'Toull porz he dad ouz ar baro,

Il a fait un paquet de ses livres — à la porte de la cour de son père, contre le seuil (2).

Evit mond d'ober al lez
Da Goatgoure d'ar bennherez.

Pour aller faire la cour, — à Coatgouré, à l'héritière.

— Pa n'an da studian d'ar skol,
Saludan ma dous war doull hé dor :

« Lorsque je m'en vais étudier à l'école, — je salue ma douce sur le pas de sa porte :

Saludan ma dous a diabell :
Salud d'ac'h, ma dousig Izabel.

Je salue, ma douce, de loin : — salut à vous, ma douce Isabelle.

(1) Rapprocher ce *gwerz* de l'*Héritière de Crec'hgouré*, dans *Gwerziou Breiz-Izel*.

(2) Le mot *baro*, dont le sens est multiple et bien vague, a besoin le plus souvent d'être accompagné d'un déterminatif; aucun chanteur ne m'a traduit ce pluriel de *bar* d'une façon satisfaisante.

— Ha d'ac'h em 'ehi, ma dousik kloarek;
Nemet ma goadisan n'a red.

— Et à vous, dit-elle, mon doux kloarek; — vous ne faites que vous moquer de moi.

— Me, 'm'ehan, n'ho koudisan ket,
Nag en zell da ober na n'on ket;

— Moi, dit-il, je ne me moque pas de vous, — ni dans l'intention de le faire je ne suis pas;

N'am e biken ann ardianz
D'ho koulenn douz hoc'h oblans.

Je n'aurais jamais la hardiesse — de vous demander (en mariage) à votre noblesse.

— Mar ded d'am goulenn, deud fete,
Diesed gan-ac'h markiz Koadane :

— Si vous venez me demander, venez aujourd'hui; — amenez avec vous le marquis de Coatanhai :

Hennez zo eunn den a galite
C'houfeo parland ouz ma ligne. —

Celui-là est un homme de qualité — qui saura parler à ma lignée. »

Kloaregik Koatreven a lere
En Koadane pa 'n arrie :

Le petit Kloareck de Coatréven disait — dans Coatanhai quand il arriva :

— Salud,'m'ehan, markiz Koadane.
C'houi 'deufe gan-in da Goatgoure
Da c'houl eur bennherez ac'hane?

« Salut, dit-il, marquis de Coatanhai. — Viendriez-vous avec moi à Coatgouré — demander une héritière de là?

— Biken jamez na gredfen me
Az pe te pennkerez Koatgoure,

— Jamais, jamais je ne croirai — que tu obtiennes, toi, l'héritière de Coatgouré,

Perc'hen pemzek mil skoed leuve,
Ha te n' at euz gwennek deuz ann-he.

Qui possède quinze mille écus de rentes : — et toi, tu n'as pas un sou de cela.

O, nam, biken n' gredfen me
Mond da c'houl d'id pennherez Koatgoure.

Oh ! non, jamais je n'oserais — aller demander pour toi l'héritière de Coatgouré.

— Gond-ouz-oc'h e-vad, otro Koadane,
Me 'zo 'n ho servich noz ha de ;

— Vous savez bien, monsieur de Coatanhai, — que je suis à votre service nuit et jour ;

Ha bean ac'hon ho sekreter,
Ha bean on ouspen ho preur-mager.

Et je suis votre secrétaire, — et je suis en outre votre frère de lait.

Me oa kontant da vean belek,
Med ar plac'h n'a bermet ket ;

Moi, j'étais content d'être prêtre ; — mais la jeune fille ne le permet pas ;

Hag an euz laret mond d'he goul fete
Ha kas gan-in ann otro Koadane :

Et elle a dit d'aller le demander aujourd'hui, — et d'envoyer avec moi monsieur de Coatanhai :

Hennez zo eunn den a galite
Goufeo parland douz ma ligne.

Celui-là est un homme de qualité — qui saura parler à ma lignée.

— Ho ! mar d'e ar plac'h a lavar ze,
Me am o d'id pennherez Koatgoure ;

— Ho ! si c'est la jeune fille qui dit cela, — j'aurai pour toi l'héritière de Coatgouré ;

Gant bek ma lans pe ma c'hleve
Me am o 'nehi 'nespet d'he ligne,

Avec la pointe de ma lance ou avec mon épée — je l'aurai, malgré sa lignée;

Gant bek ma c'hleve pe ma lans
Me am o 'nehi 'nespet d'hec'h oblans. —

Avec la pointe de mon épée ou avec ma lance — je l'aurai, malgré sa noblesse. »

'Nn otro Koadane a lavare
'Barz en Koatgoure pa n' arrie :

Monsieur de Coatanhai disait — dans Coatgouré, lorsqu'il arriva :

— Bonjour d'ac'h, otro Koatgoure.
— Ha d'ac'h ie, markiz Koadane.

« Bonjour à vous, monsieur de Coatgouré. » — « Et à vous aussi, marquis de Coatanhai.

Diskenned ha deud en ti,
Ha leked ho kezek e marchosi;

Descendez, et venez dans la maison, — et mettez vos chevaux dans l'écurie;

Leked ho kezek e marchosi
Ha deud d'ar sal da dijuni.

Mettez vos chevaux dans l'écurie, — et venez dans la salle pour déjeuner.

— Na diskennin na n'in en ti
Na lakin ma marc'h er marchosi,

— Je ne descendrai, ni je n'irai dans la maison, — ni je ne mettrai mon cheval à l'écurie,

Ken am o klevet ma c'henvidi:
Aoun 'm euz a sawfe fachiri.

Que je n'aie entendu le résultat de mon message: — j'ai peur qu'il ne se lève fâcherie (entre nous).

— Na savo ket a fachiri
'Wit ma 'man ho koulenn 'barz ma zi.

— Il ne se lèvera point fâcherie, — si du moins e votre demande dans ma maison.

— Ho pennherezik a c'houlennan
D'ann otro Koatreven 'zo aman.

— C'est votre jeune héritière que je demande — p de Coatreven, qui est ici.

— Otro Koadane, goud-ouz-oc'h a-vad,
'Wid ann dra-ze na ve ket siabl

— Monsieur de Coatanhai, vous le savez bien, — pour il ne serait pas convenable

'N eve perc'hen pemzek mil skoed leuve,
Hag hen n' euz gwennek deuz an-he.

Qu'il obtînt la maîtresse de quinze mille francs de re qui n'a pas un sou de cela.

Ma vije 'wid-oc'h poa he goulet,
Otro Koadane, na vijec'h refuzet.

Si c'était pour vous que vous l'auriez demandée, — Coatanhai, vous n'auriez pas été refusé.

— Otro Koatgoure, gond-ouz-oc'h 'vad
On -me eunn den veritabl :

— Monsieur de Coatgouré, vous savez bien — qu homme de bonne foi :

Na draisin ket ma sekreter ;
Hag ouspen e d'in c'hoaz breur-mager. —

Je ne trahirai pas mon secrétaire ; — et de plus il est e frère de lait. »

Otro Koadane pa 'neuz klevet,
Diwar gein e varc'h e diskennet,

Monsieur de Coatanhai, lorsqu'il eut entendu (cela), — son cheval est descendu,

Hag antreet 'barz ar gigin
Hag hen glas hag eur glisinn.

Et il est entré dans la cuisine, — et lui (de colère) bleu comme un bluet :

— Matezik vihan, d'in loret,
Ho pennherezik pelec'h eo et ?

« Petite servante, dites-moi, — votre jeune héritière où est-elle ?

— Eman duze 'barz 'n'he c'hampr
O kozeal gant seiz baron iaouank,

Elle est là-bas dans sa chambre — à causer avec sept jeunes barons,

O kozeal gant seiz baron iaouank,
Hag ar choaz an-he 'n evo, pa' no c'hoant.

— A causer avec sept jeunes barons, — et le choix elle en aura, quand elle voudra.

— Pachik, pachik, ma fach bihan,
Kes d'he saludin d'he c'hampr
Ha tach d' c'houd ober kompliment. —

— Petit page, petit page, mon page petit, — va la saluer dans sa chambre, — et tâche de savoir faire un compliment. »

Ar pach bihan a lavare
Ebarz ar gampr pa n' arrie :

Le petit page disait — dans la chambre, quand il arriva :

— Bonjour d'ach, 'm'ehan, pennherez,
Ha d'ac'h ha d'ho kompagnonez.

« Bonjour à vous, dit-il, héritière, — et à vous et à votre compagnie.

Laret a zo d'ac'h dond en traou
Da laret ouz ma mestr eur gir pe daou;

Il vous est dit de venir en bas — pour répondre à mon maître un mot ou deux;

Kar eman du-hont 'barz ar giginn,
Hag hen ken glaz hag eur glizinn;

Car il est là-bas dans la cuisine, — et lui (de colère) aussi bleu qu'un bluet;

'Man en eur goleur ar vrasan:
Lac'ha ho tad a fell d'ehan. —

Il est dans une colère la plus grande : — de tuer votre monde a-t-il envie. »

Ar bennherez pa 'n euz klewet,
'Traou gand ar vins e diskennet.

L'héritière, lorsqu'elle eut entendu cela, — en bas par l'escalier est descendue :

— Salud d'ac'h, otro Koadane;
Pelc'h e manet ma c'harante ?

« Salut à vous, monsieur de Coatanhai. — Où est resté mon amour ?

— Et e, 'm'ehan, da Sant-Briek
Da gerc'het eur gazill silaouret;
Disul laro he ofern bred.

— Il est allé, dit-il, à Saint-Brieuc — pour chercher une chasuble dorée ; — dimanche il dira sa (première) grand'messe.

Disul laro he ofern gentan:
On deut d'ho pedi d'he achistan. —

Dimanche il dira sa première messe : — je suis venu vous prier d'y assister. »

Ar bennherez a lavare
D'he fotr marchosi hag aneuze:

L'héritière disait — à son garçon d'écurie pour lors :

— Prepared d'in eiz a gezek
Da lakad ouz ma c'hareoz chilaouret;

« Préparez-moi huit de chevaux — pour mettre à mon carrosse doré ;

Ha c'hast buhon ober ze;
Me 'renk mond da Sant-Briek fete,

Et dépêche-toi de faire cela. — Il faut que j'aille à Saint-Brieuc aujourd'hui.

Na d'hen distrei gant gras Doue:
Rak biken jamez belek na ve. —

Et que je le détourne (de la prêtrise) avec la grâce de Dieu: — car jamais, jamais prêtre il ne sera. »

Koatgoure goz pa 'n euz klewet,
D'ha bennherezik 'n euz laret:

Le vieux Coatgouré, lorsqu'il eut entendu cela, — à sa jeune héritière a dit:

— Me am euz aman chadenno,
Ma fennherezig, hag ho 'talc'ho.

« J'ai ici des chaînes, — ma petite héritière, qui vous retiendront.

— Miret ho chadenno 'n ho kampr,
Ha deud da rei d'in treo ma mamm:

— Gardez vos chaînes en votre chambre, — et venez me donner les biens de ma mère:

Mil boelad gwiniz ha seiz
'M euz deuz beurz ma mamm' goste Beiz,

Mille boisseaux de froment et sept — ai-je de la part de ma mère du côté de la Bretagne.

Ha pemp mil skoed leuve 'barz en Bro-Gall:
Ho! me na n'on ket eur fortun fall;

Et cinq mille écus de rentes au pays gallot (France): — ho! je ne suis pas une fortune piètre;

Kement all en bro Leon:
Me 'zo dimezel hag itron.

Autant dans le pays de Léon: — je suis demoiselle et dame (1).

(1) *Itron* a la double signification du latin *domina* et du français *dame;* ici: *la dame de ces biens...*

Me our a-vad n'euz ket hen a danve:
Met mado awalc'h 'zo deuz ma re.

Je sais bien que lui n'a pas de fortune : — mais des
y a des miens.

(Chanté par Françoise Feutel, maro
de Saint-Clet, Côtes-du-

N. QUEL

OBSERVATIONS SUR LE GUNA GREC

En sanskrit, en zend, le *guṇa* (première gradation vocalique, par préfixation d'un *a*), la *vṛddhi* (seconde gradation), ne laissent subsister entre eux aucune confusion :

Organique AI, guna de I, sanskrit *ê*, zend *aê* ou *ôi;*
Organique ÂI, seconde gradation, sanskrit *âi*, zend *âi;*
Organique AU, guna de U, sanskrit *ô*, zend *ao;*
Organique ÂU, seconde gradation, sanskrit *âu*, zend *âu*.

L'on a voulu établir en ce qui concerne le grec que ι avait pour première gradation αι ou αυ et comme second développement οι, que υ donnait au premier degré αυ, ευ, et au second ου.

Je ne m'occuperai ici que des gradations de I; je désire exposer une suite d'exemples dans lesquels οι est purement et simplement première gradation, et représente par sa voyelle labiable ο non point *â* organique, mais bien *a*. Bopp, dans sa Grammaire comparée, § 26, avait indiqué ce fait, bien que sans y insister, et au § 29 il constatait l'extrême éloignement des langues européennes pour la seconde gradation.

Les formes représentées en capitales sont les formes restituées.

RIRAIKA, j'ai abandonné, sk. *rirêca,* gr. λέλοιπα. Il se peut que la labialisation du guna soit due, en grec, à l'attraction exercée par la consonne labiale dont il se

trouve suivi. Mais cette supposition n'est que bien hypothétique; tout à l'heure, en effet, nous allons voir le même phénomène se présenter en telle circonstance qu'on ne peut invoquer l'influence attractive d'une labiale.

PAIKARA-S, bigarré, séduisant, diversifié (nominat. sing. masc.), sk. *pêçala-s*, gr. ποικίλο-ς. Le thème * ποικο- ne se présente pas à l'état simple en grec; mais il en est différemment en zend: dans cet idiome le second dérivé ne se retrouve pas, mais on peut citer des exemples du thème primaire, à savoir *paêça-*, m. Voir Justi, p. 181. Ici encore l'on pourrait invoquer une influence labiale comme dans les neuf exemples suivants :

VAIKA (thème), sk. *vêça-*, zend *vaêça-*, lat. *vicu-*, pour *veico-*, gr. Fοῖκο-.

VAINA (thème), sk. *vêna-* (?), lat. *vinu-*, neutre, pour * *veino*, gr. Fοῖνο-. (La restitution de ce mot est douteuse.)

AIMA-S, pas, chemin, nomin. sing. masc., sk. *êma-s*, gr. οἶμο-ς. Voir Corssen, *Ausspr.*, p. 383; Aug. Fick, *Wœrterb.*, p. 22.

(VI)VAIDA, je sais, sk. *vêda*, zend *vaêda*, goth. *vait*, gr. Fοῖδα. C'est un parfait; le sens propre est « j'ai vu »; l'on arrive à « je sais » par une opération logique. Il ne faudrait pas prendre comme représentant un organique *âi* le gothique *ai* : c'est bien là une première gradation. Voir W. Scherer, *Zur Gesch. der deutschen Sprache*, pp. 18 ss.

AIVA (thème), seul, zend *aêva-*, vieux perse *aiva*, gr. οἴFο.

MAITA (thème), zend *maêtha-*, n. pair, réunion, sicilien μοῖτο-, m., retour, reconnaissance : μοῖτον ἀντὶ μοίτου... par pari referre ; c'est une expression équivalente à celle de τὴν ὁμοίαν τινὶ ἀνταποδίδωμι.

VAISYATI, sk. *vêṣyati*, gr. Fοίσει.

VAIPANTI, zend *vaêpenti*, gr. Foίφουσι. L'explosive est aspirée, comme souvent entre deux voyelles. Voir Roscher, De aspiratione vulgari apud Graecos, dans les Études gramm. gr. et lat. de G. Curtius, deuxième cahier.

PAIMAN (thème), lithuan. *pēmen-*, pâtre, gr. ποιμέν-.

Dans les trois exemples suivants aucune consonne labiale n'apparaît pouvant éclaircir le labialisme de la forme de gradation :

STAIGHAYATI, sk. *stêghayati*, gr. στοιχέει, εῖ.

AINA (thème), un, lat. *oino-*, *ûnu-*, goth. *aina-*, nominat. ains, gr. οἰνό-. Curtius, Grundz., p. 287.

DHAIGHA (thème), sk. *dêha-*, zend (*pairi*)*daêza-*, gr. τοῖχο-, mur, flanc (Zeistch. de Kuhn, XIX, 309).

En fin de compte, cette dernière classe offre un nombre de cas trop restreint pour qu'il soit impossible de ne pas attribuer en principe la labialisation dont il s'agit à une pure attraction.

A. HOVELACQUE.

SIGNIFICATION DU MOT ZEND *AURUSHA*.

Dans un article intitulé *Les chevaux de l'Avesta*, et publié dans le numéro de juillet 1880, j'ai dit que « l'épithète *aurusha* est donnée aux chevaux du dieu solaire Çraosha (*Yaçna*, LVI, 11), aux chevaux d'un autre dieu solaire, Mithra (*Yesht* X, 60, 102 et 136), ainsi qu'au corps du cheval sous la forme duquel apparaît Tistrya, dans le *Yesht* (VIII, 20), mais que les philologues ne sont point d'accord sur le sens exact de cette épithète et que M. de Harlez l'a même traduite, tantôt par « brillant », tantôt par « fauve, éclatant ».

Néanmoins, la couleur donnée par l'auteur du *Yesht* VIII aux oreilles du cheval Tistrya m'avait dès lors fait avancer qu'il s'agit ici d'un cheval alezan clair, c'est-à-dire rouge clair ; et j'avais ajouté « que l'auteur n'a pas choisi dans ce cas une couleur symbolique, puisque Sirius, personnifié sous le nom de Tistrya, est une étoile très-blonde, sans reflet rougeâtre ».

Mais j'ai lu depuis dans Sénèque (*Questions naturelles*, I, 1) que de son temps l'étoile Sirius, ou la Canicule des Latins, était d'un rouge plus vif que la planète Mars ; et le renseignement de Sénèque saurait d'autant moins être révoqué en doute, que les astronomes ont également constaté les variations de couleurs de beaucoup d'autres étoiles.

L'ensemble de ces considérations me paraît indiquer

clairement le sens de l'épithète *aurusha* appliquée au cheval Tistrya. Cette épithète signifie *rouge clair*, et la couleur du cheval Tistrya était symbolique, comme celles de certains chevaux mythiques de l'*Avesta* et du *Véda*.

C.-A. PIÉTREMENT.

LE GASCON DE BAYONNE

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

Pendant que les langues romanes sont étudiées avec le plus grand soin et dans leurs variétés les plus reculées, il existe dans le grand groupe gascon un dialecte dont les particularités si curieuses n'ont encore été l'objet que d'un trop petit nombre de travaux sérieux. Nous voulons parler du gascon bayonnais qui, tout en se rattachant étroitement par sa naissance au béarnais, s'en éloigne tous les jours davantage pour se rapprocher sensiblement des variétés dialectales landaises. Si l'on en excepte les chartes, actes et coutumes qui enrichissent les archives de Bayonne, cette variété de laquelle nous allons nous occuper ici est complètement dépourvue de cette littérature écrite si nombreuse et si choisie dans tout le grand domaine provençal; elle abonde du moins en traditions orales et contes de tout genre, qui méritent à plus d'un titre d'attirer l'attention des historiens et des philologues. Mais ce sujet, que nous traiterons un jour, et pour lequel nous ramassons sans cesse de nombreux matériaux, doit être rigoureusement écarté dans ce travail, où nous nous proposons seulement d'esquisser à grands traits une rapide monographie du gascon bayonnais aux XIIIe et XIVe siècles; nous nous renfermons étroitement dans les limites des quelques documents ci-dessous, en partie inédits, et tous extraits des archives de Bayonne.

Parmi les nombreuses pièces gasconnes conservées dans nos archives, nous devons d'abord citer deux manuscrits, précieux au double point de vue de l'histoire et de la langue. Le premier de ces volumes, plus connu sous le nom de *Livre des établissements*, fut édité en 1336 par un de nos maires les plus renommés, Guilhem-Arnaud de Vicle (1). Ce manuscrit, grossièrement relié, est du format d'un grand in-4° carré, et contient 384 feuillets de parchemin renfermant un grand nombre de pièces très-curieuses qui se trouvent réparties comme suit :

Table . . . . . p. 41 à 52.
Inventaire des armes déposées dans l'arsenal de la ville. . . . . p. 53.
Priviléges de la ville et charte de commune. . . . . p. 54 à 70.
Établissements et ordonnances . . . p. 89 à 156.
Les paix et les achats de la ville . . p. 213 à 245.
Les serments . . . . p. 273 à 276 et 292 à 293.

Un grand nombre de pièces du plus haut intérêt, mais postérieures à 1336, date des documents cités plus haut, couvrent les feuillets interfoliés. Quelques-unes d'entre elles sont en latin, en français et en un très-curieux dialecte espagnol de la côte. Nous nous occuperons seulement de la langue gasconne, qui s'y trouve largement représentée.

Le second manuscrit, dont nous reproduisons plus loin deux pièces extrêmement importantes, est un peu plus

(1) MM. Ch. Bernadou, Dulaurens et les archives de Bayonne (*Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1880).

moderne, et les nombreux documents qu'il renferme portent l'empreinte d'un gascon s'éloignant de la langue latine plus que le précédent. Ce manuscrit, en papier du format grand in-4° carré, est dans un très-mauvais état de conservation ; s'effritant tous les jours davantage, il offre de très-sérieuses difficultés de lecture. Il contient entre autres pièces intéressantes la *Coutume de Bayonne*, déjà reproduite en totalité par MM. Balasque et Dulaurens dans leurs *Essais historiques ;* il est du reste assez difficile, à la seule inspection de l'écriture et du langage, d'assigner une date précise à cet important manuscrit. D'habiles paléographes pensent toutefois, après l'avoir sérieusement étudié, qu'il a été rédigé vers le commencement du XV° siècle (1).

Voilà quels sont les deux ouvrages originaux et authentiques sur lesquels nous nous sommes basés pour

(1) MM. Balasque et Dulaurens décrivent cet intéressant manuscrit de la manière suivante : « Notre coutume est insérée au milieu de plusieurs autres actes, dans le registre en papier coté AA, 11, lequel n'est qu'une copie écrite d'un trait de la même main. Autant que nous avons pu en juger d'après les comparaisons avec d'autres pièces de nos archives, ce registre est du XV° siècle; on peut lui assigner la date approximative de 1400 à 1420. C'est un véritable coutumier qui renferme tous les documents ayant une valeur légale, et constituant dans leur ensemble le « droit » de la commune : d'abord les titres émanés de la puissance souveraine, patentes royales octroyant des franchises et des priviléges; le statut constitutionnel de la cité; le rôles d'Oléron, qui fournirent dès les temps les plus anciens le c des marines de l'Océan; la coutume de 1273; enfin la série établissements ou lois communales de la cité, dont quelques-u eurent pour résultat d'apporter des modifications profondes à la tume de 1273. » (*Études historiques sur la ville de Bayonn*
— 245.)

essayer d'étudier le dialecte bayonnais dans son ensemble, et principalement dans les particularités phonétiques que nous offrent les documents ci-après.

Langue des manuscrits. — On sait que dans le domaine provençal, l'une des cinq grandes divisions romanes, il existe plusieurs dialectes, parmi lesquels on doit distinguer le gascon comme un des principaux. Les romanistes sont encore divisés sur ce point, en ce que les uns, comme M. Chabaneau et après lui M. Luchaire, sans méconnaître les traits distinctifs qui le rattachent nettement au provençal, en font cependant une langue qui a son caractère propre; d'autres au contraire réclament pour leur dialecte la propriété d'avoir été formé directement sur la langue latine qui l'avait précédé. L'illustre Diez lui-même n'hésitait pas à le ranger comme un congénère du provençal, en le classant toutefois dans le domaine de cette dernière langue. Selon ce savant professeur, les *Leys d'Amors* lui donnaient son nom particulier dans une énumération des langues du midi de la France: « Apelam lengatge estranh coma frances, engles, espanhol, gasco, lombard (II, 388). » Le savant romaniste ajoute en parlant du gascon: « A ses particularités appartiennent (nous nous restreignons à la partie sud de la province, c'est-à-dire à la Navarre et au Béarn) l'*a* préposé à l'*r* (*ren* = *arrei, riu* = *arriou*), comme en basque; *ll* initial pour *l*, comme en catalan (*levar* = *llebá, leit* = *llit*); *r* médial pour *l* (*galinu* = *garie*); *ch* pour *s* ou *ss* (*senes* = *chens, laissar* = *lacha, conois* = *connech*; *ca* guttural, jamais palatal (*causi* et non *chausi*); *qua* prononcé en faisant entendre l'*u* (*can* = *couan*, de même *gaitar* =

gouaita) ; *y* mis pour *j*, comme en basque (*jutjar* = *yutya*, *joya* = *yoye*, *satge* = sage) ; *b* mis toujours pour *v*, comme en basque (*volia* = *boulé*, *servici* = *serbici*) ; *h* pour *f*, comme en espagnol (*fagot* = *hagot*, *far* = *ha*, *femna* = *hemne*) (1).

Voilà les principales disjonctions du gascon pyrénéen avec les autres langues provençales ; cependant, dans ce grand domaine qui s'étend de Toulouse à l'Océan, il faut distinguer à quel dialecte ou, pour être plus vrai, à quelle variété le domaine linguistique de nos manuscrits a été localisé. Suivant plusieurs auteurs, le bayonnais a imprimé à tout le groupe qui l'entoure une physionomie particulière, et quoique M. Luchaire classe dans le même dialecte les patois du Labourd du pays de Buch jusqu'à Mont-de-Marsan, en y comprenant Bayonne, nous croyons que du moins, en tant que variété, le bayonnais est à la tête d'un groupe formé sur la rive gauche de l'Adour jusqu'au pays basque (2), et qui se complète sur la rive droite

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. I.

(2) La délimitation de la langue et du pays basque se trouve ainsi tracée sur la rive gauche de l'Adour (voy. les cartes du prince Bonaparte) : Bidart, Arbonne, Bassussary, Saint-Pierre d'Irube, Lahonce, Urcuit, Bardos, etc., laissant ainsi en dehors de cette limite Bayonne et Biarritz, où l'on n'a jamais, croyons-nous, parlé la langue basque : les pièces de leurs archives sont toujours rédigées en gascon ou en latin et jamais en langue euskarienne. Nous savons bien que ces arguments ne sont pas d'une grande force, car dans les quatr provinces d'Espagne où le basque est encore parlé de nos jours, (n'a pas encore trouvé une seule pièce officielle en cet idiome ; il (est de même pour les provinces françaises. On remarquera, en outr que le dialecte dont nous présentons quelques spécimens est bea coup moins chargé de mots basques que le gascon moderne qui, se' nous, lui en a emprunté une certaine quantité.

par l'annexion de Saint-Esprit, Saint-Étienne-d'Arribe-Labourd et de la commune du Boucan (1). Le cadre restreint d'un article spécial ne nous permet pas de chercher les différences qui existent entre ces patois modernes et ceux qui les circonscrivent ; nous voulons seulement jeter en quelques lignes un aperçu rapide sur la langue des vieux textes bayonnais.

Voyelles. — *a* primitif ne s'est jamais changé en *o* à la finale, ainsi que cela a souvent lieu dans les dialectes gascons modernes, entre autres le béarnais ; s'adoucit quelquefois en *e* dans *Baione, terre, fore, logade* (2).

e fermé comme dans *dels, oselhedor*, où l'on voit les deux espèces d'*é : labetz, clerx.*

i se trouve souvent employé et n'est remplacé par *y* que beaucoup plus tard, *mitat, establi*, etc.

o reste intact dans l'ancienne langue (Diez, *Grammaire des langues romanes*) : *nostre, seinhor, no bou, pitloric;* mais il s'est cependant adouci en *e* dans quelques-uns de ces mots, *daquere, daquero.* On le voit aussi se changer en *ou* à peu près comme en français, *lo maire* = lou maire, coumensement = *comensement, Bayoune* = Baione. Peut-être, comme le dit M. P. Mayer, dans la phonétique *o*, l'*o* étroit (*estreit*) devait-il déjà être considéré comme *ou* à l'époque de nos documents : *posque, profiit*, etc.

u sonne comme en francais et en provençal moderne dans les documents que nous reproduisons plus loin ; il a toujours le son français dans *juradz, periuri, augun*,

(1) *Les vieux textes gascons et la règle de l's*, par M. Châteauneuf. (*Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne,* 1878-1879).

(2) P. Mayer, *Charte du pays de Soule,* Romania.

dus, comunie, nulh, etc., surtout quand il est précédé ou suivi d'une consonne.

Diphthongues. — *ai : aien, en vairi, armaira, barailhose, aicheres, aiuderes, bailiu, baisset.*

ei : peiat, seinhor, pleit, forfeit.

oi : coite, noi, loinhau, lairois, bergoinhes (XIVe siècle).

Nous trouvons aussi dans la charte de commune la présence de la triphtongue *iei*.

ui : despuis.

au sonne toujours *aou* et n'a jamais, comme en italien, la forme condensée *o : autretant, aucuns, mau, cause, pausat, claus, autruy, fideutat, queu, iu, abriu*, résolution de *l* (aprilis) ; *iura, iudiat, aiudar, fius.*

ou. Cette diphthongue est presque toujours remplacée, dans le dialecte bayonnais comme en béarnais (1), par *au* ; on trouve cependant *bou* (charte de commune), dont les deux voyelles doivent être distinctement prononcées.

ie : aien, maiester, laie, feit, die, biele, embie, affreite. De plus, dans ces diphtongues qui nous sont communes avec le provençal, et parmi lesquelles, toutefois, on chercherait vainement *ue* et *uo*, on trouve les suivantes :

ey : rey (regem), *meis, empleyte.*

eu : peu, deute, deus.

ii : diit, esliit.

La semi-voyelle *y* se rencontre quelquefois avant une autre voyelle, mais est plus souvent employée dans le dialecte moderne où elle a partout remplacé *i*.

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes*, II, p. 368.

CONSONNANTISME.

Palatales. — *c*, comme dans *casseilh*, *cor*, *cascun*, *comunie*, *cum*, *amic*, se change en *qu* devant *e* et *i* (1), *franquesse*, *quinzeie*. M. Diez soulève sur la lettre *q* une demande importante : il se demande si, lorsque l'*u* suit le *q*, il s'efface constamment devant toutes les autres voyelles comme dans la langue française, ou seulement comme en espagnol devant *e* et *i*. L'illustre romaniste ajoute que l'*u* ne se fait pas entendre, si ce n'est peut-être à l'exception du gascon (Diez, *Grammaire de la langue romane*, t. II, p. 380). Nous trouvons en effet, dans la charte de Jean-sans-Terre, les mots suivants ou l'*u* se prononce *quau*, *quant*, *quent*, *quate*.

g, gutturale douce, est *gu* devant *e* et *i* : *plague*, *pague*, *aygue*. Il se prononce aussi devant *e* et *i* comme *j* latin, qu'il a presque partout remplacé : *gadge*, *borge*, *plege*, tandis que *j* a pris le son de la demi-voyelle *y* : *iurar*, *iustizial*, *aiuderar*. On verra cependant dans le même document la gutturale *j* orthographiée de la même façon dans les mêmes mots : *jurera*, *jurat*, *justizies*. A la finale *g* se retrouve comme en provençal (2) : *forestang*, *ag*.

ch, son composé, est fréquemment représenté par *ss* : *medisse*, tantôt par un seul *s* : *esqueuins*, *seis*, *despuis*, tantôt par *sch* : *ischemple*, ou bien encore par *hs* : *meinhs*.

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes ;* Luchaire, *Idiomes pyrénéens*.

(2) Diez, *Grammaire des langues romanes ;* Luchaire, *Idiomes pyrénéens*.

x : clerx, exceptat, expleitar, remplace quelquefois la sifflante *s* dans *aux dies.*

nh. Cette liquide est fréquemment mouillée : *bergoinhe, meinhspreze, seinhor.* Parmi les autres nombreux sons mouillés qui ne se retrouvent que rarement dans nos documents, nous citerons cependant *j* dans *minjar*, et *th* dans *mathiau.*

Linguales. — *r* attire presque toujours un *a* à l'initiale : *arraube, artincut, arfugue.* Cette répugnance qui provient de la langue basque, ne paraît pas cependant aussi fortement marquée dans nos textes que dans le gascon moderne, où l'on trouve peu de mots commençant par cette linguale. La prononciation de *r* est double selon sa position (1) : dure à l'initiale, comme dans *rey, requerira,* elle devient douce entre deux voyelles et à la finale, comme dans *aperadz, dreiturie, adore, carar, lor.* Le gascon bayonnais moderne la change fréquemment à la médiale par un *l*, notamment dans certains quartiers de la ville. Pour lui conserver le son dur, on opère un redoublement ; *darrocade* et *forredure.* Enfin, comme dans tout le domaine roman, la transposition de cette lettre avec *l* se trouve fréquemment, comme dans *ll* entre deux voyelles devient *r* (voy. P. Mayer, charte landaise, *Romania*, 1874, 436), quelquefois joint à *lh : nulh, nulhe.* Cette lettre a un son mouillé dans *médailhe, alhor, filh, pailhet.* On voit aussi cette linguale alterner à la finale avec *u* (Diez, *Grammaire de la langue romane*, t. I, p. 273) : *commiau, mau, au, hostau* (2).

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes.*

(2) Nos dizem que en rima nifora rima nodeu hom dire mas *le*

Dentales. — *t* et *d*. Ces lettres prennent quelquefois un son doux à la finale : *bimad*, *jurad*, *aperad*, mais toutefois moins souvent que dans les dialectes voisins (voy. *Romania*, 1874, p. 435, et 1876, p. 338); la forte (*t. c.*) est beaucoup plus usitée dans le gascon bayonnais : *fideutat*, *despauzat*, *assetiat*, *prauat*, *pauzat*.

s a le même son qu'en français : *nostres*, *costumes*, *seran*, quelquefois est redoublé dans *cosseilh* et *assize*. Elle a le son du *z* entre deux voyelles, comme *presentera*, *excusacion*. Le *c* aspirant, *conscienci*, *celerant*, devant *i* et *e*, porte rarement la cédille dans nos manuscrits et est rendu devant *a* par *z*, *sc* ou *ss*.

ts se rend par *dz* : *aperadz*, *pailhedz*, *bertaudz*; on le voit aussi avec *ts* dans *diits* et *esliits*.

z est fréquemment rendu par *s*.

n a quelquefois un son nasal prononcé : *domaneran*, *seins*, *quent*, *sedent*. Le groupe *nd* perd souvent son *d* : *demaneran*, *defenut*, etc. (voy. P. Mayer, charte landaise, *Romania*, 1874, p. 435).

Labiales. — *p* n'est pas toujours muet devant *t* : *dissapte*, *captau*.

f se trouve, dans nos manuscrits, très-fréquent à l'initiale ; son changement en futur *h* ne s'est pas encore opéré : ex., *filh*, *fideutat*, *fos*, *forfeit*, *for*, *fera*, *feit*, *fenit*, *fore*, *farredure*.

v, *b* et *r* permutent fréquemment (voy. P. Mayer, charte landaise) : nous trouvons *b* à la place de *v* dans *arcibesque*,

quar *liau* es motz gasconils, quar leumen li Gasco viro e mudo *l*, cantes en fide dictio, en *u*, coma *nadau*, per nadal, *vidau* per *vidal*, *hostau* per *hostal* et *leyau* per *leyal*. Las flors del gay saber. (Diez, *Grammaire des langues romanes*.)

abesque, *biele*, et *v* pour *b* dans *volem*, *vedz*, etc., quoique cependant on prononce *b*. La confusion qui existe encore de nos jours sur cette labiale se fait plus profondément sentir quand les gens de la campagne parlent français. La laryngienne *h* s'écrit ou s'omet à volonté: *hobre*, *obre*.

FLEXION.

La forme la plus usitée de l'article masculin est *lo*, et la flexion s'opère de la manière suivante:

Masc.: *lo*, *le*, *del*, *al*, *lo*.

Fém.: *la*, *dela*, *del*, *à la*, *la*.

Plur.: *las*, *dels*, *als*, *los*.

Fém.: *las*, *de las*, *à las*, *las* (1).

On trouve aussi quelques exemples de l'article composé par contraction.

Substantif. — Le pluriel se forme régulièrement par l'addition d'un *s*: *cosseilhedors*, *dreituries*; d'autres par un *z*. On remarquera aussi qu'un certain nombre de ces substantifs ont conservé, ainsi que le portugais, l'*e* du cas oblique.

Dans les premiers alinéas de la charte de Jean-sans-Terre, on remarquera quelques faibles traces de la déclinaison à deux cas, plus connue sous le nom de règle de l'*s*. Quoique ce sujet ait reçu, du moins pour la langue gasconne de l'extrême sud-ouest, un assez grand développement dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne* (2), nous croyons qu'il serait prématuré, da

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes*, II, p. 32.

(2) Châteauneuf, *Les vieux textes gascons et la règle de l's*.

l'état actuel des connaissances sur les textes gascons de notre région, d'affirmer complètement l'existence de cette règle. Probablement une étude rapprochée des documents contenus dans nos archives en fera surgir des indices suffisants pour élucider la question, qui contribueront sans doute à vaincre les répugnances des meilleurs romanistes, car, ainsi que le dit M. P. Mayer dans la publication d'une charte landaise de 1268 ou 1269 (*Romania*, 1874, p. 438), « on verra qu'il n'y a pas trace de la déclinaison à deux cas dans notre charte. Il en est de même dans toute la région des Pyrénées depuis le Roussillon, dans le Béarn, la partie occidentale de l'Armagnac, dans l'ancien duché de Guienne. On peut vérifier ce fait dans les chartes en langue vulgaire des cartulaires de Saint-Pierre de Hérat, dans le cartulaire de Saint-Jean de Sordes, qui contient quelques documents vulgaires du XIIe siècle, et dans les chartes si nombreuses que nous possédons sur le bazadais et le bordelais. »

Noms de nombres. — On doit remarquer la forme féminine *dues*, qui se trouvait aussi en léonais et en portugais (Diez, *Gr.*, II).

Pronoms. — *Aquet* et *aquetz*, par aphérèse *queste*, *questes*.

Verbe. — Les verbes auxiliaires sont *haber* et *estar*. La particule explétive ou *que* préfixé moderne ne se trouve que rarement dans les verbes anciens, et seulement au futur (1). Il semble qu'il y a eu une sorte de période de transformation qui a atteint le verbe à peu près à la même époque que le glossaire, et dont nous essaierons

(1) Luchaire, *Idiomes pyrénéens*, 235.

d'expliquer les phases dans un travail prochain. Nous ne pouvons, sans excéder les limites d'un article, donner un aperçu de la conjugaison dans cette partie du domaine provençal; nous ferons cependant remarquer que *thier*, *tier*, perd dans ce dialecte l'*n* médial, comme en portugais (1). De plus, la terminaison *ire* perd souvent son *e* final. L'intercalation du *d* dans *voldria*, pour *volria*, est fréquemment remarquée, et enfin le parfait, qui devait se perdre plus tard, est souvent exprimé dans toutes ses flexions dans les documents que nous reproduisons ci-dessous.

CHARTE DE COMMUNE

OCTROYÉE AUX BAYONNAIS PAR LE ROI JEAN-SANS-TERRE (2).

(Le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre accorde aux Bayonnais une charte de commune traitant de l'élection du maire, de la police criminelle et communale des meurtriers, du châtiment des femmes querelleuses et médisantes, des débiteurs de la ville de Bayonne, des prêteurs sur gage et des voleurs.)

Aquet es lo privilegi de le comunie que en Johan d'Angleterre de aus ciptadaus de Baione.

Johan per le gracie de Dieu, rey d'Angleterre, seinhor d'Irlande, duc de Normandie et de Guiayne e coms d'An-

(1) P. Meyer, *Romania*, 1874, 438. Selon M. Lespy, l'*h* ne signifie absolument rien.

(2) Cette charte a été reproduite par MM. Balasque et Dulaur dans leurs *Études historiques sur la ville de Bayonne* (pièces justificatives), t. I, p. 452. — *Archives de Bayonne*, AA, I, p

jau, als arcibesques, als abesques, als abats, als comptes, als barons, ales justizies, als vescomptes, als probostz, aus foresters e a todz son bailes e son fideus salùdz: Sapiadz que nos auem autreiat et ab aqueste nostre carthe confermat al maire e al cosseilh e als nostres prodomes en la ciptat de Bayone, e a lars fers, que aien en medisse le ciptat comunie de medisse maneire que an los nostres borges de la Rochele en la nostre biele de la Rochele, saubas anos en totes causes nostra prebestat, e nostres costumes, e nostres franqueses que en medisse la nostra ciptat de Baione deuem auer assi cum auem en le nostre biele de la Rochelle, per que volem e manam fermemens quels dauant diitz lo maire, el cosseilh, els prodomis nostres estans en nostre ciptat de Baione, e lors hers aien per todz los temps del mon le dauant diite comunie, assi cum es diit. Testomonis son en W. Com. Bareun, W. Brigveir, Savarig de Mauleon (1), en Vairi, filh de don Geralt, W. de Harecuit, Johan de Baissinge beirn (?), en Johan filh den Hugos, Fulc. de Briant (?). Dade fo perle man de maiester Richart de Marisc, nost chanceler au temple nau Londoniarii (*sic*), hiu XIX die dabriu hiu XVI^an^ an de nost regnement.

Si mestir es de far maire en Baione los C qui son establidz pars eslieran III prodomes de la biele los quaus presenteran a nostre seinhor lo Rey qui de quau a luys plague fasse maire.

Dels cent dauant diits, pars seran esliits XXIIII, per consentiment dels C pars, qui a cascun an seran mudats,

(1) Savarig de Mauléon n'est autre que le routier poitevin. (Voy. *Essais historiques*.)

dous quaus los XII seran aperadz esqueuins eus autz XII cosseilhedors. Aquetz XXIIII iureran en lo comensament de lor an que garderan les dreituries de sante glizie, e le fideutat de nostre seinhor lo Rey, e iustizie, e que dret judgeran segon lor consciencie, e que celerant lo que lo maire los manera celar, o qui ag descobrira au paulrs sera despauzat de son offici carmaira en le merce de le comunie (1).

Lo maire e los esqueuins samasseran dues vedz cascune sedmane per le coite de le biele, e si dopteran aucue cauze, apereran dels XII cosselhdors quals se voleran, e sob so auran lar cosseilh; els XII cosselhedors ab lo maire et ab los esqueuins seran ensemps cascun dissapte, e tut las C pars autressi cascue quinzeie au dissapte sien ensemps ab lor.

Quoauque de todz los dauant diitz no sera seis amonestement ab los autres pars aus dies quius son establitz, cum diit es dauant, auan que le prime sie cantade, si es esqueuin paguara V ss. a les coites de le biele; el coselheder qui noi sera III ss.; et daus autres pars II ss., si combien excusacion no affeit coneisser lo dauant die au maire; e quals qui dels dauant diitz sen ira sens licence dou maire de la semblement dels autres, autretant paguera quant establit es de pagar, si adore de prime no fas bineud. E se lo maire aucue vedz ah obs aucuns dous dauant diitz, si labetz aucun de lor no bin a sor

(1) Quod et si quidem Major forte celari præceperit, celabu hoc quicumque dixerit, a suo officio deponetur, et in commu misericordia remanebit. (*Charte communale de Rouen; O nances des rois de France*, t. I, p. 306 à 308; note de MM. B et Dulaurens, t. I.)

mant e a son semoiment, paguera lamende qui les establide, si no mostre ubert teis (1).

Si aucun dels XII esqueuins volera anar en Angleterre o in autre terre loinhau, o in peregrinadge, prenera lezer del maire e dels autres esqueuins quent seran aiustadz au dissapte, e id ades aqui comunaumens eslieran aucun que establisquen en log de luy trou que tornie.

Sil maire els esqueuins sedent en esqueuinadge, quent lo maire parlera si aucun lenterompera sas palauras, o desputera aucun homi queu maire volera que sie escoutat, lo maire lo manera carar ; e si despuis destorbera le memorie daquet qui parlar deu, ades paguera XII dies, si es dels iuradz de le comunie, e seran ne los VIII dies au profiit de le biele, eus IIII dies auran ne los clerxs els serbens dou maire.

Si alcuns dels esqueuins e dels cosseilhedors o deus autres pars en lors dies establitz, posque per dret far sera assetiat ab los autz lachera son seti per cosseilhar sens lezer dou maire, paguera XII dies, los VIII au profiit de le biele, eus quatre aus clerxs e aus sirbens.

Si lo maire eus esqueuins sedent en esqueuinadge, e alare augun ditz mau a dautre en audiense sera en merce dou maire e dous esqueuins segon le granesse dou mau diit, e segon que es acostumat de mau direr.

Si lo maire trespassera lestabliment de le comunie, al doble sera de merce que seri I dous esqueuins, car de luis diu esser pres ischemple de dreiture e de rigautat de gardar los establimentz.

(1) Nisi apertam ostenderit excusationem. (*Charte de Rouen.*)

Si habiere que aucuns hom tuscera (1) auque cause dou son e sober layron sober faussari en Baione pres o prauat, e pucque monstrar per leyau testimoni de vesins que sie son so que eride, aredut lo sera; en layron en faussari sera indiat per le comunie, e sera pauzat en lo pidloric, que totz lo veien en coneguen, e si deu auer seinhau, que laura. E se a forfeit membre o autre cause plus, lo coupau e son captau seran liuradz a le iustizie del Rel a far de luy iustizie.

Si iurad de le comunie aucidera son iurat, en sera faidiu o prauat, sera sa maison darrocade e medis lo coupau sera liurat ab sons captaus a les iustizies del Rey, si pot estar tincut.

Si jurad afreblezira son iurat daucun membre, lo pleit e amende daquero sera de nostre seinhor lo Rey, e ed imedis armaira en merce de la comunie, per so car son jurad aura afreblezit de son membre.

Si aucun fera discension de barailhe en le biele, e dus dous XXIIII juradz veiran asso e audiran, lo coupau sera prauat per le palaure de lor qui seran credudz per lor palaure, per so car juran au comensement de lor esqueuinadge que ver dizerin desso que veirin e audirin. Si dus dous C pars ac veden, lo coupau sera prauat per lor segrement et armaira en merce, e esmendera per esgoart dou maire e dous esqueuins lo mau feit segon que es, e segon que es acostumat de forfar.

Si aucun dizera mau en le biele a daucun o en arrue

(1) Si contigerit aliquem *interciare* * aliquid de suo super aliquem latromen.... (*Charte de Rouen.*)

* *Interficiare* est sequestrare, in manum tertiam ponere. *Vide* Ducange. Notes de MM. Balasque et Dulaurens.

o en maizon, sera prauat per II testimonis dous C pars seis segrement, armaira en merce dou maire e dous esqueuins, segon queu mau diit es e segon que es acostumat de mau dizer; e se lo maumiat no ha testimonis dous pars, son clam sera miat per ley de le terre.

Si aucun sera pauzat en pitloric no per lairois, mafs cor aura feit aucune cause encontre lestabliment de le comunie, e aucuns lac artreitera per queu fasse bergoinhe dauant les juradz o dauant autres homis, paguera XX ss., daus quaus aquet acui lartreit es estat feit aura los V ss., eus XV ss. seran ales coites de le biele. E si aquet qui artreitat lac aura, no bon o no pot pagar los XX ss., sera pauzat hiu pitloric. Si femne es pranade barailhose o maudizent, sera ligade ab corde sodz les aicheres e sera getade trez vedz en laygue aturn. Si augun baron (1) lag artreite, paguera X ss., e si femne lag artreite, paguera X ss,, o sera getade III veds en laygue.

Si aucuns homs qui no sie de le comunie aura forfeit a daugun jurat de le comunie, sera manat que emendi lo forfeit; si ed ag meinhspreze deffenera hom aus iuradz de le comunie que no comengien ab luys en bener, ni en crompar, ni en prestar, ni en hostalar, si nostre seinhor lo Rey o son filh no es en Baione o assise, o si ed no bou emendar lo forfeit, per so le comunie ag mustrera a les iustizies del Rey, e aindera au iurat a domanar son dreit. E se aucuns dous juradz fera contre quest debet, sera en merce dou maire e dous esqueuins.

Si aucun fera clam de mau que hom laie feit e non

(1) Le mot *baron* est employé ici dans le sens espagnol (*varon*), et signifie simplement *mâle, homme,* et non pas *baron.* (Note de MM. Balasque et Dulaurens.)

bou prener dret per judgement dou maire e dous esqueuins, sera artincut et pauzat per gadge e per pleges, e iurera per que aquet forfeit no fera mau a daquet de cui se sera clamat; e si per aquet forfeit lo fey mau, sera iudiat assi cum periuri.

Si aucuns dous juradz de le communie es pausat en merce per son forfeit, e non fei arrequerit a daucun homi, si no es feit per comendement de nostre seinhor lo Rey, sa merce sera doblade, car no belem auer la maubolense de notz arricomis vezino.

Si augun dezira que es nostre vezin e nos no em certams, per testimoniadge de dus juradz prauera que ver es so que ed ditz.

Si aucun clero o caner deu deute a daucun de le biele de Baione, en deutar nos bou iustiziar peu maire ni peus c pars de le comunie, sera deffenut que nulhs hom no comingie ab luys, ni bener, ni en comprar, ni en prestar, ni en hostalar, si nostre seinhor lo Rey no es en Baione o assize.

E se augun fera contre quest debet, arrenera lo prest au prestedor, e sera en merce dou maire e de le comunie, e si lo deutor per so nos bou iustiziar, le comunie aiudera a iurad a domanar sondret.

Si en le comunie aura contente de deute o de combent o daucun marcat, sera terminade per arcordanse o per testimoniadge de II dous XXIIII iuradz qui seran creduds per sole palaure, car auran jurat au comensement de lor esqueuinadge que ver dizeran desso que veiran e audiran, e si puihs que id auran acabat lau de lor esqueuinadge e seran despauzatz, sodz contente de deute dauant lor prestade, o de combent, o daucue cause dauant lor feite, sera fenide per lor segrement. Mas si I deus XXIIII iuradz

porte daquero testimoniadge, e I o meis dous autres pars ab luy, aquet qui es dous XXIIII iuradz sera oredut per sole palaure, eus autres per segrement, Mas si tres dous autres pars porten testimoniadge, termineran le cause per segrement. E si necun dous C pars no es testimoni, lo clam sera miat per ley e costume de le terre. E si de I ss. o de meis (meinhs) es lo clam, sera fenit per testimoniadge dous pars seis segrement.

Si augun fera clam de terre sober autre, lo claman dera gadge et pleges de seguir lo clam. E si apres es feite conoischeuse daquere terre, en clamant per reconoiselsense es bencut de faus clam, armaira en merce dou maire e dous esqueuins de LIX ss. dangeuino.

Si augun requerira sa cort de terre, autreiade lo sera, e si no fei dret au clamant en IIes quinzeies, le comunie nou fera ; si ed non a dreiture tenis, que eu maire e dus dous esqueuins sapien.

Si augun requer sa cort de deute, autreiade lo sera, per que fasse dreit au clamant en II oiteies; si noag fei, le comunie neu fera ; si aquet qui tiu sa cort no a dreiturer tenis, queu maire e dus esqueuins sapien.

Si daucun deu deute a daucun que ne pusque o no vulh soube, tant liurera hom dou son au prestedor que pagat ne sie, si tant ha. Si lo deutor no ha tant ans que pusque ester per pagat, tant longuemens sera pauzat de fore le ciptat trou aie feit lagrat dou maire e de son prestedor. E se es trobat en le biele ans que aye feit lagrat de lor, tant longuemens sera artincut en le carce de le comunie trou que sie dardemut de C ss. per sio per sons amicz ; e alore jurera que no tornera en le biele trou aie feit lagrat dou maire e dou prestedor.

Si hom farestang se clame daugun de le comunie per deute que iurad lo deie, le seinhor de luy naura sa cort si la requer; e sied en IIII dies no fey dret au clamant, le comunie nou fera.

Si le comunie, per lo comandement de nostre seinhor lo Rey o de la iustizie, deura anar en augun log, lo maire eus eusqueuins perveiran quaus establisquen adarmader a gardar le biele; e qui apres lore nomiade dessir sera trobat en le biele, aquet sera prauat per aquets qui seran armas gardes en le biele, e sera en merce de nostre seinhor lo Rey, e en merce de le comunie, de sa maizon darrocar, o de C ss. si maison no ha. E si puihs que le comunie se mauera aucun sen depertira per auqueison daubergar o dautre cause seis lezer dou maire o seins tenis de son cors, sera en merce (1); lo maire, per lo comandement de nost seinhor lo Rey, deu samoir (?) le comunie e miar en ost, e quarque armaira, deu armader per son man. E se aucun armat seis lezer de luys, lo maire lo deu freinherar segon que sera si no es arrasoable tenis oer que deie armade.

Nullhs hom outre I an e I die no deu estar en le biele si no er jurat de le comunie, ni entertant ne ans que iurat aie no aura le franquesse de le biele; e no deu ester arcebut en le comunie ni iurarle, sino pou maire e pous esqueuins quent sedent en lor esqueuinadge. Mas puis iurat aie, aura le franquesse de le biele.

Se augun se volera clamar de jurat de le comunie, biera au maire, eu maire tier ne la adret de tot clam

(1) Ici finit la charte communale de Rouen. (Note de MM. Balasque et Dulaurens.)

trou au gadge de batailhe; car puis batailhe es empreze au bailiu dou Rey apertin.

Los adoutres pres no son judjatz si no per man de sante glosie.

Si lo maire eus juradz uolen far nulh mession per lor medis te feran seis que noi domaneran cosseilh ni lezer de nulh homi.

Layron pres e atent dedens Baione o en le bailie, au maire deu ester amiat, e per luy e per lo bailiu dou Rey deu estar indiat, e per los menistres de medis lo bailiu deu estar peiat au cost deu Rey; et totes les causes que seran trobades aber layron seran dou Rey, si augun no pot probar arresouablement que aqueres causes sien soes, car aqueres lo deuen estar arrendudes entieremens; e si lo layron a maisons dedens le biele o en le bailie, le maison ons ed estane sera abatude per les justizies de le comunie ades puis que sera indiat. E apres nost seinhor lo Rey aura per I an e I dios les terres e los tiemens deu layron e les ischides; apres, los seinhors deus fius a cuy los tiemens apertien los demanderan au Rey o a sons bailius, e auer los an todz temps meis.

Hischemens e dels homicidaus e dels autres qui per aucue iniquitat an lachat le terre de lor seinhor lo Rey e son feidius.

Si alcun dels juradz sera pauzat en pitloric per son forfeit, e augun lac artreitera son forfeit e sa peie, sera pauzat hiu pitloric; e sa maison sie darrocade, e paguera C ss. au plazer dou maire e dous cent pars.

Si alcun dous juradz volera lachar le comunie assi que digue que dessi en auant no bou esser de le comunie, combieran eischir de le comunie e puis no aura le fran-

quesse de le biele, sino paira arrer tornar a le comunie ans que aie estat fore de le comunie I an et I die; mas asso no, si no pou maire e pous pars en esqueuinadge, e darrecaps que iurie le comunie.

Cet qui sera pres en periuri sera en merce dou maire e dous pars de sa maizon darrocar o de son capitau, segon que sera a plazer dou maire e dous pars; e si no aura maizon ne captan aboudos, for iurera le biele per I an e I die en merce dou maire e dous pars.

Siu maire liurera aucun les maizons eus tiemens daucun deutor per sa deute, tier les ha per aquet; apres siu deutor sera trobat que aie captau, lo maire fera prener lo captau e far lo liurar au prestedór en soute de le deute, empero siu captau sie deutor.

Lo maire deu gardar les claus de le biele, e ab autrei deus pars a tau homi liurar en cuy sien saubes.

Si augun homme sen hira de la esquiugayte, sera en merce dou maire de xv ss. o de plus, segon que labeiz ere grant mestir esquiugaytar.

Si augun dous iuradz no volera bier au man dou maire, deu ester dannat daquere peie quiu sera estade mentahride au somoiment, segon lestabliment deu maire e dous pars.

E deuedz saber que totes les merces e todz los gadges qui binent a le mau dou maire son despenudz a les coites de le biele per cosseilh dou maire e deus pars.

Siu prebost eu beguer dou Rey nostre seinhor se volera clamar del iurat, biera au maire; e aqui dauant lo maire deu auer dret.

Si aucun iurat treura autre iurat ailhor en pleit que dauant lo maire trou queu maire len sie deffalhit, sera en merce dou maire e dous pars.

E deuedz saber tut qui establit es en le comunie de Baione qui si dizera mau de le comunie e ab las dits forfera, si dus deus esqueuins ag audiran, per le palaure de lor es daquero atent. E si tres dous iuradz ac audiran, per segrement de lor es daquero atent. Si I solemens ag audira, aquet qui aura forfeit se pot porgar per son segrement e per VI homis.

Quauques hom de le biele arfugue lo segrement de le comunie que de aquero sera atent, deu ester pres e ligat de ligamis de fer, e deu ester pauzat en le carce trou aura feit emende a le comunie.

Lo beguer de le biele no pot metre man sober forfeit de iurat de le comunie seins mort domi. E aquet qui de mort domi es atent, es en le man dou Rey, e todz sons captaus; e si mayzon o berger aura, so es au maire e a le comunie a far iustizie.

Si aucuns hom de fore le comunie forfera a iurat de le comunie e pot ester pres, deu ester ligat de ligamis de fer e estar pauzat en le carce trou que aie feit emende a le comunie; e si no pot ester pres, le comunie deu domanar dret daquero pou seinhor daquet qui aura forfeit; e si per medis lo seinhor dret de luy no poiran auer aquet qui de le comunie seran, quent lo poiran prener, sent prenerant dret.

Quasque deus iuradz treira coutet o espade o arme esmolude sober homi, deu ester pres e ester pauzat en le carce trou que aye feit emende a le comunie.

Si mestir es danar en coyte de le biele peu maire e peus pars deu ester pervist, e qui arfuguera anar, si arrequerit nes, armaira en merce dou maire e dous pars.

Nulhs hom no pot deuedar son cauat a tremeter a les

coytes de le biele, e si ag debede, armaira en merce dou maire e dous pars de XL ss.

Lo maire, au comensement de son an, iureran que garderan los dreits de sante glizie, e le fideutat de nostre seinhor lo Rey, e justizie, e que iudgera dreitureremens segon sa conscience, e que nulh percas no fera bert nostre seinhor lo Rey, ni bert sons barons que armanque maire outre I an, si no per comunau autrei de le biele.

Lo maire, els esqueuins, els cosseilhedors, els pars, al comensement de lan de lor esqueuinadge, iureran que judgeran dret, segon lor consciencie, e que nulh loguers no prenerant, e que amistat ne per anemistat a tort no judgeran, e quels cosseilhs deus esqueuins celeran.

Si aucun dous juradz pot ester trobat que aie pres loguer per aucun clam, de que aucun hom sie treit en esqueuinadge, la soe maizon, so es del maire o daquet quiu loguer aura pres, sera darrocade seins contrediit; e aquet qui sober so aura desniat, e ne sou heret, no aura meis seinhorie en le comunie.

LOIS SOMPTUAIRES DE LA VILLE.

De no aua cara cubert (1).

(1315.)

Fo feit establiment que nulhe persone no sie tant ardide que auie care cuberte despuis vespres sonien ni fasse bilanie a nulhe persone ni portie oridicie nulh sober peie de XX ss. de e de mete au castel. E que nulhe persone

(1) *Archives de Bayonne*, AA, I, p. 126.

femne no sie tant ardide que auie cara cuberte sober peie de xx s. de mortans et de mete au castel.

Establit e ordonat es que nulhe pershone estrainh ni priuade no sie taut ardide que metie en nulh corkiat que fasse dassi en auant nulh cap negre ni blu ni de sede ni dargent ni daur tissat per force ni nulhe persone no faze far ni erompar ni faze causes nin fasse ab guih ni chedz gin ne autre maneire per auar encontre les causes dessus diites ne cossentira que filhe que aie ag faze ni nulhe persone no sie taut ardide que mete en cap de traueseire ni de plumaions ni en linsons hobre daur ni de sede ni dargent.

Deus habits de les femnes (1).

En l'an de nostre Seinhor M. CCC e XXII, lo dimartz apres le feste de le Vinde Sent per en le mairetat dou seinhor en John de Viele fo ordenat per lo medis maire juradz e cent pars et autre bone gent de le biele amassatz a le maizon de le veziau cum es acostumat per lo comunau assentiment de tot lo comun poble que negune femne de le biele de Baione no aie ni porli dessi en auant forredure de bais ni de zendat exceptat en une arraube ni parti ni aie sino tres pailhetz e lun queu pot auer forrat de zendat e asso en pene de xx vrs. de morlans ab aiso que les arraubes qui are an pusquen expleitar assi cum sestan ab lors forredures.

DUCÉRÉ.

(1) *Archives de Bayonne*, AA, I, p. 152.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE

Les noms de personnes dans l'Ancien Testament et dans les inscriptions himyarites, par Hartwig DERENBOURG, broch. in-8°. — *Paris*, 1880.

Le premier volume de la *Revue des Études juives* contient un court mémoire de M. H. Derenbourg sur les « noms de personnes communs à l'himyarite et à l'Ancien Testament. » Le savant professeur de l'École des langues orientales a relevé une cinquantaine de ces noms propres dont la forme est à peu près la même dans les deux langues hébraïque et sabéenne. Un pareil travail de comparaison est aujourd'hui possible après les travaux de Fresnel, F. Lenormand, D.-H. Müller, Osiander, Halévy, Prideaux et J.-H. Mordtmann, et les recherches personnelles encore inédites de M. H. Derenbourg. Citons quelques-uns de ces noms propres ; nous supprimons à dessein les voyelles :

Himyar.	אכמלך	*Hébr.*	אכימלך
	חפן		חפן
	טיבאל		טבאל
	יסמצאל		ישמעאל
	יפתה(אל)		יפתה
	כלאנ		כלאנ
	מצס		מעסי
	עדק		ערוק etc.

La liste est longue ; on ne trouve pas cependant les noms de Joseph, Moïse, Jacob, Samuel, Salomon, Lévy, qui sont les noms juifs par excellence. Cette coïncidence est cependant trop importante pour qu'on puisse, comme le fait remarquer l'auteur, l'attribuer à l'origine commune de l'himyarite et de l'hébreu, car si ces deux langues sont toutes deux sémitiques, elles n'en appartiennent pas moins à deux rameaux différents, le kananéen et l'arabe, qui ont chacun leurs particularités bien tranchées. Il y a donc tout lieu de supposer que les mots hébreux préexistant ont été introduits dans la langue sabéenne par des Juifs venus du dehors, sans qu'on puisse toutefois établir si cette importation est due à l'existence d'une colonie de Juifs mêlés de toute antiquité aux Yéménites, ou si elle est postérieure à la conversion du roi Abûkarîb qui, d'après la légende arabe, embrassa la religion judaïque, vers l'an 200 de notre ère, et dont les successeurs furent des rois juifs.

La première hypothèse est peut-être la plus probable, car elle seule pourrait expliquer comment, par une longue série de siècles, les Juifs de Saba et de Raïdan ont quitté leurs dieux pour se faire adorateurs de Elmaqqahou, de A'ttsar, de Alilat et autres divinités sabéennes.

Quelle que soit l'explication que l'on adopte, le fait est remarquable, et il faut savoir gré à M. Derenbourg de l'avoir constaté par un nombre imposant d'exemples recueillis avec soin dans les inscriptions. E. D.

Traité de grammaire syriaque, par Rubens Duval, 1 vol. in-8°. — *Paris*, Wieweg, 1881, xl et 446 p.

Depuis M. Quatremère, les études syriaques n'ont pas été jusqu'ici très en faveur en France. En dehors des savantes publications de l'abbé Martin et du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale dressé par M. Zotenberg, on peut dire qu'il n'existe presque rien sur cette branche de la littérature sémitique. Ce sont l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre qui ont fourni les plus belles publications sur l'araméen chrétien. L'annonce d'une grammaire syriaque composée par un savant français est donc, pour notre pays, un événement qu'il convient de saluer avec reconnaissance.

Disons tout d'abord que l'œuvre est remarquable; toutes les questions ardues de la grammaire syriaque y sont traitées d'une manière complète. Pour en rendre compte, il faudrait une analyse presque page à page. Nous nous contenterons de quelques remarques générales.

Un historique de l'écriture, de l'invention des points et signes-voyelles, diacritiques ou d'accentuation, et l'exposé de la phonétique forment le livre premier. Le livre second contient le pronom, le verbe, le substantif et les règles de la dérivation. La syntaxe tient tout le livre troisième et est traitée avec un luxe d'exemples qui prouvent de nombreuses recherches. Enfin l'ouvrage se termine par un glossaire des principaux termes techniques que l'on trouve dans les auteurs indigènes, et par un index d'environ huit cents mots expliqués dans le corps de l'ouvrage.

Tel est le plan général de l'ouvrage. Toute la phonétique est exposée avec soin; on voit que l'auteur a largement mis à contribution Jacques d'Édesse, Grégoire Aboulfaradj, dit Bar-Hebræus, et les travaux de l'abbé Martin, auxquels M. Duval est le premier à rendre hommage.

Sur la question de la formation des racines sémitiques, M. Duval est partisan du système de la trilittéralité primitive. Il fera difficilement admettre cette théorie, car *qatal* est le reste de *qatala*, lequel est lui-même composé de trois éléments monosyllabiques. L'origine du langage expliquée scientifiquement s'accommode très-bien de la théorie des deux étages successifs, monosyllabisme et agglutination; elle ne peut au contraire admettre l'existence d'emblée de trois consonnes. Vouloir que *qatl* soit primitif parce qu'il n'existe pas de voyelles en sémitique, c'est jouer sur les mots, car il n'y a pas de langues sans voyelles, et il est impossible de faire entendre *qtl* sans le secours de l'*e* muet.

Comme l'auteur, nous croyons à la double prononciation originaire du *aïn* et du *ghaïn*, de *ḥet* et *khet*, bien que les langues araméennes écrites (car le néo-syriaque, qui est un dialecte populaire très-ancien, a les deux sons) et l'hébreu ne distinguent pas dans l'écriture les deux articulations; mais on en trouve la preuve pour le *khet*, non seulement dans l'arabe, mais dans l'éthiopien, l'himyarite ou sabéen, le safaïtique, et peut-être aussi l'assyrien, qui ont deux signes graphiques différents. Quant au *ghaïn*, l'himyarite seul, avec l'arabe, a les deux caractères graphiques; toutefois, les autres langues en ont des traces par l'emploi du ghimel.

La partie historique, surtout en ce qui touche l'origine des accents, des points et des signes-voyelles, manque un peu de clarté ; il est vrai que cette matière est et restera encore longtemps obscure. Nous regrettons que M. Duval n'ait pas résumé en quelques pages, dans son historique, toutes ces différences dialectales un peu subtiles, que l'on trouve, il est vrai, exposées plus loin. L'auteur nous dit bien, dans sa préface, qu'il n'écrit pas pour les commençants et que sa grammaire n'est pas un livre élémentaire ; c'est un tort, car elle y perd un peu en précision et en clarté. Nous comprenons, à la rigueur, une grammaire purement théorique pour l'hébreu, pour l'arabe, car le nombre des adeptes de ces deux langues est assez grand pour justifier un travail de ce genre ; mais le syriaque, pas plus que l'éthiopien par exemple, ne sont pas tellement connus ni cultivés qu'on puisse négliger les définitions, les éléments des formes verbales et nominales, ou même la transcription dans les cas où elle est indispensable. Mais enfin, il faut prendre l'ouvrage tel qu'il est, c'est-à-dire pour un traité grammatical qui n'est accessible qu'aux érudits déjà familiers avec les questions générales de grammaire sémitique, et qui, par suite, ne sera guère intelligible des novices.

Dans la théorie du verbe, nous aurions voulu un peu plus de philologie comparative. L'état de la science concernant l'assyrien, l'himyarite, le phénicien, permet aujourd'hui de suivre, dans les divers dialectes sémitiques, les riches variétés de formes verbales, et de constater quelle est la part que s'est faite chacun de ces dialectes à la suite de la séparation des peuples. Plus que tout autre, M. Duval était à même de nous donner un aperçu de ces

études comparatives qui sont la poésie de la grammaire, parce qu'elles en tempèrent la sécheresse en même temps qu'elles en montrent l'utilité. Pourquoi, par exemple, l'araméen n'a-t-il plus la forme *niphal* et seulement des débris du *puhal ?* Pourquoi le *shaphel* a-t-il disparu de l'arabe et de l'hébreu? La forme *niphil* n'est-elle pas plus ancienne que l'*aphel* des syriaques ? etc. Un tableau des formes verbales en sémitique montrerait de suite quelle est la place de l'araméen au milieu de ses congénères, et comment on a pu reconstituer le faisceau commun. Pour le verbe, par exemple, on arrive à cette conclusion que, dans la langue sémitique primitive, comme dans l'aryen, presque toutes les formes verbales communes existaient déjà, et qu'ensuite chaque dialecte a choisi de préférence et développé telle ou telle forme, en en créant d'autres par analogie, absolument comme dans les langues indo-européennes on trouve, plus ou moins conservés, des débris des classes sanscrites et même des verbes, qui n'existent plus en sanscrit.

Dans la syntaxe, l'auteur aurait pu donner quelques détails sur le rôle de l'état emphatique, l'usage du relatif pour remplacer l'article et le génitif en araméen comme en assyrien, sur la mimmation assyrienne et himyarite, la perte de l'article préfixe en éthiopien, en himyarite (qui n'a que l'article affixe) et dans tous les dialectes araméens, et enfin l'indication d'autres problèmes fort intéressants qui naissent d'eux-mêmes lorsqu'on explique les particularités du syriaque.

En tous cas, si le côté comparatif est moins favorisé dans l'ouvrage que nous analysons, cette grammaire est, en revanche, riche de matériaux et d'observations qui

serviront à la synthèse générale de tous les dialectes sémitiques. C'est avec de consciencieux travaux comme ceux de M. Duval qu'on arrivera prochainement à établir la grammaire comparative des langues sémitiques.

E. Drouin.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

SOUS-DIRECTEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME QUINZIÈME

15 AVRIL 1882

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

—

1882

De l'affixe pârsi-persan *-gān*, qu'on retrouvera en afghan, il ne saurait être question, puisqu'il n'est qu'un cas particulier de l'affixe *-ān*, ou plutôt l'affixe *-ān* lui-même, précédé d'une gutturale qui appartient au thème, qui sans doute n'apparaît plus au thème du singulier, mais que le huzvârèche y montre encore sous forme de *k* final (1). Restent *-ān* et *-hā* comme signes véritables du pluriel.

Mais *-hā* lui-même, à son tour, a dû être éliminé. En effet, il n'est pas vrai, comme Bopp le croyait (2), que *-hā* soit l'indice éranien général du pluriel pour les objets inanimés : à mesure qu'on remonte dans l'histoire de la langue, il devient de plus en plus rare. Commun en persan, il l'est moins en pârsi, où souvent encore il est séparé du thème par un point (3), et il n'apparaît que très-exceptionnellement en huzvârèche, où l'indice général est *-ān* (4). D'ailleurs, quand Bopp faisait remonter cet affixe *-hā* à une ancienne terminaison de pluriel neutre, il ne songeait pas que cette terminaison, à la supposer primitivement longue, eût dû s'abréger dans la suite des temps. On demeure donc généralement d'accord sur ce point que le *-hā* persan n'a rien de proethnique et provient d'une particule postposée, sans doute d'un démonstratif, comme l'izafet; mais, en même temps, comme on retrouve un procédé morphologique analogue dans beaucoup de langues éraniennes, en afghan, en kourde (*-ṭe*), en ossète (*-ṭā, -ṭa*), on admet que l'emploi de cette parti-

(1) Fr. Spiegel, *Gramm. d. Pârsi-Spr.* (Leipzig, 1851), p. 50.
(2) Bopp, *Gramm. comparée* (trad. Bréal), § 241, t. II.
(3) Fr. Spiegel, *op. cit.*, p. 49.
(4) Fr. Spiegel, *Gramm. d. Huzvâreschsprache* (Wien, 1856), p. 6

cale comme signe du pluriel remonte dans le domaine éranien à une respectable antiquité (1).

Reste enfin l'indice *-ān*, que Bopp rapportait à l'accusatif pluriel du zend et du vieux perse (2), non qu'au point de vue phonétique la forme du génitif pluriel ne parût plus propre à expliquer la longueur de la voyelle suffixale; mais, eu égard à sa fonction, l'accusatif lui semblait mieux préparé que le génitif à revêtir le sens d'un nominatif, et il faisait observer avec raison que les langues romanes, par exemple, ont ainsi formé leur pluriel. Mais l'opinion contraire, appuyée sur la haute autorité de M. Spiegel (3), tend à prévaloir, surtout depuis que M. Fr. Müller (4) a fait voir que les thèmes du pluriel des pronoms de première et deuxième personne, notamment en ce qui concerne l'ossète *smax* et le persan *šuma*, ne peuvent se ramener qu'à un génitif. Nous aurons à voir dans quelle mesure ces données se vérifient en afghan, langue qui, plus rapprochée de l'ancien type éranien, a conservé encore d'autres désinences plurales également anciennes, ou au contraire en a laissé s'infiltrer de nouvelles sous des influences étrangères.

Pour comparer avec sûreté les flexions afghanes aux flexions proethniques, il faut ne considérer d'abord que les thèmes masculins en *-a₂-*, les plus nombreux, les plus importants, les mieux conservés, ceux enfin sur lesquels la

(1) P. Lerch, *Ueb. das Pluralsuffix im Ossetischen* (Bull. de l'Acad. Imp. de St. Pétersbg, t. VIII, 1865, p. 43 sq.).

(2) Bopp, *op. cit.*, II, § 240.

(3) *Höfer's Ztschr.*, I, p. 220.

(4) *Das Personalpronomen in den modernen erânischen Sprachen* (Stzgsber. d. K. Akad. Wien, 1864, p. 568 sq.).

plupart des autres ont dû se modeler ; puis les féminins en -a_1A, qui ont avec ceux-ci les plus grandes affinités.

I. Thèmes en -a_2-. — On sait que cette désinence se présente en afghan sous la forme pleine *-àh*, ou sous la forme apocopée.

1° Le schème de la forme pleine est le suivant :

Sg. dr. *kārg-àh* (corbeau),	*wrār-àh* (1) (neveu).	Pl. dr. *kārg-ān*, *wrār-ūnah*.
» obl. *kārg-àh*	*wrār-àh*	» obl. *kārg-ānō*, *wrār-ūnō*.

Telles sont du moins les désinences les plus usitées ; nous retrouverons les autres. Il va sans dire d'ailleurs que ces désinences ont pu s'étendre par analogie à des noms en *-àh* où l-*'àh* fait partie du radical et ne représente point du tout -a_2- proethnique, comme dans *zràh* (cœur), pl. *zrūnah*.

Cela posé, si, ce qui ne fait point doute, la désinence *-àh* du cas direct est celle du nominatif proethnique, celle du cas oblique, qui est semblable, ne peut être que la même désinence ou celle de l'accusatif : cpr. zd. *vehrka-* (loup), nom. *vehrkō*, acc. *vehrkem*. C'est ce qui résulte d'ailleurs de ce que les noms qui n'ont point de désinence de cas direct terminent généralement le cas oblique en *-àh*. La distinction n'a d'ailleurs ici aucune importance, puisque les deux formes sont identiques ; mais il est assez intéressant de constater dès l'abord que le cas oblique ne diffère pas morphologiquement du cas direct, ou ' moins n'en diffère que par la nuance qui sépare l'acc

(1) De *wrōr* (frère), comme qui dirait *frātrius* ou *frāternus*

satif du nominatif; encore cette nuance ne serait-elle pas maintenue au point de vue de la fonction, puisque le cas direct joue le rôle d'accusatif aussi bien que celui de nominatif.

L'identité de ces deux formes s'accuse davantage au pluriel. En effet, comme les deux terminaisons plurales *-ān* et *-ānah* s'emploient assez arbitrairement l'une pour l'autre, on reconnaît aisément qu'elles ne diffèrent point en principe; seulement l'une s'applique plutôt aux êtres animés, l'autre plutôt aux êtres inanimés (1). Eh bien! si *ān* pouvait encore passer aux yeux de Bopp pour un accus. plur., il est évident qu'il n'aurait plus soutenu cette opinion en présence de *-ūnah* et n'aurait pas hésité à ramener l'une et l'autre désinence au gén. pl. zd *vehrkā-n-ām*. Un seul point reste obscur : il semblerait, d'après la loi phonique que nous avons cru pouvoir poser, que la terminaison pleine dût être *ūnàh* (2) (cf. gr. -ων et lt. *-ūm*) et non *ūnah*. Mais remarquons que l'*a* de la syllabe finale en zend est long et nasalisé, ce qui peut changer l'équivalence.

Maintenant, que dire de la finale *-ānō*, *-ūnō* du cas oblique? Peut-on la rapporter à une autre forme que celle du génitif pluriel? Évidemment non. Mais alors nous voici donc en présence d'une forme unique, qui non seulement remplit deux fonctions différentes, mais encore, ce qui est autrement grave, a engendré deux désinences de vocalisme discordant. Pourtant, ce doublet, qui étonne à première

(1) Les deux exemples cités plus haut montrent bien que cette distinction elle-même n'est pas rigoureusement observée.

(2) L'*à* représentant l'a_2 proethnique de la finale zende *-ānam*, que le grec et le latin rendent par ο (θεῶν pour *θεό-ον, cf. G. Meyer *Gram.*, § 367) et par *u* (*deō-(r)-um*).

vue, devient, quand on y réfléchit, une preuve frappante de l'affinité de l'afghan et du zend. On sait, en effet, qu'en sanskrit la voyelle thématique était toujours longue, *açvānām*, tandis qu'en zend elle pouvait être longue ou brève : je crois donc que la finale *-ān*, *-ānah*, vient du type *vehrkānām*, parce qu'après une syllabe longue et accentuée la voix avait une prédisposition naturelle à assourdir la nasale atone, et qu'au contraire le type *vehrkanām* a pu produire une finale *-ănō*, parce que la nasale longue ressortait plus fortement après une voyelle brève et assourdie ; qu'enfin la voyelle thématique de *-ănō* est redevenue longue postérieurement, parce qu'elle s'est modelée sur celle du cas direct et qu'on a refait *-ānō* et *-ānō* sur l'analogie de *-ān* et de *-ānah*.

Certes, cette explication laisse encore beaucoup à désirer. Je pense qu'elle paraîtra moins invraisemblable, si j'ajoute que l'afghan a manifestement reproduit, non seulement les deux types de gén. plur. du zd. en *-ānām* et *-anām*, comme je le soutiens, mais même le troisième type en *-ām* seul, que nul ne refusera sans doute de reconnaître dans *γar* (montagne), pl. obl. *γr -ō* (cpr. zd. *vehrkām*). Il est bien vrai qu'on pourrait répondre que *γar* fait *γrō* au pl. obl., parce qu'il fait *γràh* au pl. dr., et que cette forme est née suivant la formule analogique *γrō : γràh* = *wrārūnō : wrārūnah* ; mais, si *γràh* est une formation régulière, comme on le montrera plus loin, pourquoi *γrō*, qui reproduit tout aussi fidèlement un type proethnique, ne serait-il pas également normal ? On ne doit recourir à l'analogie que pour expliquer ce qui est manifestement en dehors de la régularité grammaticale.

Pour en finir avec les noms en *-àh*, notons qu'un

nombre d'entre eux ont la faculté de passer au pluriel sans changer de désinence, que parfois aussi le pl. obl. est identique au pl. dr., ce qui semble bien indiquer que la différence qui les sépare n'a rien d'organique, qu'enfin les noms en *-àh* où l'*àh* ne correspond pas à l'a_2 proethnique, et qui n'ont pas été altérés par l'analogie des autres, forment leur pluriel, comme leur féminin, d'une manière particulière (1), v. g. *γō-bàh* (bubulcus), pl. *γō-banah*.

2° Le schème des thèmes en -a_2- qui ont subi l'apocope se présente, en thèse générale, d'une manière identique au précédent.

Sg. dr. *tōr* (noir), *ās* (cheval).	Pl. dr. *tōr-ān, ās-ūnah,*
» obl. *tōr-àh* (*tōr*), *ās-àh* (*ās*).	» obl. *tōr-ānō, ās-ūnō.*

Le cas oblique, qui a partout, comme on voit, une tendance à affecter une forme plus pleine que celle du cas direct, restitue au sg. ordinairement, mais non toujours, la désinence que le cas direct a perdue. Quant aux formes du pluriel, elles ne souffrent point de difficulté.

Nombre de thèmes qui n'ont jamais contenu l'-a_2- thématique ont suivi l'analogie de ce type. Qu'il nous suffise de citer au hasard : *γar* (montagne = *gair-i-*), *γráh*, *γrūnah*, *γrūnō ; plār* (père = *pitare*) *plārūnah ; malik* (chef), terme arabe, *malik-ān, -ānō,* etc.

Au reste, ce n'est pas seulement à ces thèmes, c'est à tous les noms de la langue, quelle que soit leur terminaison, que s'est étendue la formation du pluriel par *-ān* (*-gān*) et *-ūnah*. Tous, sans distinction, quand ils ont un

(1) V. *sup.*, ch. I, § 1er, nº III, 4º. — Il est bien entendu qu'on néglige entièrement l'aff. *-gān*, éliminé plus haut.

pluriel différent du singulier, le forment par ce moyen (1), à la seule exception près des noms en *-ai* et de quelques noms à finale consonnantique que nous retrouverons plus loin. Quand au pl. obl., il ne s'écarte du type du pl. dr. que rarement et d'une manière désormais bien aisée à expliquer: il peut parfois remplacer *-ānō* par un simple *-ō*, que nous savons correspondre à la finale *-ām* du zend, v. g. *mrai-ān* (esclaves), obl. *mrai-ānō* et *mrai-ō* (2).

II. Thèmes en $-a_1A$. — Si nos inductions ont été justes, on ne retrouve dans la déclinaison afghane des thèmes en $-a_2-$ que deux cas proethniques, le nom. accus. sg. et le gén. plur., diversement modifiés. La déclinaison féminine nous paraîtra plus riche, mais aussi plus obscure. Et d'abord il nous semble évident que les seuls thèmes afghans qui aient conservé avec une certaine pureté les flexions indo-européennes des thèmes en $-a_1A$ sont ceux qui ont garde au sg. dr. la désinence *-ăh* qui représente le proethnique $-a_1A$: tous ceux qui l'ont perdue ont passé par analogie à un autre ordre de flexions.

Voici le schème de cette déclinaison féminine :

Sg. dr. *lind-ăh* (arc),	*pakh-ăh* (mûre). (3)	Pl. dr. *lind-ē, pakh-ē.*
» obl. *lind-ē*,	*pakh-ē.*	» obl. *lind-ō, pakh-ō.*

(1) Exemples : *gadā* (mendiant), pl. *gadā-jān; māmā* (oncle maternel), *māmā-gān; banro* (paupière), *banrō-gān; sōe* (lièvre), *sō-jān; dōe* (coutume), *dō-jūnāh; bandī* (prisonnier), *bandi-ān; šarū* (sorte d'oiseau), *šarū-gān; pairau* (compagnon), *pairaw-ān*, etc.

(2) Il est visible que cette terminaison *-ō* se rapproche plus du nom. acc. zd, v. g. *mātar-ō*, que du génitif; mais il n'est pas moins certain que l'autre finale *-ānō* exclut pour toutes deux toute autre origine que celle du génitif.

(3) Fm. de l'adj. *mûr*.

Tout d'abord il est clair que le pl. obl. est le gén. pl. écourté du zd. de *açvām*, *daēnām*. Pourquoi nous ne rencontrons pas ici un gén. en *-ānō* correspondant à *daēnānuīm*, c'est ce qui s'explique suffisamment par la nature du pl. dr., qui ne contenant pas, comme au msc., la syllabe *ān*, tendait à la faire disparaître dans le pl. obl., et aussi par l'influence analogique des thèmes féminins non terminés en a_1A, lesquels n'avaient point le gén. plur. en *ānām*, influence devenue prépondérante, comme on le verra, dans l'ordre des flexions féminines.

Maintenant que faut-il penser de la désinence *-ē ?* Ici nous avons bien peu d'éléments de décision. La similitude même du sg. obl. et du pl. dr. ne saurait nous éclairer beaucoup, car il se pourrait qu'elle fût due à l'analogie. Dans les thèmes féminins autres que ceux en $-a_1A$, le sg. obl. et le pl. dr. sont semblables, et là du moins, croyons-nous, cette similitude est organique : elle a pu être transportée de là dans un autre domaine.

Verra-t-on dans la finale *-ē* celle du duel sk. et zd. en *-ē*, que l'analogie aurait ensuite propagée au sg. dr. ? Mais, outre qu'il est peu vraisemblable que la flexion du duel, qui tendait partout à s'effacer, se fût maintenue ici aux dépens de celle du pluriel, on conçoit que cet *ē* long, dont l'existence remonterait fort loin dans l'histoire de la langue, n'eût pu demeurer si longtemps intact et se serait tout au moins abrégé. Il faut donc que l'*ē* actuel provienne d'une contraction de plusieurs sons vocaliques.

Or, il n'y a pas, dans toutes les flexions du pluriel de la langue zende, une seule désinence qui ait pu normalement devenir *ē*, et celle du nom pl. en particulier, *daēnāo*, se refuse à ce traitement. Il y en a, au contraire, au sin-

gulier, une qui s'y prête admirablement : c'est le génitif *daēnajāo*, dont l'ensemble vocalique présente, si je puis ainsi m'exprimer, une surface assez vaste pour expliquer la longue persistante résultant d'une contraction, et dont le *j* suffit à motiver la nuance *ē* que cette contraction a revêtue. Il y a, dès lors, deux explications possibles : ou bien, le sg. obl. étant *pakh-ē* = (*pakh*)-*vajāo*, le pl. dr. s'est calqué sur lui en vertu de l'analogie signalée plus haut ; ou, dans la langue bactrienne d'où l'afghan est provenu, le nom. plur. régulier *pakh-vāo*, déjà corrompu par l'influence du gén. sg., était devenu *pakh-vajāo*. Des deux manières, c'est au zend, ou au moins à un idiome bactrien, que nous sommes forcément ramenés.

Quoi qu'il en soit, cette finale *-ē* ne s'est point propagée en dehors du domaine des noms féminins en *-āh*, et nous sommes loin, par conséquent, d'avoir épuisé avec elle la matière des flexions féminines (1).

III. Thèmes masculins qui n'ont pas subi l'analogie des thèmes en *-a₂-*. — Quelques-uns de ces thèmes pourraient même bien être des thèmes en *-a₁-* primitif, qui, devenus consonnantiques par chute de la désinence, ont en sens inverse subi l'influence des thèmes à finale consonnantique. Ce qui le montre bien, c'est que plusieurs appartiennent à deux déclinaisons différentes : ainsi *γar* (montagne) est traité comme thème en *-a₂-* dans la flexion *γr-ūnah*, et comme thème consonnantique dans la flexion *γr-āh*, et pourtant il n'est ni l'un ni l'autre, puisqu'il vaut *gair-i-*.

(1) Il aurait mieux valu même en commencer l'étude par la flexion consonnantique, qui est plus répandue, s'il n'avait paru utile de maintenir le parallélisme des thèmes msc. en *-āh* et des th. fm. en *-āh*, en passant immédiatement des uns aux autres.

Ces confusions sont inévitables, et il n'y faut attacher nulle importance.

1° Les noms dérivés en *-aí*, terminaison que nous avons assimilée plus haut à i.-e. *-a-ja-*, *-a-nīja-*, etc., et qui certainement contient le suff. *-ja-*, ont une déclinaison à quelques égards plus pure que celle des thèmes étudiés jusqu'ici, car ils ont conservé le nomin. plur. du zd. Le thème est : sg. dr. *lindaí* (archer), obl. *lindī* ; pl. dr. *lindī* ; obl. *lindi-ō* et *lind-ō*. Qu'on se rappelle une flexion zende comme celle de *vaṅhu-ja-* (fm.) : la forme afghane correspondant au nom. plur. en *-īs* serait ici *'linda-ī*, mais l'ī long a absorbé toute la terminaison ; le pl. obl. *'linda-inō* a subi la même influence et est devenu *lindi-ō* ; *lindō* est évidemment une forme hystérogène et altérée ; quant au sg. obl., il s'explique aisément aussi par l'accus. sg. en *-im*. Ainsi voilà un assez beau reste de la déclinaison bactrienne, seulement transporté de la flexion féminine, où nous le retrouverons, au msc., où l'affixe *-ja-* ne se contractait pas en ī (1). La longueur des finales les a protégées contre le dépérissement phonique.

2° Plusieurs noms à terminaison consonnantique forment le pluriel en *-ah*. Pour savoir ce que représente cet *-ah*, il faut évidemment consulter des thèmes qui remontent à la plus ancienne langue, et heureusement nous en avons ici un bien authentique : c'est *wrōṛ* (frère), qui n'a point passé, comme *plār* (père), à la flexion en *-a₂-*, et qui fait au pl. dr. *wrunṛ-ah*, obl. *wrunṛ-ō*. Dès lors, il est facile de voir que,

(1) Ce qui prouve que cette flexion est originairement féminine, c'est qu'au msc. le pl. obl. ne diffère presque jamais, organiquement, du pl. dr., tandis qu'au fm. il en diffère *toujours*.

si *wrunṛ-ō* vaut *brāthr-ām*, *wrunṛ-ah* ne peut être que l'équivalent du nom. pl. zd. *brāthr-ō*, bien qu'on dût plutôt attendre *wrunṛ-àh;* mais il faut songer que *brāthr-ō* est le représentant de i.-e. *bhrātar-as*, et que toute autre langue bactrienne que le zend a pu très-bien ne pas faire subir à la finale cet assombrissement qui a transformé l'*a* en *ō;* d'ailleurs, il semble que l'afghan hésite dans son vocalisme, car nous allons voir *-àh* dans la même fonction. Voilà donc encore un vestige précieux de la déclinaison indo-européenne.

3° Que dire de la désinence *-àh*, par laquelle certains monosyllabes forment leur pluriel, en rejetant en même temps la voyelle radicale : vg. *γar*, pl. *γr-àh*, *γr-ō; γàl* (voleur), *γl-àh*, *γl-ō; khar* (âne), *khr-àh*, *khr-ō*, etc.? On ne peut assimiler *-ah* et *-àh* au point de vue phonique, et cependant il n'y a point pour *-àh* d'autre explication possible, car on ne peut le ramener à la particule éranienne *-hā*, qui a dû produire un *a* pur (inf., 5°). Il est probable en effet que la nuance phonique qui sépare ici *-àh* de *-ah* est d'une nature toute mécanique et se lie à la différence de l'umlaut qui caractérise en général ces deux formations du pluriel : les noms qui prennent *-ah* rétablissent la voyelle radicale assombrie au sing., v. g. *špūn* (berger), pl. *špān-ah* (1); les autres, au contraire, la font disparaître : il y a là évidemment un phénomène assez obscur d'influence réciproque du vocalisme du thème sur celui de la désinence.

4° On vient de voir que, la plupart du temps, une périphonie accompagne la formation du pluriel par *-ah*. Il

(1) Comme dans la formation du féminin. V. *sup.* chap. II, § 1

faut croire que, dans un cas spécial, comme dans l'allemand *vater*, *väter*, la périphonie a été prise à elle seule pour l'indice du pluriel, car elle est seule demeurée, et la finale a disparu, v. g. *skhar* (pierre), pl. *skhàr*; mais il n'y a que l'umlaut *a à* qui produise cet effet assez inexplicable (1). Il se peut aussi que la périphonie soit due à la chute de la désinence, puisqu'elle disparaît au cas oblique, où la désinence revient, *skhar-ō*.

5° Enfin, exceptionnellement, l'afghan possède une désinence de pluriel en *-a* ou *-ah*, qui ne produit aucune périphonie dans le thème et ne s'emploie qu'à la suite de noms d'objets inanimés précédés d'un nom de nombre : v. g. *kāl* (année), *drē kāl-ah* (trois ans). Cet *-a* me paraît par sa fonction répondre au *-hā* du huzvârèche, du pârsi et du persan, qui n'a rien de primitif et ne doit pas nous arrêter.

IV. Thèmes féminins qui n'ont pas subi l'analogie des thèmes en $-a_1A$. — Comme il a été dit plus haut, cette classe comprend sans doute des thèmes en $-a_1A$ qui, après la chute de la désinence, ont assimilé leurs flexions à celles des autres noms terminés par une consonne.

1° Les noms en *-e* = $-a-ja_1A$ sont au fm. les corrélatifs naturels des msc. en *-ai* (2), et leur flexion, empruntée aux désinences zendes en *-ī-*, s'est propagée, comme on l'a vu, parmi les msc. Il ne faut qu'un paradigme pour

(1) M. Trumpp (*op. cit.*, p. 62) se fonde sur ce que l'infinitif est toujours traité comme un pluriel pour admettre que l'*à* de sa finale *-àl* est un indice de pluriel. Ceci lèverait l'objection, tirée de la nuance vocalique de cette finale, que j'ai cru pouvoir hasarder contre l'origine que lui attribue M. Fr. Müller. V. *sup.*, ch. Ier, § 1er, XII.

(2) V. *sup.*, ch. II, § 1er, 8°.

faire saisir d'un coup d'œil cette corrélation incontestable.

Sg. dr. *kṡulai* (joli),	fm. *kṡule*.	Pl. dr. *kṡulī*,	fm. *kṡulī*.
» obl. *kṡulī*,	» *kṡulī*.	» obl. *kṡuliō*,	*kṡulō* (utriusque gen.)

2° Les féminins en *-aī* proviennent, suivant nos conjectures, de thèmes dans lesquels les deux voyelles *a* et *i* étaient autrefois séparées par l'interposition d'un groupe consonnantique. Ce qui tend à vérifier cette supposition, c'est que, dans les flexions, jamais l'*ī* final ne se fond avec l'*a* ni ne l'absorbe, comme dans le paradigme précédent : v. g. sg. dr. *gānṛaī* (pressoir à l'huile), obl. *gānṛaī*, pl. dr. *gānṛaī*, obl. *gānṛō*. Cette dernière forme est très-probablement altérée, comme plus haut *kṡulō*.

3° Les féminins en *-ī*, provenant, si nous ne nous trompons, d'une finale *-aī*, où l'*a* bref s'est fondu dans l'*ī* long, restituent cet *a* au sg. obl. et au pl. dr., c'est-à-dire que leur flexion diffère à peine de celle des précédents : v. g. sg. dr. *sahēlī* (servante), obl. *sahēlaī*, pl. dr. *sahēlaī*, obl. *sahēliō* et (forme altérée) *sahēlō*.

4° Le schème des féminins à finale consonnantique est le suivant :

Sg. dr. *čār* (action).	Pl. dr. *čār-e*.
» obl. *čār-e*.	» obl. *čār-ō*.

Ces désinences en *e* bref sont embarrassantes. Ce ne sont point celles des thèmes en *-a*, *A*, puisque ceux-ci ont *ē*; ce ne sont pas non plus celles de thèmes à finale consonnantique primitive, car ceux-ci avaient au pluriel les mêmes flexions que les masculins à finale consonnantique

et par conséquent on devrait avoir en afghan *mōrah* : *wrumṛah* = zd. *mātarō* : *bhrātarō*, tandis que le pl. de *mōr* (mère) est *mōre*. M. Trumpp, avec sa connaissance pratique et profonde de la langue afghane, nous met sur la voie en nous disant que la vraie finale disparue de ces thèmes féminins est au sg. un *ĕ* bref, lequel équivaut à un *i* préafghan (1). Le paradigme que nous avons choisi convient parfaitement à cette hypothèse : *čār* peut nous reporter à un primitif *kār-i-* (fm.) ; mais si nous comparons les désinences de *čār* et celle d'un th. zd en *-i-*, nous sommes loin d'y découvrir un parallélisme bien satisfaisant. Soit le type zend *maiti-*, le même que le grec μητι-. Le sg. obl. *čār-e* ne peut guère correspondre phoniquement au zd *matōis* (de *maiti-*), non plus que le pl. dr. à *matajō*, car cette finale en *ō* long aurait dû imprégner profondément de sa nuance la désinence afghane ; quant à ramener *čāre* à tout autre cas, comme le dat. sg. *matajē*, on n'y peut songer, car on a vu que l'afghan ne connaît plus d'autres cas que le nominatif, le génitif et peut-être l'accusatif.

Que conclure de cet examen ? C'est qu'il faut remonter dans l'histoire de la langue, par delà le zend : l'indo-européen avait au gén. sg. *mataj-ys* (2), et au nom. pl. *mataj-a₁s*, formes que le sk. a rendues toutes deux par *matajas* et qui sont très-propres à donner, par réduction et chute de la finale, *matē*, puis *mate*. Donc l'afghan a tiré ses flexions, ou d'un idiome bactrien qui n'avait pas assombri en *-ōis* et *-ajō* les finales proethniques, ou d'une langue intermédiaire entre le zd et le sk., et plus

(1) *Op. cit.*, p. 68.

(2) Je désigne par *y* le phonème indécis que M. de Saussure note par un *A* placé au-dessus de la ligne, et qui est en effet un *A* affaibli.

voisine de celui-ci dans la flexion des thèmes en *-i-* (1). Quant au pl. obl. *čārō* (pour *maitjām* ou *maiti-n-ām*), il s'explique sans difficulté.

5° Nous pouvons suivre maintenant la contamination analogique qui a étendu à tous les thèmes féminins les désinences des thèmes en *-i-*. D'anciens noms très-usuels y ont échappé en partie, car *mōr* (mère), *lūṛ* (fille), *khōr* (sœur), etc., font au sg. obl. *mōr*, *lūṛ*, et non *mōr-e*, etc. (*mōr* = *mātarō* gén. sg. par chute de la désinence); mais au pl. dr., où on attendrait *mōrah*, etc., on trouve *mōre*, *lunṛe*, *khwende*, avec désinences influencées, obl. *khwendō*. Un pas de plus, et l'on rencontrera des mots de toute provenance qui ont conformé toutes leurs désinences à celles des thèmes en *-i-*. Ce qui nous échappe encore, c'est le secret de cette étonnante propagation : pourquoi les thèmes en *-i-* plutôt que d'autres ont-ils fourni le type de la déclinaison féminine? Ils ne sont ni les plus nombreux, ni les plus usuels; mais on sait aussi combien sont arbitraires les formations dues à l'analogie.

6° Au surplus, il ne faudrait pas exagérer l'influence des thèmes en *-i-* : beaucoup de noms féminins, et notamment ceux qui se terminent par une voyelle longue, y ont échappé; seulement, comme ils avaient perdu la faculté de former un pluriel régulier, ils ont dû s'en créer un hystérogène, qui est une des formes tératologiques les plus curieuses qui se puissent voir. Sur l'aff. persan du pl.

(1) Voilà le premier fait d'une réelle importance qui semble placer l'afghan à la fois dans la famille indienne et la famille éranienne; encore y a-t-il une autre explication tout aussi plausible. Le gén. en *-ōis* est si singulier qu'il pourrait bien n'être qu'un accident spécial au zend.

masc. *-gān* s'est greffé l'aff. afghan du pl. fm. *-e*, et le tout a formé la désinence du plur. *-gāne*, qui est d'un usage fort répandu : v. g. *pisō* (chat), *pisō-gāne*, *-gānō ; trōre* (tante), *trōregāne; mīlū* (ourse), *mīlūgāne*, etc.

Tel est le tableau, aussi complet que possible, de la déclinaison afghane, moins les formes, ou trop excentriques, ou manifestement empruntées. On a pu voir qu'elle s'explique presque tout entière par le zend ou par une langue bactrienne très-voisine du zend.

§ 3. — *Particules préposées et postposées.*

Le cas direct et le cas oblique ne pouvant évidemment suffire à l'expression des diverses modalités qui peuvent affecter les noms, la langue a dû y suppléer, comme l'ont fait toutes les langues analytiques modernes de l'Inde, de la Perse et de l'Europe, par l'emploi de particules dont l'étude appartient plus à la syntaxe qu'à la grammaire, puisqu'elles ne tiennent pas au fond de la langue et constituent une addition postérieure, mais que néanmoins on n'a pas voulu passer entièrement sous silence, de peur d'encourir le reproche d'avoir dissimulé les caractères qui rapprochent le plus l'afghan des idiomes prâkritiques.

1° Le nominatif a la forme même du cas direct, sans affixe.

2° Il en est de même de l'accusatif. Il est étrange de voir, dans la plupart des thèmes masculins, un génitif ancien remplir cette double fonction.

3° La relation instrumentale s'indique par le cas oblique, sans autre affixe. Cette fonction n'est pas moins surpre-

nante, appliquée à une forme où l'on ne découvre point trace de l'ancien instrumental (1).

4° La relation possessive (génitif) s'indique par le cas oblique précédé de la préposition *da*, que M. Trumpp identifie au pendjâbi *dā* (2), sans doute avec raison, puisque les langues néo-éraniennes se sont créé un génitif différent au moyen de l'izafet. Le nom du possesseur suit ordinairement le nom de l'objet possédé : *da kōr ṭaštan* (maître de la maison). C'est le contraire en pârsi et persan : l'afghan est donc bien indépendant du néo-éranien.

5° La relation du datif s'exprime au moyen du cas oblique précédé ou suivi de particules variées : *wa*, préposé qu'on rapproche du pârsi *ō*, dérivé sans doute de la préposition zende *avi* (3), *wa sarī* (à l'homme); *tah* postposé, que l'on compare à l'hindoustâni *taī*, sdh. *tāī* = sk. *sthānī; watah* postposé, d'origine douteuse; le sdh. a *vaṭe* (près) postposé; l'emploi simultané, très-fréquent, de *wa* préposé et de *tah* ou *watah* postposé, v. g. *wa sarī tah; lah* postposé, pârsi et persan *rā*, marâthi *lā*, sdh. *lāe*, hindust. *liĕ*, etc., v. g. *sarī lah;* enfin *larah*, postposé, qui semble être une sorte de réduplication du précédent.

6° Les indices de la relation de l'ablatif ne sont guère moins nombreux : *lah*, préposé au cas oblique avec une

(1) En grec ancien, le rôle de l'instrumental est tenu par le datif ; par suite, si le grec moderne avait perdu tous les cas, sauf le dati (c'est le contraire qui a eu lieu), on y verrait encore l'instrument exprimé par une forme simple. Il a dû se produire en afghan un p nomène analogue.

(2) *Op. cit.*, p. 84, i. n. Cpr. prk. *da*, sk. *tas*.

(3) Spiegel, *Gramm. der Pârsi-Sprache*, p. 55.

modification euphonique accidentelle; *tar*, préposé de même; l'emploi simultané de *lah* ou *tar* préposé et de *nah* postposé ; enfin, dans le dialecte oriental, *de* préposé. Aucune des étymologies hasardées par M. Trumpp pour ces diverses particules n'est, de l'aveu même du savant auteur, rigoureusement satisfaisante (1) : pour ma part, je me refuse à croire que le sk. *tas* ait pu donner en afghan tout à la fois *lah* et *tar*, que ce qui est postposition en sk., en prâkrit et en hindi ait pu devenir préposition en afghan, et surtout qu'on puisse identifier l'afghan *nah* et le goudjarâti *nō* sans avoir retrouvé les intermédiaires plus anciens qui les relient. La ressemblance extérieure de *lah* (datif) et *lah* (ablat.) suggère une autre hypothèse, celle d'un thème démonstratif qui indiquerait tendance vers ou éloignement de, suivant qu'il serait placé après ou avant le nom qu'il modifie.

7° Le locatif a pour indices : *pah* préposé, à rapprocher du pârsi *pa*, *fa*, et du persan *pa*, qui se rattachent peut-être au sk. *abhi*; et l'emploi simultané de *pah* préposé et *kχe* postposé, où M. Trumpp suppose χ épenthétique comme dans *pχah* (pied), et par suite primitivement *ke* = hindhi *nē-čī* (sous) (?).

8° Le vocatif, emprunté au persan, se forme en ajoutant au cas direct la désinence *ah* ou *āh*, qui n'est autre chose qu'une interjection.

En résumé, les particules afghanes paraissent en partie tirées du fonds commun de la langue, en partie importées des idiomes voisins, et ce serait, croyons-nous, une illusion d'y chercher une preuve de l'affinité indienne

(1) Trumpp, *op. cit.*, p. 86.

ou éranienne de l'afghan, attendu qu'il semble impossible d'y faire le départ des éléments indigènes et des formes étrangères. Rappelons-nous toujours qu'on ne peut faire fond que sur la grammaire pour déterminer le caractère et l'origine des langues.

La relation du comparatif et du superlatif dans les adjectifs s'indique aussi analytiquement au moyen de particules préposées ou postposées, dont quelques-unes sont visiblement empruntées au persan (1).

§ 4. — *Pronoms personnels.*

Il est impossible de traiter complètement les flexions nominales sans dire un mot de celles des pronoms; toutefois, comme les thèmes démonstratifs et autres ne présentent qu'un médiocre intérêt, et que leurs désinences de déclinaison ne diffèrent guère de celles que l'étude des noms nous a révélées, je me bornerai à examiner les pronoms personnels, qui, à titre de formes très-anciennes et nettement isolées, peuvent fournir d'importants renseignements.

Voici le schème de la déclinaison des pronoms de première et deuxième personne :

Sg. dr. *zah* (ego), *tah* (tu).		Pl. dr. *mūš*,	*tāse, tāsū.*
» obl. *me* (*mā*), *tā*.		» obl.	*mūš* (*mūzah*), *tāse, tāsū.* *mūng* (*mūngah*).

Nota. — L'accus. toujours pareil au cas oblique.

I. Le cas direct du sg. se laisse assez facilement rap-

(1) Trumpp, *op. cit.*, p. 120 sq.

procher du zd *azem;* toutefois l'afghan occupe ici dans l'éranisme une position isolée. Ses congénères n'ont pas conservé le cas direct de première personne, cpr. pârsi et pers. *mam*, et ceux qui l'ont gardé, v. g. ossète et persan dialectal *az*, ont laissé tomber la finale atone, tandis que l'afghan a perdu l'initiale. C'est une formation qu'on peut comparer au français *je* par rapport au lat. *ego*, tandis que *az* trouve son équivalent dans le picard *ej'*. En tout cas l'origine purement éranienne de ce pronom ne fait pas l'ombre d'un doute.

L'accus. est *mā* = acc. zd *mām*, et le cas obl. est *me* = loc. zd *mē;* mais ces deux formes se sont facilement confondues. Le datif présente, parmi ses formes multiples, un type fort curieux et fort obscur, *rā tah* (à moi), *tah* étant postposition. D'où vient ce mot *rā* dans le sens de la première personne? En désespoir de cause, M. Trumpp (1) le tire du cas oblique persan *ma-rā* d'où l'initiale serait tombée. Cela est bien invraisemblable. Je sais bien que, dans les langues modernes et très-altérées, il ne manque pas de ces mots, comme le gr. mod. μάτι (petit œil = ὀμμάτιον) ou le bas-breton *élik* (petit ange = *angél-ik*), dont la partie significative est tombée, tandis que la désinence a hérité de sa signification; mais ces faits se produisent en général dans des mots qui ont vieilli avec la langue, non dans ceux qui ont été tirés tout faits de langues étrangères. D'ailleurs cet *r* se retrouve à la première personne en huzvârèche, et M. Spiegel le considère comme indo-européen (1), sans toutefois en retracer l'origine.

(1) *Op. cit.*, p. 135.
(2) Spiegel, *Gramm. d. Huzvâreschspr.*, p. 79.

Au pluriel *mūž* et *mūng* ne peuvent se rapporter qu'au gén. plur. zd *ahmākem*, dont la gutturale explique seule l'une et l'autre désinence (1). Le cas oblique *mūžah*, *mūngah* est identiquement la même forme, sans la chute de la finale atone, procédé renouvelé de la distinction du pl. dr. et du pl. obl. dans la flexion nominale. On remarquera que la finale *em* donne *ah*, tandis que la finale *ām* donne *ō*. Tout, jusqu'aux nuances du vocalisme, est respecté.

II. Au sg. dr. *tah* s'éloigne du zd *tūm*, du pârsi et du persan *tū*, pour se rapprocher du prk. *ta*, équivalent du sk. *tvam*, mais cela seulement si l'on considère cette forme comme issue du nominatif; comme elle peut tout aussi bien descendre de l'accus., il n'y a pas de raison de la séparer du zd *thwām*, *thwā*, d'autant qu'un idiome bactrien autre que le zd a pu parfaitement posséder, comme le sk., la forme pleine au nominatif. Le cas oblique et l'accusatif ont gardé la longue de *thwā*, qui s'est abrégée au cas direct, suivant un processus constant. Le pluriel est certainement hystérogène, car il n'a rien d'éranien ni même d'indo-européen. M. Trumpp conjecture qu'il se compose du th. *tā-* et de la particule pronominale *-smī*, assimilée en *ssī*, *sī*, *se*, laquelle est fort commune en prk., v. g. *tasmī* (vous); cet emprunt est fort vraisemblable. Une fois *tāse* créé, on en aurait tiré *tāsū* (= *tāsō?*) en vertu de l'analogie de *čāre*, *čārō*, fournie par la flexion nominale.

III. La seule forme de troisième personne qui subsiste est *wa-r* (utriusque generis et utriusque numeri), qui se

(1) Fr. Müller, *D. personalpronomen, sup.*

ramène évidemment, avec le pârsi et persan *oè*, *ō*, au zd *hsō*, mais dont l'*r* final est inexplicable. Au reste, cette finale est mobile, ce que M. Trumpp attribue à un motif d'euphonie (1); je croirais plutôt que c'est à cause de sa nature anaptyctique. Dans la conjugaison c'est le thème démonstratif *haγah* qui fait fonction de pronom-sujet de troisième personne.

CHAPITRE III.

FLEXIONS VERBALES.

Pour procéder avec méthode dans l'étude des flexions verbales, il faut d'abord examiner les faibles, mais précieux restes de la conjugaison proethnique que présente l'afghan, à savoir les désinences personnelles et les formes modales conservées; puis on passera à l'exposé de la conjugaison périphrastique, qui nécessite la connaissance préalable des verbes auxiliaires. Telle sera la division de ce chapitre, qui comprendra quatre paragraphes.

§ 1er. — *Désinences personnelles.*

L'afghan n'a conservé de l'ancien bactrien que deux ordres de désinences personnelles, celles de l'impératif et celles du présent.

I. Impératif. — L'impératif n'a que la deuxième personne au sg. et au pl. Comme en sk., la deuxième personne du sg. est le thème même du verbe, sans affixe :

(1) *Op. cit.*, p. 138.

l'a_1 proethnique (sk. *bōdha*, gr. λύε, etc.) y est représenté par la finale *-ah*, qui s'est parfaitement conservée, v. g. *tš-ah* (implore), *swaz-ah* (brûle), *ōs-ah* (sois), *zarēž-ah* (vieillis), etc. (1). La deuxième personne du pl. est en *-aī*, ou *ai*, désinence qui ne correspond pas à celle du sk. et du zend *-a-ta* (gr. -ετε). Il est probable que la deuxième personne du pluriel de l'impératif s'est assimilée à la deuxième personne du pluriel du présent, elle-même irrégulière, phénomène qui s'est produit dans bien d'autres langues, et particulièrement en français.

II. Présent de l'indicatif. — Sans remonter aux suffixes personnels proethniques, d'ailleurs encore mal connus (2), bornons-nous à placer les désinences afghanes entre celles du sk. et du zd précédées de l'*a* thématique qui en afghan s'est fondu avec le suffixe. De cette manière les analogies ressortiront à première inspection.

	Sg. 1.	2.	3.	Pl. 1.	2.	3.
Zd.	*-ā-mi.*	*-a-hi.*	*-a-ti.*	*-ā-mahi.*	*-a-ta.*	*-e-nti.*
Afgh.	*-am.*	*-ē.*	*-ī.*	*-ū.*	*-ai.*	*-ī.*
Sk.	*ā-mi.*	*-a-si.*	*-a-ti.*	*-ā-mas.*	*-a-tha.*	*-a-nti.*

Ce simple tableau fait bien voir que c'est à ces désinences, et non à celles des temps secondaires, qu'il faut

(1) Il va sans dire que, s'il existe encore en afghan des thèmes-racines simples sans a_1 thématique, ce qu'il ne nous a pas été possible de déterminer (v. *sup.*, chap. Ier, § 2), la conjugaison de ces thèmes s'est depuis longtemps confondue avec celle des autres, et qu'ils ont revêtu par analogie l'a_1 : ainsi *ōsah* de rac. *was* (habiter) pourrait aussi bien correspondre à *was-* (*dhi*) de *wās-mi*, qu'à *wasa* de *was-āmi*.

(2) Il n'est question ici ni des désinences du médiopassif, ni de celles du duel, qui ont entièrement disparu.

rapporter celles de l'afghan, car les formes abrégées sg. 2 *-s*, sg. 3 *-a-t*, pl. 3 *-e-nt*, n'auraient pu engendrer *-ē* ni *-ī*. On voit aussi que, malgré l'extrême ressemblance du sk. et du zd, l'afghan tient plus encore de celui-ci que de celui-là, car sg. 2 *-ē* = *ai* contracté est un produit aussi direct que possible de zd *-a-hi*. Il est vrai que le sindhi et l'hindi ont également *-ē*; mais comme ils ont aussi *-ē* à la troisième personne, où l'afghan a *-ī*, la concordance avec les idiomes prâkritiques est de toute façon moins accusée qu'avec le bactrien. C'est ce qui apparaîtra mieux encore dans les détails.

Sg. 1 : *-am*, persan *-am*, sdh. *ã*, hd. *-ũ*. Quoique le sk. et le zd soient identiques, l'afghan est plus voisin du persan que du prâkrit.

Sg. 2 : *-ē*, sdh. et hd. *-ē*, persan *-ī*: ce dernier s'explique par une forme perse *-a-hij* (pour *-a-hj*), altérée à l'imitation de sg. 3 perse *-a-tij*.

Sg. 3 : si sdh. et hd. *-ē* répondent bien à sk. et zd *-a(t)i*, il faut reconnaître que l'afghan *-ī* s'éloigne de l'un et de l'autre : en supposant la chute du *t*, on a *a-i*, et la juxtaposition de *a* bref et *i* bref n'a pu donner *ī* long, car jusqu'ici c'est le groupe *-aī* que nous avons vu se réduire en *ī*. Le persan est encore moins concordant : il répond par *-ad* = perse *-at*, qui suppose au contraire le maintien du *t* et la chute de la finale, et cela lorsque le perse alourdissait en *-tij* la finale proethnique *-ti*. Il y a là une confusion d'où il n'est point aisé de sortir. Pourtant la solution paraît se trouver dans une forme bactrienne alourdie telle que celle du vieux perse, soit *-a-tij*, qui aurait donné *-ati*, et après la chute de la consonne *-aī*, *-ī*. Maintenant, pourquoi l'afghan, héritier du bactrien, est-il

ici plus près du perse que le persan lui-même? C'est ce qu'il n'appartient qu'à un éraniste de dire; mais le problème ne doit pas être insoluble.

Pl. 1 : sdh. *-ū*, hd. *-ē*, persan *-īm*. L'afghan occupe ici une position un peu isolée, par la disparition complète de toute nasalisation (1) : faut-il croire que l'*ū* pur du pronom de pl. 1 (*mūż*) a agi par analogie sur l'*ū* nasalisé de la désinence verbale et se l'est assimilé? C'est ainsi, en sens inverse, qu'on attribue parfois l'*ō* gréco-latin de ἐγώ à celui de φέρω.

Pl. 2 : l'afghan *-ai* pour *-a-ta* ne se comprend point. Les idiomes prâkritiques ont *-ō;* mais il ne paraît pas qu'on puisse poser afgh. *ai* = prk. *ō,* sauf dans quelques terminaisons de thèmes dérivés où ces deux phonèmes résultent d'une contraction énergique (2). Le persan *-īd* est visiblement, comme à sg. 2, l'inverse de l'afghan : il a rejeté la voyelle finale et gardé la consonne; le vieux perse ne peut nous éclairer, car on n'y connaît pl. 2 qu'à l'impératif, où d'ailleurs il présente aussi *-a-ta*. Ainsi, de quelque côté qu'on envisage la question, on se trouve dans l'impossibilité d'expliquer cet *i* final. Tout ce qu'on peut faire, c'est de le comparer au lt. *-tis;* mais il est évident que le rapprochement de deux termes aussi éloignés ne conclut à rien. C'est la seule difficulté sérieuse de cette matière.

Pl. 3 : comme plus haut à sg. 3, il faut restituer une désinence bactrienne analogue au perse *-a-ntij* pour

(1) Il y a une forme archaïque et poétique en *-ūnah*, qui montre une nasale, mais non pas celle qu'il faudrait. Est-ce l'analogie du pluriel des noms qui a substitué cette désinence à *-ūmah?*

(2) V. les exemples cités par M. Trumpp, p. 45.

expliquer l'ī long final, si mieux on n'aime admettre que la troisième personne du pluriel ne diffère pas morphologiquement de celle du singulier. Mais la première conjecture est la plus plausible. Quant à la finale *-īna* (archaïque et poétique), on n'y peut voir qu'un élargissement hystérogène de l'*ī*, probablement sous l'influence analogique de pl. 1 *-ūna*. Cette finale a même passé à la troisième personne du singulier à cause de l'identité des deux désinences *ī* de sg. 3 et pl. 3.

§ 2. — *Modes et temps simples.*

D'après ce qui vient d'être dit, on conçoit que la forme thématique d'un verbe doit être cherchée essentiellement à l'impératif. Cette forme diffère sensiblement par sa consonne finale de celle qu'on déduirait de l'infinitif et du participe passé, et cela en deux points principaux : 1° dans un grand nombre de verbes de toute classe, en ce qu'elle se montre à l'impératif dégagée de toutes les altérations phoniques que lui fait subir ailleurs l'action du suff. *-ta* (1), v. g. *prā-naz-ah* (ouvre), inf. *prāna-tàl, zghal-ah* (cours), inf. *zghāstàl, mūm-ah* (atteins), inf. *mūndàl*, etc. ; 2° dans quelques verbes intransitifs, en ce que le thème de l'impératif rejette l'aff. *-ē-* (en conjugaison *-ēž-*) dont l'infinitif ne peut se passer, v. g. *ōs-ah* (sois, habite), inf. *ōs-ē-dàl*,

(1) V. *supra*, chap. Ier, § 1er, n° X. — En comparant les règles données à cette place et celles de la formation du verbe causatif (*ibid.*, § 2), on verra que, dans ce dernier, le thème de l'infinitif doit être exactement semblable à celui de l'impératif. C'est bien ce qui a lieu.

mais *zaṛ-ēẓ-ah* (vieillis) de *zaṛ-ē-dàl*, *pōh-ēẓ-ah* (comprends) de *pōh-ē-dàl* (1), etc.

Toutes ces modifications importent beaucoup pour l'usage de la langue, mais fort peu pour la recherche de ses affinités. Ce qui est essentiel, c'est de retrouver à la suite du thème les restes des affixes proethniques de conjugaison qui les modifient; mais à cet égard l'afghan est aussi maltraité que possible, et même les langues romanes, même le grec moderne ne sont pas entrés aussi avant que lui dans la voie de l'analyse. Ni le parfait redoublé, ni le futur ou l'aoriste sigmatique, ni même le simple aoriste thématique ne se sont ici conservés; les affixes modaux de l'optatif et du subjonctif ont également disparu : bref, il n'y a plus vraiment de forme simple que le présent de l'indicatif, celui de l'impératif et les noms verbaux, le futur de l'indicatif et le présent ou futur du subjonctif étant d'ailleurs identiques à l'indicatif présent, dont ils ne sont différenciés que par des particules préfixées, à la manière du grec moderne. Tout le reste de la conjugaison a péri et a été remplacé par des formes périphrastiques plus ou moins compliquées.

I. Indicatif présent. — Pour bien faire saisir l'identité de la flexion afghane avec la flexion proethnique, choisissons un thème verbal dont la racine soit encore parfaitement reconnaissable, soit *sah-a-* (rac. *sagh*, supporter, soutenir), proethn. *sagh-a-*, gr. ἔσχ-ε-, etc. La conjugaison comparée est :

Proethnique :	*sagh-ā-mi*,	*sagh-a-si*,	*sagh-a-ti*,	etc.	Pl. 3. *sagh-a-nti*.
Afghan :	*sah-a-m*,	*sah-ē*,	*sah-ī*,	etc.	*sah-ī*.

(1) V. de longues listes d'exemples dans Fr. Müller, *Conjug.*, p. 681 sqq.

Le parallélisme est frappant; seulement il y a dans la comparaison un point qu'il ne faut pas oublier : c'est que dans la désinence se sont fondus ensemble, et l'*a* thématique, et la flexion personnelle (sauf à sg. 1, où ils apparaissent tous deux), en sorte que l'*a* thématique se dissimule toujours et qu'on serait tenté par exemple de donner *sah-* et non *sah-a-* pour thème de conjugaison. Ce serait une grave erreur, car il semblerait dès lors que le thème du présent pût consister dans la racine pure, formation dont on ne trouve plus trace en afghan en dehors du verbe *être*, et l'on se trouverait dans l'impossibilité d'expliquer le vocalisme des finales, dont on ne se rend compte, on l'a vu, que par une contraction énergique de l'*a* final du thème avec la désinence personnelle (1).

II. L'impératif est déjà connu : sg. 2 *sah-ah* = *sagh-a*, le thème brut et sans affixe; pl. 2 *sah-ai* = *sagh-a-ta*. Mais cette forme, quoique pure, n'a pas, dans la suite des temps, paru suffisamment claire, et on l'a amplifiée au moyen d'une particule préposée *wu*, v. g. *wu sahah* (supporte). Comme cette particule *wu* est la même que celle qui sert au subjonctif et au futur, et que d'autre part l'emploi n'en est pas obligatoire à l'impératif, il y a lieu de voir dans cette double forme un double impératif, l'un présent, l'autre futur, qui fonctionnellement se confondent, puisqu'en donnant un ordre même à exécuter immédiatement on ne dispose jamais que pour l'avenir.

III. Le subjonctif n'est autre que l'indicatif présent précédé de cette même particule *wu*, toujours invariable, *wu*

(1) Donnons ici le paradigme complet de l'indicatif présent : sg. *saham, sahē, sahī;* pl. *sahū, sahai, sahī.*

saham, wu sahē, etc. On peut aussi le former, mais à la troisième personne seulement, au moyen d'une particule préposée *de*, d'origine obscure (1), *de sahī* (qu'il supporte) (2).

IV. Le futur a deux formes : ou bien il est semblable au subjonctif par *wu ;* ou bien il prépose au subjonctif par *wu* la particule invariable *bah*, v. g. *bah wu saham* (je supporterai). C'est le moment de se demander ce que c'est que cette particule *wu*, qui apparaît si nettement avec la fonction de futur, et accessoirement ce que c'est que ce *bah* qui parfois l'accompagne. Le persan répond à celle-ci par *bi*, v. g. *pursam* (je demande), *bi pursam* (je demanderai).

M. Trumpp croit *wu* et *bah* identiques (3) : il rattache l'une et l'autre particule, avec le persan *bi*, à la racine du sk. *bhāvja* (4), d'où sont issus également, selon lui, le persan *bījad* (il faut) et l'afghan *bojàh* (nécessaire). Je crois cette étymologie parfaitement fondée pour *bah*, mais non pour *wu*. Quelle apparence, en effet, que la même forme primitive eût produit à la fois *bah* et *wu ?* non que, d'après les lois phoniques de l'afghan, elle n'eût pu produire l'un ou l'autre ; mais c'est cette éclosion simultanée qui serait surprenante. Il faudrait supposer deux dialectes dans lesquels la forme primitive se fût diversement modifiée, puis la fusion de ces deux dialectes en un seul. Mais surtout quelle apparence que la langue, pour exprimer le futur, eût imaginé d'ac-

(1) Cf. Trumpp, *op. cit.*, p. 193, i. n.

(2) Disons une fois pour toutes que l'indigence des désinences ne permet pas à l'afghan d'omettre les pronoms personnels et qu'il faut les suppléer partout, v. g. *zah wu saham*, *haṛah de sahī*, etc.

(3) *Op. cit.*, p. 179, i. n., et p. 194, i. n.

(4) *Bhāv-ja-*, was geschehen soll, künftig (P. W.), vient de rac. *bhu*, de sorte que *bah* et *wu* sont bien radicalement identiques, mais non comme M. Trumpp le croit.

cumuler l'une sur l'autre deux particules absolument identiques? C'est qu'à la longue, dira-t-on, elle a perdu le souvenir de leur identité, effacé par leur dissemblance extérieure. Cela est possible; mais ne faut-il pas épuiser toutes les explications admissibles avant d'en adopter une aussi étrange?

Il y en avait pourtant une bien simple: la troisième pers. du sg. du prés. de l'indicatif du verbe *être* (rac. *bûs*) est également *wu*; eh bien! de même que la particule invariable θα, du grec moderne, préposée aux personnes du présent pour leur donner le sens futur, vient de la troisième pers. du sg. de θέλω, soit θέλει να, de même la particule *wu*, placée exactement dans les mêmes conditions, se fait reconnaître pour identique au *wu* de troisième personne du singulier du verbe *être*. Au point de vue du son, il n'y a pas de différence. Au point de vue du sens, qui pourrait élever une objection? Si le grec moderne « il veut que je supporte, que tu supportes, etc. », si le roman « je supporter ai, tu supporter as » sont des tours de phrases très-propres à rendre le sens du futur, qui déniera le même caractère à l'afghan « il est (que) je supporte, tu supportes, etc. »? Pour notre part, nous n'y saurions voir aucune différence.

Résumons-nous: la particule *wu* implique une notion de futur à laquelle la particule *bah* préposée ajoute une notion de futur obligatoire; *bah wu saham* se traduirait exactement « il doit être (que) je supporte ». Mais cette nuance a disparu dans l'usage; on emploie indifféremment *wu saham*, ou *bah wu saham*, ou même *bah saham* (il faut que...) et *wu bah saham* (il est qu'il faut que...), et cette extrême mobilité montre combien tous ces mots sont indépendants les uns des autres.

V. Participe. — D'après ce qui a été dit du rôle des suffixes formatifs *-ta-* et *-ra-* en afghan (1), on sait que le participe ou nom verbal est susceptible de revêtir trois formes distinctes : l'une écourtée, comme *maṛ* (mortuus), l'autre à désinence pleine, comme *khat-àh* (monté), la troisième à double suffixe, comme *way-àl* (parlé). A la première correspond un plur. *mṛ-àh* ou *mṛ-àl ;* les deux autres ont le pluriel pareil au singulier. Quant au féminin, il est, pour la première, *mṛ-ăh*, pl. *mṛ-ē ;* pour la deuxième, *khat-ăh*, pl. *khat-ē ;* pour la troisième, *way-al-ăh*, pl. *way-al-ē*. Mais, dans l'usage de la langue, toutes ces distinctions morphologiques ne sont plus observées, et les diverses formes participiales se sont confondues, en sorte qu'on verra, par exemple, un fm. *khatalăh* répondre à un msc. *khatàh*, un fm. *khwaralăh* en regard d'un msc. *khōr*, ce dont on trouvera de nombreux exemples dans les grammaires et les vocabulaires (2).

Bornons-nous à établir ici par des schèmes fictifs les concordances régulières, en supposant (ce qui n'est pas) que notre thème *sah-a-* possède ces trois verbaux. Ce thème, choisi à dessein, ne change pas au participe et à l'infinitif :

1. Sg. dr.	**sōh*,	fm.	**sah-ăh*.	Pl. dr.	**sah-àh*,	fm.	**sah-ē*.
» obl.	**sah-àh*,	»	**sah-ē*.	» obl.	**sah-ō*,	»	**sah-ō*.
2. » dr.	**sah-àh*,	»	**sah-ăh*.	» dr.	**sah-àh*,	»	**sah-ē*.
» obl.	**sah-àh*,	»	**sah-ē*.	» obl.	**sah-ō*,	»	**sah-ō*.
3. » dr.	*sah-àl*,	»	*sah-al-ăh*.	» dr.	*sah-àl*,	»	*sah-al-ē*.
» obl.	*sah-àl* (3),	»	*sah-al-ē*.	» obl.	*sah-al-ō*,	»	*sah-al-ō*.

(1) V. *sup.*, chap. Ier, § 1er, X et XII.

(2) V. Trumpp, *op. cit.*, pp. 202 sqq., 211 sqq.

(3) Apocopé, aussi *sah-al-àh*. Cpr. les principes de la déclinaison, *sup.*, chap. II, § 2, I, 2°.

Vu le petit nombre de paradigmes donné dans l'étude de la déclinaison, celui-ci, qui est d'une nature toute spéciale, ne sera pas inutile, surtout au moment de s'engager dans l'examen de la conjugaison périphrastique dont le participe est la base. On voit que le n° 1 se rapporte au type *pōkh*, le n° 2 au type *kārgàh*, mais avec pluriel en *-ah* ou *-àh*, enfin le n° 3 au type *skhar*, *skhàr*, en admettant avec M. Trumpp que *sahàl*, qui sert pour les deux nombres, est en réalité un *plurale tantum*, ce qui est assez vraisemblable.

VI. On connaît la formation de l'infinitif. Empiriquement, on l'obtient du participe en *-àh* par le changement de *-àh* en *-àl*; dans les verbes dont le participe est *-àl*, il est semblable au participe. V. g. *mṛ-àl* (mourir), *khat-àl* (monter), *way-àl* (parler), *khwar-àl* (manger), *sah-àl* (supporter), *zγōr-àl* (préserver), etc.

Toutes ces règles de formation sont communes aux verbes transitifs, intransitifs et causatifs, sans réserve autre que celle des modifications déjà signalées. Exemples : intransitif qui maintient l'*ē* de dérivation, imp. *zaṛ-ē-ž-ah*, près. *zaṛ-ē-ž-am* (je vieillis), etc., fut. *wu zaṛēžam*, part. *zaṛ-ē-dàh*, inf. *zaṛ-ē-dàl*; — intransitif qui rejette l'*ē* de dérivation, imp. *ōs-ah* (sois), prés. *ōs-am*, etc., fut. *w'ōsam* (1), part. *ōs-ē-dàh*, inf. *ōs-ē-dàl*; — causatif, imp. *bah-aw-ah* (fais couler), prés. *bah-aw-am*, part. *bah-aw-àh*, inf. *bah-aw-àl*, etc.

(1) Il y a élision de la voyelle de *wu* devant une voyelle initiale.

§ 3. — *Verbes auxiliaires.*

L'afghan emploie comme auxiliaires différents verbes, qui se rattachent au fonds le plus ancien de la langue indo-européenne, surtout ceux qui expriment la notion de l'être. Nous les classerons suivant les racines proethniques sous lesquelles ils se rangent.

I. Rac. *as*. — Le verbe formé de cette racine, zd *ah-mi*, n'a conservé que le présent de l'indicatif (1), dont voici les flexions.

Sg. 1. *jam*,	zd. *ahmi*.	Pl. 1. *jū*,	zd. **çmahi*.
» 2. *jē*, *ē*,	» **ahsi*.	» 2. *jai*,	» *çta*.
» 3. *dai*, fm. *dah*,	» **asti*.	» 3. *dī*, fm. *dē*,	» **santi*.

A part un *j* épenthétique qu'on rencontre aussi en prâkrit et en paléoslave, on voit que les deux premières personnes du sg. répondent assez bien à la flexion ancienne; mais le pl. 1 *jū* et le pl. 2 *jai* ne sont point compatibles avec les formes zendes *çmahi* (restituée d'après sk. *smas*) et *çta*. Il faut que ces formes aient été refaites sur l'analogie de *jam* et *jē*, phénomène dont la conjugaison du thème *as-* dans toutes les langues présente de nombreux exemples, v. g. en grec ἴσμεν pour *σ-με (ς) (2). Quand à *dai*, on ne sait comment l'expliquer; on ignore même s'il se

(1) C'est à tort que M. Trumpp y rattache *ōsah* (sois); *ōs-* représente évidemment *was-*, comme le prouve le sens de *ōsēdàl* (habiter). Au reste, on sait que, bien que la racine *was* ait déjà en sk. le sens de *être*, elle ne joue pas en prk. le rôle de verbe auxiliaire que les langues germaniques lui ont si largement attribué.

(2) G. Meyer, *Griech. Gramm.*, § 483.

rattache à cette conjugaison : la variation de cette forme au fm. sg. et pl. tendrait à prouver qu'elle est nominale, et se rattache aux adjectifs participiaux en *ai* dont il sera question plus loin. La même anomalie se reproduit, il est vrai, dans la conjugaison du th. *wu*; mais il y a lieu de croire que dans *wu* elle est imitée de *dai*.

II. Rac. *sta*. — Finissons-en tout de suite avec cette racine, qui n'a fourni aux verbes auxiliaires qu'une seule forme, à savoir *śtah* = *stā-ti* ou *sta-nti*, qui passe pour 3e pers. du sg. et du pl. du verbe précédent. Le traitement phonique a été ici tout à fait différent de celui que nous avons relevé dans les désinences personnelles en général : on dirait que la voyelle finale est tombée, comme en persan, puis que le *t*, devenu final, s'est effacé à son tour. Est-ce à la longueur proethnique de l'*ā* qu'il faut attribuer son maintien et la chute de la syllabe brève qui la suit ? Mais cette longueur ne se retrouve ni dans le sk. *tiṣṭhati* ni dans le zd *histaiti* (2) : il serait bien étrange que l'afghan provînt d'une forme plus pure que celle de ces deux ancêtres.

III. Rac. *bhu*. — L'afghan a conservé de cette racine, non seulement un temps de l'indicatif, mais encore, ce qui est tout à fait exceptionnel, un optatif très-reconnaissable malgré sa dégénérescence.

1° Le temps de l'indicatif peut s'expliquer, soit par le présent, soit par le parfait.

a) Par le présent : sg. 1 *wu-m* pour **wam* = *bhaw-ā-mi*, la labiale initiale ayant fait prévaloir la nuance *u* dans le phonème subséquent; sg. 2 *wē* = *bhaw-a-(h)i*; sg. 3 *wu*,

(2) V. Bopp, *Gr. comp.*, § 508.

wuh pòur **wah* = *bhaw-a-ti* ; pl. 1 *wū;* pl. 2 *wai;* pl. 3 *wū* = *bhaw-a-nti*. L'analogie de *dai*, fm. *dah* et *dī*, fm. *dē* a créé à la 3e pers. un fm. sg. *wah* et un fm. pl. *wē*, manifestement hystérogènes.

b) Par le parfait : sg. 3 *wu* = *babhūva;* et toutes les autres désinences modelées par analogie sur les désinences du présent, v. g. *wum* = *babhūvam* pour *babhūv-a,* etc.

Chacune de ces explications laisse un peu à désirer : l'une exige la supposition d'un procès analogique; l'autre admet un procès phonique un peu arbitraire, *u* pour *a*. Somme toute, celle par le parfait l'emporte en vraisemblance, d'autant que *wum* a bien comme auxiliaire le sens du parfait.

2° Optatif. — On sait que l'affixe de l'optatif est un *-jaA-* qui au pluriel permute en un simple *-ī-* (1) ; cpr. gr. θε-ίη-ν, θε-ῖ-μεν ; cet ablaut s'est bien conservé en afghan ; seulement les deux formes se sont étendues indistinctement à toute la conjugaison. Le type *bhaw-jā-* (2) a donné *wai, wāe, wē,* formes dépourvues de désinences, qui par conséquent servent pour les deux nombres et toutes les personnes. Le type *bhu-ī-* a donné *wī,* qui ne sert qu'à la 3e pers. des deux nombres, précédé de la particule *de* et remplit plus spécialement la fonction du subjonctif (3). Il y a lieu, je pense, de considérer cette remarquable apophonie comme un des restes les plus précieux des flexions

(1) V. Saussure, *op. cit.*, p. 191.

(2) En réalité *bhu-ja₁A-* avec racine réduite; mais il se peut qu'une contamination analogique ait ramené le guna, comme en grec *ἴσ-ιη- pour *σ-jη-.

(3) V. Trumpp, *op. cit.*, p. 235 et p. 231.

indo-européennes; car on y peut trouver une preuve de plus de l'exactitude des théories de la nouvelle linguistique sur la formation de l'optatif dans la langue proethnique. De plus, c'est, je crois, le seul vestige de l'ancien optatif qu'on rencontre dans les idiomes néo-éraniens.

IV. Rac. *su* (aller) (1), ou peut-être plutôt rac. *ga*, i. e. *gwa* (même sens), avec permutation de gutturale initiale en chuintante, afghan *šw-àl* (aller, devenir). — Ce verbe ne présente dans sa conjugaison aucune particularité, si ce n'est que, dans le thème du présent et de l'impératif, il supprime entièrement la labiale, v. g. *wu šah* (deviens), *zah šam* (je deviens), allégement tout mécanique. Quant à sa fonction, il sert à suppléer la voix passive comme en allemand *werden*. La transition du sens d' « aller » ou « tourner » à celui de « devenir » est trop simple pour nous arrêter un instant.

V. Rac. *kar* (faire). — Cette racine a fourni à la langue afghane deux auxiliaires, l'un de voix active, l'autre de voix passive.

1° Sous sa forme thématique *kar-ā-mi*, afgh. *kr̥-a-m*, elle est aisément reconnaissable. Le verbe *kr̥-àl* ne présente d'ailleurs dans sa conjugaison aucune particularité: v. g. *wu kr̥ah* (fais), *kr̥ē* (tu fais), etc.

2° Avec le suffixe *-ja-*, indice du passif (2), la rac. *kar* devient *kar-jāmi*, qui a donné en sdh. *ki-ǧ-anu* (pour *kir-ǧ-anu*, je suis fait). C'est au même procès formatif que M. Trumpp (3) rattache l'afgh. *kēž-a-* (devenir), inf. *kē-dàl*, auxiliaire qui s'emploie comme *šw-àl*, v. g. *kē-žū*

(1) Selon Trumpp, *op. cit.*, p. 236.
(2) Cf. Hovelacque, *Gramm. zde*, p. 141 et 279.
(3) *Op. cit.*, p. 166. Ce serait encore là un beau reste de l'antiquité.

(nous devenons), *kēžī* (ils deviennent), etc. Il en fait également sortir, par aphérèse du *k* initial, la syllabe *-ē-*, *-ē-z-* qui forme les verbes intransitifs. La conjugaison est régulière.

VI. Rac. douteuse, peut-être *kag* (faire) (1). — L'auxiliaire *kaw-a-m* (je fais), beaucoup moins usité que *kram*, est également de voix active : s'il n'équivaut point à *kag-ū-mi*, il est peut-être le causatif de *kar* (avec chute de l'*r* radical) ou d'un thème *ka*, plus simple et plus primitif, soit *k-aw-àl* (faire faire). Il ne mérite pas qu'on s'y arrête davantage.

§ 4. — *Conjugaisons périphrastiques.*

Si jusqu'à présent nous nous sommes maintenus en plein courant éranien, avec bien peu de déviations, nous allons maintenant dériver largement vers les langues prâkritiques, car c'est à elles que se rattachent en très-grande partie les périphrases nombreuses par lesquelles l'afghan a dû suppléer à la perte de ses flexions de conjugaison. N'oublions pas toutefois que la conjugaison périphrastique est essentiellement hystérogène, et qu'on ne peut qu'avec de grandes réserves s'appuyer sur elle pour établir une affinité linguistique.

Jusqu'à présent aussi, nous n'avons eu qu'un seul type de conjugaison pour tous les verbes; ici il n'en est plus de même, et les verbes se construisent tout différemment en périphrase, selon qu'ils sont intransitifs ou transitifs (2). De plus, il y a un ensemble de locutions toutes

(1) V. le P. W. de Böhtling et Roth.

(2) Parmi les transitifs sont aussi compris les causatifs.

spéciales pour tenir lieu de la voix passive. Ce sont ces trois ordres de conjugaison que nous allons passer en revue aussi rapidement que possible, car, pour tout ce qui tient plus de la syntaxe que de la grammaire, on peut se borner à une simple énumération.

I. Verbes intransitifs. — 1° Imparfait. — La base de la conjugaison de l'imparfait est le participe passé : la 3e pers. du sg. et du pl. de ce temps n'est autre que le participe passé lui-même, sans aucune addition, exactement comme au prétérit slave, et par conséquent la désinence varie suivant le sexe du sujet, v. g. du verbe *khēžam* (je monte), *khūt* (il montait), *khatăh* (elle montait), etc., ou bien *khatàl, khatalăh,* abrégé en *khatlăh*, etc. ; du vb. *pōhēdàl* (comprendre), *pōhēdàh* (il comprenait), *pōhēdē* (elles comprenaient), etc. Les autres personnes se forment par l'adjonction au participe des formes correspondantes du verbe *jam* raccourcies par la suppression du *j* et fondues en un seul mot avec lui : v. g. *khatam* = *khatàh jam*, ou *khatlam* = *khatàl jam* (je suis étant monté), puis sg. 2 *khatē*, pl. 1 *khatū*, pl. 2 *khatai*, ou bien *khatlē*, *khatlū*, *khatlai*. La conjugaison du prétérit persan est celle qui se rapproche le plus de ce qu'on vient de voir : *pursīdah am*, *pursīdah ē*, etc. ; mais le persan exprime même l'auxiliaire (*ast*, *and*) à la 3e pers. du sg. et du pl.

2° Imparfait duratif. — Ce temps se forme en préposant à la forme du précédent la particule *bah*, qui sans doute est la même que celle du futur, ou du moins dérive aussi du th. *bhaw-a-*, impliquant ici une notion de durée, d'état continu, comme dans sk. *bhāva-* (existence).

3° Imparfait conditionnel. — C'est le participe suivi de l'optatif du verbe *wum*, dont le *w* initial disparaît dans

la fusion des deux formes verbales, v. g. *pōhēdàlai* ou *pōhēdlai* (= *pōhēdàh wai*).

4° Aoriste. — C'est l'imparfait précédé de la particule *wu*, dont on connaît l'origine : *wu pōhēdalam* (je compris).

5° Aoriste duratif. — Semblable à l'aoriste ordinaire avec *bah* préposé : *bah wu pōhēdalam* (*sup.*, 3°).

Les temps qui précèdent contractent fortement l'auxiliaire avec le participe ; ceux qui suivent, de formation évidemment postérieure, l'en tiennent au contraire séparé. Mais, pour les comprendre, il faut noter une nouvelle forme encore amplifiée du participe, à savoir *khatlai*, qui se décline comme les adjectifs en *ai*, savoir fm. *khatle*, pl. msc.-fm. *khatlī*. Nous avons assimilé ces adjectifs à ceux en *-a-ja-*, et l'on sait combien de suffixes se réunissent déjà pour former *khatàl*. Ainsi *khatlai* représente à nos yeux la surprenante accumulation suffixale (*kha*)-*ta-rā-ja-s*. Cela posé, il est aisé de comprendre que le participe, étant entièrement séparé de l'auxiliaire, varie en même temps que lui, et non seulement en nombre, mais aussi en genre, à toutes les personnes : sg. 1 (msc.) *khatlai jam*, (fm.) *khatle jam*, pl. *khatlī jū*, etc., etc.

6° Parfait. — C'est l'adjectif en *-ai* suivi du prés. du verbe *jam*, dont on vient de citer trois exemples.

7° Parfait du subjonctif. — C'est le même adjectif, suivi de la forme *wī*, 3e pers. de l'optatif du verbe *wum*.

8° Plus-que-parfait. — C'est le même adjectif, suivi du verbe *wum*, v. g. *khatlai wum*, *khatle wum*, etc. Pourquoi l'usage a attaché à l'auxiliaire *wum* une nuance de sens plus reculée dans le passé qu'à l'auxiliaire *jam*, c'est ce qu'il serait impossible d'expliquer si l'on n'admettait que

wum est un parfait. Autrement il faudrait se borner à dire que la langue, ayant à sa disposition deux formes périphrastiques pour deux fonctions légèrement différentes, a opéré entre elles un départ arbitraire.

9° Plus-que-parfait du subjonctif. — C'est la forme du plus-que-parfait, avec préposition ou insertion de la particule *bah*.

10° Parfait ou plus-que-parfait conditionnel — Ce temps se forme de la jonction de l'adjectif en *ai* avec l'optatif *wai*.

11° Futur passé. — Ce temps se forme du parfait, par préposition ou insertion de la particule *bah;* en effet, *khatlai bah jam* se traduit littéralement « étant monté je serai » (1).

II. Verbes transitifs et causatifs. — Je ne saurais mieux faire que de reproduire sur cette matière délicate les explications données par M. Fr. Müller. « Au point de vue de la distinction des transitifs et des intransitifs, et de la formation des causatifs, dit l'éminent linguiste (2), l'afghan occupe parmi les langues éraniennes une place à part et se rattache directement aux idiomes de l'Inde dérivés du sanskrit. Dans ces idiomes, à la seule exception du bengali et de ses congénères, on ne peut, d'un verbe

(1) Il ne sera pas question des verbes composés à l'aide de l'auxiliaire *šwàl* (être capable), parce que ce procédé (cf. Trumpp, pp. 260 sqq.) est bien moins une composition qu'une simple juxtaposition syntaxique; en effet, *zah rasēdalai šam* (je puis arriver) s'analyse : *zah* (je); *rasēdalai*, imparfait conditionnel ou optatif (*sup.*, I, 3°) du verbe *rasēdal* (que je sois arrivé ou je serais arrivé); *šam* (je suis capable, v. l'étymologie, Trumpp, *l. c.*). Il n'y a plus là une périphrase verbale, mais deux propositions, l'une principale, l'autre incidente.

(2) *Conjugation*, p. 687 sq.

transitif, former au prétérit qu'un participe passif : par conséquent, devant toutes les formes qui sont composées à l'aide de ce participe, le nom d'agent est mis à l'instrumental, et la forme verbale s'accorde avec le nom d'objet, ou bien elle est considérée comme neutre et régit le nom d'objet (1). Ainsi la proposition « j'ai écrit la lettre » se tournera par « de moi a été écrite la lettre » ou « de moi a été écrit la lettre (acc). » Il est aisé de suivre cette formation particulière depuis le sanskrit jusqu'aux langues modernes. Elle tire son origine, d'une part, des formules de cérémonie des Indiens, dans lesquelles on s'efforce d'éviter l'emploi du pronom personnel, de l'autre, de la substitution dans le langage des formes participiales à celles des verbes définis. Ainsi, au lieu d'une juxtaposition telle que *rāgā-uvāča* (le roi a dit), la langue plus moderne préférera *rāǰñā-uktam* (par le roi fut dit).... Cette distinction des transitifs et des intransitifs se retrouve tout entière dans la conjugaison du verbe afghan : devant toutes les formes verbales transitives dans lesquelles entre le participe passé le sujet est mis à l'instrumental, et le verbe s'accorde en genre et en nombre avec l'objet. »

Cette règle une fois bien comprise, il est facile de se rendre compte du mécanisme de la conjugaison du verbe transitif, que nous allons suivre à travers tous les temps déjà distingués pour le verbe intransitif en prenant pour exemple le causatif *bārawàl* (charger) (2).

1° Imparfait. — Le verbe se construisant ainsi « par moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles — était chargé

(1) Comme en grec τιμητέα ἐστὶν ἡ ἀρετή, et τιμητέον ἐστὶ τὴν ἀρετήν.
(2) I. e. causatif de rac. *bhar*, *bār-a-w*, faire porter.

— moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles, » et toutes ces relations personnelles pouvant se combiner deux à deux, on voit quelle extrême complication peut revêtir toute forme transitive. Mais cette complication se résout sans la moindre difficulté par la formule suivante : le premier pronom est toujours à l'instrumental, soit *mā, tā, ḥaγah* (ou *ē*), *haγē, mūṅgah, tāsē, haγō* (ou *ē*, utr. gen.); suit le participe passé, qui s'accorde en genre et en nombre avec le nom de l'objet, soit msc. sg. *bārawàh*, pl. *bārawàl*, fm. sg. *bārawalăh*, pl. *bārawalē ;* enfin la formule se termine par le verbe *jam*, employé comme à l'imparfait de l'intransitif et également contracté avec le participe qui précède; à la 3e pers. du sg. et du pl., ce verbe est toujours sous-entendu. Par exemple, on aura : *mā barawàh* (je le chargeais), *mā bārawalăh* (je la chargeais), *tā bārawàl* et *tā bārawalē* (tu les chargeais); et en suppléant le pronom-sujet, *zah tā bāraw-am* (i. e. *bārawàh jam*, je par toi chargé étais, tu me chargeais), *mūż tāsē bārawal-ū* (nous par vous étions chargés, vous nous chargiez), *ta mā bārawē, ta mā bārawal-ē* (1) (je te chargeais), *tāsē mūṅgah bārawal-ai, tāsē mūṅgah barawalē* (*ai*) (nous vous chargions), etc. Le procédé n'a rien que de syntaxique (2).

2e Imparfait duratif. — Semblable au précédent, avec préposition ou insertion de la particule *bah : mā bah bārawàh* (je chargeais).

3e Imparfait conditionnel. — Même formation que pour l'imparfait simple, avec l'auxiliaire *wai* au lieu de *jam ;*

(1) Suivant que *ta* est masculin ou féminin.

(2) V. Trumpp, *op. cit.*, pp. 210 sqq. Désormais on ne donnera plus pour exemple que la forme « par moi... chargé lui ».

seulement, comme cette forme, une fois contractée (*bārawai* pour *bārawàh wai*, etc.), prête fort à l'amphibologie, on ne l'emploie jamais qu'avec un nom d'objet à la 3e pers. du sg. et du pl. ; autrement on la supplée par l'imparfait duratif, v. g. *mā bārawai* (je chargerais), mais *zah tā bāh bàrawam* (tu me chargerais, tu m'aurais chargé).

4° Aoriste. — On prépose simplement *wu* à la forme de l'imparfait, *mā wu bārawàh* (je chargeai).

5° Aoriste duratif. — Même forme avec *bah wu* au lieu de *wu*.

6° Parfait. — La formation est rigoureusement parallèle à celle du parfait des verbes intransitifs : du participe en *-àl* se tire un adjectif participial en *-al-ai* ou *-l-ai*, qui se conjugue à l'aide du vb. *jam* : v. g. *mā bārawalai dai* (je chargeai), *zah tā bārawalai jam* (tu me chargeas), *ta haɣah bārawalai jē* (il te chargea), etc.

7° Parfait du subjonctif. — *Bārawalai wī*, comme plus haut.

8° Plus-que-parfait. — Même forme que pour le parfait, avec l'auxiliaire *wum* au lieu de *jam* : *mā bārawalai wuh* (j'avais chargé).

9° Plus-que-parfait du subjonctif. — Même forme que le précédent, avec *bah* préposé.

10° Parfait ou plus-que-parfait conditionnel. — *Bārawalai wai*, comme à l'intransitif, sauf la tournure transitive.

11° Futur passé. — Même forme que le parfait, avec *bah* préposé : *mā bah bārawalai dai* (j'aurai chargé).

Telle est cette tournure transitive (1), procédé de lan-

(1) On en trouvera des paradigmes assez détaillés dans Fr. Müller, *Conjugation*, p. 694 sq., et dans Dorn, *Zusätze, op. cit.*, p. 444 sqq.

gage vraiment curieux, qu'on rencontre déjà sporadiquement en sanskrit, que l'afghan possède au plus haut degré en commun avec les langues prâkritiques les plus voisines de son domaine, et qui est absolument inconnu aux autres idiomes de souche éranienne.

III. Verbes passifs. — Les temps et modes de voix passive ne sont autre chose que la conjugaison, suivant les règles ordinaires, des auxiliaires déjà connus, précédés du participe ou plutôt de l'adjectif participial qui varie en genre et en nombre selon la nature du sujet : le latin *amatus sum* et tout le verbe passif français en sont une reproduction aussi fidèle que possible. Il faut donc se borner ici à une énumération très-rapide.

1° L'impératif se forme au moyen de l'auxiliaire *šwàl :* v. g. *wu sahalai šah* (sois supporté), *wu sahalē šah* (sois supportée), *wu sahalī šai* (soyez supportés ou supportées).

2° Le présent emploie, soit l'auxiliaire *šwàl*, soit l'auxiliaire *kēdàl*, au présent : *sahalai šam* ou *sahalai kēżam* (toleror).

3° Le futur se tire du présent à l'aide des particules connues.

4° L'imparfait se forme de l'imparfait de l'auxiliaire, avec l'adjectif participial, *zah sahalai šwalam* ou *kēdalam.*

5° L'imparfait duratif insère avant l'auxiliaire la particule *bah.*

6° L'aoriste insère entre l'adjectif participial et l'imparfait de l'auxiliaire la particule *wu, zah sahalai wu šwalam.*

7° L'aoriste duratif remplace *wu* par *bah wu.*

8° Le parfait et les temps suivants n'emploient que l'auxiliaire *šwàl*, dont l'adjectif participial est *šwalai*, peu usité, et *šawai*. Le parfait de l'auxiliaire est donc *šawai*

jam, etc., et la forme complète d'un passif ainsi conjugué est *zah sahalai šawai jam* (tu fus supporté), *zah sahale šawe jam* (tu fus supportée), *mūż sahalī šawī iū* (nous fûmes supportés ou supportées), etc.

9° Le parfait du subjonctif a pour auxiliaire *šawai wī*.

10° Le plus-que-parfait substitue *wum* à *jam* du parfait.

11° Le plus-que-parfait du subjonctif insère *bah* : v. g. *zah sahalai šawai bah wum* (que j'eusse été supporté).

12° Le parfait ou plus-que-parfait conditionnel a naturellement pour auxiliaire *šawai wai*.

13° Enfin le futur passé insère *bah* devant *jàm* du parfait.

Si maintenant on ajoute à toutes ces formes compliquées celles qui sont obtenues au moyen de l'auxiliaire *kṛàl*, et qui ressemblent beaucoup aux tournures anglaises par *I do*, on se fera quelque idée de l'étonnant développement qu'a pris en afghan la conjugaison périphrastique. Ce n'est rien sans doute en comparaison de l'ottoman ou de telles autres langues agglutinantes, qui, ayant à leur disposition, non seulement quatre ou cinq auxiliaires, mais encore quatre ou cinq participes, peuvent les combiner deux à deux et poursuivre ainsi jusque dans ses nuances infinitésimales l'expression de la pensée, distinguer, par exemple, « je serai ayant mangé » et « j'aurai été mangeant » et « j'aurai été ayant mangé ». Mais c'est plus que la mesure ordinaire des langues indo-européennes, qui ne se sont point perdues dans ces combinaisons à l'infini et qui, dans la conjugaison périphrastique comme dans la plupart de leurs formations, sont moins remarquables par leur richesse que par leur sobriété.

CONCLUSION.

Nous avons terminé la rapide revue des formes grammaticales essentielles de la langue afghane. Nous nous sommes efforcé, tout en n'omettant rien de ce qui a trait au fond même de la langue, de condenser en un petit nombre de pages des notions qui eussent aisément fourni la matière d'un volume; car, selon nous, si la grammaire pratique, destinée à ceux qui veulent comprendre et parler un idiome étranger, ne peut entrer dans trop de détails, la grammaire linguistique, au contraire, doit être exposée sous la forme la plus brève et la plus précise, afin de permettre à celui qui l'étudie d'embrasser d'un coup d'œil la physionomie de la langue, ses caractères généraux et ses affinités. Allier la brièveté à la clarté, c'est le grand mérite de ces sortes d'œuvres, dont le savant sous les auspices duquel ces lignes ont été écrites (1) a fourni les meilleurs modèles : puisse l'élève ne s'être pas montré trop indigne du maître !

Et maintenant, sommes-nous en mesure de répondre à la question posée au début? Non certes : nous n'empiéterons pas sur le domaine des éranistes et des indianistes les plus autorisés, en décidant un point controversé dont la solution n'appartient qu'à eux. Qu'il nous suffise d'avoir, comme nous nous le proposions, rassemblé et résumé dans cet opuscule, sans parti pris, sans omission volontaire, toutes les pièces probantes dans un sens ou dans l'autre,

(1) M. Abel Hovelacque.

tous les éléments de décision, tous les caractères grammaticaux qui rattachent l'afghan, soit aux langues de l'Éran, soit aux idiomes prâkritiques, et d'avoir ainsi, aussi consciencieusement que possible, instruit le procès que d'autres sont appelés à juger.

Cependant, si peu que notre opinion personnelle puisse et doive peser dans la balance, nous ne nous croyons pas dispensé de la formuler ici, d'autant que, malgré notre vif désir de rester impartial, nous n'avons pu sans doute nous empêcher de la laisser apparaître de loin en loin dans le cours de ces études. A nos yeux, l'afghan est une langue éranienne et exclusivement éranienne. Le phonétisme afghan est plus éranien que prâkritique, malgré l'extrême abondance des linguales, qu'il faut considérer comme importées de l'étranger. La morphologie, que nous venons d'examiner, est encore bien plus concluante. Sans doute le mécanisme de la formation des thèmes ne nous a rien révélé de décidément éranien, et même, dans quelques cas, il nous a semblé voir l'afghan pencher plutôt vers le sanskrit; mais l'extrême similitude des suffixes formatifs en sanskrit et en zend ne permet guère en général de déterminer auquel des deux l'afghan se rattache le mieux; et d'ailleurs les thèmes les plus antiques, les mieux conservés ont une nuance éranienne nettement accusée, témoin les noms de nombre, témoin les participes passés à double suffixe qu'on retrouve en persan. Mais c'est surtout dans la déclinaison et la conjugaison que le parallélisme éclate dans toute sa force : chaque fois que, dans une désinence évidemment proethnique, le zend s'écarte un peu du sanskrit, c'est au premier que l'afghan se rattache; dans les cas bien rares (deux ou trois au plus)

où il en est autrement, la forme afghane fait bien moins songer au sanskrit qu'à une forme bactrienne un peu plus rapprochée du sanskrit que celle qui nous a été transmise par le zend. Au contraire, quels sont les caractères par lesquels l'afghan se rapproche un peu davantage, non pas du sanskrit, remarquons-le bien, mais, ce qui est bien différent, des idiomes prâkritiques? C'est, dans la formation des thèmes, les affixes secondaires et tertiaires ; dans la déclinaison, les prépositions et postpositions ; dans la conjugaison, la distinction du transitif et de l'intransitif, la dérivation du causatif et l'emploi des temps périphrastiques ; particularités curieuses sans doute et pleines d'intérêt, mais accidentelles, mais modernes, mais absolument étrangères à la grammaire proprement dite, dues évidemment à une influence considérable exercée sur l'afghan par les idiomes prâkritiques depuis l'époque où ils ont pris naissance, c'est-à-dire depuis deux à trois mille ans, mais sans valeur pour démontrer une affinité indo-éranienne, qui, si elle était admise, remonterait nécessairement à la période proethnique, à un temps où n'existait pas même en germe une seule de ces formations hystérogènes.

Résumons-nous. Les Afghans sont Éraniens, et leur langue est, quant au fond, purement éranienne. Seulement, comme le prouve le silence gardé sur leur compte par l'antiquité, et comme la situation géographique de leur pays les y prédestinait, les Pactyes ou Pâkhto ont entretenu depuis un temps immémorial les relations les plus suivies avec leurs voisins de l'Inde, dont les mœurs et la langue n'ont pu manquer de réagir très-fortement sur les leurs.

V. Henry.

LE GASCON DE BAYONNE

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

(*Suite.*)

ORDONNANCE DE B. DE PODENSAC, MAIRE DE BAYONNE, SUR LA VENTE DU POISSON (1).

[1255]

Sabude cause sie a todz los qui son e qui seran, queu seinhor de Baione del ancian poblement en sa, de questes franquesses a sons ciptadans de Baione en le mar salade e en la douce.

Que todz hom qui entrera en le mar salade per pescar en ischira ab peics, den arribar a la punte dauant les cabanes de bert labort (2), e deu metre lo cap de son baisset tant a terre entro lo palot abque geerne toqui a terre per le mar hifens ; e aqui que deu bener son peis a tot marcader franquemens; pero si a Baione lo bou

(1) *Études historiques sur la ville de Bayonne*, par J. Balasque et E. Dulaurens, t. I, pièces justificatives, p. 468; *Archives de Bayonne*, AA, I.

(2) La charte des *navigateurs de Bayonne* mentionnne le même point de l'embouchure de l'Adour: *ante cabanas de Puncta*.

bener, que li pot portar franquemens; e si aulhor lo portaue nil bene, que perdere lo peis eu baisset: lo baisset seri ars e peciat, e dou peis auri lo tertz lo seinhor, eu tertz les gardes, eu tertz que seri barreiat a Baione.

E se negun dous marcaders anaue crompar asalee sodz dauant les cabanes cum dessus es diit, que perderi lo peis eu baisset: lo baisset seri ars e peciat e dou peis seri lo tertz dou seinhor, eu tertz de les gardes, eu tertz qui seri bareiat a Baione.

E si nulh hom crompane lo peis qui seri pescat dou cap iusant de lisle de belay entrou au cap suzant de lirle corbeire, que perdere lo peis eu baissed: lo baisset seri ars e peciat, e dous peis auri lo tertz lo seinhor, eu tertz los gardes, en tertz seri barreiat a Baione.

E nulh dous marchaders qui comprin lo peis dous pescadors, no fazen enter lor nulh cot ne nulhe empreze ons los pescadors nius ciptadans de Baione ualiens meins, e per medisse guize queus pescadors no fassen enter lor nulh cot ne nulhe empreze ons los marcaders qui crompen lo peis neus ciptadans de Baione bailhen meins; e qui ac fera, que sera encors lo cors e lauer au seinhor, e armaira cum periuri, eu peis que hom lo trobera que sera tot barreiat, eu baischet ars o peciat. Mas se nost seinhor lo Rei o son filh o son senescaut ere de le part de le Bene, que y anien bener todz franquemens lor peis tant cum edz seran aqui.

E nulh hom no comprie per arrebener son peis, ni baleie, ni toil, ni autre peis qui sera mahud per bier a Baione de Sordo (1) en sa, ni Dax en sa, ni de Forgaue

(1) Sordes, abbaye sur le Gave de Pau.

en sa, ni de Fontarrabie en sa, ni de Sent Johan de Luis en sa, ni de Beiarritz en sa, ni auant man; e qui ag fara, que perdera lo peis eu baischet, si ni aue, assi cum dessus es diit.

E nuls hom no fenie peis descate a le punte, saub a son minjar, ni aqui ni alhor non sequie ni non fenie, saub a Baione; e qui ag fara, lo peis perdera assi cum dessus es diit; seu pot bener comunaumens seis cuberte que noi fasse.

Lo primer creag qui ischera, deu esser tailhat a Baione; e daqui en sus, si dus o tres ni daqui auant nissen en I die : que lun armancos e los tailhat en le viele, e qui asso trespasseri, que pergos lo creag.

Tot homi qui peis aportera a Baione per bener, si de puis le misse mathiau comensera sonar arribe au port, que medis sou bene au poble, eu tinque a bente au poble qui a son minjar lo uolera, entrou le prime laissie de sonar; e daqui auant quou benie a qui se uolera, eu traga or se uolera.

E dou dimerx penos entrou dissapte pascau, nulhs hom no traga peis de Baione saub los areligios eus homis dou biler au cot.

E nulh hom no crompie per arrebener lus, ni lamprede, ni lobiadz, ni creagadz, ne autre peis de bertaudz pos au pord sie bingud; e qui ag fara, VI ss. se daunera au seinhor, ens peis qui sera dat aquiu domanera per tant cum ed hi aura dat.

E car in questes dauant diites causes peccauen modz homis per no saber, lo maire eu C pars ag fen escriuer per arremembranse dous prohomis ancians de Baione, e saierar dou saied de le comunie de Baione. Actum Baionæ,

mense februarii existente maiore Bayonæ Bertrando de Podensac pro domino Eduuardo, illustris regis Anglie primogenito et hærede, anno Dni Mo CCo L quinto inchoato nostri domini.

COUTUME DE L'HOSTELLAIGE OU DE LOUAGE A MARCHANDISE ÉTABLIE PAR BERTRAND, VICOMTE DU LABOURD (1).

[1125-1170]

Costume deus hostalatges de les cauzes de marcaderie.

Si augun marcader tin hoste en lautruy hostau, segont que en Bertrand de Bayonne vescompte de Labort establi, paguera dou trosset VI diers, saque de borre VI diers, le carque de coyre tres diers, bale per arrezon dou trosset, carque de grane XII diers, conils VI diers, cordoan tres diers, badanes dus diers, lang tres medailhes, carque deffer dus diers, sunat (?) hun die, estanh le pesse hun die, baques medailhe, ainhetz entrou C et daqui en sus dou trosset dobley dier dasso da hostaladge lostes asset qui la en le mayson pausera que son hoste qui no... hostaladges au clamor dou seinhor; assi cum de cuys de baque et daut aber biu.

Lo seinhor de le mayson aura de totz aues dacet qui crompe en sa mayson o en sa terre o logade que lage, sa mitat per hostaladge, o hostaladges, quoau meis vulhe, se laber da hostaladge; pero bei ha auer que no da hostaladge, et daquet pot aber hostaladge mes lobredey se

(1) *Archives de Bayonne,* AA, II, p. 51, reproduit par Balasque et Dulaurens.

no entre per le mayson, no y aura mitat, mes part cum hun deus compredors se y es ossino y es.

Dou trosset entir VI diers, e si no se ben entir, de cade pesse hun dier, coyre tres diers e estainh hun dier.

Le besti deu dar tant lo qui crompe cum lo que ben, cauat VI diers, eguo IIII^te diers, mulo IIII^te d., aso dus diers, cordoan hun d. le XIIe, lo trosset VI d. le XIIe, badanes medailhe, dou trosset et de C en juus dus diers, dou trosset de cuys de boeus o de baque dobley dier, le traq et dun entrou IX medailhes et XII dus diers, bodes XII d., bacon (?) hun d., porc medailhe, mauton hun quoarton, quintau duc hun die, quintau de pebe deu que crompe a XII médailhe, sere deu qui crompe hun dier le quintau, de XI medailhe, congre VI d. lo miele, eu C médailhe.

Costume dous hostes.

Tot hoste conegut se bent aber cargat en nau o en corau, hosteladge dera et.... descargat, et sartin labenture hiu liurement dera mitat o hostaladge quoau lostes mes boira.

Si mariner mane prener laue de lun hoste a lautre, jà lostes noy perdera son hostaladge de lauer de son hoste, et asset de cuy lauer es nou dera sauba a son hoste, lun adversari aura bencut lautre de le cause en que per dauant lo maire no laura contre diit en sa reson abant que lo negoci no sie en claus eu judgement.

Cet qui lauer thira en sa mayson de lautruy hoste, crubi lhostaladge de cet qui acomanat li aura.

Si lostes sen va la nuit de lostau, ey aura jagut so lo die ben lauer o parthide, si lostes pot trobar lauer, lhostaladge naura cum de mayson.

Si augun marcader es partit dautre terre per bier per mar a Bayone, e porte empleytes, et les ben en camin, abants que en autre terre no les age descargades, lostes de Bayone daquet mercader naura son hostaladge ab que binque a le benture dou crompedor; et se bin a le dou benedor, lostes naura son hostaladge o le mitat de lempleyte quoau mes se vuilhe.

Si augun marcader per mete sa empleyte logue obredey et sentre per deffore ab clau, son hostes ons es lhevant i coucant naura hostaladge de lauer qui si benera, et le mitat de lempleyte autabey cum sere en son hostau, paichs que lo mercader, per sa melhorie, logue obredey en autre loc.

Si lo marcader embie trosset per mar o per terre e son compainhon es a Baione, et no pague lo freyt, so mariner o lo mulater lo met en son hostau, lo marcader paguera hostaladge la, et si asson hostes ains et dus.

Marcader no puyra tore lostaladge a son hostes conegut se muda se bou.

Si lostes met son aber en autre hostau ous lostes pergue son hostaladge, se no affey per necceyre de lostes, ja non perdera son hostaladge; empero si per necceyre que lostes nou metos lauer en bon loc et mete lauer en autruy hostau perdera lostaladge, et son marcader de lauer qui sera fare de le viele nola cargat per portar a Baione, nou deura hostaladge sa Baione non bou.

Totz temps lo seinhor de lostau hostaladge o part aura se laut desson obredey sentre per deffores set qui thira

lauer sarres ha benut cum lun sey es o noy es; si le passedgeyre o lo pinassot va per passadge de Capbreton a Baione o de Bayone a Capbreton, negun no deu pagar saup medailhe morlane de passadge per sa persone; empero si augun a affreytat a treuers losditz pinascot o passadgeyre, lo qui borra passar sen deu anie ab aquet, que le costume noli puyra ajudar.

Deus argentes (1).

En lan de nostre Seinhor miu quoate bint e chiis, landoman de sent Barthomiu en le mayretat dou seinhor en Bonifaci de Laduys en centene aiustade cum es acostumat ab autres bones gens, en le maison de le besiau de Baione auditz auguns maus parlas, — e diffamations que se fasen tant en le ciutat de Baione, quoant de part de fore endautes — ciutatz bieles e locs : dous yaps, tasses, copes e autres obratges que se fasen per los argenters — de ladite ciutat, same refferen per lequoau cause se engendrauen dampnatges bergoinhes des — honors e diffamations a ledite ciutat gens e habitans daquere volens e desiderans a toux abe — indempnitat de le dite ciutat e habitans daquere obraz adataute malici e iniquitat, e re — mediar e probedir a les causes susdites a honor proffit e utilitat de le dite ciutat e habitans, — daquer cum dit es e detot autre la conseruation e proffit dou bey comun no departen — dous autres establimens sa en rer feitz e ordenatz suber lofici dousditz argenters, ages aquetz aquest confirman, rattifian e laudan so que es estat addit e

(1) AA, 1, p. 332, *Archives de Bayonne.*

aiustat adaquetz, — per bie de establiment. So es que losditz argenters qui are son o per temps seran, obrin dessi — en auant cum tasses, yaps e copes dargent a onze dies e medailles. E que asayar lesdites — ovres e beder lors assays quent losditz argenters los boiran assayar que ac binquen e sien — tinqutz de demidiar au mair, qui are es o per temps auedor sera e deser que y builhen, — benir e tremeter escheuin per beder sayar e far los ditz assays. E si lodit maire no builhe — anar o tremeter cum dit es que en aquet cas losditz argenters pusquen sayerar e fai — los assays dous diitz obratges. Empero si ere cause que se trobase faute augune e que no — obrassen a le ley susdite que atau argent obrat fosse e si trenquat. E plus que cascun dousditz — argenters en lobratge que auran feit sie tinqut de meter son pousson de son seinhau affin que sie conegut qui aura feit le dite obre. Item plus que en les autres obres que seran — cum son cintures culhys e autres obres menudes que sien tinqutz de obrar aux dies — de lez. E cascun que meti en las pendentz de les cintures e en les bogles daqueres. — E assi medich en los culhys son pousson de son seinhau cum dit es sus le pene de tren — que lobratge e de pagar detz liures qui en an a le biele chetz nulhe merce. E que assi — ac tieran feran e compliran ac jurin cascum de lor; item plus que sie feit hun — real dargent de le ley de XI dies e medailhe per pation en lo quoau cascun dous ditz — argenters meti son posson lo quoau sie mes deffens le cope de le quoau cope los qui son — deputatz so es vidau cortes e Berthalon de le Begorre que lun de lor tinque le — cope e lautre le clau. Item plus que cascun dous soberditz argenters fase le segrement —

acostumat, e donque feite de cinquoante liures de morlans segont antiquemens — ere establit e auen acostumat de far; loquoau establiment fo laudat ratifficat — e approuat per los que dessus ditz en totz sons puntz e capitos e volon e autreian que agos valor e fer — messe perpetuamens a tustemps. Publicat e confermat fo lo present establiment — en le claustre de le glisie maion deus lo lom cum es acostumat per los suberditz maire — escheuins juratz e cent pars lo jorn e an susditz testimonis son dasso lo seinhor en Etienne de Perres en Peis d'Espelette e en Johan de Begoinhe capaus e prebenders en le glisie — maior de Baione.

ÉD. DUCÉRÉ.

GLOSSAIRE.

Ab aiso, avec cela.

Are, à présent, contr., pour *adare*.

Adore, à l'heure, à présent, contr. *si adore de prime no fos vincud*, si à l'heure de prime ne fut venu. (Charte de com.)

Ag, devant une voyelle, *a* devant une consonne, selon M. P. Mayer (*Romania*, 1874, 441). On voit ici que ce n'est pas le cas. Ex. : *e qui ag descobrira*, pronom neutre *cela*. Le savant professeur relève l'annotation de M. Cenac Moncaut qui, dans son *Dictionnaire gascon-français*, dit que ce mot vient incontestablement du basque; nous ne voyons guère comment, et nous préférons l'explication de M. Mayer, qui, après avoir supposé dans ce pronom un mot entrant en composition avec *aquest*, *aquet*, *aco*, ajoute : « forme peu satisfaisante et qui est mal expliquée par l'addition de *ecce* aux démonstratifs latins. » (Voyez aussi Diez, *Grammaire*.)

Aichere, aisselle.

Ainhet, agneau.

Aiustar, assembler.

Ajudar, aider.

Amasser, assembler.

Anar, aller.

Anemistat, inimitié.

Arfugua, refuser.

Argenter, argentier, orfèvre.

Armader, armer, *armader per son man*, armer par son ordre. (Charte de com., *Études historiques*, I, p. 462.)

Armaïrar, rester, demeurer.

Artine, retenir (emploi de l'*a* prost.).

Arraube, robe.

Arrebener, revendre.

Arremembranse, souvenir.

Arresouablement, raisonnablement (emploi de l'*a* prost.).

Arrue, rue; le gascon bayonnais moderne a perdu en partie l'*a initial*.

Ars, brûlé.

Aso, âne.

Atau, ainsi.

Aucir, tuer.

Audir, entendre.

Aulhor, ailleurs.

Aur tissat, or tissé; voy. *ors batutz*. (*Croisade contre les Albigeois*; P. Mayer, *Gloss.*, t. I, p. 428.)

Autabey, aussi bien.

Autreiat, donné, octroyé; part. pass. de *autrey*, consentement.

Aygue, eau.

Bacon?

Badane, basane.

Bais, ballot.

Baisset, *bachet*, bateau.

Baleie, baleine.

Baque, vache.

Barailhos, querelleur, batailleur, de *baralha*, lutte, combat. Voy. l'ancien français *barroyer*. (*Crois. contre les Albigeois*; P. Mayer, I, p. 392.)

Barreiat, saisi, confisqué. (*Croisade contre les Albigeois*; P. Mayer, t. I, *Gloss.*)

Beguer, vicaire, lieutenant; *viguier* dans la *Croisade contre les Albigeois*; P. Mayer, *Gloss.*, t. I.

Bei, bien.

Bertaud, *bertaule* ou verveux, filet servant à la pêche; c'est une espèce de nasse, de réseau soutenue par des cerceaux. On se sert encore de *bertaule* dans le haut Adour et dans la Nive pour prendre des carpes et d'autres gros poissons. (*Etudes historiques*, Balasque et Dulaurens, t. I, note.)

Bestie, bête, bétail.

Bilanie, vilainie.

Blu, bleu.

Bogle, boucle.

Boeu, bœuf.

Borre, étoupe.

Camin, chemin.

Capau, chapelain.

Cap-negre, tête noire, sorte de coiffure en capuchon, autrement appelée *pailhet*.

Capito, chapitre.

Carar, taire.

Care, visage; en d'autres dialogues provençaux *cara* (*Croisade contre les Albigeois*; P. Mayer, *Gloss.*, t. I), et l'espagnol *cara*.

Carce, prison.

Carque, charge.

Castet, château.

Cauat, cheval.

Cauer, chevalier. Nous trouvons aussi *cavaois*, identique à *cavaler*. (*Croisade contre les Albigeois;* P. Mayer, t. I, *Gloss.*)

Centene, centaine, réunion des cent pairs.

Chedz, sans. (Voy. *sine, senes*, vaud.)

Ceneza. (Diez, *Gram.*, II, 451.)

Ciptadan, citoyen.

Clam, plainte au maire. (*Etudes historiques*, t. II, p. 680.)

Clau, clou.

Clau, clé.

Claustre, cloître.

Cordoan, cordouan, *cordounas*, était l'objet d'un grand commerce entre Bayonne et Pampelune. (Voy. Fr. Michel, G. Annelier, *Guerre de Navarre*, notes, p. 493.)

Conil, peau de lapin. (Voy. Du Cange.)

Cortiat?

Coutet, couteau.

Culhys, cuillères.

Cuys, cuir, *cuys de baque*. (Coutume de l'hostellaige, *Archives de Bayonne*, AA, 11.)

Coyre, cuivre.

Creay, esturgeon.

Crompar, acheter.

Cubrir, couvrir.

Dampnatge, dommage.

Dar, donner; on trouve aussi *de* pour *da*.

Dardemer, se libérer, acquitter le montant d'une condamnation (*Etudes historiques*): *trou que sie dardemut*, jusqu'à ce qu'il soit libéré.

Darrocar, démolir de fond en comble (*Etudes historiques*): *sera sa maison darrocade*, sa maison sera démolie.

Denedar pour *denegar*, nier, refuser.

Descatar, tailler en pièces.

Dier, denier.

Dimartz, mardi.

Dimerx, mercredi.

Dissapte, samedi.

Domanar, demander en justice.

Echorbar, aveugler.

Eguo, jument.

Empero, si cependant. (*Croisade contre les Albigeois*, P. Mayer, t. I.)

Empleyte, emplegue, (*empietta*), emplette. (Balasque et Dulaurens, *Etudes historiques*, t. II; *Gloss.*)

Empreze, entreprise.

Esquiugayte, guette, sorte de guérite où s'abritaient les soldats du guet.

Establiment, établissement d'une loi par décision des cent pairs. (*Etudes historiques*, t. II; *Gloss.*)

Estainh, étain.

Estrainh, étranger.

Fenie, fendre.

Fiu, fief.

Fore, dehors, *faras*. (*Croisade contre les Albigeois*, P. Mayer; *Gloss.*)

Forestang, étranger.

Forredure, doublure.

Glizie, église, aphérèse de l'*e*.

Goerna, gouverner.

Grane, grain.

Guih ?

Her, héritier. Voy. fr. *hoir*.

Hostalar, louer.

Hostalatge, magasinage.

Hostau ou *ostau*, maison, habitation.

Ischemple, exemple.

Ischides, revenus. Ce mot, qui a la signification de revenus, fruits, dans le *Glossaire* de Balasque et Dulaurens, ne paraît pas avoir ici la même valeur. *E apres nost seinhor lo Rey aura per* I *an e* I *die les terres e les tiemens deu layron e les ischides*. (Charte de Jean-sans-Terre.)

Ischir, *ichir*, *ychir*, sortir.

Labetz, alors. Se dit de même aujourd'hui.

Landoman, lendemain.

Lang, laine.

Larois, larcin.

Lamprede, lamproie.

Laudar, proclamer.

Ligami, lien.

Ligar, lier.

Linsons ?

Lo, article. (Voy. Diez, *Gram.*, t. I.)

Log. lieu.

Loguer, récompense.

Lobiad, louvine.

Lus, lat. *luceus*, brochet; *en laquelle huche à poisson emblèrent deux luz et trois ou quatre grans truittes*. (Du Cange.)

Maizon de la vesiau, hôtel-de-ville.

Man, *manement*, *manar*, ordre, ordonnance. La chute du *d* est constante : *eaujatz esta carta e l'estranh mandament*. — *Quem mandan li legat que i sia obedient*. (P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois*, t. I, p. 62, v. 1301.)

Marcader, marchand, *marcadier*. (P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois*, t. I, p. 423.)

Marcat, marché.

Maudizent, médisant.

Maubolense, malveillance.

Mauton, mouton.

Medis ou *médisse*, même.

Mentahud, mentionner. Se trouve aussi dans le glossaire des *Etudes historiques de Bayonne*, sous *mentar*, *mentaut*, *mentagud*, mentionner, *denomer* (des témoins).

Mession, gages, *messios*. (P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois*.)

Minjar, manger.

Misse mathiau, messe du matin.

Miu, mille.

Modz, *motz*, *nulte*, plusieurs. Emploi fréquent de la douce.

Mudar, changer.

Mulater, muletier.

Mulo, mule.

Mustre, montre, revue des lieux ou d'une bande armée..

Obredey, ouvroir, magasin.

Orridici, préjudice.

Ost, armée; *miar en ost*, envoyer à l'armée.

Pailhet, sorte de capuchon.

Palot, petit pieu, nom du gouvernail des bateaux de rivière.

Passadgeyre, passager.

Pebe, poivre.

Peciar, mettre en pièce: *lo baisset seri ars e peciat*. (Ordonnance sur la vente du poisson, *Archives de Bayonne*.) *Que es fondran les murs e les fan pessier*. (P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois*, t. I, p. 118, v. 2589.)

Peic, poisson.

Peinherar, saisir, prendre en gage.

Peroas, requête, pourvoir, *pourchas*.

Pero, mais; a quelquefois le sens de cependant. (Voy. P. Mayer, *Croisade contre les Albigeois*, t. I, 431). *Pero sia Bayonne lo bou bener*. (Ordonnance sur la vente du poisson, *Archives de Bayonne*, AA, I.)

Per so car, parce que.

Pescar, pêcher.

Pesse, pièce.

Pleit, procès.

Pinassot, petite pinasse, bateau en usage sur l'Adour et dans le golfe de Gascogne.

Plumaions, petites plumes.

Poblement, construction.

Pord, port.

Pousson, poinçon.

Prebender, prebendé.

Probedir, prohiber.

Prohomi, prudhomme.

Punte, pointe, cap, promontoire.

Quoate, quatre.

Rigautat, rigueur. On prononçait sans voyelle initiale.

Saierar, sceller.

Saiet, sceau.

Saque, balle de marchandise.

Sarrar, fermer.

Sede, soie.

Sedmane, semaine.

Segont, selon.

Sendat, sorte de soie servant à faire des vêtements. On trouve *cendatz* dans la *Croisade contre les Albigeois*. Philippe-Auguste avait aussi des tentes d'étoffe appelée *cendal*. (Fr. Michel, *Gram. de Nav.*; Guil. Anclier, notes, p. 646.)

Senescaut, sénéchal.

Serbent, serviteur, huissier, mais plus souvent comme sergent du maire.

Seti, siége.

Sodz, sous; *subter*, prov.; *sotz*, *sos*, esp.

Sota (Diez, *Gram.*, p. 399), adoucissement de la forte.

Somoisment, convocation, *samonir*; c'est convoquer des contingents militaires : *et a fait per sa terra tost somonir sa gent*. (*Croisade contre les Albigeois*, P. Mayer, I, 13, 250.)

Soube pour *soute*. *Solutio*, acquit, paiement : *si daucun deu deute a daucun que ne pusque o no vulh soube*. (Charte de commune de Jean-sans-Terre.)

Sunag, ballot.

Sus, en haut, ci-dessus.

Tau, tel.

Testimoni, témoin.

Tertz, tiers.

Toil, lat. *toilandalo* (Du Cange), chien de mer.

Tranessire, traversin, sorte de coiffure. La *Coutume de Bayonne* nous donne *trebessayre*. (*Etudes historiques*, Balasque et Dulaurens, II.)

Trer, lat. *trahere*, tirer, faire sortir. (*Etudes historiques*.)

Trespassar, dépasser : *e qui assi trespasseri qui pagos lo creag*. (Ordonnance sur la vente du poisson, *Archives de Bayonne*, AA, I.)

Trosset, ballot.

Trou, jusqu'à ; *trou que*, jusqu'à ce que (*Etudes historiques ; Gloss.*, II, p. 681) ; *enta* (*Croisade contre les Albigeois*, P. Mayer, Fr. Michel, Guil. Anulier), contraction pour *entrou*.

Tuscera. MM. Balasque et Dulaurens donnent en note : *interficiare est sequestrare, in manum tertiam ponere* (Du Cange). L'explication de ce mot est encore obscure.

Vedz, fois.

Vezin, voisin, membre de la commune.

Yap, d'argent, coupe à boire, hanap.

L'INDE FRANÇAISE

ET LES ÉTUDES INDIENNES EN 1880-1881 (1)

Je ne sais, Messieurs, si nous pourrons obtenir cette année l'érection d'une chaire définitive pour l'enseignement des langues de l'Inde; mais, quand même ce cours continuerait à n'être que complémentaire, j'ai l'espoir qu'il nous sera possible d'aborder, pendant le second semestre, l'étude de l'hindoustani ou pour mieux dire des idiomes septentrionaux de la grande péninsule. Si ce projet se réalisait, nous continuerions pendant l'une des deux leçons hebdomadaires l'analyse de la grammaire tamoule et l'explication d'un texte facile; nous consacrerions l'autre leçon non pas tant à l'étude directe et immédiate de l'hindoustani qu'à l'histoire de sa formation et de ses origines. Laissons aux esprits anti-scientifiques le procédé soi-disant pratique qui consiste à apprendre ou à enseigner une langue par la seule ressource de la mémoire et des « règles ». Nous avons affaire ici à des hommes intelligents et instruits, et nous devons user avant tout de la seule méthode sérieuse, qui consacre beaucoup de temps peut-être aux préliminaires, mais qui prétend épargner ensuite aux travailleurs des études fastidieuses en les habituant à

(1) Discours prononcé le 15 novembre 1881 à l'ouverture, pour l'année scolaire 1881-1882, du cours complémentaire d'hindoustani et de langue tamoule à l'École nationale des langues orientales vivantes.

chercher la cause de chaque phénomène, en leur montrant toujours la synthèse à propos de chaque détail, en procédant toujours, en un mot, du connu à l'inconnu. C'est pourquoi j'avais demandé que l'affiche du premier semestre de cette année portât, au paragraphe relatif à ce cours, la mention : « Notions générales de linguistique; exposé élémentaire de la grammaire sanscrite, préparatoire à l'étude des langues de l'Inde ». Je ne sais pour quelle raison cette mention a été omise, mais je ne m'en conformerai pas moins au programme que je viens d'indiquer. Le tamoul et surtout l'hindoustani sont beaucoup mieux et beaucoup plus aisément appris quand on sait d'abord ce que c'est qu'une langue et comment elle se comporte, quand on sait aussi quels ont été les rapports d'un idiome avec ses voisins et comment il dérive de tel ou tel autre.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir à vos yeux l'importance et l'utilité des langues de l'Inde au point de vue du commerce et de la politique. Dans l'*Adresse à l'Assemblée nationale* (1) qui prépara et amena plus tard la création de l'École des langues orientales (2), Langlès, en 1730, s'exprimait ainsi :

« Depuis longtemps, nous languissions dans l'insouciance et l'avilissement ; pour nous tirer de ce honteux état, il

(1) *De l'importance des langues orientales pour l'extension du commerce, les progrès des lettres et des sciences,* adressé à l'Assemblée nationale par L. Langlès, officier du point d'honneur et chasseur volontaire de la garde nationale parisienne. *Paris et Strasbourg*, 1790, in-8°, ij-40 pages.

(2) Décret de la Convention nationale du 10 germinal an III rendu sur le rapport de Lakanal. Une souscription a été ouverte l'an dernier pour élever une statue à cet illustre représentant du peuple. J'y ai pris part, ainsi que quelques professeurs de cette École.

falloit une grande révolution ; les philosophes, les politiques et quelques historiens même l'invoquoient, la prédisoient, la fomentoient. Enfin, leur utile et mâle éloquence a réveillé notre énergie engourdie par l'habitude de l'esclavage, mais non pas entièrement anéantie. Malgré les vaines précautions du despotisme et les pieuses ruses de la superstition, la révolution, déjà opérée dans les esprits, éclate ouvertement, et, en un seul jour, naissent à la liberté vingt-cinq millions d'hommes. Cette précieuse liberté est donc le fruit du progrès de nos connaissances...

« Quoique tous les genres de littérature n'ayent pas également influé sur notre régénération, l'on ne doit négliger aucun de ceux qui, dans les circonstances présentes, peuvent contribuer à la gloire ou à la prospérité de l'État. Je ne craindrai pas d'avancer, je me flatte même de prouver que l'étude des langues orientales, trop négligée en France, réunit ce double avantage. Ellè servira également à étendre nos connaissances, à perfectionner nos sciences et à augmenter nos richesses en facilitant notre commerce avec l'une des plus belles parties du monde... »

Langlès invoque ensuite le « témoignage des négocians et des voyageurs qui ont parcouru le Levant », et les « écrits de plusieurs savans membres de la compagnie des Indes-Orientales qui ont recommandé à leurs compatriotes l'étude du persan » et de l'hindoustani, son dérivé. Il examine ce qu'ont fait les Anglais et les Allemands, et il continue :

« Les Hollandois, fameux dans toute l'Europe par leur talent pour le commerce, joignent à ces deux langues (l'arabe et le turc) la connoissance du persan et du tamoull, qui leur sont très-utiles pour leurs possessions de l'Inde,

de l'isle de Ceylan, de celle de la Sonde, etc. Ils avoient établi successivement à Leyde, sur la côte de Tranquebar, à Colombo, des imprimeries tamoulles d'où il n'est malheureusement sorti que des livres de controverse et de piété, beaucoup plus propres à égarer l'esprit qu'à l'éclairer...

« Les Anglois encouragent l'étude des langues de l'Inde, l'impression des grammaires et des dictionnaires ; des savans se sont rendus disciples des brahmanes pour étudier le sanskrit.

« Les mêmes motifs d'intérêt et de gloire qui animent les Anglois devroient nous exciter à les imiter ou même à les rivaliser. Nous les voyons, avec une étonnante indifférence, étendre sans cesse leurs domaines dans l'*Inde* ; ils sont sur le point à chaque instant de nous en expulser, et nous ne songeons pas à nous y raffermir et à partager avec eux les richesses de cette superbe contrée. » Il déplore ensuite la conduite de la France vis-à-vis de Tipou-Saheb, ce vaillant et dernier ennemi des Anglais dans l'Inde, dont la résistance énergique offrait peut-être à la France le moyen de reprendre l'œuvre avortée de Dupleix.

Dupleix !... Puisque je viens de prononcer ce grand nom, vous me permettrez — et ce ne sera point sortir du cadre de cet enseignement que de faire une rapide excursion sur le terrain historique et politique, — vous me permettrez de vous en dire quelques mots aujourd'hui, à l'occasion de plusieurs publications toutes récentes, à l'occasion surtout de la prochaine érection d'une statue à ce généreux patriote dans sa ville natale, à Landrecies.

Deux statues de Dupleix, dues au talent de M. Th. Gruyère, ont déjà été élevées sur le territoire français,

l'une au musée de Versailles, en 1861, l'autre à Pondichéry même, le 16 juillet 1870. Cette œuvre de justice et de réparation tardive est due principalement aux efforts persévérants de M. Pierre Margry, ancien archiviste de la marine. Ce vaillant travailleur, aussi modeste qu'instruit, et qui connaît mieux que personne l'histoire de la France coloniale, a réuni sur Dupleix et sur ses prédécesseurs de très-nombreux et très-précieux documents qui lui permettront de nous donner quelque jour l'ouvrage définitif encore nécessaire même après les publications toutes récentes de MM. Bionne et Hamont. M. Henri Bionne, ancien officier de marine, a fait une œuvre « de bonne foy », mais trop incomplète et sommaire (1); M. Tibulle Hamont a fait un livre en apparence plus général, moins intéressant au fond, assez imparfait en tout cas, et où la critique relèverait un ton personnel et des allures prétentieuses un peu excessives peut-être (2).

L'apogée de la puissance et de l'autorité de Dupleix coïncide avec le siège de Pondichéry par les Anglais, en 1748. L'histoire de ce siège est bien connue, et je n'ai pas à vous la faire ici; vous savez qu'au bout d'un mois et demi l'armée anglaise battit assez piteusement en

(1) *Dupleix*, Paris, M. Dreyfous, 1881, 2 volumes in-8°. — I, (iv)-viij-224 p. — II, (iv) p. et p. 225-470. — Portrait de Dupleix, autographes, carte de l'Inde, plan de Madras, Gingy, Trichenapally, Arcate et Pondichéry. Ce dernier plan est malheureusement celui du Pondichéry de 1765, et non du Pondichéry de Dupleix.

(2) *Un essai d'Empire français dans l'Inde au dix-huitième siècle; Dupleix*, d'après sa correspondance inédite; *Paris*, Plon, 1881, 1 vol. in-8° de (iv)-xij-323 p. — Cartes de l'Inde, carte de la côte de Madras à Nizanpatnam, petits plans de Madras (le fort Saint-George), de Pondichéry et de Trichenapally.

retraite dans la nuit du 15 au 16 octobre ; la flotte qui bloquait la ville du côté de la mer mit également à la voile le même jour. Mais je voudrais signaler à votre curiosité deux documents peu connus. Le premier, d'un médiocre intérêt au point de vue historique, est un poème imprimé à Paris en 1751 et intitulé *Pondichéry sauvé, poème en quatre chants, dédié à M. le comte de M....* C'est une plaquette de 17 pages in-4° dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale. Les sentiments patriotiques de l'auteur anonyme sont certainement meilleurs que ses vers dont voici un échantillon :

La magnanimité d'un sage gouverneur,
Sa fermeté, son zèle et sa rare valeur,
Tant de hauts faits conduits avec tant de prudence
Seroient-ils donc payés par un ingrat silence ?
Et nul des beaux esprits, aujourd'hui si vantés,
N'a-t-il jugé ces traits digne d'être chantés ?
Quand tout se tait ici, j'entonne la trompette ;
L'amour de la patrie aura fait un poëte,
Et quoique peu connu dans le sacré Vallon,
Je me sens Citoyen, voilà mon Apollon.

J'ai l'intention de faire réimprimer ce poème.

Le second ouvrage dont je me propose de vous entretenir, et qui est beaucoup plus important, ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale où je l'ai vainement demandé. C'est une brochure publiée à Pondichéry en 1870, à l'occasion de l'érection de la statue de Dupleix, par M. F.-N. Laude, procureur général et chef du service judiciaire, mort depuis à Saïgon. Cette brochure, dédiée « aux descendants de Dupleix », forme un in-octavo ordinaire de quatre-vingt-onze pages, et elle est intitulée :

« *Dupleix. Le siége de Pondichéry en 1748*, extrait des mémoires inédits de Rangapoullé, divan de la Compagnie des Indes ». Huit pages préliminaires donnent d'utiles renseignements sur la famille de Dupleix. De son mariage avec Mme veuve Vincens, le gouverneur général de Pondichéry avait eu un fils né en octobre 1742, et qui mourut quelques jours après sa naissance ; il ne paraît pas en avoir eu d'autres enfants. On sait qu'à Pondichéry Dupleix et sa femme avaient auprès d'eux une jeune fille que les mémoires en question appellent soit Chonchon, soit Mlle Vincens ; elle est mentionnée dans les lettres de Godeheu et dans d'autres pièces officielles ; c'était évidemment le dernier enfant de M. Vincens. Mme Dupleix avait perdu son premier mari en 1739 ou 1740 ; ce fut le 17 août 1741 qu'elle se remaria, à Chandernagor, avec le gouverneur de l'Inde française. Dupleix avait alors quarante-trois ans ; l'acte de mariage en donne trente-trois à Mme veuve Vincens, mais ce ne peut être que par une galanterie du curé de Chandernagor, car Mlle Jeanne Albert avait épousé le 5 juin 1719 M. Jacques Vincens, natif de Montpellier, membre du Conseil supérieur de Pondichéry, et elle devait avoir plus de onze ans à l'époque de ce mariage. M. Laude affirme pourtant qu'elle doit être la même personne que Marie-Françoise Albert, née à Pondichéry le 18 mars 1708, du mariage, dont la date n'est pas connue, de M. Jacques-Théodore Albert, chirurgien de la Royale Compagnie de France, avec Mlle Élisabeth-Rosa de Castro, native de Madras. Les irrégularités, les contradictions, les incertitudes qui abondent partout dans les registres d'état civil tenus par les prêtres ne nous permettent pas de nous attacher rigoureusement aux détails. Il est possible,

par exemple, que M. Albert se soit marié à Madras et que sa première fille y soit née; il est possible aussi — et j'en pourrais citer de nombreux exemples — que cette fille ait été baptisée dans des circonstances spéciales ou même que son acte de baptême ait été purement et simplement omis.

Mme Vincens avait eu sept enfants dont cinq filles; la dernière est celle que Dupleix élevait; l'avant-dernière était morte en 1731, à onze mois. Les trois autres épousèrent, en 1738 et en 1743, François Coyle de Barneval, Jacques Duval d'Espréménil et François-Corneille de Schonamille, gouverneur de Cassimbazar.

Les mémoires originaux que cite M. Laude ne sont pas flatteurs pour Mme Dupleix. L'écrivain tamoul la représente comme abusant volontiers de l'extrême influence qu'elle avait sur son mari pour s'immiscer dans toutes les affaires, comme exerçant sur la population inférieure de Pondichéry une véritable terreur au moyen d'une centaine d'espions, comme peureuse et frivole. Ces appréciations n'ont évidemment qu'une valeur relative; elles n'enlèvent en aucune façon leur intérêt aux mémoires dont il s'agit et aux extraits qu'en a publiés M. Laude. On peut y voir jour par jour, prises sur le vif, les impressions des Indiens intelligents de la ville devant chacun des événements du siége. Ananda-Rangapoullé donne de curieux détails sur les maraudeurs, sur les provisions amassées, sur le bombardement, sur les casemates et les refuges blindés avec des poutres et des balles de coton où s'étaient retirées les dames européennes; il rapporte certaines conversations, certains propos familiers de Dupleix. Avec un plan de Pondichéry sous les yeux, et surtout avec un plan de la cita

delle (1), on peut suivre pas à pas, en lisant ces extraits, la vie des assiégés de 1748 (2).

Malheureusement, les traductions ne paraissent pas tout à fait rigoureuses. Il est probable que M. Laude a dû les faire faire par des interprètes indiens et qu'il s'est borné à en retoucher le style. Mais il est facile de remédier à ce défaut, car le texte tamoul est à notre disposition.

La Bibliothèque nationale possède, en effet, Messieurs, seize volumes in-folio qui proviennent de la collection Ariel et contiennent la copie exacte de tout ce qui a été conservé des lettres, des notes et de la chronique quotidienne découverte à Pondichéry, en 1846, par M. Gallois Montbrun. Cette chronique avait été écrite de 1736 à

(1) J'ai acheté, il y a dix ans environ, sur les quais de Paris, un plan très-détaillé de cette citadelle, dressé vers 1706. La citadelle de Pondichéry, connue sous le nom de *Fort Saint-Louis*, s'étendait un peu au delà du vaste espace qu'occupe aujourd'hui la place du Gouvernement. Elle renfermait le palais du gouverneur, une église, des casernes, des magasins, des maisons particulières, des jardins, des puits, etc. On y entrait, du côté de la mer, par la porte *Royale* et au sud-ouest par la porte *Dauphine*. L'enceinte comprenait cinq bastions, savoir à l'ouest le bastion Dauphin, construit en 1702, au sud-ouest celui de Bourgogne (1703), au sud-est celui de Berry (1704), au nord-est celui de Bretagne (1705) et au nord-ouest celui de la Compagnie (1706).

(2) Il n'est pas sans intérêt de comparer le récit d'Ananda-Rangapoullé avec la *Relation* pour ainsi dire officielle *du siége de Pondichéry* qui fait partie de la *Collection des mémoires pour servir à l'histoire de la guerre terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle*, Paris, 1758, in-12 (p. 237-345). Nous y apprenons qu'après avoir reçu plus de 40,000 boulets, de 1,100 bombes et de 4,000 obus, après avoir vu sauter un magasin de poudre, les Français, au bout de cinquante-sept jours d'invasion, trente-huit jours de tranchée ouverte, n'avaient perdu que 112 blancs, 20 cipayes et quelques Cafres.

1799 par les *Divans* et la Compagnie des Indes, *Anandarangappiḷḷei* et son fils *Tiruvêngadapiḷḷei*. Les seize volumes embrassent, avec de nombreuses lacunes, la période la plus importante et la plus intéressante de l'histoire des Français dans l'Inde. Un de mes plus chers désirs serait de publier un jour, non pas tant une traduction complète qu'une analyse minutieuse, avec extraits textuels, de ce volumineux journal écrit tout entier en tamoul ; il est en effet surchargé de détails oiseux, de comptes particuliers, de « cancans » insignifiants. J'hésiterais pourtant à ne pas mentionner des faits comme le suivant : Anandarangappoullé sort un matin de chez lui pour se rendre au palais du gouverneur ; mais, en chemin, il rencontre « un objet de mauvais augure » et rentre chez lui sans aller plus loin. Ce sont là des incidents caractéristiques d'un homme, d'une nation, d'une époque.

Depuis lors, en effet, Messieurs, sur cette terre de Pondichéry où François Martin dressa le drapeau de la France pour la première fois, le 13 janvier 1674, il s'est produit, au point de vue philosophique et social, de remarquables changements. C'est surtout depuis que j'ai quitté ce pays, depuis une quinzaine d'années environ, que le mouvement s'est accentué et s'est développé avec une surprenante rapidité. N'y a-t-il là qu'un accident, qu'une tentative factice, qu'un entraînement passager ? Faut-il y voir au contraire l'indice d'une évolution ethnographique profonde, sincère, spontanée ? L'avenir nous l'apprendra.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, on voit à Pondichéry depuis quelque temps des choses véritablement surprenantes et bien faites pour étonner ceux qui ont habité naguère notre

vieille colonie. Des Indiens portent journellement le costume européen et paraissent chercher à vivre à la française ; ils se promènent sur la place du Gouvernement, à la musique, comme on dirait en province, avec leurs femmes, auxquelles pourtant ils ne donnent pas encore le bras ; ils assistent aux soirées du Gouverneur et aux banquets officiels. Je dois signaler à votre attention un fait plus remarquable et plus caractéristique encore : le 18 septembre dernier, un certain nombre d'Indiens, et d'Indiens seuls, ont offert un banquet à l'un d'entre eux, Ponnoutambypoullé, membre du Conseil colonial et Conseil agréé à la Cour de Pondichéry. Un compte-rendu détaillé de ce banquet, en français et en tamoul, a paru dans les numéros du 13 septembre et du 3 octobre 1881 du *Progrès de l'Inde française*, journal républicain qui se publie à Karikal. A cette réunion assistaient, dit le journal que nous venons de citer, « des membres notables de la catégorie des proscrits vulgairement dits *parias* ». Des discours nombreux ont été prononcés, affirmant hautement les idées modernes de fraternité et de tolérance, nonobstant les différences de races, de couleurs, de religions, etc. On s'y est plaint de certains « esprits pusillanimes et timides qui ont un pied dans le camp libéral et l'autre dans la sacristie des Missions étrangères ». Mais, ajoute le journal indien, « la responsabilité de leur hésitation ne pèse pas sur eux. Elle incombe à la Mission catholique, qui a sacrifié l'esprit à la forme et s'est contentée d'une religion de pratiques extérieures, sans tenir compte du maintien des préjugés et de la haine de la démocratie. La République a fait ce que la religion n'a pas osé faire. »

En parcourant les journaux de l'Inde française pour y

relever les faits littéraires, scientifiques ou politiques qu'il pouvait être intéressant de vous signaler, j'ai rencontré un petit discours qui porte un cachet d'authenticité et d'originalité incontestables, et où l'on retrouve une preuve évidente du mouvement progressiste dont je viens de vous parler. Le 14 juillet 1881 avait lieu à Yanaon, sous la présidence de mon ancien camarade Gustave Sicé, chef de service intérimaire, la distribution annuelle des prix aux élèves des écoles publiques. Le chef de caste des télingas, Kamichetty-Pérama, a prononcé, au cours de cette solennité, les paroles suivantes : « Depuis que le commerce ne prospère plus comme autrefois, le généreux gouvernement français prodigue toute espèce de secours à la population : les cultivateurs, depuis votre temps, ne manquent pas d'encouragement dans leur industrie au moyen des avances à l'agriculture ; les autres, au moyen des travaux exécutés au compte de l'État, et les pauvres, au moyen de la subvention du comité de bienfaisance. En outre, ce qui est l'intérêt général, c'est l'entretien des écoles gratuites pour l'enseignement de nos enfants ; surtout l'éducation de nos filles sera un avantage inappréciable aux Indiens. Grâce à Dieu, on ne se trompe pas relativement à nos antiques sciences, car si le système asiatique de nobles divisions ne donne pas au sexe féminin la liberté de venir au dehors par *gocha*, c'est-à-dire sans l'autorisation du mari, il ne défend pas, pour cela, de donner de l'instruction aux filles. Pleins de reconnaissance pour tant de bienfaits de la part de l'administration, nos devoirs nous obligent de remercier toujours nos dignes représentants du gouvernement français, et nous espérons bien, Monsieur le chef de service,

que votre véritable bienveillance daignera nous amener à tous les progrès et maintenir tous les moyens d'encouragement à la propagation de l'instruction publique. Vive la République ! »

Partout où la démocratie s'affirme et se développe, les écoles tiennent le premier rang dans les préoccupations publiques. L'Inde française n'a point échappé à cette conséquence nécessaire. Les *mirasdars* (1) de Nellatour, dans l'arrondissement de Karikal, ont construit une école primaire à frais communs. Une école primaire laïque de filles a été créée à Pondichéry le 3 mars 1881 ; un arrêté du 17 janvier précédent avait établi dans la même ville, sous la direction de l'ingénieur colonial, une école professionnelle comprenant l'enseignement de la charronnerie, de la menuiserie, de l'ébénisterie, de la construction, de la fonderie, de la forge et de l'ajustage. Un maître d'arabe a été nommé à l'école primaire de Karikal. Le 27 septembre 1880, une école avait été ouverte à Chalacara, une des *aldées* (2) qui dépendent de Mahé. Les écoles de l'Inde ont eu l'honneur de recevoir des prix spéciaux de M. le Ministre de l'instruction publique, qui a conféré les palmes académiques à plusieurs maîtres et aussi à plusieurs littérateurs du pays. De son côté, le collége colonial a ouvert ses portes aux natifs, qui pourront désormais

(1) On nomme ainsi, dans l'établissement de Karikal, les propriétaires fonciers qui possèdent en commun et par indivis les terres de chaque village.

(2) *Aldée*, de l'hispano-portugais *aldea* « hameau, village », qui dérive, selon Littré, de l'arabe *al daiah* « le fonds de terre ». On nomme ainsi, dans l'Inde méridionale, la dernière unité géographique, le dernier groupe d'habitations ayant des intérêts ou des besoins communs, surtout au point de vue de la culture des terres.

recevoir, sur les mêmes bancs, la même instruction que les créoles blancs et mulâtres ; un système fort ingénieux d'examen oral et écrit, par correspondance, permettra aux jeunes collégiens de recevoir le grade de bachelier ès-lettres, et s'il leur convient ensuite de suivre les leçons de droit que donnent, à Pondichéry, les magistrats de la Cour d'appel, il leur suffira, après trois années d'étude, après avoir subi certains examens sur place, de venir en France soutenir une thèse devant une des Facultés de l'État pour obtenir le titre de licencié. Déjà deux jeunes Pondichériens, V. S. Douressamypoullé et V. S. Cannoussamypoullé, ont affronté cette épreuve. Ils ont subi à Aix, le 4 juillet 1881, l'examen spécial institué par le décret du 1er juillet 1880, et ont obtenu chacun cinq boules blanches et l'éloge. Ils ont fait preuve, si l'on en croit le rapport officiel, « de savoir, de jugement et d'une véritable intelligence du droit ». L'école de droit de Pondichéry a compté, pendant l'année scolaire 1880-1881, 51 étudiants, dont 37 indiens ; il y en a eu 12 pour les cours de troisième année, 6 pour ceux de seconde année et 33 pour le cours de première année.

En même temps que ces efforts se faisaient pour la diffusion de l'instruction à tous les degrés, on cherchait à inspirer aux Indiens le goût et les habitudes de la vie politique européenne. Un décret du 1er mars 1880 a créé dans la colonie dix grandes communes formées du groupement de nombreux villages ou *aldées*, et dont les centres sont Pondichéry, Oulgaret, Villenour, Bahour, Karikal, la Grande-Aldée, Nédouncadou, Chandernagor, Yanaon et Mahé. Ces communes sont administrées par des conseils municipaux élus, et plusieurs Indiens ont été appelés à

exercer les fonctions municipales. N'est-il pas intéressant, par exemple, de voir une affiche officielle signée par *Cahanasoundarampoullé*, maire de la Grande-Aldée, ou par *Yacobravouttar*, adjoint au maire de Nédouncadou ?

On est allé plus loin encore. On a autorisé les Indiens, tenus précédemment à une simple déclaration, à contracter mariage suivant les formes prescrites par le titre V du livre Ier du Code civil. Je vous ai signalé, l'an dernier, le premier mariage indien consacré par la loi française. Dans le seul établissement de Karikal, en avril, mai et juin de cette année, il a été célébré une trentaine de mariages de ce genre.

Cette mesure en appelait une autre plus radicale. Un décret du 21 septembre 1881 vient d'autoriser les habitants de l'Inde française à renoncer à leur statut personnel, aux priviléges de leurs castes, aux lois du pays, pour se soumettre purement et simplement à la loi française. Il s'est produit à ce sujet ce qui était déjà arrivé pour les mariages. Ce sont surtout les chrétiens ou prétendus chrétiens qui ont usé de la faculté d'opter pour les lois françaises ; on m'affirme que près de six mille Indiens ont déjà renoncé à leur statut personnel. Vu la rigueur des préjugés et la puissance des traditions, les soi-disant païens répugnent beaucoup plus au mariage civil, au Code français, aux mœurs européennes que leurs compatriotes convertis par les missionnaires. D'où cette conséquence inattendue que la propagande catholique dans l'Inde a pour résultat direct la préparation des gens du pays aux doctrines libérales et à la libre pensée.

Mais il est résulté de ces renonciations une division profonde dans la population intéressée. Il s'est formé

deux partis opposés, l'un tenant pour les idées nouvelles, l'autre pour le maintien du *statu quo*. C'est au plus fort de cette division qu'a eu lieu, le 25 septembre, l'élection du député de la colonie. Les « révolutionnaires » ont soutenu la candidature de M. Jules Godin, le député sortant ; les « conservateurs » ont présenté M. Pierre (Alype), directeur du *Journal d'Outre-mer* et d'une nuance politique plus accentuée. Sur 65,305 électeurs inscrits, 31,041 ont pris part au vote, et M. Pierre (Alype) a été élu par 30,500 voix. Les adversaires de sa candidature avaient, paraît-il, renoncé à la combattre, mais ils ont envoyé en France un délégué chargé de demander l'invalidation du nouveau député. Ce délégué, Me Ponnoutambypoullé, est encore à Paris, et je regrette qu'il n'ait pu venir assister à cette séance d'ouverture ; il doit prendre ce soir la parole et exposer les revendications de ses mandataires dans le banquet offert à M. de Heredia, député de la Seine, par les électeurs du dix-septième arrondissement. Il a publié d'ailleurs trois mémoires exposant les vœux de ses amis. Ils prétendent que les constitutions de la France n'admettant en principe à l'exercice des droits politiques que les citoyens soumis aux lois françaises et à toutes leurs conséquences, les seuls électeurs réguliers de l'Inde devraient être les Européens, les descendants d'Européens, et les Indiens de toutes castes et de toutes religions ayant renoncé à leur statut personnel. Ils trouvent monstrueux qu'un nombre considérable d'individus, n'obéissant pas à nos lois, souvent à peine domiciliés sur notre territoire et en partie contribuables étrangers, puissent nommer un mandataire chargé de voter des lois qu'ils n'observeront pas et des impôts qu'ils ne paieront point. La Chambre,

tout en prenant acte de ces réclamations et en constatant l'inégalité qui existe à ce point de vue entre les Indiens et les Arabes de l'Algérie ou les indigènes du Sénégal, de la Guyane et de la Cochinchine, ne pouvait invalider l'élection. Il y avait là une question préjudicielle de fait; nul pouvoir ne saurait rayer d'un trait de plume du jour au lendemain, dans un pays de suffrage universel, cinquante mille hommes de la liste électorale.

Mais là où l'inégalité est certainement flagrante, c'est dans la disproportion entre le nombre des électeurs et celui des représentants. Puisque la loi veut que chaque circonscription de cent mille habitants nomme un député spécial, l'Inde française, en vertu du nombre de sa population, aurait droit à trois députés. Déjà, en 1849, le député de l'Inde à l'Assemblée constituante, M. Lecour, protesta contre la disposition de la Constitution qui supprimait la représentation de la colonie à l'Assemblée législative et n'accordait un député qu'à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, dont la population était moins considérable que celle des établissements français dans l'Inde (séance du 6 mai 1849). En 1790, Pondichéry et ses dépendances avaient élu trois députés, MM. Beylié, de Kerjean et de l'Arche. L'élection avait eu lieu au second degré, le 15 mars; le nombre des électeurs était de soixante-cinq. Partis de Pondichéry le 19 mars, ils arrivèrent à Lorient à la fin d'août; mais leurs pouvoirs devaient être vraisemblablement en blanc, car, dans la séance du 20 septembre 1790 de l'Assemblée nationale, sur le rapport de l'abbé Grégoire, les députés de l'Inde admis à prêter le serment civique furent MM. Beylié et Louis Monneron. Depuis longtemps déjà siégeaient les deux députés de la Martinique (14 oc-

tobre 1789) et les six députés nommés par les 23,000 blancs de Haïti (4 juillet 1789). Ces derniers avaient assisté d'ailleurs à la séance du Jeu-de-Paume et prêté le serment célèbre auquel s'opposa seul M. Martin, député du bailliage d'Auch.

Si je vous ai entretenus aussi longtemps, Messieurs, de questions politiques, c'est que, pour rappeler un mot dont on a bien abusé pourtant, rien de ce qui touche à l'Inde ne doit nous être étranger. C'est ensuite qu'on m'a fait l'honneur de me proposer la candidature à la députation de cette colonie au mois de juillet dernier. J'ai été profondément touché de cette offre, et ce me serait certes une véritable joie de représenter un pays où j'ai passé toute mon enfance et qui m'est demeuré si cher ; mais, outre que je ne pouvais me porter contre M. Jules Godin pour des raisons purement personnelles, je n'aurais consenti à la démarche qu'on me conseillait que s'il m'avait été possible d'aller dans l'Inde et de me rendre compte par moi-même de l'état des esprits. Si quelque chose, en effet, devait me rendre un peu sceptique à l'égard des nouveautés dont on nous parle, c'est le mot d'un jeune Pondichérien qui me disait en plein boulevard, pour justifier sa précipitation à repartir : « Que voulez-vous, monsieur? il me manque mon *cary !* » Le statut personnel, le mariage civil, l'électorat, le costume européen, tout cela ne remplacera pas et ne supprimera pas le *cary ;* il faut à des pays différents des institutions et des mœurs différentes ; il faut d'ailleurs que chaque chose ait son jour et son heure : *ne quid nimis.*

L'activité littéraire de nos compatriotes orientaux ne s'est d'ailleurs point rebutée en 1881. Ils ont fondé, à Chandernagor, un journal littéraire et politique, *le Petit Bengali,*

avec cette épigraphe : « Dieu et patrie » ; le premier numéro a paru le 18 août 1880. J'y trouve d'intéressants détails sur l'habitation de Dupleix à Goretty ; en 1742, ce n'était encore qu'une maison de campagne fort ordinaire, mais en 1767 M. Chevallier y fit construire un véritable palais, avec terres rapportées, plantes exotiques, serres chaudes, etc. ; il y perfectionna lui-même la culture de l'indigo. De cette magnifique habitation il ne reste plus aujourd'hui qu'une porte d'entrée et une superbe avenue de six rangs d'arbres.

Mon ancien camarade de collége, B. Adam, juge de paix à Karikal, a publié deux intéressantes plaquettes : 1° une traduction nouvelle de la légende de *Tiruvaḷḷuva*, l'auteur des *Kur'aḷ* (in-12 de iv-28 p.). Ariel en avait traduit la première partie en 1847 (*Journ. Asiatique*, IVe série, t. IX, p. 1-49) ; en 1864, j'ai donné pour la première fois tout l'ouvrage en français (*Revue orientale et américaine*, t. IX, p. 93-137, avec une introduction où je changerais aujourd'hui bien des choses) ; 2° une traduction de six petits poèmes moraux dont la plupart étaient déjà connus : *Attiçûdi, Kondéivêndan'*, *Vet't'ivêt'kei*, *Mûdurei, Nalvaji*, *Nan'n'ér'i*, *Nidinér'iviḷakkam* (in-12 de iv-61 p.).

A Madras, la *Society for promoting christian Knowledge* a fait paraître une traduction tamoule des deux premiers chants du *Paradise lost* de Milton. On annonce l'apparition des *Tales from Shakespeare* en tamoul et du *Jules César* de Shakespeare en télinga. Le révérend Droek a publié *A reading Primer of the Rajmahali* et traduit, dans la même langue, l'évangile de saint Marc.

En ce qui concerne l'hindi ou l'hindoustani, je dois vous annoncer la mort, à tous égards regrettable, du

docteur Fallon, survenue il y a près d'un an. Il laisse inachevé son grand *Dictionnaire anglo-hindoustani*, dont les deux premières parties ont seules paru. M. Grower a continué la publication (livres III à VI) du *Râmâyana* de Tulsi-Dâs. Enfin, mon ancien auditeur et ami, M. François Deloncle, chef du cabinet de M. le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, vient de faire paraître, dans les recueils de M. Guimet, à Lyon, un travail inédit de notre maître regretté Garcin de Tassy sur un écrit indien inédit, le *Tableau du Kaliyug*. M. E. G. Lyall a publié à Edinburgh, chez Black, une substantielle *Sketch of the hindustani language*, et M. A. F. R. Hoernle a fait paraître *A grammar of the eastern Hindi compared with the other gaurian languages* (Londres, 1880, 416 p. in-8°).

Le même savant a donné au *Journal of the Asiatic Society of Bengal* un remarquable travail sur quelques *Hindi roots with remarks on their derivation and classification* (t. XLIX, part. 2).

Le *Journal of the Asiatic Society* de Londres contient des articles de M. Bandreth sur la *Comparison between gaurian and romance language* (t. XII, part. 3) ; de M. Dowson, sur l'*Invention of indian alphabet* (XIII, 1) ; de M. Cain sur le *Gond of central India* (XIII, 3) ; et de M. I. H. Nilson sur les *Hindu Laws of Madras* (XIII, 2).

L'*Indian antiquary*, de Bombay, a continué la publication des études de M. Fleet sur les Inscriptions canarosanskrites (1881, p. 57 et 102) ; de M. Pope sur les *Kur'aḷ de Tiruvaḷḷuvar*. J'y remarque une intéressante note sur *A summary view of tamil casts* d'après Philippe de Mello, célèbre missionnaire protestant du dernier siècle (p. 89), et un article bizarre de M. A. Fergusson, intitulé

Tamil and Maori (p. 46). L'auteur de ce dernier travail, qui paraît appartenir à l'école anti-scientifique des étymologies, rapproche les racines tamoules *ka* « charbon, aigreur, lumière » ; *ku* « courber, trouer, arrondir » ; *va* « apporter », et *ta* « frapper », de prétendues racines néo-zélandaises ayant la même forme et la même signification. Ce sont là des fantaisies bonnes pour les amateurs, et je ne puis m'empêcher de les trouver un peu déplacées dans un recueil aussi important et aussi sérieux que le journal de M. Burgess.

En revanche, laissez-moi appeler votre attention sur un autre article intitulé *An american puzzle*, publié en *varia* par le même journal (p. 89-90) d'après *the Oriental* du 9 octobre 1875 et *the Pioneer* d'août 1880. Cette communication, de M. George A. Grierson, est relative au jeu qui a fait fureur en France l'année dernière sous les divers noms de « jeu des seize carrés », « jeu du 34 », « casse-tête américain », « taquin », etc. Il paraît qu'il n'y a rien là d'américain ni de moderne ; c'est tout simplement un *carré magique* bien connu. Il y a mieux : ces combinaisons quadrangulaires de chiffres transcrits sur de petits tableaux portatifs servaient de charmes, de talismans aux vieux Indiens. Dans le *J'yotistattvaprakaranamgarbhâdhânam* de Raghunandana, on trouve les *Çlokas* suivants :

Pañćarêkhâḥ samullikhya
tiryagûrdhva kramêṇa hi
Padâni ṣôḍaçâpâdya
tvêkamâdyê munâu trayam
Navamê sapta dadyât tu
vâṇaṁ pañćadaçê tathâ
Dvitiyê 'ṣṭâvaṣṭamê chaḍ
diçi dvâu ṣôḍaçê çrutiḥ

Ekâdinâ samaṁ jñêya
miśśhâṁkârddhaṁ trikôṇakê
Tadâ dvâtriṁçadâdiḥ syâć
ćatuṣkôṣṭêṣu sarvataḥ

Ces vers peuvent être traduits ainsi qu'il suit (1) : « Ayant tiré cinq lignes, qu'on forme seize compartiments en menant verticalement (cinq autres lignes) en croix ; qu'on place *un* dans le premier ; dans celui marqué par le nombre des munis (le septième) *trois* ; — dans le neuvième *sept* ; et le nombre des flèches de l'amour (*cinq*) dans le quinzième ; puis dans le second *huit* ; dans le huitième *six* ; dans celui marqué par le nombre des points de l'horizon (le dixième) *deux* ; dans le seizième le nombre de la sainte Écriture (*quatre*) ; — en triangle, un nombre qui, avec *un* ou un chiffre analogue, forme la moitié du nombre voulu ; alors, qu'on obtienne dans tous les sens dans les quatre bandes *trente-deux* ou un autre nombre ».

Pour comprendre ceci, formons le carré, et inscrivons les huit chiffres désignés aux places indiquées :

1	8	*a*	*b*
c	*d*	3	6
7	2	*x*	*y*
z	*u*	5	4

(1) J'ai été aidé, pour cette traduction assez difficile, par un de mes auditeurs, M. Gérard Devèze, sanscritiste distingué.

Ces chiffres forment horizontalement neuf. Pour compléter le carré, pour remplir par exemple la case x, supposons que le nombre cherché, c'est-à-dire celui qui résultera des additions $1 + 8 + a + b$, $7 + 2 + x + y$, $1 + c + 7 + z$, etc., soit 34. Le chiffre *en triangle* avec x est 1 (1 8 a 3 x) ; nous retrancherons cet 1 de la moitié de 34, et nous aurons 16. Pour la case u, le triangle serait u 2 d 3 6 ; on aurait donc $17 - 6 = 11$. Pour la case a, ce serait a 3 x 2 7, et a serait 10, c'est-à-dire $17 - 7$. En définitive, on aurait

1	8	10	15
12	13	3	6
7	2	16	9
14	11	5	4

Si le *nombre voulu* eut été 32 ou 40, on aurait eu $x = 15$ ou 19, $u = 10$ ou 14, $a = 9$ ou 13, et ainsi de suite. Chacun de ces nombres a sa vertu particulière : 32 est favorable aux femmes en couches et 34 aux voyageurs ; 50 chasse les démons ; 100 console les jeunes mères dont l'enfant vient de mourir ; 72 guérit les femmes stériles ; 64 est excellent au milieu du tumulte des batailles ; 20 empêche d'être fait prisonnier ; 28 préserve les boissons des insectes, et 84 apaise les pleurs des petits enfants.

Mais pour terminer cette très-incomplète et très par-

tielle revue des publications relatives aux matières qui font l'objet de ce cours, je vous rappellerai que j'ai publié, dans la *Revue de Linguistique* (t. XIV, p. 172-186), une traduction du XXVe chant de la grande légende dorée tamoule *Périyapurânam ;* ce chant raconte l'histoire de la Sainte çivaïste de Karikal. J'ajoute qu'il a été question cette année du tamoul au Congrès géographique de Lyon. M. Textor de Ravisi, ancien chef de service de Karikal, qui avait fait à Paris, à la salle du boulevard des Capucines, une conférence sur l'Inde française, le 31 août 1881, a parlé à Lyon des poésies tamoules d'un Pondichérien, Z. Savarayalounâyakkar, officier d'Académie. Je dois vous faire connaître aussi un volume portugais qui vient de paraître et qui est relatif à un personnage dont je vous ai précédemment entretenu : « GUAL (P.). — A India christan, ou cartas biblicas contra os livros de Luis Jacolliot « A Biblia na India » e « Os Filhos de Deus », escriptas pelo M. R. P. frei Pedro Gual, commissario geral dos PP. missionarios e religiosos franciscanos no Peru e no Equador e traduzidas por Ioaquim Pinto de Campos, prelado referendario de Sua Sanctidade. In-8°, LXIV-370 p. et portrait du traducteur. *Paris*, impr. et librairie Plon et Cie ; libr. Roger et Chernoviz ».

Il convient enfin que je vous communique une note extraite d'un catalogue de livres d'occasion publié en mai dernier, et qui m'a vivement intéressé, parce que j'ai connu toutes les personnes qui y sont nommées :

« ALBUM SUR PONDICHÉRY, ou Recueil de costumes peints, dessinés et coloriés par des artistes indigènes, ainsi que l'indique l'envoi et la note ci-dessous, écrite sur

une feuille adhérente à l'album (*A M. Chambry. Souvenir affectueux d'un Indien, signé : A. Esquer. Pondichéry,* 1867. — Nota. *Tous les dessins sur papier, talc (mica) ou papier de riz contenus dans cet album, ont été exécutés par des artistes indigènes.* 1 vol. in-folio oblong, d.-rel. ch. vert. 150 fr. — *Excessivement rare. Cet album contient : 13 photographies telles que vues de Pondichéry, groupes d'Indiens ; 2 dessins d'homme et femme, in-8°, coloriés ; Signé : Testa et Ringwald, 1854 ; 7 portraits in-8, peinture indienne ; 9 dessins coloriés, in-12, à deux personnages, d'habitants de Pondichéry et de costumes coloriés, 23 dessins in-12 d'habitants, d'oiseaux et d'animaux, sur papier mica ; 6 gravures gr. in-4, peintes sur papier de riz : Audience d'un mondain, Jonques chinoises, Procession chinoise, Chinoise à sa toilette ; 6 gravures in-12 peintes sur riz, personnages et oiseaux.* »

J'ai couru chez le libraire, mais « l'article » était vendu. Des quatre personnes qui ont possédé cet album, qui ont fait ou recueilli les dessins dont il se compose, trois au moins sont mortes aujourd'hui. L'album avait probablement appartenu tout d'abord à une jeune femme, qui est morte avant eux, à la fleur de la vie, et qui a été une des amies, une des compagnes de mon enfance. C'est bien le cas de dire que les livres, comme les êtres vivants, ont leurs destinées !...

Nous reprendrons nos leçons après-demain, et, tous les jeudis, nous expliquerons le *Paramârtaguruvin' kadei* tamoul. J'ai choisi ce texte parce que son auteur, le père Beschi, l'a composé, il y a près d'un siècle, à l'usage des commençants. Il y a réuni un très-grand nombre d'expressions et de formules grammaticales propres non

seulement à la langue vulgaire, mais encore à un idiome plus relevé. Le livre est d'ailleurs bien connu ; outre un grand nombre d'éditions du texte seul, il en a été publié plusieurs traductions. Les missionnaires de Pondichéry en ont donné une édition latino-tamoule; en 1822, Babington l'a fait imprimer à Londres avec une version anglaise et un vocabulaire ; en 1828, l'abbé Dubois en a publié, avec d'autres documents analogues, une traduction française. Cette deuxième traduction a été réimprimée à Paris en 1877, avec des « illustrations » et une préface de M. Francisque Sarcey. Les illustrations, qui sont d'ailleurs, à mon avis, d'un goût douteux, sont absolument dépourvues de couleur locale. Le texte, comme vous pourrez en juger bientôt, est d'une très-vulgaire grossièreté, et je crois bien que l'éminent critique du *XIXe Siècle* se montre trop optimiste lorsqu'il voit dans ces récits, plus que médiocres, un écho, un souvenir des vieilles fables indiennes. Beschi n'était pas si scrupuleux ; lui qui n'a pas craint d'introduire dans son poème biblique, le *Tembâvaṇi*, un épisode de la *Jérusalem délivrée* (voyez *Revue de Linguistique*, t. VIII, p. 52-69), il a fabriqué l'histoire de Paramârta de pièces et de morceaux disparates ; par exemple, l'aventure de l'œuf de jument n'est que l'adaptation tamoule d'un conte populaire italien et lorrain.

Nos leçons du mardi seront consacrées à la théorie générale et à la grammaire, en attendant que la création d'une chaire définitive nous permette d'élargir notre programme. Quand cette création aura-t-elle lieu? Je l'ignore, car, en France comme ailleurs, ce ne sont pas les choses justes et raisonnables que se font le plus vite. Peu importe après tout ; dédaigneux des démarches, des intrigues,

des coteries, il faut uniquement compter sur le bon droit de sa cause, et poursuivre ses études, fidèle au précepte du maître que Dante appelait la source des grandes paroles :

Perge modo et, qua te ducit via, dirige gressum.

Julien VINSON.

BIBLIOGRAPHIE

Introduction to the study of Indian languages with words, phrases and sentences to be collected, by J. W. Powell. — 2e édition. *Washington*, 1880, gr. in-4 de vj-225 p.

Il y a longtemps déjà que les linguistes ont à se plaindre de l'insouciance ou de l'inexpérience des voyageurs. Que de renseignements précieux auraient pu être obtenus sur certains idiomes fort peu observés, si les voyageurs avaient su profiter des occasions et recueillir aux sources originales un grand nombre de documents authentiques ! Beaucoup d'entre eux l'ont tenté ; mais leurs notes, prises sans méthode, au hasard, sont souvent plus qu'inutiles. Que faire de longues listes de mots isolés écrits par à peu près au caprice de l'oreille, sous la dictée de sauvages défiants, par des personnes d'une culture scientifique fort imparfaite parfois ? Un des pires résultats de cette manière de procéder est, pour le travailleur qui veut mettre en œuvre ces matériaux rudimentaires, l'impossibilité de faire concorder les uns avec les autres les spécimens recueillis par les observateurs successifs. Nous insisterons également sur l'impossibilité matérielle où se trouve le travailleur de se reconnaître au milieu des excentricités orthographiques

familières notamment aux voyageurs ou aux missionnaires anglais.

Un livre était donc depuis longtemps nécessaire ; il convenait que les grandes assemblées scientifiques s'en préoccupassent. Il fallait qu'on préparât et qu'on publiât d'urgence une sorte de guide, un manuel, un recueil pratique d'instructions pour les recherches linguistiques. La Société d'anthropologie de Paris a chargé une commission spéciale de rédiger des *Instructions* de cette nature; mais c'est un travail long, délicat et tellement spécial, qu'il ne saurait être fait à la hâte et qu'il exige de longs tâtonnements.

De son côté, l'institution Smithsonienne ou du moins son bureau d'ethnologie — dont M. J. Powell est le directeur — a publié dès 1877 l'ouvrage que nous annonçons ci-dessus, et qui répond au *desideratum* signalé, tout en ayant principalement en vue l'étude des langues du Nouveau-Monde.

Cet excellent volume a été réimprimé en 1880 avec des changements considérables.

L'*Introduction à l'étude des langues américaines* forme un magnifique volume fort bien conçu, fort bien fait. Il comprend trois parties : la première traite de l'alphabet, de la prononciation, de la transcription. Quelque opinion que l'on puisse avoir sur le système graphique proposé par M. Powell, il est certain que la première condition d'une bonne série d'observations comparables doit être partout et toujours l'uniformité de l'orthographe.

La seconde partie du bel in-4° que nous avons sous les yeux n'est pas moins utile que la précédente. C'est une série de notes et d'instructions précises, nettes et som-

maires, sur les coutumes, les mœurs, les institutions sociales des tribus indigènes de l'Amérique. Le sens exact et précis de chaque mot est évidemment plus facile à déterminer, et par suite à faire comprendre, lorsqu'on sait et qu'on explique les circonstances objectives ou subjectives qui accompagnent l'emploi de ce mot.

Nous ne ménagerons pas non plus nos éloges à la troisième partie du travail de M. Powell, qui se compose d'un vocabulaire très-détaillé où est réservée d'ailleurs la place des compléments nécessaires éventuels. Cette partie est extrêmement soignée, et la disposition matérielle en est excellente.

Mais ce que nous prendrons la liberté, non pas de blâmer, mais de trouver peut-être inférieur au but visé, c'est l'idée même d'un vocabulaire. Les personnes qui ont pu faire la même expérience que nous, c'est-à-dire qui ont été en état de recueillir de la bouche des gens du peuple, dans des pays de civilisation même avancée, des spécimens linguistiques, ne se méprendront pas, nous l'espérons, sur la portée de notre observation.

Il nous a toujours paru périlleux, au point de vue de la rigoureuse exactitude si désirable en matière linguistique, de poser aux gens de la campagne des questions directes, de les interroger par exemple sur le sens ou la traduction d'une expression isolée. Ceux qui ont fait de la linguistique, non pas seulement théorique, mais encore pratique, savent l'importance extrême du rôle joué par la *fonction* dans l'histoire, dans la manière d'être, dans le devenir de chaque mot formel, et l'on peut dire en général que le paysan, l'ouvrier, l'illettré, n'est pas susceptible de comprendre l'abstraction et de dégager le mot de sa fonc-

tion accidentelle ou normale. Le mot « viande », par exemple, n'a pas, à son oreille, une signification précise ; mais demandez à deux, trois, cinq, six personnes comment elles diront : « Je désire manger de la bonne viande », et soit les concordances, soit les divergences qui se révéleront dans leur façon de rendre cette proposition dans leur idiome, vous apprendront, avec une exactitude suffisante, les variations individuelles ou locales dont est susceptible chacun des mots de cette phrase. En même temps, des phrases de cette espèce vous apprendront non moins aisément, si vous les comparez les unes avec les autres, la phonétique, la morphologie et la syntaxe de l'idiome étudié.

Je conclus donc que les *Guides* comme celui de M. Powell devraient, non pas présenter des listes de mots, mais des séries de phrases où plusieurs mêmes mots devraient d'ailleurs être répétés dans des conditions diverses pour pouvoir conduire l'observateur à la découverte des racines, des rudiments et des éléments morphologiques, seul but utile, seule base sérieuse de toute étude linguistique.

Julien Vinson.

L'armée des Pyrénées occidentales (1793-1795), par Ed. Ducéré. — *Bayonne*, 1881, in-8, iv-165 p.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir sans doute que M. Ducéré vient d'être nommé conservateur-adjoint de la bibliothèque municipale et des archives de Bayonne.

Cette position nouvelle va permettre à notre excellent collaborateur de poursuivre avec plus d'ardeur et plus de zèle encore ses patientes études sur la linguistique et l'histoire des Pyrénées.

La très-intéressante brochure annoncée ci-dessus donne une excellente idée de ce que pourra faire M. Ducéré. Je n'en ferai point ici une analyse détaillée, parce que je sais que l'auteur n'a jamais considéré ce travail comme définitif ; il y voit seulement une étude préparatoire, écrite un peu rapidement pour être présentée à un concours académique de province (elle a d'ailleurs obtenu le prix), mais qu'il se réserve de reprendre, de refaire et de compléter plus tard.

Je recommande à M. Ducéré une source précieuse d'informations qu'il paraît avoir trop négligée jusqu'ici. Ses nouvelles occupations lui laisseront le loisir, je l'espère, de parcourir lui-même le pays et de fouiller dans les archives des communes rurales. Il y trouvera, surtout dans la région où campaient, où passèrent les soldats de 1793-95, de très-utiles renseignements de détail. Il faut heureusement, en effet, en rabattre beaucoup de la légende qui court dans le pays. Les maires, les secrétaires de mairies, les instituteurs affirment tous, avec un ensemble touchant, que les Anglais qui ont séjourné dans le pays en 1814 et les révolutionnaires avant eux ont brûlé les anciens papiers des communes. Cette affirmation est absolument fausse ; elle n'a d'autre motif et d'autre but que de cacher des dilapidations, et de dissimuler la négligence ou l'incurie de fonctionnaires municipaux. Beaucoup de mairies ont encore des papiers très-curieux et très-anciens.

A Saint-Jean-de-Luz, notamment, j'ai vu des choses

fort intéressantes. Veut-on savoir par exemple pourquoi cette commune prit en 1793 le nom de *Chauvin-Dragon?* Il suffit de se reporter au registre des délibérations du Conseil municipal. A la date du 1er frimaire an II, on y lira ce qui suit :

« Le Maire a ensuite fait lecture d'une lettre du directoire du district d'Ustaritz, nous invitant à changer le nom de notre commune en cas qu'il dérivât de la féodalité ou du fanatisme. Cette lecture a été vivement applaudie. Ensuite le Maire a ajouté qu'une députation de la Société populaire étoit venue pour engager la municipalité à substituer le nom de Chauvin-le-Dragon à celui de Saint-Jean-de-Luz, sur ce ouï, le procureur de la commune qui a motivé l'historique du héros Chauvin, dragon du 18e qui, dans l'affaire du 22 juin dernier, entra le premier dans la redoutte (ditte de Louis XIV), lequel eut une gratification de trois cent livres pour ce trait de bravoure. Dans l'affaire du 23 juillet dernier, le même héros se trouva entouré de trois cavaliers españols; il en écharpa deux et alloit porter la mort au troisième, lorsqu'il reçut un coup de pistolet qui lui cassa la cuisse. Chauvin s'écria : Sans ce maudit coup, j'aurois tué le troisième. Chauvin fut porté à l'hôpital de Saint-Jean-de-Luz, souffrit avec courage et résignation l'amputation de sa cuisse et mourut quelques jours après, n'emportant d'autre regret au tombeau que celui de n'avoir pas survécu à la défaite entière des satellites du tyran español. D'après ce récit, le Maire ayant mis aux voix si désormais Saint-Jean-de-Luz s'appelleroit Chauvin-le-Dragon,

« Le conseil général de la commune a déclaré d'une

voix unanime que la dénomination proposée auroit lieu, la soumettant néanmoins à l'approbation de la Convention nationale, par la voïe du citoyen réprésentant du peuple Monestier (du Puy-de-Dôme) ou par celle du directoire du district, et qu'en attendant il seroit demandé audit représentant l'authorisation d'user de la nouvelle dénomination arrêtée.

Signé :

A. Pagès, maire.	Geligny.	J. Detchevers.	Laxalde, off. m^al^.
Pre Laxalde.	H. Bouchard.	Dagieu.	Fonrouge, off. m^al^.
Sarrouble.	B. Villeneuve.	H. Hiriart.	Dantherat.
Dumas.	Halzouet.	B. Pagès fils.	B. N. Noguez.
M^l^ Harizmendi.		Pagez fils aîné. »	

Le 15 frimaire, on n'écrivit plus *Chauvin-le-Dragon,* mais simplement *Chauvin-Dragon.* La commune reprit, le 30 germinal suivant, le nom de *Jean-de-Luz* tout court, auquel le mot *saint* fut préfixé de nouveau le 8 vendémiaire an IV. Mais la décision de la municipalité avait été proposée, comme on l'a vu, par la « Société révolutionnaire » du lieu. Cette société, en effet, s'était occupée, dans sa séance du 29 brumaire an II, du changement de nom demandé par le directoire du district, et avait adopté, entre autres noms proposés « celui de *Chauvin* » qui devait être proposé à la municipalité comme étant « le nom d'un bon bougre de soldat qui périt glorieusement pour la deffence de la liberté (*sic*). »

La même société arrêtait le 26 frimaire suivant le programme de la prochaine décade ; elle désignait deux orateurs pour parler au peuple, l'un en français (le citoyen Arnaud), l'autre en basque (le citoyen Diharce) ; après ces

discours, on devait chanter le « cantique de la Liberté et donner lecture de l'excellent père Duchesne. »

Mais, pour en revenir à l'armée des Pyrénées occidentales, la Société s'occupa, le 2e sans-culottides (*sic*) an II, d'une enfant « prise à Iron par nos troupes »; il paraît qu' « une citoyenne de Cambo » offrit « de se charger de tous les soins maternels en adoptant cette petite infortunée ». Le 5 nivôse précédent, un « citoyen, membre de la Société républicaine de Pau », vint rendre visite aux « révolutionnaires de Chauvin-Dragon. Admis dans la Société », il parla « sur la gale qui attaque les deffenseurs de la patrie (*sic*). »

J'ai souvent entendu mon père me raconter que la désagréable maladie dont il est question dans la dernière citation ci-dessus était en effet générale dans l'armée des Pyrénées occidentales. Il tenait ce détail d'un volontaire de la République qui avait servi dans cette armée, et dont nous avons retrouvé les lettres ci-après dans de vieux papiers de famille ; elles sont de tout point intéressantes, et l'on me permettra de les reproduire intégralement :

« A camp de Sères, le 5 floréal, l'an 2e de la République française une et indivisible.

« Ma bonne tante,

« Mon plus grand empressement a été en arrivant ici de mettre la plume en main pour m'informer de l'état de votre santé, ainsi que celle de ma chère mère dont je désire qu'elle soit mieux portante que la mienne, car la route m'a très-fort fatigué, mais par les soins que j'ai pris j'espère qu'elle se rétablira sous peu.

« Nous sommes en face de ces lâches Espagnols, campés sur une très-jolie colline au pied des montagnes où sont campés les satellites despotes dont j'ai le plaisir, moi et mes camarades, à les faire fuir quand nous sommes en patrouille ; mais j'espère que sous peu nous les allons attaquer dans les bonnes règles, car on attend des troupes et de l'artillerie pour pouvoir au moins leur faire voir qu'un peuple libre et républicain est fait pour triompher vis-à-vis des esclaves qui n'aiment pas leur liberté et qui veulent toujours être enchaînés dans l'esclavage.

« Je vais vous dire un trait de bravoure d'un vrai sans-culotte : il désira voir le camp de ces lâches Espagnols et fut surpris par quatre de ces monstres. Ils le prirent, et lui ôtant tout ce qu'il pouvait avoir pour se défendre, ils voulaient l'emmener avec eux ; il ne voulut jamais ; il aperçut qu'il avait sa baïonnette, il la prend à la main, il frappe à tort et à travers, il en terrasse trois, il se saisit du quatrième et le fait prisonnier, d'où il l'amenait dans son camp, ce qui est bien sûr et positif, car j'ai vu ce digne républicain. Le temps presse ; j'entends battre le rappel ; il faut se rendre à son poste. Portez-vous bien, c'est ce que mon cœur désire.

« Votre neveu,

« H. Vinson, *sans-culotte*.

« Voici mon adresse :

« Au citoyen Honoré Vinson, volontaire de la première compagnie du 4e bataillon montagnard du Gers, au camp de Sères, Pyrénées occidentales, par Bayonne. »

« Au camp de Sères, le 29 floréal, l'an 2 de la République.

« Mon cher frère,

« Je viens de recevoir ta lettre qui m'a fait un sensible plaisir en apprenant que ta blessure allait mieux et que tu serais bientôt en état de terrasser les ennemis de la République; c'est bien, mon frère, voilà comment sont des vrais républicains : ils sont blessés; sitôt leur guérison, ils retournent dans leur bataillon faire voir à leurs camarades qu'une blessure n'empêche pas de faire la guerre contre de vils satellites. . . . . .

. . . . . .

« Moi qui ai un bien faible tempérament, je fais un grand sacrifice en me voyant, presque toutes les nuits que je suis du bivouac, lorsque je rentre sous la tente; je suis à l'agonie du mal de tête et de lassitude; eh bien, je ne désespère pas que par la suite du temps je m'accoutumerai à tout, à la guerre et à la misère, mais voilà comme doivent être des vrais républicains. Comme nous, il faut affronter tout, et un jour viendra où nous retournerons dans nos foyers, et là nous nous embrasserons avec grand plaisir, et nous jouirons en paix tout le reste de notre vie.

« Embrasse ma tante, ainsi que ma bonne mère et Victoire; surtout dis-lui que quand elle sera grande, c'est bien vilain de ne savoir ni lire ni écrire.

« Adieu, mon bon frère, celui qui t'aime et qui t'aimera toute la vie.

« H. Vinson.

« N'ayant pas de commodité pour écrire, pardonne à mon barbouillage.

« Toujours à la même adresse. »

« Prairial an 2e.

« Ma chère tante,

« Je vous dirai que je suis sorti de l'hôpital il y a quinze jours et que ma santé est très-bonne : il n'y a que la force qui n'est pas encore venue, mais, par les soins que je prends, elle se rétablira comme j'espère. Je vous dirai que j'ai touché les vingt-cinq livres que vous avez eu la bonté de me faire passer ; ça m'a servi à me conduire jusqu'à l'armée qui était campée sous les murs de Saint-Sébastien, là où j'ai trouvé mon bataillon. Je vous dirai que nous sommes campés dans un endroit où nous ne voyons que des montagnes, mais l'air y est très-bon.

« Je ne vous donne aucune nouvelle, parce que j'espère vous en donner sous peu, parce que nous espérons bientôt partir pour Pampelune, ville considérable d'Espagne.

« Vous embrasserez Victoire de ma part, et que Victoire embrasse ma mère pour moi, et je vous souhaite une parfaite santé.

« Votre neveu,

« H. Vinson.

« Voici mon adresse :

« Au citoyen Honoré Vinson, volontaire dans le 4e bataillon du Gers, à Yron, armée des Pyrénées occidentales. »

Mon grand-père aimait à raconter la campagne à laquelle il avait pris part. Malheureusement ses récits n'ont point été recueillis, et il ne nous reste que les trois lettres ci-dessus ; à défaut d'autres renseignements, on y retrouve au moins le souffle patriotique, l'ardeur généreuse, le sentiment de la liberté et du devoir, qui animaient les soldats de la République et qui les conduisaient à la victoire. De ces faits, de cet état d'esprit, de ces triomphes, je laisse au lecteur le soin de dégager la conclusion naturelle.

Julien VINSON.

VARIÉTÉS

I.

PRONONCIATION ANCIENNE DES ASPIRÉES GRECQUES.

Il est bien connu que dans l'antiquité les χ, θ, φ grecs étaient aspirés (c'est-à-dire *k* + *h*, *t* + *h*, *p* + *h*) et non pas sibilants (c'est-à-dire que θ ne valait pas « th » dur anglais [*p*], ni φ « f »). Les transcriptions étrangères ne laissent subsister aucun doute là-dessus (1). Entre autres témoignages très-frappants, nous rappellerons celui de l'*archer scythe* (ΣΚΥΘΗΣ ΤΟΞΟΤΗΣ) dans la comédie d'Aristophane : ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΑΖΟΥΣΑΙ :

(1001). Ἐνταῦτα νῦν οἰμῶξι πρὸς τὴν αἰτρίαν. — (Ἀιθρία, plein air ; ἐνταῦθα, en cet endroit).	*Hic nunc plorabis sub dio.* (Édition Didot.)
(1007). Πέρ' ἐγὼ 'ξενίγκι πορμὸς, ἵνα πυλάξι σοι. — (Φορμὸς, natte ; φυλάσσω, je garde).	*Age afferam stoream, ut custodiens te recumbam.*
(1086). Πωτετοπωνή ; — (φωνὴ, voix, son).	*Unde hæc vox?*
(1089). Κακκάσκιμοι ; — (καγχάζω, je ricane).	*Rides me?*
(1109). ... αποτανουμένη λαλις ; (Ἀποθανοῦμαι, je périrai).	... *Quum sis moriturus, linguax es tamen?*

(1) Cette question a déjà été traitée dans ce même recueil, t. I, p. 290 et suiv. (*Réd.*)

(1111). Οὐ παρτεν' εστιν (παρθένος, vierge).	*Non est virgo.*
(1114). Σκέψαι τὸ πόστη · μή τι μικτὸν παίνεται; (πόσθη, *præputium* par extension...; φαίνω, je parais).	*Specta penem hunc; num tibi parvus videtur?*
(1123). Εἰ σπόδρ' ἐπιτυμεῖς... (Σφόδρα, beaucoup; ἐπιθυμέω, je désire).	*Si tam valde cupis....*
(1126). ... τὸ κεπαλή σ'αρα... (Κεφαλὴ, tête).	*Caput igitur suum.*
(1179). Ὀρκῆσι (Ὀρχέομαι, je danse).	*Saltet.*
(1180). Ὡς ἐλαπρὸς... (Ἐλαφρός, agile).	*Quam agilis...*
(1184). Κάτησο ... τυγάτριον (Κάθημαι, je siège; θυγάτριον, jeune fille).	*Sede, filiola.*
(1185). Οἷμ' ὡς στέριπο τὸ τιττί', ὥσπερ γογγύλη (Στέριφος, ferme, dur; τίτθη, τιτθὴ, tetin).	*Quam firmæ sunt papillæ, instar rapæ.*
(1188). ... καλὴ τὸ σκῆμα... (Σχῆμα, figure, forme).	*... pulcra est species...*
(1190). ... οὐκὶ πιλῆσι πρῶτά με; (Φιλέω, j'aime, j'embrasse).	*Annon prius me osculabitur?*
(1193). Τί οὐ κατεύδει παρ' ἐμί; (Καθεύδω, je dors, je me repose).	*Quare non concumbit mecum?*
(1195). Ἐμοι κάρισο σὺ τοῦτο (Χαρίζομαι, je plais, je rends service).	*Gratificare hoc mihi.*
(1197). Ἔκω (Ἔχω, j'ai).	*Habeo.*
(1198). Ἀκολούτει (Ἀκολουθέω, je suis).	*Sequere.*

Ces citations, qui d'ailleurs ne sont pas complètes, nous montrent partout κ, τ, π pour χ, θ, φ; ces derniers n'étaient que des κ, τ, π aspirés, et non sifflants, que l'archer scythe prononce sans aspiration.

II.

SUR DEUX MOTS SCYTHES.

Au livre quatrième (27) des *Histoires* d'Hérodote, nous lisons les mots suivants à propos des prétendus hommes monophthalmes : *ὀνομάζομεν αὐτοὺς σκυθιστὶ ἀριμασπούς· ἄριμα γὰρ ἓν καλεῦσι σκύθαι, σποῦ δὲ τὸν ὀφθαλμόν.*

Les Scythes du Pont ont été rattachés, sous le rapport linguistique, à la branche éranienne : voyez Müllenhoff, *Monatsber. der Berl. acad.*, 1866, p. 549. Les deux mots cités ici par Hérodote se laissent expliquer, me semble-t-il, par cette parenté. Le premier serait allié au zend *airima-*, n., solitude (dont l'on rapproche *ἠρεμία*, *ἔρημος*, *ἐρημία*); le second pourrait n'être pas étranger à la rac. zende *çpaç*, spectare.

A. H.

III.

LA MORT DE VICTOR JACQUEMONT.

Dans la séance du 18 novembre 1881 de la Société de géographie de Paris, il a été donné lecture d'une lettre écrite de Goupikar (Inde), le 11 octobre précédent, dans laquelle M. de Ujfalvy fait connaître que quelques Français ont voulu réédifier le modeste monument, la pierre commémorative portant le nom de Victor Jacquemont, et placée peu de temps après sa mort dans l'île des Platanes, au milieu du lac de Srinagar.

Sur une plaque de marbre a été gravée l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
DE VICTOR JACQUEMONT
1831-1881
SES COMPATRIOTES
LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE FRANCE
LA SOCIÉTÉ
D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS
LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE
DE PARIS.

M. de Ujfalvy dit qu'à la date de sa lettre il y avait juste cinquante ans que Jacquemont était au Kachemyr, et il semble supposer que l'oubli fait sur le nom du jeune et savant voyageur aurait besoin d'une réparation.

Victor Jacquemont avait quitté Kachemyr le 16 septembre 1831 (lettre à son père, à Paris, du 3 octobre 1831). Il était en octobre dans le royaume de Lahore, près de Ranjit-Sing, accueilli fraternellement comme un compatriote par « l'excellent » général Allard.

Sa santé était encore intacte; il écrivit depuis trente autres lettres, du 23 novembre 1831 au 1er décembre 1832.

Jacquemont, que sa sagacité et sa profondeur scientifiques avaient signalé à l'attention du monde savant, inspira une sympathie universelle, lorsqu'on apprit en Europe sa fin rapide et prématurée. Travailleur ardent et enthousiaste, il avait trop présumé de ses forces et de son énergie. Comme tant d'autres dans l'Inde, sa volonté n'avait pu triompher des exigences d'un climat redoutable, où les plus robustes succombent, s'ils ne savent discipliner et régler leurs efforts et transiger avec des nécessités implacables.

Une vie d'études, de fêtes, de recherches, de plaisirs, de veilles laborieuses devait épuiser sa jeune vigueur, et lorsqu'il s'aperçut que sa santé était compromise, et qu'il fallait plier et réduire son activité, il était trop tard.

Sa mort fut un événement ; les compagnies savantes répétèrent à l'envi son éloge; la presse périodique, les journaux à images qu'on n'appelait pas encore « illustrés », publièrent des notices pénétrées d'admiration et de regrets. En 1834, le recueil dit *Portraits et his-*

toires des hommes utiles inséra une courte biographie avec un beau portrait gravé d'après une peinture de Mme Mérimée.

Presque à la même époque, un autre voyageur, jeune et ardent explorateur des mers septentrionales, attirait aussi sur son nom la curiosité publique; mais celui-là, comme son devancier La Peyrouse, n'avait pas à espérer de pierre tombale placée au lieu de sa mort, car il disparaissait dans les régions mystérieuses des glaces polaires. Le lieutenant de vaisseau Jules de Blosseville, dont le recueil *Histoires des hommes utiles* a donné aussi le portrait (1838, p. 263), né à Rouen le 29 juillet 1802, un an après Jacquemont, écrivit sa dernière lettre à bord de *La Lilloise*, sur la côte d'Irlande, le 6 août 1833; il y avait huit mois que Jacquemont était mort.

Ils ouvrent la série des voyageurs frappés successivement en grand nombre, explorateurs des terres, des airs et des océans, de Franklin à Livingstone et à Croce-Spinelli.

Le lieutenant Bellot, autre victime de son dévoûment à la science, autre volontaire intrépide, eut aussi son heure remarquée de fatale célébrité. Joseph-René Bellot, à qui ses amis, croyons-nous, ont fait ériger un petit monument commémoratif à Rochefort-sur-Mer, né à Paris le 18 mars 1826, disparut dans une crevasse des glaces du pôle Nord, le 18 août 1853.

A la mort de Victor Jacquemont, tous les journaux publièrent de nombreux détails sur sa fin inattendue, et reproduisirent surtout les dernières lignes de sa dernière lettre à son frère, que nul homme de cœur ne saurait lire sans être irrésistiblement ému :

« Ma fin, si c'est elle qui s'approche, est douce et tranquille. Si tu étais là, assis sur le bord de mon lit, avec notre père et Frédéric, j'aurais l'âme brisée, et ne verrais pas venir la mort avec cette résignation et cette sérénité. — Console-toi, console notre père; consolez-vous mutuellement, mes amis. — Mais je suis épuisé par cet effort d'écrire. Il faut vous dire adieu! — Adieu! Oh! que vous êtes aimés de votre pauvre Victor! — Adieu pour la dernière fois! — Étendu sur le dos, je ne puis écrire qu'avec un crayon. De peur que ces caractères ne s'effacent, l'excellent M. Nicol copiera cette lettre à la plume, afin que je sois sûr que tu puisses lire mes dernières pensées.

— J'ai pu signer ce que l'admirable M. Nicol a bien voulu copier. Adieu encore, mes amis!

« VICTOR JACQUEMONT.

« Le 2 décembre. »

Né à Paris le 8 août 1801, il fut chargé, après de brillantes études scientifiques et plusieurs voyages en Amérique, par les Administrateurs du Jardin-des-Plantes d'une exploration laissée à son choix, et qui eut pour objet l'Inde anglaise et les monts Himalaya. Le mardi 28 août 1828 il partit de Brest sur la *Zélée;* avec lui voyageait M. de Mélay, gouverneur des Établissements français dans l'Inde qui allait rejoindre son poste. La *Zélée* arriva devant Pondichéry le 11 avril 1829, et en repartit pour Calcutta le 27 avril. Chandernagor fut la dernière terre française où s'arrêta Victor Jacquemont.

A la fin de l'année 1832, il reçut l'hospitalité dans la résidence de M. James Nicol, chez lequel il était arrivé le 27 octobre; sa maladie fut rapide et cruelle, mais sa sérénité ne se démentit pas un seul instant. Dans une lettre adressée le 17 décembre 1832 à M. Porphyre Jacquemont, M. Nicol énumère les incidents attristés des derniers moments de son hôte : « Il entra dans les plus nombreux détails concernant ses funérailles, qu'il voulut qu'on célébrât comme pour un protestant. Il me pria de faire distinguer son tombeau par une pierre simple, avec cette inscription : « Victor Jacque-« mont, né à Paris le 8 août 1801, est mort à Bombay le 7 décembre « 1832, après avoir voyagé pendant trois ans et demi dans l'Inde ». « Je suis bien ici, disait-il, mais je serai bien mieux dans mon tom-« beau. » Vers cinq heures du soir, il me dit : « Je vais à présent « prendre ma dernière boisson de votre main, et mourir... » Seize minutes après six heures, il rendit l'âme, s'endormant pour ainsi dire dans les bras de la mort.

Le long voyage fait sur la *Zélée*, en compagnie de M. de Mélay, avait établi d'intimes relations entre Jacquemont et cet officier supérieur. Dès le lendemain, M. Nicol, sans doute d'après les intentions de son hôte, envoya à M. de Mélay une lettre qui n'a jamais été publiée et que nous avons copiée textuellement sur l'original ; en voici la reproduction exacte :

« Bombay, le 8 décembre 1832.

« *Monsieur Mélay, Gouverneur à Pondichéry.*

« Cher Monsieur,

« La sérieuse maladie de Mons. Victor Jacquemont l'avait empêché de vous écrire depuis son arrivée ici, et je crains que vous ne serez pas préparé pour la triste intelligence qui doit vous être communiquée par un étranger sur le sort de votre ami.

« Mons. Jacquemont arrivait chez moi le 29 octobre dernier de Pounah, souffrant sérieusement de dyssenterie qui s'était arrêté pour peu de tems; mais de suite après une symptomie d'abcès plus alarmante parut sur le foie, ce qui, malheureusement, mit un fin à ses jours, hier vers les six heures et quart du soir; l'abcès s'est crevé intérieurement, quatorze heures avant sa mort.

« Il vous sera consolant d'apprendre que pour quelque tems Mons. Jacquemont ne souffrait plus tant. Il était content et tranquille dans ses derniers momens, et jouissait des facultés de la mémoire une demi-heure avant sa mort.

« Durant sa maladie, il a reçu du Gouvernement et d'autres personnes ici toutes les attentions qu'un jeune aussi intéressant et instruit était sûr à recevoir. Je ne l'ai connu que pendant sa maladie, mais je ne puis vous exprimer l'intérêt que j'ai conçu pour lui, et je déplore la perte que sa mort occasionne à ses amis, et à la science.

« Tous ses écrits et collections d'histoire naturelle seront envoyés par le navire Français *La Nymphe,* qui doit partir pour Bordeaux dans vingt-cinq jours d'ici.

« Je suis avec respect, cher Monsieur,

« Votre serviteur très-humble,
« Ja. D. Nicol.

« J'ai écrit aujourd'hui à Mons. Cordier, à Chandernagor. »

M. Porphyre Jacquemont, comme souvenir d'une légitime grati-

tude, adressa plus tard à M. Nicol divers envois que ce dernier fit réclamer à M. de Mélay, dans une lettre dont voici les termes :

« Bombay, 24 septembre 1834.

« Monsieur,

« Par une lettre que je viens de recevoir de M. Porphire Jacquemont, j'apprends qu'il vous a fait parvenir pour moi un exemplaire de la correspondance de son défunt frère, et six de ses portraits lithographiés.

« Voulez-vous avoir la bonté de les faire tenir à mes agents, Messrs Arbuthnot et Cie, à Madras, s'ils vous sont arrivés. Vous obligerez infiniment

« Votre très-humble serviteur,
« Ja. D. Nicol.

« *Mons. Le Comte de Melay, Pondicherry.* »

Le travail de Victor Jacquemont a été publié sous ce titre : *Voyage dans l'Inde, pendant les années 1828 à 1832. Paris, F. Didot, 1841-1844*, 4 vol. gr. in-4°, fig., et 2 atlas (400 fr.). Le prix de publication de ce magnifique ouvrage ne s'est pas soutenu; un exemplaire a été porté à la vente de Jussieu (Labitte, 1852) à 161 fr. et un autre exemplaire à la quatrième vente Quatremère (Franck, 1859) à 272 fr.

« En lisant le voyage », dit *La Littérature française contemporaine,* « on est surpris de l'activité d'esprit de ce voyageur qui, au milieu des préoccupations, des accidents, des fatigues d'une route difficile et dangereuse, a pu laisser un aussi grand travail. La géologie, la géographie, la météorologie ne lui doivent pas moins que la botanique et l'histoire naturelle, et il a porté ses observations sur les mœurs, les institutions, les langues, le commerce et les productions naturelles et industrielles des immenses contrées qu'il a parcourues. »

Dans l'année qui suivit sa mort, ses lettres furent réunies et pu-

bliées ; elles eurent le plus vif succès ; le savoir, l'enjouement, le mot juste, le respect inaltérable et profond pour son père, ses sentiments affectueux pour sa famille et pour ses amis qui lui avaient inspiré tant de pensées élevées et émouvantes, tout assura l'accueil chaleureux qui accompagna longtemps cette publication faite sous ce titre : *Correspondance de Victor Jacquemont avec sa famille et plusieurs de ses amis, pendant son voyage dans l'Inde, 1828-1832. Paris, Fournier, 1863*, 2 vol. in-8°. Ces lettres eurent plusieurs éditions et plusieurs contrefaçons.

M. de Ujfalvy a cédé à une heureuse inspiration ; le monde des voyageurs lui en saura gré ; on lui devra des remercîments pour avoir honoré modestement au passage une renommée pure et une forte intelligence prématurément disparue. Dans son œuvre déjà étendue, Victor Jacquemont avait à peine indiqué la grandeur de sa passion pour le travail, pour le progrès des sciences positives dont il sentait toute l'évolution moderne, et son sincère dévoûment à cette science qu'il aimait, mais qui n'a pu déposer ses éloges et ses couronnes que sur un tombeau fermé loin de la France, cette patrie bien-aimée si regrettée quand on va mourir loin de la famille, loin des amis, et qui garde sur une terre indifférente les restes d'un voyageur mort avant la récompense, avant le bonheur, avant la gloire, à peine âgé de trente et un ans !

Hyacinthe Vinson,
Ancien Conservateur de la Bibliothèque
et des Archives de Pondichéry.

CORRIGENDA.

Tome XV, page 20, ligne 9 : *Gallæ-*.
— page 106, ligne 19 : *beth* (au lieu de *caph*).
— — ligne 22 : *âïn* (au lieu de *tzadé*).
— — ligne 24 : *beth* (au lieu de *noun*).
— — ligne 26 : *tzadé* (au lieu de *âïn*).

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

SOUS-DIRECTEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME QUINZIÈME

15 JUILLET 1882

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1882

SOMMAIRE DU N° 3.

Pages.

F. Fita y Colomé. Le livre IV du *Codex* de Saint-Jacques-de-Compostelle (*Fin*) 225

Ch.-E. de Ujfalvy. La langue des Yagnôbis 271

Albert S. Gatschet. Quelques noms géographiques du sud-est des États-Unis d'Amérique 293

P. A. C. Notes grammaticales sur la langue de Lifu (Loyalty) 300

BIBLIOGRAPHIE.

La littérature populaire basque. — Notice bibliographique à propos de quelques publications récentes 321

Didier Loubens. Recueil de mots français tirés des langues étrangères 327

Variétés 330

LE LIVRE IV

DU *CODEX* DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE.

(XIIe SIÈCLE.)

(*Suite.*)

CAP. VIII. — *De corporibus sanctorum, quæ in itinere sancti Jacobi requiescunt, quæ peregrinis ejus sunt visitanda.*

Primitus namque his, qui per viam Ægidianam ad sanctum Jacobum tendunt, beati Trophimi confessoris corpus apud Arelatem visitandum est; cujus meminit beatus Paulus scribens ad Timotheum, qui ab eodem Apostolo antistes ordinatus præfatæ urbi primus ob Christi evangelium prædicandum directus est. Ex cuius fonte lucidissimo, ut Papa Zosimus scribit, tota Gallia, fidei rivulos accepit. Cuius solemnitas quarto kalendas januarii celebratur.

Item visitandum est corpus beati Cæsarii episcopi et martyris, qui in eadem urbe regulam Monacharum instituit; cujus festivitas colitur kalendis novembris.

Item in cimiterio præfatæ urbis beati Honorati episcopi præsidia sunt postulanda: cuius solemnitas colitur decimo VIIo kalendas februarii. In cujus basilica veneranda et optima beati Genesii pretiosissimi martyris corpus re-

quiescit. Est igitur vicus iuxta Arelatem inter duo Rhodani brachia, qui dicitur Trenquatalla, in quo est columna quaedam marmorea optima valde, excelsa, super terram erecta, scilicet retro eius ecclesiam, ad quam perfidi populi beatum Genesium, ut fertur, alligantes decollarunt; quae etiam usque hodie roseo eius cruore apparet purpurea. Ipse vero mox ut decollatus fuit, caput proprium manibus accipiens in Rhodanum ejecit, et corpus per medium fluvii usque ad beati Honorati basilicam, in qua honorifice jacet, deportavit; caput vero ipsius per Rhodanum et mare currens, Carthaginem, urbem Hispanorum (1) ductu Angelico pervenit, in qua optime nunc requiescit et multa miracula facit: cuius solemnitas colitur octavo kalendas septembris.

Inde visitandum est, iuxta Arelatem urbem, cimiterium defunctorum loco, qui dicitur Ailiscampis, precibus, scilicet, psalmis et eleemosynis, ut mos est pro defunctis exorare; cuius longitudo et latitudo, uno milliario constat. Tot ac tanta vasa marmorea, super terram sita, in nullo cimiterio nusquam possint inveniri excepto in illo. Sunt etiam diversis operibus et litteris latinis insculpta et dictatu inintelligibili, antiqua: quanto magis longe perspexeris, tanto magis longe sarcophagos videbis. In eodem cimiterio septem ecclesiæ habentur; in qualibet quarum siquis presbyter eucharistiam pro defunctis fecerit, vel laicus alicui sacerdoti celebrare devote fecerit, vel psalterium clericus legerit, veraciter pios illos defunctos qui ibi jacent, suæ salvationis adiutores in novissima resurrectione coram Deo habebit. Multa enim sanctorum mar-

(1) Cartagena.

tyrum et confessorum corpora ibi requiescunt, quorum animæ in paradisiaca sede congaudent. Eorum namque commemoratio post Octavas Paschæ, secunda feria more celebratur.

Item beati Ægidii, piissimi confessoris atque abbatis corpus dignissimum summopere vigilanti oculo visitandum est. Beatissimus namque Ægidius per cuncta cosmi climata famosissimus, omnibus venerandus, cunctis digne celebrandus, omnibus diligendus, cunctisque invocandus, omnibusque est petendus. Post Prophetas et Apostolos nemo illo inter cæteros sanctos dignior, nemo sanctior, nemo gloriosior, nemo auxilio velocior : ipse enim præ cæteris sanctis velocius usus est adiuvare egentes et afflictos et angustiatos sibi clamantes. O quam pulchrum et operæ pretiosum eius visitare sepulchrum ! Die vero, qua illum quis toto corde deprecatus fuerit, proculdubio adiutus feliciter erit. In memetipso probavi quae aio : vidi olim quemdam in eiusdem villa, qui die qua illum invocavit, a domo cuiusdam Peiroti sutoris, subsidiis beati confessoris, evasit ; quæ scilicet domus vetustissima penitus confracta cecidit. Quis igitur amplius eius videbit limina ! Quis Deum adorabit in eius sacratissima basilica ! Quis amplius eius amplexabitur sarcophagum ! Quis osculabitur eius altare venerandum ! Aut quis eius vitam piissimam enarrabit ! Eius namque tunicam æger induit, et sanatur ; ipsius virtute indeficiente quidam a serpente percussus sanatur ; alius arreptus a dæmonio liberatur; tempestas marina cessat ; Theocritæ filia optatæ diu sospitati restituitur ; ægrotus, totius corporis valetudine carens, incolumitati diu desideratæ redditur ; cerva quae prius erat indomita, ejus imperiis domestica effecta famulatur ; Ordo monasticus, illo Abbate

patrocinante, augmentatur; energumenus a dæmonio liberatur; peccatum Caroli, ab Angelo sibi revelatum, Regi dimittitur; defunctus ad vitam redditur; contractus pristinæ saluti redditur; immo duo cypressina ostia, Praelatorum imaginibus Apostolorum insculpta, a Romana urbe usque ad Rhodani portum per marinas undas sine aliquo regimine soli potenti imperio suo perveniunt. Taedet memori, quia narrare nequeo ejus omnia acta veneranda, idcirco quia tot sunt, et tanta. Græcâ stella clarissima, postquam his radiis Provincialibus eluxit, inter illos optime accubuit, non deficiens, sed augmentans; non sua amittens lumina, sed præbens omnibus duplicia; non descendens ad infima, sed ascendens ad Olympi cacumina; non moriendo ejus lux atra efficitur, sed suis insignibus sidereis clarior præ cæteris sideribus sanctis per quatuor cosmi climata habetur. Media igitur nocte, Dominica, kalendis septembris, hoc sidus accubuit, quod chorus Angelicus in politica (1) sede secum collocavit; et plebs Gothorum cum ordine Monachili in libero prædio suo, inter Nemausensem scilicet urbem et fluvium Rhodanum, honorifica sepultura sibi hospitavit. Ingens arca aurea, quæ est retro eius altare super ipsius corpus venerandum, in sinistrali scilicet parte primo gradu sex Apostolorum imaginibus est insculpta, in quo gradu primitus beatæ Mariæ imago congrue sculpitur. In secundo vero gradu sursum duodecim signa solaria hoc ordine habentur: Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo, Libra, Scorpio, Sagittarius, Capricornus, Aquarius et Pisces; et per medium illorum sunt aurei flores in vitis effigie. In superiore namque gradu ter-

(1) Du ciel (*poli*).

tio duodecim imagines viginti quatuor Seniorum habentur, his versibus super eorum capita scriptis :

Ecce chorus splendens seniorum bis duodenus,
Dulcia qui citharis decantant cantica claris.

In dextrali vero parte, primo gradu, similiter sunt aliæ septem imagines, quarum sex Apostolorum sunt, et septima cuiuslibet Christi discipuli est; sed et super Apostolorum capita virtutes, quæ fuerunt in eis in utroque arcæ latere in effigie mulieris sculpuntur : Benignitas scilicet, Mansuetudo, Fides, Spes, Charitas, etc. In secundo gradu dextrali flores instar vitis vineæ sculpuntur. In tertio gradu superiori, sicut in sinistra parte, imagines duodecim viginti quatuor Seniorum, his versiculis super eorum capita scriptis, sculptæ habentur :

Hoc vas egregium gemmis, auroque politum,
Relliquias sancti continet Ægidii.
Quod qui franget, eum Dominus maledicat in ævum,
Ægidius pariter, cunctus et Ordo sacer.

Tecta arcæ desuper ex utraque parte in modum squammarum piscium operantur; in cacumine vero eius sunt profecto tredecim lapides crystallini infixi, alii in modum scaquorum, alii in modum malorum vel millegranorum; una crystallus est ingens in modum magni piscis, trosteæ scilicet, erectus, cauda versa desursum : prima quippe crystallus instar magnæ ollæ ingens habetur, super quam crux aurea, valde splendens, ponitur pretiosa. In medio frontis arcæ, in antea scilicet, in circulo aureo residet Dominus manu dextera benedictionem innuens et in dextera librum tenens in quo scriptum est : *pacem et veritatem diligite.* Sub scabel-

lum vero pedum ejus stella aurea habetur, et circa ulnas eius duæ litteræ scribuntur; altera scilicet ad dexteram et altera ad laevam, hoc modo: A ω. Et desuper thronum eius duo pretiosi lapides modo inæstimabili fulgent: quatuor vero Evangelistæ, alas habentes, juxta thronum eius exterius habentur, singulas schedulas pedibus tenentes, in quibus evangeliorum propriorum initia per ordinem scribuntur; Matthæus in modum hominis ad dexteram scilicet sursum, et Lucas instar bovis habetur deorsum, et Joannes in effigie aquilæ ad lævam desuper, et Marcus leonis subter insculpitur. Duo vero angeli, juxta thorum Dominicum, Cherubim videlicet ad dexteram, pedes tenens super Lucam, et Seraphim ad lævam, pedem similiter tenens super Marcum, miro opere sculpuntur. Duo ordines lapidum omnium generum pretiosorum, unus in throno quo Dominus residet per circuitum, et alius in oris arcæ similiter per circuitum, tres lapides in simul scilicet ob Trinitatis Dei figuram, ibi miro opere componuntur. Sed quidam inclytus suam imaginem auream, beatissimi confessoris amore, in pede arcæ versus altare aureis clavis infixit, quæ ad Dei honorem usque in hodiernam diem ibi apparet. In alio vero capite arcæ, retro scilicet, Dominica Ascensio sculpitur. In primo ordine sunt sex Apostoli, visibus sursum erectis, Dominum euntem in cœlum aspicientes, super quorum capita scriptæ hæ litteræ habentur: *O viri Galilæi! hic Jesus, qui assumptus est in cœlum a vobis, sic veniet, quemadmodum eum vidistis.* In secundo vero gradu alii sex Apostoli eodem modo stantes sculpuntur, sed et columnæ aureæ inter Apostolos ex utraque parte habentur. In tertio gradu Dominus stat erectus in throno quodam

aureo; et duo Angeli stantes, unus ad dexteram, illius et alius ad laevam, extra thronum, manibus ostendunt Dominum Apostolis, singulis manibus sursum elevatis, singulisque deorsum inclinatis; et super Dominicum caput, extra thronum scilicet, columba habetur quasi volitans super eum. In quarto vero ordine superiore Dominus sculpitur in alio throno aureo; et juxta eum quatuor Evangelistæ habentur : Lucas scilicet in specie bovis contra Meridianam partem deorsum, et Matthæus instar hominis desursum. In alia parte contra Septentrionem est Marcus instar leonis deorsum, et Joannes in modum aquilæ desursum. Sciendum vero est quod Dominica Maiestas, quæ est in throno, non sedet; sed recta est dorsum tenens versus Meridiem, et erecto capite; aspicit quasi in cœlum dextera manu levata sursum, et in læva cruciculam tenet; et sic ascendit ad Patrem, qui in cacumine arcæ illum recipit. Itaque beati Ægidii Confessoris sepultura consistit, in qua ejus corpus venerandum honorifice requiescit. Erubescant igitur Hungari qui dicunt se habere eius corpus, conturbentur ominno Cammelarii, qui somniant se habere eius integrum corpus. Tabescant Sanctisequanici, qui extollunt se habere eius caput; revereantur similiter Constantiani Normanni, qui jactant se habere totum ipsius corpus, cum nullo modo ejus Ossa sacratissima, ut a multis probatur queant extra oras ipsius deferri. Quidam enim beati Confessoris brachium venerandum extra Ægidianam Patriam in oris scilicet longinquis olim deferre fraudulenter conati sunt, sed nullo modo ire una cum eo valuerunt. Quatuor sunt Sanctorum corpora, quæ ab aliquo de propriis sarcophagis nullo modo moveri posse referuntur, ut a multis probatur; beati scilicet

Jacobi Zebedæi, et beati Martini Turonensis, et sancti Leonardi Lemovicensis, et beati Ægidii Christi Confessoris. Traditur quod Philippus, Rex Galliarum, eadem corpora ad Galliam deferre olim tentavit; sed nullo modo de propriis sarcophagis suis ea movere potuit.

Igitur ab his qui per viam Tolosanam ad S. Jacobum tendunt, beati Confessoris Guillelmi corpus est visitandum. Santissimus namque Guillelmus signifer egregius comes Caroli Magni Regis extitit non minimus, miles fortissimus, bello doctissimus. Hic urbem Nemausensem, ut fertur, et Aurasicam, aliasque multas, christiano imperio sua virtute potenti subiugavit, lignumque Dominicum apud vallem Gelloni secum detulit, in qua scilicet valle eremiticam vitam duxit, et beato fine Christi confessor in ea honorifice requiescit. Cuius sacra solemnitas quinto kalendas Junii colitur.

Item in eadem via beatorum Martyrum corpora visitanda sunt, Tiberii Modesti et Florentiæ, qui tempore Diocletiani variis tormentis pro Christi fide cruciati, martyrium compleverunt. Jacent super fluvium Airandum in optimo sepulchro. Quorum solemnitas colitur quarto idus novembris.

Item in eadem via visitandum est corpus dignisimum beati Saturnini, episcopi et martyris, qui in Capitolio Tolosæ urbis a paganis tentus, tauris acerrimis et indomitis alligatus, atque a summa Capitolii arce usque ad caput unius milliarii per omnes gradus lapideos precipitatus, capite conliso excusoque cerebro et omni corpore dilaniato, dignam Christo animam reddidit. Hic juxta urbem Tolosam optimo loco sepelitur; ubi ingens Basilica sub eius honore a fidelibus fabricatur, et Canonicalis regula beati scilicet

Augustini observatur ; et multa beneficia poscentibus à Domino præstantur. Cuius solemnitas tertio kalendas decembris celebratur.

Item a Burgundionibus et Theutonicis, per viam Podiensem ad sanctum Jacobum pergentibus, corpus sanctissimum est visitandum beatæ Fidis, Virginis et Martyris. Cujus animam sanctissimam, corpore a carnificibus decollato super montem scilicet urbis Agenni, Angelorum chori instar columbæ in cœlestibus detulerunt, et immortalitatis laurea eam ornaverunt. Quod ut vidit beatus Caprasius, Antistes urbis Agenni, qui rabiem persecutionis evitans latebat in quadam spelunca, animatus ad tolerantiam passionis, ad locum, quo beata Virgo pateretur, properavit et martyrii palmam fortiter promeruit dimicando, moras etiam persequentium arguendo. Demum beatæ Fidis, Virginis et Martyris, corpus pretiosissimum in valle quae vulgo dicitur Conquas, honorifice à Christianis sepelitur, super quod basilica optima a christianis fabricatur, in qua ad Domini decus usque hodie beati Benedicti regula summopere custoditur. Incolumibus et infirmis beneficia multa largiuntur ; ante cuius fores optimus fons, ultra quam dici fas est, mirabilis habetur. Cuius festivitas secundo nonas octobris colitur.

Deinde in via quæ ad sanctum Jacobum, per sanctum Leonardum, tendit, primitus beatæ Mariae Magdalenae, corpus dignissimum juste à peregrinantibus venerandum est. Hæc enim est illa Maria gloriosa, quæ, in domo Simonis, leprosi, Salvatoris pedes lacrymis rigavit capillisque suis tersit, et pretioso unguento suo diligenter osculando unxit ; qua propter *dimissa sunt ei peccata multa quoniam dilexit multum* amatorem universorum, Jesum

Christum scilicet remissorem suum. Hæc vero post Dominicam Ascensionem a Hierosolymitanis oris cum Beato Maximino, Christi discipulo, aliisque Dominicis discipulis usque ad Provinciæ Patriam per mare, scilicet per portum Marsiliæ, pervenit; in qua scilicet Patria cælibem vitam per aliquot annos duxit, ac tandem in urbe Aquensi ab eodem Maximino eiusdem urbis Antistite, sepulturam accepit. Post multum vero temporis eius glebam pretiosissimam ab ipsa urbe usque ad Viziliacum heros quidam Monachili vita beatus, nomine Badilo, translatavit, ubi honorifica sepultura usque ad diem hanc requiescit; in quo etiam loco ingens ac pulcherrima basilica monachorumque Abbatia constituitur. Peccatoribus delicta ipsius amore a Domino dimittuntur; cæcis visus redditur, mutorum lingua solvitur, claudi eriguntur, energumeni liberantur et ineffabilia beneficia multis impertiuntur. Cujus sacra solemnia coluntur undecimo kalendas augusti.

Item visitandum est corpus sacrum beati Leonardi, Confessoris, qui cum Francorum genere esset nobilissimus, et in regali curia nutritus, facinoroso sæculo summi Numinis amore abrenuntians, in Lemovicensibus oris, loco qui vulgo Nualliacus nuncupatur, cælibem vitam eremiticam crebris jejuniis, et vigiliis multis, frigoribusque, nuditatibus, ineffabilibusque laboribus, diu duxit; et tandem in eodem libero praedio suo, transitu sacro, requievit; cuius gleba sacra immobilis esse perhibetur. Erubescant igitur Corbiniacenses monachi, qui dicunt se beati Leonardi corpus habere; cum nullo modo vel paucius os ossium eius, vel pulvis, ut prædiximus queat moveri. Corbiniacenses vero, aliique multi, ejus beneficiis et miraculis ditantur; sed ipsius corporali præsentia frustrantur. Qui,

cum eius corpus habere non potuissent, corpus cuiusdam viri nomine Leotardi, quod ab oris Andegavensibus dicitur sibi afferri in arca argentea repositum, pro sancto Leonardo Lemovicensi colunt; cui etiam nomen proprium mutantes post obitum, quasi esset iterum baptizandus, sancti Leonardi nomen imposuerunt, ut opinione tanti ac famosi nominis, scilicet sancti Leonardi Lemovicensis peregrini illuc advenirent, et suis oblationibus illos ditarent; cuius festum idibus octobris colunt. Prius de sancto Leonardo Lemovicensi suae basilicæ advocatum fecerunt; deinde alium in loco eius posuerunt, more servorum æmulorum, qui propriam hæreditatem a domino suo vi auferunt, et alieno indigne tribuunt: similes etiam malo patri habentur qui filiam suam a legitimo sponso aufert, et alteri tribuit. *Mutaverunt*, inquit Psalmista, *gloriam suam in similitudinem vituli*. Talia facientes, quidam sapiens corripit, dicens: *Non des alienis honorem tuum*. Oratores namque barbari et domestici illuc advenientes, sancti Leonardi corpus, quod diligunt putant invenire; et alterum pro altero ignorantes reperiunt. Quicumque apud Corbiniacum miracula faciat, tamen beatus Leonardus Lemovicensis captos, quamvis à dominio ecclesiæ illorum sit alienatus, deliberat et ibi adducit. Unde duplici culpa Corbiniacences religantur, quoniam illum qui suis miraculis illos venerantes ditat, minime recognoscunt, nec etiam eius festa celebrant, sed alterum pro illo inordinate colunt. Beati igitur Leonardi confessoris Lemovicensis famam jam per totum orbem longe lateque divina clementia expandidit; cuius virtus potentissima innumera captivorum millia a carceribus educit, quorum vincula ferrea, ultra quam dici fas est, barbara millia millibus conjuncta, in

eius basilica circum circa, ad dexteram et lævam, intra et extra, ob tantorum miraculorum testimonium suspenduntur; ultra quam dici fas est, mirareris, si arbores in ea tot ac tantis ferreis barbaris oneratas videres. Ibi enim pendent manicæ ferræ boiæ, catenæ, compedes, cepti, pedices, vectes, juga, galeæ, falces et diversa instrumenta, e quibus Christi Confessor potentissimus captos sua potenti virtute liberavit; mirum est de illo quia in humana forma visibiliter vinctis in ergastulis trans mare etiam usus est apparere, ut ipsi testantur, quos liberavit Dei virtute. Pulchre per eum adimpletur quod divinus Vates olim vaticinavit dicens : *Sedentes in tenebris et umbra mortis, vinctos in mendicitate et ferro, spe liberavit eos; et clamaverunt ad eum, cum tribularentur, et de necessitatibus eorum, liberavit eos; suscepit eos de via iniquitatis eorum, quia contrivit portas æreas, et vectes ferreos confregit.* Ligatos in compedibus et nobiles multos in manicis ferreis hic liberavit. Traduntur etiam Christiani vincti sæpe in manum gentilium ut Boamundus; et dominati sunt eorum, qui oderunt eos et tribulaverunt eos, inimici eorum; et humilitati sunt sub manibus eorum; sed hic sæpe liberavit eos, et eduxit illos de tenebris et umbra mortis, et vincula eorum disrupit. Hic dicit his qui vincti sunt, *exite;* et his qui in tenebris sunt *revelamini.* Cuius sacra solemnia coluntur octavo idus novembris.

Igitur post beatum Leonardum apud urbem Petragoricas visitandum est corpus beati Frontonis, Episcopi et Confessoris; qui Romæ a beato Petro Apostolo, vice Pontificali ordinatus, cum quodam presbytero, nomine Georgio, ad prædicandum urbem eamdem mittitur; qui cum simul perrexissent, mortuo Georgio in itinere, et sepulto,

reversus ad Apostolum beatus Fronto necem sui socii nunciavit : cui beatus Petrus baculum tradidit, dicens : *Cum hunc baculum meum posueris super socii tui corpus, ita dices : Per illam obedientiam, quam ab Apostolo accepisti, in Christi nomine surge et comple illam,* sicque agitur. Per Apostoli baculum beatus Fronto in itinere socium de morte recepit, et præfatam urbem sua prædicatione ad Christum convertit ; miraculisque multis perlustravit et digno obitu in ea, in basilica scilicet, quæ sub eius nomine operatur, sepulturam accepit ; in qua, Deo largiente, multa beneficia poscentibus præstantur. Traditur tamen a quibusdam, ex collegio Christi Discipulorum illum fuisse. Cuius sepulchrum, cum nullis aliis Sanctorum sepulchris consimile sit, rotundum tamen, ut Dominicum sepulchrum, studiosissime fit ; et cuncta cæterorum Sanctorum sepulchra pulchritudine miri operis excellit. Cujus sacra solemnitas colitur octavo kalendas novembris.

Rursum his qui per viam Turonensem ad sanctum Jacobum tendunt, in urbe Aurelianensium Lignum Dominicum, et calix beati Evurcii, Episcopi et Confessoris, in ecclesia Sanctæ Crucis visitandum est. Dum enim beatus Evurcius quadam die Missam celebraret, apparuit super altare in altum Dominica dextera humanitus videntibus illis qui aderant ; et quicquid præsul super altare, operabatur et ipsa. Dum præsul faciebat super panem et calicem crucis signum, faciebat et ipsa similiter ; cumque panem vel calicem ipse sursum levabat, et ipsa Dei manus verum panem et calicem similiter levabat. Peracto itaque sacrificio disparuit salvatrix illa manus piissima. Unde datur intelligi ; quisquis enim Missam canit, ipse Christus eam cantat. Hinc beatus Fulgentius Doctor ait : *Non homo est,*

qui proposita Corpus Christi et Sanguinem facit, sed ille qui crucifixus pro nobis est Christus. Et beatus Isidorus, sic ait: *Nec propter bonitatem boni sacerdotis fit melior, nec propter malitiam mali fit peior.* Præfatus calix ex more semper poscentibus, tam domesticis quam barbaris, fidelibus in ecclesia Sanctæ Crucis ad communicandum præparatur. Item in eadem urbe beati Evurcii Episcopi et Confessoris corpus visitandum est. Item in eadem urbe in ecclesia Sancti Sampsonis cultrum, qui ad cœnam Dominicam veraciter extitit, visitandum est.

Item in eadem via super Ligerum beati Martini Episcopi et Confessoris corpus dignum visitandum est. Hic vero trium mortuorum suscitator magnificus esse perhibetur; et leprosos, energumenosque devios, lunaticos et dæmoniacos, cæterosque languidos optatæ saluti reddidisse fertur. Sarcophagum namque, quo sacratissima ejus gleba juxta urbem Turonicam requiescit, argento et auro immenso, lapidibusque pretiosis fulget et crebris miraculis elucet. Super quem ingens basilica veneranda sub eius honore, ad similitudem scilicet ecclesiæ beati Jacobi miro opere fabricatur, ad quam veniunt ægri, et sanantur; dæmoniaci liberantur; cœci illuminantur, claudi eriguntur; et omne morborum genus curatur; omnibusque, poscentibus digne, levamen funditus præstatur; quapropter eius fama gloriosa dignis præconiis ubique ad Christi decus divulgatur. Cuius festivitas celebratur tertio idus novembris.

Inde beati Hilarii Episcopi et Confessoris corpus sanctissimum in Pictava urbe visitandum est. Hic, inter cætera miracula, Dei virtute plenus Arrianam hæresim devincens unitatem fidei docuit colere: cuius sacra documenta ille Arrius hæreticus ferre non valens, egressus à Concilio, su-

per latrinam ventre corruptus, per semetipsum turpiter obiit. Huic insuper, in Concilio sederecupienti, terra subter eum elevans sedem præstitit; hic seras valvarum Concilii sola voce fregit; hic ob Catholicam fidem quadriennio exilio apud Phrygiam in insula quadam relegatus fuit; hic serpentium abundantiam suo imperio fugavit; hic matri flenti in Pictava urbe reddidit natum gemina morte ante gravatum. Ipsius vero sepultura, qua eius sacratissima Ossa veneranda requiescunt, nimio auro et argento lapidibusque pretiosissimis decoratur, Ejusque basilica, ingens et optima, crebris miraculis veneratur. Cujus sacra solemnia coluntur idibus januarii.

Item visitandum est beati Joannis Baptistæ venerandum caput, quod per manus quorumdam religiosorum virorum ab Hierosolymitanis oris usque ad locum, qui nuncupatur *Angelicus*, in terra scilicet Pictavorum, defertur. Ubi ingens basilica sub eius veneratione miro opere componitur, in qua idem caput sanctissimum a centeno monachorum choro die noctuque veneratur, innumerisque miraculis clarificatur; quod etiam caput dum deportaretur, in mari et terra dedit signa innumera. In mari enim multa marina pericula fugavit; et in terra, ut eius translationis eodex refert, quosdam mortuos ad vitam reduxit. Qua propter creditur veraciter illud esse caput præcursoris venerandi. Cujus inventio sexto kalendas martii agitur, tempore Marciani Principis, quando idem Præcursor duobus monachis locum, quo ejus caput celatum jaceret, primum revelavit.

Via sancti Jacobi in urbe Sanctonensium beati Eutropii Episcopi et Martyris corpus digne peregrinantibus visitandum est. Sanctissimam cujus passionem beatus Dionysius, consocius ejus ac Parisiorum Præsul, litteris Græcis scrip-

sit, et parentibus suis in Græcia (qui jam in Christo credebant) per manum beati Clementis Papæ misit. Quam scilicet passionem Constantinopoli in schola Græcorum, quodam codice passionum plurimorum sanctorum Martyrum, olim reperi; et ad decus Domini nostri Jesu Christi ejusque gloriosi Martyris Eutropii de græco in latinum, prout potui, edidi. Et ita incipiebat.

Dionysius Francorum Antistes prosapia Græcus, reverentissimo Papæ Clementi, salutem in Christo. Eutropium quem mecum in his oris ad prædicandum Christi nomen misistis Martyrii coronam per manus gentilium apud Sanctonas urbem vobis notificamus pro Domini fide accepisse. Quapropter paternitatem vestram humiliter exoro, ut hunc Passionis ejus codicem consanguineis meis notis, et amicis fidelibus in Græciæ oris, Athenis præcipue, quam citius poteritis mittere non differatis, quatinus illi, cæterique, qui a beati Paulo Apostolo, novæ regenerationis lavacrum una mecum olim acceperunt, cum audierint gloriosum Martyrem pro Christi fide crudelem necem subiisse, gaudeant tribulationes et angustias pro Christi nomine se sustulisse; et si forte a gentilium furore illis aliquod martyrii genus illatum fuerit, accipere patienter pro Christo discant, nec etiam amodo formident. Omnes enim qui volunt pie vivere in Christo, necesse est ut ab impiis et dissimilibus opprobria patiantur, et despiciantur tamquam insani, et stulti, quia per multas tribulationes nos oportet introire in regnum Dei.

Corpore longinquus
Votis animoque propinquus
Nunc tibi dico vale
Quod sit tibi perpetuale.

Incipit passio beati Eutropii Sanctonensis Episcopi et Martyris.

Gloriosissimus namque Christi martyr Eutropius Sanctonensis Antistes venustus, gentili genere Persarum editus, excellentiori prosapia totius mundi exstitit oriundus; quem Babylonis *admirandus* (1) nomine Xerxes, ex Guiva Regina generavit humanitus. Nullus eo esse potuit genere sublimior, nec fide, et opere post conversionem humilior. Qui cum in pueritia litteris chaldaicis, et græcis, edoctus esset, atque heroës summos totius regni prudentia et curiositate æquipararet; si forte in eius curia, vel curiosior eo, vel aliquid barbarum esset, prospicere desiderans, Herodem Regem in Galilæa adiit. In cuius curia, dum per aliquot dies mansisset, audita Salvatoris miraculorum fama de Urbe, in civitate illum quæsivit; quem abeuntem trans mare Galilæe, quod est Tiberiadis, cum innumeris populorum turbis, quæ eum sequebantur videntes signa quæ faciebat, consequutus est. Tunc divina disponente gratia contigit die illa, quod Salvator sua ineffabili largitate, de quinque panibus et duobus piscibus, hominum quinque millia, illo adstante, saciavit. Viso hoc miraculo, juvenis Eutropius, ac fama cæterorum miraculorum eius audita, in eo aliquantulum jam credens, loqui ei desiderans, nec audebat; quia Nicanoris, eius pædagogi, distinctionem formidabat cui admirandus pater eius ad

(1) *Émir,* commandant, empereur. Allusion à ceux de Bagdad. L'ancien français avait *amirant,* et l'espagnol conserve encore *almirante* (amiral), qui se rattache évidemment à l'arabe *'amir*. Viendrait-il de AMR que Norris retrouve avec le sens de « maître » dans les inscriptions cunéiformes?

custodiendum illum tradiderat : saciatur tamen pane Dominicæ gratiæ; Hierosolymam perrexit, et adorato Creatore in templo gentili more, remeavit ad patris sui domum.

Et cæpit ei enarrare cuncta, quæ in Patria unde venerat, diligenter viderat. Vidi inquit hominem qui dicitur Christus, cui in toto mundo similis nequit inveniri. Mortuis vitam, leprosi emundationem, cœcis visum, surdis auditum, claudis pristinam virtutem, omnibusque generibus infirmorum sanitatem ipse præbet. Quid plura? Quinque hominum millia de quinque panibus et duobus piscibus, me vidente, saciavit; de fragmentis vero duodecim cophinos eius clientes impleverunt. Fames, tempestas, mortalitas, oris quibus moratur, locum habere nequivit: si jam illum cœli, terræque creator in nostra regione mittere dignaretur, utinam tua gratia illi honorificentiam exhiberet! Admirandus vero hæc, et his similia, a puero auscultans, diligenter tacitus cogitabat qualiter eum videre posset. Post exiguum vero tempus vix à Rege impetrata licentia, puer Dominum videre denuo desiderans Jerusalem adiit, causa adorandi in Templo; et erant cum eo Warradac, dux exercituum et Nicanor, Regis Dapifer, pueri pædagogus, cæterique multi nobiles quos illis Admirandus tradiderat ad custodiendum. Qui cum regressus à Templo die quadam Domino, revertenti a Bethania ubi Lazarum resuscitaverat, inter valvas Hierosolymitanas confluentibus undique turbis innumeris, obviare videns Hebræorum pueros, cæterasque gentium phalanges obviam ei exeuntes palmarum et olivarum cæterarumque arborum, flores et frondes per viam, qua iturus erat, sternentes ac Hosanna filio David clamantes; ultra quam dici fas est, gavisus cæpit diligenter ante eum sternere flores. Tunc

a quibusdam didicit, quod ipse Lazarum, quatriduanum, a mortuis suscitaverat, magisque lætatus est. Sed quia ad plenum Salvatorem tunc videre præ nimia multitudine turbarum circumfluentium non poterat, valde cæpit contristari. Erat enim ipse cum his, de quibus testificat Joannes in Evangelio suo dicens: *Erant autem gentiles quidam ex his qui venerant ut adorarent in die festo. Hi accesserunt ad Philippum, qui erat a Bethsaida civitate, et dixerunt ei: Domine, volumus Jesum videre.* Quod Philippus, Andreæ sociatus, Domino nunciavit; et statim beatus Eutropius una cum suis asseclis illum palam vidit, et valde lætatus, in eum credere occulte cæpit. Tandem illi penitus sociatus est; sed sociorum sententiam, quibus pater ultra modum præceperat ut eum fortiter custodirent, et ad se reducerent, formidabat. Tunc didicit a quibusdam, quod Judæi Salvatorem in proximo essent occisuri; tanti viri necem videre renuens, die crastina ab Hierosolymis recessit. Itaque ad patrem suum regressus, cuncta, quæ in Hierosolymitanis oris de Salvatore viderat, cunctis in Patria sua ordine enarravit. Tunc Babylone paululum commoratus, Salvatori omnino adhærere cupiens, eumque adhuc vivere corporaliter putans cum quodam scutigero, nesciente patre, post dies quadraginta quinque Hierosolymam denuo regreditur: Mox ut Dominum quem occulte diligebat, cruce passum, et a Judæis occisum fuisse, audivit, valde doluit. Cumque a mortuis illum surrexisse, ac Discipulis apparuisse, cælosque cum magno triumpho ascendisse didicisset, valde cæpit lætari. Demum die Pentecostes, Dominicis Discipulis sociatus, diligenter ab eis didicit, qualiter Spiritus Sanctus linguis igneis super illos descenderat, eorum corda repleverat,

omniumque linguarum genere illos docuerat. Repletus Spiritu Sancto, Babylonem rediit; et quos in ea patria Judæos reperit, propter illos, qui Hierosolymam nece Dominum damnaverant, zelo dilectionis Christi fervens gladio peremit. Item transacto tempore exiguo, Dominicis Discipulis diversa cosmi climata adeuntibus, duo candelabra aurea, fide fulgentia, divina disponente gratia, Simon scilicet et Thaddæus, Apostoli Domini, Persidem directi sunt; qui cum Babylonem ingressi essent, eiectis a finibus illis quibusdam magis Zaroen, et Arfaxat, qui populos suis vanis locutionibus et signis a fide avertebant, Apostoli vitæ æternae semina cunctis erogantes, miraculorum omnibus generibus coruscare cæperunt. Tunc sanctus puer Eutropius de illorum adventu gavisus Regem admonebat, ut errore gentilium et idolorum relicto, fidem Christianam subiret, per quam polorum regnum adipisci mereretur. Quid plura? Illico Apostolis prædicantibus Rex et filius eius, cum multis cætibus civium Babylonis, per manus eorumdem Apostolorum baptismatis gratia regenerantur. Denique conversa tota urbe ad fidem Dominicam, ecclesiam cum omnibus gradibus suis Apostoli instituerunt; et Abdiam virum fidelissimum evangelica doctrina imbutum quem secum a Hierosolymitanis oris adduxerant, Antitistem super Christianam plebem, et Eutropium Archidiaconem ordinaverunt; et profecti sunt in aliis urbibus verbum Dei prædicando. Qui cum non post multos dies per martyrii triumphum alibi præsentem vitam consummassent, beatus Eutropius eorum Passionem chaldaicis et græcis litteris commendavit, et audita fama miraculorum et virtutum beati Petri Apostolorum Principis, qui tunc Romam officio appellatus, fungebatur, sæculo omnino abrenuntians,

accepta ab Episcopo licentia, patre suo ignorante, Romam adiit. Qui cum a beato Petro diligenter esset receptus, Dominicis præceptis ab eo imbutus, cum eo aliquantulum commoratus, jussu et consilio eius regionem Gallicam, cum aliis fratribus prædicando aggreditur; cumque urbem, quæ Sanctonas dicitur, intraret, vidit eam undique muris antiquis optime septam, excelsis turribus decoratam, in optimo loco sitam, amplitudine et latitudine congruam, cunctis felicitatibus et ferculis affluentem, pratis optimis, fontibusque lucidis saciatam; ingenti flumine munitam, hortis et pomariis et vineis per circuitum uberrimam, salubri aëre opertam, plateis et vicis amœnam multisque modis venustam. Cæpit bonus æmulator excogitare istam pulcherrimam ac insignem urbem ab errore gentilium Idolorumque cultura converti, legibusque Christianis submitti Deus dignaretur; itaque, per plateas et vicos eius pergens, verbum Dei instanter prædicabat. Mox ut illum cives barbarum virum esse cognoverunt et Sanctæ Trinitatis et baptismatis verba, olim sibi inaudita, illum prædicantem audierunt; illico indignantes extra urbem illum facibus adustum, et perticis immanissimis verberatum eiecerunt. Ille vero hanc persecutionem patienter ferens, quoddam tugurium ligneum iuxta urbem in quodam monte fecit, in quo diu moratus est. Prædicabat enim per diem in urbe, et nocte vigiliis precibusque et lacrymis in tugurio illo pernoctabat. Qui cum per longissimum tempus nisi raros sua prædicatione ad Christum converti potuisset, Dominicum præceptum commemoravit: *Quicumque non receperint vos, neque audierint sermones vestros; exeuntes foras de domo, vel de civitate, excutite pulverem de pedibus vestris.* Tunc Romam denuo adiit in qua, passo

beato Petro in Cruce, a sancto Clemente qui iam Papa erat admonitus est ut ad præfatam urbem rediret, et prædicans Dominica præcepta martyrii coronam in ea exspectaret. Denique ab ipso Papa ordine Episcopali suscepto, una cum beato Dionysio, qui a Græciæ oris Romam advenerat, simul cum cæteris fratribus quos ipse Clemens ad prædicandum Galliam dirigebat, Antisiodorum usque pervenit. Ibi divinæ dilectionis amplexibus lacrymosisque salutationibus discedentes, Dionysius cum sociis suis Parisiacam urbem adiit, et beatus Eutropius rediens Sanctonas fortiter animatus ad tolerantiam Passionis, zelo Christi plenus, semet ipsum corroboravit dicens : *Dominus mihi adiutor est; non timebo quid faciat mihi homo;* si persecutores occidunt corpus, animam non possunt occidere; pellem pro pelle, et universa, quæ habet homo, det pro anima sua. Tunc constanter urbem ingressus, velut amens, opportune importune instans, fidem Dominicam prædicabat, cunctis ostendens Christi Incarnationem, Passionem, Resurrectionemque, Ascensionem et cætera quæ pro humani generis salute subire dignatus est. Et quia nemo potest introire in regnum Dei, nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, omnibus palam insinuabat. Morabatur etiam nocte in præfato tugurio sicut prius. Illo itaque prædicante, statim divina gratia de super adveniente, multi gentiles in urbe ab eo baptizantur, inter quos quædam eiusdem urbis Regis filia, nomine Eustella, baptismatis unda regeneratur; quod ut pater eius agnovit, abominatus est illam et extra urbem eiecit. Illa autem videns se esse pro Christi amore eiectam, cæpit iuxta sancti viri tugurium commorari; pater tamen, natæ suæ amore compunctus, misit sæpe nuntios ad eam, ut domum redi-

ret; illa vero respondit se malle extra urbem pro Christi fide commorari, quam in urbe redire, et idolis contaminari. At ipse pater ira commotus, convocatis sibi totius urbis carnificibus, centum quinquaginta scilicet, imperavit illis, ut sanctum Eutropium perimerent, Virginemque secum ad patris thalamum adducerent. Illi autem secundo die kalendarum maii, coadunatis sibi multitudinibus gentilium, venerunt ad præfatum tugurium sanctissimumque Dei virum lapidibus primitus lapidarunt, inde fustibus et corrigiis plumbeatis nudum verberarunt, demum securibus et asciis illiso capite peremerunt. Præfata vero puella, una cum quibusdam Christianis, nocte illum in tugurio ipsius sepelivit, vigiliisque luminariis et obsequiis divinis observavit indesinenter quamdiu vixit; quæ cum ab hac vita fine sacro migraret, juxta Magistri sarcophagum in libero prædio suo iussit se sepeliri. Postea vero super beati Eutropii Corpus sanctissimum ingens basilica sub eius honore in nomine sanctæ et individuæ Trinitatis a Christianis miro opere fabricatur, in qua a cunctis morborum generibus colliniti crebro liberantur, claudi eriguntur, cæci illuminantur, auditus surdis redditur, dæmoniaci liberantur, et omnibus corde sincero poscentibus juvamina salutaria præstantur; et catenæ ferreæ et manicæ cæteraque ferrea instrumenta diversa, e quibus B. Eutropius vinctos liberavit, suspenduntur. Ipse ergo suis dignis meritis et precibus nobis apud Deum veniam impetret, vitia nostra diluat, virtutes in nobis vivificet, vitam nostram dirigat in mortis periculo, a barathri faucibus nos eripiat, in extremo examine summam æterni Judicis iram nobis placet, et ad superna polorum regna perducat; præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum

Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Deinde apud Blavium, in maritima, beati Romani præsidia petenda sunt; in cuius basilica requiescit corpus B. Rotolandi, Martyris, qui cum esset genere nobilis, Comes scilicet Caroli Magni Regis, de numero duodecimo pugnatorum ad expugnandas gentes perfidas, zelo fidei septus, Hispaniam ingressus est. Hic tanta fortitudine repletus fuit quod petronum quemdam, ut fertur, in Runciavalle a summo usque deorsum sua framea per medium, trino ictu scilicet, scidit; et tubam sonando oris sui vento similiter per medium divisit. Tuba vero eburnea scilicet scissa apud Burdegalem urbem in basilica beati Severini habetur, et super petronum in Runciavalle quædam ecclesia fabricatur. Postquam vero Rotolandus multa bella regum et gentilium devicit, fame frigore caloribusque nimiis fatigatus, alapis immanissimis et verberibus crebris pro divini Numinis amore cæsus, sagittisque et lanceis vulneratus, tandem siti fertur, in præfata Valle, Christi martyr pretiosus obiisse. Cuius sacratissimum corpus in beati Romani basilica apud Blavium ipsius socii digna veneratione sepelierunt.

Deinde apud Burdegalem urbem beati Severini, Episcopi, et Confessoris corpus visitandum est. Cuius solemnitas decimo kalendas novembris colitur.

Item in Landis Burdegalensibus, Villa quæ dicitur Belinus, visitanda sunt Corpora sanctorum martyrum Oliveri, Galdelbodi Regis Phrisiæ, Otgerii Regis Daciæ, Arastagni Regis Britanniæ, Garini Ducis Lotharingiæ, et aliorum plurimorum, scilicet Caroli Magni, pugnatorum qui devictis exercitibus paganorum in Hispania trucidati pro Christi

fide fuere. Quorum pretiosa corpora usque ad Belinum socii illorum detulerunt; et ibi studiosissime sepelierunt. Jacent omnes una in uno tumulo, ex quo suavissimus odor flagrat, unde colliniti sanantur.

Deinde visitandum est in Hispania beati Dominici, Confessoris, Corpus, qui Calciatam quæ est inter Nageram urbem et Radicellas, fecit; ubi ipse requiescit.

Item visitanda sunt Corpora beatorum martyrum Facundi scilicet et Primitivi, quorum basilicam Carolus fecit, juxta quorum Villam sunt prata nemorosa, in quibus infixæ hastæ lancearum pugnatorum fronduisse referuntur. Quorum solemnitas quinto kalendas decembris colitur. Inde apud urbem Legionem visitandum est Corpus venerandum beati Isidori Episcopi et Confessoris, sive Doctoris, qui regulam piissimam Clericis Ecclesiasticis instituit et gentem Hispanicam suis doctrinis imbuit, totamque sanctam Ecclesiam codicibus suis florigeris decoravit. Tandem beati Jacobi Apostoli corpus dignissimum summopere atque studiosissime in urbe Compostellana visitandum est.

Hi præfati Sancti, cum aliis omnibus sanctis Dei, suis meritis et precibus auxilientur nobis, apud Dominum nostrum Jesum Christum, qui cum Patre et Spiritu Sancto, vivit et regnat Deus per infinita sæcula sæculorum. Amen.

CAP. IX. — *De qualitate urbis et basilicæ sancti Jacobi Apostoli Galleciæ.* CALIXTUS PAPA, ET AYMERICUS CANCELLARIUS.

Inter duos fluvios, quorum unus vocatur Sar et alter Sarela, urbs Compostella sita est : Sar est ad orientem inter montem Gaudii, et urbem; Sarela, ad occasum. Urbis vero introitus et portæ sunt septem : primus introitus dicitur porta *Francigena* (1); secundus porta Pœnnæ (2); tertius porta de Subfratribus; quartus porta de sancto Peregrino; quintus porta de Falgueriis, quæ ducit ad Petronum; sextus porta de Susannis; septimus porta de Macereliis, per quam pretiosus bacchus venit ad urbem.

§ 1er. — De ecclesiis urbis.

Hac in urbe decem ecclesiæ solent esse; quarum prima gloriosissimi Apostoli Jacobi Zebedæi, in medio sita, refulget gloriosa; secunda beati Petri Apostoli, quæ monachorum est Abbatia, iuxta viam Francigenam sita; tertia sancti Michaëlis quæ dicitur de Cisterna; quarta sancti Martini episcopi, quæ dicitur de Piniario, quæ etiam monachorum

(1) *Puerta de Francos,* aujourd'hui *puerta del Camino,* dans l'angle nord-est de la ville, où finissait la grande voie de Saint-Jacques (*camino francés*).

(2) *Puerta de la Peña,* vers l'angle nord-ouest. — Tous les éclaircissements que l'on pourrait souhaiter à propos de ce chapitre, et qui au reste s'éloignent du but philologique que j'ai en vue, se trouvent pour la plupart dans l'ouvrage : *Recuerdos de un viaje á Santiago de Galicia,* que j'ai publié naguère à Madrid avec la collaboration de mon savant collègue, Don Aureliano Fernandez Guerra.

est Abbatia; quinta sanctæ Trinitatis, quæ est peregrinorum sepultura; sexta sanctæ Susannæ virginis, quæ est juxta viam Petroni; septima sancti Felicis martyris, octava sancti Benedicti; nona sancti Pelagii martyris, quæ est retro beati Jacobi basilicam; decima sanctæ Mariæ Virginis, quæ est retro ecclesiam sancti Jacobi, habens introitum in eamdem basilicam. Item altare sancti Nicolai et sanctæ Crucis.

§ 2. — De ecclesiæ mensura.

Basilica namque sancti Jacobi habet in longitudine quinquaginta et tres hominis status, videlicet a porta occidentali, usque ad sancti Salvatoris altare; in latitudine vero habet quadraginta, unum minus, a porta scilicet Francigena usque ad meridianam portam; altitudo vero ejus quatuordecim status habet intus. Quanta sit extra ejus longitudo et altitudo a nullo valet comprehendi. Ecclesia vero eadem novem naves habet inferius, et sex superius, et unum caput, maius videlicet, in quo sancti Salvatoris est altare; et lauream unam, et unum corpus, et duo membra, et octo alia parva capita habet. In singulis quibusque singula habentur altaria; e quibus novem navibus sex modicas tresque magnas esse dicimus. Prima navis principalis est a portali occidentali usque ad medios pilares, quatuor scilicet, qui omnem gubernant ecclesiam; habens unam naviculam ad dexteram, et aliam ad lævam. Aliæ vero duæ magnæ naves in duobus membris habentur: quarum prima a porta Francigena usque ad quatuor pilares crucis ecclesiæ pertinet, et secunda ab ipsis pilaribus usque ad portam meridianam; quæ utræque naves duas laterales naviculas habent. Hæ vero tres naves principales

usque ad ecclesiæ Cœlum pertingunt; et sex paucæ naviculæ usque ad medias cindrias tantum ascendunt. Utræque magnæ naves undecim et dimidium status hominis habent in latitudine. Statum hominis recte de octo palmis esse dicimus. In maiori navi triginta, unus minus, pilares habentur : quatuordecim ad dexteram totidemque ad lævam, et unus est inter duos portallos deintus adversus aquilonem, qui ciborios separat. In navibus vero crucis eiusdem ecclesiæ, a porta videlicet Francigena usque ad meridianam, viginti et sex habentur pilares, duodecim ad dexteram, totidemque ad lævam; quorum duo ante valvas intus positi ciborios separant et portallos. In corona namque ecclesiæ octo singulares columnæ habentur circa beati Jacobi atlare; sex naviculæ, quæ superius in palatio ecclesiæ habentur, longitudine et latitudine tali sunt sicut subiugales aliæ naviculæ quæ sunt deorsum; ex uno quidem latere tenent parietes, et alio pilares, qui desubter de magnis navibus sursum ascendunt, et duplices pilares a lapicidibus vocantur mediæ cindræ. Quot sunt pilares inferius, in ecclesia, tot sunt superius in navibus; et quot cingulæ inferius, tot sunt in palatio superius : sed in navibus palatii inter pilares singulos, duæ simul columnæ semper sunt, quæ vocantur columnæ cindriæ a lapicidibus. In eadem vero ecclesia nulla scissura, vel corruptio invenitur, mirabiliter operatur, magna, spatiosa, clara, magnitudine condecenti, latitudine longitudine et altitudine congruenti, miro et ineffabili opere habetur, quæ etiam dupliciter velut regale palatium operatur. Qui enim sursum per naves palatii vadit, si tristis ascendit, visa optima pulchritudine eiusdem templi, lætus et gavisus efficitur.

§ 3. — De fenestris.

Fenestræ vero vitreæ, quæ sunt in eadem basilica sexaginta et tres numero habentur. Ad unumquodque altare, quod est in corona, tres habentur; in cœlum vero basilicæ circa beati Jacobi altare quinque fenestræ habentur, unde Apostolicum altare valde perlustratur; in palatio vero sursum quadraginta et tres numero habentur fenestræ.

§ 4. — De portallulis.

Tres portales principales, et septem paucos, habet eadem ecclesia : unum qui respicit ad occidentem, scilicet principalem, et alium ad meridiem, alterum vero ad septemtrionem ; et in unoquoque portali principali duo sunt introitus, et in unoquoque introitu duæ portæ habentur. Primus vero ex septem portallulis vocatur de sancta Maria ; secundus de Via Sacra ; tertius de sancto Pelagio ; quartus de Canonica ; quintus de Petraria ; sextus similiter de Petraria ; septimus de Grammaticorum schola qui domo etiam Archiepiscopi præbet ingressum.

§ 5. — De fonte sancti Jacobi.

Cum nos *gens Gallica* Apostolicam basilicam ingredi volumus per partem septemtrionalem intramus ; ante cuius introitum est iuxta viam Hospitale pauperum peregrinorum sancti Jacobi ; et inde habetur, ultra viam scilicet, quidam paradisus, ubi sunt gradus descensionis novem. In fine vero graduum eiusdem paradisi fons mirabilis habetur, cui similis in toto mundo non

invenitur. Habet enim fons ille in pede tres gradus lapideos, super quos sita est quædam pulcherrima concha lapidea, instar paropsidis, vel baciuni, rotunda et cavata; quæ etiam tanta habetur, quia largiter possunt balneari, ut puto, quindecim homines. In medio cuius sita est columna ærea, inferius grossa, septem quadris apta, decenti altitudine longa; de cuius cacumine quatuor procedunt leones, per quorum ora quatuor exeunt lymphæ flumina ad reficiendum beati Jacobi peregrinos et cives. Quæ etiam flumina, post quam egrediuntur ab oribus leonum, illico labuntur in eadem concha inferius, et abhinc exeuntes per quoddam eiusdem conchæ foramen subtus terram recedunt. Sicut videri nequit unde aqua venit, sic nec videri valet quo vadit. Est autem lympha illa dulcis, nutribilis, sana, clara, optima, hyeme calida, æstate temperata. In præfata vero columna hæ litteræ scriptæ hoc modo in duabus lineis sub pedibus leonum habentur per circuitum:

Ego Bernardus beati Jacobi T. S. (id est Thesaurarius)
hanc aquam huc adduxi, et presens opus composui ad meæ
et animarum meorum parentum remedium
Æra MCLX, *tertio idus aprilis* (1).

§ 6. — De paradiso Urbis.

Post fontem habetur paradisus, ut divinus, pavimento lapideo factus, in quo crucillæ piscium itidem inter signa

(1) *11 avril 1122.* On sait que l'ère espagnole devance de 38 ans l'ère vulgaire.

beati Jacobi venduntur peregrinis; et butti vinarii, sotulares, peræ cervinæ, marsupia, corrigiæ, cingulæ et omne genus herbarum medicinalium, et cætera pigmenta et alia multa ibi ad vendendum habentur. Cambiatores et hospitales cæterique mercatores in via Francigena habentur. Paradisus vero ille tantus est quantus jactus est lapidis in utraque parte.

§ 7. — De porta septemtrionali.

Post paradisum namque illum, septemtrionalis porta Francigena eiusdem basilicæ sancti Jacobi invenitur; in qua duo introitus habentur, qui etiam his operibus pulchre sculpuntur. In unoquoque introitu exterius sex habentur columnæ, aliæ marmoreæ, aliæ lapideæ; ad dexteram tres, et ad lævam tres; sex scilicet in uno introitu et sex in alio; itaque duodecim habentur columnæ. Super vero columnam, quæ est inter duos portales deforis, in pariete residet Dominus in sede maiestatis; et manu dextera benedictionem innuit, et in sinistra librum tenet. Et in circuitu throni eius sunt quatuor evangelistæ, quasi thronum sustinentes; et ad dexteram eius paradisus est insculptus, in quo ipse Dominus est in alia effigie Adam et Hevam corripiens de peccato; et ad lævam est similiter in alia persona ejiciens eos a paradiso. Ibidem vero circum circa multæ imagines sanctorum, bestiarum, hominum, Angelorum, feminarum, florum cæterarumque creaturarum sculpuntur, quarum essentiam et qualitatem præ magnitudine sua narrare non possumus. Sed tamen, super portam, quæ est ad sinistram cum basilicam intramus, in ciborio scilicet, beatæ Mariæ Virginis Annuntiatio sculpitur; loqui-

tur etiam ibi angelus Gabriel ad eam. Ad lævam vero super portas, in laterali introitu, menses anni et alia multa opera pulchra sculpuntur. Duo vero leones magni et feroces forinsecus in parietibus habentur, qui valvas, quasi observantes, semper respiciunt unus ad dexteram et alius ad lævam. In liminaribus vero sursum quatuor Apostoli habentur, manibus sinistris libros singuli singulos tenentes, et dextris manibus elevatis introeuntibus basilicam innuunt benedictionem. Petrus est in introitu sinistrali ad dexteram, Paulus ad lævam, et in dextrali introitu Joannes Apostolus ad dexteram, et beatus Jacobus ad lævam. Sed et super singula Apostolorum capita quorumdam boum ex liminaribus exsilientium capita sculpuntur.

§ 8. — De porta meridiana.

In meridiana porta Apostolicæ basilicæ duo introitus, ut diximus, habentur et quatuor valvæ. In dextrali vero introitu eius de foris, scilicet in primo ordine, super portas Dominica Traditio miro opere sculpitur: ibi Dominus ligatur manibus Judæorum ad pilarem; ibi verberatur corrigiis; ibi sedet Pilatus in Cathedra, quasi judicans eum. Desuper vero in alio ordine beata Maria, Mater Domini, cum Filio suo in Bethlehem sculpitur, et tres Reges qui veniunt ad visitandum puerum cum Matre trinum munus ei offerentes, et Stella, et Angelus eos admonens ne redeant ad Herodem. In liminaribus eiusdem introitus sunt duo Apostoli quasi valvarum custodes, unus ad dexteram, et alius ad sinistram; similiter in alio introitu sinistrali, in liminaribus scilicet, alii duo Apostoli habentur. Et in primo ordine eiusdem introitus, super por-

tas scilicet, Dominica Tentatio sculpitur; sunt enim ante Dominum tetri Angeli, quasi larvæ, statuentes eum super pinnaculum Templi; et alii offerunt ei lapides admonentes ut faciat ex illis panem; et alii ostendunt ei regna mundi fingentes se ei daturos ea si cadens adoraverit eos, quod absit. Sed alii Angeli candidi, videlicet boni, post tergum ejus; et alii etiam desuper, thuribulis ei ministrantes, habentur. Quatuor leones in eodem portallo habentur; unus ad dexteram in uno introitu; et alius in altero; inter duos vero introitus, in pilario sursum, alii duo feroces leones habentur, quorum unus posteriora sua ad alterius posteriora tenet. Undecim vero columnæ in eodem portallo habentur; in introitu dextrali, scilicet ad dexteram, quinque; et in sinistrali introitu, ad lævam videlicet, totidem; undecima vero inter duos introitus est, quæ ciborios separat; quæ scilicet columnæ, aliæ marmoreæ, aliæ lapideæ, mirabiliter imaginibus, floribus, hominibus, avibus, animalibusque sculpuntur; hæ vero columnæ albi marmoris sunt. Nec est oblivioni tradendum quod mulier quædam juxta Dominicam tentationem stat, tenens inter manus suas caput lecatoris sui fœtidum, a marito proprio abscissum, osculans illud bis per diem, coacta a viro suo. O quam ingentem et admirabilem justitiam mulieris adulteratæ omnibus narrandam! In superiori vero ordine, super quatuor valvas versus palatium basilicæ, quidam ordo mirabiliter ex lapidibus albi marmoris pulchre refulget. Stat enim Dominus ibi rectus, et sanctus Petrus ad sinistram eius claves suas manibus tenens, et beatus Jacobus ad dexteram inter duas arbores cypressinas, et sanctus Joannes juxta eum, frater eius; sed et ad dexteram et lævam Apostoli cæterique habentur. Est igitur murus desursum

et deorsum, ad dexteram scilicet et lævam, optime sculptus, floribus videlicet, hominibus sanctis, bestiis, avibus, piscibus, cæterisque operibus, quæ a nobis comprehendi narratione nequeunt. Sed quatuor Angeli super ciborios habentur, cornua singuli tenentes, Judicii diem pronuntiantes.

§ 9. — De porta occidentali.

Porta occidentalis, habens duos introitus, pulchritudine magnitudine et operatione alias transcendit portas; ipsa major, et pulchrior aliis habetur, et mirabilius operatur; multisque gradibus deforis, columnisque diversis marmoreis, speciebusque variis et diversi modis decoratur; imaginibusque, hominibus, feminis, animalibus, avibus, Sanctis, Angelis, floribus diversisque generum operibus sculpitur. Cuius opera tanta sunt, quia a nobis narrationibus comprehendi nequeunt. Sursum tamen Dominica Transfiguratio, qualiter in monte Thabor fuit facta, mirabiliter sculpitur. Est enim Dominus ibi in nube candida, facie splendens ut sol, veste refulgens ut nix; et Pater de super loquens ad ipsum; et Moyses et Elias qui cum illo apparuerunt, loquentes ei excessum, quem completurus erat in Jerusalem. Ibi vero beatus Jacobus est et Petrus et Joannes, quibus transfigurationem suam præ omnibus Dominus revelavit.

§ 10. — De turribus basilicæ.

Novem vero turres in eadem ecclesia habituræ sunt: duæ scilicet super portalem meridianum, et duæ super portalem occidentalem, et duæ super singulas vites; et alia

maior super crucem in medio basilicæ: his cæterisque operibus pulcherrimis beati Jacobi basilica optime gloriosa refulget. Est etiam tota ex fortissimis lapidibus vivis, brunis scilicet et durissimis, ut marmor facta; et deintus diversis speciebus depicta, et deforis teolis et plumbo optime cooperta. Sed ex his, quæ diximus, alia sunt eam omnino adimpleta, aliaque adimplenda.

§ 11. — De altaribus basilicæ.

Altaria huius basilicæ hoc ordine habentur. In primis juxta portam Francigenam quæ est in sinistrali parte, est altare sancti Nicolai; inde est altare sanctæ Crucis; inde est, in corona scilicet, altare sanctæ Fidis, Virginis; inde altare sancti Joannis Apostoli et Evangelistæ, fratris sancti Jacobi; inde est altare sancti Salvatoris in maiore scilicet capite; inde est altare sancti Petri Apostoli; inde est altare sancti Andreæ; inde est altare sancti Martini Episcopi; inde est altare sancti Joannis Baptistæ. Inter altare sancti Jacobi et altare sancti Salvatoris est altare sanctæ Mariæ Magdalenæ ubi decantantur Missæ matutinales peregrinis. Sursum in palatio Ecclesiæ tria altaria solent esse : magister quorum est altare sancti Michælis Archangeli; et aliud altare est in dextrali parte, scilicet sancti Benedicti; et aliud est altare in sinistrali parte sanctorum scilicet Pauli Apostoli et Nicolai Episcopi, ubi etiam solet esse Archiepiscopi capella.

§ 12. — De corpore et altari sancti Jacobi.

Sed enim de qualitate ecclesiæ hactenus tractavimus;

nunc de Apostolico altari venerabili nobis est tractandum. In præfata siquidem venerabili basilica, beati Jacobi corpus venerandum sub altari maiori, quod sub eius honore fabricatur, honorifice (ut fertur) jacet, arca marmorea reconditum in optimo arcuato sepulchro, quod miro opere et magnitudine condecenti operatur: quod etiam corpus immobile esse perhibetur, testante sancto Theodomiro eiusdem urbis Episcopo, qui illud olim reperit et nullatenus movere potuit. Erubescant igitur æmuli Transmontani qui dicunt se aliquid ex eo, vel reliquias eius habere. Apostolicum namque corpus totum ibi habetur; carbunculis paradisiacis divinitus illustratum, odoribus Divinis, indeficientibus, fragrantibus honestatur, cereisque cœlestibus fulgentibus decoratur angelicisque obsequiis sedule honoratur. Super cuius sepulchrum est altare parvum, quod eiusdem Discipuli, ut fertur, fecerunt; quod etiam propter amorem Apostoli, Discipulorumque eius, a nullo postea voluit deleri. Et super illud est altare magnum et mirabile, quod habet in altitudine quinque palmos et in longitudine duodecim et in latitudine septem. Sic propriis manibus ego mensuravi. Est igitur altare parvum ex tribus lateribus, ad dexteram scilicet et lævam et retro sub eodem altari magno clausum; sed in antea apertum, ita ut videri aperte potest, ablata tabula argentea, altare vetus. Sed siquis coopertorium, vel linteamen, ad cooperiendum altare Apostolicum amore beati Jacobi mittere voluerit, de novem palmis: in latitudine et in longitudine, de viginti et uno mittere debet. Si vero pallium amore Dei, et Apostoli quis ad cooperiendum altare, scilicet in antea, miserit; videat, ut eius latitudo septem palmis fiat, et longitudo eius tredecim.

§ 13. — De tabula argentea.

Tabula vero quæ est ante altare, honorifice auro et argento operatur. Sculpitur enim in medio eius thronus Domini, in quo sunt viginti quatuor seniores eo ordine, quo beatus Joannes, frater sancti Jacobi in Apocalypsi sua eos vidit, duodecim scilicet ad dexteram totidemque ad lævam per circuitum, citharas et phialas aureas, plenas odoramentis, manibus tenentes. In medio cuius residet Dominus, quasi in sede maiestatis, manu sinistra librum vitæ tenens, et dextera benedictionem innuens. In circuitu vero throni eius quatuor Evangelistæ habentur, quasi thronum sustinentes. Duodecim vero Apostoli ad dexteram eius et lævam ordinati sunt, tres scilicet in primo ordine ad dexteram, et tres in superiori similiter sunt ad lævam, tres in primo ordine inferiori, et tres in superiori. Flores etiam ibi habentur optimi per circuitum, et columnæ inter Apostolos pulcherrimæ. Est etiam tabula operibus decens, et optima his versibus de super conscripta :

Hanc tabulam Didacus, Præsul Jacobita secundus,
Tempore quinquenni fecit Episcopii.
Marcas argenti de thesauro Jacobensi
Hic octoginta, quinque minus, numera.

Etiam deorsum hæ litteræ habentur :

Rex erat Anfonsus; gener eius Dux Raymundus;
Præsul præfatus quando peregit opus.

§ 14. — De cimborio apostolici altaris.

Cimborius vero qui hoc altare venerandum cooperit, mirabiliter picturis et debuxaturis speciebusque diversis, deintus et deforis, operatur. Est enim quadratus super quatuor columnas positus, altitudine et amplitudine congruenti factus. Deintus vero in primo ordine quædam speciales virtutes in modum mulierum, quas Paulus commemorat, octo scilicet habentur: in unoquoque angulo duæ sunt. Et super utrarumque capita Angeli recti stantes habentur, qui manibus elevatis thronum, qui est in summitate cimborii, tenent. In medio vero throni Agnus Dei pede Crucem tenens habetur: sed Angeli tot sunt, quot Virtutes. Deforis vero in primo ordine quatuor Angeli habentur, qui resurrectionem diei Judicii, buccinantes buccinis, pronuntiant; duo sunt antea in facie et duo retro in alia facie. In eodem vero ordine quatuor Prophetæ habentur: Moyses scilicet et Abraham in sinistrali facie; et Isaac et Jacob in dextrali; singuli singulos rotulos propriæ Prophetiæ manibus tenentes. In superiori vero ordine duodecim Apostoli sedent per circuitum. In prima facie, in antea scilicet, beatus Jacobus residet in medio, manu sinistra librum tenens, et dextera benedictionem innuens; ad cuius dexteram est alius Apostolus, et ad lævam alter in ordine proprio. Similiter ad dexteram cimborii tres alii habentur Apostoli, et ad lævam eius tres, et retro eodem modo tres. In coopertura vero de super quatuor Angeli sedent, quasi altare custodientes. Sed in quatuor cornibus eiusdem cimborii, incipiente coopertura, quatuor Evangelistæ propriis similitudinibus scul-

puntur. Deintus vero est depictus; deforis autem sculptus et depictus cimborius. In cacumine vero ejus deforis est quædam summitas erecta, tripliciter arcuata, in qua Trinitas Deica est insculpta. In primo arcu qui respicit ad occidentem, persona Patris, est erecta; et in secundo qui respicit inter meridiem, et orientem est persona Filii; et in tertio arcu qui respicit ad septentrionem est persona Spiritus Sancti. Item vero super hanc summitatem est pomus argenteus, lucifluus, super quem Crux ponitur pretiosa.

§ 15. — De tribus lampadibus.

Ante beati Jacobi altare, tres magnæ lampades argenteæ ad Christi et Apostoli decus suspenduntur. Illa vero quæ in medio earum est valde ingens habetur, et in effigie magni mortarioli mirabiliter operatur septem in se receptacula continens, in figura septem, premiorum Spiritus Sancti, in quibus septem luminaria ponuntur; quæ scilicet receptacula minime recipiunt, nisi oleum balsami, aut myrti, aut balani, aut olivæ; maius vero receptaculum est in medio aliorum. Et in unoquoque receptaculo ex his, qui in circuitu eius sunt, duæ Apostolorum imagines forinsecus sculpuntur. Anima Adefonsi Regis Aragonensis (1), qui eam, ut fertur, sancto Jacobo dedit requiescat in pace sempiterna.

(1) Alphonse *le Batailleur*. Il mourut en 1134.

§ 16. — De dignitate ecclesiæ sancti Jacobi, et canonicorum ejus.

Ad altare beati Jacobi nullus Missam solet celebrare, nisi sit Episcopus, aut Archiepiscopus, aut Papa, aut Cardinalis eiusdem ecclesiæ. Solent etenim esse in eadem basilica septem Cardinales ex more, qui Officium divinum celebrant super altare; constituti atque concessi a multis Apostolicis, insuper et confirmati a Domino Papa Calixto. Hanc vero dignitatem, quam beati Jacobi basilica ex more bono habet amore Apostoli, nullus ab ea auferre debet.

§ 17. — De lapicidibus ecclesiæ; et de primordio et fine operis ejus.

Didascali lapicidæ, qui prius beati Jacobi basilicam ædificaverunt, nominabantur Domnus Bernardus senex, mirabilis magister, et Rotbertus, cum cæteris lapicidibus, circiter quinquaginta, qui ibi sedule operabantur ministrantibus fidelissimis Dominis Wicarto et Domno canonicæ Segeredo, et Abbate Domno Gundesindo; regnante Adefonso Rege Hispaniarum sub Episcopo Domno Didaco primo et strenuissimo milite et generoso viro. Ecclesia autem fuit incœpta in Era MCXVI (1). Ab anno vero, quo incœpta fuit usque ad lethum Adefonsi, fortissimi et famosi Regis Aragonensis, habentur anni LIX; et ad necem Henrici, Regis Anglorum LXII; et ad mortem Ludovici pin-

(1) Les chiffres qui suivent démontrent que l'auteur confondait l'ère espagnole avec celle d'Auguste marquée par saint Julien de Tolède.

guissimi Regis Francorum LXIII; et ab anno quo primus lapis in fundamento eius ponitur usque ad illum quo ultimus mittitur XLIV anni habentur. Quæ etiam ecclesia a tempore quo fuit incœpta, usque in hodiernum diem fulgore miraculorum beati Jacobi vernatur : ægris enim in ea salus præstatur ; cœcis visus refunditur ; mutorum lingua solvitur ; surdis auditus panditur ; claudis sana ambulatio datur ; dæmoniacis liberatio conceditur. Et quod maius est populorum fidelium preces exaudiuntur ; vota suscipiuntur ; delictorum vincula resolvuntur ; pulsantibus cœlum operitur ; mæstis consolatio datur ; omnesque barbaræ gentes omnium mundi climatum catervatim ibi occurrunt, munera laudis Domino deferentes.

§ 18. — De dignitate ecclesiæ sancti Jacobi.

Nec est oblivioni tradendum, quod dignitatem Archiepiscopatus Emeritæ urbis, quæ Metropolis esse solet in terra Sarracenorum, beatus Papa Calixtus, bonæ memoriæ dignus, basilicæ sancti Jacobi et urbi eiusdem translatavit et dedit amore et honore Apostoli ; ac per hoc, Didacum nobilissimum virum primitus Archiepiscopum in Apostolica Sede Compostellana ordinavit, et corroboravit. Erat enim ipse Didacus antea sancti Jacobi episcopus.

CAPUT X. — *De numero canonicorum sancti Jacobi.*

Huic insuper ecclesiæ, ut fertur, prætitulati sunt juxta numerum septuaginta duorum discipulorum Christi, ca-

nonici septuaginta duo, beati Isidori Hispaniensis doctoris regulam tenentes. His autem dividuntur altaris sancti Jacobi oblationes per singulas hebdomadas. Primo dantur oblationes in prima hebdomada; secundo in secunda; tertio in tertia; deinde aliis usque ad ultimum largiuntur. In dominica quaque die, ut fertur, fiunt tres partes oblationum, quarum prima accipit hebdomadarius, cui evenit; ex aliis vero duabus partibus, iterum in simul commixtis, fiunt tres partes, quarum una communiter datur canonicis ad prandium, alia operi basilicæ, alia archiepiscopo ecclesiæ. Sed hebdomada, quæ est inter Palmos et Pascham, debet dari rite pauperibus peregrinis sancti Jacobi in hospitali. Immo, si justitia Dei teneatur, decima pars oblationum altaris sancti Jacobi omni tempore pauperibus in hospitali supervenientibus dari debetur. Omnes enim peregrini pauperes prima nocte post diem, qua beati Jacobi altare adveniunt, in hospitali plenarium hospitium, amore Dei et Apostoli, suscipere debent; ægri vero usque ad mortem, vel ad integram sanitatem ibi charitative sunt procurandi; sic enim apud sanctum Leonardum agitur. Quot pauperes peregrinantes ibi adveniunt, tot refectionem accipiunt. Debent etiam dari ex more oblationes, quæ veniunt ad altare a mane summo usque ad tertiam, per unumquemque Dominicum diem leprosis ejusdem urbis. Quod si aliquis Prælatus ejusdem Basilicæ ex hoc fraudem fecerit, vel in alio modo oblationes dandas, ut præfati sumus, converterit, inter Deum et illum peccatum illius sit.

—

Caput XI. — *Quod peregrini sancti Jacobi sint recipiendi.*

Peregrini, sive pauperes sive divites, a liminibus sancti Jacobi redeuntes, vel advenientes, omnibus gentibus charitative sunt recipiendi et venerandi; nam quicumque illos receperit et diligenter procuraverit hospitio, non solum beatum Jacobum, verum etiam ipsum Dominum hospitem habebit; ipso Domino in Evangelio dicente : *Qui vos recipit, me recipit.* Fuere olim multi, qui iram Dei incurrerunt, idcirco quia sancti Jacobi peregrinos, et egenos, recipere noluerunt. Apud Nautuaium, quæ est villa inter Gebennam et Lugdunum, cujusdam texentis, panem peregrino sancti Jacobi sibi petenti negantis, tela per medium rupta solo subito cedidit Apud Villam-Novam quidam sancti Jacobi peregrinus egenus cuidam mulieri, panem sub cineres calidos habenti, eleemosynam amore Dei et beati Jacobi petivit; quæ respondit se panem non habere. Cui peregrinus ait : *Utinam panis quem habes, lapis esset !* Cumque peregrinus ille, recedens a domo illa, longe distaret ; accessit mulier illa nequam ad cineres, putans panem suum capere; lapidem rotundum in loco panis reperit. Quæ corde pœnitens, illico insequuta, peregrinum non invenit. Apud urbem Pictavorum duo heroes Galli, sine proprio a sancto Jacobo olim redeuntes, a domo Joannis Gauterii usque ad sanctum Porcarium hospitium amore Dei et sancti Jacobi petierunt, nec invenerunt. Cumque in æde novissima illius vici, scilicet juxta beati Porcarii basilicam, apud quemdam pauperem hospitati

essent, ecce enim, divina operante ultione, totum vicum velocissimus rogus, incipiens ab æde, qua prius hospitium petierant, usque ad illam qua hospitati erant, nocte illa combussit; et erant ædes circiter mille; illa vero domus qua servi Dei hospitati erant, Dei gratia illæsa remansit. Quapropter sciendum, quod sancti Jacobi peregrini, sive pauperes sive divites, jure sunt recipiendi, et diligenter procurandi.

Explicit codex quartus sancti Jacobi Apostoli.

Ipsum scribenti sit gloria sitque legenti.

F. Fita y Colomé.

Le précieux texte que nous devons au zèle et à la science de M. Fita se recommande de lui-même, et je ne me permettrais pas d'y ajouter quoi que ce soit, si je ne croyais avoir à appeler l'attention sur certains passages du *Codex* de Compostelle et à présenter quelques observations d'intérêt général.

Je ne reviendrai pas sur les importantes questions relatives à l'authenticité du manuscrit, à son auteur et à sa date; M. Fita et M. Dozy entre autres sont en désaccord sur ces divers points, et ce n'est pas à moi qu'il appartient de prononcer définitivement, *non nostrum inter vos*..... Mais je dois signaler les passages du texte ci-joint où l'on trouve à cet égard des renseignements précieux. Au chapitre V, Aymeric ou l'auteur du *Codex*, quel qu'il soit, donne les noms d'un certain nombre de pèlerins ou de voyageurs qui, « *citra* annum Dominicum 1120 », réparèrent la route de Compostelle et relevèrent le pont de Puerto Marin sur le Minho, du temps d'Alphonse, roi d'Aragon et de Galice (1104-1134), de Louis-le-Gros, roi de France (1108-1137),

sous le pontificat de Calixte II (1119-1124), et qui pendant le siége épiscopal de Compostelle était occupé par Didace ou Diégo Gelmirez. — Au chapitre VII (4° §), il est dit que le droit de passage des *gaves* et des *ports* des Pyrénées était perçu au profit des seigneurs Raimond de Soule, Vivien de Gramont, Arnauld de Guyenne et le vicomte de Saint-Michel; les généalogistes pourraient aisément rechercher et établir les dates exactes auxquelles vivaient les trois premiers personnages: Raymond de Soule serait peut être, par exemple, l'un des trois vicomtes Raymond-Guillaume cités par Oihenart (1040-1062, 1187-1200, 1240-1254); ce ne peut être l'évêque de Lescar Raymond II, dont le même écrivain cite le nom à la date de 1150, car la *Gallia christiana* (1785, t. I, col. 1073 et ssq.) rejette ce Raymond II à 1303-1307. — Au chapitre IX, il est dit que la cathédrale de Saint-Jacques fut commencée « in era 1116 », 59 ans avant la mort d'Alphonse d'Aragon (1134), 62 avant le meurtre de Henri Ier d'Angleterre (1135) et 63 avant la mort de Louis-le-Gros (1137) ; la construction dura 44 ans, ce qui reporte environ à l'an 1118 de l'ère chrétienne la date la plus ancienne possible du manuscrit. — Ailleurs le *Codex* se prévaut d'un canon du concile de Latran (1127), et il est censé avoir été vu et approuvé en 1139 par le pape Innocent II (1130-1143). C'est en 1173 qu'Arnaud de Mont, moine de Ripoll, aurait reçu communication du manuscrit dont il copia trois livres ; il est assez remarquable que notre livre IV soit qualifié « cinquième » par de Mont : la description qu'il en donne concorde parfaitement avec l'original.

J'ai hâte d'arriver au passage qui se rapporte le plus à mes études particulières, celui du chapitre VII dont nous donnons un *fac-simile*, celui qui est relatif aux mœurs et au langage des Basques. Le prince L.-L. Bonaparte et moi en avons parlé dans la *Revue de Linguistique* (t. XIV, p. 120-145 et p. 269-274). Je ne suis point encore convaincu de mon erreur, et je persiste dans mes opinions contrairement à celles du prince. Il me paraît bien difficile d'admettre un *u* nasal au XIIe siècle, de voir dans le *ra* d'*elicera* l'article *a* précédé d'un *r* euphonique; en ce qui touche le dernier exemple, ne faudrait-il pas éga-

lement *andrera* et non *andrea* « la dame »? *Uric* « de l'eau » *elicera* « à l'église », sont des formes du langage courant qu'un voyageur peut fort bien confondre avec le thème nominatif. Quant à l'attribution des mots basques au dialecte de Roncal, quant au voyage d'Aymeric dans cette vallée, le *Codex* nous indique très-exactement par où a passé le voyageur : il est arrivé à Saint-Jean-Pied-de-Port par Ostabat; puis il a passé à Saint-Michel, a gravi les hauteurs d'Altabiscar, laissant à sa droite le Val-Carlos, s'est arrêté à l'hôpital de Roncevaux et s'est dirigé vers Estella par Biscarret, Larrasoaña, Pampelune, Puente-la-Reyna et Lorca. Cette partie du pays basque comprend aujourd'hui des cantons linguistiques du Bas-Navarrais occidental et du Haut-Navarrais méridional.

Une dernière remarque. Dans la passion de saint Eutrope, notre auteur emploie le mot *admirandus*, avec le sens évident de « chef ». M. Fita semble disposé à y voir le sémite אמיר (*emîr*) et l'espagnol *almirante*, français *amiral*. Mais les formes *almirandus*, *almiratus*, *almiragius*; esp. *almirante*, *almiraje*; ital. *almiragglio*, *almiraglio*; flam. *ammiraël*; angl. *admiral*; rappellent plutôt le latin *admirari*: ce serait « chef » dans le même sens que le grec ἐπίσκοπος. Cf. au surplus Dozy, dans la deuxième édition d'Engelmann.

Luisant, près Chartres, 6 juin 1882.

Julien VINSON.

LA LANGUE DES YAGNOBIS.

Dans son premier voyage (1876-1877), M. de Ujfalvy, visitant les montagnes qui entourent la vallée supérieure du Zérafchân, avait entendu parler de l'existence dans cette région d'une peuplade bien distincte des tribus environnantes par les mœurs et par le langage. Il avait rapporté un court vocabulaire de cet idiome, vocabulaire trop peu étendu d'ailleurs pour qu'on pût être fixé sur la nature de la langue à laquelle il était emprunté.

Cette fois, M. de Ujfalvy nous fournit des renseignements plus complets. Il a eu la bonne fortune de rencontrer au Turkestan à la fin de 1880 un individu de cette curieuse peuplade, et, grâce à lui, il a été à même d'accroître notablement son bagage linguistique, en s'aidant toutefois d'une étude anonyme publiée à Tâchkend il y a peu de temps, et d'un mémoire d'un fonctionnaire russe du Turkestan, M. Akimbétieff. Mais ce qui donne plus de prix aux données obtenues de cette façon, c'est qu'il les a contrôlées lui-même en interrogeant l'indigène dont nous venons de parler.

On donne à la peuplade dont il s'agit le nom de *Yagnôbi*, parce qu'elle habite la vallée étroite et sauvage du *Yagnôb* ou *Yaghan-âb*, petit cours d'eau torrentueux qui se jette dans le *Fân-Daria*, affluent du Zérafchân. Les Yagnôbis sont enveloppés de toute part dans leur vallée, qui dépend du massif du Pamir, par les Galtchas du Kohistan de Sogdiane et du Karateghine. Au point de vue anthropologique, ils ne se distinguent pas d'une façon appréciable des Galtchas; mais leurs mœurs sont aussi douces et paisibles que celles de leurs voisins sont rudes et turbulentes. Enfin, le point qui nous intéresse le plus dans cette partie du rapport de M. de Ujfalvy, c'est leur langage.

Nous avons dit que les Yagnôbis ne se faisaient point comprendre des Galtchas, c'est-à-dire des populations montagnardes du Pamir et de la vallée du Haut-Oxus. Il s'agissait donc de reconnaître s'il n'y

avait entre leurs divers parlers que des différences dialectales, ou bien si l'on se trouvait en face d'un idiome d'une famille à part. L'Académie des sciences de Vienne a justement publié en 1880 un important travail où le professeur Tomaschek, mettant en œuvre les données fournies par Shaw, par Forsyth et les autres voyageurs anglo-indiens sur les langues du Sar-i-Kol (à l'est du Pamir), du Wâkhan, du Chighnân, du Rôchân, du Mindiân, du Zebâk, de l'Ichkachân (sur le Haut-Oxus) et du Karatéghin, a démontré qu'elles appartiennent toutes au groupe éranien. Ces dialectes galtchas sont donc apparentés de plus ou moins près au persan (notamment au persan parlé par les Tâdjiks du Turkestan), bien qu'il ne soit pas impossible qu'ils ne dérivent des anciens idiomes de la Bactriane, dont le zend est le célèbre représentant; certaines particularités de leur phonétique tendraient à confirmer cette hypothèse. Or, le yagnôbi ne se rattache point, surtout par ses formes grammaticales, au groupe éranien, sans cependant qu'on puisse douter que ce ne soit une langue indo-européenne. Il nous fallait donc chercher ailleurs.

Or, si nous franchissons la chaîne de montagnes où vivent les Yagnôbis, si nous traversons l'Oxus, nous rencontrons dans l'Hindou-Koh une population bien différente des Galtchas, des Tâdjiks et des Afghans, celle de *Siah-Pouch* ou Kaffirs, et un peu plus à l'est, dans le bassin du Haut-Indus, les tribus du Dardistan. Les recherches des Anglais nous ont fait connaître les langues de ces peuples, surtout de ceux du Dardistan. M. Leitner (de Lahore) a publié sur ce sujet une étude considérable d'où il résulte que Dardous et Siah-Pouch font partie sans conteste du groupe hindou; nous parlons au point de vue linguistique. M. de Ujfalvy, dans la notice qui accompagne les renseignements qu'il nous donne sur la langue des Yagnôbis, nous dit que ces montagnards ont comme le souvenir d'être originairement venus du Kachmir, c'est-à-dire du Dardistan, qui fait partie de cet État. Nous avons donc été amenés à comparer le yagnôbi avec les divers idiomes dardous que nous connaissons, et nous avons été frappés de l'analogie qui existe entre eux, particulièrement au point de vue grammatical.

1° La déclinaison : les cas y sont formés par les mêmes postpositions que dans les langues hindoues du Dardistan : le génitif en-*k*, l'instrumental en-*pi*, le locatif en-*i*. Enfin, le pluriel en-*at* ou en-*t* du yagnôbi correspond au pluriel en-*ad* de divers dialectes de l'Inde.

2° Les pronoms : là encore l'identité est frappante avec les langues du Dardistan.

3° La conjugaison : l'infinitif se fait absolument de même en yagnôbi et en dardou, c'est-à-dire par la terminaison-*aki*, adjointe au radical, et dans les flexions diverses du verbe régulier la même identité persiste.

Quant au vocabulaire, il nous a paru singulièrement mêlé de mots purement tâdjiks, d'autres empruntés aux dialectes galtchas, particulièrement au *wakhi* et au *sar-i-koli*, et d'autres encore très-semblables aux mots dardous. Dans quelle proportion ce mélange s'est-il opéré? c'est ce qu'il n'est pas possible de déterminer jusqu'à présent; le temps nous a manqué en outre pour fixer les lois phonétiques qui ont présidé à la transformation des vocables chez les Yagnôbis. Mais, en résumé, d'une étude rapide de ce curieux idiome il résulte que nous sommes en face d'une langue qui, par sa grammaire, se rattache au groupe hindou et non au groupe éranien, comme ses voisines, tandis que par son vocabulaire on serait tenté de la classer dans ce dernier. Le yagnôbi serait-il le trait d'union entre les langues hindoues et les langues éraniennes? serait-il le dernier vestige de l'antique idiome parlé par le peuple qui, en se séparant à une époque inconnue, a donné naissance aux Hindous et aux Éraniens? Ce n'est là qu'une pure supposition à laquelle nous n'osons nous arrêter. Mais l'hypothèse suffit pour montrer de quel intérêt pour l'étude des langues indo-européennes a été la découverte faite par M. de Ujfalvy de ce petit dialecte perdu au fond d'une vallée du Pamir. En nous en signalant l'existence, en nous rapportant des données à présent suffisamment étendues sur sa structure et sa composition, M. de Ujfalvy est loin d'avoir fait une œuvre inutile, et il est d'autant plus heureux qu'il nous ait fait connaître les Yagnôbis et leur idiome que, selon toute apparence, cette petite tribu ne tardera pas à se fondre avec les Galtchas plus nombreux et plus actifs qui l'environnent, et dont elle ne semble pas différer sensiblement au point de vue anthropologique.

GIRARD DE RIALLE.

Sur les confins septentrionaux du Pamir, enclavé entre les Galtchas de la Haute-Vallée du Kohistan et entre les

habitants du Karatéghine, dans une vallée écartée, abrupte et difficilement accessible, réside une petite peuplade très-intéressante, d'autant plus intéressante qu'elle finira bientôt par être absorbée par ses voisins. Cette vallée est celle du Yagnôb, confluent du Fân-Daria, qui à son tour se jette dans le Zérafehân. Les riverains du Yagnôb, que nous allons appeler les Yagnôbis, parlent une langue à part nullement comprise par les Galtchas et les Karatéghinois, leurs voisins. Cette langue, saturée aujourd'hui de mots et de formes tadjiques, c'est-à-dire persanes, se distingue cependant foncièrement des idiomes du rameau éranien; c'est cependant, d'après toute probabilité, une langue aryenne; c'est là, du moins, l'opinion de savants compétents qui en ont examiné des fragments épars : noms de nombre, quelques substantifs et dialogues.

Nous avons examiné attentivement deux travaux qui ont paru sur cette intéressante peuplade. L'un, intitulé : *Les Galtchas ou les Tadjiks des montagnes*, a paru dans le *Journal du Turkestan* (1878, n° 41); l'autre, intitulé : *Le Kohistan*, est une monographie complète sur cette curieuse contrée. L'auteur de cette seconde brochure, M. Akimbétieff, a résidé longtemps dans la Haute-Vallée du Zérafchân, et ses observations sont des plus intéressantes. Il a eu tort cependant de rejeter les conclusions fournies par l'auteur inconnu du *Journal du Turkestan*. Nous avons eu l'occasion, pendant notre dernier séjour au Turkestan, de contrôler les deux travaux à l'aide d'un Yagnôbi que nous avons eu l'heureuse chance de rencontrer, et nous pouvons affirmer que les deux études renferment de précieux renseignements. S'il arrive à l'auteur inconnu de l'article du *Journal du Turkestan* de se tromper, il en est de

même parfois pour M. Akimbétieff chaque fois qu'il déserte le terrain purement grammatical pour se hasarder dans des considérations ethnogéniques. Le type physique des Yagnôbis se rapproche absolument de celui des Galtchas (je ne dirai point Karatéghinois, car, d'après l'affirmation de M. Ochanin, il n'y a point de blonds parmi ces derniers; il y en aussi moins parmi les Yagnôbis, paraît-il, que parmi les Galtchas). Mais au point de vue du caractère, il existe une différence qui repose sur les mêmes principes que celle qui distingue les Kara-Kalpaks de leurs frères les Uzbeks. Les Yagnôbis sont, d'après l'affirmation de M. Akimbétieff même, une peuplade douce et pacifique. Mais quand M. Akimbétieff conclut de la position isolée des Yagnôbis qui habitent, au point de vue du climat et du sol, la plus aride des vallées du Kohistan; quand il conclut, dis-je, qu'ils ont été obligés par la force des choses d'occuper cette contrée, il formule une vérité irréfragable quand il s'agit de la migration des peuples, c'est-à-dire que les premiers venus, les aborigènes, si je puis m'exprimer ainsi, sont toujours refoulés vers les contrées les plus inaccessibles et les plus isolées. Comme les Yagnôbis n'ont aucune idée ni sur leur origine ni sur la religion de leurs aïeux, leur langue, entremêlée aujourd'hui de mots tadjiks, finira sous peu par être absolument absorbée par son envahissante voisine. Ils ne possèdent malheureusement ni livres, ni légendes, ni chansons; ils prétendent cependant qu'ils sont venus du Kachmir.

Nous allons essayer de donner une idée de cette langue en traçant une esquisse de sa grammaire. Les travaux que nous avons cités plus haut nous ont été utiles; nous avons

cependant bien plus emprunté à M. Akimbétieff qu'à l'auteur inconnu de l'article : *Les Galtchas ou les Tadjiks des montagnes.*

PRONONCIATION DES LETTRES.

a, o, ou, u, i, e; comme en français.
g = *gué* (toujours).
h = *h* aspiré allemand.
j = *j* français.
v = *v* français.
z = *z* français.
x = *ch* allemand ou *j* espagnol.
ch = *ch* français.
tch = *tsch* allemand.

NOMBRES CARDINAUX.

	En yagnôbi.	En tadjik.
1,	i,	*iak.*
2,	*dou,*	*dou.*
3,	sériáï (*theráï*),	*se* (*d* = *th;* bactrien *dri*) (F. M.) (1).
4,	tfór (*tfo*),	*tchar* (bactr. (*éa*) *dwar*) (F. M.).
5,	*piandj,*	*piandj.*
6,	ouxch,	*chach* (*b.* χ*éwaś* (F. M.).
7,	*aft,*	*aft.*
8,	*acht,*	*acht.*
9,	*naou,*	*nouh.*
10,	dias (*dach*),	*diah* (*b. dasan*) (F. M.).
20,	naxniá,	*bist.*

(1) F. M. = Frédéric Müller; observations ajoutées par notre ami le célèbre linguiste, professeur à l'Université de Vienne.

A partir de 20, on compte d'après la méthode vigésimale comme dans le *Khadžouna* (F. M.).

	En yagnôbi.	En tadjik.
40,	*dou naxniá,*	*tchihl.*
60,	*seriáï naxniá,*	*chast.*
80,	*tfór naxniá,*	*achtod.*
100,	*piandj naxniá,*	*sad.*
120,	*ouxch naxniá,*	*iak sadou bist.*
140,	*aft naxniá,*	*iak sadou tchihl.*
160,	*acht naxniá,*	*iak sadou chast.*
180,	*naou naxniá,*	*iak sadou achtod.*
200,	*dias naxniá,*	*dou sad.*

Au-delà de 200, les Yagnôbis comptent comme les Tadjiks; l'usage du mot *naxniá* s'arrête.

Avant d'aborder les paradigmes de déclinaisons et de conjugaisons, nous allons donner ici une liste de noms yagnôbis d'après M. Akimbétiéff, avec leur pluriel et les mots tadjiks en regard.

	En tadjik.	En yagnôbi.	Pluriel.
Mouton,	*gousfand,*	*soutóur,*	*soutourt* (bête de somme, bactr. *staōra*) (F. M.)(1).
Chèvre,	*bouz,*	*vouz,*	*vouzt.*
Veau,	*gousalia,*	*makcha,*	*makchát.*
Chevreau,	*bouz galia,*	*santchá,*	*santchát.*
Agneau,	*kouzi,*	*roún,*	*rouont.*
Ane,	*xar,*	*arna,*	*arnat.*
Cheval,	*asb,*	*roubjdoum,*	*roubjoumát.*
Vache,	*modia gou,*	*zatchá gou,*	*zatcha gout.*
Taureau,	*bourzia gou,*	*kchák,*	*kchakt.*

(1) Comparez le *-t* du pluriel à l'ossète = *-thā*, curde = *-te;* persan = *-hā*.

	En tadjik.	En yagnôbi.	Pluriel.
Tête,	*siar,*	*siar,*	*siart.*
Œil,	*tchachm,*	*gourdá,*	*gourdát.*
Nez,	*bini,*	*nis,*	*nisat.*
Bouche,	*dexan,*	*rax,*	*raxát.*
Visage,	*rouï,*	*rout,*	*routat.*
Oreille,	*gouch,*	*ggouch,*	*ggouchát.*
Ventre,	*achkam,*	*dariá,*	*darát (darót).*
Genou,	*zanou,*	*zánk,*	*zankát (zankót).*
Chien,	*siak.*	*kout',*	*koutát.*
Cheveux,	*mouï,*	*pachm,*	*pachmát.*
Pied,	*paï,*	*póda,*	*podat* (bactr. *pāda* (F. M.).
Porte,	*dar',*	*dvâr,*	*dvárt.*
Herbe,	*aliaf,*	*vigna,*	*vignat.*
Terre,	*ziamin,*	*zoï,*	*zoïl.*
Soleil,	*aftob,*	*xour,*	*xourt.*
Étoile,	*sitoria,*	*bl'dink,*	*bl'dingat.*
Montagne,	*kouh* ou *chox,*	*gar,*	*gart* (afghan. *ɣar*) (F. M.).
Poussière.	*xok,*	*ggrik,*	*ggrikt.*
Froment,	*gandoum,*	*ggantoum,*	*ggantoumat.*
Orge,	*djaou,*	*iaóu,*	*iaouát* (bactr. *yava*) (F. M.).
Fèves,	*moumk,*	*mouchk,*	*mouchkāt.*
Riz,	*chali,*	*sepit,*	*sepitat* (bactr. *sepīd,* *blanc*) (F. M.).
Riz (pur),	*brindj,*	*ggourda ridjan,*	*ggourda ridjanat.*
Nuit,	*chiab,*	*biiaria,*	*biiarat.*
Jour,	*rouz,*	*mit,*	*mitat.*
Maison,	*xania,*	*kat,*	*katat* (bactr. *kāt.*) (F. M.).
Vêtement,	*djamia,*	*fixachnia,*	*fixachnat.*
Couvre-chef,	*tilpak,*	*xout,*	*xoutát.*
Pain,	*nan,*	*xchóïnia,*	*xchoïnat.*
Chaussure,	*mouzia, kaouch,*	*póda xachnia,*	*pada xachńat.*
Ceinture,	*foutá,*	*bidaouvanka,*	*bidaouvankat.*
Ficelle, fil,	*rispan,*	*bitia,*	*vitat.*

	En tadjik.	En yagnobi.	Pluriel.
Femme,	*zian,*	*indj,*	*indjt.*
Homme,	*chouï,*	*mórti,*	*mortat.*
Fils,	*psiar,*	*djóutia,*	*djoutat.*
Fille,	*douxtiar,*	*ggaïk,*	*ggaïkat.*
Frère,	*brodar,*	*virót,*	*virotat.*
Viande,	*gouch,*	*iatia,*	*iatat.*
Farine,	*ard,*	*ártia,*	*artát.*
Ombril,	*naf,*	*nafia,*	*nafat.*
Pantalon,	*izar,*	*padjamia,*	*padjamat.*
Bas,	*païpak,*	*bidóvin,*	*bidovinat.*
Manteau,	*poustoun,*	*koufcha,*	*koufchat.*
Aiguille,	*souzan,*	*sntchin,*	*sntchinat.*
Tasse,	*kasa,*	*vórza,*	*vorzat.*
Cuillère,	*kachik,*	*tchóumcha,*	*tchoumtchat.*
Pot (chaudron),	*dik,*	*tchouan,*	*tchouanát.*
Narines,	*bini-chikaf.*	*nisi-potchak,*	*nisi-potchakat.*
Langue,	*zíban,*	*zibók,*	*zibokat.*
Entrailles,	*roudia,*	*rútia,*	*rutat.*
Rat,	*spirtch,*	*spirs,*	*spirsát.*
Rognon,	*ggourda,*	*gourkak,*	*gourkakat.*
Nourriture,	*tcham.*	*djaounia,*	*djaounat.*

PREMIER PARADIGME DE DÉCLINAISON.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif,	*árnia* (l'âne),	*árnat.*
Génitif,	*árnik* (*-k* dans les langues modernes de l'Inde) (F. M.).	*árnatik.*
Datif,	*árni,*	*árnati.*
Accusatif,	*árni,*	*árnati.*
Vocatif,	*árnia hoï!*	*árnat hoï!*
Instrumental,	*árnipi,*	*árnatipi.*
Locatif,	*árni,*	*árnati.*

DEUXIÈME PARADIGME DE DÉCLINAISON.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif,	*indj* (la femme),	*indjt.*
Génitif,	*indjik,*	*indjtik.*
Datif,	*indji,*	*indjti.*
Accusatif,	*indji,*	*indjti.*
Vocatif,	*indj hoï!*	*indjt hoï!*
Instrumental,	*indjpi,*	*indjtpi.*
Locatif,	*indji,*	*indjti.*

TROISIÈME PARADIGME DE DÉCLINAISON.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif,	*dvar* (la porte),	*dvart.*
Génitif,	*dvari,*	*dvarti.*
Datif,	*dvarich,*	*dvartich.*
Accusatif,	*dvar,*	*dvaourt.*
Vocatif,	*dvar hoï!*	*dvart hoï!*
Instrumental,	*dvaripi,*	*dvartipi.*
Locatif,	*dvari,*	*dvarti.*

	SINGULIER.	PLURIEL.
Génitif,	*-ik,*	*-i.*
Datif,	*-i,*	*-ich.*
Accusatif,	*-i,*	(semblable au nominatif).
Vocatif,	(*hoï*),	(*hoï*).
Instrumental,	*-ipi (-pi),*	*-ipi.*
Locatif,	*-i,*	*-i.*

ADVERBES DU TEMPS.

	En tadjik.	En yagnôbi.
Aujourd'hui,	*im-rouz,*	*in-nour* ou *naxin-nour.*
Demain,	*parga-farda,*	*fróntia.*
Hier,	*dinia,*	*pion.*

LES PRONOMS PERSONNELS.

Singulier.	En tadjik.	En yagnôbi.
Je,	*man*,	*man*.
Tu,	*tu*,	*tu*.
Il, elle,	*ou*, *vaï*,	*ax*.
Pluriel.		
Nous,	*mo*,	*mox* (ossète *maχ* (F. M.).
Vous,	*chmo*,	*chmoch* (ossète *smaχ*) (F. M.).
Ils, elles,	*ichan*, *anha*,	*axtit* (bactr. *ahmākĕm*, *yaŝmakĕm*) (F. M.). Au sing. *aχta* (THOMASCHEK).

ADJECTIFS.

	En tadjik.	En yagnôbi.
Blanc,	*safid*,	*sepitia*.
Rouge,	*sourx*,	*kmir*.
Noir,	*sio*,	*choou*.
Long,	*droz*,	*van*.
Petit,	*xourd*,	*poulgak*.
Froid,	*xnouk*,	*sart*.

D'après les renseignements que M. Akimbétieff a pu recueillir, tous les autres adjectifs sont persans.

L'adjectif *blanc*, *sepitia*, dérive d'ailleurs également du persan *safid*.

Formation du comparatif des adjectifs.

Les degrés de comparaison se forment en ajoutant au positif yagnaub les terminaisons persanes.

Comparatif *tar*. — Superlatif *tarm*.

LE VERBE YAGNÔBI.

	En tadjik.	En yagnaub.	Impératif
Être assis,	*chistan,*	*nidiaki,*	*nid.*
Battre, briser,	*zadan,*	*déhiaki,*	*deh.*
Lire,	*xondan,*	*djóiaki,*	*djoï.*
Avoir,	*dochtan,*	*rousnósiaki,*	*rousnoch.*
Mettre, placer, poser,	*nihodan,*	*vidiaki,*	*vidch.*
Entrer,	*dar amiadan,*	*tisiaki,*	*tis.*
Sortir,	*birun-raftan,*	*nidjaki,*	*nidj.*
Monter,	*balia bar-amiadan,*	*sániaki,*	*san.*
Descendre,	*feru-amiadan,*	*visiaki,*	*vis.*
Ouvrir,	*kchodan,*	*piniaki,*	*pin.*
Tirer,	*kachidan,*	*xáchaki,*	*xach.*
Couper,	*bouridan,*	*pakkáki,*	*pakka-koun.*
Allumer,	*aliaou-giranidan,*	*alxchánaki,*	*alxchan.*
Brûler,	*giranidan,*	*alxichaki,*	*alxich.*
Éteindre,	*aliaou-kouchtan,*	*txoiaki,*	*txoï.*
Écouter,	*gouch-andaxtan,*	*dougouchaki,*	*dougouch.*
Exiger,	*taliab-kardan,*	*parvidiaki,*	*parvid.*
Trouver,	*iaftan,*	*viriaki,*	*vir.*
Être,	*boudan,*	*vóuaki,*	*vou* ou *vous.*
Chercher,	*koftan,*	*kavaki,*	*kav.*
Bouillir,	*piazidan,*	*pouxsónaki,*	*pouxs.*
Écrire,	*navchitan,*	*nipiniaki,*	*nipin.*
Tomber,	*ggaltidan,*	*dviiaki,*	*dvi.*
Atteindre,	*riasidan,*	*rasaki,*	*ras.*
Ordonner,	*farmoudan,*	*farmóiaki,*	*farmo.*
Se battre,	*djang-kardan,*	*djängaki,*	*djang-koun.*
Se réunir,	*djamg-choudan,*	*djamg-choudan,*	*djamg-vouz.*
Se séparer,	*raftan, rapichon-choudan,*	*tiriaki,*	*tiriaki-vouz.*
Faire,	*kardan,*	*kariaki,*	*koun.*
Prier,	*dougga-kardan,*	*dougga-kariaki,*	*dougga-koun.*

	En tadjik.	En yagnaub.	Impératif.
Pêcher,	*gounoh-kardan,*	*gounoh-kariaki,*	*gonnoh-koun.* (*gnoh*).
Pardonner,	*afou-kardan,*	*afou-kariaki,*	*afon-koun.*
Faire la paix,	*ochti-kardan,*	*otchti-kariaki,*	*ochti-koun.*
Se quereller,	*nisag-kardan,*	*nizog-kariaki*	*nizog-koun.*
Rester,	*mondan,*	*mon-kariaki,*	*mon.*
Laisser,	*mondan,*	*monia-tiriaki,*	*monia-tir.*
Voler,	*parridan,*	*parrá-tiriaki,*	*parra-tir.*
Se moucher,	*fis-kardan.*	*fis-karaki,*	*fis-koun.*
Cracher,	*tuf-kardan,*	*tufi-karaki,*	*tuf-houn.*
Nettoyer,	*pokiz-kardan,*	*pokiz-karaki,*	*pokizia-koun.*
Téter,	*miakkidan,*	*zimokonaki,*	*zimokan.*
Fumer,	*tchlim kachidan,*	*tchlim xachaki,*	*tchlim-xach.*
Sentir,	*bouï-kachidan,*	*voudia-xachaki,*	*voudia-xach.*
Lécher,	*lisidan,*	*lisiaki,*	*lis.*
Toucher,	*mólidan,*	*fassoniaki,*	*fasson.*
Courir,	*griztan,*	*pridjiaki,*	*pridj.*
Sauter,	*toztan,*	*dvoniaki,*	*dvon.*
Tarder,	*niariasidan,*	*niariasiaki,*	*niarias.*
Pleurer,	*grian-kardan,*	*roïaki,*	*aroï.*
Respirer,	*diamidan,*	*diami nosiaki,*	*diam nos.*
Embrasser.	*moutch-kardan,*	*mousi karaki,*	*moutch* (*mous*) *koun.*
Prendre.	*griftan,*	*nosiaki.*	*nos.*
Entrelacer,	*ktchok-kardan,*	*ktchok nasiaki,*	*ktchoh nos.*
Presser,	*zitch kardan,*	*zitchi kariaki,*	*zitch koun.*
Donner,	*dodan,*	*dihaki,*	*dih.*
Parler,	*giab ziadan,*	*giabi dihaki,*	*giab dih.*
Se taire,	*xomouch mondan,*	*choukni diahi,*	*chouknid.*
Se dépêcher,	*sarosim choudan,*	*sarosim vouaki,*	*sarosim von.*
Souffrir,	*sabr kardan,*	*sabr-kariaki,*	*sabr koun.*
Crier,	*djikk-ziadan,*	*vovaki,*	*voou.*
Siffler,	*xouchtak kachidan,*	*xouchtak xóchaki* (*xachaki*),	*xouchtak xoch.*
Scier,	*arra-kachidan,*	*arra-xachaki,*	*arra-xach.*
Être malade,	*kasal boudan* (*choudan*),	*kasal vouaki,*	*kasal avou.*

	En tadjik.	En yagnaub.	Impératif.
Se lever,	*xizdan,*	*djó xaki,*	*djox.*
Manger,	*xourdan,*	*djáraki,*	*djaou.*
Dormir,	*xob riaftan,*	*niapidaki,*	*niapid.*
Voir,	*didian,*	*viniaki,*	*vin.*
Monter à cheval,	*sivor choudan,*	*voriiaki,*	*vórivou.*
Venir,	*omiadan,*	*vóviaki,*	*vóou.*
Se guérir,	*selemat choudan,*	*selemat vouaki,*	*selimat vóu.*

PARADIGMES DE CONJUGAISON.

Premier exemple.

Infinitif *djavaki,* manger. — Impératif *djaou.*

Singulier.		Pluriel.
	PRÉSENT.	
1. *man djavam-icht.*		*mox a-djavim.*
2. *tu djavi-ch.*		*chmox a-djaout-i.*
3. *ax djaout-chi.*		*axtit a-djavór.*
	PASSÉ.	
1. *man a-djavim.*		*mox a-djavim.*
2. *tu a-djavi.*		*chmox a-djavi.*
3. *ax a-djaou.*		*axtit a-djavár.*
	FUTUR.	
1. *man djavam-icht.*		*mox djavam-icht.*
2. *tu a-djavi.*		*chmox a-djaouti.*
3. *ax djaout-chi.*		*axtit djavacht.*

Deuxième exemple.

Infinitif *djaxaki,* être debout. — Impératif *djax.*

Singulier.		Pluriel.
	PRÉSENT.	
1. *man djaxo-micht.*		*mox djaxom-icht.*
2. *tu djaxi-cht.*		*chmox a-djáxi-cht.*
3. *ax djaxi-ax.*		*axtit a-djaxar.*

Singulier.	Pluriel.
PASSÉ.	
1. *man adjaxim.*	*mox adjaxim.*
2. *tua djaxi.*	*chmock adjaxi.*
3. *ax adjax.*	*axtit adjaxor.*
FUTUR.	
1. *man djaxom-icht.*	*mox djaxom-icht.*
2. *tu djaxi-cht.*	*chmox djaxti-ch.*
3. *ax djaxt-chi.*	*axtit djaxacht.*

Troisième exemple.

Infinitif *tiriaki*, aller. — Impératif *tir.*

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man tiram-icht.*	*mox tiram-icht.*
2. *tu tiri-cht.*	*chmox tirti-cht.*
3. *ax tirt-chi.*	*axtit tartar.*
PASSÉ.	
1. *man atirim.*	*mox atirim.*
2. *tu atiri.*	*chmox atiri.*
3. *ax atir.*	*axtit atirax.*
FUTUR.	
1. *man tiram-icht.*	*mox tiram-icht.*
2. *tu tiri-cht.*	*chmox tirti-cht.*
3. *ax tirt, chi.*	*axtit tirächt.*

Quatrième exemple.

Infinitif *niapidaki* (1), dormir. — Impératif *niapid.*

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man niapidam-icht.*	*mox niapidak-ast.*
2. *tu niapidak-ast.*	*chmox niapidi.*
3. *ax niapidak-ast* ou *niapidt-chi.*	*axtit niapidar.*

(1) *Niapidak* est un participe passé (F. M.).

Singulier.	Pluriel.
PASSÉ.	
1. *man niapidim.*	*mox niapistoïm.*
2. *tu niapistoï.*	*chmox niapisti-ât.*
3. *ax niapist-axaï.*	*axtit niapist-iar.*
FUTUR.	
1. *man niapidam-icht.*	*mox niapidam-icht.*
2. *tu niapida-cht.*	*chmox niapida-cht.*
3. *ax niapidt-chi.*	*axtit niapidacht.*

Cinquième exemple.

Infinitif *vintaki*, voir. — Impératif *vin*.

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man vīnam-icht.*	*mox vinam-icht.*
2. *tu vīnī-chti.*	*chmox vint-icht.*
3. *ax vinad* ou *vint-chi.*	*axtit vina-cht* (1).
PASSÉ.	
1. *man avinim.*	*mox avinim.*
2. *tu avini.*	*chmox avintia.*
3. *ax avin.*	*axtit avinér.*
FUTUR.	
1. *man vinam-icht.*	*mox vinam-icht.*
2. *tu vini-cht.*	*chmox vinti-cht.*
3. *ax vint-chi.*	*axtit vinacht.*

(1) *bīnam*, *bīnim*.
bīnī, *bīnid*.
bīnad, *bīnand* (F. M.).

Sixième exemple.

Infinitif *vorivaki*, monter à cheval. — Impératif *voravou*.

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT.	
1. *man vora avim.*	*mox vora votchia ouchtam.*
2. *tu vora voutiá ouchtiá.*	*chmox vora voutia ouchtiá.*
3. *ax vora voutiá ouchtiax.*	*axtit vora voutia ouchtár.*
PASSÉ.	
1. *man vora avim.*	*mox vora voutióm.*
2. *tu vora voutióï.*	*chmox vora voutiót.*
3. *ax vora voutiaxóï.*	*axtit vora voutior.*
FUTUR.	
1. *man vóra vom-icht.*	*mox vóra vom-icht.*
2. *tu vóra vich-t.*	*chmox vóra vout-icht.*
3. *ax vóra vit-chi.*	*axtit vóra vocht-i.*

Septième exemple.

Infinitif *voviaki*, venir. — Impératif *vou*.

Singulier.	Pluriel.
PRÉSENT ET PASSÉ.	
1. *man avóvim.*	*mox avóvim.*
2. *tu avóvi.*	*chmox avoouti.*
3. *ax avoóu.*	*axtit avovór.*
FUTUR.	
1. *man vovam-icht.*	*mox vooum-icht.*
2. *tu vovi-cht.*	*chmox voout-icht.*
3. *ax voout-chi.*	*axtit voouscht.*

REMARQUE (1).

Les suffixes du singulier et du pluriel du présent sont :

Singulier.	Pluriel.
-am.	*-am.*
-(ī).	*-t.*
-tchi.	*-t -ār.* (Ce *t* est peut-être le suffixe du pluriel.

La troisième personne du pluriel, *-or*, *-ăr*, est difficile à expliquer, peut-être par *-lar*, *-tar*, *-ar*.

Le passé (imparfait et aoriste) se distingue par deux formes.

a) La première qui dérive de la racine du présent.

a -vin -im.
a -vīn -ī.
a -vin; pl. *a -vin -ōr.*

b) La seconde qui dérive du participe passé dont le caractère se manifeste dans un *t* final (*-ta*, yagnôbi *-to*); devant ce *t* les racines qui se terminent par une dentale changent cette dentale en une sifflante *s*.

ni -a -pis -t (o) -im.
ni -a -pis -to -ī.
ni -a -pis -t -aχ.
ni -a -pis -to -im.
ni -a -pis -ta -t.
ni -a -pis -t -ār.

(1) Cette remarque a été rédigée par mon savant ami le docteur Thomaschek de Gratz, l'auteur bien connu de plusieurs ouvrages de linguistique, entre autres : *Die Pamir-Dialekte*, Vienne, 1879.

Comme le pronom suffixe change toujours pour ainsi dire le verbe en un nom, on rencontre dans toutes les formations de phrases, comme ajouté aux différentes formes de la conjugaison, *-icht* (ou *-acht, oucht*) du bactrien *açti* (dans le chougnain *-yast*, sarikoli *-yost*). (Voir *Pamir-Dialekte,* p. 109.)

QUELQUES PHRASES.

J'ai mangé de la viande hier.	*Man pion iatia adjavim.*
Je mangerai de la viande demain.	*Man firóntia iatia djavamicht.*
Je mange aujourdhui de la viande.	*Man in nour* (ou *naxin nour*) *iatia djavamicht.*
Tu as mangé hier de la viande.	*Tu pion iatia adjavi.*
Tu mangeas aujourd'hui de la viande.	*Tu in nour iatia djavich.*
Tu mangeras demain de la viande.	*Tu firantia iatia adjavi.*
Il a mangé de la viande hier.	*Ax pion iatia adjaoù.*
Hier la femme de Youssouf a mangé de la viande.	*Pion Ioussouf indj iatia adjaoù.*
Hier Youssouf a mangé de la viande.	*Pion Ioussouf iatia adjaou.*
Demain Youssouf mangera de la viande.	*Firantia Ioussouf iatia djaoutchi.*
Nous avons mangé de la viande hier.	*Pion mox iatia adjavim.*
Nous mangeons de la viande aujourd'hui.	*Mox naxin nour adjavim.*
Nous mangerons de la viande demain.	*Mox firontia iatia djavamicht.*
Vous avez mangé de la viande hier.	*Chmox pion iatia adjavi.*

Vous mangez de la viande aujourd'hui.	*Chmox naxin nour iätia adjaouti.*
Vous mangerez de la viande demain.	*Chmox firontia iatia adjaouti.*
Ils ont mangé de la viande hier.	*Axtit pion iatia adjavar.*
Ils mangent de la viande aujourd'hui.	*Axtit firóntia iatia djavacht.*
Ils mangeront de la viande demain.	*Axtit firóntia iatia djavacht.*

APPENDICE.

QUELQUES REMARQUES GRAMMATICALES.

Noms de nombre. — Le mot *naxniá* correspond à 20 tenga (monnaie de l'Asie centrale indépendante), et 20 tenga font un tillah (la pièce d'or du pays, de 10 à 12 fr.). Les Yagnôbis ne se servent point du mot *tillah* pour désigner la pièce d'or en question. Ils l'appellent *kmir,* mot qui signifie dans leur langue *rouge.* (L'or a pour eux une couleur rouge.)

Nous voyons d'après ce qui précède que seuls les nombres 1, 3, 4, 6 et 20 sont des mots yagnôbis; tous les autres sont oubliés et remplacés par des nombres tadjiks.

Le substantif. — Ce vocabulaire yagnôbi nous permet d'arriver aux conclusions suivantes :

1° Le pluriel des noms se forme en ajoutant au singulier *-at* et *-t.*

2° Quelques noms yagnôbis sont sans aucun doute d'origine tadjik; les sons seuls se sont modifiés.

3° Quelques mots turcs (*djagataï*) sont arrivés au yagnôbi par l'entremise du tadjik, sans subir d'autre modification.

4° Beaucoup de noms tadjiks ont remplacé purement et simplement des noms yagnôbis oubliés aujourd'hui.

Déclinaison. — Pour former le vocatif, on ajoute au nom l'interjection *hoï!*

Verbes. — 1° De ces soixante-dix verbes, trente-cinq seulement sont d'origine yagnôbi ; les autres sont ou tadjiks avec des terminaisons yagnôbis, ou tadjiks augmentés des verbes auxiliaires yagnôbis : *aller*, *faire*, *tirer*, *prendre*, *donner*, *être*.

2° L'infinitif de tous les verbes yagnôbis, même ceux d'origine tadjik, est formé à l'aide de la terminaison *iâki* ou *âki*, excepté le verbe *bouillir*, qui se termine en *anaki*.

3° L'impératif se forme assez régulièrement de l'infinitif, en retranchant la terminaison.

4° Quand la racine du verbe se termine par une voyelle, on ajoute un *i* euphonique.

5° Quelquefois on ajoute à l'impératif un *ch*.

6° Le verbe auxiliaire *être* est formé du verbe persan *kardan*, en ajoutant au radical *kar* la terminaison yagnôbi *aki*. Beaucoup d'autres verbes sont formés de même manière.

7° Dans quelques cas on obtient l'impératif en ajoutant au verbe yagnôbi l'impératif du verbe persan, et aux radicaux persans des terminaisons yagnôbis.

8° Le participe se forme de l'infinitif, en retranchant la terminaison *-i* (1).

(1) Les Yagnôbis habitent aujourd'hui 18 villages avec 284 maisons et 1420 âmes, d'après M. Akimbétieff.

« La langue des Yagnôbis, nous écrit M. Frédéric Müller, est une langue *purement éranienne*. Il faudrait comparer la conjugaison des verbes à celles des anciens dialectes perses (parsi, pehlewi) et au béloutchi. La déclinaison et les noms de nombre sont également éraniens ».

Ces quelques fragments, empruntés pour la majeure partie au travail de M. Akimbétieff et en partie recueillis *de auditu,* serviront toujours à des linguistes tels que MM. Frédéric Müller, Hovelacque, Thomaschek, Girard de Rialle, Vinson et autres. Notre travail aura au moins servi à déblayer le terrain relativement aux différents dialectes du Pamir (1).

CH. E. de UJFALVY.

(1) Ces dialectes sont, d'après M. Thomaschek : le mounghi ou minghani, le sanglitchi, l'ichkachami, le wakhi, le sarikoli et chighni ou chignani, et le yagnôbi.

QUELQUES NOMS GÉOGRAPHIQUES

DU SUD-EST DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Les noms propres de lieux présentés ci-dessous par ordre alphabétique sont tous tirés des pays au nord du golfe de Mexique, qui étaient autrefois habités ou par les Indiens Tchéroki ou par des tribus de la famille Mâskoki. Dans ces territoires, la population indienne est clair-semée à l'époque où nous vivons; à peine y a-t-il encore quinze cents Tchéroki dans les montagnes du Tennessee et de la Caroline du Nord et deux mille Chá'hta dans le Mississipi; les Indiens de l'Alabama et de la Géorgie ne s'élèvent guère au-dessus de trois cents âmes, car la plupart ont émigré avant 1840 dans les territoires indiens.

J'ai inséré les noms géographiques d'après l'orthographie (ou plutôt cacographie) anglaise, c'est-à-dire tels qu'on les trouve dans les atlas et les cartes. Les dérivations sont écrites d'après le système transcriptif de R. Lepsius; elles ont été revues avec soin à l'aide d'Indiens parlant les langues ou dialectes des tribus respectives.

AKILLIFTI « côteau », en anglais *bluff*.

Nom creek de la ville de Memphis en Tennessee, qui est bâtie sur le *Chicasaw Bluff*, au rivage du Mississipi.

AMOYE, de *amá* (tcheroki) « eau », *amáyi* « sur l'eau, où il y a de l'eau ».

Nom d'un village indien situé sur le fleuve Hiwassee, qui se jette dans le Tennessee. Mentionné par W. Bartram en 1773.

ATAGUA, au pluriel *Anitágua*.

Nom que les Tcheroki donnent aux Indiens Catawba, qui restent sur le fleuve du même nom, Caroline du Sud. Signification de Catawba et de Atágua encore inconnue.

CANNOUCHEE fleuve, « petite section de terre » du creek *ikana* « contrée, pièce de terre, terre » et de la terminaison diminutive *ódshé*.

Rivière qui se jette dans l'Atlantique entre le Savannah et le Altamaha R., Géorgie.

CHATAHUTCHI « roche marquée, roche aux marques ou signes », du creek *tcháto* « rocher », *hútchi* « écrit, marqué, pourvu de *signes* ».

Nom d'une rivière séparant l'Alabama de la Géorgie ; les Creeks inférieurs habitaient ses bords, avec les Yuchi et les Hitchiti.

CHESTOE fleuve, « endroit de lapins », du tcheroki *tchistú* « lapin », et la particule locative *-i*.

Dans la Géorgie septentrionale.

CHIAHA « où il y a des loutres », du tcheroki *tchi-iá* « loutre », et la postposition locative *-i*.

Village indien sur le bas Chatahutchi, qui faisait partie de la confédération des Creeks. Dans Graham County, Caroline du Nord, une portion du pays s'appelle *Tchióhi* « place des loutres ».

COAHOMA « cougar rouge », du Chá'hta : *kóa*, *kóha* « tigre, panthère, cougar », et *hóma*, *hû'mma* « rouge ».

Nom d'un comté occidental de l'État de Mississippi.

CONASAUGA, rivière ; la première partie paraît contenir *kóno* « bête puante » (creek).

Dans la partie Nord-Ouest de la Géorgie. L'armée de De Soto passa par un endroit nommé Canasagua.

DAHLONEGA « de l'or », du tcheroki *talónigi* « jaune » et « or » ; *talónege stáye* « où il y a beaucoup d'or ».

Ville de la Géorgie septentrionale, aux mines d'or. Avant 1860 le gouvernement fédéral y monnayait des pièces d'or.

Éconfina, fleuve, « pont de terre », du creek *ikana* « pays, terre », et *fina* « pont, ou poutre servant de pont ».

Dans le Nord de l'État de Floride.

Erati, de *élati* « bas, situé en bas, en dessous » (tcheroki) (*élati tlogä'si* « champ situé plus bas »).

Nom d'une partie du pays habité anciennement par les Tcheroki, située dans le haut de la Géorgie actuelle, aux sources de l'Ocmulgee, Ogechee et Coosa R.

Etowah, du creek *itu-úfa* « dans les bois » (*itu* « bois »).

Comté du Nord de la Géorgie, traversé par la rivière du même nom, qui est un affluent du Coosa R.

Guataro; s'explique par le creek *koatáli* « canne sèche », « endroit aux cannes desséchées »; *kóa* « canne », *táli* « sec ».

Ancienne bourgade floridienne.

Hitchiti, tribu; on dérive ce nom du creek *ahítchida* « regarder en amont de la rivière ».

Autrefois établie sur le bas cours du Chatahutchi R., rive orientale ou de Géorgie.

Lotchapoka « tuerie de tortues », du creek *lótcha* « tortue », *póka* « place où l'on tue »; comparez *póyäs* « je tue, détruis ».

Village dans l'État d'Alabama, aussi appelé Lochapaha.

Neshoba, du chá'hta *neshóba* « loup ».

Nom d'un comté, État de Mississipi.

Noxubee, fleuve et comté; « puanteur de poissons pourris », le chá'hta *nakshúbi*.

État de Mississipi.

Oconee, du tcheroki *ekuóni* « fleuve, rivière », dérivé de *ékua* « grand ».

Nom d'un fleuve de la Géorgie qui a ses sources dans l'ancien

territoire tcheroki. Après s'être réuni au Ocmulgee R., il forme le Altamaha, dont le nom semble être Timucua.

OCOPILCA, rivière, du creek *akopilka* « endroit d'inhumation, caché de vivres, provisions », du verbe *hopílās* « j'enterre ».

Localité dans l'État de Géorgie, partie Sud.

OKIFENOKI « eau tremblante, eau en mouvement », de *óki* « eau (creek et hitchiti) » et *fenóki* « tremblant » (Hitchiti).

Nom d'un grand marais dans la Géorgie méridionale.

OKMULGEE, rivière, de *óki* « eau » (hitchiti) et chá'hta *mụ́lgis* « il bout, bouillonne comme l'eau d'une source » (hitchiti).

État de Géorgie; appelée ainsi après une ancienne capitale des tribus Maskoki. Les Indiens Hitchiti furent les premiers qui s'établirent là, comme nous dit la tradition.

OPELIKA (prononcez *Opilaíka*) « un marais là », du creek *opílua* ou *apilua* « marais, terrain bourbeux », et *läï'käs* « je suis couché, gisant ».

Ville de l'Alabama, au Nord-Est de Montgomery.

OTIPALI « les dix îles », du creek *óti, úti* « île » et *pálin* « dix ».

Iles peuplées par des Indiens et vues par Fontanedo en 1559 sur la côte de la Floride.

PACANA, tribu, du chá'hta *pákna* « au-dessus, en haut de, supérieur », *tchúka pákna* « sur le haut de la maison ».

Nom d'une tribu mentionnée comme existant à l'Est du bas Mississipi.

PATCHILYKA, ruisseau, « assemblage de pigeons », du creek *pádshi* « pigeon » et *läï'käs* « je me couche, je me mets par terre ».

Nom d'une petite rivière qui se jette dans le bas Chatahutchi R.

Satapi, du creek *sáta* « persimmon » (*Diospyros virginiana*), et *ápi* « tige, arbrisseau, arbre ».

Ancienne bourgade des XVIe et XVIIe siècles.

Seminole, tribu, du creek *seminóli* « déménagé, émigré, séparé, décampé ».

Au siècle dernier, les Seminoles se séparèrent des Creeks inférieurs (du Chatahutchi R.) et passèrent dans la Floride pour y chasser et pêcher plus librement.

Solameco « chef milan », du creek *súli* « une espèce de buse ou milan », et *míko* « chef indien » ; *buzzard chief* en anglais.

Endroit visité par l'armée de Hernando de Soto en 1540. Le nom est souvent mal épelé : Talomeco, Calameca, etc. Colonel Charles C. Jones Jr (Hernando de Soto, 1880, p. 27) place Talomeco sur la rivière Savannah, à dix lieues au-dessous de Augusta en Géorgie.

Suktalee, de *súgĕdali* « *six* » en tcheroki.

Endroit dans l'État de Géorgie, partie septentrionale.

Swaglaw, en creek *Sáwokli*, de *sáwi* « racoon », et *okli* « peuple, tribu ».

W. Bartram a visité deux bourgades de ce nom-là en 1773. Swaglaw existe encore dans le territoire indien, et ses habitants se sont réunis avec des Indiens Hitchiti.

Tallahassee « vieille ville, ancien bourg », du creek *tálua* « village », *ássi* « ancien ».

Capitale de la Floride, autrefois dans le pays des Seminoles qui parlent creek.

Taluahatkudshi « petite ville blanche », nom que les Creeks donnent à Montgomery, capitale de l'Alabama ; du creek *tálua* « cité, village », *hátki* « blanc », *-udshi*, terminaison diminutive, « petite ville habitée par des blancs ».

TAMPA BAY ; du creek *ítimpi* « près de ». Comparez *itimpuidshäs* « je m'approche de ».

Nom d'une baie sur la côte ouest de la Floride.

TASSENOCOGOULA « peuple de la pierre de flèche », en anglais *flint-people*, du chá'hta *tassanuk* « *flint* » et *okla* « peuple, tribu ».

En 1700, les Indiens appelaient de ce nom le Red River de Louisane, autrement rivière de la Sablonnière ; cf. Pierre Margry, *Découvertes et Etablissements*, vol. IV.

TELLOWE « aux chênes blancs », du tchéroki *talla* « chêne blanc » et le locatif *-i*.

Nom d'un ancien village tchéroki vu par W. Bartram en 1773 dans l'état de Tennessee.

TUSCAMBIA, rivière, « guerrier exterminateur », du chá'hta *tuska* « guerrier », *ámbi* « qui tue ».

Cours d'eau dans la partie orientale de l'État de Mississippi, probablement nommé d'après un chef indien.

UITCHATI SAKO « la grande Eau rouge », nom creek du Red River, qui sépare le Texas du territoire indien ; du creek *u-i* (abrév. de *u-íwa*) « eau », *tchàti* « rouge », *sáko* « grand ».

C'est aussi le nom du fleuve Arkansas.

UNAKA MOUNTAINS, du tcheroki *unéga* « blanc ».

La chaîne de montagnes qui sépare le Tennessee de la Caroline du Nord, appelée Smoky Mountains par les Américains. Les Indiens l'appellent *Unegâye Katusi* « montagne blanche ».

UYUKUFKI « eau troublée », nom creek du Mississipi ; du creek *u-i*, abréviation de *u-íwa* « eau », et *yukúfki* « boueux, fangeux ».

WETUMPKA « eau mugissante », du creek *u-iwa* « eau

(abrégé en *u-i*) » et *támkäs* « je mugis, je fais du bruit » (en tombant, etc.).

Ville au nord de Montgomery, Ala, où le Coosa R. forme des rapides.

YALLABUSHA, fleuve, contraction du chá'hta *yelobayāsha*, *yeloba* « *chabot* » (*tadpole* en anglais) et *áyasha*; « où il reste, se trouve ».

Cours d'eau dans l'état de Mississippi, partie occidentale.

Washington, juin 1882.

Albert S. GATSCHET.

NOTES GRAMMATICALES

SUR LA LANGUE DE LIFU (LOYALTYS)

D'après les manuscrits du P. F. P., missionnaire mariste,

Par le P. A. C., prêtre mariste.

Le R. P. F. P. écrivait à ses confrères en quittant Lifu :

« Mon révérend Père,

« Je ne me sentais pas encore assez familiarisé avec la langue de *Lifu* pour oser entreprendre d'en exposer la marche et les tournures. Mais vos observations et ensuite celles du révérend Père F... m'ont déterminé à consigner par écrit mes découvertes et mes remarques dans l'étude de cette langue, afin de faciliter par là ce même travail à ceux qui viendront partager vos fatigues et vos mérites dans la même mission. Car plus tôt un missionnaire sera au courant de la langue vulgaire du pays de sa mission, plus tôt il pourra se rendre utile ; et son existence en deviendra bien plus agréable pour lui, pour ses confrères qu'il soulagera et pour les naturels qu'il instruira, et dont il se fera aimer et respecter à mesure qu'il pourra communiquer plus facilement avec eux.

« Je vous adresse donc à vous et à nos autres confrères de Lifu ces notes grammaticales. Elles sont sans doute bien incomplètes, et peut-être plus d'une fois inexactes. Toutefois, je vous les adresse avec confiance, dans l'espoir

que vous voudrez bien consacrer quelques-uns de vos trop rares loisirs à les rectifier et à les compléter, en y joignant le fruit de votre expérience et de vos observations mûries sur cette langue (1). En attendant, vous en tirerez le parti que vous pourrez.

« J'ai reconnu par ma propre expérience combien l'étude d'une langue nouvelle et barbare est pénible et quelquefois ennuyeuse à un âge un peu avancé, lorsqu'on n'a d'autres livres et d'autres interprètes que les signes naturels pour se faire comprendre. Cependant, dans l'étude de la langue de *Lifu*, j'avais des ressources que bien d'autres n'auront pas. La connaissance de l'*uvéa* (wallis) et du *samoa* m'ont été d'un grand secours, ainsi qu'un peu de mauvais anglais ; car, comme vous le savez, cette langue est très-répandue dans l'île.

« Lors donc que vous aurez des remarques ou de nouvelles découvertes, ne manquez pas de les enregistrer au fur et à mesure, et puis de les bien mûrir, afin que nos successeurs puissent en profiter, et que ce ne soit pas un travail toujours à recommencer : *Verba volant, scripta manent*. Vous devez avoir remarqué comme les nouveaux mots et les nouvelles tournures d'une langue étrangère s'oublient facilement; et où les retrouver, s'ils ne sont pas consignés par écrit?

« La langue de *Lifu* est la plus importante des îles Loyaltys ; elle est entendue et même parlée généralement par les habitants d'*Uea* et ceux de *Mare*, et un peu par ceux de l'île des Pins.

(1) Note du P. C. — Nous nous ferons un plaisir de livrer au public les travaux des autres missionnaires, à mesure qu'ils nous parviendront.

« Agréez les sentiments de respect avec lesquels je suis toujours, mon révérend Père, votre très-humble serviteur,

« F. P., S. M.

« NOTA. — Les langues sont l'expression des idées chez les divers peuples. Quoique le fond des idées soit le même chez toutes les nations, il y a une grande variété de langues. Le développement plus ou moins grand des idées est une des causes de cette diversité; en outre les besoins des pays, leurs ressources, l'isolement des peuples, le climat y contribuent pour leur part. Il serait bien difficile de trouver dans une langue une expression qui ait exactement sa correspondante dans une autre langue ; ordinairement les mots correspondants des diverses langues n'ont pas la même portée, la même étendue, surtout si on fait attention au *sens figuré* des mots, qui est peut-être la principale cause de la variété des langues et de leur perpétuel changement à travers les siècles. De là résulte la difficulté de faire des traductions bien exactes et surtout des traductions littérales. »

I. — ALPHABET.

1° CLASSIFICATION LOGIQUE DES SONS ET DES CARACTÈRES DE L'ALPHABET.

Voyelles simples : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *ü*, *œ*. (Les Anglais emploient le *w* pour l'*u*.)

Voyelles nasales : *ā*, *ē*, *ī*, *ō*, *ū*, *ü*, *œ̄*.

Voyelles aspirées : *ha, he, hi, ho, hu, hü, hœ.*

Voyelles à son ouvert : *à, è* (ayant à peu près le même son).

Consonnes nasales : *m, mh, n, nh, ñ, nd, ng.*

	Douces.	Fortes.
Labiales :	*b*	*p*
Semi-labiales :	*v*	*f*
Dentales :	*d*	*t*
	d'	*t'*
	dj	*tj*
	dh	*th*
Gutturales :	*g*	*k*
	gh	*kh*
Mouillées :	*y* = *j*	*c* = *x*
Liquides :	*l*	*r*
	lh	
Sifflantes :	*z*	*s*
		sh

Nota. — Les Anglais n'ont pas de signe pour le son muet *œ*, ni pour le son *ñ* qui revient si souvent ; ils n'ont pas de signe pour les voyelles nasales, ni pour les voyelles ouvertes *à, è ;* ils traduisent indistinctement *d'* et *dj* par *dr,* et *t'* ainsi que *tj* par *tr*, ce qui n'est pas exact ; *x* ou *c* italien, ils le traduisent par le *ch* anglais, ce qui n'est pas exact non plus. Pour tout le reste, je me suis rencontré d'accord avec eux.

Dans la langue de Lifu, il n'y a pas l'*u* français, qui est représenté par *ü* dans cet alphabet ; mais il se trouve dans les langues d'*Uea* et de la Nouvelle-Calédonie.

Le *w* ou l'*u* se prononcent *ou ; y* est une consonne

douce correspondant à la forte *c*, qui a le son du *c* italien dans *cività* et le conserve devant toutes les voyelles (*carelli* = *ciarelli*).

2° Valeur conventionnelle des caractères précédents, comparés aux signes des alphabets de nos langues d'Europe.

a, *e*, *i*, *o*, *u*, se prononcent régulièrement comme on les prononce ordinairement en latin et en italien ; *ü* se prononce comme l'*u* français ; *œ* se prononce comme en français *eu* dans « peu », ou comme *œ* allemand.

Les voyelles nasales *ā*, *ē*, *ī*, *ō*, *ū*, *ū̄*, *œ̄*, se prononcent du nez comme si elles étaient suivies d'un *n*, comme en français dans « onze, ange », etc. ; en Lifu : *ē* « oui », *œ̄hœ* « tiens, voilà, prends », *iualœ̄ekeu* « se porter un défi mutuel ». Cette prononciation nasale des voyelles est rare à *Lifu*, mais elle est assez commune dans le Balladien et surtout dans la langue de *Kuñe* (île des Pins).

Les voyelles aspirées *ha*, *he*, *hi*, *ho*, *hu*, *hü*, *hœ* se prononcent avec une forte aspiration du gosier, bien autrement qu'on ne fait ordinairement en français en pareil cas : *koho* « en haut », *huhu* « en bas ».

à, *è* se prononcent comme un *è* très-ouvert en français : *accès*, *succès* (exagérer l'*è*, de manière à avoir presque le son *a*), ou comme *ai* dans *j'étais* (*ai* très-ouvert) : *asè hà* « c'est fait, c'est fini » ; *eà* « feu », *etè* « pierre ».

Les consonnes *b*, *p*, *v*, *f*, *d*, *k*, *m*, *l*, *z* se prononcent comme en latin ou en français ; *n* se prononce *nn final* comme en latin et en anglais, mais non pas comme *n* final en français.

ñ se prononce comme le même signe en espagnol, ou comme *gn* en français dans *règne : eñ* « vent », *ñan* « il, lui », *ñi* « faire ».

lh, mh, nh se prononcent comme *l, m, n,* accompagnés d'une aspiration assez difficile à rendre : *lholho* « hésiter, balancer », *mhi* « religion, culte, prière », *nhi* « intérieur, entrailles, ventre ».

ng se prononce comme en français dans *angon : ngala* « anneau », *ngedà* « la mer », *ngazo* « mauvais, mal ». (Le *ng* pourrait se représenter par *g̃*.)

r a toujours le son doux comme dans *érosion, érudit.*

rh (à l'île des Pins) se prononce comme *r* grasseyé en français : *rhi* « pluie ».

s ne prend jamais le son de *z* entre deux voyelles ou à la fin des mots : *asè* « tout » (prononcez *assai*), *sisa* « couper ».

g devant toutes les voyelles a toujours le son dur, comme dans *gomme-gutte : ngedà* (ou *g̃edà*) « la mer », *git* « rocher » (prononciation allemande).

j se prononce comme *y* dans *payen, citoyen : jub* « bouillon, potage » (1).

c et *x* ont un son analogue au précédent, mais plus fort et articulé comme le *c* italien dans *cicerone : casi* « un », *celapa* « habiter ensemble », *cohi* « petit ».

t ne prend jamais le son doux de *s : g̃æti* « sapin », *ætè* « pou, puce ».

t' est une modification du précédent. Pour le prononcer, on retire un peu le bout de la langue contre le palais, au lieu de l'appuyer contre l'intérieur des dents

(1) *j* a été remplacé partout par un *y*.

supérieures (c'est le *t* anglais). Cette consonnance est très-fréquente au commencement et dans le corps des mots : *t'o* « aller, marcher », *kat'u* « gros, grand, considérable, vaste ».

tj (comme *tch* ou *ch* anglais) est une consonnance analogue à la précédente, mais plus sifflante et plus fortement articulée : *atj* « homme », *uetj* « montagne », *mentj* « mûr », *uentj* « pandanus », *tjeu* « lune », *tjipi* « cinq ». Cette consonnance se trouve particulièrement à la fin des mots, à peu d'exceptions près.

d' est la douce de *t'* ; on la prononce d'une manière tout à fait analogue (c'est le *d* anglais) : *id'et'e* « combien », *id'atz* « les gens, le monde », *nd'o* « terre », *nd'ai* « jour ».

dj est la douce de *tj* et se prononce d'une manière analogue. Cette consonnance ne se rencontre ordinairement qu'à la fin des mots : *mitœdj* « sacré, défendu, inviolable, saint », *fendj* « adhérer, s'agglutiner, se coller », *fedjepi* ou *ifendje keu* « adhérer l'un à l'autre ».

dh se prononce à peu près comme le *th doux* des Anglais : *dhœ* « soleil », *dhietzith* « effacer », *dhindh* « la nuit ».

th se prononce à peu près comme le *th fort* des Anglais : *thith* « sacrifice, offrande », *thathamin* « oublier », *thithè* « casser quelque chose » (un coco, un œuf).

gh (ou *kh* des Anglais à Lifu) se prononce comme *ch* allemand, et à peu près comme *g* ou *j* en espagnol dans les mots *Gibraltar*, *junta* : *ghen* « manger », *ghep* « arriver, aborder », *gha* « sœur » (pour le frère), *ghan* « spontanément, de soi-même », *gha ñi* « faire à sa fantaisie », *ghom* « prendre, recevoir », *ghubu* « aboutir, arriver à terme ».

sh se prononce comme en anglais, ou comme le *ch* français : *sheshàith* « fouler, transgresser, franchir, violer une défense », *sheshà* « voler, s'envoler, s'enfuir ».

II. — REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR LA LANGUE DE LIFU.

PRINCIPALES CLEFS DE CETTE LANGUE.

Le génie et la nomenclature de la langue de Lifu a une grande analogie avec les langues polynésiennes, sous des expressions tout à fait différentes, et si de temps en temps on rencontre quelques mots d'origine polynésienne, je crois que c'est un emprunt fait à la race jaune de la Polynésie, et particulièrement à la nation des *Uea* originaires de Wallis, dont l'émigration remonte tout au plus à un siècle (en 1860, ils comptaient quatre ou cinq générations de chefs).

Plus récemment une embarcation tongienne égarée est venue chercher son dernier refuge à Lifu ; une femme de cette dernière émigration vit encore (1860). Elle parle le samoan et le tongien qu'elle a enseignés à ses enfants.

Dans la langue de *Lifu*, comme dans la plupart des langues de l'Océanie, tous les mots, sauf les pronoms, sont à peu près invariables. Leurs principales modifications sont dues à certaines lettres fréquemment introduites par euphonie, ou à des affixes (préfixes ou suffixes) employés pour déterminer dans quel sens ces mots sont pris.

1° *Lettres euphoniques.*

Avant d'avoir une certaine expérience de la langue de Lifu, il est le plus souvent impossible ou du moins très-difficile de reconnaître d'abord la forme radicale des mots, à cause du fréquent entourage de certaines lettres euphoniques (voyelles ou consonnes) qui les rendent méconnaissables pour l'oreille qui n'a pas une longue habitude.

Ces *lettres euphoniques* ou de liaison sont ordinairement *a*, *e*, *i*, *n*. Il n'y a que l'usage qui puisse guider sur leur emploi.

2° *Des particules.*

Une autre cause de déception contre laquelle il faut se tenir en garde, dans les commencements surtout, c'est l'usage fréquent d'un certain nombre de particules affixes, adverbes ou autres, qu'on ajoute au commencement et surtout à la fin des mots, particulièrement à la fin des verbes. Ces particules en modifient ou en changent le sens : *t'o* « aller, marcher », *t'omi* « viens », *t'opi* « va-t'en », *t'oda* « va, marche », *ellada* « monter, grimper », *elladu* « descendre », *t'oilo* « retire-toi, va-t'en », *huada* « parler, dire », *huadada* « parle, dis », etc.

Nota. — Au reste, cette manière d'employer les particules au commencement ou à la fin des mots n'est pas étrangère à nos langues d'Europe : les Anglais disent bien *look down, look out, lift up, go away, be off*. En latin on dit *aspicere, respicere, conspicere, despicere*, etc., et de même en français nous disons : *induire, réduire, con-*

duire, etc., *dire*, *redire*, *prédire*, *médire*, *contredire*, etc. Au lieu de mettre la particule à la fin, comme à Lifu et chez les Anglais, nous la mettons au commencement des mots (affixes et préfixes des Allemands), pour laisser intacte la désinence, qui est significative et varie selon le genre, le nombre, la personne, le temps et le mode.

1° Au commencement des mots, la particule *xe* marque l'union, l'ensemble, le concert : *xe t'o* « aller ensemble », *xeñin* « faire ensemble », *xelapa* « habiter ensemble », *Ixasikeun* « ensemble », après le mot, exprime à peu près la même idée : *t'o ixasikeun* « aller les uns avec les autres, tous ensemble, en même temps ».

2° La particule *isa*, devant un verbe, exprime la séparation, l'isolement, la particularité : *isa t'o* « aller séparément, chacun de son côté »; *isa lapa* « habiter séparément, à part, chacun en son particulier »; *isa xasin* « chacun en particulier »; *isapengœne lapa* « chaque pays a ses usages particuliers ».

3° A la fin des mots, les particules *mi*, *emi*, *ekolemi* marquent un mouvement de rapprochement physique ou moral vers la personne qui parle ou que l'on fait parler : *t'o mi* « viens », *homan ekolemi* « donne-moi, donne-nous », *huadada ekolemi* « dis-moi, dis-nous, dites-nous ».

Nota. — On exprime la même idée en *Polynésie*, en mettant *mai* après le verbe : *pati mai* (*fai mai*) « dis-moi, dis-nous », *o mai* « viens, venez », *soli mai* « donne »

4° Les particules finales *ilo*, *ko ilo*, *koue*, marquent un mouvement d'éloignement de la personne qui parle ou qu'on fait parler : *t'o ilo* « va, pars », *t'o ko ilo* « va, pars », *kœj ko ilo* « s'enfuir », *t'o koue* « s'en aller vers, » etc.

Nota. — On exprime la même idée en *Polynésie* par la particule *atu* après le verbe : *alu atu* « va-t'en », *soli atu* « donne-lui ».

5° La terminaison *pi* marque souvent un mouvement d'éloignement ou un point d'arrêt, d'autres fois un mouvement de haut en bas : *t'opi* « va-t'en », *utipi* « arriver, aboutir », *mexipi* « mourir », *nuepi* « laisser, lâcher, abandonner ».

6° La terminaison *hà* est d'un usage très-fréquent et marque un fait accompli relativement à un autre temps passé, présent ou futur : *mexi hà* « il est mort » (il est déjà mort), *asè hà* « c'est (déjà) fait, fini ». La terminaison *uedh*, après un verbe, a à peu près la même signification, mais elle est moins usitée : *mexi aedh* « il est (déjà) mort », *loi aedh* « c'est bien ».

7° La particule finale *da* ou *dha* marque ordinairement un mouvement de bas en haut ou un impératif : *ella da* « monter », *xileda* (*cileda*) « lève-toi debout », *ngalada* « regarde vers le ciel ».

8° La particule finale *du* ou *dhu* marque ordinairement un mouvement de haut en bas ou un impératif : *elladu* « descendre, descends », *thilidu* « se courber, s'incliner, se prosterner », *uatingeñadu* « écoute, sois docile ».

Nota. — *Da* répond à *ake* ou *aè* (en haut) de la *Polynésie*, et *du* répond à *ifo* (en bas).

9° La particule *a*, au commencement d'un mot, est fréquemment causative, comme le *faka* ou *faà* de la Polynésie ; elle a la signification de *faire*, *rendre* (*efficere*), *être cause de*. D'autres fois elle se traduit par *à la façon de*, *à la manière de*, *à la mode de*, *d'une manière*, dans un sens adverbial : de *mekœt* « droit », on fait *amekœtin*

« rendre droit, redresser »; de *loi* « bon », *aloin* « faire ou rendre bon »; de *meken* « pointe, pointu, tranchant », *ameken* « rendre pointu, tranchant, aiguiser »; de *t'u* « grand, considérable », *at'un* « agrandir, honorer »; de *xo* (*co*) « petit », *axon* (*con*) « rapetisser, diminuer », ou bien « d'une manière petite ».

Nota. — Cette même particule *a* devant un verbe est souvent le signe du passé; d'autres fois elle n'est qu'une simple liaison pour l'euphonie. (Cette particule mérite d'être étudiée, parce qu'elle pourrait avoir encore bien d'autres acceptions.) Devant un nom de nombre, elle se traduit par *fois*; le mot marque un nombre de fois.

10° La particule *na* (ou *nha* selon les Anglais) est d'un usage très-fréquent au commencement des mots : 1° c'est le signe du passé, emprunté au polynésien : *nenge na tahua e intz* « je suis arrivé hier ». 2° Elle renferme l'idée de lieu, d'emplacement, endroit, localité : *na ngœni* « la plage sablonneuse » (l'endroit du sable), *na lapa* « l'endroit habité, habitation, village », *na uma* « le sol ou l'emplacement de la maison », *na sisa* « le lieu où on a coupé du bois, abattis d'arbres », *na mekœl* « lit, l'endroit pour se coucher ». (En Polynésie, on met *aga* ou *ga* à la fin des mots, pour exprimer la même idée.) 3° Elle a l'idée de remplacement : *na i dhohu* « le remplaçant ou le successeur du chef », *na i ñupa* « ton remplaçant, ton successeur ». 4° Devant les noms de nombre elle indique le rang, l'ordre : *na eken* « le quatrième », *na tjipi* « le cinquième ».

11° *ñi* ou *ñin* devant un verbe ou un autre mot se traduit par *pour*; elle donne l'idée d'instrument, moyen pour faire une chose, etc. :

ñine idh, pour boire (vase) ; *ñine xinian*, pour écrire (plume, crayon); *ñine uang*, pour voir, regarder (lunette).

12° *elep* et *ngedè* ou *ngedà* marquent, le premier l'intérieur des terres, la direction du rivage vers l'intérieur des terres, et le deuxième le rivage, le bord de la mer, la direction de l'intérieur des terres vers la mer. Voir au-dessous, 4°.

3° *Les mots sont généralement invariables.*

A Lifu, comme généralement en Nouvelle-Calédonie et dans la Polynésie, les mots ne sont pas soumis aux variations de genre, de nombre, de déclinaison et de conjugaison, à l'exception des pronoms, dont la nomenclature est ordinairement compliquée.

Nota. — Dans certaines langues de la Nouvelle-Calédonie, par exemple, les substantifs, les verbes et quelquefois les adverbes subissent une espèce de déclinaison (au moins au singulier) pour exprimer les pronoms personnels ou possessifs.

Dans la langue de Lifu comme dans la plupart des langues de l'Océanie, un même mot peut servir tantôt de substantif, tantôt d'adjectif, tantôt de verbe, tantôt d'adverbe, le plus souvent même sans subir de modification dans la forme : *ghen* veut dire « nourriture » et « manger » ; *nd'o* veut dire « terre, sale, salir » ; *ñima* « chant » et « chanter ».

Ce n'est pas par les désinences ou terminaisons variables des mots que l'on exprime le genre, le nombre, les cas, les personnes, les temps et les modes. On a recours à

d'autres moyens, comme on le verra lorsqu'il sera traité de chaque partie du discours. On emploie des particules affixes séparées ou unies que l'on met avant le mot (préfixes) ou après (suffixes); ou bien le contexte seul, en déterminant le sens de la phrase, marque la fonction des mots.

4° *Manière d'indiquer les diverses directions.*

A *Lifu*, comme en *Polynésie*, la direction vers l'intérieur des terres ou de l'intérieur vers la mer joue un grand rôle dans le langage : on vient de *elep*, c'est-à-dire de l'intérieur ou l'on y va : *hua ka* « d'où viens-tu, d'où venez-vous ? » — *hua elep* « de l'intérieur » ; *t'o ie* « où vas-tu ? » — *t'o elepue* « je vais dans l'intérieur, vers l'intérieur ».

Au contraire, s'il s'agit de la mer ou du rivage, on dit : *hua ka?* « d'où viens-tu ? » — *hua kedà* ou *ngedà* « de la mer, du rivage » ; *t'o ie?* « où vas-tu ? » — *t'o ngedà ie* « je vais à la mer » ou « vers la mer ».

Nota. — En Polynésie, on dit : *alu i uta* « aller vers l'intérieur » ; *alu i tai* « aller vers la mer, à la mer » ; *mai uta* « de l'intérieur » ; *mai tai* « de vers la mer ».

On désigne à *Lifu* les diverses directions du ciel et les divers mouvements à droite, à gauche, devant, derrière, ici, là, de ce côté-ci, de ce côté-là, etc., par les points cardinaux correspondants ; on varie même l'expression pour indiquer si c'est loin ou près (d'après des lettres de missionnaires, il paraît qu'il y a un usage semblable dans les Indes orientales).

	Auprès.	Au loin.
Nord, *endâ;* vers le nord, du côté du nord,	*kiepi,*	*kolopi,*
Sud, *ghŭĕu;* vers le sud,	*kiedè,*	*kolodè,*
Est, *udha;* vers l'est,	*komidu,* ou *kiè,*	*xamidu,* ou *kohie.*
Ouest, *eak;* vers l'ouest,	*komidà,* ou *kèie,*	*xamidà,* ou *kue.*

5° *Dialectes d'Uetj et de Losi* (1).

Il est bon de remarquer que dans une foule de mots la lettre *k* d'*Uetj* est remplacée par *x* ou *c* dans la tribu de *Losi*. Ex. : *kelà* fait *xelà* à *Losi*; *keloman*, *xeloman*. Souvent aussi l'*e* d'*Uetj* est changé en *a* à *Losi*. Ex. : *edhen* fait *adhen* à *Losi*. D'autres fois c'est l'*a* d'*Uetj* qui est changé en *e* à *Losi* : *olañ* (demain), *oleñ* à *Losi*. D'autres fois *e* est changé en *i* : *eni* (moi, je) est remplacé par *ini* à *Losi*, etc.

La particule *kœ*, à la fin des mots, est souvent emphatique comme le *do* des Anglais. Elle donne de l'intensité à l'expression.

III. — DES PARTIES DU DISCOURS.

1° SUBSTANTIF.

A *Lifu*, les substantifs ne varient dans leur terminaison que pour exprimer le pronom possessif de la première personne, *mon* et *mes* : *im* « la main », *imeng* « ma main » ou « mes mains » ; *uma* « maison », *umang* « ma maison » ou « mes maisons ». On dit aussi *uma i eni*

(1) *Losi*, tribu du sud-est de l'île Lifu ; *Uetj*, tribu du nord de la même île.

« la maison de moi »; *ime i eni* « la main de moi ». (Voir 4° *pronoms*.)

Le GENRE n'est point marqué par le mot lui-même; s'il est nécessaire de faire connaître le genre d'un être vivant, on ajoute au nom qui désigne cet être le mot *tamŭañ* « mâle » ou le mot *fœ* « femelle ».

Le NOMBRE est exprimé par les pronoms qui ont les trois nombres singulier, duel et pluriel (Voir 4° *pronoms*), ou par certaines particules pour le pluriel.

Les marques du PLURIEL sont ordinairement *i*, *id'e*, *ifeka*, *la nœdhei*, mis devant le nom : *nu* « cocotier », *inu* « des cocotiers »; *fœ* « femme », *id'e fœ* « les femmes »; *sinœ* « bois, arbre », *la nœdhei sinœ* ou *id'e sinœ* « les arbres »; *mo* « richesse », *ifeka mo* « les richesses », etc.

Quand il s'agit de PERSONNES, le pluriel s'exprime ordinairement par *ange*, *angad'e*, *angadj* : *ange dhini shè* « nos frères, nos parents »; *angad'e tuala* « les nouveaux Calédoniens »; *angad'e Sini* « les gens de Sydney, les Anglais »; *angad'e Franse* « les Français ».

Ad'e se met devant le singulier et le pluriel lorsqu'il s'agit de PERSONNES : *ad'e ka lai* « qui est là? » *ad'e papale* « c'est un blanc, ce sont des blancs ».

NOTA. — Lorsqu'il s'agit de deux objets qui vont naturellement deux à deux, ou qui ne sont habituellement que deux, on fait précéder le nom de *lue* (deux) : *lue mek* « les yeux »; *lue xa* « les jambes »; *lue imeng* « mes mains »; *lue nekœ i Bula* « les deux fils de Boula »; *lue uma i eni* « mes deux maisons »; *lue t'efan* « les deux époux », etc.

Les CAS des noms, ainsi que ceux des pronoms, sont indiqués par des particules (prépositions ou préfixes) :

Le *de* du GÉNITIF, possessif ou régime d'un nom se rend tantôt par *e*, tantôt par *i* et d'autres fois par *o*, mis devant le mot régime : *uman e mhi* « la maison du culte » ; *uma i dhohu* « la maison du chef » ; *nekœ i Haze* « le fils de Dieu » ; *hen e uma* « la tête (le faîte) de la maison » ; *tighen e he* « le capitaine du navire » ; *tjipi o atj* « cinq d'hommes » (ou cent puisqu'un homme c'est vingt, c'est-à-dire les dix doigts des deux mains, plus les dix doigts des pieds).

Souvent même le *de* du génitif n'est pas rendu à Lifu ; le mot régime se met simplement le second : *uma nd'ei* « c'est la maison de qui ? » *uma œni* « maison d'animaux, étable, écurie ».

Pour le DATIF, *à*, *au*, *aux*, *leur*, *à eux*, etc., se rendent ordinairement par *koi* (à, pour, vers, envers, à l'égard de, contre) placé devant le mot régime : *d'eila t'ange nhimi Haze koi id'atz* « voilà l'amour de Dieu pour les hommes » ; *nenge na huada koi thibudhining* « j'ai parlé à mon propre frère » ; *eni a homan uma lai koi Petro* « je donne cette maison à Pierre ».

Le VOCATIF se rend ordinairement par la particule finale *e* ou *fe: dhofufe* « monsieur, seigneur ! » *Josefae* « Joseph ! » Il se rend aussi par *hœ* que l'on met devant le nom. Ainsi on dit : *hœ nekcenatj* « hé ! garçon ! enfant ! » *hœ dhadhin* « fille ! petite ! »

Pour l'ABLATIF, *à*, *au*, *aux*, marquant le lieu, se rendent par *e* mis devant le nom, s'il n'y a pas de mouvement ; ils se rendent par *ie* à la fin du mot, s'il y a mouvement : *ñupa a lapa eka* « où restes-tu ? » *eni a lapa e Ngala* « je reste à Ngala » ; *en uma* « dans la maison » (souvent même on n'exprime pas cette préposition) ;

t'o ie? « où vas-tu? » *eni a t'o Ngaxa ie* « je vais à Ngaxa ».

L'ablatif indiqué en latin par *a, ab, e, ex, in,* etc., se rend encore en lifu par *ngœne* devant le nom ou le pronom. Ex. : *ngœne uma* « auprès de la maison » ; *ngœne godeñ* « sur le chemin ».

De ou *d'où* marquant l'endroit d'où une chose vient, d'où elle est venue, s'exprime par *hua : hua ka ñupa?* « d'où viens-tu? » *eni hua Māk* « je viens de la Nouvelle-Calédonie » ; *hua thei anga dhohu* « de chez le grand chef » ; *eni hua Uetj* « je viens de *Uetj* » ; *ñan hua Maak* « il vient de la Nouvelle-Calédonie » ; *hua thei misionari ñupa?* « as-tu été chez le missionnaire? » Cette préposition *de* s'exprime généralement par *e* ou *ex* en latin.

Remarque. — La plupart des mots en lifu peuvent être pris substantivement. Souvent *na* placé devant un verbe ou *la* mis en préfixe le rendent substantif. Comme nous l'avons dit, le substantif ne subit pas d'autre changement que celui de la terminaison pronominale, pour le pronom possessif *mon, ma, mes* seulement. Exemples : *uman e thibudhining* « la maison de mon frère » ; *zini Petero* ou *zi Petero* « le champ de Pierre » ; *id'e uma* « les maisons ».

2° Article.

La particule *la* joue un grand rôle dans la langue de Lifu. Elle est fréquemment employée, surtout devant les substantifs, ce qui me porterait à la regarder comme une espèce d'article dont l'usage n'est pas rigoureux et qu'on supprime fréquemment. Je serais porté aussi à la regarder

comme un pronom démonstratif et même relatif (lequel, laquelle).

Cette particule sert à arrondir la phrase ou la période, et à la rendre plus agréable à l'oreille. Ce n'est guère que l'euphonie ou l'oreille formée par l'usage qui guide. Elle accompagne souvent les adverbes de temps et de lieu : *Jeova la ñipi Haze* « Jéhova le vrai Dieu » ; *ngœne la uma i dhohu* « auprès de la maison du chef » ; *la nœdhei eueka* « les divers objets » (choses) ; *la lapa* « le village, le pays » ; *e la na ta hua la he* « lorsque le navire arriva ».

Nota. — L'emploi de cette particule a besoin d'être bien étudié ; le préfixe *kola* semble aussi tenir lieu d'article.

3° Adjectif.

Les adjectifs en lifu sont ordinairement précédés de la particule *ka*, que l'on pourrait traduire par : qui est. Exemples : *ka loi* (qui est) « bon » ; *ka ngazo* (qui est) « mauvais » ; *ka hoea* « long » ; *ka hohopat* « court ».

Lorsqu'il s'agit de personnes, on met *ad'e* de préférence à *ka* : *ad'e mex* (qui est) « malade », *ad'e xatj* « fort, puissant ».

On met aussi la particule *e* devant les adjectifs.

Souvent même on supprime ou on sous-entend ces particules : *ngazo* « c'est mauvais », *loi* « c'est bon, c'est bien » ; mais alors l'adjectif est employé comme verbe.

Le comparatif se rend par une tournure particulière, tout à fait primitive, et à peu près la même dans toutes les langues de l'Océanie ; le plus souvent on compare les deux objets : on donne la préférence à l'un, et on rejette l'autre.

Ainsi, entre deux objets, pour dire que l'un est mieux que l'autre, on dira : « celui-ci est bon, celui-là est mauvais » : *loi lai, ngazo lake;* de même : « celui-ci est grand; l'autre est petit », *t'u lake, xohi lai :* « celui-ci est court, l'autre est long » : *hohopat lake, hoea lai*; « celui-ci est chaud, l'autre est froid » : *ind'euth lake, nanadhidh lai*; « celui-ci est lourd, celui-là est léger » : *axe la kelà, malomalo lai.*

Ou bien on dit, par abréviation, en montrant l'objet qui l'emporte sur l'autre : *loi lai* « celui-là est meilleur »; *tu lakelà* « celui-là est plus grand », *hohopa lake* « celui-ci est plus court »; *ind'euth lake* « celui-ci est plus chaud », *nanadhidh lake* « celui-ci est plus froid », *axe la kelà* « celui-là est plus pesant ». On n'exprime alors que le terme de la comparaison sur lequel l'idée s'arrête de préférence.

On se sert encore du mot *sisit'ia, ka sisit'ia* pour dire qu'un objet l'emporte sur un autre *en bien* ou *en mal*, soit en plus, soit en moins : *Ka sisit'ia uma lai* « cette maison est mieux », *ka sisit'ia la ngazo ñan* « il est pire que... » (mot à mot : son mal l'emporte).

Pour exprimer le SUPERLATIF, on peut répéter plusieurs fois l'adjectif, ou mieux on le fait suivre du mot *palua* qui peut se traduire littéralement par *entièrement, tout à fait, très, fort, bien, beaucoup, infiniment : nañi palua* « très-loin »; *ka loi palua* « c'est très-bon »; *ace* (1) *palua* « très-pesant ».

Quelquefois on rend le SUPERLATIF par la particule finale *kœ : loikœ* « c'est bien bon », *nañikœ* « c'est bien loin ».

(1) Je remplace *x* par *c* qui a le même son que le *c* italien.

NOTA. — Cette dernière tournure dit moins que la précédente.

Remarques. — 1° La particule *kœ*, à la fin des mots, est emphatique et très-fréquemment employée. Elle donne de l'intensité à l'expression et de la force à l'idée sur laquelle on veut appuyer. C'est ainsi qu'en français on dit : « c'est moi-même, c'est cela même, lui-même », etc. C'est le *do* emphatique des Anglais, le *da* du balladien, le *lava* de Futuna et Samoa, le *pe* de Wallis (*leleipe*, c'est bien) : *loikœ* « c'est bien », *edhepalakœ* « c'est cela même », *tukœ* « c'est bien grand, c'est beaucoup ».

2° La particule *hi*, à la fin des mots, semble avoir la même valeur à peu près que la précédente ; mais elle est d'un usage peut-être moins étendu, moins fréquent : *eni hi* « c'est moi-même », *casihi* « un seulement », *cohi* « c'est bien petit » (*co* a le même son que *xo*, *c* italien dans *cicerone*).

On exprime encore le SUPERLATIF par cette autre tournure singulière. Vous demandez s'il y avait beaucoup de monde : *ala ñim id'atj ?* et on vous répond : *atj i Haze* « un monde de Dieu », pour dire qu'il y en avait beaucoup, comme on dit trivialement en français : « il y avait un monde de diable » ou « il y avait diablement du monde ». Pareillement si vous dites : *tu ngedà?* « la mer est-elle grosse ? » on vous répond : *ngedà i Haze* « c'est une mer de diable », c'est-à-dire une mer très-grosse.

Les Hébreux disaient : *montes Dei* « les montagnes de Dieu », c'est-à-dire des montagnes très-élevées.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE.

La littérature populaire basque. — Notice bibliographique à propos de quelques publications récentes.

J'emploie cette expression « littérature populaire » à défaut d'autre, pour désigner ce que les Anglais appellent si bien *folk-lore.* On a essayé de franciser ce dernier mot, mais la tentative est encore bien récente ; trop peu de travailleurs encore, dans notre pays, ont pris pour objet direct de leurs études ces intéressants produits spontanés de l'esprit national vulgaire, les contes, les chansons, les proverbes, les dictons, les rondes, les formules, les devinettes ou devinailles, etc. Il s'est pourtant fondé à Paris, suivant la mode du jour, un dîner mensuel qui a pris le nom de *folk-lorique,* tout en s'abritant avec prudence sous le nom vénéré de « ma mère l'oye ». On peut regarder comme en quelque sorte le résultat, l'écho, l'organe de ce dîner, la très-intéressante « collection des littératures populaires de toutes les nations », entreprise par la librairie Maisonneuve, et dont il sera rendu compte prochainement.

Je voudrais dire ici quelques mots, — non sur toute la littérature populaire basque, — mais au moins sur les contes et légendes qui ont été conservés chez cette inté-

ressante nation, et sur les publications auxquelles ils ont donné lieu. Il est bon de remarquer *à priori* que, vu le contact ancien et prolongé des Basques avec des populations supérieurement organisées, on doit s'attendre à trouver chez eux, sous une forme de langage particulière, des variantes nombreuses de contes gascons, languedociens, catalans, galliciens, etc. C'est en étudiant avec un très-grand soin ces contes, c'est en les comparant et en les étudiant en un nombre aussi grand que possible que nous pourrons nous rendre compte des traits ou des épisodes originaux qui ont peut-être survécu aux inondations successives, si cette expression m'est permise, des mythologies celtique, latine et chrétienne.

On a malheureusement voulu commencer par la fin et trop prouver. On a joué sur les mots. Les Basques, par imitation des Castillans, qui se disent *hidalgos*, c'est-à-dire *hijos de algo* « fils de quelque chose », se sont appelés naguère *aitonen seme* « fils de bons pères, *aita onen seme* ». Or ce mot *aitonen* a varié dialectiquement et euphoniquement en *aitoren*, ainsi que *eguraldi* « beau temps », vient de *egunaldi* (cf. la forme souletine) ; du reste, la mutation *r*=*n* est normale en basque. Mais de cet *aitoren* on a fait le génitif d'un prétendu nom de personne : Aïtor. Et voilà comment Chaho, dans son *Histoire primitive des Euskariens-Basques* (Bayonne, 1847), et dans sa *Philosophie des religions comparées* (Bayonne, 1846-48, 2 vol.), raconte longuement et pompeusement la légende purement imaginaire d'Aïtor, père primitif de tous les Basques. C'est le même Chaho qui, dans un message amoureux confié à un oiseau, voyait le souvenir du passage d'Annibal dans les montagnes, et qui a inventé la

fée *Maithagarri,* dont je n'ai retrouvé nulle part la trace. Avant lui, on avait essayé de faire croire à Humboldt, à propos du trop célèbre « Chant des Cantabres », certaines histoires de Lekobidi, Lelo, Tota, Zara, que M. Bladé a fort irrévérencieusement, mais très-justement, traitées de « contes bleus ».

J'ai beaucoup couru le pays basque à la recherche des contes, des devinettes, etc.; nulle part je n'ai entendu parler d'Aïtor, de Zara, de Maithagarri, si ce n'est dans les salons des hobereaux, des pédants et des gros propriétaires. Mais le paysan, le laboureur, le marin, le basque illettré ignore absolument ces gens-là. M. Webster n'a pas été plus heureux que moi, pas plus que M. Cerquand, ancien inspecteur d'Académie à Pau, qui avait mis tous ses instituteurs en campagne. Or, on sait à quel point les instituteurs peuvent devenir suspects en ces matières, et le vers cruel d'Alfred de Musset n'est pas tout à fait injuste.

MM. Webster et Cerquand ont publié les deux seuls recueils de contes basques qui soient rigoureusement exacts et parfaitement authentiques. Voici les titres de leurs ouvrages :

CERQUAND. *Légendes et récits populaires du pays basque.* Pau, Léon Ribaut, 1er fascicule, 1875, 74 pages; — 2e, 1876, 97 pages; — 3e, 1878, 104 pages. — Un 4e fascicule est sous presse.

WEBSTER. *Basque legends, collected chiefly in the Labourd.* London, Griffith et Farran, 1877, in-8 de xvj et 233 pages. Il en a été fait en 1879 un nouveau tirage, augmenté d'un appendice de 45 pages sur la poésie basque.

L'un des contes recueillis par M. Cerquand a été reproduit dans *Mélusine* (1878, gr. in-8, col. 160).

J'ai publié dans cette même *Revue* (t. VIII, p. 241-245) deux contes basques dont j'avais recueilli l'un à Saint-Pic-sur-Nivelle, et dont j'avais emprunté l'autre à M. Cerquand.

De l'autre côté des Pyrénées, je ne vois guère que trois ouvrages à citer, ceux de MM. Araquistain, Goizueta et Arana (Vicente).

Le premier en date, celui de M. *Goizueta* (J. M.), est intitulé *Leyendas vascongadas ;* il a été imprimé par Garcia Pedros, à Madrid, en 1851, et forme un petit in-16 de 179 pages. Il comprend cinq « leyendas » appelées *Aquelarre* (lande du bouc, scène du sabbat), *Lamia* (sorte de génie malfaisant mâle et femelle), *Basajauna* (être mâle sauvage, aussi fort que niais et crédule), le *Cor de Roland* et *Maitagarri*. La première légende est un écho de contes anciens : un jeune homme surprend par hasard le secret d'une sorcière et en profite pour guérir une princesse victime d'un maléfice. Jaloux de lui, son frère veut l'imiter et va se cacher dans un arbre pour assister au sabbat ; mais il est surpris par les sorcières et mis en pièces par Satan. La seconde histoire est celle d'une rivalité d'amour entre un jeune marin basque et un corsaire français ; ce dernier enlève et viole la fiancée de son rival, qui se tue pour ne pas survivre à son déshonneur et est changée en *lamina ;* elle habite une grotte près du Passage, et son apparition annonce une tempête prochaine. La légende *Basajauna* est du même genre; ce *basa-jaun* serait l'ombre, comme auraient dit les anciens, d'un mari basque outragé, qui se serait vengé sur le séducteur de

sa femme de la façon la plus épouvantable possible. Le *Cor de Roland* est une aventure de chasse à Roncevaux; dans un écho montagnard on croit reconnaître la trompe du vieux paladin annonçant un orage; suit le récit émouvant de la prise d'un ours. La *Maitagarri* est une légende amoureuse : une fée éprise d'un jeune Basque est trompée par une sorcière et la punit cruellement, pendant que celui qu'elle aime, miraculeusement échappé à la mort, épouse une jeune fille à laquelle il était depuis longtemps fiancé. — Ce petit volume est bien écrit et très-intéressant ; mais il n'a absolument rien de basque, ni surtout rien de populaire.

Il faut en dire à peu près autant d'un livre un peu plus moderne, moins rare, et que pour cette raison j'analyserai moins en détail. Il porte pour titre : « *Tradiciones vasco-cantabras,* por d. Juan V. Araquistain. *Tolosa,* 1866. » C'est un in-8 carré de 581 pages, qui contient, outre la dédicace et l'introduction (cette dernière en vers), cinq « traditions » plus ou moins historiques, qui ne sont guère que des épisodes de la vie aristocratique du moyen âge en Biscaye : *La Veillée du mort, Hurcamendi, L'Emmurée d'Irarrazabal, Les Cantabres, La Plaine de Beotibar,* et trois « histoires d'amour » : *La dame de Morumendi, La Fileuse de Zubelzu* et *Les trois vagues.* L'auteur a soin de dire, au moins pour les deux derniers récits, qu'ils sont originaux et authentiques, mais que la forme est de lui. Il avoue même qu'il a intercalé dans *Les trois vagues* un élément amoureux qui manquait complètement à la version populaire. Ce conte des *Trois vagues* est d'un haut intérêt : une sorcière élève contre la barque de son mari, pêcheur du golfe de Biscaye, trois énormes vagues,

L'un des contes recueillis par M. Cerquand a été reproduit dans *Mélusine* (1878, gr. in-8, col. 160).

J'ai publié dans cette même *Revue* (t. VIII, p. 241-245) deux contes basques dont j'avais recueilli l'un à Saint-Pic-sur-Nivelle, et dont j'avais emprunté l'autre à M. Cerquand.

De l'autre côté des Pyrénées, je ne vois guère que trois ouvrages à citer, ceux de MM. Araquistain, Goizueta et Arana (Vicente).

Le premier en date, celui de M. *Goizueta* (J. M.), est intitulé *Leyendas vascongadas ;* il a été imprimé par Garcia Pedros, à Madrid, en 1851, et forme un petit in-16 de 179 pages. Il comprend cinq « leyendas » appelées *Aquelarre* (lande du bouc, scène du sabbat), *Lamia* (sorte de génie malfaisant mâle et femelle), *Basajauna* (être mâle sauvage, aussi fort que niais et crédule), le *Cor de Roland* et *Maitagarri.* La première légende est un écho de contes anciens : un jeune homme surprend par hasard le secret d'une sorcière et en profite pour guérir une princesse victime d'un maléfice. Jaloux de lui, son frère veut l'imiter et va se cacher dans un arbre pour assister au sabbat ; mais il est surpris par les sorcières et mis en pièces par Satan. La seconde histoire est celle d'une rivalité d'amour entre un jeune marin basque et un corsaire français ; ce dernier enlève et viole la fiancée de son rival, qui se tue pour ne pas survivre à son déshonneur et est changée en *lamina ;* elle habite une grotte près du Passage, et son apparition annonce une tempête prochaine. La légende *Basajauna* est du même genre; ce *basa-jaun* serait l'ombre, comme auraient dit les anciens, d'un mari basque outragé, qui se serait vengé sur le séducteur de

sa femme de la façon la plus épouvantable possible. Le *Cor de Roland* est une aventure de chasse à Roncevaux; dans un écho montagnard on croit reconnaître la trompe du vieux paladin annonçant un orage; suit le récit émouvant de la prise d'un ours. La *Maitagarri* est une légende amoureuse : une fée éprise d'un jeune Basque est trompée par une sorcière et la punit cruellement, pendant que celui qu'elle aime, miraculeusement échappé à la mort, épouse une jeune fille à laquelle il était depuis longtemps fiancé. — Ce petit volume est bien écrit et très-intéressant ; mais il n'a absolument rien de basque, ni surtout rien de populaire.

Il faut en dire à peu près autant d'un livre un peu plus moderne, moins rare, et que pour cette raison j'analyserai moins en détail. Il porte pour titre : « *Tradiciones vasco-cantabras,* por d. Juan V. Araquistain. *Tolosa,* 1866. » C'est un in-8 carré de 581 pages, qui contient, outre la dédicace et l'introduction (cette dernière en vers), cinq « traditions » plus ou moins historiques, qui ne sont guère que des épisodes de la vie aristocratique du moyen âge en Biscaye : *La Veillée du mort, Hurcamendi, L'Emmurée d'Irarrazabal, Les Cantabres, La Plaine de Beotibar,* et trois « histoires d'amour » : *La dame de Morumendi, La Fileuse de Zubelzu* et *Les trois vagues.* L'auteur a soin de dire, au moins pour les deux derniers récits, qu'ils sont originaux et authentiques, mais que la forme est de lui. Il avoue même qu'il a intercalé dans *Les trois vagues* un élément amoureux qui manquait complètement à la version populaire. Ce conte des *Trois vagues* est d'un haut intérêt : une sorcière élève contre la barque de son mari, pêcheur du golfe de Biscaye, trois énormes vagues,

la première de lait, la seconde de larmes et la troisième de sang : averti par un hasard miraculeux, le pêcheur, pour rompre le prestige, lançe son harpon dans la vague de sang ; en rentrant chez lui, il trouve sa femme expirante. En lisant « l'arrangement » de M. Araquistain, on sent partout la correction, le remaniement littéraire et maladroit.

Le troisième ouvrage espagnol que l'on pourrait citer vient de paraître. Mais *Los ultimos Iberos* de M. V. Arana (Madrid, 1882, 423 pages in-8) n'est, de même qu'une précédente publication du même auteur (*Oro y oropel*, Bilbao, 1876, 287 pages in-8), qu'une suite de « nouvelles » d'un intérêt médiocre, dans ce style ampoulé ordinaire aux Castillans, et l'on perdrait vraiment son temps si l'on voulait y chercher quelque chose d'original, de populaire, en un mot de réellement basque.

Dans l'intéressant journal de M. J. Manterola, la *Euskal-herria* de Saint-Sébastien, M. Juan E. Delmas, de Bilbao, a donné, en 1880 (t. I, p. 108 et 161), deux intéressantes légendes locales basques *Jent'il zubi* et *Les Irachus*. Elles ont une allure originale ; mais la forme n'est évidemment pas rigoureusement authentique. La première est relative à une sorte de pont formé par deux énormes rochers au-dessus d'un précipice, dans la montagne d'Urquiola. Des campagnards surpris par la tempête avaient voulu se réfugier dans une grotte habitée par un être redoutable ; pour les punir de leur audace, celui-ci avait lancé sur eux les deux rochers dont les avait préservés la protection de saint Antoine. L'autre légende aurait eu pour théâtre un certain point de la route de Mundaca à Bermeo ; une jeune fille y aurait, par une faveur spéciale

de la Sainte-Vierge, assisté à la revue diabolique d'un troupeau de cochons merveilleux qui portaient une lanterne au cou, passée par un nain, et elle aurait réussi à enfermer le nain dans une grotte, et à faire mettre à mort par les gens de son village tous les cochons qui revenaient le matin dans leur habitation du jour.

Voilà à peu près l'indication générale de tout ce qui a été publié, à ma connaissance, sur les contes basques. Dans une autre étude, nous rechercherons ce qui a été fait pour les proverbes, les chansons, la musique et les autres manifestations de l'esprit populaire des Euskariens.

Julien Vinson.

Recueil de mots français tirés des langues étrangères, par Didier Loubens, 1 vol. in-18. — Paris, 1882, 180 p.

M. Didier Loubens a déjà publié deux autres *Recueils* du même genre (mots français dérivés du latin, mais la langue française tout entière vient du latin; — mots français dérivés du grec). Nous ne les connaissons pas ; mais si nous en jugeons par le livre que nous venons d'examiner, ils n'ont pour nous aucune valeur scientifique, et ils devraient échapper ainsi à notre analyse. Malheureusement, ce sont des ouvrages de vulgarisation comme on en fait tant aujourd'hui pour le gros public, qui n'est pas à même de contrôler, et qui accepte pour vérité ce qui est le plus souvent contestable ou inexact. Pour faire un dictionnaire, il ne suffit pas d'avoir beaucoup compulsé ; il faut être

d'abord philologue, et pour le genre de recueil adopté par M. D. Loubens, il faut être d'abord linguiste, c'est-à-dire connaître assez de langues européennes et orientales pour pouvoir vérifier soi-même ce que les autres ont dit avant vous, et aussi pour surveiller l'orthographe, car c'est là la pierre d'achoppement de celui qui cite des mots qu'il ne connaît pas. Il faut aussi connaître à fond sa propre langue ; or M. D. Loubens n'est certainement ni médiéviste, ni romaniste ; sans aller plus loin, c'est déjà une lacune suffisante pour faire suspecter ses étymologies.

Non pas, certes, qu'elles soient toutes discutables ; nous dirons volontiers « *sunt quædam mediocria, sunt bona plura* », en d'autres termes, qu'il y a d'excellentes choses, mais qu'il y en a aussi de très-médiocres.

Toute la partie italienne, par exemple, est à refaire, et doit être réduite des trois quarts. L'auteur a mis sur le compte de l'italien tout ce qui est bas latin et commun aux diverses langues néo-latines, comme : « barbier, case, chemise, congé, couvent, épée, gant, » etc., etc. La partie anglaise, par contre, est très-incomplète ; presque tous les termes de machine, commerce, marine, finance, histoire naturelle, chasse, manquent au recueil de M. D. Loubens On est étonné de ne pas trouver des mots tout à fait usuels, comme *high-life, cow-pox, skating, rowing-club, gentry, fashion, humour, flirt, shoking, greenbach,* et tant d'autres si connus.

Nous faisons aussi des réserves sur un grand nombre d'étymologies pour l'espagnol, le hollandais, l'allemand même, que M. D. Loubens confond avec le germanique. En hébreu, notre auteur croit encore que Babel signifie confusion ; Nemrod, rebelle ; il dit que cette langue ne con-

naît aucune des trois lettres *y*, *z* et *w*, et pourtant il écrit lui-même Yobel, Zacharie.

Il y aurait à reprendre à chaque page, mais l'espace nous est très-limité, et la nature de l'ouvrage ne comporte pas véritablement un compte-rendu détaillé. Nous nous bornons à ces observations générales, dont nous espérons que M. D. Loubens tirera profit — si tant est que ces lignes lui tombent sous les yeux — pour les prochaines éditions, et aussi pour le *Recueil de mots français provenant de la langue celtique,* qu'il annonce devoir paraître incessamment.

E. D.

6 mai 1882.

VARIÉTÉS

I

UN ÉCHANTILLON DU PATOIS CRÉOLE-FRANÇAIS DU MOZAMBIQUE.

Je dois le récit suivant à l'amabilité d'un créole de la Réunion de passage à Paris. Dans un des prochains numéros de la *Revue*, je compte publier un travail que je tiens de la même personne sur le langage de l'île même de la Réunion, avec un spécimen assez développé de ce patois.

J. V.

Un habitant de Bourbon reçoit un matin la visite d'un de ses amis. Il l'invite à déjeuner « à la fortune du pot ».

On sert un *kari* de volaille.

« — Quel morceau préférez-vous?

« — La cuisse !

« — C'est comme moi ! »

Et l'amphitryon, ayant servi son hôte, cherche dans le plat la seconde cuisse. Ne l'y trouvant pas, il interpelle le petit domestique indien de service :

« — Virapin !

« — Vlà, m'sié !

« — Appelez-moi le cuisinier ».

Virapin s'élance à la cuisine :

« — Eh ! pa' Aughisse ! pa' Aughisse ! M'sié y appéle à vous don ! »

Auguste, nègre malgache, de mauvaise humeur : « A' qui faire qui ni quirié coumou ça? Ça ni pitit Manabara ni fourounté avecque garand mounou (1) ».

« — Allez, vous ; M'sié va parle à vous volaille ! »

Auguste se présente, la tête basse, à la porte de la salle à manger :

« — Qu'est-ce que c'est que ça, Auguste? Depuis quand les volailles n'ont-elles plus qu'une patte ?

« — Si pas, moussié !

« — Comment *si pas !* Je viens de servir à monsieur une cuisse ; je cherche l'autre ; elle n'est pas dans le plat. Où est-elle ?

« — Ah ! moussié, ça ni bébète-là ni fé gaigne à moin malérou, ça (2)!

« — Qu'est-ce que tu me chantes là?

« — Moun boulanc, Boundié y pini à moin si moin volérou (3) !

« — Enfin ! qu'est devenue cette cuisse ?

« — Ah! moussié, quanqu' moin n'an fé couitou douriz moin n'an lévé couvéritirou maroumitou, moin guetté pangarou va bouroulé, à cause vou n'an pas content rampangou. Couvéritirou ni çaud, la bouroulou mou main, n'an çapé ; ali n'an toumbé dissi pitit maroumitou kari ; maroumitou kari n'an çaviré, couissi volaille n'an tombé, n'an gaigné na cendourou (4)...

(1) Pourquoi venir crier comme ça? Ces petits Malabars deviennent effrontés avec les grandes personnes !

(2) Cette petite bête me fait avoir du malheur.

(3) Mon blanc, Dieu me punisse si je suis un voleur !

(4) Ah! monsieur, pendant que je faisais cuire le riz, j'ai levé le couvercle de la marmite pour voir et prendre garde que ça ne brûle,

« — Et alors ?

« — Moin n'an goûté, moussié !

« — Tu en as goûté ! tu l'as mangée ?

« — Ah ! oui, moun boun boulanc. A vous n'an dit. Siquizé Boundié (1). »

II

UN CONTE POPULAIRE TAMOUL.

En parcourant dernièrement des papiers déjà anciens, j'ai retrouvé le conte intéressant qu'on va lire. Je l'avais écrit en France, à Lussac, en 1864, sous la dictée de mon jeune frère qui l'avait appris à Karikal, il y avait déjà longtemps, d'un de nos domestiques. Comme j'avais recueilli en même temps le texte tamoul, je puis garantir l'exactitude de la traduction suivante :

Il y avait un brame et une bramine. La bramine travaillait sans cesse et se fatiguait beaucoup, tandis que le brame restait assis, dans un coin, les jambes croisées, à ne rien faire. Un jour la bramine se fâcha après son mari. « Je serai donc toujours seule à travailler ! lui dit-elle ; « va donc courir le monde et apprendre quelque science ! » Alors il lui demanda un paquet de riz cuit, le prit et se mit en route.

Tout en marchant il vit un *veḷḷéri* (espèce de rongeur)

parce que vous n'auriez pas été content du tout. La couverture était chaude, elle m'a brûlé la main, m'a échappé ; elle est tombée sur la petite marmite du *kari ;* la marmite du *kari* a chaviré ; la cuisse de la volaille est tombée, elle a attrapé de la cendre.

(1) Ah ! oui, mon bon blanc ; vous l'avez dit. Excusez, mon Dieu !

qui creusait son terrier, et il se dit : *Veḷḷéritôṇḍugir'adu* (le *veḷḷéri* creuse la terre). Il remarqua ensuite un grand palmier qui était tout droit et il se dit (1) : *Nêṭṭépanémaron nikkir'adu* (le long palmier se tient droit). Après, il aperçut un hibou qui écarquillait ses grands yeux, et il se dit : *ândépôndumujikkir'adu* (le hibou ouvre les yeux et regarde effaré). Il vit enfin un petit renard qui courait ventre à terre, et il se dit : *Kuḷḷanari ôdiyâradu* (le petit renard se met à courir). Alors il s'en revint chez lui. Il n'y trouva personne. Il regarda soigneusement tout ce qui était sur le feu et s'en alla faire un grand tour.

Il rencontra sa femme qui portait de l'eau. Elle lui demanda : « As-tu appris quelque science ? » Il lui dit que oui. Alors elle lui dit de dire ce qu'il y avait à cuire chez lui ; il répondit qu'il y avait du beurre, du riz, du *kar'i* de mouton, et sa femme fut bien contente. Elle lui servit bien à manger.

Il y avait dans le voisinage une blanchisseuse qui, depuis sept mois, avait perdu sept ânes qu'elle n'avait jamais pu retrouver. Elle en parla à la bramine qu'elle vit assise sur le pas de sa porte. Celle-ci lui dit : « Mon mari vous renseignera tout de suite : il vient d'apprendre une nouvelle science ». La blanchisseuse vint le trouver et lui raconta son affaire. Il lui dit : « Revenez demain matin, à cinq heures, avec deux sacs d'argent, de l'encens et des *vir'âṭṭi* (2) ». A six heures du soir, quand le brame et sa femme eurent soupé, celle-ci se coucha ; mais son

(1) J'écris ces formules exactement suivant la prononciation populaire. J'en rectifierai l'orthographe quand je publierai le texte tamoul du conte.

(2) Galettes de bouse de vache séchées qui servent de combustible.

mari alla se promener et chercha partout sept ânes (1) qu'il trouva seulement à quatre heures du matin. Il les ramena et les attacha derrière un petit mur en ruines. Il se coucha bien fatigué. La blanchisseuse vint une heure après. Il alluma l'encens et les *vir'âṭṭi*, et au bout d'une demi-heure s'écria : *Kajudékiḍakkir'adu kiḍakkir'adu kul't'içuvat't'ilékattikiḍakkir'adu* (les ânes sont couchés, sont couchés; attachés au petit mur en ruines, ils sont couchés). Elle y alla et les trouva. Elle lui donna les deux sacs d'argent.

Un jour que cette blanchisseuse était allée chercher du linge chez le roi, elle entendit les deux servantes *Kaṇṇây* et *Mûkkây* dire qu'elles avaient perdu un grand *Kiṇṇi* (2) d'or. La blanchisseuse leur dit qu'elles pourraient le retrouver par le moyen d'un brame qui venait d'apprendre une nouvelle science. Les deux servantes le dirent à la reine. La reine le dit aussitôt au roi. Il envoya chercher le brame par deux pions (3). Ils le trouvèrent assis dans un coin et couvert de charbon ; il ne voulut pas aller à pied avec eux et demanda le propre palanquin du roi. Les pions furent le dire au roi qui lui envoya son palanquin. Alors il y entra. Pendant toute la route, il ne fit que crier : *Kaṇṇukkum mûkkum kêḍu vandu pôtchu* (il est venu un danger pour les yeux et le nez). Il pensait : « Le roi, voyant mon ignorance, va me faire crever les yeux (*kaṇṇu*) et couper le nez (*mûkku*) » ; mais les deux servantes *Kaṇṇây* et *Mûkkay* crurent qu'il parlait pour

(1) Ce passage doit être altéré.
(2) Vase domestique, sorte de cuvette.
(3) Soldats, gardes, agents de police.

elles. Elles coururent au devant de lui pour le supplier de ne pas dire que c'étaient elles qui avaient laissé tomber le *kiṇṇi* dans le puits. Mais lui, comme sans les entendre, criait encore plus fort : *Kaṇṇakkum mûkkum kêḍu vandu pôtchu !* Arrivé chez le roi, il demanda de l'encens, le fit brûler et, au bout d'un long espace de temps, s'écria : *Kiṇṇi kiḍakkir'adu kiḍakkir'adu kiṇat't'ukkuḷḷê kiṇṇi kiḍakkir'adu* (le *kiṇṇi* gît, gît ; au fond du puits, le *kiṇṇi* gît). Le roi fit curer le puits, et on trouva le vase d'or. Alors le roi fit bâtir une maison pour le brame et la lui remplit presque d'argent.

Comme il s'y rendait, il rencontra un autre savant qui lui dit : « Puisque vous êtes si fort, devinez ce que je tiens dans la main ! » Alors il s'écria : *Angêtapitchên ingêvandên ambaḍapaṭṭên tummiṭṭipajon* (là-bas, j'ai failli ; ici, je suis venu ; je me trouve pris (comme) un fruit du *tummiṭṭi*) (6). L'autre jeta aussitôt un fruit de ce genre qu'il tenait dans sa main et lui donna deux sacs d'argent.

Le brame serrait tout son argent dans la terre. Un jour, après avoir soupé, ils se couchèrent et sa femme lui demanda : « Comment as-tu appris cette science ? » En même temps, des voleurs qui étaient entrés dans la maison se mirent à creuser doucement pour trouver l'argent. Le brame dit à sa femme : *Velléri*, etc. (le *velléri* creuse la terre). Étonnés, les voleurs se redressèrent. Le brame continua : *Nêttè*, etc. (le long palmier se tient droit). De plus en plus surpris, les voleurs se regardèrent les uns les autres. Le brame reprit : *ândé*, etc. (le hibou

(6) Bryonia collosa, espèce de dattier.

ouvre les yeux et regarde effaré). Se croyant découverts, les voleurs prirent la fuite pendant que le brame disait : *Kaḷḷa*, etc. (le petit renard se met à courir). Non seulement les voleurs n'avaient pas pris l'argent du brame, mais ils en avaient laissé d'autre qu'ils portaient sur eux.

Le lendemain matin, quand le brame se leva pour aller faire ses prières, il trouva tout cet argent en désordre. Il dit à sa femme qu'il avait bien fait de lui raconter son histoire, puisque, au lieu d'être volés, leur fortune se trouvait augmentée.

Ils vécurent longtemps riches et heureux.

Julien VINSON.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

SOUS-DIRECTEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME QUINZIÈME

15 OCTOBRE 1882

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1882

SOMMAIRE DU N° 4.

Pages.

J. A. Gatteyrias. Études linguistiques sur les langues de la famille géorgienne (*Fin*)..... 337

P. A. C. Notes grammaticales sur la langue de Lifu (Loyaltys) (*Fin.*)..... 378

W. Webster. Sur l'étymologie du mot « basque »..... 427

BIBLIOGRAPHIE.

Wright (Allen). *Chahta Leksikon* 422

Larramendi (P. Manuel de). Corografia ó descripcion general de la provincia de Guipúzcoa..... 424

ÉTUDES LINGUISTIQUES

SUR LES LANGUES DE LA FAMILLE GÉORGIENNE (1).

III. — DÉRIVATION VERBALE (2).

Après une analyse intime des différentes formes de la

(1) Voyez *Revue*, t. XIV, p. 275.

(2) Le verbe géorgien a pendant longtemps résisté à toutes les tentatives d'analyse, et Schleicher lui-même ne put pas en saisir le mécanisme, ainsi qu'il le reconnaît dans son traité *Die Unterscheidung von Nomen und Verbum inderlautlichen Form.*

Le premier, M. Frédéric Müller, l'éminent professeur de l'Université de Vienne, fit connaître la constitution du verbe géorgien dans une savante étude parue en octobre 1868 dans les *Sitzungberichte der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften zu Wien*, sous ce titre : *Zur Conjugation des georgischen Verbums*, vol. LX, pp. 154-164. Dans ce remarquable travail, l'auteur reconnut la racine verbale dont il détermina le rôle, et exposa le mécanisme du verbe lui-même.

J'ai suivi dans cette étude une marche un peu différente de celle du docteur Frédéric Müller, et je ne me suis adressé au verbe que lorsque j'ai eu déterminé le sens et le rôle de la caractéristique de la personne et de la voyelle transitive et intransitive qui, préfixée à la racine verbale, vient fixer le sens de la forme verbale. Partout ailleurs j'ai abouti aux mêmes conclusions que le docteur Müller, dont je me sépare cependant dans l'analyse des éléments du verbe *moval.*

Il m'a donc fallu faire précéder l'étude du verbe d'une analyse

déclinaison dans les langues géorgiennes (1), nous avons reconnu qu'elle était une et n'admettait aucune variété. Il en est de même de la conjugaison, bien que la plupart des grammairiens indigènes ou étrangers aient cru devoir reconnaître une foule de distinctions qui n'ont d'autre base qu'un manque de méthode absolue dans l'étude scientifique de la dérivation du verbe (2).

Toutefois, avant de passer à l'examen des différentes racines qui se suffixent les unes aux autres pour concourir à la formation du verbe, il convient d'analyser d'une façon tout à fait complète les différents éléments organiques du pronom personnel qui joue un rôle important dans la composition verbale.

On a déjà vu (3) comment les trois voyelles *a, e, i,* combinées avec les consonnes *g, m, s,* formaient en géorgien tous les pronoms démonstratifs.

Ainsi on a :

De *a* avec *m, a-m, a-m-a, a-m-an.*
De *i* avec *m, i-m, i-m-a, i-m-an.*
Et aussi les formes *m, m-a, m-an.*

très-détaillée des formes pronominales. A mon avis, cette partie de mon travail est la plus délicate, et il est impossible de rien comprendre à l'exposé du mécanisme verbal en géorgien tant qu'on n'est pas arrivé à se rendre un compte exact du jeu des pronoms et de leur véritable sens. Je prie donc ceux de mes lecteurs qui me reprocheraient trop de sécheresse dans le style de m'excuser en faveur du sujet lui-même, qui réclame avec une grande attention d'esprit une précision absolue dans les termes. J. A. G.

(1) Voir mon précédent travail sur *La dérivation nominale en géorgien*, publié dans cette *Revue*.

(2) Je renvoie aux différents travaux sur le géorgien qui ont déjà été signalés dans les notes de *La dérivation nominale.*

(3) *Dérivation nominale,* tirage à part, p. 17.

De la combinaison des trois voyelles avec *g* et *s* résultent les formes suivantes :

	SINGULIER.		PLURIEL.
a-g, a-s, et aussi	*a-g-i,*	*a-s-e.*	
e-g, e-s,	*e-g-e,*	*e-s-e.*	*e-s-e-ni.*
i-g, i-s,	*i-g-i,*	*i-s-i.*	*i-s-i-ni.*

Si nous voulons maintenant retrouver en laze des formes correspondantes, nous devons d'abord examiner le pronom démonstratif, le pronom relatif et le pronom personnel de la troisième personne (1) :

PRONOM DÉMONSTRATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*ham,*	*hani.*
Datif.	*hamous,*	*hanis.*
Génitif.	*hamouchi,*	*hanichi.*
Final.	*hamoucha,*	*hanicha.*

PRONOM RELATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*nam,*	*nani.*
Datif.	*namoucheni,*	*nanis.*
Génitif.	*namouchi,*	*nanichi.*
Final.	*namoucha,*	*nanicha.*

(1) Pour tout ce qui concerne le laze, voir, dans les *Abhandlungen der Königlichen Academie der Wissenschaften zu Berlin,* le beau travail de Rosen, publié en 1843 : *Ueber die Sprache der Lazen.*

Pour le mingrélien et le suane, il faut consulter dans la même collection, à l'année 1845, le mémoire du même auteur : *Ueber das Mingrelische, Suanische und Abchasische,* qui fait suite au mémoire sur l'ossète : *Ueber die Ossetische Sprache.*

PRONOM DE LA TROISIÈME PERSONNE.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*him,*	*hini.*
Datif.	*himous,*	*hinis.*
Génitif.	*himouchi,*	*hinichi.*
Final.	*himoucha,*	*hinicha.*

A première inspection, il est facile de reconnaître au singulier un élément consonnantique *m*, commun à ces trois personnes et identique à l'*m* démonstratif géorgien. On a donc *ha-m, na-m* et *hi-m*.

Mais, d'autre part, nous reconnaissons dans *ham* et dans *nam* un autre élément commun, la voyelle *a*, identique à la voyelle géorgienne primitive, et formant en se combinant avec *m* une forme secondaire correspondant exactement au démonstratif géorgien *a-m, a-m-a, a-m-a-n*.

D'un autre côté, dans le pronom personnel *him*, *i*, voyelle démonstrative combinée avec *m*, donne un composé analogue à la forme démonstrative secondaire *im* du géorgien.

De là il résulte qu'au singulier le pronom personnel en aze se forme de la même manière que le démonstratif, et que ce dernier à son tour se distingue seulement par l'aspirée *h* du relatif qui a pour caractéristique la nasale *n*.

Au pluriel, la consonne démonstrative du singulier disparaît devant la caractéristique *ni* du pluriel, et il ne reste que les voyelles de démonstration *i* et *a* combinées avec *h* et *n*.

La consonne *m* primitive se retrouve encore dans les interrogatifs lazes *mi*, qui ? et *monia*, quoi ?

Dès lors nous décomposerons ainsi le pronom personnel de la troisième personne :

PRONOM PERSONNEL.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*h-i-m,*	*h-i-ni.*
Datif.	*h-i-m-ou-s,*	*h-i-ni-s.*
Génitif.	*h-i-m-ou-chi,*	*h-i-ni-chi.*
Final.	*h-i-m-ou-cha,*	*h-i-ni-cha.*

Si nous voulons le comparer aux pronoms démonstratif et relatif, nous analyserons ainsi ces derniers :

PRONOM RELATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*n-a-m,*	*n-a-ni.*
Datif.	*n-a-m-ou-cheni,*	*n-a-ni-s.*
Génitif.	*n-a-m-ou-chi,*	*n-a-ni-chi.*
Final.	*n-a-m-ou-cha,*	*n-a-ni-cha.*

PRONOM DÉMONSTRATIF.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nominatif accusatif.	*h-a-m.*	*h-a-ni.*
Datif.	*h-a-m-ou-s,*	*h-a-ni-s.*
Génitif.	*h-a-m-ou-chi,*	*h-a-ni-chi.*
Final.	*h-a-m-ou-cha,*	*h-a-ni-cha.*

Nous constaterons en outre au pluriel l'existence d'une caractéristique *ni,* dont l'élément principal *n* se retrouve dans la dérivation verbale à la troisième personne du pluriel, et aussi en géorgien dans la dérivation nominale (1).

(1) *Dérivation nominale,* tirage à part, p. 35.

Quant à la voyelle *ou*, elle est la même que celle qui se trouve en géorgien à la troisième personne du singulier dans certains verbes (1).

Revenant maintenant sur les pronoms lazes de la première et de la deuxième personne, nous constaterons, d'après Rosen (2), qu'ils n'ont pas de datif à proprement parler, mais seulement une lettre indicative du datif quand ils sont employés dans la dérivation verbale. Nous avons donc les formes de dérivation suivantes :

Première personne.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. acc.	*ma*, moi,	*chkou*, nous.
Génitif.	*chkimi*, de moi,	*chkouni*, de nous.
Final.	*chkminde*, vers moi,	*chkouninda*, vers nous.

Deuxième personne.

	SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. acc.	*si*, toi,	*tkwa*, vous.
Génitif.	*skani*, de toi,	*tkwani*, de vous,
Final.	*skaninda*, vers toi,	*tkwaninda*, vers vous.

Mais, dans la dérivation verbale, nous trouvons encore les formes nouvelles :

ma-m, de moi,	*si-g*, de toi.
chkou-m, de nous,	*tkwa-g*, de vous.

qui nous montrent dans *m* et *g* deux consonnes de démonstration primitives, identiques aux consonnes primitives du

(1) On verra plus loin la preuve de ce fait.
(2) *Ueber die Sprache der Lazen*, p. 14.

géorgien *m* et *g*, conservées par exemple dans *m*, *ma*, *man*, ou dans *ag*, *eg*, *ig*, et dont on constate aussi la présence en mingrélien dans *ma* et *si*, pronoms des deux premières personnes du singulier.

On peut donc, en laze et en géorgien, établir comme suit la valeur des consonnes démonstratives :

	Laze.	Géorgien.
1re personne.	*m*	*m*
2e personne.	*g*	*g*
3e personne.	*h* de *himus* = *s* du géorgien.	*s*

A leur tour, nous retrouvons toutes ces consonnes démonstratives des personnes dans les adverbes de lieu.

Ainsi *m*, démonstratif de la première personne singulier dans *m*, démonstratif de lieu des adverbes *mi*, *mo*.

g, démonstratif de la deuxième personne singulier et affaiblie de *k*, se retrouve dans *aka* « ici », et aussi *ik*, *iki*, *ika*, *akath*, *aketh*, *akith*.

h ou *s*, identiques à l'*s* du *sa* géorgien indiquant le lieu.

Mettant maintenant en regard les pronoms démonstratifs géorgiens et les adverbes de lieu, nous aurons le tableau suivant :

Pronoms démonstratifs.		*Adverbes de lieu.*	
agi, *ase*,	*ag*, *as*.	*aka*, ici,	*aka-th*, *ika*.
ege, *ese*,	*eg*, *es*.		*ake-th*, *ik* = *ike*.
igi, *isi*,	*ig*, *is*.	*ika*, là,	*aki-th*, *iki*.

Et aussi :

m, *ma*, *man*, ce.	*m*, vers.
am, *ama*, *aman*, celui-ci.	*mo*, vers ci.
im, *ima*, *iman*, celui-là.	*mi*, vers là.

D'où il nous sera possible de retrouver la valeur des voyelles primitives du géorgien *a*, *e*, *i*, et aussi *ou*, qui ne se retrouve plus que dans le verbe.

En effet, nous constatons dans la dérivation du pronom une consonne démonstrative isolée *m* signifiant *ce*, *il*, *lui*.

De la combinaison de cette consonne avec les voyelles primitives *a* et *i*, on a :

a-m, celui-ci, *i-m*, celui-là.

Si nous recherchons maintenant le rôle de la voyelle dans les adverbes de lieu, nous trouverons :

a-ka, ici, *i-ka*, là.

De ces deux exemples, il résulte donc bien que *a* indique l'objet prochain, et *i* l'objet éloigné.

D'autre part, comme, d'après les pronoms démonstratifs, origine des personnels, on a déjà :

m, lieu où je suis.
k ou *g*, lieu où tu es.
h ou *s*, lieu où il est.

nous aurons d'un autre côté le système vocalique suivant :

a, voyelle de la première personne, marquant *lieu où l'on est*.
i, voyelle de la deuxième personne, marquant *éloignement*.

L'examen des deux premières personnes en laze vient confirmer ces faits ; en effet, l'on a :

m-a, moi, *s-i*, toi.

La consonne *m* et la voyelle *a* de la première personne correspondent exactement entre elles. Quant à *s* de la

seconde personne, si nous regardons le géorgien *chen* « toi », on admettra aisément que l'*s* n'est qu'une dégradation du *k* et du *g* en passant par la chuintante *ch*. L'accord entre les deux éléments de la seconde personne serait donc aussi absolue que pour ceux de la première personne.

Si l'on examine maintenant le rôle joué par les voyelles *a* et *i* dans leur affixation à une consonne dans les adverbes de lieu et au pronom personnel, on verra qu'elles expriment encore un autre sens sorti tout naturellement du premier.

La voyelle *a*, déterminant l'endroit où l'on est et d'où l'on part, tandis que la voyelle *i* désigne un endroit éloigné et d'où l'on vient, si l'on applique à une même consonne ou à un même mot l'une ou l'autre de ces deux voyelles, il est évident que la valeur de ce mot devra changer.

Prenons, en effet, les adverbes de lieu *a-k-a-th* et *i-k-i-th;* le premier signifie l'endroit d'où l'on part, tandis que l'autre marque le point d'où l'on vient.

Si nous passons maintenant aux verbes où nous rencontrons la consonne personnelle suivie tantôt de la voyelle *a*, tantôt de la voyelle *i*, il résultera forcément pour nous, d'après les exemples précédents, que $m + a$ aura une valeur subjective, tandis que $m + i$ n'aura qu'une valeur objective.

En terminant cette rapide analyse des pronoms en géorgien, nous arrivons aux résultats suivants :

A l'origine, les consonnes démonstratives, d'une part, et les voyelles démonstratives, de l'autre, se sont agglutinées en un rapport constant et absolu pour former les pro-

noms personnels identiques aux démonstratifs, et mis en simple rapport de deux endroits différents.

Plus tard il a fallu, pour former de nouveaux démonstratifs, devenus nécessaires, avoir recours à une nouvelle suffixation de la voyelle démonstrative qui, cette fois, a déterminé complètement le rôle joué par le pronom démonstratif.

C'est ainsi que l'on a eu *a-ma* et *i-ma*.

A partir de ce moment, la voyelle est devenue déterminante, tandis qu'à la première période, au moment où un élément vocalique et un élément consonnantique étaient seuls en présence, leur accord s'était fait surtout sur une même idée pour exprimer un même fait.

Cet emploi de la voyelle déterminante s'est alors étendu aux adverbes de lieu et à la dérivation verbale, comme nous allons pouvoir le constater maintenant.

En effet, si nous prenons des formes verbales telles que *var* « je suis », *viqar* « je fus », *vaskham* « je jette », nous constaterons immédiatement à ces trois premières personnes la présence des consonnes et des voyelles démonstratives des personnes que nous venons d'examiner, et nous décomposerons ainsi (1) :

v-ar, v-i-qar, v-a-skham.

A chacune de ces trois formes verbales nous rencon-

(1) Le *a* caractéristique de la première personne dans *var*, *viqar*, *vaskham*, correspond nettement au *m* qu'on a reconnu précédemment comme un des éléments formatifs de la première personne. On a en géorgien beaucoup d'exemples de cet adoucissement du *m* en *v* en passant par *b*, notamment dans les désinences du présent, comme on le verra plus loin.

trons une différence dans l'emploi des suffixes voyelles, indiquant si la personne est *subjective* ou *objective,* différence qui correspond exactement aux divers sens exprimés.

Le verbe *var* exprimant l'idée absolue d'existence personnelle, réunit simplement le suffixe de la personne à la racine verbale, sans que ce suffixe soit modifié par une voyelle déterminante qui rende la personne sujet ou régime. Ce verbe n'est donc ni transitif ni intransitif, et indique seulement l'état dans un lieu, sans qu'il puisse lui être apporté de modifications d'aucune sorte.

Ce verbe ne peut donc avoir qu'un seul temps, puisqu'il ne marque pas de transformations; il faut donc, si l'on veut marquer les différences d'état dans le passé, par rapport au présent, avoir recours à une autre racine verbale qui marque la transformation, en un mot *le devenir* (1).

En géorgien, c'est le verbe transitif *vhqav* « je fais »

(1) Dans ses *Recherches philosophiques sur la langue ouolofe* (1 vol. in-8°, Paris, 1829, p. 55), le baron Roger a parfaitement reconnu la différence entre la transformation du mouvement et l'état absolu. Il part de là pour établir la base de sa division du verbe en ouolofe. Dans ce travail, remarquable pour l'époque où il a été composé, l'auteur fait preuve d'une justesse de vue et d'une sagacité vraiment surprenante, et les théories qu'il émet à propos du nom, du verbe et des nombres ont été depuis confirmées dans leur ensemble par les découvertes linguistiques. Indépendamment des idées philosophiques qu'il contient, son livre est certainement le meilleur qui ait été publié sur le ouolofe, mais il a toujours été méconnu; et quand l'Institut a récompensé l'ouvrage plus qu'indigeste de l'abbé Boilat, et d'une valeur assez analogue à celle de la grammaire géorgienne de Brosset, le rapport n'a pas même signalé l'œuvre vraiment capitale du baron Roger.

qui fournit cette nouvelle racine verbale, et il lui suffit, pour devenir intransitif, de changer la voyelle modificatrice du suffixe de la personne, et alors on obtient *viqar* « je suis fait, je deviens », c'est-à-dire « j'ai été ».

D'autre part, le sens transitif du verbe *vhqav* est obtenu à l'aide de l'aspirée gutturale *h*, représentant d'un *a* plus ancien, qui est conservé dans *v-a-skham* « je jette » avec le sens bien déterminé de départ de l'endroit où l'on est, c'est-à-dire *subjectif*.

Cette substitution du *h* à la voyelle *a* est d'abord prouvée par la comparaison des formes suivantes :

a-kounda, *h-konda*, il avait.	*a-koundath*, *h-kondath*, ils avaient.
a-koundes, *h-kondes*, il aura.	*a-koundesth*, *h-kondesth*, ils auront.

L'*h*, d'autre part, disparaît toujours dès qu'apparaît une autre voyelle démonstrative de la personne, ce qui montre bien l'origine de sa dérivation.

Le même rôle de la voyelle auprès des pronoms des différentes personnes et pour les deux genres étant toujours le même, il nous sera maintenant possible de pousser plus loin l'analyse du verbe, et pour cela il devient nécessaire de comparer entre eux les différents temps pour retrouver leurs caractéristiques propres, après avoir séparé tout d'abord les pronoms personnels avec leurs voyelles démonstratives et les caractéristiques du pluriel, qui nous sont déjà connues par l'étude des pronoms et de la dérivation nominale.

Soit, par exemple, les verbes *cheviqvareb* « j'aime » et *vatchoukeb* « je fais présent », nous aurons les formes suivantes :

	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PRÉTÉRIT.	FUTUR.
Sing.	*cheviqvareb,*	*cheviqvarebdi.*	*cheviqvare.*	*cheviqvaro.*
Plur.	*cheviqvarebth.*	*cheviqvarebdith.*	*cheviqvareth.*	*cheviqvaroth.*
Sing.	*vatchoukeb.*	*vatchoukebdi.*	*vatchouke.*	*vatchouko.*
Plur.	*vatchoukebth.*	*vatchoukebdith.*	*vatchouketh.*	*vatchoukoth.*

Après avoir retranché les prépositions, les suffixes personnels et démonstratifs, les différentes caractéristiques du pluriel, nous obtenons des formes telles que :

qvareb, qvarebdi, qvare; qvaro,
tchoukeb, tchoukebdi, tchouke, tchouko.

d'où il est aisé, une fois les éléments communs *qvar* et *tchouk* retranchés, d'obtenir pour les différents temps les caractéristiques suivantes :

PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PRÉTÉRIT.	FUTUR.
eb.	*di.*	*e.*	*o.*

Si nous voulons maintenant rechercher la valeur exacte de la racine verbale proprement dite, nous remarquerons qu'elle ne peut être ni *transitive* ni *intransitive*, puisque c'est la voyelle démonstrative agissant *sur* ou *par* la personne qui détermine son rôle *objectif* ou *subjectif*.

Cette valeur neutre, en quelque sorte, de la racine verbale est encore rendue plus évidente lorsqu'on se rappelle qu'il n'existe pas en géorgien d'infinitif, mais seulement ce que les grammairiens indigènes nomment *sakhel-tsmna*, c'est-à-dire « nom-action ». Or, ce « nom-action », qui rentre dans la dérivation nominale, puisqu'il reçoit tous les suffixes des noms proprement dits, n'a aussi qu'un sens neutre : par exemple, *khsna* signifiera « le délier »

et « le être délier ». Ce « nom-action » est d'ailleurs absolument identique à la racine verbale, puisque, d'après les grammairiens indigènes, il se forme de la troisième personne du singulier du prétérit dont on a retranché les différents suffixes. En un mot, c'est la racine primitive pouvant recevoir indifféremment des suffixes verbaux ou des suffixes nominaux (1).

La racine verbale maintenant connue, il importe de revenir à l'étude des suffixes caractéristiques des temps.

Au présent, une analyse plus complète nous permettrait de retrouver, en outre de la caractéristique *eb*, les variétés suivantes dont nous donnons le tableau ci-dessous (2) :

am,	*em*,	*om*.
ab,	*eb*,	*ob*.
av,	*ev*,	*ov*.

L'identité des deux consonnes *m* et *b* avec la semi-voyelle *v* ne saurait être méconnue un seul instant. En effet, ces trois sons appartiennent au même ordre de muettes, c'est-à-dire aux labiales, et se sont succédé en vertu de la loi du moindre effort qui a remplacé *m* par *b* et *b* par *v*.

Pour les voyelles, on peut aussi admettre le passage de *a* à *e*, plus doux à prononcer. Quant aux formes *om* et *ob*, qui suivent d'ailleurs la dégradation naturelle, elles seraient, d'après Brosset, contractées d'anciennes formes. Ainsi, *om* aurait succédé à *vam*, et *ob* à *aveb* (3).

(1) Brosset, *Éléments de la langue géorgienne*, p. 156.

(2) Brosset, *Éléments de la langue géorgienne*, p. 150 et suivantes. Cette partie de l'ouvrage de Brosset est certainement la mieux traitée.

(3) *Éléments de la langue géorgienne*, p. 151 et 152.

Les formes en *av, ev, ov* ne sont qu'une conséquence naturelle des premières, et même, l'évolution des sons se poursuivant, on a en géorgien vulgaire des formes en *ph* qu'on retrouve déjà à l'état d'exception dans l'ancien littéral.

Indépendamment des verbes qui adoptent au présent une de ces terminaisons, il en est quelques-uns, comme *var*, par exemple, qui ne reçoivent aucun suffixe et sont formés par la simple adjonction de la consonne personnelle et de la racine verbale. Parfois aussi ces verbes ajoutent un *i*, comme dans *vari* « je suis », *kharis* « tu es », *ari* et *aris* « il est » ; mais, à part cette catégorie de verbes qui ne prennent pas de suffixes, tous les autres pour le présent ont recours à un de ceux que nous avons examinés plus haut et qui sont tous dérivés de *am*.

Lorsqu'on arrive au passé, il n'y a plus, comme au présent, un suffixe unique, car il n'y a plus unité de temps à exprimer, mais encore toutes les nuances marquant une époque définie ou indéfinie, plus rapprochée ou plus éloignée, lorsqu'on la compare au présent, par exemple. L'analyse qui nous a fait connaître avec la caractéristique du présent les caractéristiques de l'imparfait et du futur est donc devenue insuffisante ; et si nous voulons connaître la génération de ces suffixes et leur développement correspondant au sens qu'ils doivent exprimer, nous devons compléter notre analyse en les comparant entre eux et en étudiant leur rôle dans la dérivation. Il faut donc commencer cet examen par l'étude du passé sous la forme la plus simple qui puisse s'adresser à nous, et qui est celle du prétérit, qui l'indique de la façon la plus absolue, sans modification d'aucune sorte.

Moins cultivé que le géorgien, le laze n'a pas développé autant que lui sa conjugaison, et si ses formes sont restées plus rudes, elles sont aussi plus anciennes sur beaucoup de points. Nous nous adresserons donc à lui tout d'abord (1).

A l'exception du substantif *ma vora* « je suis », qui possède un futur, ce temps n'existe en laze dans aucun autre verbe, et il faut, pour rendre une idée assez vague de cette catégorie du temps, avoir recours soit au présent, soit à un composé que l'on forme en adjoignant le participe du verbe au futur du verbe *être*. Ce manque de futur bien caractérisé ne nous permet pas de retrouver en laze plus de deux temps. Soit par exemple le verbe *bkhachkare* « je creuse », que nous décomposons tout de suite d'après les résultats que nous avons déjà obtenus :

INDICATIF.

PRÉSENT.	PRÉTÉRIT.
b-khachk-ar(e).	*do b-khachk-i.*
khachk-ar(e).	*do khachk-i.*
khachk-(a)s-er(e).	*do khachk-ou.*
b-khachk-(a)t-er(e).	*do b-khachk-i-t.*
khachk-(a)t-er(e).	*do khachk-i-t.*
khachk-(a)n-en(e).	*do khachk-(e)s.*

Nous remarquerons tout d'abord que le présent est formé de la réunion de deux racines verbales dont l'une est celle qui indique l'idée de creuser, tandis que l'autre est simplement la racine verbale du verbe substantif *var*, en géorgien, et *vora*, en laze. A la première personne du

(1) Voir Rosen, *Ueber die Sprache der Lazen.*

singulier et à celle du pluriel, nous retrouvons le préfixe *b*, marquant la première personne et identique à la consonne, démonstratif du pronom personnel laze *ma*. La seconde personne du singulier et aussi celle du pluriel manquent de caractéristiques avec la troisième personne du pluriel ; mais la confusion n'est pas possible, puisque la troisième personne du pluriel a la caractéristique *n* du pluriel, et la seconde le *t*, qu'on trouve toujours aux premières et aux deux personnes du pluriel, tandis qu'au singulier la deuxième personne est la seule de ce nombre qui n'ait de caractéristique d'aucune sorte.

Un fait à remarquer, c'est que les caractéristiques du pluriel *a-t* et *a-n*, comme aussi le suffixe de la troisième personne du singulier, viennent s'intercaler entre les deux racines verbales.

Au prétérit, nous trouvons une particule *do*, indépendante et ne s'agglutinant pas, qui indique évidemment passé et qui est certainement identique au *da* des adverbes de géorgien, et qui marque l'idée de lieu d'une façon précise (1). Cette particule, indiquant un lieu et par suite un temps bien déterminé, précède sans s'y agglutiner la forme verbale proprement dite, qui ne comprend que la racine verbale proprement dite suivie de l'*i*, marque du devenir, et par conséquent du passé, comme on l'a déjà vu pour *vhqav* et *viqav*. A la première personne des deux nombres nous retrouvons le *b* dont nous avons déjà constaté la présence à propos de *bkhachkare* et de *bkhachkatere*, mais à la troisième personne du singulier et du pluriel, la caractéristique marquant la personne, et qui se suffixe au lieu

(1) *Dérivation nominale*, pp. 23 et suivantes.

de se préfixer, comme le *b* a changé, et nous avons *ov* pour le singulier et *es* pour le pluriel.

Un autre fait important à signaler, c'est que la racine du verbe substantif ne s'adjoint pas à ce temps, ce qui fait par conséquent qu'il n'y a pas lieu d'intercaler les suffixes des personnes ou les caractéristiques des personnes entre les deux racines verbales, comme cela a lieu pour le présent.

Sans tirer aucune conclusion de ces différents faits, passons maintenant à l'analyse du verbe substantif en laze *vora* « je suis », et la comparaison de ce verbe avec le précédent nous permettra de mieux comprendre leur génération et leur développement.

Voici les temps du verbe *vora* « je suis », que nous décomposons immédiatement en leurs éléments organiques :

PRÉSENT.	PRÉTÉRIT.	FUTUR.
v-or-a.	*v-or-t-i.*	*v-i-ar-e.*
or-e.	*or-t-i.*	*i-ar-e.*
on-ou.	*or-t-ou.*	*i-(a)s-er-e.*
v-or-e-t.	*v-or-t-i-t.*	*v-i-(a)t-er-e.*
or-e-t.	*or-t-i-t.*	*i-(a)t-er-e.*
or-er-(a)n.	*or-t-(e)s.*	*i-(a)n-en-e.*

Au prétérit *vorti*, la consonne caractéristique du passé est *t*, qui est d'ailleurs complètement identique au *d* de *do* que nous avons observé dans *do bkhchki* « j'ai creusé ». En effet, si nous prenons les formes verbales suivantes :

khachk-(a)n-en(e), *i-(a)n-en(e)*, *or-er-(a)n*,

et qui sont pour

khachk-an-ere, *i-an-ere*, et *or-es-an*,

nous remarquerons que c'est la consonne suivante qui est assimilée par la précédente, et dès lors il devient tout naturel que *d* de *do* se transforme en la muette dure de son ordre, qui est le *t*, sous l'influence de l'*r* dur de la syllabe *or* qui précède.

Nous avons donc à ce temps, pour marquer le passé d'une façon absolue, l'adverbe de lieu *d* ou *do* représenté par *t*, et la voyelle démonstrative *i*, que nous connaissons déjà comme marquant le devenir et par suite le passé.

D'autre part, la comparaison des deux verbes nous donne, comme caractéristiques de la troisième personne du pluriel, *es* dans *khachk-es, ort-es* et *or-es-an* pour *oreran*, tandis qu'au singulier nous trouvons *ou* et aussi *as*. Ce dernier suffixe seulement avec la forme *ar* du verbe substantif, ou lorsque cette forme verbale est en combinaison avec une autre racine verbale, comme dans *i-as-ere* et *khachk-as-ere* par exemple. Nous retrouverons plus tard ces mêmes caractéristiques en géorgien.

Si nous comparons maintenant entre eux les différents temps du verbe substantif avec le présent et le prétérit de *bkhachkare*, nous remarquerons que la forme *are* n'a plus en composition qu'une valeur de présent. Enfin, si on se rappelle que le verbe substantif est le seul en laze à avoir pour le futur un temps spécial, on est conduit à admettre que dans *v-i-are* c'est la voyelle *i* qui, en marquant le devenir, fait passer de l'idée du présent à une idée de futur assez vague d'ailleurs.

L'ancien présent ainsi transformé, il est naturel que la forme marquant le passé *vora* devienne présent à son tour, tandis qu'on a recours à un nouveau suffixe, *do* ou *da*,

suffixé à la racine verbale pour créer une nouvelle forme du passé.

Comparant maintenant la racine *or* de *vora* à la racine *ar*, commune à la forme laze *v-i-are* et au géorgien *v-ar*, on admettra facilement que *ar* et *or* sont identiques, surtout quand on songe que l'*o* prend fréquemment en laze la place de l'*a*; mais comme en laze, pas plus qu'en géorgien, la racine marquant l'idée absolue d'existence personnelle ne pouvait servir à indiquer une idée de transformation sans subir de modification ou sans être remplacée par une autre racine, on a dû modifier la voyelle elle-même, et *or* se trouve par conséquent postérieur à la forme *ar*.

La légère modification apportée à la racine même par le changement de la voyelle se comprend aisément quand on examine le présent et le prétérit du verbe laze.

Dans ce dialecte, en effet, la forme la plus simple, et qui n'a besoin d'aucun déterminant pour préciser sa signification dans le temps, se trouve être le prétérit, tandis que le présent doit avoir recours à la racine même du verbe substantif pour définir complètement cette nouvelle idée.

On est donc en droit d'admettre que le passé fut le seul temps qui eut d'abord pour les Lazes une signification précise, tandis que l'idée de présent n'a pu naître que le jour où le verbe substantif lui-même a été créé. Il est maintenant aisé de comprendre comment la forme du passé dans le verbe *vora*, et dérivé de la forme *are*, s'est développée presque identiquement au présent et au moment même de son apparition. C'est qu'il fallait pour ce verbe nouveau, et ayant une signification précise de présent, créer une forme nouvelle indiquant aussi l'idée de passé

déjà connue et marquée par les autres verbes, mais que lui, par sa nature même, ne pouvait exprimer. Le laze a modifié la voyelle, et le géorgien a eu recours à une autre racine.

Il résulte donc de là que le passé est le premier temps qui ait existé, et que le présent n'est venu que postérieurement. Quant au futur, il n'existe même pas, et pour l'exprimer, d'une façon toujours vague d'ailleurs, on se sert du présent à peine modifié par une voyelle indiquant transformation.

Nous allons retrouver en géorgien les mêmes faits. Prenons par exemple le verbe *vilaparake* « je parle » :

1er PRÉSENT.	2e PRÉSENT.	FUTUR.	IMPARFAIT.
v-i-laparak-e.	*v-laparak-ob.*	*v-i-laparak-o.*	*v-i-laparak-eb-di.*

PARFAIT.	PLUS-QUE-PARFAIT.
m-i-laparak-n-ia.	*m-e-laparak-n-a.*

Nous remarquons, en effet, l'existence de deux présents, dont l'un est certainement d'une époque postérieure, puisqu'il est formé à l'aide du suffixe *ob* et qu'il donne naissance à son tour à l'imparfait, qui lui suffixe la caractéristique *di*. Comme on ne trouve pas d'autre passé à forme simple et que le présent actuel *vilaparake* correspond exactement à la forme du prétérit laze, on est donc en droit de conclure que le premier temps qui a d'abord existé a été le passé *vilaparake,* qui est devenu ensuite présent, tandis que se formait un nouveau parfait, *milaparaknia ;* puis le présent est devenu futur, *vilaparako*, et alors s'est formé le présent *vilaparakob*, qui a donné naissance à l'imparfait avec suffixe *di*, *vilaparakebdi*, tan-

dis que du parfait se formait alors le plus-que-parfait, *melaparakna*.

L'identité du futur et du présent est d'ailleurs rendue palpable par la comparaison dans certains verbes, *vatchoukeb*, par exemple, des personnes du pluriel qui sont identiques aux deux temps; et quant au passage du passé au présent, c'est un fait absolument évident (1).

Ces deux points reconnus, la génération des temps en géorgien découle tout naturellement, et il ne reste qu'à rechercher le rôle des nouveaux suffixes du parfait et du plus-que-parfait, *n'a* et *n-i-a*.

Au premier abord, on reconnaît aisément que *n-i-a* est identique à *na* augmenté de la voyelle *i*, marquant le devenir et par conséquent une nouvelle transformation dans le passé. C'est bien le rapport exact du plus-que-parfait au parfait.

Quant au suffixe *n-a* de ce dernier, je le rapproche volontiers de l'*n* du suffixe *iani* qui détermine des thèmes nominaux de seconde formation, et qui se retrouve dans le *ni* du pluriel (2). Le parfait n'est, en effet, qu'une sorte de qualificatif du prétérit, marquant primitivement une idée de passé simple et absolue.

Les préfixes *m-i* et *m-e* indiquant les personnes nous sont déjà connus en ce qui regarde les consonnes. La voyelle *e* joue le même rôle que la voyelle *i* avec un sens encore plus fort.

(1) Quant au passé, il n'est lui-même à la troisième personne du singulier que le *nom-action*, par exemple dans *ilaparaka*, ancien passé devenu présent, ce qui fournit une nouvelle preuve pour établir l'emploi du passé avec sens de présent.

(2) *Dérivation nominale*, p. 35 du tirage à part.

Maintenant que tous les termes du verbe géorgien nous sont connus, nous pouvons donc le décomposer ainsi que suit.

Soit le verbe *vilaparake* « je parle » :

1er PRÉSENT.	2e PRÉSENT.	FUTUR.
v-i-laparak-e.	*v-laparak-ob.*	*v-i-laparak-o.*
i-laparak-e.	*laparak-ob.*	*i-laparak-o.*
i-laparak-a.	*laparak-ob.*	*i-laparak-o-s.*
v-i-laparak-(e)th.	*v-laparak-ob-th.*	*v-i-laparak-o-th.*
i-laparak-(e)th.	*laparak-ob-th.*	*i-laparak-o-th.*
i-laparak-(e)s.	*laparak-ob-(e)n.*	*i-laparak-o-n.*

IMPARFAIT.	PARFAIT.
v-i-laparak-eb-di.	*m-i-laparak-n-i-a.*
i-laparak-eb-di.	*g-i-laparak-n-i-a.*
i-laparak-eb-da.	*ou-laparak-n-i-a.*
v-i-laparak-eb-di-th.	*gv-i-laparak-n-i-a.*
i-laparak-eb-di-th.	*g-i-laparak-n-i-a-th.*
i-laparak-eb-d-n-(e)n.	*ou-laparak-n-i-a-th.*

PLUS-QUE-PARFAIT.

m-e-laparak-n-a.
g-e-laparak-n-a.
e-laparak-n-a.
gv-e-laparak-n-a.
g-e-laparak-n-a-th.
e-laparak-n-a-th.

A l'égard de *a*, marquant la troisième personne du singulier, et de *es*, celle du pluriel, on peut les rapprocher immédiatement de la voyelle démonstrative *a*, déjà connue, et du démonstratif *es*, bien connu en géorgien. Leur sens de singulier ou de pluriel ne semble résider que dans leur emploi une fois déterminé, ce qui confirmerait la théorie déjà émise du pluriel collectif du sin-

gulier (1). Enfin la voyelle *ou* préfixée, qui se rencontre là et dans beaucoup d'autres verbes, ne se rencontre que lorsque le verbe a acquis un certain développement, et lorsque la distinction des trois personnes s'est bien faite dans les esprits. Antérieurement, ainsi qu'on a pu le voir par les pronoms personnels du géorgien, les pronoms de la première et de la seconde personne ont seuls leur caractéristique, tandis que pour celui de la troisième on emploie le réfléchi (2).

La dérivation verbale du géorgien est donc une et n'admet aucune variété, et ce qui a trompé les grammairiens indigènes comme ceux qui les ont copiés, c'est que, par suite de l'usage, certains préfixes se sont altérés ou même ont disparu lorsque la confusion n'était pas possible. Parfois aussi l'*a* caractéristique de la troisième personne du singulier se trouve suffixé ou préfixé, et dans certains cas il est même représenté par un *h*, comme dans le verbe *mrtsams* « je pense ».

Ainsi :

IMPARFAIT.	PASSÉ.	IMPÉRATIF.
mrtsamda, je croyais.	*mrtsmena*, j'ai cru.	*grtsamn*, crois.
grtsamda,	*grtsmena*,	*hrtsamn*, qu'il croie.
hrtsamda,	*hrtsmena*,	

(1) *Dérivation nominale*, p. 35 du tirage à part. De la caractéristique *eb* ou *oba* du géorgien, on peut rapprocher comme sens la caractéristique *ar* ou *al* du pluriel en mingrélien, qui est identique comme forme à la racine du verbe substantif.

(2) A mon avis, le pronom de la troisième personne ne s'est développé avec un sens bien défini que postérieurement aux deux autres. Alors il a pris un des pronoms démonstratifs comme en laze, ou bien le réfléchi des deux autres comme en géorgien. Toutefois, dans cette dernière langue, je crois que le réfléchi n'a été employé que posté-

D'après les exemples qui précèdent, on peut donc établir ainsi que suit, pour les différentes personnes, les suffixes en usage.

Se reliant directement au verbe :

SINGULIER.	PLURIEL.
m	*gv*
g	*g*
ou et *h* au commencement, et *s* final.	*ou* et *h* au commencement, et *s* final.

Avec la voyelle démonstrative *a* et ayant un sens transitif ou subjectif :

SINGULIER.	PLURIEL.
m + *a*.	*gv* + *a*.
g + *a*.	*g* + *a*.
ou, *h* et *a*, avec *s* suffixé.	*ou*, *h* et *a*, et *s* final.

Partout dans l'usage, et sauf quelques exceptions, *a* est remplacé par *h*.

Enfin avec la voyelle *i* et un sens intransitif ou objectif :

SINGULIER.	PLURIEL.
m + *i*.	*gv* + *i*.
g + *i*.	*g* + *i*.
i- avec *s* final.	*i*- avec *s* final.

Ou encore avec le même sens et la voyelle *e* :

SINGULIER.	PLURIEL.
m + *e*	*gv* + *e*
g + *e*	*g* + *e*
e	*e*

rieurement à d'autres formes qui se retrouvent dans le verbe, et qui sont identiques aux pronoms demonstratifs, c'est-à-dire *ou*, *as*, *es*.

Quant aux caractéristiques des temps, elles sont les mêmes au passif qu'à l'actif, et il suffit de changer la voyelle démonstrative pour changer le sens de l'actif au passif et du passif à l'actif.

Pour ce qui est des modes, le géorgien n'en connaît qu'un seul : le mode indicatif. On ne peut pas, en effet, donner le nom de mode impératif à des formes qui sont simplement empruntées aux temps de l'indicatif et qui ont subi parfois quelques altérations phonétiques.

On ne peut non plus considérer comme un mode proprement dit les formes qui correspondent à notre participe et qui sont créées à l'aide du thème verbal auquel on adjoint les suffixes *ali*, *eli*, *ili*, *ouli*, déjà reconnus dans la dérivation nominale. Ce sont plutôt des noms verbaux qui se joignent au verbe auxiliaire *être, var,* pour former des temps ayant un sens de passé : ainsi *cheqvareboul var* « j'avais été aimé ».

On a déjà vu que l'infinitif n'existait pas et qu'il était remplacé par un nom-action indifférent par nature au sens actif ou au sens passif.

Dans la dérivation générale du verbe géorgien, il existe encore d'autres éléments qui, sans concourir primitivement à la formation du thème verbal, peuvent néanmoins lui être adjoints plus tard et apporter ainsi des modifications qui provoquent la création de nouveaux verbes en quelque sorte secondaires et dérivés des premiers.

La voyelle transitive *a* peut produire elle-même une dérivation secondaire. Par exemple :

vsvam, je bois.	*vsthzov*, je suce.
vasmev, je fais boire.	*vathzoeb*, je fais sucer, j'allaite.
vasvemineb, je fais boire souvent.	*vathzovebineb*, je fais sucer, j'allaite souvent.

Le sens transitif de *a* est donc bien marqué de nouveau par ces exemples.

Les verbes ont aussi eu recours, pour renforcer leur sens ou y apporter une modification, à des prépositions dont les unes se retrouvent à l'état libre dans la langue, et dont les autres sont les débris altérés de formes plus anciennes. Soit, par exemple, *che* de *china* « dans, maison » qui se retrouve dans *che-viquareb* « j'aime ».

Ces prépositions se préfixent à la caractéristique de la personne du verbal.

C'est ce qui a lieu pour les verbes *moval* « je viens » et *thsaval* « je vais », qui sont les seuls avec le verbe *var* « je suis » à avoir conservé au singulier, sans dégradation, la consonne primitive caractéristique de la deuxième personne. Ainsi (1) :

mo-v-al.	*thsa-v-al.*	*v-ar.*
mo-khou-al.	*thsa-khou-al.*	*kh-ar.*
mo-v-a.	*thsa-v-a.*	*ar-s.*
mo-v-al-th.	*thsa-v-al-th.*	*v-ar-th.*
mo-khou-al-th.	*thsa-khou-al-th.*	*kh-ar-th.*
mo-v-l-en.	*thsa-v-l-en.*	*ar(i)-an.*

La première personne n'offre aucune difficulté d'analyse, *mo* étant connu par d'autres verbes comme préposition fréquemment préfixée.

A la seconde personne du singulier et du pluriel, le *g* des autres verbes est conservé ici sous sa forme primitive, *khou* ou *khw*, qui se retrouve dans *tkhwen*, où il se décompose ainsi : *t*, suffixe de pluralité ; *khw* « toi » ou « celui-ci », et (*e*)*n*, autre suffixe de pluralité.

(1) A propos de *moval*, voir l'analyse de M. Frédéric Müller dans son mémoire déjà cité.

A la troisième personne du singulier et du pluriel, le *v* est le représentant d'un *ou* qu'on a déjà reconnu dans la dérivation verbale. Entre *mo* et *al*, cet *ou* se change forcément en la semi-voyelle *v*, et le *l* de *al* disparaît, ce qui permet de reconnaître la troisième personne de la première.

Au pluriel, au contraire, c'est le *l* de *al* qui s'est conservé comme consonne de transition entre le *v*, semi-voyelle, et (*e*)*n*, caractéristique du pluriel.

Cette analyse des différents éléments des verbes *moval* et *thsaval* se vérifie encore par l'analyse des prétérits de ces verbes empruntés à une autre racine, et qui sont *moved* et *thsavedi* :

mo-v-ed.	*thsa-v-e-di.*
mo-khv-e-d.	*thsa-khv-e-di.*
mo-v-i-da.	*thsa-v-i-da.*
mo-v-e-di-th.	*thsa-v-e-di-th.*
mo-khv-e-di-th.	*thsa-khv-e-di-th.*
mo-v-i-d-es.	*thsa-v-i-d-n-en.*

Dans ces temps, les prépositions *mo* et *thsa* restent les mêmes ; les caractéristiques des personnes et du pluriel ne changent pas non plus : seule la racine est différente. Nous trouvons aussi en plus un élément nouveau indiquant le devenir et le passé, et qui nous est déjà connu. C'est *i* ou *e*, qui se trouve là à la place qu'il occupe dans tous les verbes, c'est-à-dire après la consonne personnelle.

Nous retrouvons de plus dans la racine de ce verbe le suffixe qui marque le passé dans tous les verbes et que nous avons déjà reconnu pour être identique à la racine indiquant le lieu, *do*.

Quant à la racine *al*, nous nous rangeons entièrement

à l'avis du docteur Frédéric Müller, et nous la considérons comme identique à *ar*, le passage du *r* au *l* étant fréquent dans toutes les langues en vertu de la loi du moindre effort.

Enfin, en terminant cette analyse de la dérivation verbale en géorgien, nous remarquerons que dans certains verbes commençant par *d*, *tz*, *th*, *t*, *tch*, *ts*, *ṭhs*, *tchh'* et *dj*, et à la forme transitive, il s'intercale un *e* entre les préfixes et la racine verbale. Brosset a déjà pensé que cet *s* était un représentant de *ch*, plus ancien, et une abréviation de *chi* « dans », déjà reconnu plusieurs fois. Étant donné le sens transitif que marque cet *s*, correspondant à celui du datif-locatif dans la dérivation nominale, cette opinion est très-acceptable, et dès lors on peut admettre qu'il faisait à l'origine double emploi avec l'*a* démonstratif, et qu'il s'est maintenu seulement dans les verbes où il se trouvait protégé par une dentale ou une sifflante.

Dans la dérivation nominale les dialectes géorgiens, tels que le mingrélien et le suane, prennent pour le verbe les mêmes suffixes de dérivation que ceux que nous avons rencontrés en géorgien. Nous reviendrons d'ailleurs plus spécialement sur ces idiomes dans une prochaine étude (1).

(1) Je compte publier prochainement dans cette *Revue* une étude sur les noms de nombre et une étude sur la syntaxe du géorgien, appuyées sur les bases nouvelles qui vont être déterminées tout à l'heure.

J'annonce également la prochaine publication, et aussi dans cette *Revue*, des notes sur la grammaire arménienne de mon maître, M. Ed. Dulaurier, mort récemment. Ces notes paraîtront sous son nom.

A ce propos, je ne dois pas laisser passer sans protestation la

Dans leur évolution générale, les différents idiomes de la famille géorgienne accusent à l'analyse un caractère d'unité nettement défini, et l'examen des différents éléments organiques qui concourent à la formation du verbe vient confirmer, en les étudiant et en les expliquant, les résultats déjà acquis par l'étude de la dérivation nominale.

Primitivement, il n'y avait en géorgien ni forme subjective ni objective du nom, et la racine nue suffisait à exprimer le sujet ou l'objet, tandis qu'une racine marquant le lieu indiquait, d'une façon assez peu précise d'ailleurs, les

manière d'agir du Ministère de l'instruction publique, qui a nommé en remplacement de M. Dulaurier un chargé de cours qui n'avait aucun titre à la chaire d'arménien.

Huit ou dix jours après la mort de M. Ed. Dulaurier, M. Paul Bert, sur la présentation de M. Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, prenait un arrêté par lequel M. Carrière, secrétaire de l'École des langues orientales, répétiteur d'hébreu à l'École des hautes études, était chargé du cours d'arménien. Or, la chaire n'avait point été déclarée vacante, et aucun arrêté invitant les candidats à déposer leurs titres n'avait été pris. M. Carrière, qui n'a jamais rien publié sur l'arménien, n'avait pour titre que la protection de M. Schefer, membre de l'Institut et administrateur de l'École des langues orientales.

Je n'ai pas à me prononcer sur la question administrative et financière de l'École des langues orientales, dont on s'occupe depuis quelque temps; mais je dois, en qualité d'arméniste et d'élève de M. Dulaurier, diplômé pour l'arménien, protester contre de pareils procédés. Il est vraiment étrange qu'on ait confié à un candidat sans

rapports des mots entre eux (1). L'analyse du verbe nous permet de remonter plus loin encore, et de retrouver l'idée et la marque du lieu sous les pronoms démonstratifs et les pronoms personnels. Lorsqu'on a reconnu, en effet, que les pronoms personnels sont identiques aux démonstratifs les plus anciens, on ne tarde pas, en décomposant ceux-ci en leurs éléments premiers, à reconnaître qu'ils sont formés par un élément consonne et un élément voyelle indépendants l'un de l'autre et simplement agglutinés, sans que rien dans leurs rapports *puisse autoriser la supposition d'une flexion quelconque.*

Le rôle de ces deux éléments si distincts est aussi parfaitement défini, et tandis que la consonne de la première et de la deuxième personne, par exemple, marque le lieu où elle se trouve par rapport l'une à l'autre, l'élément voyelle, lorsqu'il s'est agglutiné, indique *départ* ou *rapprochement*, et par suite donne à la personne un sens *transitif* ou *intransitif*. La position de la voyelle vis-à-vis de la consonne est d'ailleurs invariable, et l'élément vocalique est toujours *suffixe*, tandis que la consonne reste *préfixée*.

Ce sens de *départ* et de *rapprochement* de la voyelle formative a été provoqué lui-même par un autre plus ancien qui désignait *l'objet rapproché* et *l'objet éloigné*, et qui est encore conservé dans les adverbes de lieu. Par suite de la

titre et sans savoir une chaire qui a été illustrée par l'un des plus éminents orientalistes français.

Jusqu'à présent, les études arméniennes avaient été en France brillamment représentées; mais on peut dire que, grâce à l'arrêté ministériel du 30 décembre, l'arménien n'est plus enseigné en France.

N'eût-il pas mieux valu supprimer la chaire ?

(1) *Dérivation nominale*, p. 32 du tirage à part.

modification apportée dans la signification de la voyelle, l'agglutination de celle-ci à la consonne a dû conduire à deux variétés de sens, et c'est ainsi que la voyelle agglutinée avec son sens le plus ancien à la consonne locative a donné les pronoms personnels par suite de l'identification de la personne au lieu où elle se trouvait. Plus tard, et dans la formation verbale comme dans celle des adverbes de lieu, la voyelle agglutinée a agi avec le second sens, et a désigné *l'endroit d'où l'on partait* ou *le point d'où l'on venait*, et par suite a pu conduire à l'*idée transitive* et à l'*idée intransitive*, sorties, elles aussi, comme l'idée de la personne, d'une idée de lieu antérieure.

Le nouveau sens acquis par la voyelle à cette seconde période a provoqué à son tour la formation verbale proprement dite sous sa forme la plus simple, et que nous retrouvons encore en laze, où dans *do bkhachki* « je creusai », par exemple, nous avons *do* marquant *lieu où l'on est*, tandis que le *b*, marque de la personne, s'est préfixé directement à la racine verbale. Le géorgien, plus développé que le laze, a préfixé directement à la racine verbale la caractéristique de la personne agglutinée à la voyelle marquant l'idée *transitive* ou *intransitive*. D'autre part, comme cette racine verbale n'est elle-même ni transitive ni intransitive et qu'elle n'apporte qu'une idée vague soumise à la transformation, au devenir, il est naturel d'admettre qu'elle fut d'abord identique à la racine nominale qui n'avait, elle aussi, ni sens *objectif*, ni sens *subjectif*, et qui a dû recourir plus tard au suffixe de localité pour marquer la relation et la dépendance.

A partir du moment où la préfixation à la racine des caractéristiques de la personne agglutinées à la voyelle

transitive ou intransitive créait la dérivation verbale, celle-ci n'avait plus qu'à se développer en s'adjoignant de nouveaux affixes apportant des modifications de sens.

Un des premiers était forcément le suffixe ou les suffixes indiquant le pluriel. La dérivation verbale les emprunta au pronom, et plus tard la dérivation nominale en créa un nouveau pour elle en prenant la caractéristique des noms abstraits. Primitivement, dans les pronoms comme dans les verbes, le suffixe du pluriel se préfixe ou se suffixe à la racine indifféremment, ainsi qu'on peut le voir par le suffixe *t* ou *th*, identique à l'adverbe *thana*, signifiant *avec*, *vers*, et qui se retrouve encore dans *thsaval* « je vais », pour *tha-sa-v-al*. Ce suffixe vient donc confirmer la théorie que j'ai déjà émise à propos du pluriel dans la dérivation nominale en géorgien.

Quand on arrive à l'adjonction des nouveaux suffixes marquant différentes périodes du temps, telles que le passé et le présent, par exemple, on remarque dans l'évolution du verbe, et par suite dans le développement général des idées, quelques faits nouveaux qu'il importe de définir exactement, pour bien les comprendre dans leurs conséquences.

Tant que le verbe en était resté à sa première période, c'est-à-dire à celle de la simple préfixation de la racine des caractéristiques de personne et de la [illegible] transitive ou intransitive, il n'avait marqué qu'une idée vague de passé et de transformation continuelle. Mais tandis que le rapport de deux idées de lieu provoquait déjà l'idée de lieu et d'espace d'une façon très-nette, celle de temps en découlait aussi, puisqu'elle correspondait à l'espace parcouru, à la différence de l'objectivité à la subjectivité, en un mot

au *devenir* à la *transformation*. C'était l'idée de passé, le seul temps dont les notions primitives aient une idée fixe, ainsi qu'on l'a remarqué depuis longtemps, qui existe forcément dès qu'il y a eu un espace parcouru dont on connaît le point de départ (1), et qui, n'étant qu'une des faces de l'idée de l'espace, a comme celle-ci l'idée de lieu pour point de départ.

L'idée de présent, au contraire, fortement marquée par un verbe, tel que *var* « je suis », et indiquant d'une façon absolue un état qui ne subit pas de modification, conduit forcément à l'idée de présent, mais sans que pour cela soit supprimée l'idée de lieu, origine de l'idée de la personne qui est dans cet état.

La différence du passé au présent est donc simplement basée sur ce fait que le passé indique la *transformation*, le *mouvement*, tandis que le présent indique un *état*. Mais tous les deux reposent sur l'idée de lieu, puisque l'un se forme du *devenir* d'un lieu à un autre, tandis que le second se forme de l'idée d'état dans ce lieu.

On a vu que le futur n'était qu'une modification du présent par l'adjonction de l'idée de transformation du passé, et que pour les autres temps il ne marquait que différentes modifications secondaires à mesure que le besoin de mieux préciser les rapports des idées entre elles devenait nécessaire. Ces modifications, d'ailleurs, restaient toujours soumises aux lois générales qui avaient présidé à la confection des formes mêmes dont elles venaient préciser le sens et la signification.

(1) L'idée de temps et celle d'espace se confondent tellement l'une et l'autre, que dans toutes les langues on trouve des expressions analogues à celle-ci : « Il y a tant d'heures de chemin. »

Si on veut maintenant appliquer à la linguistique générale quelques-uns des faits primordiaux qui nous ont été révélés par l'étude du géorgien et des idiomes congénères, on reconnaîtra que l'arrangement des différents éléments qui composent le verbe est déterminé par l'ordre même des idées auxquelles chacun de ces éléments correspond. Le verbe est donc une véritable phrase (c'est un fait qui se vérifie facilement dans les langues agglutinantes), et cette phrase verbale, en quelque sorte, est soumise aux règles de syntaxe moins développées, sans doute, mais qui restent la base de la syntaxe proprement dite, car on ne saurait admettre pour une même langue deux principes différents dans l'expression des idees, et par suite dans leur développement.

Nous admettrons donc que :

Dans toute période linguistique des langues agglutinantes et flexionnelles, les lois du développement syntaxique sont dans un rapport direct, c'est-à-dire restent identiques à celles qui président aux différents développements verbaux ;

Et aussi que :

Les idées exprimées par la phrase construite ne sont qu'une extension de celles comprises dans le verbe, et dérivent comme elles des idées de personne, de lieu, de temps et d'espace, c'est-à-dire de lieux différents comparés entre eux à l'aide d'une règle de position ayant elle-même à l'origine le lieu comme point de départ.

En dépassant ainsi la théorie du langage articulé, on admettra par suite, sans réserve, qu'il y a langage à partir du moment où deux sons quelconques placés toujours dans le même ordre viennent reproduire la même idée.

Ainsi se renoue par l'étude du langage la chaîne ininterrompue qui rattache l'homme aux autres animaux, sans qu'il soit besoin de faire intervenir la supposition gratuite d'un certain Dieu, créateur et inventeur d'une âme et du langage articulé. La doctrine transformiste, si féconde en résultats, est au contraire confirmée une fois de plus, et, à l'origine de la pensée comme à celle de l'homme, nous retrouvons la matière, principe de toute chose, comme l'a reconnu le poète antique :

« *La matière ne peut pas provenir de rien, et nul corps engendré ne peut retomber dans le néant.* »

. . . . . *nil posse creari,*
De nihilo, neque, quod genitum est, ad nil revocari.
(LUCRÈCE, livre I, vers 544-545.)

C'est ainsi que l'intelligence, en se développant de l'animal à l'homme, a passé par une série de transformations correspondant au développement physique et cérébral de la brute à l'être humain qui en est sorti. L'étude de la linguistique animale nous dira plus tard, avec la suite de leurs transformations, les points de contact entre l'intelligence animale et son développement normal, l'intelligence de l'homme actuel, en nous fournissant des matériaux précieux pour l'étude des périodes qui précèdent l'époque historique du développement cérébral humain (1).

J. A. GATTEYRIAS.

Paris, le 8 mars 1882.

(1). M. Raoul Dumon, qui est un linguiste doublé d'un naturaliste, réunit en ce moment les matériaux d'une *Histoire naturelle de la linguistique animale*.

NOTES GRAMMATICALES

SUR LA LANGUE DE LIFU (LOYALTYS)

D'après les manuscrits du P. F. P., missionnaire mariste,

Par le P. A. C., prêtre mariste.

(*Suite et fin.*)

4° Noms de nombre.

En général, en Polynésie, le système de numération est décimal comme en Europe. En outre, il y a plusieurs noms de nombre dont je crois le radical le même qu'à *Java*, s'il faut en juger par un petit catéchisme qui m'est tombé entre les mains.

Il n'en est pas de même aux îles Loyaltys et dans toute la Nouvelle-Calédonie ; la numération est basée sur les cinq doigts de chaque main, puis sur les cinq doigts de chaque pied, ce qui en tout fait vingt, c'est-à-dire les quatre membres d'un homme entier. Ainsi on compte par cinq (par *mains*) et puis par vingtaines (par *hommes*).

On compte d'abord sur les cinq doigts d'une main, puis on répète la même opération sur les cinq doigts de l'autre main, ce qui donne dix. Arrivé à dix ou deux mains, on recommence à compter sur les doigts d'un pied, puis sur les doigts de l'autre pied, ce qui donne en tout vingt. Arrivé à vingt, on compte ensuite par vingtaines, comme nous comptons par dixaines, et on dit : pour vingt, un

homme ; pour quarante, deux hommes ; pour soixante, trois hommes ; pour quatre-vingts, quatre hommes ; pour cent, cinq hommes ; et ainsi de suite.

Dans la pratique, la numération de ces peuples de la race noire est très-bornée, tandis que dans la Polynésie on a des mots pour compter jusqu'à dix mille (*mano*), et même jusqu'à cent mille (*ilu*) à Samoa.

NOMBRES CARDINAUX.

1, *casi, cas, ca.*
2, *luet'e, lue, lua, lu.*
3, *kœnit'e, kœni, kœn.*
4, *eket'e, eke, ek.*
5, *tjipi* (*keci*, 5 tout juste).
6, *cangemen.*
7, *luengemen.*
8, *kœningemen.*
9, *ekengemen.*
10, *luepi.*
11, *cako.*
12, *lueko.*
13, *kœniko.*
14, *ekeko.*
15, *kœnipi* (3 membres).
16, *ca huai ano.*
17, *lua huai ano.*
18, *kœni huai ano.*
19, *eke huai ano.*
20, *ano* (ou) *ca atj.*
21, *ca atj casi mŭaca.*
22, *ca atj lue mŭaca.*
23, *ca atj kœni mŭaca.*
30, *ca atj luepi mŭaca.*
40, *lua atj.*
50, *lua atj nge luepi mŭaca.*
51, *lua atj nge ca ko.*
60, *kœni o atj.*
70, *kœni o atj nge luepi mŭaca.*
80, *ek' atj.*
90, *ek' atj nge luepi mŭaca.*
100, *tjipi o atj.*
200, *luepi o atj.*
300, *kœnipi o atj.*
400, *ca ano o atj.*
500, *ca ano nge tjipi o atj.*
800, *lua ano o atj.*
1000, *lua ano nge luepi o atj.*
2000, *tjipi ano o atj.*
4000, *luepi ano o atj.*
6000, *kœnipi ano o atj.*
8000, *ca atj ano i atj.*

NOTA. — Je ne crois pas que l'on compte jamais aussi loin.

NOMBRES ORDINAUX.

1er, *na pŭan.*
2e, *na luen.*
3e, *na kœnin.*
4e, *na eken.*
5e, *na tjipi.*
6e, *na oangemen.*
7e, *na luengemen.*
8e, *na kœningemen.*
9e, *na ekengemen.*
10e, *na luepi,* etc., etc.

1 fois, *acas.*
2 fois, *alu.*
3 fois, *akœn.*
4 fois, *a ek.*
5 fois, *a tjipi.*
6 fois, *acangemen.*
7 fois, *a luengemen.*
8 fois, *a kœningemen.*
9 fois, *a ekengemen.*
10 fois, *a luepi,* etc., etc.

En 1 coup, *ca nep.*
En 2 coups, *lue nep.*
En 3 coups, *kœni nep.*
En 4 coups, *eke nep (na).*
En 5 coups, *tjipi nep,* etc., etc.

$\frac{1}{2}$, *ca nep hua na luen.*
$\frac{1}{3}$, *ca nep hua na kœnin.*
$\frac{2}{3}$, *lue nep hua na kœnin,* etc.

Nota. — 1° Par redondance on dit assez habituellement : *luel'e lue puin* « deux jours » ; *kœnil'e kœni puin* « trois jours » ; *ekel'e eke sinœ* « quatre bois, quatre arbres » et leurs composés ; *luel'e lue ko ze* « douze haches ».

2° Lorsqu'il s'agit de personnes, on met *ala* devant les noms de nombre : *alacasi* « un homme » ; *alalu* « deux hommes » (deux personnes) ; *alakœn* « trois hommes » ; *alaek* « quatre hommes » ; *alatjipi* « cinq hommes », etc.

Ala correspond juste au *toka* ou *to'a* que l'on met devant les noms de nombre en Polynésie : *toka tasi* « une personne », etc., etc.

5° Pronoms.

Le système pronominal est peut-être ce qu'il y a de plus développé et de moins facile à retenir dans les langues de l'Océanie.

Dans la langue de Lifu, ainsi que dans les autres langues des Loyaltys, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie, c'est toujours la même distinction de *singulier*, *duel* et plusieurs espèces de *pluriel*, sous des expressions différentes. Aux Bélep (îles au nord de la Nouvelle-Calédonie) on a trouvé en outre un *triel ;* la même chose se rencontre à peu près dans la langue des Fiji ou Viti.

La nomenclature des pronoms personnels et possessifs forme un système assez compliqué dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence de ces langues ; si on ne le saisit pas parfaitement, on s'expose à faire des contresens complets.

A *Lifu*, cette nomenclature se complique encore d'une multitude d'expressions respectueuses à plusieurs degrés, surtout pour la deuxième personne du singulier et la troisième.

Nomenclature des pronoms a Lifu.

1° *Pronoms personnels.*

Singulier :
- 1re pers. *eni, ini, ani, ni, neng,* je, me, moi.
- 2e pers. *munà, iœ, ñupa, ñupati, kilie, kilieti, enati,* tu, te, toi.
- 3e pers. *edh, nen, ñan, ñanati, ñind'ati, angece,* il, lui, elle, le, cela.

1re pers.	Duel.	*ho, aho, eaho, niho, nihoti* (exclusif), nous (lui et moi).
		sho, asho, easho, nisho, nishoti (inclusif), nous (toi et moi).
	Pluriel.	*hun, ahun, eahun, neahun* (exclusif), nous (eux et moi).
		shè ou *shà, ashà, eashà, neshà, nishàti* (inclusif), nous (vous autres et moi), tous.
2e pers.	D.	*ñupo, ñupoti,* vous deux.
	Pl.	*ñupun, ñupunieti,* vous tous (en général).
3e pers.	D.	*ñund'o, ñund'oti,* eux deux, ils, elles.
	Pl.	*ñund'en, ñund'enieti,* eux tous (en général), ils, elles.

Remarques sur l'emploi des pronoms personnels et leurs variantes. — Première personne singulier : *eni* est du dialecte d'Uetj, *ini* de Losi ; *ni* se place après le verbe ; *neng* ne s'emploie guère qu'au passé devant un verbe.

Deuxième personne singulier : *munà* et *iœ* s'adressent à des inférieurs, à des personnes auxquelles on ne doit pas le respect (*munà* est souvent un terme de mépris, et *iœ*, *eœ* ne s'adressent qu'à des égaux ou à des inférieurs) ; *ñupa, ñupati* s'adressent à des personnes que l'on respecte ; *kilie, kilieti* et surtout *enati* sont des termes très-respectueux ; c'est ce qu'on appelle *miñin*, c'est-à-dire parler respectueusement, se servir de termes polis et honorables.

C'est là le *langage de cérémonie* qui forme comme une seconde langue à Lifu, toute différente de la langue commune. Le *miñin* à Lifu est de rigueur pour les indigènes ; mais on est très-indulgent pour les étrangers, qui sont censés ignorer les trop nombreuses rubriques de ce peuple.

La particule finale *ti, eti* est une expression respectueuse d'un usage assez facile. On peut l'ajouter à volonté à la fin de la plupart des mots, même des adverbes.

Troisième personne singulier : *edh* et *nen* sont des termes

assez peu usités (ils s'emploient pour les êtres inanimés et se placent après le verbe) ; *ñan* se dit d'un inférieur, d'un égal ou d'un homme du peuple ; *ñanati* est le grand terme respectueux d'UETJ ; *ñind'a*, *ñind'ati* sont des termes respectueux principalement employés à LOSI (tribu du sud-est) ; *angece* est un terme commun employé à LOSI au lieu de *ñan*.

Remarque. — Pour le pluriel et le duel de la première personne, il y a des expressions excluant la personne ou les personnes à qui l'on parle, et d'autres expressions pour le cas où ces personnes sont comprises dans la pensée de celui qui parle. Les premières constituent le duel et le pluriel EXCLUSIFS, et les deuxièmes le duel et le pluriel INCLUSIFS.

2° PRONOMS POSSESSIFS. — En langue PUMA (Balad), en langue d'IAAI ou d'ATE (UEA) (1), ainsi qu'en plusieurs autres langues, le pronom possessif est exprimé par la terminaison des noms qui dans ce but subissent une vraie DÉCLINAISON PRONOMINALE.

En POLYNÉSIE, le pronom est toujours distinct du nom. Il en est de même à LIFU ; dans la langue de *Lifu*, les pronoms possessifs **mon, ton, son, notre, votre, leur, ma, ta, sa, nos, vos, leurs,** sont exprimés ordinairement par un pronom personnel, représentant le possesseur mis à la suite du nom de l'objet possédé, comme on dirait en français la **maison de moi, de toi, de lui,** le **livre de nous,** etc., au lieu de dire **ma, ta, sa maison, notre livre,** etc. Il faut excepter la pre-

(1) *Uea* est une des îles Loyalty ; *Iaai* et *Ate* sont deux tribus principales de cette île.

mière personne MON, MES, qui se rend de deux manières, ou bien par la terminaison *ang*, *eng* ou *ing* ajoutée au nom de l'objet possédé, ou bien par le pronom personnel mis après ce nom. Ainsi on dira également : *imeng* « ma main » ou *ime i eni* « la main de moi »; *umang* « ma maison » ou « mes maisons », *uma i eni* « la maison de moi » ; *nhing* « mon cœur », *nhi i eni* « le cœur de moi ».

Exemple : *kem*, père.

Singulier.	1re pers.	*kemeng* (ou) *keme i eni*, mon père, le père de moi.
	2e pers.	*keme iœ*, *keme i ñupà*, *keme i kilie*, ton père, le père de toi.
	3e pers.	*keme i ñan*, *keme i angece*, *keme i ñind'ati*, *keme i ñanati*, son père, le père de lui.
1re pers.	Duel.	*keme ho*, *keme i aho*, notre père (à lui et à moi).
		keme sho, *keme i asho*, notre père (à toi et à moi).
	Pluriel.	*keme hun*, *keme i ahun*, notre père (à eux et à moi).
		keme shà, *keme i ashà*, notre père (à vous et à moi). (à toi et à nous).
2e pers.	D.	*keme ñupo*, *keme ñupoti*, votre père (à vous deux).
	Pl.	*keme ñupun*, *keme ñupunieti*, votre père (à plus de deux).
3e pers.	D.	*keme ñund'o*, *keme ñund'oti*, leur père (à eux deux).
	Pl.	*keme ñund'en*, *keme ñund'enieti*, leur père (à plus de deux).

NOTA. — Le nom seul reçoit la marque du pluriel, lorsque l'objet possédé est multiple ; la forme ci-dessus ne change pas : *lue nekœ i ñind'a* « ses deux fils » ; *lue umang* ou *lue uma i eni* « mes deux maisons »; *id'e umashà* « nos maisons » ; *ange dhini shè* « nos parents, nos frères » ou « cousins » ou « amis ».

3° PRONOMS DÉMONSTRATIFS. — **Ce, cet, cette, ces, celui-ci, celui-là, celle-ci, celle-là** se rendent par *d'eila* ou *la* devant le nom, ou bien par *lai* après le nom,

ou encore par *lake, lakelà* s'il s'agit d'objets plus rapprochés : *d'eila fœ nenge na huada koi ñupa, meci hà* « cette femme dont je t'ai parlé est morte » ; *d'eila uma ne shà na mekœl e ngœn pcatehà* « cette maison dans laquelle nous avons couché n'est plus » ; *sinœ lakelà* « ce bois-ci », *sinœ lai* « ce bois-là » ; *loi lakelà* « celui-ci est bon », *ngazo lai* « celui-là est mauvais » ; *easheñi lai* « celui-là est proche », *nañi la ket'e* « cet autre est plus loin ».

4° Les PRONOMS RELATIFS **qui, que, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles,** n'ont guère de correspondants en lifu ; ils se rendent par une tournure particulière, comme dans la plupart des langues de l'Océanie : « voici l'homme qui a volé », *d'eila tamŭañ na enœ ;* « la maison que vous avez habitée » *la uma ñupa na lapa e ngœn*, mot à mot : « la maison vous avez habité dedans » ; « voici l'homme que vous avez vu hier » *d'eila tamŭañ ñupa na uang a intj.*

Cependant **lequel, laquelle, celui que, celle que, que,** peuvent se traduire par *laka :* « l'homme que vous avez vu autrefois est mort » *meci hà tamŭañ laka ñupa na uang ekœ.*

5° Les PRONOMS INTERROGATIFS **qui ? lequel ? laquelle ?** POUR LES PERSONNES se rendent par *nd'ei ?* « qui es-tu ? », *nd'ei ñupa ?* « qui est là ? » *nd'ei lai ?*

S'IL NE S'AGIT PAS DE PERSONNES, on traduit par *ka u* ou *nemen*, **lequel, laquelle :** « lequel (arbre) voulez-vous dire ? » *sinœ ka u ñupa a ñingan ?* ou bien *nemene sinœ laka ñupa na ñingan.* **Que, quoi, comment,** se rendent par *nemen, apeu :* « que veux-tu ? » *pi ed'é nemen* (*ñupa*) ? « que dis-tu ? » *apeu ñupa ?* « à quoi penses-tu ? » *ko la mekune nemen* (*ñupa*) ?

Lequel, laquelle, quel, quelle INTERROGATIFS ou DUBITATIFS se rendent par *kau :* « quelle est cette maison ? » *ko la uma kau ?* « je ne sais lequel » *that'e kœ ni kau ?*

6° Les PRONOMS RÉFLÉCHIS se rendent de cette manière : *eni hi* « moi-même » ; *edhe pala kœ ñan* ou *edhe ñan* « c'est lui-même » ; *ñupa lai* « toi-même » ; *kola lepe ñan nei ñan* « il se frappe lui-même » (on dirait aussi : *edhe ñan kola lepe ñan*).

7° AUTRES PRONOMS (distributifs, indéfinis, etc.). **L'un et l'autre** se rend par le duel du pronom ou bien par *lai memine lai* « celui-ci et celui-là aussi ».

Les uns et les autres se rend par *asèdhaiè* (tous).

Nul, aucun, ni l'un ni l'autre, ni les uns ni les autres, se rendent ordinairement par *peakœ* suivi du pronom convenable, ou bien par *peakœ palua.*

Quiconque, qui que ce soit se rendent par *asèdhaiè* ou *asè* (tout, tous) ; **quoi que ce soit** se rend par *menun* « au hasard, indistinctement » : *la nœdhei atj asèdhaiè laka na thethaith uathembo i Haze, t'oa lepe ñund'en nei Jeova* « quiconque (tous ceux qui) aura violé les défenses (la loi) de Dieu, Jéhova le frappera, le punira » ; *ñan agheni menun* ou *la nœdhei ghen asèdhaiè* « il mange quoi que ce soit ».

6° VERBES.

Les verbes en *lifu,* comme en général dans les autres langues de l'Océanie, n'ont pas de conjugaison proprement dite.

Les TEMPS et les MODES sont indiqués par quelques particules (signes) ou par des adverbes de temps ; souvent même les pronoms personnels sont supprimés : alors c'est le contexte, ce sont les circonstances qui déterminent le sens de la phrase.

Supposez qu'en français on n'eût que le présent de l'infinitif pour exprimer le verbe. Au lieu de dire : « je vous aime », il faudrait dire : « moi aimer toi » ; au lieu de : « je le vis hier », on dirait : « moi hier voir lui », ou bien « moi voir lui hier » ; au lieu de : « je viendrai demain ici », on dirait : « moi demain venir ici », etc. Les Océaniens parlent à peu près de cette façon. Les particules étaient sans doute primitivement des mots ayant chacun un sens adverbial bien déterminé qui aujourd'hui nous échappe, pour un grand nombre du moins.

Dans aucune des langues d'Océanie, que j'ai eu l'occasion d'étudier, je n'ai pu rencontrer les verbes auxiliaires ÊTRE et AVOIR, en tant qu'auxiliaires. Ainsi, sans le secours de ces deux auxiliaires, indispensables en Europe, en Océanie on construit très-bien des phrases qui ont un sens tout à fait déterminé.

Voici quelques exemples des tournures et de quelques particules qui, en *lifu,* remplacent ces deux auxiliaires en bien des circonstances : « il est malade » *ñan* A *mec* ou bien *ñan* KOLA *mec;* « afin que nous soyons dignes » (bons) *mad'e ahuni* A *loi ;* « il est mort » *meci* HA *ñan* ; « il est nuit » *dhindhi* HÀ ; « il a à faire » *ñan a dhol* ; « il est lent » *ñan* A *mitj* « ou bien *mitj nan* ; « il est juste » *mekœti ñan* ou bien *ñan* A *mekœt* ; « tu as raison » *ñipici ñupa* ; « c'est trop » *t'u lai.*

On rencontre beaucoup de phrases elliptiques où le verbe est sous-entendu. Exemples : *ngazo* « c'est mauvais » ; *mamao palua* « c'est très-loin ».

D'après ces exemples et ceux des pages 394, 404 et suivantes, il paraîtrait que les deux auxiliaires ÊTRE et AVOIR seraient représentés au PRÉSENT par *a* et *kola* devant le verbe, et au PASSÉ RELATIF qui marque un fait déjà accompli par *hà* mis après le verbe ; d'autres fois ce n'est que l'adjectif qui est exprimé et semble changé en verbe.

Les verbes exprimés dans le sens de l'INFINITIF sont, en *lifu*, précédés de la particule *kola* qu'on pourrait traduire par **c'est** : *kola ghen* « (c'est) manger », *kola idh* « (c'est) boire », *kola mekel* « (c'est) dormir », *kola t'o* « marcher ». Quelquefois l'infinitif est exprimé par le verbe seul, sans aucun signe particulier.

Kola, devant un verbe, exprime donc l'INDICATIF PRÉSENT ou l'INFINITIF; il peut indiquer aussi le PARTICIPE PRÉSENT.

A et *na*, devant le verbe, marquent le PASSÉ en général.

Le FUTUR est signifié par un adverbe de temps ou bien par *t'oa* devant le verbe.

Koloa, devant un verbe, marque un FAIT QUI VA AVOIR LIEU, qui est sur le point de s'accomplir : *koloa mec ñan* « il va mourir ».

NOTA. — La particule *hà* à la fin d'un verbe, pour marquer un fait déjà accompli, répond à la particule *kua* ou *'ua*, qui a la même signification dans la Polynésie : « il est mort ». *Meci hà* (à *Lifu*), *kua mate* (à *Futuna*), *'Ua oti* (à *Samoa*).

A l'IMPÉRATIF, on ajoute à la fin du verbe une des terminaisons *da, dha, du, dhu, pi, mi, ilo,* selon le sens du

verbe et en tant que ce verbe ne prend pas déjà quelqu'une de ces terminaisons aux autres temps ou modes : *t'opi* « va-t'en », *t'omi* « viens ».

Ma, mad'e, ke, loi, précédant un verbe, marquent le SUBJONCTIF : *loi mecipi ñan* « c'est bien qu'il meure », *loi ma t'opi ñan* « puisse-t-il s'en aller, qu'il s'en aille ».

Tableau général des particules verbales pour les temps et les modes :

PRÉSENT : *a, e, kola* précédant le verbe.

PASSÉ : *na* avant le verbe, *hà* après le verbe, ou quelque adverbe de temps.

FUTUR : *t'oa* « aller », *koloa* avant le verbe, ou quelque adverbe de temps ou une des conjonctions signifiant « quand, lorsque, etc. »

IMPÉRATIF : *pi, mi, ilo, da, dha, du, dhu*, suffixes à la fin des verbes ; *the* signifiant « ne pas », pour l'impératif prohibitif (marque la défense).

SUBJONCTIF : *ma, made, loi, ke*, avant le verbe.

CONDITIONNEL : *ame, amelo, e* « si », *maine* « peut-être, si », avant le verbe.

INFINITIF PRÉSENT : *kola* devant le verbe.

PARTICIPE PRÉSENT : *kola* devant le verbe.

PARTICIPE PASSÉ : *ka* devant le verbe.

Remarques importantes. — 1° La particule *kola* « pendant que, tandis que », indique un PRÉSENT RELATIF OU CONCOMITANT se rapportant à un autre temps présent, passé ou à venir, et peut souvent traduire notre participe présent. Exemples : « il est malade » (maintenant) ; KOLA *meci ñan* ; « lorsque je suis parti, il était malade », ou bien

« je suis parti lui étant malade » *nenge nà t'o* KOLA *meci ñan*; « lorsque tu arriveras là-bas, on s'enfuira dans les bois » KOLA *utipi ñupa ko ilo, angatj t'oa kœtj e nitj* « arrivant toi là-bas, les gens s'enfuiront dans les bois ».

2° La particule *hà*, placée après le verbe, indique un PASSÉ RELATIF par rapport à un autre temps présent, passé ou futur. Exemples : « il est déjà mort » *meci* HÀ « mort présentement »; « il était déjà mort lorsque j'y suis arrivé » *meci* HÀ *ñan ene na tahua ni ko ilo* « mort était lui quand arrivé moi là » ; « il sera déjà mort lorsque j'arriverai » *meci* HÀ *ñan ene t'oa tahua ni ko ilo* « mort déjà sera lui quand arriverai moi là ».

Ainsi donc, la particule *hà* peut servir à rendre notre IMPARFAIT et notre FUTUR ANTÉRIEUR.

3° La particule *koloa*, avant le verbe, exprime un FUTUR RELATIF et IMMÉDIAT, c'est-à-dire qu'une chose va se faire, est sur le point d'avoir lieu, était sur le point d'avoir lieu, ou sera sur le point de se faire, lorsque telle chose a eu lieu, avait lieu ou aura lieu. Exemples : *koloa mecipi* « il va mourir » ; *na tahua eni koloa mecipi ñan* « je suis arrivé, et il allait mourir », ou bien « il allait mourir lorsque je suis arrivé » ; *ene t'oa tahua ni ñan koloa mecipi* « lorsque j'arriverai, il sera sur le point de mourir », etc.

4° La particule *e*, devant un mot, tient souvent lieu du verbe substantif ÊTRE ; elle se place aussi devant les adjectifs qualificatifs comme le préfixe *ka*.

MANIÈRES D'EXPRIMER NOS CONJUGAISONS EN LANGUE DE LIFU.

PREMIÈRE MANIÈRE. — A l'aide des particules.

INDICATIF PRÉSENT.

1re pers.	Sing.	*eni a mec*, je suis malade.
2e pers.	Sing.	*iœ a mec*, tu es malade.
3e pers.	Sing.	*ñan a mec*, il est malade.
1re pers.	Duel.	*aho a mec*, lui et moi, / *easho a mec*, toi et moi, — nous sommes malades.
1re pers.	Plur.	*eahun a mec*, eux et moi, / *eashè a mec*, vous et moi, — nous sommes malades.
2e pers.	Duel.	*ñupo a mec*, vous deux,
2e pers.	Plur.	*ñupun a mec*, vous tous, — vous êtes malades.
3e pers.	Duel.	*ñund'o a mec*, eux deux,
3e pers.	Plur.	*ñund'en a mec*, eux tous, — ils sont malades.

1re pers.	Sing.	*at'e eni*, je sais.
2e pers.	Sing.	*at'e ñupa*, tu sais.
3e pers.	Sing.	*at'e ñan*, il sait.
1re pers.	Duel.	*at'e aho*, lui et moi, / *at'e asho*, toi et moi, — nous savons tous deux.
1re pers.	Plur.	*at'e hun*, eux et moi, / *at'e shè*, vous et moi, — nous savons tous.
2e pers.	Duel.	*at'e ñupo*, vous deux,
2e pers.	Plur.	*at'e ñupun*, vous tous, — vous savez tous deux. / tous.
3e pers.	Duel.	*at'e ñund'o*, eux deux,
3e pers.	Plur.	*at'e ñund'en*, eux tous, — ils savent tous deux. / tous.

PASSÉ.

1re pers.	Sing.	*nenge na mec*, j'ai été malade.
2e pers.	Sing.	*iœ na mec*, tu as été malade.
3e pers.	Sing.	*ñan na mec*, il a été malade.

1re pers.	Duel.	*eaho na mec,* lui et moi,	nous avons été malades.
		easho na mec, toi et moi,	
	Plur.	*eahun na mec,* eux et moi,	nous avons été malades.
		eashè na mec, vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*ñupo na mec,* vous deux,	vous avez été malades.
	Plur.	*ñupun na mec,* vous tous,	
3e pers.	Duel.	*ñund'o na mec,* eux deux,	ils ont été malades.
	Plur.	*ñund'en na mec,* eux tous,	

1re pers.	Sing.	*na at'e ni,* je sus, j'ai su.
2e pers.		*na at'e ñupa,* tu sus, tu as su.
3e pers.		*na at'e ñan,* il sut, il a su.

1re pers.	Duel.	*na at'e aho,* lui et moi,	nous sûmes, nous avons su tous deux.	
		na at'e asho, toi et moi,		
	Plur.	*na at'e ahun,* eux et moi,	nous sûmes tous, nous avons tous su.	
		na at'e ashê, vous et moi,		
2e pers.	Duel.	*na at'e ñupo,* vous deux,	vous sûtes	tous deux.
	Plur.	*na at'e ñupun,* vous tous,	vous avez su	tous.
3e pers.	Duel.	*na at'e ñund'o,* eux deux,	ils surent	tous deux.
	Plur.	*na at'e ñund'en,* eux tous,	ils ont su	tous.

FUTUR.

1re pers.	Sing.	*eni t'oa mec,* je serai malade.
2e pers.		*ñupa t'oa mec,* tu seras malade.
3e pers.		*ñan t'oa mec,* il sera malade.

1re pers.	Duel.	*eaho t'oa mec,* lui et moi,	nous serons malades tous deux.
		easho t'oa mec, toi et moi,	
	Plur.	*eahun t'oa mec,* eux et moi,	nous serons tous malades.
		eashè t'oa mec, vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*ñupo t'oa mec,* toi et lui, vous serez malades tous deux.	
	Plur.	*ñupun t'oa mec,* vous tous, vous serez malades.	
3e pers.	Duel.	*ñund'o t'oa mec,* eux deux,	ils seront malades.
	Plur.	*ñund'en t'oa mec,* eux tous,	

1re pers.	Sing.	*t'oa at'e ni,* je saurai.
2e pers.		*t'oa at'e iœ,* tu sauras.
3e pers.		*t'oa at'e ñan,* il saura.

1re pers.	Duel.	*t'oa at'e aho,* lui et moi, *t'oa at'e asho,* toi et moi,	nous saurons tous deux.
	Plur.	*t'oa at'e ahun,* eux et moi, *t'oa at'e ashè,* vous et moi,	nous saurons tous.
2e pers.	Duel.	*t'oa at'e ñupo,* toi et lui, vous saurez tous deux.	
	Plur.	*t'oa at'e ñupun,* vous tous, vous saurez.	
3e pers.	Duel.	*t'oa at'e ñund'o,* eux deux, ils sauront tous deux.	
	Plur.	*t'oa at'e ñund'en,* eux tous, ils sauront.	

TEMPS CONCOMITANTS :

PRÉSENT RELATIF.

Fait qui dure encore, qui durait encore, ou qui durera encore pendant un autre fait.

1re pers. 2e pers. 3e pers.	Sing.	*eni kola mec,* je suis malade. *iœ kola mec,* tu es malade. *ñan kola mec,* il est malade.	
1re pers.	Duel.	*eaho kola mec,* lui et moi, *easho kola mec,* toi et moi,	nous sommes malades.
	Plur.	*eahun kola mec,* eux et moi, *eashè kola mec,* vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*ñupo kola mec,* toi et lui,	vous êtes malades.
	Plur.	*ñupun kola mec,* vous tous,	
3e pers.	Duel.	*ñund'o kola mec,* eux deux,	ils sont malades.
	Plur.	*ñund'en kola mec,* eux tous,	

La signification (présent, passé, futur) des temps concomitants est déterminée par le sens de la phrase ; elle dépend du temps d'un autre verbe, exprimé ou sous-entendu. Le présent relatif marque un fait actuel (qui a lieu présentement), ou qui a eu lieu à une époque déterminée, ou qui aura lieu à une époque déterminée ; il se rend en français par le présent de l'indicatif, l'imparfait, le futur présent.

PASSÉ RELATIF.

Fait accompli, présent, passé ou futur.

1re pers.	Sing.	*meci hà ni*, je suis mort, je suis perdu.
2e pers.	Sing.	*meci hà iœ*, tu es mort, tu es perdu.
3e pers.	Sing.	*meci hà ñan*, il est mort, il est perdu.
1re pers.	Duel.	*meci hà niho*, lui et moi, / *meci hà nisho*, toi et moi, — nous sommes morts, perdus tous les deux.
1re pers.	Plur.	*meci hà nihun*, eux et moi, / *meci hà neshè*, vous et moi, — nous sommes tous morts, perdus.
2e pers.	Duel.	*meci hà ñupo*, toi et lui, vous êtes morts, perdus tous les deux.
2e pers.	Plur.	*meci hà ñupun*, vous tous, vous êtes morts, perdus.
3e pers.	Duel.	*meci hà ñund'o*, eux deux, ils sont morts, perdus tous deux.
3e pers.	Plur.	*meci hà ñund'en*, eux tous, ils sont tous morts, perdus.

La signification (présent, passé ou futur) du FAIT ACCOMPLI ou PASSÉ RELATIF dépend du temps d'un autre verbe CONCOMITANT, qui est exprimé ou sous-entendu dans la phrase. Ce temps se rend en français par le passé indéfini, le plus que parfait et le futur antérieur.

FUTUR RELATIF (immédiat).

Fait qui va s'accomplir, qui était sur le point de s'accomplir lorsqu'une autre chose se faisait, ou qui sera sur le point de s'accomplir lorsqu'un autre fait aura lieu.

1re pers.	Sing.	*eni koloa mecipi*, je vais mourir.
2e pers.	Sing.	*koloa mecipi ñupa*, tu vas mourir.
3e pers.	Sing.	*koloa mecipi ñan*, il va mourir.
1re pers.	Duel.	*koloa mecipi ho*, lui et moi, / *koloa mecipi sho*, toi et moi, — nous allons mourir.
1re pers.	Plur.	*koloa mecipi hun*, eux et moi, / *koloa mecipi shè*, vous et moi, — nous allons mourir.

2e pers.	Duel.	*koloa mecipi ñupo*, toi et lui,	vous allez mourir.
	Plur.	*koloa mecipi ñupun*, vous tous,	
3e pers.	Duel.	*koloa mecipi ñund'o*, eux deux,	ils vont mourir.
	Plur.	*koloa mecipi ñund'en*, eux tous,	

1re pers.	Sing.	*eni koloa t'o*,	je suis sur le point de partir. je pars.
2e pers.		*iœ koloa t'o*,	tu pars.
3e pers.		*ñan koloa t'o*,	il part.

1re pers.	Duel.	*eaho koloa t'o*, lui et moi,	nous partons.
		easho koloa t'o, toi et moi,	
	Plur.	*eahun koloa t'o*, eux et moi,	
		eashè koloa t'o, vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*ñupo koloa t'o*, toi et lui,	vous partez.
	Plur.	*ñupun koloa t'o*, vous tous,	
3e pers.	Duel.	*ñund'o koloa t'o*, eux deux,	ils partent.
	Plur.	*ñund'en koloa t'o*, eux tous,	

Le futur RELATIF marque ce qui va se faire, ce qui allait se faire, ce qui sera sur le point de se faire. On le rend en français quelquefois par le présent de l'indicatif, l'imparfait de l'indicatif, le futur présent et le plus souvent par une périphrase.

DEUXIÈME MANIÈRE. — *A l'aide des terminaisons pronominales (des pronoms comme suffixes unis au verbe ou séparés), et des préfixes séparés* na *et* t'oa *pour le passé et le futur.*

Exemple : *hañi*, désirer.

PRÉSENT.

1re pers.	Sing.	*hañing*,	mon désir; je désire.
2e pers.		*hañi iœ*,	ton désir; tu désires.
3e pers.		*hañi ñan*,	son désir; il désire.

1re pers.	Duel.	*hañi ho*, lui et moi,	notre désir; nous désirons.
		hañi sho, toi et moi,	
	Plur.	*hañi hun*, eux et moi,	
		hañi shè, vous et moi,	
2e pers.	Duel.	*hañi ñupo*, toi et lui,	votre désir; vous désirez.
	Plur.	*hañi ñupun*, vous tous,	
3e pers.	Duel.	*hañi ñund'o*, eux deux,	leur désir; ils désirent.
	Plur.	*hañi ñund'en*, eux tous,	

Le passé et le futur s'expriment comme le présent en mettant devant le verbe (*hañi*) la particule *na* pour le passé et *t'oa* pour le futur.

Notes sur les modes des verbes.

1° Impératif. — L'impératif s'exprime souvent par le verbe seul, sans pronom ni suffixe, surtout lorsqu'il s'agit de la seconde personne du singulier. Exemple : *T'o* « va, marche, pars ».

Les signes ordinaires de ce mode sont les particules finales *pi*, *mi*, *ilo*, *da* ou *dha*, *du* ou *dhu*, et la particule *the* mise avant le verbe pour l'impératif prohibitif. Exemples : *Mecipi munà* « meurs toi ». *Mecipi ñan* « qu'il meure ». *T'o shè* « allons, partons ». *The ilu* « ne fais pas de bruit ». *T'omi* « viens ». *T'opi* « va-t'en ». *T'o ilo* « va-t'en ». *T'o da* « en avant, marche, avance ». *Ella dha* « monte ». *Ella dhu* « descends ». *Ñiñape dà* « va vite ».

2° Subjonctif. — Les signes du subjonctif sont ordinairement les particules *loi*, *ma*, *made*, *ke*, mises comme préfixes avant le verbe. Exemples : « Le grand chef veut que nous partions » *anga dhohu a up made t'o shè*. « Nous ne voulons pas partir » *eahun ghele ma t'o*. « Que veux-tu ? »

pi ed'e nemen ñupa? « Je veux qu'il reste tranquille » *pi ke lapa thaup ñan.* « Garçon, il faut rester tranquille » *nekœnatj, loi iœ lapa thaup.* « Ne fais pas de bruit » *the ilukœ.*

3° Conditionnel. — Ce mode s'exprime en mettant devant le verbe une des particules *ame, amelo, e,* qui signifient en français, si; *maine,* qui signifie si peut-être. Exemples : «S'il vient, je serai content » *amelo cale mi ñan, loi hà nhing.* On traduirait de la même façon : « S'il venait, je serais content ».

« Il ne refuserait pas de venir, s'il n'avait pas peur » *tha ghele kœ ñan ma calemi, amelo tha huou.*

4° Infinitif. — On voit par le dernier des exemples précédents que l'infinitif français qui suit un verbe dont il dépend se tourne par le subjonctif avec *ma, made.* Exemple : « Il ne veut pas partir » *ghele ñan ma t'o.*

On dirait cependant : *Eni a pi t'o* « je veux partir », *ñan a pi to* « il veut partir ».

5° Participes. — 1° Le participe présent, dépendant d'un autre verbe, peut se traduire par le préfixe *kola,* comme il a été dit page 384. Exemple : « Il est parti en pleurant » *ñan na t'o kola t'eidh.*

2° Le participe passé peut être considéré comme un adjectif et s'exprimer comme les adjectifs en préposant la particule *ka* au verbe. Exemple : « Ramasse le bois mort » *khome dà sinœ ka mec*; « laisse l'étoffe déchirée » *nue t'ith imano ka zezen.*

On peut traduire encore le participe passé par le verbe au passé, précédé de *a, na.* Exemple : « Où sont les bois coupés » *eka la id'e sinœ na sisa?* On dirait aussi : « Ramasse le bois mort » *khome dà sinœ a mec*; « jette cette étoffe, elle est déchirée » *nue t'ith imano, zezeni hà.*

MANIÈRE DE RENDRE LE PASSIF EN LIFU.

La FORME PASSIVE n'existant pas dans les verbes en *lifu*, on y a suppléé par une tournure équivalente, qui indique si le verbe doit être pris dans le sens actif ou dans le sens passif, en marquant sans ambiguité quel est le sujet de la phrase (celui qui fait l'action) et quel en est le régime (celui qui reçoit l'action). Si on disait : *nhimi ni ñan* (aimer moi lui), le sens de la proposition serait tout à fait louche ; on ne saurait pas si c'est moi qui aime lui ou si c'est lui qui m'aime. Pour ôter toute amphibologie, on dit : *eni a nhimi ñan* « je l'aime », et *kola nhimi ni nei ñan* « je suis aimé de lui, (c'est-à-dire) « il m'aime ».

La particule *nei*, dans ce dernier cas, ôte toute équivoque en désignant le sujet du verbe, renvoyé à la fin de la phrase. C'est la tournure qui peut rendre notre passif.

En général, dans le sens ACTIF le verbe est précédé du nom ou pronom-sujet, et il est immédiatement suivi du régime.

Dans le sens PASSIF, le nom ou pronom-sujet est mis après le verbe, mais il est précédé de *nei* (par, de la part de, par le moyen de), qui indique quel est le sujet du verbe et ôte toute équivoque : *na keloman la uma lai nei eni* « j'ai fait cette maison » ou « cette maison a été faite par moi ».

La particule *huai* devant un pronom ou un nom de personne indique aussi l'agent ou le sujet du verbe, et sert à ôter toute amphibologie. Elle est employée comme *nei*.

Dans la langue d'*Uvea*, c'est la particule *e* qui joue le même rôle que *nei* en lifu, et pour les êtres inanimés, c'est la particule *i*.

Remarque. — La langue de Lifu est riche en tournures. A l'instar de plusieurs langues d'Europe (grec, latin), elle use de TMÈSE, c'est-à-dire qu'un mot étant composé de deux parties radicales, on le divise pour intercaler, par exemple, un pronom, un adverbe, etc. Exemple : *hellapi* ou *hellanepi* veut dire « chasser, expulser » ; par tmèse on dira, en parlant d'Adam et d'Ève : *Yeova na hella ñundo pi* « Jéhova les chassa ».

T'opi « s'en aller » ; on dira par tmèse : *t'o mŭaca pi* « s'en revenir, s'en aller de nouveau ».

C'est ainsi qu'on dit en français *lors donc que*, en coupant en deux le mot *lorsque* pour intercaler la particule *donc*.

La tmèse est assez usitée à Lifu et en Polynésie ; elle existe à l'île des Pins (*Kuñe*).

EXERCICES SUR LES VERBES.

Dieu est infiniment bon, *Haze a loi palua* ou bien *loi palua Haze*. Il nous aime beaucoup, *ñind'ati à nhimi shà at'un* ou bien *t'u la t'enge inhimi ñind'ati koi ashà*. Que fait-il? *ñan kola nue nemen?* ou bien *kola nue nemen nei ñan?* Il fait une maison, *ñan kola nue uma* ou bien *ñan a nue uma*. Il s'en va, *ñan a t'o* ou bien *ñan kola t'o*. Il est parti, *koilo hà* (*ñan*). Il était ici tout à l'heure, *ñan hua kelà ekula nei*. Il est arrivé aujourd'hui, *ñan na tahua ekula*. Il était arrivé hier, lorsque je partis, *tahua hã ñan ē intj, ene ni na t'o*. Il repartira quand? *ñan t'oa*

t'o mŭaca pi eu? Je ne sais pas, *tha t'e kœ ni*. Demain ce sera fini, *asè hà uliua olañ*. Travaille ou va-t'en, *uliuadà, amelo ghele, t'opi*. Dis-lui de venir, *ha ñan mad'e calemi*. Dis-lui de s'en aller, *huadada koi ñan mad'e t'opi*. Je voudrais qu'il fût parti, *kañing mad'e koilo hà ñan*. Je veux partir ce soir, *pi t'o ni ond'ae edh*; de peur d'être incommodé par le soleil maintenant, *uanga ngazo ni ainei ni dhœ*. Il ne veut pas voyager avec moi, *ghele ñan ce t'o me eni*. Il ne veut pas manger, *ghele ñan ma ghen*. En partant je suis allé (j'ai été) le voir, *koloa t'o ni, nenge na iœñ me ñan*. Je me suis trompé en parlant, *kola huada ni nenge na menun*. En partant je l'avertirai, *kola a t'o ni ko ilo, eni t'oa huadakoi ñan*.

MANIÈRE DE TRADUIRE EN LIFU CERTAINES LOCUTIONS FRANÇAISES LES PLUS USITÉES.

1° Le verbe ÊTRE signifiant SE TROUVER, SE RENCONTRER, par exemple : « il y a, il y avait, il est, il était, etc. », se traduit par *et'e, ed'e*, ainsi que le verbe AVOIR pris dans le même sens : « il y a du monde » *et'e atj* ; « il y a des ignames » *et'e koko* ou *ed'e koko ;* « il y en a » *et'eñ*.

Le verbe AVOIR se traduit aussi quelquefois par *hœnà* (se voir, se trouver). Cette dernière tournure est la même qu'en Polynésie. Exemple : « il y a des arbres bien gros » *hœnà id'e sinœ atahuat palua*.

Si le verbe ÊTRE signifie AVOIR VIE, VIVRE, EXISTER, il se traduit par *mel* (vivre) : « Jéhova est (existe) de lui-même » *Yeova-a mele ghan*. « Le vrai Dieu est de lui-même » *ñipi haze kole mele ghan*.

Si le verbe ÊTRE signifie HABITER (pour les êtres animés), il se traduit par *lapa :* « ou est-il? » (celui dont on parle), *ñana lapa eka?*

Si le verbe ÊTRE, dans le sens d'HABITER, s'applique à des êtres inanimés, il se traduit par *cil :* « où est l'arbre? » *eka sinœ?* ou bien *kola cil eka sinœ?* « de quel côté est le vent? » *kola cil eka eñ?* « où est la roche? » *kola cil eka ngit?* « les gros arbres sont dans l'intérieur » *kola cil elep la id'e sinœ atahuat'*. Dans ce cas, on sous-entend souvent le verbe.

2° Le verbe AVOIR, dans le sens de POSSÉDER, se traduit par *ed'e*. Exemple : *ed'e mo* « qui a des richesses »; *pi ed'e mo* « désirer avoir des richesses ». Il se traduit aussi par *tene : tene haze* « qui a un Dieu » (sorcier); *tene dhœ* « qui a (le pouvoir de faire) le soleil, le beau temps »; *tene muani* « qui a le pouvoir de faire la pluie ».

Le verbe ÊTRE et le verbe AVOIR, accompagnés d'une négation, se traduisent l'un et l'autre par la simple négation *peakœ*. Exemple : « Il n'y a point d'eau » *peakœ tim;* « il n'y a point de poisson » *peakœ i;* « je n'ai pas de hache » *peakœ zeng*.

Le verbe ÊTRE accompagné d'une négation à la troisième personne du singulier se traduit mieux par la négation *tha :* « ce n'est pas loin » *tha nañi kœ*; « ce n'est pas impossible » *tha pason*; « je ne suis pas en retard » *tha mitj ekœ ni* « il n'est pas sourd »; *tha simi nangeñà ñan*. « Il y a longtemps » se traduit par *ekœ hà*; « il n'y est pas » par*peat'e hà* (c'est une expression particulière, pour marquer l'absence); « il n'y a pas longtemps » *euehi* (depuis peu).

Fréquemment le verbe ÊTRE et le verbe AVOIR sont sup-

primés en *lifu*, parce qu'alors l'adjectif ou le substantif auquel se rapporterait le verbe ÊTRE est lui-même considéré comme verbe : « où est-il » *eka ñan*? « il est chez lui ». *ñan e nalapa*; « il est dans la maison » *ñan ene uma*; « il est ici » *ñane lahi*; « tu as raison » *ñipici ñupa*; « j'ai peur » *eni u ghuou*; « il est méchant » *ngazo ñan*; « c'est vrai » *ñipici*; « c'est faux » *kola thoi*; « le bois est droit » *mekæti sinæ*; « le chemin est tortueux » *hualihuali godheñ*.

NOTA. — *Huali* veut dire « courbe, tortueux »; *hualihuali* est son fréquentatif. Ce REDOUBLEMENT a lieu pour beaucoup d'autres mots : il MARQUE LA FRÉQUENCE d'une chose, d'un acte, une SUITE D'ACTES répétés. Exemples : *nuepi* « lâcher, larguer »; *nuepinuepi*, *nuenuepi* « lâcher par reprises, peu à peu, à petits coups ».

Le redoublement se rencontre aussi en Polynésie, et il a la même signification.

3° Les verbes DEVOIR et IL FAUT, si usités et si commodes en français, sont souvent difficiles à rendre en *lifu* et dans les autres langues de l'Océanie, et cela à cause des diverses acceptions des verbes DEVOIR et IL FAUT, confondues en français sous une même expression.

1° Si DEVOIR et IL FAUT expriment une obligation, une nécessité ou une vraie convenance, ils se traduisent par *loi* (il est bon, il convient) ou par *dhol* (*opus*, besogne, affaire). Exemple : « il faut que nous allions travailler » *loi shè t'oa uliua*; « il faut que nous travaillions » *dhol ashè t'oa uliua*; « il faut qu'il paie » *loi ñan ñi thupen* ou bien *dhol a ñan t'oa ñi thupen*.

2° Mais si DEVOIR et IL FAUT n'expriment qu'un simple désir, une intention, on les traduit par *pi* (désirer, vouloir). Exemple : « il faut que je parte » *pi t'o ni*; « il faut que

je dorme » *pi mekœl ani* (j'ai besoin de dormir); « je dois partir aujourd'hui » *pi t'o ni ond'ae* ou bien *kola t'o ani ond ae*; « je partirai aujourd'hui » *eni a t'o ond'ae.*

3° Si DEVOIR, IL FAUT, expriment un commandement, ils se rendent par l'impératif. Exemples : « il faut que tu me le dises » *amamane dà koi eni*; « il faut que tu partes » *t'o pi* ou *t'o ilo.*

4° AVOIR BESOIN DE se traduit par *pi* (désirer) ou *pi ed'e* (désirer avoir), ou bien en tournant ainsi : je n'ai pas de, je manque de, je suis pauvre en cela, je suis pauvre, je n'ai pas cela. Exemples : « j'ai besoin de dormir » *pi mekœl eni*; « j'ai besoin de boire » *pi idhi ani*; « j'ai besoin de manger » *meci dhin ni*; « j'ai besoin d'une hache » *eni pi ed'e ze,* ou *pi ed'e zeng*, ou *pea kœ zeng*, ou bien *pea kœ ze i eni*; « j'ai besoin d'étoffe » *eni pi ed'e imano* ou bien *peakœ imano i eni*; « j'ai besoin d'habits » *pi ed'e ighetj eni* ou *eni a uit'i, pea ighet'z* (je suis pauvre, point d'habits); j'ai trouvé ce dont j'avais besoin, *hœnè hà ni la nenge na uit'i e ngœn.*

5° IL IMPORTE se traduit par *t'u hœ eueka ma...*

6° PEU IMPORTE QUE... se rend par *tha t'u kœ eueka ma* ou par *e ueka menun.*

Remarque. — En lifu, comme dans toutes les langues de l'Océanie, on change fréquemment les substantifs, les adjectifs et les adverbes en verbes, souvent même sans aucune modification dans la forme du mot; mais d'autres fois on ajoute une terminaison en *n* (*an, en, in*). Exemples : *thil* « herminette », *thilin* « travailler avec l'herminette »; *nganga* « hache » (grosse et étroite), *ngangan* « travailler avec la grosse hache »; etc.

Souvent les verbes affectent deux formes ou terminai-

sons différentes : *cainœdh* et *cainœdhan* « haranguer, publier, prêcher en marchant, instruire en se promenant » ; *go* et *goean* « voir, regarder » ; *ua*, *uai*, *uang* « voir, considérer, apercevoir ».

On dit : *lœdh* « entrer », *lœdha* « entre », *lœpi* « sors », *alœ atj* « faire entrer ou introduire le monde » ; *kulumath* « éventrer, ôter les intestins » et *kuluma ngutu an* « éventrer une poule, vider une poule ».

Nota. — Les formes et l'emploi des diverses formes des verbes ont besoin d'être plus amplement étudiés.

7° Adverbes.

Les substantifs, les adjectifs et les verbes sont souvent employés adverbialement. Ordinairement ils prennent alors la terminaison en *n* (*an*, *en*, *in*, *on*, *un*). Exemples : *t'o* « aller, marcher », *ghomi t'ongan* « prendre en marchant » ; *dhindh* « nuit », *dhindhin* « de nuit, durant la nuit » ; *mitj* « lent », *mitjan* « lentement ».

1° Adverbes de temps. — Maintenant, présentement, *eneila* ; aujourd'hui : *ekula* (au passé) dernièrement, *eneila* (au présent) maintenant, *ond'ae* (au futur) tout à l'heure, bientôt ; naguère, dernièrement, depuis peu *euehi* ; hier, *eintj* ; avant-hier, *end'enè* ; depuis trois jours, *end'eghœlepetj* ; depuis quatre jours, *end'eñith* ; demain, *elañ*, *olañ* ; après-demain, *e udh* ; dans trois jours, *e cikœn* ; dans quatre jours, *e ciek* ; dans la suite, ensuite, plus tard, *e pin* ; ensuite, après, *na pin* (pour le passé) ; jadis, autrefois, anciennement, *ekœ* ; il y a longtemps, *ekœ hœ* ; d'abord, en premier lieu, *pŭan* ; primitivement, *napŭan* ;

fréquemment, souvent *añimu, añim*; rarement, peu *acon*; alors, lorsque *ene*; encore, pendant que, durant *pet'ekœ*; encore, de nouveau, de rechef *mŭaca*; toujours *hua ekœ palua* ou bien *hua ekœ na puan* (pour le passé), *epinepine palua* (pour le futur, à venir); toujours (constamment, sans relâche) *tha na ñi pun*; sans fin *tha ñi pun*; « jamais » se rend par une négation suivie de *palua* avec le temps passé ou futur; « déjà » se traduit par la particule *hà*, après le verbe : il est déjà arrivé *tahua hà*; jusqu'ici, jusqu'à présent *uti enei la*; dorénavant *epin*; tout à l'heure *ond'ae*, ou bien *tha mitj ekœ*; ce matin *ekula makañ*; ce soir *ond'ae edh* ou bien *ondae dhindh* (la nuit prochaine); à midi *naipadhœ*; bientôt, sans tarder *tha mitj ekœ*; vite, bientôt *sasahue, ñimeñiman* (promptement, vite, lestement); fais vite *lolodà*; va vite *t'ot'odà* ou bien *ñiñape dà*; doucement, lentement, *mind, an, uengan*.

2° Adverbes de lieu. — Où? *eka? ka?* (interrogation sans mouvement), *ie?* à la fin d'un mot (avec mouvement) : où vas-tu, *t'o ie?* je vais à *Ngala, t'o Ngala ie*; près, auprès, chez *thei, ithei*; d'où? *hua ka?* d'où viens-tu *huaka iœ, hua ka ñupa?* je viens de Losi *eni hua Losi*; par où est-il passé? *ñan na godheñ eka?* ou bien *ñan na dha eka?* ici *ekelà, ekè*; d'ici *hua ekè*; de là *hua lai, hua là, hua lake*; dans, sur, en, dedans *engœn, ngœne, e, ene, na*; sur la pierre, dans la roche *nanget'e*; dehors *huan e lœ, huan uma* (hors de la maison); extérieurement, en dehors *t'œn, ut'œn, ut'œ, t'œ*; dessus, sur *une, ndaiê* (en haut); en bas, dessous *lene, ipie*; au pied de *lene*; loin, au loin *nañ*; près, proche *iaseñi*; rester en arrière, derrière *lapa t'œ, lapa ut'œ*; passez devant *t'o pŭa*.

3° Adverbes de quantité. — Combien *id'et'e* ; combien de personnes *ala id'et'e*; combien de fois *a id'et'e* ; beaucoup, en quantité *kœsau, kœsa lo, ñimut'e, ala ñimut'e* (pour les personnes); beaucoup, considérablement, fort *atu'n*; peu, *cohi, acon*; peu nombreux, moins *kalaith, ala kalaith* (pour les personnes); plus, davantage, *mŭaca, panacasi, id'e gha mŭaca*; plus, pas davantage, c'est assez *pe hà, loi, hà, ase hà, asè dhu, peakœ ket'e.*

4° Adverbes de qualité. — Bien *loi, loi du, loi hâ* (c'est bien); juste, droit *mekœt*; de travers, mal *ngazo, ngazon*; sagement *uengan* (prudemment); joliment, *lolopi*, etc.; malgré moi *ghele ni*; malgré lui *ghele ñan*; volontiers, volontairement, librement, spontanément *ghan, ghanan*. Exemples : *eni a t'o ghanan*, je pars de moi-même; *ghele ni ma t'o*, je vais malgré moi.

5° Adverbes d'affirmation. — Oui *ē, edhehi, edhekœ, edhepalahi*; vrai, vraiment, en vérité *ñipici*; certainement *edhehi, edhepalakœ*; bon, c'est ça *aue*. Si (affirmatif) s'exprime de même.

6° Adverbes de négation. — Non, ne pas, ne point, ne, pas point *peakœ, peakœ palua, tha* (devant un verbe); ne pas (prohibitif, pour défendre, empêcher) *the*.

7° Adverbe de doute. — Peut-être, *maine*.

8° Adverbes de comparaison. — Comme, ainsi que *tun, tune, tunan*; incomparablement *peakœ ka tun*.

9° Adverbes d'interrogation. — Quand? *eu?* comment? *tuneka, apeu?* — pourquoi (motif)? *pineu* ou *keu?* — pourquoi faire? *ñin eu?* où? *eka?*

8° Conjonctions.

Parce que *pine, ke*; ainsi donc, c'est pourquoi *pine lai*; comme ça *tune lai, penahà* (ainsi); sans raison, sans motif *peakœ kepin*; ainsi que, et, avec *me, menin, ame*; comme *tune na*; avec, ensemble *ce cengœn*; avec, aussi; *me, memin, mina, minahi*. Exemple : *id'e koko, ono me, uanaua me, inangath me, i me, puaka me,* des ignames, et des cocos, et des bananes, et des taros, et des poissons et des cochons (c'est une manière d'énumérer très-usitée à *Lifu* et en *Nouvelle-Calédonie*); envers, à l'égard de, contre *koi*; ou toi ou moi *maine ñupa maine eni*; si (affirmatif) *ē, edhehi, ñipici* (ou bien on répète la demande en affirmant); si (conditionnel) *amelo, maine* (terme dubitatif, peut-être), la conjonction disjonctive ou se tourne par PEUT-ÊTRE et se rend par *maine*; de peur que *uanga*; afin que *ma mad'e* (pour que); pour, afin de, *ke*.

9° Prépositions.

à, au, aux, envers, à l'égard de, contre *koi*; entre, dans l'intervalle de (inter) *akauan*; parmi *ecipin*; au milieu de *engœne, eñipin, ngœn*; après *thupen, utœ, utœn*; avant, devant, en présence de, parmi, dans *puan e meken, ngœne meken*; aussitôt, de suite, immédiatement *canga*; durant, pendant *ene kola*; à côté de, le long de *ngœn*; touchant, au sujet de, quant à, par rap-

port à *ngœne* ; excepté, hormis, à moins que *mekudh, mekudhehi* ; sans *pea, peakœ* ; jusqu'à *uti hà* ; en présence de *hua mekei* ; depuis *hua.*

10° Interjections ou Exclamations.

Aue « bon, c'est ça, tant mieux »; *œkolo* « hélas ! (expression de douleur ou de surprise), holà ! »

Nota. — A Lifu comme en Nouvelle-Calédonie, on prononce le nom d'un chef ou d'un personnage remarquable en forme d'exclamation (pour la joie ou la surprise) : *Uaulo ! Zeula ! Guiet !* etc., etc.

Les indigènes de Lifu ont un grand nombre d'autres exclamations très-usitées ; mais ce sont le plus souvent des mots plus ou moins sales. Ce sont pour ainsi dire leurs jurons, comme il y en a tant en français.

EXERCICES EN LANGUE DE LIFU.

NOTA. — τ remplace *t'*; *δ*, *d'*; *z*, *dh*; *θ*, *th*; *x* aurait pu se remplacer par *c*. L'accent circonflexe remplace l'accent grave.

PRIÈRES EN LIFU.

1° Mhi sipon e makañ.
Prière jour.

† *Ngœne la edhe i Kem, me Nekœn,*
A le nom de Père et Fils
me U miτœτ. Amen.
et Esprit-Saint. Ainsi soit-il.

Keme hun xaha nangœnδa, loi
Père notre qui es dans ciel il faut
ma miτœτ la atesi i kilie, ma lhepati
que saint le nom de toi que arrive
la dhohu i kilie, made ñin la hamenga
le règne de toi que faite la volonté
i kilieti eke la nanδo tune xaha
de toi ici la terre comme en haut
nangœnδa. Iθue hun e nδai kelê
dans ciel donne nous au jour présent
la ghen ka iziz i sa nδaine kœ;
le manger qui suffit à chaque jour
θaθamina la ngazo hun, tune ahun
oublie le mal notre comme nous
a θaθamina la ngazo i keτatj koi
oublions le mal de autrui envers
ahun. θe nuepi hun ngœne la
nous ne pas laisser nous au le
ueneθami ka ngazo; amele hun hua
cœur qui mauvais délivre nous
ngœne la ngazo asêdaiê. Amen.
de le mal tout. Ainsi soit-il.

TRADUCTION FRANÇAISE.

1° PRIÈRE DU MATIN.

† Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

ORAISON DOMINICALE.

Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien; pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous laissez pas succomber à la tentation; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

SALUTATION ANGÉLIQUE.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie par dessus toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Ave Maria, tihua hâ ñupati nei
Salut Marie, remplie toi de
grasia, ðeila zohu θei ñupa,
grâce voici le Seigneur chez toi
ñupati a manaθiθ e ñipin la iðe fœ
toi heureuse parmi les femmes
asêdaiê, manaθiθ minahi Iesu ðeila
toutes heureux aussi Jésus le
uen e la nhi ñupa. — Maria e ka
fruit de le sein tien Marie qui
mitœt, θine i Haze, toa sipo θei
sainte, mère de Dieu va prier auprès
ñinðati θatahuai ahuni ka ngazo, e
de lui pour nous qui mauvais au
nðai kelê, memine la nðai mexi hun.
jour d'hui et aussi à le jour mort notre.
Amen.
Ainsi soit-il.

SYMBOLE DES APÔTRES.

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, le créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur; qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la sainte Vierge Marie; a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli et est descendu aux enfers; il est ressuscité le troisième jour, est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il vien-

Eni a mekunezu koi Haze kem
Je suis croyant en Dieu Père
aðe xatj palua, ñinðati na khup la
puissant tout à fait, lui a fait le
nangœnda me la nanðo. Eni a
ciel et la terre. Je
mekunezu koi Iesu Kristo nekœ i
crois en Jésus-Christ fils de
ñinðati, ala xasi hi, nge la Zohu
lui unique et le Seigneur
shê; na ñi atj ñinðati nei u
nôtre a été fait homme lui par Esprit
mitœt, na nahone nei Maria zazine
saint a été enfanté par Marie fille
palua; na akœtj kola zohu Ponsio
toujours a souffert étant chef Ponce
Pilato; na aθip angœn, na
Pilate a été suspendu en croix est

mèxipi, na keleme du, na ʇo koue
mort a été mis en terre est allé en
kuhu infereno ie; nge na kæninè la
bas enfers et le troisième le
nδai ñindati na xile mŭaxada
jour lui s'est levé de nouveau
huan na mex; na ellada nangænδa;
d'entre les morts est monté au ciel
kolo lapa ñinδati e la ngætan
maintenant assis lui à le côté
mŭaxa i Haze Kem ka xatj
droit de Dieu Père qui puissant
palua; nge ñinδati mŭaxa du
tout à fait et lui de nouveau viendra
epin ʇoa ñingan i atj ka mel
un jour pour interroger à gens qui vivent
memine la ka mex.
et aussi les qui morts.

dra juger les vivants et les morts.

Eni a mekunezu koi u miʇœʇ,
Je crois à Esprit saint
me Eklesia ka miʇœʇ me katoliko;
et Église qui sainte et catholique
memine la xeñin i atj ka
et aussi le faire ensemble de gens qui
miʇœʇ, memine la zietiθ iδe
saints et aussi l'effacement des
pekato, memine la mele mŭaxa da
péchés et aussi le vivre de nouveau
ngœneʇei, memine la mele ka θa
corps et aussi la vie qui ne pas
asê palua kœ. Amen.
finir jamais. Ainsi soit-il.

Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, à la communion des Saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair et à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Oraison de prime : *Domine Deus omnipotens.*

PRIÈRE DE PRIME.

Zohu fe nge Hazeng, huai enati na θupa hun uti eneila makañ : amele hun onδae nei kilieti ka men : uanga

Seigneur Dieu tout-puissant, qui nous avez fait arriver au commencement de ce jour, sau-

vez-nous aujourd'hui par votre vertu : afin que pendant ce jour nous ne tombions dans aucun péché : mais que toujours nos paroles tendent à l'observation de votre justice, et que nos pensées et nos œuvres soient dirigées vers le même but. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous en union avec le Saint-Esprit, Dieu, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

mhalapi hun ngœne iðe gha pekato : maðe hun τoa nue, θa ñi pun, la hanengati kilie onðae, nei hun a ueka, nei hun a mekun, nei hun a keloman uliua. Eahun asipo la pine Iesu Kristo la zohu hun, nge la upuna i kilieti, ñinðati Haze kola xe mel, me xe dhohu me kilieti, xengœn, me u miτœτ, epinepine palua. Amen.

DÉCALOGUE.

LES COMMANDEMENTS DE DIEU.

Deila nœzei uaθembo i Haze.
Voici les commandements de Dieu.

1. Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement.

1. *Inhimi xatjedu me θilidu koi leova, ñipi Haze ala xasi hi. — θe ñi keτe Hazekœ, ke ñinðati pehi Haze.*
Aime fortement et adore Jeova Dieu un seulement ne fais pas autre Dieu car lui seulement Dieu.

2. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.

2. *Θe huadada menunekœ atesietin e dhohu la Haze iœ. — θe ñimafe la nœzei eueka ka miτœτ.*
Ne pas dire en vain nom de Seigneur le Dieu tien ne pas profaner les choses saintes.

3. *Mekunedu nædei Dominika maδe*
Se souvenir de les Dimanches que
nδai miτœτ; — θe uliua kœ
jours sacrés
e nδai miτœτ asêdaiê.

3. Les Dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement.

4. *Ghomi ñaua keme iœ me θine*
Honorer père tien et mère
iœ, maδe mele hoea ñupa.
tienne afin de vivre longtemps toi.

4. Tes père et mère honoreras, afin que tu vives longuement.

5. *θe lepe menun iδatj,*
Ne pas frapper sans raison gens
θe ñi ngazo kœ koi keτatj.
ne pas faire mal à autrui.

5. Homicide point ne seras, de fait ni volontairement.

6. *θe xile fœ i keτatj; θe*
Ne pas séduire femme à autrui ne pas
kuxi ngazo kœ.
commettre mauvaise chose

6. Luxurieux point ne seras, de corps ni de consentement.

7. *θe enœ kœ; θe ghomi*
Ne pas voler choses ne pas retenir
utin ñi keτatj.
biens de autrui.

7. Les biens d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient.

8. *θe θoi; θe sili eueka*
Ne pas mentir ne pas tramer choses
θoi koi keτatj.
fausses contre autrui.

8. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.

9. *θe mexiune kœ fœ i*
Ne pas convoiter chose femme à
keτatj.
autrui.

9. L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.

10. *θe mexiune kœ ñi keτatj.*
Ne pas convoiter chose à autrui.

10. Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement.

Ide gha uaθembo i Eklesia.
Quelques les commandements de Église.

LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

1. *Ghomi ñaua iδe gha nδai*
Respecter certains jours.

1. Les fêtes tu sanctifie-

ras qui te sont de commandement.

na up nei Eklesia, maδe
commandés par Église comme
nδai miτœτ; θe uliua
jours sacrés ne pas travailler
kœ e ngœn.
choses en eux.

2. Les Dimanches la messe ouïras, et les fêtes pareillement.

2. *Ndenge ñaua misa e nδai*
Entendre bien messe à jours
Dominika, memine nδai miτœτ
Dimanches ainsi que jours sacrés.
asêdaiê.
tous

3. Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.

3. *Amaman nœzei pekato iœ koi*
Confesser les péchés tiens à
huatje miτœτ axilan; a xasi,
prêtre approuvé une fois
isa xasin la mŭaxaτe.
chaque année.

4. Ton créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.

4. *Kapa ñaua Ukaristi, e nœzei*
Recevoir bien Eucharistie en les
nδai Paska.
jours de Pâques.

5. Quatre-Temps, vigiles jeûneras, et le carême entièrement.

5. *Amexizin i feka nδai na up*
Jeûner à divers jours que ordonnés
nei Eklesia.
par Église.

6. Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement.

6. *Θe œni iδe œni i feka*
Ne pas manger de la viande à divers
nδai na ñipun nei Eklesia.
jours qui défendus par Église.

Ati zœn ma iθua huatje
Contribuer pour entretenir personnes
miτœτ axilan e na lapa iœ.
sacrées établies en le pays tien.

Θe faaipoipo (θe iτekœsai) i feka
Ne pas se marier ne pas te marier à les
nδai na ñipun nei Eklesia.
jours qui défendus par Église.

Θe iτekœsai zuetan.
Ne pas se marier clandestinement.

Θe xexil me keτatj isa mhi.
Ne pas épouser quelqu'un de différent culte.

Θe xexil lue τemun, uti hâ la na ekene ghœtj iatj.
Ne pas se marier deux parents jusque à la quatrième génération.

Iδe huan i feka pekato.
Des divers péchés.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

1. *Nue tiθ ueneθami allahuâ me ñi τu.* — 1. L'orgueil.
cœur orgueilleux et faisant le grand.

2. — — — *pi eδe mo.* — 2. L'avarice.
Avide de richesses.

3. — — — *kuxi ngazo.* — 3. La luxure.
impudique.

4. — — — *iela nhi.* — 4. L'envie.
envieux.

5. — — — *ulum.* — 5. La gourmandise.
gourmand.

6. — — — *mhoñi.* — 6. La colère.
colère.

7. — — — *kuxakuxa (thaindé).* — 7. La paresse.
paresseux paresseux.

CONFITEOR.

Eni kola amaman koi Haze ka xatj palua, koi beata Maria ka zazine epine palua, koi
Je avoue à Dieu qui puissant tout à fait à bienheureuse Marie qui Vierge toujours à

CONFITEOR.

Je confesse à D tout-puissant, à la bi heureuse Marie toujo Vierge, à saint Michel change, à saint Jean-B

tiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, à tous les saints (et à vous, mon père), que j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions : c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints (et vous, mon père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

beato Mikaele arkangelo, koi
bienheureux Michel archange à
beato Ioane Batista, koi santo
bienheureux Jean Baptiste à saint
Petro me Paulo lue apostolo, koi
Pierre et Paul deux apôtres à
angaδe santo asêdaiê (koi ñupati
les saints tous à toi
minahi kakati), nenge kœ na ngazol
aussi père je ai péché
ñimuτe, nengê na mekun, nenge na
beaucoup par la pensée par la
huada, nenge na kuxa ngazo. Δeila
parole par la action mauvaise c'est
ngazo i eni, δeila ngazo i eni, δeila
faute de moi c'est faute de moi c'est
ñipi ngazo i eni. Pine lai eni
vraie faute de moi. A cause de cela je
a τoa sipo θei beata Maria ka
supplie la bienheureuse Marie qui
zazine epine palua, θei beato Mikaele
Vierge toujours le saint Michel
arkangelo, θei beato Ioane Batista,
archange le saint Jean Baptiste
θei santo Petro me Paulo lue apostolo,
le saint Pierre et Paul deux apôtres
θei angaδe santo asêdaiê (memine θei
les saints tous et
ñupati minahi kaka), maδe τoa ghaue
toi aussi père de supplier
θatahuai eni θei la zohu la Haze
pour moi le Seigneur le Dieu
shê.
notre.

ACTE DE CONTRITION.

Deila mhi ka ieτa.
Voici acte de regret.

Mon Dieu et mon père, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce

Hazeng nge kakā, τu palua
Dieu mon et Père grande tout à fait
akœτjan e nhing, ke nenge
douleur de cœur mien parce que je

na ñi zunen kilieti ka loi palua,
ai fait injure à toi qui bon tout à fait
me ka sisi ma gazauati pekato;
et qui détestes de voir péché
θaθamina la nœzei pekato i eni,
oublie les péchés de moi
pine la iδe uliua Iesu
à cause de les mérites (de) Jésus
ameleni; Kexi hâ ueneθaming
Sauveur mien décidé est cœur mien
eneila τoa xe uliua me grasia
maintenant coopérer avec grâce
i kilieti, maδe nueτiθ pekato
de vous et de repousser péché
epin; nge τoa nue uliua
désormais et faire œuvres (de)
akœtjan ñine θupen.
pénitence pour expier (satisfaire, payer).

que vous êtes infiniment bon, et que le péché vous déplaît. Pardonnez-moi mes péchés par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur; je me propose, moyennant votre sainte grâce, de n'y plus retomber, et d'en faire une véritable pénitence.

Mhi mekunedu.
Acte (de) foi.

ACTE DE FOI.

Hazeng, eni a nhi xatjedu
Dieu mien je suis croyant fermement
la τenge eueka ka ñipixi asêzaiê
la parole qui vraie entière
kola ghom nge kola innin, ekolemi
qui reçue et qui enseignée à nous
nei Eklesia katoliko hua thei
par Église catholique de la part de
kilieti ka ñipixi palua.
toi qui vrai tout à fait.

Mon Dieu, je crois fermement toutes les vérités que croit et enseigne votre sainte Église, parce que c'est vous qui les lui avez révélées.

Mhi lapa iτehue.
Acte (de) espérance.

ACTE D'ESPÉRANCE.

Hazeng, eni a τengeneu asêsê
Dieu mien je suis me confiant tout à fait
koi kilieti ka loi palua; eni atj
à toi qui bon tout à fait moi homme

Mon Dieu, je mets toute ma confiance dans votre bonté infinie : et quelque

indigne que j'en sois, j'espère qu'en vue des mérites de Jésus-Christ, vous me donnerez votre grâce en ce monde et la vie éternelle en l'autre.

ka ngazo, eni a lapa iтehue grasia
qui pécheur je suis attendant grâce
hua θei kilieti eke lafen, memine
de la part de toi ici là-bas et aussi
la mele ka θa asê palua kœ θupen
la vie qui ne pas finir jamais après
e mex, pine la θina ka loi
la mort à cause de la conduite qui bonne
palua ne Iesu-Kristo amele ni.
tout à fait de Jésus-Christ Sauveur mien.

ACTE DE CHARITÉ.

Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, parce que vous êtes souverainement bon et aimable; augmentez votre amour dans mon cœur, et faites que, tous les jours de ma vie, je vous aime par dessus toutes choses.

Deila mhi inhim koi Haze.
Voici acte (de) amour vers Dieu.

Hazeng eni a nhimi sisiтian
Dieu mien je suis aimant de préférence
koi kilieti ka loi nge ka meñik
toi qui bon et qui miséricordieux
palua; aθiadâ aтun minahi kuhu
entièrement allume encore plus en
nhing la nhiming koi enati.
moi le amour mien envers toi.

ACTE D'AMOUR ENVERS LE PROCHAIN.

Mon Dieu, j'aime mon prochain comme moi-même, pour l'amour de vous.

Deila mhi inhim koi keтatj.
Voici acte (de) amour envers autrui.

Hazeng, eni a inhim minahi
Dieu mien je suis aimant aussi
koi keтatj asêdaiê, tune la
envers autres tous comme le
inhiming koi enikœ, pine
aimant mien envers moi-même à cause de
la mekuning koi kilieti.
le souvenir mien envers toi.

ANGELUS.

L'ange du Seigneur a annoncé à Marie (qu'elle

Iani angelo me Maria.
Conversation (de) ange et Marie.

Keтe angelo i zohu na тofe
Un ange de Seigneur fut portant

la ɾenge eueka koi Maria, ame
la parole à Marie et
ñindati na upune nei U miɾœɾ.
elle fut concevant de Esprit saint.

enfanterait le Sauveur) : et elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

Ave Maria, etc.

Je vous salue, Marie, etc.

Eni kœ lai zeme i zohu; loi
Moi ici servante de Seigneur bien
tahua ondae koi eni tune la nei
soit arrivant à moi comme ici
ñupati na ulatine ekolemi.
toi as été disant à moi.

Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait suivant votre parole.

Ave Maria, etc.

Je vous salue, Marie, etc.

Ame la nekœ i Haze na ñin
Et le Fils de Dieu a été se faisant
ma atj; ñindati na xelapa me
homme il a été habitant avec
ashê.
nous.

Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous.

Ave Maria, etc.

Je vous salue, Marie, etc.

℣. *Θine i Haze ñupati ka miɾœɾ,*
Mère de Dieu toi qui sainte
ɾoa sipo θatahua hun;
prie pour nous;

℣. Priez pour nous, sainte mère de Dieu;

℟. *Made hun a loi nge hœne*
Afin que nous soyons bons et arrive
la θupen laka na ulatine
la récompense laquelle a été promise
ngufan koi ahun huai Iesu Kristo.
à nous par Jésus-Christ.

℟. Afin que nous soyons dignes des promesses de Jésus-Christ.

Eashê sipo :
Nous prions :

PRIONS :

Atesietin, aɾe kœ hun, nei la
Seigneur savons nous à cause de le
na huada ekolemi huai Angelo,
avoir été dit à nous par Ange
la ñi atj e Iesu Kristo nekœ i
le faire homme de Jésus-Christ fils de

Répandez, s'il vous plaît, Seigneur, votre grâce dans nos âmes, afin qu'ayant connu par la parole de l'ange l'Incar-

nation de Jésus-Christ votre Fils, nous arrivions, par les mérites de sa passion et de sa croix, à la gloire de sa résurrection : par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Gloria Patri, etc.

Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit; comme au commencement, maintenant, et toujours, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

BENEDICITE (avant le repas).

† Seigneur, bénissez-nous, ainsi que la nourriture que nous allons prendre et que nous devons à votre bonté. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il..

GRACES (après le repas).

Nous vous rendons grâces pour tous vos bien-

kilieti; nenge du kuhu nhi hun
toi répands dans cœur notre
grasia i kilieti, maše tahuapi hun
grâce de toi afin de arriver nous
koue ngœne la lhemun e la xile
à la gloire de le de nouveau
mŭaxa da ngœneтei; pine la
vivre de corps à cause de le
na akœtj memine la krusen i
être souffrant aussi la croix de
Iesu Kristo, zohu hun. Amen.
Jésus-Christ Seigneur notre. Ainsi soit-il.

Loi aтupi lhemu i Haze Kem,
Bon exalter gloire de Dieu Père
me Nekœn, me U miтœт; ñinšati
et Fils et Esprit saint lui
tunan ekœ napuan,
comme autrefois au commencement
ezehi eneila, memine epinepine
et maintenant aussi à l'avenir
palua. Amen.
entièrement. Ainsi soit-il.

Mhi тoa ghen.
Acte pour manger.

† *Atesietine, ulatine aloi koi*
Seigneur donne bénédictions à
ahun, memine la nœzei eueka lai
nous ainsi que les choses ci
koloa iθua hun nei kilieti ka
serons nourris nous par toi qui
iamhan; pine Iesu-Kristo Zohu
généreux à cause de Jésus-Christ Seigneur
i ahun. Amen.
de nous. Ainsi soit-il.

Mhi θupene ghen.
Acte après manger.

Eahuni lai kola nhimi ole
Nous voici sommes rendant grâces

koi kilieti la Haze ka xatj palua,
à toi le Dieu qui puissant tout à fait
pine la nœzei eueka na iθua
à cause de les choses qui données à
hun nei kilieti Zohu kœ ekœ me
nous par toi Seigneur qui autrefois et
epineepine palua. Amen.
dans l'avenir tout à fait. Ainsi soit-il.

faits, ô Dieu tout-puissant! qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Mhi koi angelo θup.
Acte (prière) à ange gardien.

A L'ANGE GARDIEN.

Angelo i Haze, ñupati lae ka na
Ange de Dieu toi qui as été
up hua koho nei Zohu ka loi
envoyé d'en haut par Seigneur qui bon
palua, maδe θupa ni, zino τοτο
tout à fait pour garder moi éclairer
eneila la nhing, θupa ni,
aujourd'hui le cœur mien garde-moi
amekœtine ñaua la θinang, nge
dirige bien la conduite mienne et
sipo xa Haze θatahuai eni.
prie auprès de Dieu pour moi.
Amen.
Ainsi soit-il.

Ange de Dieu, qui avez été envoyé par le Seigneur tout-puissant pour être mon gardien, éclairez aujourd'hui mon esprit, gardez mon cœur, soyez mon guide et priez Dieu pour moi. Ainsi soit-il.

Deila kετe mhi sipon koi Maria.
Voici un acte de prière à Marie.

SOUVENEZ-VOUS (*Memorare*).

Maria e, Zazine palua, τu τenge
Marie ô Vierge tout à fait grand
inhim i enati koi iδatj : Mekunedu
l'amour de toi pour hommes. Souviens-toi
θa na nδenge kœ palua
ne pas avoir été entendu jamais
nei idatj enati na nuetiθ
par quelqu'un toi avoir été rejetant
kετatj aδe kœtj koi ñupati,
quelqu'un qui a accouru vers toi
maδe ngœli ñan, maδe atua
afin de protéger lui afin de secourir

Souvenez-vous, ô douce Vierge Marie, que jamais il ne fut dit que celui qui a eu recours à votre protection, imploré votre secours, demandé vos suffrages, ait été abandonné. Dans cette confiance, j'accours vers vous, Vierge, mère des vierges; je viens,

me voilà devant vous, gémissant, pauvre pécheur. Mère du Verbe, ne méprisez pas ma prière, mais daignez l'écouter et l'exaucer dans votre bonté. Ainsi soit-il.

ñan, maδe sipo θatahua ñan; eni
lui afin de intercéder pour lui je
a lapa un, nge lapa iτehue;
suis ayant confiance et ayant espérance
eni a kœtjepi ñiñapedâ θei kilieti,
je suis accourant vite à toi
nenê, lae Zazine ka sisiτia: eni
mère la Vierge qui sans pareille moi
kœ la atj ka ngazo, kola τeiz
aussi le homme qui pécheur je pleure
hua mekei ñupa; enati lae θine i
devant toi toi la mère de
nekœ i Haze, θe nuetiθ la
fils de Dieu ne pas rejette ce que
nenge na sipon θei kilieti; ame
je ai été demandant à toi mais
shamatine ñaua nge nunuatine.
écoute attentivement et exauce.
Amen.
Ainsi soit-il.

PRIÈRE DU SOIR.

Mon Dieu, je me présente devant vous à la fin de cette journée, pour vous adorer par Jésus-Christ votre très-cher Fils, et vous remercier en son nom de toutes les grâces que j'ai reçues de vous.

Mhi eze zinz.
Prière du soir nuit.

Atesietin, δeila eni hua meke i
Seigneur voici moi en présence de
kilieti eneila; kola xeghœl
toi maintenant je suis unissant moi
me Iesu, Nekœ i kilieti ka nhimina,
avec Jésus Fils de toi qui bien aimé
eni a θilidu nge nhimi ole
je suis adorant et donnant remercî-
hua θei ñinδati koi kilieti,
ments de par lui à toi
pine la nœzei eueka asêdaiê
à cause de les choses toutes (que)
kilieti na homane ngufan
toi as été donnant gratuitement
ekula koi eni.
aujourd'hui à moi.

Oraison dominicale, Salutation angélique, Symbole des Apôtres.

Pater, Ave, Credo.

Keme hun xaha..., Ave Maria...,
Père notre qui es, Salut Marie,
Eni a mekunezu..., etc.
Je suis croyant.

Notre Père..., Je vous salue, Marie..., Je crois en Dieu....

Uangetupaθ nhi.
Examen (du) cœur.

EXAMEN.

Enati laieti Hazeng ka τu
Toi Dieu mien qui grand
palua, ko la uangetupaθ la
entièrement qui examine la
thina angatj nei kilieti ka
conduite (des) hommes toi qui
meñik palua la musi;
miséricordieux tout à fait dans la conduite
ame kola ighele hanenga enati
et qui ne veux pas toi
ma ullœ iδatj ka ngazo; kola
que périr hommes qui pécheurs qui
hanenga mekuz maδe ieτa nhi
désires seulement que se repente cœur
angatj nge mele mŭaxada :
(des) hommes et vivant de nouveau :
Deila eni hi kola ueuê
Voici moi-même priant à genoux
fene kilieti, τoa amaman apeu
aux pieds de toi pour confesser comment
θinang ekula.
conduite mienne aujourd'hui.

Mon Dieu, souverain juge des hommes, qui, par une miséricorde infinie, ne voulez pas que le pécheur périsse, mais qu'il évite par la pénitence vos redoutables jugements, je me présente humblement à vous, pour vous rendre compte de cette journée.

Zina τoτo la nhing maδe ni
Éclaire le cœur mien afin que moi
uangaτe mekun ñaua la nœzei pekato
voir bien les péchés
i eni ekula, nge iθue akœtj
de moi aujourd'hui et donne douleur

Donnez-moi, Seigneur, les lumières dont j'ai besoin pour connaître mes fautes, et la douleur nécessaire pour les bien détester.

e nhing, maδe ieτa
dans cœur mien afin que se repentir
ñipixi.
sincèrement.

ACTE DE CONTRITION.

Panamadu lake, τoa uang e tupaθ.

Mon Dieu et mon Père, j'ai un extrême regret, etc.

Haze i eni nge kaka, τu palua
Dieu de moi et père grand tout à
akœtj kuhu nhing, etc.
fait repentir de cœur mien.
(Voir page 411.)

CONFITEOR.

Eni amaman koi Haze, etc.
Moi confesser à Dieu.
(Voir page 410.)

MISEREATUR.

Que Dieu tout-puissant ait pitié de nous, et qu'après nous avoir pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Enati laieti Hazeng, ka xatj
Vous Dieu mien qui puissant
palua, τoa nhimi hun, θaθamina
entièrement aie pitié de nous oublie
iδe pekato hun, nge alœ hun
les péchés (de) nous et fais entrer nous
koue ngœne la mel ka tha asê
dans la vie qui ne pas finir
palua kœ. Amen.
jamais. Ainsi soit-il.

INDULGENTIAM.

† Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Ainsi soit-il.

† *Enati laieti Hazeng, ka τu*
Toi Dieu mien qui grand
palua men me meñik,
tout à fait puissance et miséricordieux
θaθamina nge apaτen, memine nuetiθ
oublie et efface et aussi rejette
la nœzei pekato hun. Amen.
les péchés notres. Ainsi soit-il.

Seigneur, écoutez nos prières pour notre saint père le pape, pour mon-

Zohufe, shamatine ñaua hun kola
Seigneur écoute bien nous qui
sipo θei kilieti θatahuai anga
prier auprès de toi pour le grand

Zohu mitœr ðeilo papa (Leone)
chef sacré le pape (Léon)
θatahuai epikopo hun (θatahuai aðe
pour évêque notre (pour ceux
ñi nhan epikopo), θatahuai la
qui remplacent l'évêque) pour les
nœzei zohu hun.
chefs notres.

seigneur notre évêque, pour ceux qui nous gouvernent.

Zohufe, roa nhimi Eklesia i
Seigneur ayez pitié de l'Église de
kilieti asêdaiê, memine lo lapa
toi universelle ainsi que de la patrie
hun, memine la nœzei una mhi
notre ainsi que de les chrétientés
(ngœne Kaledonia), memine ange
(en Calédonie) ainsi que des
zini hun, nge i θubadia hun,
parents notres et des ennemis notres
memine aðe nhimi hun asêdaiê.
ainsi que ceux aimant nous tous.

Seigneur ayez pitié de toute votre Église, de notre pays, de toutes les missions catholiques, de nos parents, de nos amis et de nos ennemis.

Zohufe, amekœtine dâ nge uzan
Seigneur redressez et changez
la nhi angatj ka ngazo,
le cœur des hommes qui pécheurs
θupan ñana idatj ka loi, maðe
conservez bien hommes qui justes afin que
lapa loi angatj uti la pun.
restent bons hommes.

Seigneur, convertissez les pécheurs et faites persévérer les justes.

Zohufe, iθue mel iðe u
Seigneur faites miséricorde aux âmes
angezini hun kola akœtj ngœne
(des) frères notres qui souffrent en
purekatorio.
purgatoire.

Seigneur, faites miséricorde aux âmes des fidèles trépassés.

Zohufe θiθingi lai koi kilieti
Seigneur j'offre ici à toi
mekœleng e ndae; θupa ni
sommeil mien de tout à l'heure garde-moi
maðe θaup epi, made ni θa
afin de être tranquille afin que je ne pas

Mon Dieu, je vous offre le repos que je vais prendre.

Veillez sur moi pendant cette nuit, pour me con-

nue pekato, nge θa mexipi sarahue;
faire péché et ne pas mourir subite-
amel eni hua ngœne la ngazo
ment préserve-moi de les maux
asêdaiê.
tous.

server en paix, me préserver du péché, de mort subite et de tout accident.

Enati laieti Maria, miτœτ θine i
Toi Marie sainte mère de
Haze memine ñupunieti la nœzei
Dieu et aussi vous autres les
angelo θup, me ange patrono hun,
anges gardiens et patrons notres
me ange santo asêdaiê heτa hun,
et les saints tous protégez-nous
nge sipo θatahuai eni, maδe ni
et priez pour nous afin que moi
τoa mekœl θaup onδae zinz,
aller dormir tranquille tout à l'heure nuit
nge maδe loi me manaθiθ la
et pour que bonne et heureuse la
mexing epin. Amen.
mort mienne plus tard. Ainsi soit-il.

Très-sainte Mère de Dieu, saints anges gardiens, saints patrons, tous les saints et saintes, recevez-moi sous votre protection; obtenez-moi une nuit tranquille, et la grâce d'une sainte et heureuse mort. Ainsi soit-il.

A. C., s. M.

Paris, le 15 août 1882.

L. J. C. S. et M. D. V. I.

BIBLIOGRAPHIE

Chahta Leksikon. A Choctaw in English Definition, for the choctaw Academies and Schools; by Allen WRIGHT. — *Saint-Louis :* Printed by the Presbyterian Publishing Company, 207 North Eighth Street. 311 pages, small octavo.

La grande majorité des Indiens Chá'hta réside dans la partie sud-est de l'*Indian Territory*; et, étant au nombre de 15,000 individus, ils ont développé une littérature imprimée dont les produits sont également entendus et compris par les 6,000 Chicasaws résidant dans le voisinage des Chá'hta. Les écrits des Chá'hta sont transcrits à l'aide d'un alphabet inventé par des missionnaires anglo-américains; comme d'autres alphabets provenant de cette source, il a le grand défaut de ne marquer ni tous les sons articulés de la langue, ni l'accentuation des mots. Les voyelles longues ne sont distinguées des voyelles brèves que pour l'*a* (*a : ā; v : a* bref, *ă*) , et comme beaucoup de mots chá'htas de signification différente se distinguent seulement par la longueur et la brièveté de leurs voyelles, ce serait l'un des principaux défauts auquel il serait urgent de remédier.

Dans ces conditions, M. Allen Wright, qui est un Indien pur sang, a accompli une œuvre très-méritoire en compo-

sant ce dictionnaire, qui contient à peu près onze mille termes du langage, et qui est le premier lexique qui ait été composé dans cette langue harmonieuse. Les mots sont donnés simplement avec leurs significations anglaises, sans étymologies ou phrases élucidatives ; quand un mot forme beaucoup de composés, ces composés sont mentionnés en ordre alphabétique. Les participes sont souvent placés séparément des verbes dont ils sont formés, et l'auteur n'a pas oublié d'indiquer quelques synonymes des mots cités.

En somme, l'œuvre de Wright est une contribution utile à notre connaissance des langues de l'Amérique. Comme l'auteur est lui-même un Indien, son ouvrage est sans doute plus exact et mieux fini *sous beaucoup de rapports* que si un homme de la race blanche l'avait entrepris. Wright est ministre de l'Évangile, et, à cause de ses qualités administratives, a été fait député par sa « nation » pour conférer avec le gouvernement central à Washington, après avoir occupé pendant quelque temps les fonctions de « *governor* » de la tribu. La préface du livre, qui donne des indications ultérieures sur le but du dictionnaire, est datée de « *Boggy Depot, Choctaw Nation, 25 mars 1880.* »

A.-S. G.

Corografia ó descripcion general de la Provincia de Guipúzcoa, por el P. Manuel de LARRAMENDI. — *Barcelona*, 1882, pet. in-8 carré de 299 p.

Cet intéressant ouvrage, assez mal imprimé sur du papier très-mauvais, sans marges et riche en coquilles typo-

graphiques, fait partie d'une collection intitulée : *La verdadera ciencia española.* Le prix marqué est de 3 réaux (broché) ou 75 c. en monnaie française; c'est pourquoi les libraires de Saint-Sébastien le vendent 1 fr. 50 aux amateurs : « Il faut bien que tout le monde vive ! »

Quoi qu'il en soit, c'est encore au zèle infatigable de notre excellent collaborateur, le P. Fidel Fita, que nous devons la publication de cette œuvre à peu près inconnue et jusqu'ici inédite du célèbre grammairien basque de 1729-1745. Le manuscrit original ne porte aucun nom; mais il fait partie des papiers laissés par Larramendi au collége de Loyola après sa mort (28 janvier 1766), saisis par le gouvernement et transportés au Ministère des grâces et justice à Madrid, d'où ils ont passé à la Bibliothèque de l'Académie royale d'histoire ; c'est un cahier de 368 p. in-4° numéroté XI, 2, 230. En outre, l'auteur parle du *Diccionario Trilingue* comme d'un sien ouvrage. Il est donc difficile de contester l'attestation faite par M. Fita, qui place la composition de ce livre vers 1756 : Larramendi, né à Andoain le 24 décembre 1690, avait alors soixante-six ans. — M. Fita a ajouté en *appendice* (p. 277-296) une lettre écrite en 1748 par Larramendi au P. G. F. Berthier, directeur des *Mémoires de Trévoux*, et dont l'objet est purement littéraire.

La *Corografia* contient d'abord une protestation, en faveur du Guipúzcoa, contre l'habitude trop générale en Espagne d'appeler Biscayens tous les Basques et de confondre les trois provinces d'Alava, de Biscaye et de Guipúzcoa sous le nom de *Vizcaya*. Il passe ensuite à la description détaillée du Guipúzcoa dans l'ordre des *quatre*

éléments, l'eau (mer, rivières, ruisseaux, sources, pêche de la baleine), l'air (hygiène, température), la terre (montagnes, cultures) et le feu (mines de fer). Il s'occupe après cela de la population, ses habitations, son régime social, politique et municipal (fueros), sa religion, ses mœurs, ses coutumes. Les deux dernières parties, traitées avec un soin tout spécial, sont relatives à « la danse au tambourin » et à la langue basque.

Les paragraphes consacrés aux « danses » ne sont qu'une longue et fastidieuse dissertation théologique sur la danse en général, sa nature, les conditions qu'elle doit remplir pour ne pas être une cause de péché, etc.

Beaucoup plus intéressantes à mon avis sont les pages où il est parlé de la langue basque (p. 245 à 270). Larramendi s'étend complaisamment sur l'antiquité, la perfection, l'excellence du basque, « langue vivante » plus vieille que toutes les langues vivantes ou mortes, « excepté l'hébreu », « langue qui commença à vivre à Babel, où Dieu l'infusa à Tubal et à sa famille, qui l'apportèrent en Espagne ». Suit une philippique ardente contre les mauvais patriotes qui ne cultivent pas ce magnifique idiome et le parlent incorrectement, « sans aucune règle » : l'auteur affirme que, de son temps, plus des trois quarts des Guipuzcoans n'entendaient pas le castillan, et qu'un sermon en espagnol ne serait pas compris par cinquante auditeurs sur mille. Mais je passe sur les extravagances et les insanités de cette petite dissertation.

Larramendi, qui avait déjà donné (p. 137-138) une trentaine de lignes de basque (dialecte guipuzcoan), reproduit, à titre de spécimens des divers dialectes, plusieurs passages de vieux auteurs basques : deux citations soule-

tines de 1748, un passage labourdin d'Axular (1643), un fragment du catéchisme biscayen d'Arzadun (1731), deux prières navarraises de 1626 et 1735, puis un morceau en guipuzcoan. Ces textes sont assez incorrects; par exemple, dans le souletin, je relève *guizcunac* pour *guizonnac*, *bettu* pour *bethi*, *bahouzax* pour *baliousaz*, *ukheuez* pour *ukhenez*, etc. Dans les observations qui suivent, Larramendi méconnaît la différence entre *u* et *ou*, qui est l'une des caractéristiques du dialecte de la Soule.

Le *Credo* navarrais, extrait du Catéchisme du P. Glizalde (1735), est remarquable par ses imparfaits sans *n* final, caractère particulier au haut-navarrais méridional et au bas-navarrais occidental d'Aezcoa : « Jaio*ce* andre Maria Virginaren ganic, padecita zue Poncio Pilatoren manuaren azpian, gureiteificatu zute, etc. »

Les pages 268-269 indiquent les principales particularités que présentent les variétés régionales du guipuzcoan. Je note en passant les noms suivants du papillon : *pimpilipansa*, *ingenua*, *michelete*, *urifarfalla*.

Saint-Sébastien, 21 septembre 1882.

Julien VINSON.

VARIÉTÉS

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT « BASQUE ».

In the *Revista contemporanea* of August 30, appears an article entitled « Estudio de la lengua Ibera o Euskara » by D. Ricardo Becerro de Bengoa. In this memoir, he adopts the derivation of « Bascos » given by W. von Humboldt in his *Berichtigungen zum Mithridates über die baskische Sprache,* Berlin, 1817, p. 1, par. 2 : « Der Name der Basconen, Vasconen, wird nicht selten von dem Vaskischen *Basocoa* (Waldbewohner) von *Basoa*, Wald, und der Endung *co* abgeleitet. » Speaking of Navarre, D. Becerro de Bengoa says « que fui la verdadera comarca de los Bascos, cuya denominacion se formó de *Basorco* (*Baso*, basque, y *co* del) es decir « del bosque ó de las selvas » (p. 451).

Notwithstanding the great authority of W. von Humboldt, I shall state a few facts which seem to show that this etymology cannot be admitted and that the appellations *Basque* in French, *Bascos* or *Vascos* in Spanish, and also the word *Gascons,* are all derived from the tribal name *Vascones* given to one of the many Iberian tribes by Greek and Latin writers.

In apparent support of Humboldt's derivation may be cited the word *Vasco* twice used in the singular by Silius Italicus (A. D. 77), *Punic.,* III, 358 and V, 187 : *Vasco insuetus galeæ* and *Vasconum saltus,* « the mountains portions of the Vascones » applied by Pliny (A. D. 109) and others to that part of the Pyrénées which formed the northern boundary of the tribe, somewhat equivalent to the modern Navarre.

Against this is the etymology of the word according to the laws of interchange of sounds in the French and Latin languages established by Diez, Brachet and other comparative grammarians. From these authors we learn that a latin initial *v* may change either into a french *b* or a hard *g*, as *Besançon* from *Vesuntionem*, *Bazas* from *Vasates*, *Gard* from *Vardo*, *guêpe* from *Vespa* « a wasp ».

From this last example it is plain that this hard *g* sound is nearly allied to the german or still more to the english *w*, and this it is that we find Greek writers like Strabo (B. C. 54) and Diodorus (B. C. 8), writing Οὐασκώνες, Ουαχκαιοι as equivalent to the latin *Vascones*, *Vaccæi*, showing that to their ears the *v* in these words approached more nearly to the sound *w* than to that of *b*. Hence we have the forms *Vascones*, Οὐασκώνες, *Wascones*, *Wasconia*, *Wasco* (Fortunatus, 600, A. D.), *Guascones*, *Gasconia*, vulgo *Gascos* (in the Bollandists *vita S. Rictrudis*, about the 8th century).

With the *b* sound we have in the Bollandists *vita S. Adalbaldi* « Basconiam vulgo Bascos » about the same date. But we are enabled to trace the historical development of the word in a more regular way and to a later period. In canon XVII concil Lateranse A. D. 1179, we have the dative plural *Bascolis* applied evidently to the modern Basques, so that the *n* of *Vascones* has become *l*, of which permutation examples are given in Diez and Brachet, ex. *niveau* from *libella*. In the next century or even earlier we find the atonic *o* dropped (see Diez and Brachet for examples), and *Bascoli* becomes *Bascli*, the form always used in the codex Calixtinus of Compostella (lib. IV, which has been lately printed in the present *Revue de linguistique*, jan. and july 1882). At the same time we have in two english authors, Geoffrey of Monmouth (dec. 1154) and Giraldus Cambrensis (dec. 1223) *Basclenses*, where again the *o* has already fallen out. A little later the *l* is lost also, of which numerous examples, can be found in the Romance tongues and we have *Bascos*, *Basco*; finally this *co* with *s* hard becomes in French *qu*, as *queux* from *coquus*, etc. We have thus in french *Basques* and in spanish *Bascos*, according to the well known rule of romance nouns being formed from the latin accusative and not from the nominative case.

It is evident moreover we think, from the history of these permu-

tations and especially from the persistance of the *l* that the *on* in *Vascones*, gr. ων, cannot have represented merely an article suffix, but must be a radical component part of the word, and has to be accounted for in all explanations of the meaning of the term from its etymology.

One other plausible derivation of the word *Basque* may be remarked upon. It is that adopted by MM. Balasque and Dulaurens in their excellent *Études historiques sur la ville de Bayonne*, t. I, p. 42-43 : « le nom latin propre aux *Basques* est celui de *Vaccæi* ». The citations to prove this are all taken from the lives of the saints by the Bollandists, c. g. S. Ouen (A. D. 640) « ferocissimis etiam *Vaccæis*. The liver of S. Amandus (febr. 6) and Sª Rictrudis (May 12) in which we have the relation of the invâsion of the South of France by the Basques, say « hujus autem gentis antiquiores primo dicti sunt *Vaccæi*, a quodam oppido juxta Pyrenæum sito, seu cognominati; sed postea *Wascones*, quasi *Vaccones*, demutata *c* in *s* littera, nuncupati; et ipsorum regio quæ autem dicebatur *Vaccæia*, appellata est *Wasconia* ». The district of the *Vaccæi* is that of Castello, south of the Ebro; there is no proof at all that *Wasconia* was ever called *Vaccæia*. The whole of this is taken from the *liber etymologiarum*, lib. IX, 107-108, of Isidore of Sevilla (A. D. 612-36) : « *Vacca* oppidum fuit juxta Pyrenæum, a quo sunt cognominati *Vaccæi*, de quibus creditur dixisse poeta *lateque vagantes Vaccæi*. Hi Pyrenæi jugis peramplam montis habitant solitudinem. Idem ac *Vascones*, quasi *Vaccones*, *c* in *s* litteram demutata ». But, according to a note in Migne's editio (t. II, col. 339) *Vacca* is a mistake for *Jacca* and *lateque vagantes Vaccæi* is a misquotation of Jerome (A. D. 331-420) : Cf. *Æneid.*, IV, 42, *lateque furentes Barcæi*. The *Vaccæi* and *Vascones* were certainly different tribes and so this etymology utterly fails.

It is needless to add that *Vascones* could never have been more than a tribal, not a national or gentile name of the Escualdun, where they were Iberi or any other race.

W. Webster.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME XV.

Pages.

ADAM (Lucien). — La linguistique et la doctrine de l'évolution (*fin.*) 21

Corrigenda 224

DROUIN (E.). — Comptes-rendus : *Les noms de personnes dans l'Ancien Testament*, par H. Derenbourg 105

— *Traité de grammaire syriaque*, par R. Duval 112

— *Recueil de mots français tirés des langues étrangères*, par D. Loubens 327

DUCÉRÉ. — Le gascon de Bayonne aux XIIIe et XIVe siècles. 80, 162

FITA Y COLOMÉ (F.) — Le livre IV du *Codex* de Saint-Jacques de Compostelle 1, 225

GASTCHET (Albert S.). — Quelques noms géographiques du sud-est des États-Unis d'Amérique 293

— Comptes-rendus : *Chahta Leksikon*. A Choctaw in English Definition, for the choctaw Academies and Schools; by Allen Wright 422

GATTEYRIAS (C.-A.). — Études linguistiques sur les langues de la famille géorgienne 337

HENRY (V.). — Études afghanes (*fin*) 113

HOVELACQUE (A.). — Observations sur le guna grec 75

— Sur deux mots scythes 217

KIRSTE (Jean). — L'origine des sons cérébraux 45

LE HÉRICHER (Édouard). — Note sur le livre *des Métiers* d'Etienne Boileau, et sur le *Déal* de Piré 54

P. A. C. — Notes grammaticales sur la langue de Lifu (Loyaltys) 300, 373

PIÉTREMENT (C.-A.). — Signification du mot zend *Aurusha*.. 78

QUELLIEN (V.). — Kloarek Koatreven (Le Kloarek de Coatréven) 66

UJFALVY (Ch. E. de). — La langue des Yagnôbis 271

VINSON (Julien). — El Estudio de las Lenguas indigenas de las Americas 39

— Agglutination 59

— L'Inde française et les études indiennes en 1880-1881 176

— Comptes-rendus : *Introduction of the study of Indian Languages with words, phrases and sentences to be collected*, by J. W. Powell 203

— *La Littérature populaire basque* 321

— *L'armée des Pyrénées occidentales*, par E. Ducéré 206

— *Corographia ó descripcion general de la provincia de Guipúzcoa*, por el P. Manuel de Larramendi 424

— Variétés : Prononciation ancienne des aspirées grecques.. 215

— La mort de Victor Jacquemont 217

— Un échantillon du patois créole-français du Mozambique.. 330

— Un conte populaire tamoul 332

WEBSTER (W.). — Sur l'étymologie du mot « basque » 427

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

SOUS-DIRECTEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME SEIZIÈME

15 JANVIER 1883

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1883

SOMMAIRE DU N° 1.

Pages

Éd. Le Héricher. — Histoire et glossaire de deux préfixes dans les patois, le vieux français et le français..... 1

Émile Trouette. — Le conte du *Chat botté* en patois créole de l'île de la Réunion 64

Julien Vinson. — Excentricités euscariennes 72

BIBLIOGRAPHIE.

Hahn (Théoph.). — *Tsuni || goam*. The Supreme Being of the Khoi-khoi..... 89

Perret (Paul). — Les Pyrénées françaises : II. Le pays basque et la Basse-Navarre..... 99

Quennefer (J. de). — Souvenirs de Pondichéry..... 107

Nécrologie. 140

Corrigenda..... 142

REVUE DE LINGUISTIQUE

ET

DE PHILOLOGIE COMPARÉE

TOME XVI

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME SEIZIÈME

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1883

2f-St
4239

HISTOIRE ET GLOSSAIRE

DE DEUX PRÉFIXES

DANS LES PATOIS, LE VIEUX FRANÇAIS ET LE FRANÇAIS.

INTRODUCTION

« L'étymologie est l'explication du vrai sens des mots par leur histoire. »
(M. EGGER.)

« Pénétrer dans l'intimité des mots est pénétrer dans un côté de l'histoire. »
(M. LITTRÉ.)

I.

L'enfant détruit son jouet pour voir ce qu'il y a au dedans; l'ouvrier démonte son outil pour en connaître le ressort; le philologue décompose les mots pour en trouver les éléments, les intentions, la vie. Le premier titre de la philologie, c'est d'être une attraction, une curiosité, bien plus, un besoin. L'esprit intelligent veut voir clair dans les idées, dans les mots. Avec ce pressentiment de cette loi de l'unité dans la variété, qui est la loi du monde entier, il marche à la recherche de cette unité dans l'immensité du langage humain, dans l'opulence de sa langue maternelle et nationale, dans la richesse de la

langue populaire ou du patois. Cette unité, à l'aide d'un long, mais charmant travail, il la trouve, il la saisit avec bonheur. La foi dans son analyse se développe et grandit avec l'étude, et, pour paraphraser un mot célèbre, si un peu de philologie éloigne de la philologie, beaucoup de philologie y ramène. Cette science positive, que notre temps peut opposer avec gloire à l'interprétation primesautière et fantaisiste de nos pères, s'appuie sur une double base : la permutation des lettres et le sens des mots, en d'autres termes sur la loi du moindre effort pour l'appareil vocal et sur l'idée, à la plus grande satisfaction de l'esprit. Comme les procédés de l'esprit, en fait de langage, ne sont pas au fond, très-nombreux, la multitude des faits peut se ramener à un petit nombre de principes et de radicaux.

Par exemple, c'est un fait universel que le sens en mal donné aux mots par certains préfixes ou certains suffixes, issus du langage primitif, représentent le geste et l'intonation de la haine et du mépris. Ce sont les particules prépositives. Laissant de côté les suffixes, qui sont le plus souvent, non pas des mots, mais des formes générales qu'on appelle paragogiques, comme *paillasse* par rapport à *paille*, et en ne s'attachant qu'aux préfixes, on peut dire qu'ils représentent des mots, d'abord distincts, puis agglutinés, incorporés, fondus dans le radical qu'ils modifient profondément. Tels sont en grec ἐνς et κακὸς, en latin *malè*, en français *mau*, en anglais *mock;* tel est un élément presque inaperçu jusqu'ici, qui se rencontre dans un très-grand nombre de mots de la langue française, soit actuelle, soit du moyen âge, soit des patois. Il y a donc assez de faits pour asseoir une théorie. C'est de cet élément que nous voulons essayer l'histoire.

Il serait étrange que cette particule péjorative, d'origine celtique ou celto-germanique, eût persisté en français et se fût éteinte dans l'armoricain et chez une race d'une pertinacité bien reconnue. Mais il n'en est rien. Le *gwal*, dans son sens de faux, de mauvais, d'inférieur, figure encore en tête de plus de vingt composés bretons. Si ce préfixe est si commun dans la langue générale bretonne, on comprend qu'il l'est au moins autant dans les dialectes ou patois appartenant à cette langue. Dans ces composés, ce mot n'est pas agglutiné; c'est un adjectif préfixe, et il se détache comme nos mots français, *faux* et *mauvais*. Mais il s'agglutine et s'incorpore sous les formes *gav*, *gau*, *go*, *gor*, toutes variantes assimilées à *gwal* dans le dictionnaire de la Villemarqué et Legonidec. Il est vrai que si ce dictionnaire prend ce suffixe comme péjoratif, c'est comme représentant *koz*, « vieux »; mais ni pour le sens ni pour la forme, cette opinion ne peut se soutenir. Nous citerons quelques exemples des variantes du péjoratif *gwal*.

En breton *gorrek* signifie « lent »; c'est la contruction de *gao-redek* « mauvaise, fausse course »; *gaokol* est le « collier de cheval », litt. le « faux-col » ou « collier »; *goulerchi* veut dire « tarder », de *lerchi* « suivre », litt. « mal suivre »; *gaopraer* est le mercenaire, c'est-à-dire l'ouvrier inférieur, un mot qui paraît renfermer le latin *operarius*. Nous avons même dans notre langue un mot qui est du pur breton, *godinot* « petit homme »; c'est *gaoden* « faux homme, homme inférieur ». On a traduit le nom local breton *gavrinnis* par « presqu'île », litt. *gwalinnis* « fausse île ». C'est de l'armoricain *goapat* « se moquer », qu'on a tiré le français « gouaper ». (*Histoire*

philosophique du français, p. 134, par Édélestand du Méril). Le normand *gaumine* « mauvaise mine », le provençal *gamigno*, désignant la « mauvis » (litt. mauvais visage), c'est-à-dire aussi la mauvaise mine, sont du pur celtique, étant composés de *gao* (*gwal*) « mauvais » et de « mine », qui est le breton *min*, le kymri *mein*, l'anglais *mien*. Pour ce savant philologue, *gabare* et *galerne* ont probablement une origine celtique, et il cite l'armoricain *gobar* « gabarre », litt. « espèce médiocre » de *bar,* le mot celtique, pour « boîte, berceau », et il rapproche galerne de l'irlandais *gal*. L'anglais *evil*, *ill*, est sorti du saxon *igwal* « mauvais », ce qui fait de *gwal* un vocable celto-germanique, de commune et antique origine. Le *gal* breton est quelquefois placé en suffixe; nous ne citerons qu'un mot, qui est populaire : c'est *cagal* que le P. de Rostrenen définit « crotte d'une personne constipée », litt. « mauvais caca ». On reconnaît ici dans le radical le breton *cachet*, le congénère du latin *cacare*.

Que l'emploi de cet adjectif, comme préfixe, remonte à une époque ancienne, c'est ce qui est établi par sa nature même; mais cette preuve est appuyée par une observation d'un philologue breton, M. Maurier, à propos de l'étymologie assez difficile d'un mot armoricain, *goemon* (voir ce mot), qui est pour nous *gouez-mon* « sauvage engrais ». C'est que dès le XIIIe siècle l'adjectif précédait le substantif, ce qui est le contraire depuis le XVe, et aujourd'hui les adjectifs bretons suivent le substantif. (Voir *Mémoires de l'Académie de Brest*). Pendant que quelques mots celtiques pénétraient dans le français, un grand nombre de vocables latins s'infiltraient dans l'armoricain. On a dit : « Grattez l'anglais, vous trouverez le français»; on en

peut dire autant du breton en général, et en quelque proportion même du basque ou euskuara. Nous avons cité nous-même (*Revue de linguistique*, t. VIII), des mots latins infiltrés dans le breton qui n'ont pas pénétré en français : *cand*, blanc (*candidus*); *car*, ami (*carus*); *cum*, doux (*comis*); *ient*, fils (*gens*); *scoet*, bouclier (*scutum*), etc.

C'est surtout le besoin de parler vite, d'exprimer rapidement les idées, qui fait la sélection, car l'idéal du langage, c'est d'égaler la rapidité de la pensée. L'ellipse et l'apocope règnent partout dans les langues, et surtout dans les dialectes patois où se forme la langue littéraire. « Propre comme un sou neuf » est une excellente expression qui a été réduite à « propre comme un sou ». Du temps de Corneille, on disait « ce qui apprêta beaucoup à rire », c'est-à-dire « disposa »; on dit aujourd'hui « prêter à rire ». Les deux locutions actuelles sont absurdes, mais elles sont comprises; elles sont courtes, et cette brièveté les fait passer. Mais l'essence même des langues, au fond riches de peu de radicaux, c'est l'analogie, la ressemblance vague, générale, superficielle. Presque tous les mots sont des comparaisons : *arista* est la « barbe rude de l'épi de blé »; il y a quelque chose de semblable dans le poisson : ce quelque chose s'appellera l'*arête*. Le mot grec *lichen* veut dire « dartre »; alors une végétation qui se montre sur la pierre ou le bois comme une gale sera un *lichen*. Comme on va du connu à l'inconnu, du général au particulier, le fait naturel et utile est le point de départ : le grain forme « granit »; le cuir forme « cuirasse »; le fer devient « fer à cheval »; le *fels* (pierre) devient « falaise », etc. Le *gwal* « mauvais absolument »

prend le sens de « mauvais relativement », c'est-à-dire de « petit, faux, inférieur ».

C'est la langue populaire, c'est-à-dire la vieille langue, celle qui est la plus voisine des origines et des radicaux, c'est celle-là qui est la source féconde de l'étymologie. Le grand mérite, la vraie originalité du dictionnaire de Littré, c'est d'avoir introduit les patois dans l'histoire des mots, car Richardson et Johnson avaient par des citations fait l'histoire des mots dans la langue, c'est-à-dire jalonné leurs diverses transformations. Le peuple ne crée pas, si ce n'est par l'onomatopée ; mais il dérive et ne se refuse jamais aucun des termes dont il a besoin. Aussi l'immense richesse des langues populaires se ramène à un nombre relativement faible de radicaux. Dès lors s'impose au philologue l'obligation de grouper les mots par familles : il fait alors de la philologie vivante, animée, où le mot est traité comme un organisme, à la manière de l'histoire naturelle.

Mais pour comprendre et interpréter la langue du peuple, il faut vivre avec lui et saisir ses mots sur le vif. Si MM. Hippeau et Littré s'étaient trouvés dans cette situation, ils n'auraient pas donné pour étymologie à « chassie », le premier « fromage des yeux, du latin *caseus* », le second le mot latin *cæcacia* (latin *cæcatio*). Ils eussent été frappés de l'expression réaliste du peuple, qui appelle cela « la chiasse », et qui dit « chiasseux » ce que le français dit « chassieux ». Il n'y a qu'à transposer une lettre.

On ne crée pas de mots : on les dérive, ou l'on imite les bruits et les formes de la nature. Ch. Nodier a consacré un chapitre de sa *Linguistique* à prouver qu'il est impossible à l'homme de créer un mot. Il était de l'avis

de l'empereur Claude, qui disait que, tout souverain du monde qu'il était, il n'avait pas ce pouvoir. Auguste en avait *fait*, mais c'étaient des dérivés. Nous-même, dans un travail inséré dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, nous avons essayé d'établir qu'il n'y a pas de terme de pure fantaisie. Nous avons essayé en particulier d'étymologiser le nom de « chefs » et de « coursiers » de la *Chanson* de Roland. Nous pourrions multiplier les exemples.

On s'imagine que l'auteur de la comédie de Pathelin a inventé ce mot, et que Molière a trouvé celui de Tartufe. J'en trouve l'étymologie dans le *Traité d'hygiène* du docteur George : « Les truffes croissent sans rien faire paraître au dehors ; aussi les Italiens leur ont donné le nom de *tartuffè* (qui se déguise, qui se cache). » Nous avons entendu prétendre que le terme *Abracadabra* est un mot « en l'air ». Mais cette expression est orientale et religieuse, et on connaît le sens des parties qui la composent. Est-ce que *superlificoquentieux*, lui aussi, ne semble pas tout d'abord comme étant de fantaisie pure? Or, c'est un mot très-fort dans sa longueur, mais bien formé d'éléments latins, de *super*, puis de *mirificus*, enfin d'un suffixe, *mirificentior*, en un mot de *supermirificocentior*, en ajoutant que les Latins prononçaient le *c* comme notre *k*. En outre, *superlifique* a déjà un certain âge, d'après ce titre d'un curieux livre : *Chanson folastre et prologue tant superlifique de comédiens françois*, 1612 ». Beaucoup de mots qui ont une apparence fantaisiste plongent dans l'onomatopée, depuis le *taratantara* d'Ennius jusqu'au *tariatara* de Coquillart, et au *tarare* de Molière, et au *turlututu* du peuple. On ne conçoit pas, pour le mot qui fait l'essence de notre

travail, qu'un philologue comme Littré, étymologisant *colimaçon,* pour le peuple *calimaçon,* ait dit que la première syllabe pourrait bien ne rien signifier. C'est aussi pour n'avoir pas suffisamment interprété le principe d'intussusception que ce même étymologiste s'est trouvé évidemment embarrassé devant « *pleutre, plautre* », qu'il fallait chercher, comme « poltron » et « paillard », dans le radical *palea* « paille », sans craindre l'épigramme sur la recherche de l'aiguille dans une botte de foin.

Beaucoup de jurons populaires se présentent aussi avec un air de spontanéité fantaisiste. Cet élément fort curieux des langues se produit sous l'influence de la crainte religieuse, ou de la colère et de la menace : et revêt souvent la forme de l'euphémisme, *sapristi* et *diantre* pour « sacristi » et « diable », *sac-à-papier* pour « sacre », sont peut-être les spécimens les plus communs. Il en est un qui se rattache au *superlifique* précédent; c'est le terme comique *saperlipopette*, comique en ce qu'il s'annonce comme effrayant et aboutit au gentil, au gracieux. Mais comment a été formé ce juron? N'est-ce pas notre *superlifico* réduit à *superlipo* et terminé en un gracieux diminutif? C'est la même chose que « nom d'un petit bonhomme » pour « nom de Dieu ». La source première de ce genre de mot est dans une manière de menacer les enfants sans les effrayer tout à fait.

En étudiant l'histoire de notre péjoratif celto-germanique, *gwal* en armoricain, *igwall* en saxon (en anglais *evil* et *ill*), nous trouvons en lui la clé qui ouvre un très-grand nombre de mots français. En outre, il a le charme d'une haute antiquité. Il aide à reconstruire la langue celtique, un travail qui se fait aujourd'hui par la

terminologie topographique, par les citations celtiques des auteurs latins, par les vies des saints et par l'étude des idiomes bretons, gallois, gaéliques et irlandais. Notre péjoratif peut bien être le contemporain de ces noms de lieux qui couvrent encore le vieux sol de la Gaule, des *bré, dune, puy, cambe, crenne, ambe, tor, condé, ver, avon, ker, more, dour, carn, noe, fère, brive,* etc., tous ces termes graphiques que nous avons essayé d'interpréter et de classer dans nos *Étymologies familiales des noms de lieux de la France*, spécialement de la Manche. Le *gwal* celtique forme aussi une riche famille : ce tronc s'est épanoui en un grand nombre de rameaux dont les principaux, famille secondaire, à leur tour, sont *gal, gali, gau, gar, ger,* etc., comme on le verra dans notre histoire de ce préfixe. Un tronc latin, *malè,* s'est aussi ramifié en familles semblables, telles que celle de *mal,* de *mar,* de *mau,* de *mè,* et même de *mali.*

Une langue ressemble donc à une forêt dont on peut compter les troncs, mais dont les branches sont innombrables. Les familles de mots se forment, comme les arbres, par un développement dû à une force intérieure qui s'appelle la vie, par intussusception. Comme les espèces végétales et animales, elles aussi nous présentent la lutte pour la vie et la sélection. La sélection, c'est le fait de la langue nationale se dégageant de l'immense vocabulaire des patois. La lutte pour l'existence est attestée par la mort de certains mots et la survivance de mots rivaux, mieux doués pour la vie. Horace avait aperçu cette mortalité et cette survivance; mais il n'expliquait ce double fait que par le *sic voluit usus.* Mais au-dessus de l'usage, qui n'est pas chose aveugle, il y a des raisons qui le diri-

gent et l'expliquent. Si, malgré sa condamnation par un corps savant, le terme *actualité* jouit d'une vie intense, s'il a toutes les qualités d'un terme nécessaire et français, ce n'est pas parce que l'usage l'a adopté; mais l'usage l'a sanctionné parce qu'il a toutes les qualités d'un mot normal.

Les langues savantes sont pauvres avec un grand nombre de racines; les langues populaires sont riches, bien qu'elles n'aient qu'un petit nombre de radicaux. Le peuple fait toujours le mot dont il a besoin, et comme ce mot est presque toujours nécessaire ou utile, il s'impose de lui-même dans la langue nationale. Pour cette espèce de gomme qui découle des yeux, il ne va pas chercher un mot latin qui signifie « fromage », ni un mot allemand qui veut dire « fromage des yeux »; il demande le terme à un radical bien connu, et *chiasse* est fait avec sa forme péjorative et le français adopte, « chassie », à l'aide d'une légère métathèse.

On pourrait aller plus loin encore et prétendre que les sciences, moins la chimie, pourraient trouver presque tous leurs termes dans la langue commune et la langue populaire. La nomenclature botanique, par exemple, n'est, en général, que le terme populaire mis en latin. Ce n'est pas le marin qui aurait pris *hamac* à un idiome indien, quand il avait le *branle*. Ce n'est pas le peuple qui serait allé demander à l'anglais ce terme de course, *steeple-chase*, quand il avait *course au clocher*. On veut aujourd'hui lui imposer *ticket*, un revenant français défiguré; mais dans *billet* il a tout ce qu'il lui faut.

Je voudrais maintenant, en sortant des considérations générales, entrer plus avant dans le cœur de mon sujet.

Depuis le temps où j'exposai ma théorie de *gwal*, le préfixe péjoratif, à la Sorbonne, cette idée a fait quelque progrès. M. Littré, la plus haute autorité philologique de notre temps, celui qui a élevé à l'honneur de notre langue son plus beau monument, referait la partie étymologique, « le seul côté, dit M. Scherer, qui ne satisfasse peut-être pas aux exigences de la science actuelle », et il ne dirait plus aujourd'hui que le préfixe *co* de « colimaçon » (populaire *calimaçon*), ne signifie probablement rien. En effet, le caractère péjoratif que, dans son dictionnaire, il avait soupçonné dans le préfixe *ca*, sans savoir quel mot il représente, il le constate partout dans le supplément. Il reconnaît l'existence d'une particule de dépréciation dans *cal*, *calí*, *car*, *cari*; mais il n'arrive pas à la forme première, génératrice, tout en reconnaissant qu'elle est renfermée dans la forme *gau*. Or, sous cette particule, il veut bien mettre mon nom et me faire un honneur de découverte que je ne puis accepter que dans une certaine mesure.

« *Gau*, préfixe péjoratif qui, suivant M. Le Héricher, signifie « faux, mauvais », et se rattache au breton *gwal*, lequel est un terme péjoratif. On peut ajouter à l'intéressante communication de M. Le Héricher que *gau* mérite d'être rapproché du préfixe péjoratif *ca* et *cal*. » M. Littré va même, et avec raison, jusqu'à introduire dans cette catégorie *calí* et *galí*. Évidemment, le latin *malè* se transforme en *mau*, *mé* et *mali* (*malitorne*, par exemple), mais il ne peut se résoudre en *gal*, *gau*, *gar* et *galí*. M. Littré cite ensuite les mots de mon patois natal qui m'ont mis sur la voie de mon préfixe et de ma théorie, c'est-à-dire *gau-quêné* ou *gau-chêné*, « l'érable », litt. le « faux-chêne »,

puis *gau-frêne*, l'*obier*, le *viburnum opulus*, litt. le « faux frêne », et enfin *gau-vèche* ou *gau-vesce*, la « vesce sauvage », la *vicia cracca* et *vicia sepium*, litt. la « fausse vesce ». Dans l'Avranchin, ce dernier végétal porte un nom qui paraît bien renfermer notre péjoratif : c'est *gau-set*, où il n'est pas difficile de reconnaître les deux éléments *gau* et *ers* (*ervum*) réunis par une lettre euphonique, pour éviter l'hiatus. Mais M. Littré ne va pas jusqu'à l'origine de ce préfixe et n'a pas connu son origine celtique.

Un philologue distingué, M. Hippeau, a, lui aussi, dans son *Glossaire* du vieux français, présenté le préfixe *ca* avec un sens de dépréciation. Grandgagnage a aussi reconnu cette signification comme inhérente à la particule *gar*. M. Darmesteter l'a aussi constatée. M. Jaubert, qui a abondamment collectionné les mots des patois du centre de la France, n'a aperçu ni le sens général, ni même l'origine de notre préfixe. Cependant il citait dans une note l'interprétation de Du Chevalet sur son étymologie, et dans cette note celui-ci citait, bien avant moi, la racine, l'armoricain *gwal* « mauvais, faux », et moi-même je découvrais cette note deux ans après que j'avais lu ma théorie et présenté mon *gwal* aux séances de la Sorbonne, en 1876.

Il n'y a pas d'homme de pensée et d'études qui n'ait rencontré ce moment désagréable où il découvre tout à coup que ce qui lui avait fait crier l'*eureka* avait déjà un auteur. On est tenté de crier : « au voleur ! » lorsqu'on ne tarde pas à avoir l'air de l'être soi-même. Oui, c'est une mésaventure pour vous, individu ; mais ce n'en est pas une pour l'idée. Elle n'avait qu'un défenseur ; maintenant elle en a deux. On a dit d'ailleurs que le véritable père d'une idée n'est pas celui qui la trouve, mais que c'est celui

qui la prouve ; le premier n'est que le grand-père. Sous le bénéfice de ce point de vue, j'apporte à notre thèse un ensemble considérable de faits, de preuves, de développements qui constituent sa vie et sa force. Le plan de l'auteur est d'abord d'étudier le *gwal* péjoratif dans sa langue première, qui se parle encore sur le sol français, puis de distribuer par autant de chapitres chacune de ses métamorphoses, en s'appuyant sur la permutation comparée des lettres dans trois séries de dialectes, le vieux français, le patois et la langue nationale.

Il faut d'abord montrer le *gwal* accolé à des termes celtiques et offrant dès lors des mots d'antique origine, comme le *godenot* du français, et le *gamigno* provençal, et le *gaumine* normand. Puis ce radical est tellement établi dans les habitudes de la langue française, qu'il se réunit à des mots de toute origine et forme des hybrides. La péjoration et l'hybridité se montrent bien dans les exemples suivants : *gausec* « mal sec » ; *gauplumé* « mal plumé, mal peigné, ébouriffé » ; *gaudiver* (normand) « à moitié ivre » ; *gaucourt* « lourd et trapu » ; *gaupinet* (*malè inguinatus*), et dans les trois mots botaniques normands : *gauchêne* « le faux chêne ou l'érable » ; *gauvesce* et *gauvèche* « la fausse vesce » ; *gaufrêne* « le faux frêne ou la viorne ». Ajoutons *gabuser* « mal user » ; *gamâfrer* « bâfrer » ; *galtouser* « mal touser » ou « mal tondre », etc. Notre glossaire compte plus d'une centaine de mots de cette catégorie.

Notre interprétation introduit un nouvel élément celtique dans la langue française, qui compte un certain nombre de ces éléments. L'influence des idiomes celtiques sur notre langue a été plus considérable qu'on ne l'a

admis jusqu'ici. Pour retrouver ces idiomes, il y a des sources excellentes : les langues celtiques encore existantes, les auteurs latins, Pline spécialement, qui nous ont transmis des termes gaulois; les vies de saints de la Gaule et les termes graphiques de la topographie de la France et des contrées de même origine. Nous avons essayé de marquer cette influence dans un mémoire porté aux réunions de la Sorbonne de cette année (1881) sous ce titre : « Du changement de genre en français des noms latins masculin en *or* : *dolor, calor, labor, amor,* etc. » Nous trouvons trois causes à cette permutation du genre : une cause phonétique, une cause philosophique, une cause historique. Nous ne parlerons que de cette dernière, de celle qui intéresse la linguistique celtique.

Les Romains, disions-nous, apportaient leurs substantifs masculins en *or,* à signification abstraite, chez un peuple dont les synonymes étaient féminins : *Gallia victa victorem cepit,* et les mères tout naturellement les féminisèrent à leurs enfants gallo-latins. Le passage d'un genre à un autre s'imposait donc à double titre; en effet, toutes ces idées revêtaient le genre féminin, comme on peut le voir d'après leurs synonymes armoricains.

Frigor, la froidure = *ienen*, fém.
Candor, la blancheur = *gwender*, fém.
Rubor, la rougeur = *ruzder*, fém.
Calor, la chaleur = *tomder*, fém.
Dulcor, la douceur = *kunvelez*, fém.
Color, la couleur = *livadurez*, fém.
Grandor, la grandeur = *brazder*, fém.
Pavor, la peur = *aoun*, fém.
Dolor, la douleur = *anken*, fém.
Amor, l'amour = *karantez*, fém.

Clamor, la clameur = *galvaden*, fém.
Valor, la valeur (prix) = *talvadeguez*, fém., etc.

Si ces noms sont restés masculins en italien et en espagnol, ils sont devenus masculins en provençal, qui est aussi du latin greffé sur du celtique. Les Romains eurent-ils de la peine à subir ce changement de genre? Non, car ils y étaient préparés par tout un vaste vocabulaire d'expressions abstraites. En effet, la catégorie en *or* forme une exception dans l'ensemble de la langue latine, où la généralité des termes abstraits est du féminin. Comparez en effet la classe si nombreuse en *us*, *utis*, comme *juventus;* celle en *ia*, comme *pigritia;* celle en *as*, *atis*, comme *paupertas;* celle en *entia*, comme *prudentia*, et d'autres encore. La grande majorité des idées abstraites reposait donc au fond de l'esprit latin dans le moule de la féminalité : c'était la base, la forme, l'habitude, et tous les autres noms abstraits devaient à la longue venir se fondre dans ce vaste creuset. L'invasion germanique au Ve siècle vint confirmer cette disposition à féminiser les noms en *or*, puisque, d'après la loi générale, les synonymes allemands sont aussi féminins. Nous citerons : *warme*, chaleur; *kalte*, froidure; *weisse*, blancheur; *rothe*, rougeur; *dichte*, épaisseur; *liebe*, amour; *arbeit*, labeur; *errhe* et *warde* honneur; *furchte*, peur, etc.

Et l'emploi du *s* ou son absence dans les sujets et régimes du vieux français vient-il uniquement du latin? Non, car la déclinaison celtique était en *os* au nominatif singulier et en *on* à l'accusatif; elle était en *oi* au nominatif pluriel et en *us* à l'accusatif. Il y a eu là au moins une curieuse rencontre, sans doute la rencontre de deux

langues longtemps séparées, mais sœurs par l'origine, comme le grec l'était pour le latin. Cependant la déclinaison celtique peut réclamer la plus grande part d'influence, puisqu'elle précédait le latin sur le sol gaulois et qu'elle fut enseignée par les Gauloises, puisque les Romains n'avaient pas amené de femmes. Ce qui prouve encore la prédominance du celtique en ce cas, c'est que le vieux français disait la *veie* « la voie » et les *veies*. Où donc aurait-il pris cette forme plurielle, puisque la première déclinaison latine n'a pas de *s* au nominatif? Ce ne pouvait être que dans la première déclinaison gauloise, où le nominatif pluriel est en *as*. Ne peut-on pas voir aussi l'accusatif gaulois en *on* dans les pronoms français « mon, ton, son »? Du moins *meon* est dans un des plus anciens textes que nous connaissions, dans le *Serment de Strasbourg*.

La grammaire persiste; le glossaire change. Ce qui arrivera à l'anglais, qui est resté saxon par la grammaire, et qui est français par le glossaire, se produisit au contact du gaulois et du latin. Aussi l'armoricain est il en grande partie du latin déguisé, par communauté d'origine peut-être, mais aussi par emprunt, car plusieurs mots sont germaniques. On peut en juger par ces mots pris au hasard : *bag* « bateau », le français « barge »; *breach* « bras », le vieux français *brach; koant* « joli », le latin, *comptus*, le français « coint »; *daouzek* « douze »; *broust* « hallier », le vieux français *brousse*, d'où le français « broussaille »; *kofr* « le ventre », en normand « le coffre » et « la *coffraille* »; *skoul* « milan », le vieux français *escoufle*; *paotr* « valet », le français « pâtre »; *strive* « querelle », le normand *estriver* « quereller », l'anglais

strife; laere « voleur », le vieux français *lerre* « larron »; *rech* « triste, chagrin », le vieux français *rechin*, le français « réchigné »; *kaor* « chou », le vieux français *col*, « du latin » *caulis; faoen* « hêtre », le français populaire *fao* « fou », du latin *fagus; coulm* « pigeon », le vieux français *coulon, coulombe; lez* « hanche », le vieux français *lez* « côté », du latin *latus; gavre* « chèvre », le vieux français *capre*, et ce mot universel *sac'h* « sac »; *gwalen* « verge », le français « gaule », du latin *caulis; saoz*, anglais, le vieux français *saon*; le saxon *kraouen* « noix », le français « gravois », comme on dit le caillou de certains fruits, etc.

Il y a là des mots d'origine commune sans doute; par exemple il serait difficile de décider si le mot français *aube* « blanc » vient d'*albus* ou de *alb*, que Servius (*Ad Æneid.*, IV) cite comme celtique. Il a disparu de l'armoricain, et il est en train de disparaître en français; mais le *gwenn* « blanc » et *kann* du breton est le frère ou le fils du latin *canus*. Le breton a conservé des mots latins plus fidèlement que le français, et les étymologistes y trouveraient de bonnes origines. Ainsi il y a un mot breton qui peut nous mettre sur la voie d'une étymologie difficile, celle du français « omelette », que le peuple prononce *aumelette*, forme significative, comme la plupart des formes populaires. M. Littré la résout par le latin *animella*, diminutif d'*anima*, ce qui est peu probable dès le premier abord. Le breton nous offre *alumen* « omelette », qui est évidemment le latin *albumen* « blanc d'œuf », qui mène d'emblée à *aumen* et au diminutif *aumenette*. Du reste, si l'on préférait la voie latine, on arriverait au même résultat : *albumen*, en vieux français *albun* et *aubun*, diminutif

aubunette. Or, *b* se change bien en *m*, témoin « corme » de *sorbus*, « samedi » de *sabbathi dies*.

Dans ces échanges entre les langues, c'est à la science philologique à discerner l'emprunteur et le créancier. Pour notre péjoratif *gwall*, c'est bien le français qui est l'emprunteur; mais il est le prêteur dans un autre péjoratif, usité dans les langues populaires, spécialement en normand, où *failli* « chétif, méchant, mauvais », est toujours préfixe : *failli-chien* « injure », *failli-gas* « gars chétif ». C'est le vieux français *failli*, resté dans « défaillance »; encore en Normandie « je siis failli » signifie « je suis en défaillance, en état de faiblesse, de maladie ». Il a passé en breton, où, par exemple, *fall-braz* a le même sens.

Si l'on objectait que notre péjoratif celtique *gwal*, préfixé à des termes de famille différente, engendre des hybrides, élément assez rare dans les langues, on pourrait répondre que ces mots habituels, courts, nécessaires, s'agglutinent d'eux-mêmes, par l'effet de l'usage et du besoin. D'ailleurs, cette hybridation se rencontre avec des préfixes latins unis à des mots germaniques. Ainsi le préfixe péjoratif *malè*, qui subit les mêmes changements à peu près que *gwal*, s'unit fréquemment à des termes étrangers. Les exemples en sont nombreux dans le vieux français : *malbaillir* « mal donner »; or, *baillie*, « juridiction du bailli », est d'origine germanique; *malestrousse;* or, « trousse, bagage», est aussi germanique; *malvoisdie*, de *voisdie* « sagesse », offre le saxon *wisdom* ou mieux *wise-dom* « état du sage »; *malgari* « infidèle, mécréant », litt. « mal sauvé, damné »; or, *garir* n'est nullement latin; *maudéhait* « déplaisir »; or, *haire* ou *haiter* « plaire », ne l'est pas non plus; c'est du haut allemand; *méhaigner* ou *mal-haigner*

« maltraiter », de l'allemand *haing; maubec* « mauvaise langue »; or, Suétone nous apprend que *bec* (*rostrum avium*) est de langue gauloise.

On fait de même de nos jours, et on n'hésite pas à dire *dérailler*, qui cependant est composé d'un préfixe latin et de *rail*, mot anglais. Ainsi l'anglais, prenant le *mis* dépréciateur, qui est le *mes* français, du latin *minus* (vieux français *meins*), le prépose à des termes saxons : *misgive*, par exemple, « inspirer du soupçon », et à une foule d'autres. Du reste, le mot le plus usité en Angleterre, *gentleman*, est un hybride.

C'est par une citation de celui qui fut mon maître et mon ami, Edelestand du Méril, que je clorai ces développements sur un vocable celtique et sur l'influence du gaulois dans notre langue, en l'empruntant à son *Essai philosophique sur l'histoire de la langue française* : « L'étude de nos patois fournit de curieux renseignements sur l'influence celtique.... Ils ont conservé un bien plus grand nombre de racines celtiques que la langue élégante, et on reconnait leur existence en armoricain et dans les patois assez éloignés les uns des autres pour n'avoir pu se les communiquer. »

II.

Il est un autre préfixe qui n'a pas encore été résolu. Littré, que nous prenons pour la plus haute expression de la philologie française, et qui a produit sa plus grande œuvre, reconnait à *ba...*, à *bé...*, *bar..*, *bes..*, *bis* un sens de dépréciation. A l'article *Bis*, il essaie de pénétrer dans

la racine de ce préfixe; il rejette, avec toute raison, l'allemand *mis*, qui se trouve, dit-il, dans « mésestimer »; c'est toutefois le latin *minus*, par le vieux français *meins*.

Ensuite il rencontre le bas-breton *besk* « de travers » (qui est dans le français populaire *biscacoin*); mais il n'est pas non plus content de cette expression.

Enfin il en arrive, à travers une longue dissertation, à accepter le latin *bis*, en s'appuyant sur ce qu'il appelle le sens péjoratif de l'espagnol *bisojo*. Mais d'abord l'espagnol *bisojo* (*bis oculus*), comme le français *bigle*, son exact équivalent, n'est point en soi un péjoratif : il constate un fait, une double vue, et pas autre chose. Ensuite *bis* peut-il, par des transformations normales, expliquer *bar* et *ba?* En d'autres termes, la voyelle *i* s'est-elle jamais transformée en *a?* Littré ne l'aurait pas prétendu, et le philologue qui a le mieux étudié les permutations de nos lettres, Burguy, n'a jamais rencontré une si forte métamorphose. Il faut donc chercher ailleurs la source de ces préfixes.

Deux préfixes péjoratifs se présentent, l'un celtique, l'autre latin, le *gwal* armoricain, dont nous avons exposé le système, mais qui est irréductible en *bar, ba, bès, be*, quoique lui aussi ait des métamorphoses analogues, à peu près en même nombre, c'est-à-dire *gal, gar, ga, ger* pour une série, et *cal, car, ca, cre* pour la seconde.

Le péjoratif latin *malè* ne peut pas davantage être assimilé à *bar, ba, bes, bè*. Toute la question repose ici sur la consonne initiale. Or, jamais le *m* ne s'est changé en *b*. Si la combinaison *ml* et *mr* intercale quelquefois un *b* euphonique, c'est un cas qui n'est nullement le nôtre. Ainsi donc, *gwal* étant rejeté, *malè* étant écarté, il faut chercher ailleurs.

Le latin possède un préfixe qui marque achèvement, augmentation, qui est un vrai superlatif : c'est le mot *per*, dont il est bien inutile de citer des exemples. Il a passé en français dans un nombre considérable de termes sous sa forme d'origine : « perdre, perclus, pernicieux ». Aux premiers jours de notre langue il a encore sa forme latine, comme dans « *per dreit* » du *Serment de 842*. Il ne l'a plus dans le *cantique de saint Eulalie : par soune clemencia* « par sa clémence ». Ensuite il est resté *par*, comme dans « parfaire, parbattre, parachever », et dans tant de mots que l'on peut dire que c'est sa forme française. Jusqu'ici, pas de difficulté.

Mais peut-on admettre que *p* se soit changé en *b*, c'est-à-dire que *par* soit devenu *bar ?* On peut hésiter, quand un philologue comme Littré n'a pas admis cette permutation. Cependant on ne manque pas de faits pour la constater.

Le changement de *p* en *b*, comme le remarque Burguy (*Grammaire de la langue d'oil*, 131), se faisait déjà en latin, *poplicola*, plus tard *publicola*. En français cette substitution est fréquente dans l'intérieur des mots : *apicula* « abeille », *duplus* « double », *cæpula* « ciboule ». On la trouve aussi très-souvent au commencement : « babouche » du persan *papoch ;* « boulanger » de *polentarius*, de *polenta* « farine »; « bride », de l'ancien haut allemand *pritil* (Littré), en anglais *bridle;* « balandre », de l'italien *palandra* (Littré); « brugnon », (pour *brunion*), du latin *prunus* (Littré); « balandran », de l'italien *palandrana* (Littré). La conversion réciproque, c'est-à-dire de *b* en *p*, n'est pas moins fréquente : de l'indien *batatas* vient le français « patate »; de l'arabe *bathec* vient le français « pas-

tèque », selon de Candolle (*Géog. botanique*); de l'arabe *babbagu* vient le français « papegai », par l'espagnol *papagayo*, selon Littré. En breton le *petun* se dit *butun*. Raynouard tire le français « bombance » du latin *pompa*. « Prusse » vient de « Borusse ». L'Allemand change « vin de Bordeaux » en « vin de *porto* ». Si « balourd » se dit en italien *balardo*, il se dit *palardo* en espagnol. On appelle également « *brunelle* » et « *prunelle* » une plante de la famille des labiées. Ce que nous appelons « boudin », les Anglais le nomment *pudding*. Cet échange est d'ailleurs fondé sur la nature commune de *p* et *b*, qui appartiennent à la classe des labiales.

Le passage de *bar* à *ber* n'offre aucune difficulté; c'est la règle, et Littré n'hésite pas à les assimiler : « *ber*, préfixe équivalant à *bar*, dit-il, et ayant un sens péjoratif. » Pour péjoratif nous nous inscrivons en faux.

Il n'est pas moins affirmatif pour assimiler *bar* et *ber* à *bès* et à *bis*; mais cette assertion a besoin de preuves.

Pour l'adoucissement de *r* en *s*, on peut citer le latin, où *dorsum* s'adoucissait en *dossum*, d'où *dorsuarius*, « bête de somme », devenant *dossuarius*. Je citerai encore le patois jersiais, où « mère » se dit *mèse*, « père » *pèse*. Ainsi, selon Burguy, dans le patois picard « la lettre *r* se change souvent en *s* » (*Grammaire de la langue d'oïl*, I,19). Le contraire a lieu quelquefois, par exemple dans « orfraie », du latin *ossifraga*; « Marseille », de *Massilia*; *vaslet* devenant « varlet ». Pour le *r* changé en *s*, c'est, d'après la loi du moindre effort, un principe qui est encore plus réalisé par la lettre *z*; le zézaiement, c'est le moindre effort par excellence; c'est l'indolence de l'appareil vocal.

Quant au changement de *e* en *i*, de *bès* en *bis*, on peut citer *brevis*, qui est devenu « brief », *benè* « bien », *febris* « fièvre », *pedis* « pied », etc. Ce dernier cas est rare; mais un des faits les plus remarquables est l'évolution du latin *pectus*, en normand *pect* et *pet*, en provençal *peit*, et en français *pis* « le sein, la mamelle des animaux ».

En s'intitulant histoire, ce traité de deux préfixes justifie ce titre en exposant les transformations séculaires des mots, leurs évolutions, et par conséquent leur histoire, depuis le radical et le barbarisme primitif jusqu'à la forme actuelle. En effet, comme le dit Ed. du Méril, le premier mot français fut un barbarisme.

Il ne sera pas difficile, avec des dégradations insensibles, naturelles et normales, de classer les vocables français qui se préfixent par *gwal* et ses transformations, en commentant, pour le sens et la forme, une classe considérable de mots tirés du français, du vieux français et des patois. La plupart ont échappé à l'interprétation du plus savant et du plus pénétrant des philologues de notre pays, et tous à l'analyse non moins fine de Scheler.

GLOSSAIRE

CHAPITRE PREMIER

GWAL *pur*.

Nous ne connaissons que deux ou trois mots qui semblent renfermer le *gwal* à l'état de pureté : c'est le péjoratif *gouailler*, avec la variante *goualeur* et le terme *goualette*.

GOUAILLER et mieux GOUALER, puisque la langue populaire emploie *goualeur* et *goualeuse*, chanteur et chanteuse des rues : Rossini fut *goualeur* à Bologne ; Rachel fut *goualeuse* à Paris. Ces mots renferment un sens dépréciateur, le premier celui de railler grossièrement, et le second celui de chanter faux, criailler, brailler, et paraissent être la forme française du *gwal* armoricain. Pour nous, ce ne sont donc pas des onomatopées : c'est crier *gwal*, mauvais, faux, comme « chanter pouille » c'est crier *pouilleux !* Littré déclare gouailler « d'origine inconnue », mais il ne mentionne pas *goualeur* et *goualeuse*, formes qui supposent *goualer*.

GOUALETTE, terme d'origine bretonne, comme goëland. Il désigne la mouette tachetée, c'est-à-dire la fausse mouette, par rapport à l'espèce commune qui est blanche. Littré rapproche avec raison *goualette* de goëland, dont l'étymologie n'est pas sûre encore et qui, comme *goëmon* (v. ce mot), a bien l'air d'être préfixé par *go* ou *gau*, qui est l'équivalent de *gwal*.

FAIM-GALLE en norm., d'où le fr. fringale, est un mot dans lequel Littré reconnaît notre préfixe : « L'étymologie la plus probable est faim et le bas-breton *gwal*, mauvais ; de la sorte *faim-valle* répond à *male faim*. » En effet, les variantes sont *faim-valle*, et *faim-calle* et *fringale*, où les finales sont des formes de *gwal*.

Garwal, loup-garou, en v. f., du moins dans les lais de Marie de France. Littré le tire de *were-wolf*, homme-loup, par *gerulphus*. Que ce dernier (*garoulf*) ait donné *garou* et *varou*, il n'y a rien là que d'ordinaire; mais *garwal* n'en peut sortir, et malgré les vers de Marie de France, qui a pu appeler normand un mot breton qui pouvait exister à la limite normande :

> Bisclaveret ad nun en bretun,
> Garwal l'apelent li normant,

malgré ces vers (et *bisclaveret* n'est plus breton, ni *garwal* normand), nous croyons à une autre origine, celle par *garwal*, faux homme, homme déguisé en bête. Quant à *gar* (d'origine inconnue à Littré), qui désigne le mâle et qui est resté dans le fr. et le patois *gars*, *garce*, *garçon*, *garcette* et *garcaille*, et dans le fr. *jars*, le mâle de l'oie; il appartient à une famille presque universelle, au *fear* celt., homme, au *vir* latin, au *ber* germanique, au gothique *vair*, à l'irl. *vair*, au gaulois *ver* resté dans Vercingétorix, et dans le titre de dignité *vergobret*.

Halmêchier : *gal* n'a-t-il pas pu devenir *hal* et être le préfixe péjoratif du mot norm. *halméchier*, quereller, gronder, litt. malmâchier, déchirer salement.

CHAPITRE II

Transformation de GWAL *en* GAL.

Galafre, gourmand, composé de *gal* et d'une finale assez commune, onomatopée d'un manger sale et bruyant : GALIFRE (v. ce mot) en est une variante. Cf. le *Lifre-lofre*, sobriquet des Allemands. Cf. aussi *mafrer*, qui entre dans *galimafrée* et dans *galofre* (*Dict.* de Lacombe), rosse, méchant cheval.

Galanga, un des noms d'un horrible poisson, la baudroie; c'est, avec le péjoratif en plus, le nom d'un autre horrible poisson, la squatine ou *ange* de mer.

Galanga (*Nouveau Dict. d'hist. nat.*), nom de plusieurs laîches ou carex : c'est le péjoratif *gal* et le nom pop. de ces plantes, *languas*.

GALAPENTIN, v. fr., espèce d'épée, mot soupçonné péjoratif et renfermant *gal* et un radical qui est peut-être *appendu*, litt. mal pendu, où l'on entrevoit le v. fr. *pentéis*, pendu.

GALAVART (*Dict.* de Lacombe), un vaurien, un glouton, celui qui *avale* grossièrement.

GALBOCHE (jouer à la), en Basse-Norm. jouer au bouchon, litt. à la gale-bochue (bossue), avec un bouchon en bois renflé au milieu. Cf. le nom pop. *rigalboche* ou *rigolboche*, qui semble vouloir dire *rigolbocheur*, le joyeux (de *rigoler*, s'ébattre, s'amuser) joueur à la *galboche*. La variante est « *quilleboche* », litt. quille bossue. La forme *galboche* s'est contractée en *galoche :* en norm., jouer à la galoche, c'est jouer au bouchon.

GALBRUN, v. fr. souvent cité dans le *Livre des Métiers* d'Estienne Boileau, et interprété en « drap grossier » par son éditeur, Depping, litt. le mauvais drap brun.

GALBURGE, v. fr., tumulte, composé de *gal* et du mot norm. *burguier*, heurter rudement; on dit en norm. d'une femme facile : « burgue-mé, j'iomberai. » De là le fr. grabuge, par la variante du v. fr. *garbuge*. Littré a cherché à ces mots, à la suite de Scheler, une double origine allemande.

GALE (faim), en norm. la boulimie, c'est-à-dire la fausse, la mauvaise faim, seul exemple où *gal* soit employé comme suffixe, comme *gwal* l'est dans *garwal*. Littré admet cette étymologie. Cf. le *cagal* de l'Introduction.

GALEGA, en esp. *gallega*, plante légumineuse, le *galega officinalis*, dont les noms pop. sont *rue de chèvre, faux-indigo, indigo bâtard*, avec un caractère péjoratif évident. Quant au radical *lega*, ce pourrait être le *lago* de Pline qui désigne la petite scammonée.

GALFRETIER et GALEFRETIER, évidemment péjoratif; c'est le misérable, le gueux vagabond : « un tas de galefretiers qu'on voit par les rues », lit-on dans la *Harangue* en patois des gens de Sarcelles (1732). Littré explique ce mot par *calfat*, sens trop restreint pour une idée aussi générale; un terme maritime ne se serait pas répandu partout. En outre, il est évident que *calfat* ne ressemble que très-

peu à *galfrétier* et ne rend nullement compte de ce *frétier*, qui est la partie importante et qui n'est plus représenté dans notre langue que par *fretiller*, onomatopée du frisson. Le v. fr. avait *friller*, frissonner, mort aujourd'hui, n'ayant laissé pour fils et héritier que frileux. Ainsi donc le *frétier* ou le *galfrétier* est le misérable, le mauvais gueux, frissonnant de faim et de froid.

Galerne, vent de nord-ouest, vent froid et humide, orageux, donc vilain vent d'orage, mot composé de *gal*, mauvais, et du bas-bret. *erneu*, temps d'orage, en breton *gwalarn* où *gwal* est dans sa forme originelle. En tirant galerne du celt. *gâl*, Littré ne rend pas compte de *erne*, le mot final.

Galgal, amas de pierres (funèbres), litt. faux-caillou, ou rocher artificiel; *gal*, en gaëlique, caillou.

Galgale, mauvais mastic, litt. mauvaise chaux, du l. *calx, calcis*, en it. *calce*, en esp. et port. *cal*. La forme *cal* existe dans le composé *calfreter*, le v. fr., d'où le fr. *calfeutrer*, composé de *calx*, chaux, et de *feltrum*, feutre, mélanger le feutre et la chaux : calfater est le même mot abrégé.

Galhauban; Littré n'a pour ce mot que l'étymologie d'un médiocre philologue, Jal, qui le compose de hauban et de *garlande*, v. fr., guirlande. Que devient *lande ?* Ils ne le disent pas, et l'explication du sens garlande-hauban est par Jal excessivement embrouillée. (V. Littré, *Dict.*, à galhauban). Mais qu'est-ce donc qu'un galhauban? c'est un faux hauban, témoin sa définition même : « longues cordes qui soutiennent les mâts de hune et de perroquet. » Ce sont donc les petits haubans, les faux haubans, par rapport aux gros, aux vrais haubans qui soutiennent les gros mâts.

Galhé (*Dict.* de Lacombe), un goinfre, un pendard, prob. pour *gal-hère*, pauvre hère : or *hère* même seul est un terme de mépris : « cancres, hères et pauvres diables », a dit Lafontaine, et ce mot était usité dès le XVe siècle. « Tu ne ressembles point au nez de quelque hère qui ne boit que de l'eau », dit Olivier Basselin, s'adressant à son nez bourgeonné.

Galhopé (*Dict.* de Lacombe), un saligaud, un mauvais sujet, terme

évidemment dépréciateur. Il reste à déterminer *hopé* : or *hoper* en v. fr. signifie sauter : *galhoper* serait donc vagabonder.

GALIER, mauvais cheval, une rosse, cité dans le *Dict.* de Trévoux, et par extension pauvre hère : « Je vous conduirai où vous voudrez, dit le pillard, si bien que vous ne serez découvert d'aucun de nos galiers et confrères » (*Sat. Ménip.*, II, 261). Sans doute *galier*, contraction de *gal-hère*, pauvre hère, est le même que *galhé*. V. ce mot.

GALIR : *gal* semble avoir formé à lui seul un mot, *galir*, salir, qui fournit sans doute la meilleure étymologie du fr. gale, terme pour lequel Littré présente cinq origines, par conséquent n'en présente aucune, ce qui lui a fait dire « détermination incertaine ».

GALLOCHER v. fr. (Roquefort, *Glossaire*), tracasser, tourmenter, litt. secouer désagréablement, rudement. En norm. *lochier* les fruits d'un arbre, c'est secouer branches et fruits, de même en v. fr. *lochier*, branler, secouer.

GALMAT (*Dict.*, de Lacombe), un étourneau, un étourdi.

GALOCHE, chaussure inférieure au soulier, étant moitié cuir, moitié bois. L'étymologie par *gallicæ*, celle de Pasquier, donnerait *gallices* et *galliches*, ce qui, du reste, est du v. fr. Dans cette large chaussure le pied *loche*, comme on dit en normand, c'est-à-dire ballotte, contrairement au soulier, qui serre le pied. Notre explication aboutit donc à *galocher*, ballotter désagréablement. Cf. le type populaire Balochard.

GALOFRE, rosse, méchant cheval, d'après le *Dict.* de Lacombe. Cf. *lofre* du sobriquet des Allemands, *Lifre-lofre*, considérés comme grands mangeurs.

GALOUBET : pour Littré étymologie inconnue ; c'est prob. faux luth : en v. fr. *lou*, luth, en esp. *loud*, luth, par l'ar. *aoud* ; c'est donc litt. *gal-loud*, faux luth, avec le dim. *gal-loudet*, double péjoratif.

GALPIN, que nous ne connaissons qu'en nom propre, sobriquet obscène, le même que GAUPINET, *malè pinnatus* ou *inguinatus*. V. GAUPINET.

GALTOUSER, en v. fr., tondre grossièrement, du v. fr. et du

norm. *touser*, tondre; prov. : « à brebis tousée Dieu garde le vent ». En Basse-Norm. est commun le nom propre Bitouzé, litt. le bien tondu. Cf. plus loin GAUPLUMÉ, mal plumé, ébouriffé.

GALTOUSER, v. fr., tondre grossièrement, du v. fr. et norm, *touser*, tondre, du l. *tonsus*. Le nom propre Bitousé (bien tondu) est commun en Basse-Normandie.

GALUCHAT, peau de chien de mer, « de certains squales », dit F. Roulin, litt. du faux brochet, d'après le l. *lucius*, en v. fr. *lus*, qui entre dans merluche, litt. brochet de mer, et dans sa forme archaïque, encore normande, de *merlus*. Littré, d'après Bescherelle, faible autorité, tire ce nom de poisson d'un nom d'homme.

GALVADAIRE, vagabond (*Dict. du patois norm.* de Joret), de *galvagari*, mauvais *rôdeur*. V. GALVAUDER.

GALVARDINE, cape contre la pluie, composé de *gal*, faux, petit, et d'un dérivé de *varde*, v. fr. garder, litt. fausse, mauvaise garde. On disait aussi en v. fr. *calvardine* et *gavardine*. Un vêtement du cou s'appelait *warcole*, litt. garde-col.

GALVAUDER, pop. et spécialement en Normandie, courir une besogne, la gâcher, mot, pour Littré, « d'origine inconnue ». Cependant l'expression du Charolais, qu'il cite « travail de *galvache* », ouvrait la voie à l'interprétation, tout en donnant l'étym. du fr. gavache, qu'il n'est plus besoin d'aller chercher dans l'espagnol. Il est certain que galvauder offre un sens péjoratif où le *gal* est pleinement justifié. Il reste à déterminer *vauder*, qui serait le l. *vadere*, satisfaisant pour la forme et pour le sens, puisque son synonyme berrichon, *galvacher*, qui, lui, renfermerait le l. *vagari*, vaguer, signifie vagabonder d'après le *Glossaire* de Jaubert. On ne peut donc tirer *galvauder* et *galvacher* que de deux radicaux différents, *vadere* et *vagari*. En effet, il n'y a pas d'échange entre *d* et *g*. Je n'en connais qu'un exemple approchant : c'est dans le nom de ce type populaire de bêtise, dit également Gribouille et Grigouille : « Sot comme Grigouille, qui se mettait dans l'eau de peur de se mouiller », est un dicton de Normandie.

Dans la première édition nous avons mis dans cette catégorie les Gales-bon temps, les joyeux compagnons, dit aussi Boules-bon

temps, d'après ce livre : « *Les courvées abbadesquès des Boulès-bon temps de la haute et basse coquinaigne.* » Mais ici *gale* appartient à la famille de GALA, festin; joie; c'est une forme de *galois*, joyeux : « Je suis bon virois, je suis bon galois », dans une chanson d'Ol. Basselin. De même *goliardous*, litt. les gaillards, troubadours qui se moquaient du beau sexe (*Dict.* de Lacombe).

HALIGOTER, v. fr., rapiécer, un mot que nous introduisons avec doute dans cette catégorie, car nous n'avons pas d'exemples de *c* changé en *h* aspiré : toutefois, un mot du v. fr., encore populaire en Normandie, offre la physionomie de notre péjoratif *goal*, et aussi il en a bien le sens. C'est *haligoter*, rapiécer, de *haligote*, lambeau, du v. fr. *ligote*, lien, attache, du l. *ligare*. En terme de police on dit encore *ligoter*, mettre les chaînettes à quelqu'un. La variante est naturellement *haricoter*, qui en norm. signifie faire un petit commerce, comme celui de raccommodeur, mais avec un sens dépréciateur; de là *haricotier*, maquignon, marchand de petites et mauvaises bêtes, barguineur. Dans l'Avranchin on appelle *marigotier* le petit marchand de fruits à l'arbre, dont la charrette légère est dite *marigotte* ou *maringotte ;* mais *haricotier* peut-il se changer en *marigotier ?*

CHAPITRE III

Transformation de GAL *en* GALI.

C'est par l'intercalation de *e* pour soutenir la prononciation. En prononçant gal-mafrée, gal-pot, gal-borgne, on intercale involontairement un *e* muet : gale-mafrée, gale-pot, gale-borgne ; c'est ainsi qu'une semblable addition aux mots français en *eur*, issus de mots latins masculins en *or*, a été une des trois causes qui les ont féminisés, *calor*, caleure, et aux XIIe et XIIIe siècles *caure*. Mais comme ce renforcement eût été encore trop sourd, l'*i* bref satisfait mieux l'oreille. Nous pourrions citer la transformation assez fréquente de *e* en *ie : brevis*, brief ; *bene*, bien ; *eram* et *erant*, *ière* et *ièrent*, *febris*, fièvre, etc., comme nous l'avons fait dans la première édition, mais nous reconnaissons qu'ici le cas n'est pas

exactement le même. Littré cite une intercalation en *i* : brassicourt, cheval au genou arqué, qu'il explique par bras-court. Les vocables en *gali* ne sont pas nombreux, ayant été absorbés par la forme *cali*, qui est d'ailleurs identique.

C'est à cette classe qu'appartiennent *galimafrée* et *galimatias*, qu'on n'a pu encore expliquer d'une manière satisfaisante : pour ce dernier on a même inventé la légende de *galli Mathiæ*. C'est Scheler qui a dit avec une vague aperception du vrai : « Nous pensons que *galimatias* doit avoir une origine commune avec *galimafrée*. L'analyse de ces mots reste encore à trouver » (*Dict. d'étymologie franc.*). Oui, ces deux mots ont, quant à leur préfixe, une origine commune, et nous croyons que leur analyse n'est plus à trouver. On les trouvera à leur ordre alphabétique.

GALBANONNER (*Gloss.* de Roquefort), nettoyer les vitres, mot soupçonné péjoratif, mais peut-être de *galbanum*.

GALIBAMBOCHE, nom donné par un écrivain contemporain, M. de Tesson (*Calendrier d'un galant homme*), à Paris, comme capitale de la débauche. Il semble par là que la tradition de *gal* n'est pas encore éteinte.

GALIBORGNE, *galiborgnon*, mot norm., vilain borgne, le même que CALIBORGNE. (V. le chap. de CALI.)

GALIBOT, mot de physionomie péjorative, mais dont la finale nous est inconnue, à moins qu'elle ne soit *bot*, v. fr. bateau.

GALIMAFRÉE : pour Littré, origine inconnue, de même pour Scheler ; mais celui-ci a entrevu un fragment de la vérité. L'histoire de ce mot est la même que celle de galimatias, de sorte que d'Aubigné les présente comme se confondant : « Vous prenez une galimaphrée pour un galimatias, » (*Fœn.* IV, 17). Tous deux sont sortis du vocabulaire physique, et le premier de la langue culinaire : « Calimafrée ou saulce paresseuse » (*Le Ménagier*, II, 5). Or, galimafrée se compose du péjoratif *gal* renforcé par *i*, et de *mâfrer*, qui est, comme le fr. bâfrer, l'expression d'une *mâcherie* bruyante où le *r* joue un rôle important, comme dans les autres termes de gloutonnerie : *Lifre-lofre*, *galafre*, *galifre*. L'anglais a pris ce mot, qui est écrit *gallimaufry*, mais qui se prononce comme en français.

GALIMATIAS, un mot sur lequel on a forgé une légende que Littré, qui n'affirme rien sur l'origine du terme même, apprécie d'ailleurs très-justement : « On a dit que galimatias venait de ce qu'un avocat, plaidant en latin pour Mathias dans une affaire où il s'agissait d'un coq, s'embrouilla au point de dire *galli Mathias* au lieu de *gallus Matthiæ ;* mais l'anecdote a été inventée pour fournir l'étymologie ». Galimatias est un de ces vocables nombreux qui du vocabulaire physique ont passé dans le vocabulaire moral, un de ces mots populaires énergiques qui se sont introduits dans la langue littéraire. La plus ancienne citation qu'en fait Littré est de Balzac, dans son *Socrate chrétien*. Or, en norm. mâcher se dit *mâquier*, comme en picard *mâquer :* donc un *galimaquias* est un sale *maquidge* ou manducation grossière, et la finale *as* ajoute encore au sens péjoratif.

GALIPENNE (*Gloss. picard* de Corblet), terre inculte, stérile, sens évidemment péjoratif ; mais qu'est-ce que *penne ?* C'est le v. fr. *penne*, du radical si riche en dérivés *pinn*, pointe, et *penne* a le sens de hauteur, éminence, partie généralement stérile.

GALITRAN (*Dict.* de Lacombe), un bélître, un pendard, mot composé de *gal* et du l. *latro*, qui est *litre* en fr. dans bélître, issu du l. *balatro*.

GALIBAMBOCHE, nom forgé par M. de Tesson dans son *Calendrier d'un galant homme* (1868), et appliqué comme sobriquet à Paris, considéré comme un centre de vice et de débauche. Il semble d'après cette citation d'un livre récent que la tradition de *gal, gali*, n'est pas encore perdue.

GALPIÉ, nom propre, litt. mauvais pied.

GALUCHET, terme de mépris, dont le radical est inconnu : je trouve ce mot dans le *Figaro*, scène de Gambetta chez la comtesse (1881, août).

Quoiqu'ils soient en dehors de notre théorie, nous croyons pouvoir introduire ici deux mots, d'origine inconnue pour Littré, qui se présentent avec un air de ressemblance dans leur préfixe ; mais *b* ne peut se résoudre en *g*. Ce sont les termes baliveau et baliverne. On peut cependant en essayer l'explication. Les baliveaux sont des arbres réservés pour devenir haute-futaie ; ils sont donc,

par rapport aux grands arbres, arbres de bas-*livel*, de bas niveau, du v. fr. *livel*, niveau, resté en angl., issu du l. *libellus*. La disparition de l's ne fait pas difficulté ; cf. balèvre, de basse lèvre ; *bahut*, de basse huche ; babeurre, de bas beurre ; bavolet, de bas-volant, et le v. fr. *baligaud*, fanfaron, maussade, litt. bas nigaud. Pour baliverne, c'est peut-être bas-*rivel*, du v. fr. *rivel* et *revel*, joie, divertissement, resté dans le fr. réveillon. Nous donnons ici une double interprétation nouvelle, qui peut être reçue avec réserve ; mais il y a lieu de s'étonner que Littré appelle d'origine inconnue deux termes acquis à l'étymologie française : le fr. bigre, qui est le l. *apiger*, si commun dans la langue du moyen-âge, et le verbe marcher (fouler), du l. *marcus*, marteau, (non plus de *marche*, frontière), ce qui conduit à l'étym. de marc (de fruits), litt. l'objet *marché*, *martelé*.

GALLOCHER (*Gloss.* de Roquefort), tracasser, du norm. *locher* et *lochier*, secouer (lochier un arbre).

GALOCHE, chaussure inférieure : ne peut venir de *gallicæ*, qui donnerait *galliche* : c'est litt. où le pied *loche* désagréablement, en norm. *locher*, ballotter.

GALOU. coquin, fripon, mauvais loup (*Gloss.* de Roquefort).

GALRIGACHE et GALVACHE, espèce de vin : « vin de Rein, de Poitou et de France, *galrigaches* et malvoisies, et autres vins étrangers » (Froissart, liv. II). Mot soupçonné composé de *gal* et d'un radical inconnu.

GAOUTADAT et GAOUTAT (*Gloss.* de Roquefort), soufflet sur la joue, probablement composé de *gal* et d'un radical inconnu.

CHAPITRE IV

Transformation de GAL *en* GAUL, *écrit quelquefois* GOL. *Cf. le français* altre, aultre, *autre*.

GAULFARIN, en v. fr. *golfarin*, un terme d'injure, semble signifier mauvais frère. Cf. le v. fr. *frarie*, fraternité, l'ancien cat. *frare*, frère ; mais Lacombe donne *frarin*, infortuné, misérable, et Hippeau *frarin*, frère.

GAULFAIT, dans le *Dict.* de Lacombe GOLFÉ, mal-fait (*gal-fait*), grossier, maladroit.

GAULFOULER, en v. fr., et *gorfouler*, gâter, détruire, litt. fouler salement.

GAULIMAS, avec intercalation de *i*, mangeaille, sale mâchure ou *mache*, litt. *gaul-mache;* or, mâche est le nom d'une salade, la *valerianella olitoria*, la finale *as* comme galimatias.

GAULMICHÉ et GAUDEMICHÉ, phallus artificiel, faux phallus, en v. fr. *michon*, petit homme.

GAULFICHE, que le *Dict.* de Trévoux écrit *golfiche*, espèce de coquille, celle des pèlerins Saint-Jacques, renfermant un poisson peu délicat, en norm. *gaufiche* et *gofiche*, litt. faux poisson. Le mot *fiche*, congénère du l. *piscis*, figure dans le patois normand, où il a été sans doute introduit par les Scandinaves. Une charte normande, de Fécamp, nous donne l'étymologie de ce nom qui est écrit *Fiscannun*, c'est-à-dire *fish-gart*, pêcherie ou *fish-ham*, le hameau du poisson : « *Unum fisigardum in Dieppa et apud portum ipsius Dieppæ* » (1030). Cf. *stockfish*, litt. poisson de provision, connu dans une grande partie de la France, surtout dans le Midi, pour la morue et le hareng. En argot *stocfiche* (*stock-fish*) désigne les Anglais. Cf. l'*or-fi*, qui en norm. est un poisson à bec pointu et allongé, dont les arêtes sont bleues quand il est cuit ; c'est une altération de *horn-fish*, litt. poisson à la corne. En Bretagne, c'est l'*aiguillette*, pour *anguillette*, petite anguille. (V. notre *Glossaire norm.*, t. III, aux origines scandinaves, p. 28.)

GAULPORTE, par métathèse *glauporte* et facilement cloporte. L'étymologie de ce dernier mot est fort controversée. Mais qu'est-ce que le cloporte pour le peuple ? C'est un petit, un faux porc ; les Normands l'appellent *treie*, une truie ; les Italiens *porceleto ;* les Français le *porcelet Saint-Antoine*. Porte est donc l'altération, d'ailleurs légère, de porc, et la vraie orthographe serait *glauporc*.

CHAPITRE V

Transformation de GAUL *en* GAU *ou en* GO.

Le *l* est étouffé devant une consonne.

GAUAPEUR : ce mot populaire n'est pas dans le *Dict.* de Littré ; on écrit souvent *goapeur,* désignant un gourmand. Il renferme notre péjoratif *gau,* avec une finale inconnue, si elle n'est *hapeur*, v. fr. happeur, celui qui happe. Littré dit très-bien que c'est une onomatopée tirée du bruit d'une bouche qui saisit, qui happe. En effet, *hap* est bien, par exemple, le bruit de la gueule du chien qui *happe*. On dit en proverbe : « Les gauapeurs sont les gros mangeurs. » Gauapeur a aussi le sens de moqueur : c'est sa signification en breton, *goapaat*.

GAUANNE, qu'on écrit *caouanne,* forme qui représente la prononciation populaire *gao* et *cao,* pour *gau* et *cau,* a les caractères péjoratifs, d'abord par son préfixe, puis par sa définition : « Tortue relativement petite de la Méditerranée et de l'Océan ; sa chair ne vaut rien ».

GAUBRÉGEUX, dans Rabelais, ricaneur, litt. celui qui se *gauberge* ou *goberge;* le v. fr. écrivait *gauberge*.

GAUBERGE, espèce de merlus qui vient de Terre-Neuve, plus dur que le merlu ou merluche, un péjoratif par rapport à ce dernier poisson.

GAUBERGER (se), mieux que goberger, un mot pour lequel Littré n'a qu'une conjecture très-peu probable : nous hasardons *gaulhéberger*, se mal héberger, abuser du logis, de l'hospitalité.

GAUBILLE ou GOBILLE, bille de pierre, litt. fausse bille, par rapport à la bille de marbre ou *marbresse,* ou bien de *gau-oubille,* du v. fr. *oubille*, miette : « Du festin il n'est pas resté une oubille ». En norm. *agaubille* sign. méchant petit meuble, bimbelot.

GAUCIEUX : j'écris ainsi ce mot, quoiqu'on dise *vaucieux* dans le pays où je l'entends, dans l'Avranchin, à cause de l'affinité de *v*

et de *g*; il ne peut pas se résoudre en *mau-cieux*, mauvais ciel; *gaucieux* ou *vaucieux* se dit d'un terrain mal assoleillé, à fausse lumière, à mauvais ciel : le revers du sillon qui est dans l'ombre se dit « à vaucieux ».

GAUCHEFER (*Flore de la Manche* de Besnou et *Dict.* de Littré), le *calendula arvensis* ou le petit souci, le souci des vignes, dès lors faux souci, souci inférieur, par rapport au type, le grand souci *(calendula officinalis)*; mais *chefer ?* ce pourrait être chèvre feuille, si la différence des plantes n'était si grande.

GAUCHÊNE, ou COCHÊNE et COQUÊNE, litt. le faux chêne; c'est l'érable, *acer campestre*, dont un congénère, le sycomore, est appelé *faux-platane (pseudoplatanus)*.

GAUCHET, écrit gochet, nom vulgaire d'une coquille, la *natice foudre*, mot soupçonné péjoratif.

GAUCOURT, mot normand, désagréablement court, trop court, en v. fr. *gaucourte*, espèce de robe.

GAUCOURLIS, le bécasseau-gaucourlis *(tringa subarquata)*; litt. le faux courlis ou *corlis*, et fréquentant aussi les ravages maritimes.

GAUDEBILLEAUX, « mot de Rabelais qui signifie grosses tripes de bœuf gras » (*Dict.* de Trévoux); c'est un terme de la langue pop. de Touraine où Rabelais a tant puisé. Sa définition « grosses tripes » indique un péjoratif relativement aux petites tripes du bœuf et aux tripes plus délicates du veau et du mouton. Gaubilleau, sans doute primit. gaul-billeau, nous offre un terme normand : c'est la *beille*, le ventre, les entrailles, qui a passé dans l'anglais, où *belly* a le même sens. Je l'ai rattaché à un mot gaulois, à l'*ambasilla* des *Gloses* d'Abbon (liv. III), dans mon *Glossaire* du *normand*, de l'*anglais*, etc., t. II, p. 92. Ce serait donc la grosse beille, la mauvaise ventrée. Quant à l'intercalation de *d* après *l* (gauld-billeau) (v. GAUDELUREAU), cf. le v. f. *vaudeluque* (pour gaudeluque), fanfaron, petit maître (*Gloss.* de Roquefort), où se dessine assez bien le *gau* péjoratif et qui ressemble à gaudelureau.

GAUDEFRIDOUILLE, qu'on écrit *godefridouille*, pour gaul-fridouille, un efféminé, litt. celui qui *fridouille*, onomatopée du frisson. Cf. le prov. *fredelu*, frileux, et le v. fr. *fredeleux*, frileux. Quant à l'in-

tercalation du *d* (gaulde-fridouille), elle est commune après *l* : le lat. *molere* est devenu *mouldre ; valere* donne il *vauldra ; volere*, vouloir, donne il *vouldra*. Cette remarque s'applique à plusieurs mots de cette catégorie.

GAUDELUREAU, qu'on écrit godelureau, familièrement et par dénigrement jeune homme d'une conduite étourdie et présomptueux près des femmes. Gaudelureau pour gau-lureau ; en effet, en bourguignon on dit *gaulureau* pour un jeune homme libertin, litt. un mauvais luron ou *lureau*, du v. fr. : « Pour le souper des compagnons lureaux » (P. Faifeu, chap. XIII). Un texte du XVIe siècle porte *galureau :* « Il n'y a si méchant fils de laboureur qui ne veuille faire du galureau, porter plumes au chapeau. » (*Nef des fols*, fol. 62). L'étymologie de ce mot par Littré n'a guère de vraisemblance, *godelu* ne pouvant rendre compte de godelureau, dont il ne peut être que l'abrégé. Pour *luron*, Littré le déclare d'origine inconnue ; cependant il avait sous les yeux ce texte du XVIe siècle : « Le filz en chantant avant lure, lurete, avant lure, luron. Mon Dieu, que je suis vrai luron. »

GAUDENOT, qu'on écrit godenot, est un pur péjoratif breton, de *go, gau*, et *den*, homme, faux homme, petit bonhomme de bois. Pour Littré, étymologie inconnue.

GAUDIVEAU. Le *Dict.* de Trévoux l'écrit ainsi, maintenant godiveau ; pour Littré « origine inconnue ». C'est un pâté de veau, un hachis de veau, une espèce d'andouillette, litt. gaul-veau, mets inférieur de veau, le *d* intercalé comme dans gaudelureau, gaudebilleau, etc., avec *i* pour *e*, pour appuyer la voix.

GAUDON, que le *Dict.* de Trévoux écrit godon et qu'il définit : « homme fort riche et qui prend ses aises » ; il se prend en mauvaise part, litt. *gau-don*, mauvais maître ou seigneur. Maillard appelle le mauvais riche : « *unus grossus godon qui non curabat nisi de suo ventre* », un gros godon qui n'avait cure que de son ventre. « Les Anglais sont alliés devers leur roi godon », mais non pas de *goddam* (Ol. Basselin).

GAUDIVER, pour *gaul-iver*, dans l'Avranchin, homme à demi-ivre, d'une faible ou fausse ivresse : *iver* serait une métathèse de ivre ;

j'en ai rencontré une analogue dans les *Contes de la Haute-Bretagne* de M. Sebillot, du patois de ce pays où on lit : « Ils ressembellent », ils ressemblent.

GAUFRÊNE, en norm. litt. faux-frêne : c'est la viorne lantane *(viburnum lantana)*, que son écorce farineuse fait ressembler au frêne.

GAUGALIN, la poule qui chante comme le coq *(gal)*, litt. la mauvaise *gallina* ou géline ; en v. fr. *galine*, jeune coq, *gallinat*, poulet. C'est donc le faux coq, le mauvais coq, parce que son chant est un signe de malheur.

GAUGELU et GOGUELU (*Dict.* de Trévoux). Selon Borel, « celui qui a double menton et qui est fort gros ». Ce mot, d'après le *Dict.* de Trévoux, signifie un gros réjoui, un rieur ridicule, litt. mauvaise goule ou gueule.

GAUGRAIN, litt. le mauvais grain, celui qui est arrêté à la filière.

GAULAVÉ (Avranchin), mal, à demi-lavé.

GAULIARD, mot qui ne reçoit pas d'étymologie de Littré, qui, l'appelle rave blanche ; mais le *Dict.* de Trévoux dit rave brune, cendrée : or, *liard* en v. fr. désigne le gris pommelé ; c'est litt. le faux liard, la sale couleur grise.

GAULIMAS, mangeaille, sale mâchure ou mâche, pour *gaul-mas* ou gaul-mâche. Or mâche est le nom d'une salade, la *valerianella olitoria*. Ici la finale *as*, comme dans GAULIMAS et GALIMATIAS.

GAULORER, normand, ronfler grossièrement, de *lorer*, ronfler ; par contraction on dit aussi *glaurer* ou *glorer*.

GAULORÉ, dans l'Avranchin, désigne un manger grossier, fait de pain ou de farine dans du lait caillé : *loré*, en v. fr. lait caillé.

GAUMICHON, espèce de bourbe ou gâteau aux pommes, litt. fausse miche ou *michon* ; en v. fr. *michon*, très-petit homme trapu, gros comme une miche.

GAUMINE, mariage à la *gaumine*, celui qui était contracté par les protestants en présence du curé, mais malgré lui et sans aucune

bénédiction. On voit d'ici la mauvaise mine du curé. Littré cite ce mot sans en donner l'étymologie.

GAUMART et CACHIBOU : la bursère des Antilles, avec son nom ignoble de *bois à cochon*, s'appelle encore *gaumart* et *cachibou*, termes de physionomie péjorative, mais à radicaux inconnus.

GAUPE, femme malpropre et désagréable, en prov. *gaupas*, une vieille laide. Ici Littré cite plusieurs étymologies, sans conclure sur ce mot qui renferme *gau*. Une étymologie allemande est à peu près certaine : c'est le vieil all. *wolp*, louve, prostituée : dès lors c'est gau-wolp, contracté en *gaulp*.

GAUPILLER, GAUSSEPILLER et GOUSSEPILLER, identiques au fr. houspiller et gaspiller, et tous se résolvent en gaul-piller, c'est-à-dire piller grossièrement.

GAUPINET, v. fr. et norm., faible, fainéant, mot péjoratif et obscène, en lat. *malè inguinatus*.

GAUPITRER, pétrir d'une manière sale.

GAUPLAT (Avranches), litt. mal plat, se dit d'un arbre mal aplani, puis par suite d'un tronc mal arrondi.

GAUPLUMÉ, v. fr. et norm., mal peigné, mal emplumé.

GAUQUELICOT, coq, au lieu de coquelicot, plante, distinct de *coquelicot*, oiseau, désigné dans ce texte : « un coquelicoq tout droit sur ses pieds », et qui est l'onomatopée de son cri *coquericot !* On peut dire *gauquelicot* et *coquelicot*, comme on dit *gauquêne* et *coquêne* pour l'érable. Gau est le péjoratif *gal :* reste *quelicot*. Dans les recettes de Marcellus Empiricus, le « *papaver sylvestre* » est dit en gaulois *colocatonos ;* or ce mot peut se réduire en *gal* péjoratif, plus *catonos*, et avec la terminaison diminutive celtique, *catonic* ou *quetonic*, qui égale *quetelic*. On obtient donc *gau-quetelic*, par contraction *gauguelic*, et avec la finale diminutive fr. en ot, *gauquelicot*, litt. le faux pavot. Les Grimm retrouvent le *colocatonos* dans l'irl. *codlaincan*, pavot. Toutes ces transformations d'un mot qui vient de si loin n'ont rien d'étonnant.

GAURHUMER (se), se donner un mauvais rhume ; le privatif « *se dégorhumer* », très-usité à Avranches, signifie se débarrasser la gorge d'un mauvais rhume, en crachant.

GAUSEC, mal sec, en patois normand.

GAUSET, dans l'Avranchin, signifie un lierre qui s'accroche aux blés et qui leur est contraire : c'est tantôt la *viria cracca*, tantôt l'*ervum hirsutum*, en fr. l'ers. La gesse est une plante très-voisine de celles-ci. Or, *gausé* peut représenter *gau-gesse*, litt. la fausse gesse.

GAUTIMAS (*Dict.* de Lacombe), mot prov., une grosse joue, un joufflu, mot de sens péjoratif dont le radical nous est inconnu.

GAUTUÉ, mot norm., litt. faux-tué, mal-tué : un animal *gautué*.

GAUTUFLAT (*Dict.* de Lacombe), grosse joue, joufflu, jette à l'esprit *gau-soufflé*, boursouflé.

On remarquera qu'en normand les péjoratifs en *gau* sont associés à des mots très-clairs, et qu'il ne peut y avoir d'incertitude sur le sens et la composition de la plupart d'entre eux : *gautué*, mal tué ; *gauquêne*, faux chêne ; *gaufrêne*, faux frêne ; *gauvèche*, fausse vesce ; *gauplumé*, *gaugrain*, *gaucourt*.

Comme *g* s'échange avec *v*, *gau* et *vau* sont identiques. On peut donc rattacher à la classe de ce chapitre *vaudeluque* (semblable à godelureau), petit maître, en v. fr., ensuite *vau-put*, litt. vilain, infâme, puant, celui qui commet un péché contre nature, ensuite va-vasseur par gal-vasseur, le vavasseur, c'est-à-dire le petit vassal.

Ce n'est pas l'œil, c'est l'oreille qui est le juge en fait d'étymologie : aussi l'orthographe *gau* ou *go* est même chose pour l'oreille. Aussi les mots français gobille, godefridouille, godelureau, godenot, goapeur, godiveau, goberger, goguenard, goguelu, pourraient peut-être s'écrire par *gau*, et cette orthographe serait plus étymologique.

Le mot breton GOEMON, pour Littré « d'origine inconnue », signifiant l'épave, le varech, la saleté que la mer jette sur son rivage, ce que l'on appelle dans l'Avranchin le *jaffa* de la mer, ce mot a un sens péjoratif ; mais il ne contient pas notre préfixe. M. Maurier (*Mém. de l'Acad. de Brest*) l'explique par « *gouez mon* », sauvage engrais, en faisant remarquer que ce mot pourrait remonter à une haute antiquité, car aujourd'hui les adjectifs bretons suivent le substantif, et c'était le contraire du XIIIe au XVe siècle.

Goeland a aussi une physionomie péjorative ; cependant il peut venir du breton *goellen*, gémir, ce qui est assez d'accord avec le cri de l'oiseau. De là le fr. *goëlette*, fém. de goëland, espèce de navire léger. D'autres noms de navires sont tirés de noms d'oiseaux : la frégate, de la *frégate*, le plus rapide des êtres ailés ; la corvette, de la *corvette* ou *côvette*, nom normand de la femelle du corbeau.

Un mot de même physionomie est *gogane*, un des noms de la fritillaire ou couronne impériale ; mais ce doit être une altération de son nom de gorgone, formé d'après le grand nombre de ses têtes.

CHAPITRE VI

Transformation de GAL *en* GA.

Gal perd son *l* devant une consonne.

Gabarre, embarcation inférieure à la barque et à la barge, puisqu'elle est plate et qu'elle sert à décharger les barges ; c'est un lourd bateau sur les rivières. Le fr. barque et barge est d'origine celtique : *barc* en gaël., *bark* en bas-breton. En préfixant le péjoratif *gal*, on obtiendrait *ga-barge*, fausse ou mauvaise barge ; mais *barre* est aussi d'origine celtique : c'est *bar* en kymri, branche, et par extension barre, poutre, et la poutre est l'objet prédominant dans le bateau plat. Le breton offre la même composition : *gaober*, litt. mauvaise barque ou barre. Pour gabarre, Littré écrit : « origine inconnue. »

Gabiourne, mot soupçonné péjoratif, qui dans le Piémont désigne la pie-grièche. (V. *Nouv. Dict. d'hist. nat.*)

Gabord, le bordage de la quille, c'est-à-dire le faux bord, le petit bord, relativement au bordage proprement dit. Les Anglais disent *garboard* dans le même sens, un mot qui a mieux conservé la forme du péjoratif. Il est bien probable que *garbord* ou *galbord* a été le mot fr. primitif.

Gaborin, dans l'Avranchin, vieux, misérable mobilier, vieilles

hardes : le sens péjoratif est ici bien évident, mais nous ignorons le radical *borin*, à moins que ce ne soit le v. fr. *bouras*, grosse étoffe de poil.

GABOUILLA, en prov., brasser l'eau, la troubler avec un bâton d'après le *Dict.* de Lacombe, litt. brouiller salement, fouiller grossièrement. Cette forme suppose le fr. gabouiller.

GABURON, terme de marine, pièce de bois qu'on applique à un mât pour le fortifier : c'est donc un faux mât, un terme de dépréciation. Le v. fr. *buron*, cabane, est-il le radical ?

GABUSER, tromper (*Dict.* de Lacombe), litt. mal user, abuser, ou *gal*-abuser.

GADOLIER (*Dict. du patois norm.* de Joret), garnement, mauvais sujet, radical inconnu.

GADOUE « origine inconnue », dit Littré : c'est litt. la sale boue, la boue inférieure ; toutefois le passage de *b* à *d* n'est pas ordinaire. Pour nous *gal*-boue, d'où gadoue n'est pas un hybride, puisqu'on reconnaît que le fr. boue est le kymri *baw*, boue, exactement le norm. *baue*, boue.

GAFOUILLER et CAFOUILLER, fouiller salement, et aussi CHAFOUILLER.

GAGUI, une grosse réjouïe, grossièrement *gaie* ou *gal-gaie*. Pour Littré, origine inconnue. Le *Dict.* de Trévoux donne la forme fém. « une bonne grosse gaguie. »

GAHET était, avec *cagot* (v. ce mot, ou vilain Goth) et *cacous*, mauvais cuisinier, du v. fr. *cous*, cuisinier, ou plutôt *caqueux*, le nom des peuplades abhorrées : litt. mal *hait*, dégoûtant, du v. fr. *haiter*, plaire.

GALIFRE (*Gloss.* de Roquefort), grand mangeur : *lifre*, onomatopée d'un manger bruyant, qui entre dans le sobriquet des Allemands, *Lifre-lofre*, gourmand.

GAMAFRER, v. fr., blesser, c'est-à-dire *mâfrer* ou mâchurer d'une manière sale et grossière : c'est une réduction de *galimafrer*, resté dans galimafrée. V. ce mot.

GALUER et ÉGALUER, en norm. éblouir, litt. mal luire ; la finale

lue se trouve dans le fr. péjoratif berlue v. ce mot; elle est voisine du v. fr. *lum*, lumière, du l. *lumen*.

GALURIN, nom présumé péjoratif que Besnon, dans sa *Flore de la Manche*, donne à la mâcre (*trapa nutans*), pop. *corne du diable* et châtaigne d'eau. Le radical nous échappe, à moins que ce ne soit le v. fr. *norrin*, nourriture. Donc *ganourrin* serait la mauvaise nourriture, châtaigne inférieure.

GALANGA, mot soupçonné péjoratif, d'après sa physionomie et d'après l'affreux poisson qu'il dénomme, la baudroie lophie. Quant à *galanga*, plante ou le *maranta*, bien qu'abrégé en *languas* (*nouv. Dict. d'hist. nat.*) il n'est pas pop. ni péjoratif : c'est le. v. fr. *garingal*, de l'arabe *chaland*, d'après Littré, sans doute prononcé *Kalang*.

GAMANDRÉE, la germandrée. « Prends gamandrée cueillie au moys de may » (XVIe siècle, *Secrets d'Alexis*, Piémontois). Cette forme suppose *garmandrée* et nous montre l'affinité de *gar* et de *ger* qui a prévalu. Nous ne voulons tirer de là que cet échange, car l'étymologie, longtemps douteuse jusqu'ici, est l'italien *chamadria*, tiré du nom latino-grec *chamædrys*, litt. chêne à terre, petit chêne.

GAMANDIER, litt. faux amandier; c'est une espèce de châtaigne dans le Dauphiné, d'après le grand *Dict. d'histoire naturelle*.

GARINGAL et GALANGE, espèce d'épice (*Gloss.* de Roquefort) mot soupçonné péjoratif.

GAMAHEUCHER, terme obscène, avec le sens général de grossièreté, de saleté.

GAMARE, petit étang près de Narbonne, litt. la petite, la mauvaise mare.

GAMEGNO (*Dict.* de Lacombe) en prov., désigne un oiseau inférieur, grive ou alouette de troisième grandeur, litt. mauvaise mine, *megno*, comme la mauvis (mauvais visage) ; le fr. mine est le bret. *min*, visage, le kymri *mein*, le norm. *meine*.

GAMILLE, nom pop. de la ficaire renoncule, peut-être litt. camomille, ce dernier mot devant se contracter en *camille* ; il ne serait pas dès lors péjoratif. Pour les plantes, le peuple admet de vagues et lointaines analogies.

GAMIN, pour Littré « d'origine inconnue ». Ce mot rentre d'au-

tant mieux dans notre théorie que l'on trouve *galminus* dans un ancien lexique cité par Ed. du Meril dans son *Hist. philos. de fr.*, litt. mal-miné, de mauvaise mine, comme le prov. *gamegno*. Son synonyme moderne, *gavroche*, a un air péjoratif, mais son interprétation nous échappe.

GAMION, le même que CAMION. V. ce mot.

GAPILLON, vers l'embouchure du Rhône, d'après Pfeiffer, dans sa *Légende territ. de France*, a le sens de marécage. Il cite *palin*, marais, formé du v. fr. *palud* et *palu* ; dès lors on obtient *ga-palin*, mauvais marais. Je trouve aussi que GAPILLON désigne le jonc de la Camargue : c'est dès lors la mauvaise paille, le *ga-paillon*.

GASPAROT, espèce de hareng qu'on sale pour l'hiver et qui est moins bon que le hareng ordinaire ; sens péjoratif, litt. mauvais *spare*, du l. *sparus*.

GAVAUCHE, terme de marine, désordre. Ce terme, évidemment péjoratif, est une forme de *gavaucher* ; on dit dans le Charolais « un travail de galvache. » V. GALVAUDER.

CHAPITRE VII

Transformation de GAL *en* GAR *et en* GUER. — C'est l'échange commun entre les deux liquides *l* et *r*.

GARBOUILLER, v. fr. brouiller grossièrement : de là le v. fr. *garbouillement* et *garbouil*. Garbouiller se métathèse en *grabouiller* : « Un peu de grabouil entre mesdames de Belin et de Bressy » (*Satire Ménippée*). Ces mots sont distincts de *gargouiller*, onomatopée d'un bruit guttural. Cf. le personnage pop. appelé Grigouille et Gribouille, « celui qui se mettait dans l'eau de peur de se mouiller », et le fr. gribouiller et gribouillage, qui sont une forme adoucie de grabouiller.

GARBOTEAU, poisson, la chevanne ou meunier, du v. fr. *boteau*, pommeau d'épée, chose en botte, arrondie : ainsi garboteau serait le vilain, le faux pommeau, d'après sa grosse tête, indiquée par son synonyme chevanne, du v. fr. *chève*, chef, tête.

Gardon, qui semble offrir le *gar* péjoratif, n'est introduit ici que pour proposer une étymologie. Littré l'ayant déclaré « d'origine inconnue. » Il semble appartenir au *guard* scandinave, une pêcherie, comme commun dans les pêcheries.

Gardonner (*Gloss.* de Roquefort), médire, litt. mal donner, donner en mal. V. Ducange au mot *gardo*; il donne aussi *gardonner*.

Garbure, potage épais fait de pain, de seigle, de choux et de lard, pour Littré « paraît venir de l'esp. *garbias*, ragoût », étym. qui ne rend pas compte de la finale *ure*. La garbure a été sans doute une grossière soupe au beurre, au lieu de lard, du moins pour les jours maigres : or beurre est *burre* dans la plupart des patois : *burre* en norm., *bure* en pic., en it. *burra*. La garbure serait donc la mauvaise ou grossière soupe au beurre. Le sens péjoratif est marqué dans un mot analogue : « des reliefs des beurres on fait la *burate* pour servir à l'appareil de la grossière famille » (Ol. de Serres).

Garbuge, v. fr., grabuge, ainsi que galburge. V. ce mot, chapitre II.

Garfouler, un mot du Berry (v. *Gloss. du Centre*, par Jaubert), litt. fouler grossièrement, salir en foulant.

Gargache et **gargaisse**, sorte de culotte (*Gloss.* de Roquefort), du mot soupçonné d'être composé du préfixe *gar* et du prov. *gacher*, gros drap pour les paysans. Toutefois, ce peut être la métathèse de grègue, avec un suffixe (*asse, ache*) péjoratif : *guergasse*.

Gargamelle, le nom de la femme de Grandgousier dans le roman de Rabelais, lequel avait adopté ce nom populaire, au sens de vilaine truie, car *gamelle* a toujours le sens de truie en Berry (v. *Gloss. du Centre* de Jaubert).

Gargantua, mot pop. fort ancien, que Rabelais a donné au héros de son œuvre pantagruélique : sa vraie définition est « personnage gigantesque ». Aussi, malgré l'autorité de M. Baudry, qui tire le mot du prov. *gargante*, gosier, nous y voyons le préfixe *gar* et le mot géant, qui s'est dit *gayant*, témoin Gayant, le géant des fêtes de Douai.

Garguille (Gautier), nom de théâtre adopté par le célèbre far-

ceur Hugues Guérin vers 1588, litt. la mauvaise goule (Jehan Gargoule, XVe siècle), ou bien la mauvaise blague, du v. fr. *guile*, bourde. Il réunissait en son nom deux noms très-distincts qu'il trouvait dans la langue populaire, dans ces dictons : « prendre Gautier pour Gargouille », se méprendre, et « n'épargner ni Gautier ni Gargouille », c'est-à-dire personne. Ce dernier dicton a été employé par Régnier (sat. XIII). Du reste, Garguille peut se rattacher à *garguille*, gorge, et en bourguignon *garguillot* a cette signification.

GARGUETON (*Gloss.* de Roquefort), charençon : cet insecte si nuisible doit recevoir des noms injurieux ; le mot charençon est lui-même formé de notre péjoratif. V. le chap. XIII, sur CHAR ; mais le radical de gargueton nous est inconnu.

GARMENTER, se lamenter, en v. fr. pris en mauvaise part, radical inconnu.

GARGOTTE, litt. mauvaise *cotte* ou *cottage ;* Littré donne pour étymologie le berichon *garcot*, cabinet noir, qui est la forme première de *gargotte*.

GARGOUSSER, mot norm. composé du préfixe *gar* et de *grousser*, gronder ; ainsi *gargousser* est gronder grossièrement. Ce mot peut réclamer l'étym. du fr. gargousse, qu'on ne peut tirer de l'it. *cartocchio*, car il n'y a pas d'exemple de *t* changé en *g*, et *cartocchio* ne peut faire que cartouche.

GARNOTTE. V. GERNOTTE.

GARNEMENT, mot qui a le sens péjoratif, mais qui ne peut se décomposer en *gar* et un radical. Il n'est introduit ici que pour la critique de son étymologie par Littré. Il est rare qu'un nom de chose devienne un nom d'homme : à ce titre il est difficile que garniment, primit. défense, puis arme, puis vêtement, s'applique à une espèce humaine. Sa forme la plus ancienne est « garnemenz » dans la chanson de Roland. C'est vers le XIVe siècle qu'on trouve *garniment* dans le sens de mauvais sujet : « La trève ne donnai à de tels garniments » (*Vie de Guesclin*, v. 1174). « Lors avait nom Saules il mauvais garniment » (*Girard de Rouss.*, v. 5897). Il y a là deux mots distincts : *garniment*, issu de garnir, et *garniment*, homme, d'origine inconnue, à moins qu'il ne soit *ward-man*, homme de

garde, soldat, un des nombreux termes militaires dus à l'invasion germanique. Remarquons que ce mot n'est pas en soi péjoratif et qu'aujourd'hui, comme autrefois, on dit « mauvais garnement ».

GARRABOT (*Gloss.* de Roquefort), petit bateau, mot d'aspect péjoratif, mais qu'il tire du lat. *carabus*.

GARSOUILLER ou GASOUILLER, en norm. a le sens de salir une chose, de gâter, d'exécuter grossièrement une besogne : « Ce champ n'est pas labouré, il est gasouillé », litt. grossièrement souillé. Le fr. pop. possède *arsouille*, homme souillon ; c'est le même mot dont le *g* s'est éteint.

GARWAL, loup-garou, en v. fr. Littré le tire de *were-wolf*, homme loup, par le bas-l. *gerulphus*, mais qui est *gar-wal* faux homme. V. GARWAL, au chap. Ier.

GAROUSSE, nom qui, avec plusieurs variantes, s'applique à des légumineuses voisines les unes des autres, mais plus spéc. à la gesse cultivée, *lathyrus sativus : jarousse* et *arosse* (*Flore de Norm.* de Brébisson), et *garousse*, *gairousse* et *jarosse* (*Flore de la Manche*, par Besnou). Nous prenons pour type la forme *garosse*, où se montrent le préfixe *gar* et le sens péjoratif, car les synonymes *févouette*, *minçon* (mince), *féverolle*, *bois à crapaud*, *lentille bâtarde*, *pesette* (petit *pès* ou pois), *macusson* (mauvaise cuisson), *mitrouillet*, accentuent suffisamment l'idée de dépréciation. Quant à *osse*, c'est le nom d'une espèce voisine, l'*orobus*, en fr. orobe, en v. fr., au nomin. singulier, *orobs*. De cette dernière forme à *orosse*, il n'y a qu'un pas. On obtient donc *gar-orosse*, *garosse* et garousse, formes identiques, comme dans le *jarousse* et *arosse* précités. Littré déclare *jarosse* et *jarousse* d'origine inconnue. C'est le même mot que *garousse* ; en effet, *g* s'adoucit en *j* : par ex. *galbinus* devient *jaune*, *gaudium* joie.

GARUCHE (jeu de la mère Garuche). C'est le nom de celui ou de celle qui fait ses enfants de tous ceux qu'elle saisit à la course et qu'elle emporte dans son réduit. V. *Jeux des adolescents*, par Belèze. Ce mot a un certain aspect péjoratif, mais le radical nous est inconnu ; ce pourrait être la mauvaise rouge ou rousse, le poil roux, celui de Judas, étant regardé comme un signe de perversité.

GARRUS (*Gloss.* de Roquefort), sorte de houx, litt. faux houx, comp. de *gar*, faux, et du v. fr. *uls*, houx, dérivé du l. *ilex* ou plutôt du l. *ulex*, ajonc, arbrisseau piquant.

GARVACHE (*Dict.* de Lacombe), habit long, mot de physionomie péjorative : or *vachin* en v. fr. signifie cuir de vache; ce pouvait être, dans l'origine, un vêtement grossier fait de cuir de vache. Les paysans bretons et normands portent un long habit de peau de *bique* (chèvre). Distinct par le sens de *gargache*.

GARVANE, le pois chiche ou *pesette* (*Flore de la Manche*, par Besnou, où l'on trouve aussi *garvance*); c'est une variante de *gourgane*, appliqué par les marins à la féverolle, et pour Littré *gourgane* est d'origine inconnue). Le sens diminutif est évident dans *garvane* et *gourgane*, d'après leurs synonymes *pesette* (petit pès ou pois) et *féverolle*. Le radical pourrait être le *banetos*, haricot en cosse, que donne le *Dict.* de Lacombe; mais un autre étym. est beaucoup plus sûre. V. GOURGANE. Quant à garou, arbrisseau de la famille des daphnés, nous demandons à l'introduire ici, quoique étant en dehors de notre théorie, mais uniquement parce que son étym. a échappé à Littré : c'est le *caryon* de Pline, du grec καρυον noix, un des éléments du nom de la famille des caryophyllées; c'est le *garum* du bas-latin, noix à écorce médicinale, comme le garou.

La mention de *garousse*, la gesse (le même mot que *vesce*, selon Littré), nous rappelle qu'une de ses variantes, *arosse* et *arousse*, est aussi le nom pop. d'une plante d'espèce et d'aspect bien différents : c'est l'arroche, en lat. scientifique *atriplex*. Littré s'efforce de tirer arroche de *atriplex*; il cite l'italien *atrepice*, qui en sort bien, ainsi que le wallon *aripe*; mais le namurois *aurause*, le berrichon *arrosse*, le fr. pop. *arosse* et *arousse* n'en peuvent sortir. Philologiquement, l'arroche et la bourrache sont le même mot. Littré dit que bourrache est d'origine arabe, *bou rack*, père de la sueur, dont les botanistes ont fait *borrago*. Cette plante sudorifique est originaire d'Orient. La disparition du *b* initial est un fait assurément insolite, et elle ne peut être constatée dans l'anglais *orach*, arroche. S'il n'y a pas de rapport botanique entre l'arroche et la bourrache, il y en a beaucoup d'autres : communauté de patrie, l'Orient; communauté d'usage, toutes deux étant usités en décoc-

tions; communauté d'effets salutaires; communauté culinaire, puisqu'en certains pays la bourrache est une plante potagère comme l'arroche des jardins.

CHAPITRE VIII

Transformation de GAR *en* GUER.

Dans toute la vieille langue française la première lettre de l'alphabet se prononçait généralement *e*, comme aujourd'hui en anglais et dans nos patois. Il n'y a donc rien d'insolite dans le changement de *gar* en *guer*.

GUERBOULÉE, forme supposée d'après une forme du XVIe siècle *guéblette* (*guer-boulette*), pour giboulée. Son synonyme *triboulée* nous livre le radical, qui est *bouler*, rouler par terre. Pour le changement de *gue* ou *gui* en *gi*, il y a beaucoup d'exemples : le fr. *guigner* se dit *gigner* en génevois; le v. fr. *giler*, jaillir, donne le fr. guilée, ondée. On dit également *guibre* et *gibre* de navire; le fr. guichet est *viquet* en norm. Le v. fr. *gangle*, moquerie, était en prov. *jangla*, du l. *joculator*, d'où *jongleour*, qu'il ne faut pas confondre avec *gengleour*, farceur, joueurs de gobelets, du l. *caculator*, du l. *caucus*, espèce de vase.

GUERJOLER, mot picard (*Gloss.* de Corblet), bégayer, maljoler; mais qu'est-ce que *joler?*

GUERLINGUET, nom dans Buffon pour désigner un petit quadupède ressemblant à l'écureuil. Ce mot annonce un péjoratif par son préfixe et un diminutif par sa finale. Qu'est-ce que *linguet?* En norm. *elingué, elingard* se dit de tout être à la forme allongée, élancée, et ce terme s'appliquerait bien à l'écureuil. Le guerlinguet serait alors le faux et petit écureuil.

GUERLOPER, du patois picard (*Gloss.* de Corblet), bouillir par intervalles, c'est-à-dire mal bouillir; mais qu'est-ce que *loper?* (Voir page suivante.)

GUERMENTER, le même que *garmenter* et *gaimenter*, v. fr., se lamenter, radical inconnu.

GUERMENDIER, forme supposée pour étymologiser le péjoratif, inexpliqué jusqu'ici, *quémander*, dont le sens de *mendier* est pris en mauvaise part. Les deux mots se superposent pour la forme et pour le sens, car le *r* de *guer* tombe devant la consonne *m*.

GUERNOTTE, adouci en *gernotte*, qui est dans la *Flore de la Manche* de Besnou, et le *r* est sensible dans la forme générale GÊNOTTE : c'est le *carum bulbocastanum* dont le bulbe est comestible. Le fr. est terre-noix. C'est en effet la forme et le goût de la noisette : c'est la *nò-notte* des enfants, le *nut* de l'anglais. Ainsi la *guernotte* ou *gernotte* est la fausse noisette.

GUERDONNER, en v. fr. récompenser, n'est pas introduit ici comme renfermant le *gar* ou *guer* péjoratif : c'est pour en donner une interprétation nouvelle. Elle sort du prov. *gazardonar*, facilement contracté en *gardonar*, probab. de *gaza donare*. De *gaza* est venu *gazetta*, pièce de monnaie, et en prov. *gazan* sign. gain, profit (*Dict.* de Lacombe).

GUERGANTUA. Un philologue, M. Le Vallois, me signale à Saint-Georges-des-Rivières (Manche) le *grouet* (caillou) de Guergantua. V. GARGANTUA.

GUERLOPER (*Gloss. pic.* de Corblet), bouillir par intervalles, litt. mal bouillir ; toutefois c'est la métathèse de grelotter, c'est-à-dire *guerlotter*.

GUERPELÉ, mot d'Avranches que je trouve à la marge de mon *Gloss. norm.* avec cette définition : « gros insecte qui vit sur les bêtes bovines, et qui troue la peau ; on l'appelle aussi barbelet. » C'est donc litt. le mauvais peleur, en roman *peléor*, d'où la forme actuelle de *guerpelé*.

CHAPITRE IX

Transformation de GAR *et* GUER *et* GER *et en* JAR.

G s'adoucit en *j*, comme nous l'avons vu dans *galbinus*, jaune ; dans *gaudium*, joie ; Guibert-Gibert. Littré cité jarsette comme identique à garzette.

JAROUSSE, JAROSSE, JAROUGE, les mêmes que GAROUSSE. V. ce mot.

JARBOSSE, terme de marine, corde garnie d'un crampon pour accrocher l'anneau de l'ancre. On l'appelle *candelette* et *bosse* de bossoir (*Dict.* de Trévoux). C'est litt. la fausse bosse du bossoir; *candelette* offre aussi un sens diminutif. Pas d'étym. dans le *Dict.* de Littré.

JARLOT, entaille dans la quille où l'on fait entrer une partie du bordage (*Dict.* de Trévoux), mot soupçonné péjoratif ou diminutif. Pas d'étym. dans le *Dict.* de Littré.

JERNOTTE, mot norm., ainsi écrit dans la *Flore de la Manche*, par Besnou. V. GUERNOTTE au chap. précédent.

JAVART, d'origine inconnue pour Littré, peut-être fausse varice (jar-varice), javart nerveux, celui qui vient sur le nerf.

JAUCOUER, à Avranches, couper la queue d'un cheval, litt. mal couer, couper la *coue*, la queue.

JARNOTTE, en picard, le même que *gernotte* en norm.; c'est le tubercule du *carum bulbocastanum*. V. GUERNOTTE, chap. IX.

CHAPITRE X

Transformation de GUAR *et de* GUER *en* GRA, GRE *et* GRI.

Cette métathèse est assez commune : *guerlot*, en norm. grélot; *garbeau*, grabeau, grumeau de pharmacien; en v. fr. *grabel* et en angl. *garble*, crible; en esp. *garbillar*, cribler; *guersil*, en norm. grésil; *guénouille*, en norm. grénouille. Pour le changement de *e* en *i*, citons le l. *brevis*, v. fr. brief; le v. fr. *grever* et *griever*, le norm. *grégir* et *grigir*, serrer les plis d'une étoffe.

GARBOLISER et DÉGARBOLISER, litt. bouler salement.

GRABOUILLER, brouiller salement, le même que *garbouiller*. V. ce mot, chap. VIII.

GRABUGE, le même que *garbuge* et *galburge*. V. GARBUGE.

GRAFUS, charogne et malotru (*Dict.* de Lacombe).

GRAJALET, petite jatte, en v. fr. *jalle*, vase.

GRAPASSER, criblure, mais peut-être grains passés.

GRÉGALADE, coup de vent du nord-est, qui renferme *grécal*, grec, selon Littré ; mais *grécal* n'existe pas en v. fr. C'est le mot *gale*, vent fort, signalé dans le *Gloss.* du Haut-Maine, de même en angl. *gale*, forte brise ; alors *grégalade* est la mauvaise forte brise.

GRÉLUCHON, l'amant de cœur d'une prostituée, le souteneur ; c'est un faux mari. Le rad. *luchon* est difficile à déterminer, s'il n'est le v. fr. *luquer*, regarder en dessous, et le fr. loucher ; en norm. *louchon*, sournois.

GRÉOU (*Dict.* de Lacombe), lisez gré-houx, un houx ; la forme est péjorative, mais le sens ne l'est pas, à moins que ce mot ne désigne le faux houx, le houx fragon.

GRÉSIL, mot introduit ici uniquement parce que Littré n'en donne pas une étym. décisive : c'est le v. fr. *greisil*, verre cassé.

GRIBOUILLER, du v. fr. *garbouiller*, brouiller grossièrement. Le nom pop. de Gribouille a le sens de se mouiller salement. Quand G. Sand, dans son conte de Gribouille, a appelé sa mère Brigoule, il n'y a eu qu'une transposition de lettres.

GRIBICHE, acariâtre, accolé ordinairement à tante, « la tante gribiche » ; *gri* est donc péjoratif ; mais quel est le radical ? Est-ce le v. fr. *bigle*, louche, ou le v. fr. *bigue*, boiteux ?

GRIBOURI, nom vulg. de l'eumolpe de la vigne, dit aussi coupe-bourgeon et *bêche*. Au XVIe siècle *griboury*, un esprit, un follet ; c'était à lui qu'on attribuait les ravages ; litt. le petit bourreau. L'insecte n'a rien de gris ; il a de brillantes couleurs. Oudin (XVe siècle) donne à *griboury* le sens de follet, de lutin.

GRIBOURIN ou GARBORIN et GABORIN, le mobilier, pris en mauvaise part, comme aujourd'hui *bazar*, même sens, et par suite l'avoir : « manger son *gribourin* ». V. GARBORIN, chap. VI.

GRIBANNE, sans étym. dans le *Dict.* de Littré, prob. fausse banne, péjoration plus accentuée dans le v. fr. *gabanne*, espèce de barque, pour *garbanne*. Le sens de fausse banne est rendu très-probable par la définition que donne Jal : « ce navire ressemblait d'autant

plus à une grande banne qu'il était à fond plat et sans quille » (*Gloss. nautique*).

Grigou, gueux, misérable, avare : « étym. incertaine », dit Littré. Gueux et queux viennent du l. *coquus*, profession méprisée, d'où le fr. coquin. En v. fr. *cous*, cuisinier : grigou égale donc le sale, le mauvais *cous* ou cuisinier. Signalons ici une fausse étym. de du Cange, qui tire cocu de *cous* redoublé. C'est le l. *cuculus*, coucou, qui avait un sens péjoratif en latin, d'imbécile dans Plaute, de fainéant dans Horace.

Grimaud, qui est d'humeur maussade, sens péjoratif ; mais qu'est-ce que maud? Est-ce un abrégé de maudit? très-douteux, plus probablement un diminutif en *ot* : *grimot*, qui fait la grimace.

Gringalet. Au XVIe siècle, selon Oudin, c'était un bouffon, peut-être un nom propre. Toutefois, comme la gourmandise est le thême commun de la bouffonnerie populaire, le v. fr. offre, pour radical, *galet*, gorge, gosier. Mais dans tout le v. fr. les mots *gringalet* et *guingalet* désignent un cheval, sans doute mince et léger, puisqu'ils s'appliquent aujourd'hui à un homme mince et grêle. V. le mot suiv.

Gringoler, le simple supposé du fr. dégringoler, dont l'origine est inconnue à Littré. En picard, c'est *dégrigoler*, forme première où le fr. a intercalé une nasale ; or *grigoler* est composé du péj. *gré* ou *gri* et du v. fr. *galer*, sauter. Quant au changement de *a* en *o*, il est commun dans plusieurs provinces de France. Le prov. a passé de la finale *a* à *o* ; le v. prov. *messa*, *filla*, aujourd'hui *messo*, *fillo*.

Gringotter (Henri Estienne dit *gringuenotter*) se dit familièrement pour mal fredonner. Ce sens péjoratif existait en v. fr. : « comme il deschante et gringotte » (XVe siècle, *Martyre de saint Pierre*). *Gringuenotter* une messe, dit M. Estienne, c'est la mal chanter, la dépêcher. Le préfixe *gri*, avec l'intercalation fréquente de *n*, s'adapte à un radical inconnu.

CHAPITRE XI

Transformation de GAR *en* GOR *et* GOUR.

Le changement de *a* en *o* n'est pas très-commun; cependant on peut citer en v. fr. *grae* et *groe*, grès, rocher; *gramment* et *graument*, grandement. Mais le passage de *gor* en *gour* est très-fréquent: ainsi on dit indifféremment *gorgousser* et *gourgousser*, *gourmander* et *gormander*, *gorfouler* et *gourfouler*.

GORFOULER et GOURFOULER (*Gloss.* de Roquefort), gâter, détruire, maltraiter, fouler grossièrement.

GORGORIER, v. fr., murmurer, gronder, peut-être une onomatopée; mais ce mot peut se réduire aussi en préfixe péjoratif et le v. fr. *gorgier*, murmurer.

GORGOUSSER et GOURGOUSSER, gronder grossièrement, malproprement.

GOURMACHER, patois norm., manger goulument, mal mâcher.

GORMANDER et GOURMANDER, v. fr., manger immodérément, comp. du péjoratif et du l. *mandere* : c'est l'étym. du fr. gourmand, que Littré déclare d'origine inconnue; en berrichon *gormand*, gourmand; en bourg. *gorman*, id.

GORVELLE, poisson ainsi nommé au Croisic, et qui diffère peu de la sardine, mot obscur, mais qui, d'après cette définition, semble renfermer l'idée de fausse sardine. Mais qu'est-ce que *velle ?*

GOURGALLE, nom vulgaire du tourteau, crabe qui est d'un vilain jaune, et *galle* peut bien être une forme de *ganne*, jaune, en v. fr., qui avait le dim. *gannet*. V. le mot suivant.

GOURGANE, petite fève de marais, féverolle, en bas-norm. *cabouret*. Ce mot est composé du préfixe *gor-gour* et du v. fr. *ganne*, jaune, dim. gannet, litt. la petite jaune, terme resté dans le dim. *gannille*, la plante jaune par excellence, la plante d'or, le beau *calthe des marais*, vulg. *populage*.

GOURGANDINE, femme de mauvaise vie, coureuse. Littré dit ce mot « d'origine inconnue », et il cite Le Héricher qui, s'appuyant sur un passage de la *Muse norm.* : « Pour s'en aller gourgandir sur ses rivaux », le tire de *gore*, prostituée, et de *gaudir*, se réjouir (*Hist.* et *Gloss.* du normand, p. 381, IIe vol.). Il n'accepte donc pas notre étymologie, et nous-même nous ne l'admettons plus. C'est le composé du péjoratif *gor* et *gour*, et le v. fr. gaudir; se *gourgandir*, c'est se réjouir grossièrement, salement.

GOUROUFLE, en norm. et à Bayeux *gouroufe*, d'après Pluquet (*Essai sur Bayeux*, p. 29), désigne un insecte odieux, la blatte orientale, qui ronge les aliments et les vêtements, dite encore la *boulangère*, sens péjoratif, radical inconnu. Cependant en norm. *roufle* signifie vigoureux, brutal; en angl. *ruff*, dur, cruel.

GOUSPIN, pour *gourpin*, rad. obscène, petit garçon, avec sens méprisant, dont une forme est à Avranches *crouspin*. Littré dit que c'est pour gousse-pain, litt. mangeur de pain, ce qui n'a guère de sens.

CHAPITRE XII

Transformation de GWAL-GAL *en* CAL *et en* CALI *et* CALIN.

Le changement de *gwal-gal* en *cal* se rencontre partout dans langue française : c'est un échange entre deux gutturales. Mais dans la composition des mots s'introduit involontairement un *e* muet : ainsi, par exemple, cal-borgne se prononce cale-borgne. C'est ainsi que dans le passage des noms masculins latins en *or* (*calor*, *amor*) au français en *eur*, on fait entendre un *e* muet à la fin de cette terminaison, prononciation qui s'est traduite dans l'orthographe de *caure*, chaleur, au XIIe et au XIIIe siècle. C'est même une des causes de la féminité de ces noms en français. (V. notre thèse sur ce sujet, lectures de la Sorbonne 1881 et *Revue de linquistique*.) Cet *e* muet de *cale* étant très-sourd, on a senti le besoin de le renforcer par un son très-voisin, par le *i* bref. Burguy en donne des exemples dans sa *Gram. de la langue d'oil*, au chap. intitulé *Renforcement* des voyelles; c'est ainsi qu'on arrive de *cale* à *cali*. Le

patois bas-normand pousse ce besoin du renforcement jusqu'à renforcer le *i* lui-même, et nous touchons ici à un des points les plus originaux de ce dialecte. Ainsi on dit *finin* pour *fini*; *m'n amin*, mon ami; la *rinfle* pour la rifle. De même pour renforcer *u*: il est *venun* pour: il est venu. Le français nous offre dans cette catégorie, pour *i*, califourchon, charivari; mais le vieux français et les patois sont beaucoup plus riches. Pour l'introduction d'une nasale, les exemples abondent; nous en citerons quelques-uns.

Le fr. grimper est sorti du v. fr. *griper*; le l. *labrusca* est devenu lambruche; le l. *laterna* est devenu lanterne; le v. fr. *briborion*, issu de *bribe*, s'est nasalisé en brimborion, *bibelot* en bimbelot; le l. *brachium* a produit branche, par l'italien *branca*. On disait indifféremment en v. fr. *cabouler* et *cambouler*, faire des bosses à la tête; *briber* et *brimber*, manger avidement. Le l. *hasta* est devenu *hante*, *reddere* rendre, *joculator* jongleur. On a même préposé la nasale: *umbilicus*, nombril. D'autres lettres ont été ntercalées. Par l'introduction de *b*, le l. *rememorare* s'est nasalisé en *remembrer*, et *camera* en chambre, et par celle du *d*, *tener* devint tendre. Le *r* s'est introduit dans plusieurs mots, dans thrésor, du l. *thesaurus*; dans fronde, du l. *funda*; dans vendredi, du l. *veneris dies*. Un nom de saint de l'Avranchin, saint Pancrace, est devenu saint Planchers, par trois opérations : par l'introduction d'une liquide, *plan*; par la métathèse de *crace* en *crèce*, et par le chuintement, *cherce*. Ces observations sont une introduction naturelle à la série suivante de termes péjoratifs, qui leur serviront de confirmation à leur tour. Elles mettent en évidence ce caractère de nasalisation, qui est l'originalité peu musicale du français entre toutes les langues, et qui était encore plus prononcé dans l'ancien français, comme le témoigne l'accent du Théâtre-Français, où l'on dit toujours *môn âme*, *môn* ami. Deux ou trois mots seuls, hymen, examen et dolmen, nous font rentrer dans la communion des langues européennes.

CALALOU, mot des nègres aux colonies, ragoût de différentes herbes, espèce de ratatouille; rad. inconnu; préfixe supposé péjoratif.

CALFOURCHON dans Ronsard, CALIFOURCHON dans Saint-Simon

et CAFOURCHON dans d'Aubigné ; nous avons toute la série de transformations : *calfourchon*, *cafourchon* et *califourchon*, mais v. CALIFOURCHON.

CALBERTAS, v. fr., petite caisse de bois, comp. du péjoratif *cal* et du v. fr. *bers*, berceau, et du suffixe péjoratif *as*, *asse*.

CALBOT et CAILLEBOT, l'obier, espèce de viorne dont la fleur est inégale et irrégulière, puis « dont les fleurs de la circonférence sont stériles, planes et plus larges » (Brébisson, *Flore de Norm.*), par conséquent bouton mal venu, car *bot* en v. fr. signifie bouton. La variété cultivée est la boule-de-neige, dite aussi dès lors *calbotte*. De là par assimilation les cailles de lait ont été dites *calbottes* et *caillebottes*. Peut-être le mot norm. *talboe*, tache noire, et *talboter*, salir de noir, rentre dans la classe des *cal* péjoratifs, pour *calboe* ; c'est un subst. masc. dont le radical nous est inconnu, à moins que ce ne soit le v. fr. *boe*, boue.

CALBERTAIS, v. fr., petite caisse de bois, mot composé du péj. *cal* et du v. fr. *bers*, berceau : lisez *calbertet*, forme diminutive.

CALBOTIN, petit panier sans anse ou cul de chapeau, où les cordonniers mettent le fil et les alènes (*Dict.* de Trévoux). Comme c'est aussi souvent une vieille botte, on peut traduire le mot par faux bottin.

CALCHAMBON, mais écrit *calechambon* dans le *Dict.* de Trévoux, cordage qui appuie les mâts de hune et les perroquets, terme soupçonné péjoratif d'après sa forme, mais radical inconnu.

CALEBASSE, prob. cal-bassin, faux bassin, petit bassin. V. au chap. XVI.

CALEMBOUR, mot pour lequel Littré n'a d'autre étymologie que celle de Chasles : « nom de l'abbé de Calembert, personnage plaisant des contes allemands ». Calembour est expliqué par le mot suivant. La forme génevoise *calembourdaine* nous livre l'étym. : c'est litt. la mauvaise bourde, ou la mauvaise plaisanterie.

CALEMBREDAINE, *calemberdaine* en picard, mot pour lequel Littré n'a que des conjectures. La meilleure leçon est calembredaine, du fr. populaire *bredi-breda*, bavardage confus : « *bredi-breda*, *taribara* », et encore « *bredi-breda*, j't'embrouille ». L'introduction

d'une nasale euphonique n'est pas rare en français. Cf. *Gringoire* et *Gringore* pour Grégoire ; brimborion, du v. fr. *briborion*.

CALENOU (*Dict.* de Lacombe), qui est, croyons-nous, écrit fautivement pour *cal-hou*, le faux houx, le petit houx, le fragon (*ruscus aculeatus*), et *calenou*, en prov., désigne la fête de Noël, celle du faux houx avec lequel on décore la maison à la fête de Noël.

CALFATER et CALFEUTRER, deux mots que Littré identifie, mais à tort : calfater nous vient des Arabes ; c'est leur verbe *kalafat*, introduire des étoupes dans des fentes ; il nous est venu par l'Espagne : *calefatar* en esp. et en port., puis par la Provence, où il se dit aussi *calefatar*. Mais calfeutrer est d'origine germanique : il renferme évidemment le fr. feutre, le même que le *feltre* du v. fr., devenu filtre, issu du haut-all. *filz*, avec le péj. *cal*. Littré a fait aussi une erreur pour calquer, que, par inadvertance sans doute, il tire de *calcare*, fouler aux pieds Quel rapport ? Il vient de *calx*, *calcis*, chaux ; calquer, c'est tracer à la chaux, à la craie.

CALIBARDER, causer, blaguer, litt. mal bavarder. Dans l'Avranchin, le *calibard* ou *colibard* est l'ambassadeur, l'entremetteur de mariages, l'orateur, l'enjôleur.

CALIBARIAU, dans le département de l'Eure, à moitié ivre, faux ivre, pour *calebrieu*, du v. fr. *ebrieu*, ivre, du l. *ebrius*.

CALIBAUDÉE, grand feu de branchage, de broussailles, en norm. On dit *charibaudée* en berrichon et en nivernais. Ces mots ont un sens et une forme de péjoration : la *calibaudée* est un feu inférieur à celui du bois, au feu ordinaire, au feu de réjouissance, où l'on se *baudit*.

CALIBAUDEUX, à Saint-Lô, glaireux, visqueux comme la bave du limaçon, mot pris en mauvaise part, radical inconnu, s'il n'est *baue*, boue.

CALIBERDA (aller à), à califourchon, mais à poil, sans étriers, locution péjorative : or *berda* signifie laisser-aller, négligence, désordre, dans le mot pop. *berdi-berda* et le fr. bredi-breda, onomatopée de brou-brou, de froufrou, de brouhaha. En norm., une *berdasse* est une femme de désordre, de bavardage.

CALIBISTRI, mot populaire, *feminale pudendum*, composé du péjo-

ratif *cal, cali,* et de *bistri,* couleur de suie, d'où le fr. bistre, mot d'origine inconnue pour Littré, mais qui doit se rattacher à la famille de l'adj. bis, bise, par le diminutif *biset,* par le verbe *bisetter,* dim. de *biser,* terme d'agriculture, avec le sens de devenir noir, et par l'intercalation de *r, bistrer.* C'est avec *calibistri* que Rabelais a fait le titre d'un des livres de sa bibliothèque fantastique de Saint-Victor : *Callibistratorium confreriarum.*

CALIBURNE, l'épée du roi Arthur, ou CALIBURNIE, semble offrir *cali,* préfixe, et le radical *burnie,* cuirasse (brunie).

CALIBORGNE et CALIBORGNON, mot norm., borgne, avec un sens d'injure, de mépris, c'est-à-dire vilain borgne. Le *calorne* du Haut-Maine, que cite Littré, peut bien être la réduction de ce mot normand : dans son interprétation, Littré entre pleinement dans notre théorie : « *ca,* préfixe qui a une signification péjorative, et qui se trouve dans *calorne,* mot du Haut-Maine, signifiant borgne, et composé de *ca* et de *borgner,* et dans le prov. *calucs,* qui a la vue courte (Guessard, *Gloss. prov.,* 17), composé de *ca* et d'un radical *luc,* qui signifie voir et se trouve dans le fr. reluquer ». Toutefois, Littré ne rend pas compte du passage de *b* à *l,* de *caborne* à *calorne ;* le norm. *caborne* (cal-borgne), que je trouve dans mon *Gloss. norm.,* n'offre pas cette difficulté. Le *calucs* prov. cité ci-dessus, et son abrégé *calu,* également prov., signifie myope, litt. faux louche, mauvais louche, *louchard,* dit-on en norm., avec le sens de laideur et l'intention de mépris.

CALIFRESTAN et CANIFRESTAN, néant ! brosse ! Le préfixe *cali* est assez visible ; *frestan,* origine inconnue, s'il n'y a pas dans ce mot freste, sifflant, un mimologisme comme dans brosse !

Si vous gaignez queuque quenette,
Chest pour le pain plat comme une galette,
Car pour le poids on dit canifrestan.
(Muse normande.)

CALIFOURCHON, dont les variantes sont *calfourchon* et *cafourchon,* indiquées à l'article CALFOURCHON. On voit ici l'intercalation de *i.* Pour ce mot, Littré oublie la péjoration qu'il a reconnue dans *ca* et *cal* à l'article CALORNE. V. le mot CALIBORGNE : « On reconnaît

fourche dans *fourchon*, mais le préfixe *cali, cal* ou *ca* reste inexpliqué ». Califourchon a gardé un sens de dépréciation et de vulgarité : « Aller à califourchon » n'a rien de distingué, mais le sens est plus accentué dans « aller à caliberda ». (V. ce mot.)

CALIMAFRÉE : « calimafrée ou saulce paresseuse », dans le *Ménagier*, II, même mot que GALIMAFRÉE.

CALIMAS, prov., chaleur étouffante (*Dict.* de Lacombe), sens péj., radical inconnu.

CALMANDE, espèce de plie, litt. *cal-limande* ou fausse limande.

CALMANDE, espèce d'étoffe, mot dont la définition emporte une idée péjorative : « étoffe de laine lustrée comme du satin ». C'est donc un faux satin : radical inconnu.

CALVANIER, homme de journée, terme d'agriculture, en norm. *calvenier*, sens péjoratif ; c'est le faux bannier, du v. fr. *bannier*, homme sujet au ban, à la corvée.

CALVARI, V. CALIVARI.

CALVARDINE, v. fr., le même que GALVARDINE. (V. ce mot.)

CALIMURON. On trouve dans la *Flore de la Manche* de Besnou un nom pop. du fruit de la ronce, en norm. mûre et *moure*, nom que nous croyons altéré. Au lieu de *catimuron*, il faudrait lire *calimuron*, forme très-claire, qui renferme le péj. *cali* et le dim. *mûron*, et signifie la fausse mûre, la mauvaise mûre.

CALIPETTE, serre-tête de femme dans la plaine de Caen, dont le radical est inconnu, mais qui ne vient pas du grec καλύπτω, couvrir, comme des philologues l'ont prétendu. On dit au Teilleul *calipopette*, forme première de calipette, litt. *cali*, faux, et *popette* ou pompette, ornement de rubans.

CALIVARI, et avec le chuintement *chalivari*, litt. le mauvais *vari*. En effet, *vari*, en v. fr., a le sens de tumulte. Nous avons dès lors l'étym. du fr. charivari, mot pour lequel Littré n'a que des conjectures. En prov. c'est *calibari*. Le *chalivari* est le bas-lat. *chalvarium*, cité dans du Cange. La même finale se trouve dans le fr. hourvari, le cri pour ramener les chiens, dont le préfixe est le v. fr. *houer*, crier, aujourd'hui huer.

Avec ce mot charivari, pour lequel Littré n'a que des conjectures, nous abordons la très-intéressante famille du suffixe *vari*, qui se trouve dans le fr. *hourvari*, *boulvari*; dans le prov. *chafari*, tumulte, la réduction de charivari; dans le piémontais *zanzi-vari*, gargouillement; dans le prov. *calibari*, tapage. Cette terminaison *vari* offre, pour Diez, l'idée de tumulte, mais il n'en donne pas l'étymologie. Elle est pour nous le germ. *werra*, guerre, en angl. *war*, en bourg. *gare*. Ainsi le *carivari* du v. fr., spéc. du picard, d'où le fr. charivari, veut dire la fausse guerre, le simulacre de la guerre. Pour hourvari (litt. *houe-vari*), c'est le v. fr. *houer*, huer, litt. pousser le cri de guerre, et *boulevari* renferme le *bouler* pop., litt. le boulement de la guerre; *vari-vara*, pop., confusion, désordre, litt. le cri redoublé de *werra*, guerre. Pour *caribari*, navette volante, c'est le même que charivari, tapage.

Calivie, en prov. la viorne, du l. *viburnum*, prob. la fausse viorne, par la contraction de cali-viorne, d'où *calivie*. Toutefois, comme nous ne connaissons pas cette forme intermédiaire de *caliviorne*, et que le peuple, pour les assimilations botaniques, procède par de larges analogies, on rendrait mieux raison de ce mot péjoratif par faux if : *ivin*, if en breton, *hivin* en cornique, *iva* en esp. et port. On a appelé en fr. ivette, litt. le petit if, une plante bien éloignée de l'if, le *teucrium iva*, une espèce de germandrée.

Calvardine, même mot que galvardine. (V. ce dernier.)

Calpito, espèce d'ivette, mais écrit *calapito* dans le *Dict.* de Lacombe, forme qui pourrait être *chamæpitys*, qui désigne une espèce très-voisine du *teucrium iva* ou l'ivette (petit if, de sa forme, ou faux pin); pour nous *calpito* serait *cal*, faux, et le *pitys* des botanistes, usité dans *chamæpitys*.

Caluche, dans le patois de Moulins, désigne les restes de la bûche de Noël, gardés dans l'étable comme préservatifs. Ce reste de la bûche semble signifier la mauvaise, la fausse bûche, la *calbûche;* mais comme l'échange de *b* en *l* est très-rare, il faut supposer une faute d'impression à la page 341 du *Congrès de Moulins* où nous avons trouvé ce mot, et lire *cabûche*. La supposition est légitimée par une autre faute : l'*exicumacriosos* des formules de Marcellus Empiricus y est écrit *exicumucriosos*.

CALUCHOT (*Gloss. du val de Saire*, par Romdahl), mauvais bonnet de nuit : c'est *luchot* avec un sens péjoratif.

CAROUGE, litt. faux rouge, espèce de passereau des Antilles, qui est d'un brun rougeâtre.

COLIFICHET, expliqué par collier-ficher (Littré) ou par col-ficher, ficher au cou, selon d'autres, ne rend pas compte du sens injurieux et dépréciateur du mot : nous aimons mieux y voir *cal-fichet*, mauvais *fichet* ou affiquet ; en norm. *fiche*, objet qui s'attache, épingle, broche ; d'une femme qui n'a nulle fortune on dit : « elle n'a ni fiche ni digue ».

COGOURDIER, nom vulgaire d'une plante du Midi, où nous soupçonnons la fausse gourde, si ce n'est le v. fr. *caourde*, courge, du l. *cucurbita*.

CHAPITRE XIII

Transformation de CAL *en* CAU *et de* CHAL *en* CHAU.

Que *al* se change en *au*, c'est une affirmation qui trouve cent preuves dans la langue : *alter*, autre ; *almosne*, aumône ; *alveus*, auge ; *altanus*, autant, etc. La plupart des mots préfixés en *cau* le sont aussi en *chau*, comme on le verra dans cet article.

CAUCHÊNE, litt. le faux chêne, l'érable, en norm. V. GAUCHÊNE.

CAUCOGNIDE, dans Rabelais *coccognide* : « une boîte pleine d'euphraise et de grains de coccognide confits en eau ardente ». Nous croyons que c'est le coqueret.

CAUFRÊNE, litt. le faux frêne, l'obier, en norm. V. GAUFRÊNE.

CAUVÈCHE, litt. la fausse vesce, en norm. V. GAUVÈCHE.

CAUMOMI, à Bayeux, d'après l'*Essai* sur cette ville par Pluquet, au *Gloss.* du Bessin, avec le sens de desséché, qu'un *Gloss. norm.* traduit par momie ; litt. fausse momie.

CAUQUELICOT, pour coquelicot, V. GAUQUELICOT.

CAUROSSOLIER, qu'on écrit corossolier, l'*anone muricée*, préfixe péjoratif, et rossol, du l. *ros solis*, litt. le faux rossolis ; son autre nom de *cochiman* offre aussi une physionomie péjorative.

CHAUBITER, en Berry (*Gloss.* de Jaubert), maltraiter, litt. mal *biter :* en norm. *biter,* frapper, mot importé par les Normands au Canada, et *biter* est traduit par l'angl. *to beat* dans le *Gloss.* canadien des mémoires de *Smithsonian Institution.*

CHAUBOULER, mal cuire, litt. mal bouillir, bouillir à demi.

CHAUFFOURER : « Ils lui chauffourèrent tout le visage » (*Journal d'Henri III*). (V. CHAFFOURER.)

CHAULORE, en Basse-Normandie femme fainéante, inerte, du v. fr. *lord, lorde*, lourd, lourde.

CHAUMENI, v. fr., se dit du pain moisi, en patois poitevin *chauveni*, sens péjoratif, radical inconnu, le même que *caumeni.* (V. CHAUMOISI.) Rabelais dit « pain chaumeny ».

CHAUMOISI, tout à fait moisi, salement moisi. Dolet écrit aussi chaumoisi.

CHAUMOUFLET, le même que CAMOUFLET (v. ce mot). Chaumouflet est cité pour le XVe siècle sous la forme de *chault-mouflet,* qui mène à une fausse étymologie.

CHAUPI, prov. (*Dict.* de Lacombe), fouler aux pieds, litt. piétiner grossièrement, en v. fr. *piétier;* le wallon approche plus encore, *pitier,* fouler aux pieds.

CHAUPITRE, en Berry, le genêt épineux, litt. mauvaise pâture ou mauvais *paître ;* ce dernier mot, synonyme de manger, est resté dans deux expressions norm.: « se lever dès le paître au minet (le chat), dès le paître au jacquet (l'écureuil) », altérés en pétron-minet et en pétron-jacquet. On dit aussi GAUPITRER, piétiner ou pétrir d'une manière sale.

CHAUVALER, v. fr., tomber à val, maladroitement ou malheureusement.

COLLINE et COULINE, en norm. torche de paille, par conséquent fausse torche, mauvaise torche : nous supposons *cal-line*, mais radical inconnu. Le mot *couline* entre dans un chant pop. qui se dit quand on brûle avec cette torche de paille les plantes parasites des pommiers : « *couline* vaut lolo » (lait).

Ed. LE HÉRICHER.

(*A continuer.*)

LE CONTE DU CHAT BOTTÉ

EN PATOIS CRÉOLE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION.

La traduction qu'on va lire a été faite à ma prière par mon cousin, M. Emile Trouette, originaire de l'île de la Réunion et ancien Proviseur du Lycée de cette colonie. Il a suivi de près la version déjà donnée par M. Ch. Baissac dans son excellente *Étude sur le patois créole mauricien*, dont il a été rendu compte dans cette Revue (t. XIV, p. 415-420).

Il faut remarquer que le langage créole de l'île de la Réunion, formé dans la bouche des anciens esclaves malgaches (service domestique des *cases*) et cafres (service cultural extérieur), est caractérisé par l'accentuation générale des pénultièmes, et par l'harmonisation des voyelles suivantes avec la voyelle accentuée. *Botte*, *chatte*, *maître* font *bôtŏ*, *çâtă*, *mêtĕ*, avec *o*, *a*, *é* finales sourdes. On trouvera dans le document ci-après de fort intéressantes tournures et de remarquables expressions : *talère* « tout à l'heure », *cacâbe* « capable », *dânou* « dans », *quânki li* « quand il », *dâni dileau* « dans l'eau », etc.

On excusera les irrégularités de l'orthographe, en raison de l'extrême difficulté d'une transcription exacte et rigoureuse. J. V.

ZISSITOIRÅ ÈNE ÇÂTTÅ QUI MÊTÉ BŌTŎ.

Boun*ou* foua boun*ou* foua lavé èn*e* vié boulanc qu'lavé touroua zenfants. L*i* l'avé èn*e* moulin, èn*e* bouriqu*ou*, avecqué èn*e* çâtt*a*. Èn*e* zour*ou*, ç*a* vié bounhoum*ou* là y gaign*a* èn garand malad*ou* pou li a môr*o* mêm*e*. Ali appèle soun touroua zenfants. Quank zaut*o* vini, ali di coumou ça : Mou zenfants, avlà moin pou môr*o* talhèr*e*.

N'a pas la peine zauto y appelé zavocats pou fé paritâza, moin même y fé. Toué, Paulo, à cause pili vié, moa doune à toué moun moulin; toué, Batissi, moua doune à toué moun bouriquou; toué, Zozèphe, qui pili pitit, moa dounou moun çâtta. Avlà, coumou li apiré causé, soun lizié y férémé, ali a môro même.

Acithère ça pitit là qui gagné çâtta, ali çaguirin; ali y dit : « Moun garand firère la gaigna moulin, ali moudou di bilè, ali gaigna larizent; Baptissi çarié la farini avecque soun bouriqui, ali gaigna larizent; zauto dé na pas quérévé la faim. Mé moin la qu'la gaigné rinqu'éné çâtta, quouquou moua fé? Moua tié ali, moua couitou soun la viâna, moua va manndzi ali; apiré ça quouquou moua fé? Moua quérévé la faim. »

Ali plainde coumou ça, çâtta là dourimi dissi li lit. Avlà soun dé garand firère y dit coumou ça : « Aranze à toué; quérévé la faim, quouqu'y fé à nous? M'en fou pas mal ». Zauti dé y sava.

Quanquou zauti dé fini pariti, çâtta y léve dissi li lit. Ali pâle ali. Ali dit coumou ça : « Moun pitit mêtté, acoute à mouin. N'a pas bizoin vous çaguirin. Vous y acoute à moin, vous vini rîci rîci même. Sou mêté y dit à li : Quouquou tou a fé? Ène pitit çâtta coumou toué, toué cacâbe gaigna manndgé pou dé dimounou? Na pas fouti! ».

Çâtta là li entêté. — Ali dit : « Moun mêtté, doun' a moin quiquiçoze moa dimand' à vous; apiré ça ou a tourouvé ». — Soun métt' y dit à li : « Eh ben! quouquou tou y vé? » — Çâtt' y dit : « Mouin y vé bôtto avecqué sâcqua ». — Soun metté y doun' à li ça qua li dimande.

Çâtta y metté soun bôtto dânou soun li pié; ali pirend soun sâcqua, y amarra dânou soun lirins coumou béré-

telle ; apiré ça limâr*ace* limâr*ace*, li arrivi dann' ène garand la pilaine nana boucoup liêvé. Ali tiri soun sâcqu*a* dânou soun zipaul*o*, y metté là didans en paquet lassoutouroun, apiré ça y oùvou la guêlé sâcqua. Aguetté èn pé soun malîce ci çatta là, ali amârra en pitit la côd*o* bien long*o* avecqué la guêlé sâcqu*a* ; apiré ça y ariquile, y ariquîle, y cacietté doussous feillés cânna, soun lizié tout sêlé dihors, mou y di à vous.

Avlà èn papa liêvé souriti ène toûffou fitifer; ali lévé la têté, ali aguetté; soun zoreillé y baranna coumou ça. Ali senti lassoutouroun dana sâcqua, ali vién, li sauto, li sauto, ali arrivi drêté li sâcqua. La guêlé sâcqua garand ouvert; lassoutouroun là didans. Liévé y renté pou manndgié. Çâtta, mnami, y hâla èn coup la côdo; sâcqua férémé, liêvé la didans souqué! Ali quirié : « Garace, papa çâtte, garace, boundié soupélê ». Ali sacouye sâcqua pou li souriti. Çâtt*a* n'a pas couté, la tié à li ; apiré ça y amarrou soun li pié, y metté à li dânou soun bourousâcqua, apiré ça y sava drêté la câzà lé roi.

Câtte y vé rentiré la câza li roi, soulida y garidien la pôto, y bârri li cimin. Çâtt*a* entêté. Li sipiti avecquou soulouda. Lé roi y entend di doumoune causé fôro dânou soun la pôto; ali y dit : Mé qui ça ça qui sipite, sipite coumou ça dâne moun la pôto, don? Soulida y arripond : Ça èn fây*a* çâtta y vé pâl' avecqué vous. Moui y di à li coumou ça y rente pas; li fourounté, li sipité, sipité pou entiré. Lé roi y dit : Eh ben! laiss' à li rentiré, moua countant caus' avecqué li.

Çâtta y soùyou soun li pié avecqué gouni dânou la pôto, ali rente, y tiri soun liêvé dânou soun bourousâcqua, apiré ça y dit lé roi : Avlà ène liêvé moun mêtté moussié Carabas

la té la çâssa pou a hou ; li di à mouin : Fé à hou boucoup compiliment, dounou à hou ça liêvé là dânou voûtou la main. Lé roi bien countent; li dit coumou ça : Dis garand mérici moussié Carabas. Çâtta y sava.

Lendimain bo-matin, çâtta y sava dan ène garand carreau di bilé. Sou sâcqua là zamé quitté. Ali commence ancô; y metté soun sacqu' a terré, y oûvou soun la guêlé, y metté la didans èn boun paquet la farini maï, y amarr' èn pitit la côdo ben lôngu' avecqué la guêlé sâcqua, apiré ça li caciette dâni fitifer dâni li borodâza li carreau. Avlà ène câilla qui viré viré pou li mandgé ça farini là. Ali alônzo soun labecque; ali tourounou soun latêté pou li guetté si n'a point pirisòno là pou fé père à li. Çatta malinbou gou boudgé pas dâni fitifer. Câilla y saûto dâna sâcqua. Aïe, aïe, aïe! Çâtta y hal' èn coup soun la côdo; câilla souqué.

Avlà çâtta y améné câilla la câza lé roi; li dit coumou ça : Avlà èné câilla moun mêtté moussié Carabas y envôyo avecqué vous; la dit à moin dounou dân' outou main mêmé. Lé roi bien countent; y appelé soun doumistîqui, y dit à li coumou ça : Doun' à moin in coup di secqué ça çâtta là. Çâtta y boira. Quandki li fini boira, li forôtto soun lostomac, li dit coumou ça : Garand méréci à hou lé roi; li boun ça ; y fé çaud' là didans.

Avlà coumou li discend lissicaliê, en bas perron la varangou ali tourouv' ène bêlle calessé avecqué quâta çouvàla. Ali dimanda cocé : A qui féré ça belle calessé là don? Cocé y arrépoundou : Ça ouétiri là lé roi sa va pourouméné avecqué soun manmizellé garand cimin là bas poròço la rivière. Çâtta y tendi ça, li coûrou la càza soun mètté, y courou, y courou mêmé sans rêté.

Quandqui li arrive, ali dit soun mêtté : Si vous y acoute à moin, zouridi mêmé aou rîci, rîci mêmé. Soun mêtté y dit à li : Ah! oui, va; moua cout' a toué, à causo moua coné toun fité. Çâtt' y dit : Eh ben! anons nous.

Li amêné soun mêtté bôro la riviéré, li dit à li : Tiri outi linzé, rente dani dileau. Soun mêtt' y dit à li : A cause moua rentiré dani dileau firé là? Çâtt' y dit : Rente mou y dit à vous; n'a pas li temps causé à cithêré. Soun mêtté y rente dâni dileau; çâtte' y ramassa toûtou linze, y caciette doussous rôço, y dit coumou ça : A ou resté là, n'a pas boudgé; aspéré moua vini çass' à ous. Ali quitte soun mêtté dâni dileau, y mountou là haut rampâra pou guetté calessé lé roi quandqui li vini.

Avlà quandqui li assisi là, calessé vini. Ali lévé diboutou, ali quirié : Ah! boundié! boundié! moun mêtt' y apiré baingné dâni dileau, volêré vôlo toutou linz' à li (awouah! ali mêmé fidipitin caciétté linzé doussous rôço ali même y quiyonne le roi). Le roi y entend ça, y fé arrêté soun calessé; ça mêmé çâtta la té qui vé. Ali arrive porôço lé roi, y fourôtto soun lizié, y fé samboulan piléré, y dit coumou ça : Lé roi, lé roi, moun pauvou metté moussié Carabas, aou conné ça qui touzou envoye à ou liéve ensembou câilla; ali baingné dâni dileau, avlà volêré la vôlo toutou linz' à li. Lé roi y dit soun doumistiqui, ça qui assisi darrière calessé : Couri moun la câze, oûvou l'oromouare, appôte linzou pou moussié Carabas, pendgâra li gagné la rhimi dâni dileau firé là.

Avlà moussié Carabas metté linzé lé roi. Moua di à ou, toudouboun mêmé, à fôço li vini zouli, soun fi lé roi n'a pas cacâba guétt' à li, à li baissé soun lizié. Çâtta y guett' à zauto en missoûque; ali mazini, à li y rit, y dit

pas rien. Li nana encô quiquiçôzo dana soun la têté pou li fé.

Ali couri divant calessé; y tourouvou èn garand bande noira apiré cassa maï; y dit à zauto : Acout' à moin, nami; si lé roi y dimand' à zauto qui ça ça bitachion là, di à li ça bitachion là ça moussié Carabas. Si zauto y dit pas coumou moua dit, moua fé moun souricié avéqué zauto; na pa hêne qui diboutou dimain matin; toutou li fouti. Arranz' à zaute. — Ah! toutou ça noiri là zauto la zamb' y fébé, moua y di à vous, à fôce zauto la pêré.

Lé roi y pâssa, y guetté 'bitachion la, y appèlé ça noira là qui apiré cassa maï, y dit coumou ça : Eh! vzaûtes, à qui ça ça garand la terré là, hein? — Zaûtes toutou y dit coumou ça : Ça la terré là, ça moussié Carabas, ça. Lé roi n'a pas di arrien; li maziné dânou soun têté.

Çâtta divant calessé touzou. Ali tourouvou encô noira apiré coupou cânna; y fé pèr' à zauto encô. Y dit coumou ça : Si zaut' y dit pas lé roi ça cânna la ça moussié Carabas, pendgar' à zauto, moua conné quouquou moua fé; toutou li fouti dimain. Arranze zauto. Lé roi y pâssa, y dimand' à qui ça ça la terré là. Zauto tout' y quirié : Ça la terré là, moussié Carabas çà. Lé roi assisi dânou soun calêssé, y dit coumou ça : Ah! mnami, li rice mêmé ça moussié Carabas là.

Çâtta couri touzou divant calessé. A li arrivi divant éné la câza garand coumou liguilizi; ali rente la didans. Ça la câza la la câza li loup, èn bébété miçan dânou payi boulanc. Ali dit coumou ça : Li loup, moin passé divant la caz' à hou, moin rentiré pou di à ou bounzou. Li loup y dit à li : Moin content, moun pitit. Avlà zauté dé y causo. Çâtte y dit li loup : Nana dimounou y dit à moin

coumou ça à vous cacâba çanzou vou li cô pou vini lion; si na pas lion, zalephant; ça qui vou li quèré y counteńt. Ça dimounde là mienti li? Li loup y dit : Na pas menti li; tou a oir taléré, moun pitit. — Coumou li pâla coumou ça, avlà li çanz' èn coup soun li cô, li vini èn gouro lion la guêle ronfili, pilein li dent. — Çâtta y tourouvou ça, li sauto la fineté, à fôco li la pêré. Ali assisi dissis barideaux. Li loup y rit à li; ali quirié çâtta : Na pas père, moun pitit; moua fé pas mal à toué; discend à toué. Çâtta y discend; y dit li loup : Manman! ça y appellé pêré qu'moin la té pêré la! Mé, li loup, vous la çanzé vou li cô pou vini lion; à vous cacâba çanzé encô pou vini zozo; si na pas zozo, lérat? Li loup y dit coumou ça : Moua cacâba, moun pitit; aguetté. Avlà li çanz' èn coup soun cô, li vini lérat, qui couri couri à tèré. Çâtta, mnami, y sauto dissi li, y souquou soun la têté mêmé, y tié à li, y mandge à li.

Avlà coumou li fini mandgé lérat ali y entend calessé le roi dâni cimin. Ali coûrou oùvou la pôto calessé; a li dit lé roi : Discend à hou; ça la câza la moun mêtté moussié Carabas, ça; vini poroméné, ou a oir conmant li zouli. Avlà le roi qui pourouméné, pourouméné; ali guetté, ali guetté, ali dit pas rien. Quandquou zoto fini guetté tout tout ça qui nana dâna la câza, çâtta fé assisi à zauto dâna èn garand la sâla où ça qué nana ain garand la tâba tout pilein quiquiçôzo pou mandgié; lavé pâté, lavé bonbons, lavé darizé, lavé gouyâva, lavé mângou, lavé côco, lavé figui, lavé toûtou mèmé; lavé divin, m'nami, ça divin, ça? n'a point coumou ça.

Acithère, zauto y assisi a tâba, ça qui mandze, y mandze, ça qui boira y boira. Lé roi y goutou ça divin là. Houn! ali dit moussié Carabas: Acoutou, moussié Carabas; quand-

quou vou y vé marié, moua dounou à vous moun fì; ali mêmé fâma à vous. — Ça mamizellé là y entend ça; y vé dit : Garand méréci, moun papa; li na pas cacâba pâlé, à fôço soun liquéré li countent.

Avlà zauto lévé, y sava liguilizi pou mariâze. Lé roi y douno èn garand dîné, la fé assisi çâtte côté li, coumou garand boulanc. Quandquou fini soupé, çâttâ y livé diboutou, ali dit soun mêtté : Ah ben ! moun pitit mêtté, quouquou ou y dit? Menti ça qu' moua dit à vous èn zoûrou là? Soun mêtté y dit à li : « Tout doubon; toué là èn çâtte coûmou n'a point çâtta. »

Avlà çâtta y sava dânou soun çamba pou li dourimi, moin y siv' a li pou tìri soun bôtto. Bôtto fini tiré, ali fou à moin ain garand coudoupié, là zette à moin ici pou moua racount' à vou ça zissitoira la.

Ça mêmé zissitoira çâtta qui metté bôtto.

Émile Trouette.

EXCENTRICITÉS EUSCARIENNES.

Le très intéressant journal de notre ami M. J. Manterola, de Saint-Sébastien, *Euskalerria*, publie, dans son numéro du 20 novembre 1882 (t. VII, p. 450-452), un chapitre de la *Historia general de Vizcaya*, ouvrage manuscrit d'un certain Iturriza, qui vivait au dernier siècle. Cet écrivain transcrit, d'après Ibarguen, qui dit les tenir d'un docteur Cachopin, deux fragments basques accompagnés de *fac-similés* de sceaux ou signatures, et datés des sixième et huitième siècles de notre ère.

Ces documents auraient été déchiffrés par le susdit Cachopin. Les monuments originaux étaient, dit-on, sur peaux de bêtes ou sur feuilles et écorces d'arbres. Il y en avait long, mais on n'a lu que les deux morceaux ci-après. Nous en donnons une traduction littérale :

I

Andramendico Jaureguian baguilaren emereci egun garrenian Gure Jaunaren vrte bost eun eta irurogueta laugarrenian : dagoz batuba buruba izanic Onsalu Onzalez, Lope eta Ochoa euren semiac beste escutari ascogaz egiteco baqueac Arama, Obeilos eta Ramirochen artean ; Jaunac berba eguinic aguindu eben, eta bertati ulertu bera lanic apa laztan alcarri egui eutsen adisquide eguinic betico guztien amorioan eta ez auzteco baque oneec guizon guesto erri egorrochien beian, eta campora bota ez deizan euren nagusiac, alan jaso eta eru eban bacochac bere caltetzat.

Traduction. — Dans le château d'Andramendi, le 19 juin de l'an de Notre-Seigneur cinq cent soixante-quatre, sont réunis, étant chefs, Onzalo Onzalez, Lope et Ochoa ses fils, avec beaucoup d'autres écuyers, pour faire la paix entre Rama, Obeilo et Ramiro. Les seigneurs ayant parlé promirent, et s'embrassèrent, et s'engagèrent l'un envers l'autre, se faisant amis pour toujours en faveur de tous, à ne pas rompre cette paix sous peine d'(être appelés) méchants hommes perturbateurs du pays et d'être chassés dehors par leur maître. Ainsi chacun consentit et accepta pour son dommage.

II

Andramendico Jauregui aurreco arestian Elexiaren aurrean garagarrilaren oguetabost egun garrenian, dira irago gueure Jaungoicuaren jaijazaric razpireun eta berrogueta zorzi vrte, aurrian dagozala oñeen ganian Ochoa, Onzalu bere aide guztijen buruba, eta omen Urrengo bere anage laztan Anso, Joane, eta Onsalu, beste escutari asco porquera luciac escubetan ditubeela : egonic guztijoc euren batzaarrian etorri jaquen Eneco Pagoeta Tantai, bere porquera eta dardu barrijacaz, esaten eutsala leenago zaarrac ausi ta etorrela bere aide nagusi Ibarguengoac egui eutsazan atsacaba andijac gaiti, eto ari ichita letorrela nai dabela izan Ochoa Onzaluena, aric eta bere lelengo aide nagusiac lema emon, eta biurtu artian beria : eta onegaz artu eben aurrian egozan guztijac eurentzat betico gueratuten zala posez Eneco Tantai; eta aide berri Ochoa Onzaluri atseguinez eseutzan, Ochoa Onzalu, agur, agur.

Traduction. — Dans l'espace qui est devant le château d'Andramendi, devant l'église, le 25 juillet (il y a sept cent quarante-huit ans que Notre-Seigneur est né), étant présent en pied Ochoa, chef de tous ses parents Onzalo, et près de lui ses chers frères Anso, Jean et Onzalo, et beaucoup d'autres écuyers qui avaient en mains de longues fourches; étant réunis en leur assemblée, leur arriva Eneco Pagoeta

Tantai avec sa pique et ses dards neufs, leur disant qu'il venait ayant brisé ses vieux d'auparavant, à cause des grands ennuis que lui avait causés son parent chef d'Ibarguen, et que, ayant laissé celui-là, il vient voulant être à Ochoa d'Onzalo, que par conséquent son ancien chef parent lui donnât satisfaction, jusqu'à ce qu'il lui rende le sien, et avec cela tous ceux qui étaient devant acceptèrent pour leur avec joie Eneco Tantai; et à son nouveau parent il dit avec plaisir : Ochoa Onzalo, salut, salut!

Mon savant collaborateur, M. Wentworth Webster, m'adresse à ce sujet les observations suivantes :

« Sare, le 25 novembre 1882.

« Under the tittle : *De como en la antiguedad se hacian en Vizcaya las escrituras en Bascuence,* the *Euscalerria* of nov. 20 reproduces a chapter from an inedited *Historia general de Vizcaya,* written by D. Juan Ramon de Iturriza at the close of the last century. This author cites two Basque documents as dated respectively 19 June A. D. 564 and 25 July A. D. 748. The falsification is evident.

« The sole evidence of anthenticity adduced is the testimony o Doctor Garcia Fernandez Cachopin, of Laredo, cited as an ancient writer by don Juan Iñiguez de Ibarguen in the 65th part of his *Crónica general española*, the ms. of which is still preserved in the town of Marquina. Dr. Cachopin is said to state that he has seen « algunos instrumentos y papeles auténticos de mucha fée (*sic*) escritos en lengua Bascongada y en Latin correcto y natural en cueros de animales y en ojas y cortezas de arboles adobados ». Of these Ibarguen copies, in Basque with spanish translation, two documents, both executed « en la antiquissima casa solar de Andramendi de Urarte fundada en Altuneta sobre la torre de Muxica, y demolida en el siglo decimo ».

« These documents are said to be executed respectively : 1. in the castle of Andramendi, 2. in the place which is before the castle of Andramendi and before the church; that is to say, we are asked to believe that in the vith century there was already a « casa solar », castle, *Jaureguia* Andramendi, and, in the viiith century, a church near it, in Altuneta, just as we see at present the church and palacio or casa municipal in spanish basque villages, the church and mairie in the French villages.

« Again, we must believe that, in private civil legal documents,

the day of the month and year in 564 and 748 A. D. were written by the Basques just as at present. And to prove it, Iturriza says in a note that the Christian era was sometimes used before 1383, when Juan I ordered the spanish era (38 B. C.) should be no longer used. It is quite impossible, that the christian era may have been used in spanish public or private documents 800 or, 600 years before 1383; as it is well known that the christian era was invented and first used by Dionysius Exiguus about the year 527. It was introduced into Italy in the vith century; into France in the viith, but was not usual there until the viiith; into England at the end of the viith or beginning of the viiith. In Spain, the christian era, though occasionally adopted in the xth century was not uniformly used in public documents until 1180 in Catalonia, 1350 in Aragon, 1358 in Valencia, 1383 in Castille, and still later in Portugal.

« We must also believe that the peculiarly spanish names Gonzalo Gonzalez « Onsalu Onsalez » date in Basque from 564 A. D., and that « Lope » and « Ochoa » had assumed their modern shapes in Basque so many centuries before the formation of the Spanish language!

« If we fellow these documents, we should find the probable origin of Feudalism among the Basques of the vith century, when « Onsalu Onsalez » « Lope » and « Ochoa » his sons, and « other squires » *beste escutari,* met to swear a feudal alliance; and that a transaction almost equivalent to behetria took place in 748!

« The ciphers or rubricas or signatures annexed will not I think detain any unprejudiced eye; the first ir a rude copy of a shield with armorial bearings, and in the second the top figure has a most suspicious resemblance to the arabic numeral 4, which could hardly have been used in any part of Biscay in 748.

« There it little need to remark on the modern character of the Basque text, or to enter on a linguistic discussion. The falsity of the documents is, we think, sufficiently apparent from the above considerations.

« It will however be remembered that it is from the *Cronica general española* of Ibarguen that the too celebrated « Chant des Cantabres », *Lelo lelo*, first printed by W. von Humboldt in 1817, was taken. The present extracts from the same work is not of a nature to confirm the genuineness of that song, or to give additional confidence to Ibarguen in dealing with ancient documents.

« Wentworth WEBSTER. »

Je n'ai que fort peu de choses à ajouter aux excellentes observations de M. Webster. Le style et le langage absolument modernes des deux pièces en question s'oppose tout à fait à ce qu'elles puissent être regardées comme authentiques.

Les mots romans abondent dans ces documents : outre les noms propres Onsalu, Onsalez, Lope, Ochoa, Arama, Obeilos, Ramiro (564), Anso, Joane, Eneko (748), on y remarque *escutari* « écuyer », *baqueac* « les paix », *berba* « la parole », *amorioan* « dans l'amour », *campora* « au champ, au dehors », *bota* « *bouter*, jeter » (564), *Elexia* « église » (748). La plupart de ces mots devaient être étrangers au basque et même aux patois romans de l'époque, ou ne pouvaient déjà leur appartenir sous cette forme et avec cette signification.

La tournure *guztien amorioan* « pour l'amour, en faveur de tous », peut-elle être du VIe siècle? Le bas-latin a emprunté *botare* aux langages populaires, qui le tenaient du germanique, et ne l'a guère écrit qu'au XIVe siècle. Y avait-il dans les montagnes biscayennes, dès le VIe siècle, des « écuyers » qui donnaient solennellement leur « parole? » Et que dire de *Ochoa*, pure traduction basque de *Lope*, forme espagnole de *Lupus*, ou d'*Eneco*, transcription de *Iñigo*, forme espagnole d'*Ignatius?*

La publication de M. Manterola aura du moins cet utile résultat de dessiller les yeux aux plus tenaces « gobeurs » du *Chant des Cantabres* », « conservé » par le même Ibarguen. Ce facétieux Biscayen et son ami plus ou moins hypothétique Cachopin riraient sans doute de bon cœur, s'ils revenaient à la vie, en voyant des hommes comme Humboldt admettre les aventures de Lelo et de Tota, et surtout en voyant les patriotes basques de 1882 croire à Lope Onzalo et aux écuyers de 564. Et pourtant, si l'on en croit Fr. Arago, « la crédulité tient ordinairement au manque d'intelligence » ou, suivant Helvétius, à « l'inexpérience ». Il est vrai qu'il n'est point « d'absurdité si énorme, si folle, qui n'ait rencontré une crédulité plus folle encore » (Lamennais).

Paris, 20 décembre 1882.

Julien VINSON.

BIBLIOGRAPHIE.

TSUNI-||GOAM. *The Supreme Being of the Khoi-khoi*, par Théoph. HAHN, conservateur de la « Grey Collection », au Cap. — Un vol. in-8°, pp. XI-154. *Londres*, 1881.

Peu de personnes ont rendu à l'étude de la linguistique sud-africaine autant de services que ne l'a fait M. Théoph. Hahn. Le nouveau volume qu'il vient de publier est une importante contribution à la linguistique et à l'ethnographie des Hottentots. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître en détail cet écrit très instructif.

Il se divise en trois parties. La première est une tentative de restitution de la condition ethnique préhistorique des Hottentots, restitution déduite des enseignements que peut donner la langue actuelle. Le second chapitre est un recueil de traditions religieuses. Le troisième est un commentaire du chapitre précédent. Nous verrons tout à l'heure quelle conclusion tire M. Hahn, au point de vue mythologique, de la collection de récits et de légendes qu'il a pu réunir.

L'auteur emploie l'alphabet de Lepsius, qui a au moins le mérite d'être accepté par beaucoup de personnes, quelles que soient ses imperfections.

Les consonnes « claquantes » des Hottentots, appelées « clicks » ou « claquements », sont ainsi rendues :

Le claquement latéral par deux traits verticaux (soit ||);

Le cérébral par un trait vertical auquel un point est souscrit (soit !) ;

Le palatal par deux traits horizontaux superposés, et coupés verticalement par un trait (soit ±) ;

. Le dental par un simple trait vertical (soit |).

La prononciation de ces quatre consonnes est décrite dans le livre de M. Hahn sur la grammaire des Namas (*Die sprache der Nama*). L'auteur mentionne en outre un son particulier, âpre, partant de la gorge, propre aux anciens dialectes du hottentot du Cap, au dialecte Ikora et aux idiomes de certaines tribus de Bochimans. C'est une sorte d'expiration, plus ou moins croassante, qu'on peut figurer par le « aïn » hébraïque.

M. Hahn emploie, non le nom de *Hottentot*, mais celui de *Khoi-khoi* que se donnent à eux-mêmes ces populations du sud-ouest de l'Afrique. Une note très intéressante (p. 32) donne quelques explications sur l'origine du mot « hottentot » dû aux Hollandais : « Hottentot ou Hüttentüt signifie en frison ou bas-allemand un *quack ;* les anciens Hollandais, fort embarrassés, ne sachant que faire d'un idiome aussi étrange et inconnu, plus ressemblant au babil d'un perroquet qu'à une langue humaine, l'appelèrent hottentot, c'est-à-dire baragouin. »

Avec raison l'auteur fait observer qu'il faut bien distinguer les Hottentots, ou Khoi-khoi, des Sân ou Bochimans (Bushmen). Ce nom de Sân (pluriel) est donné aux Bochimans par les Hottentots, en dialecte nama ; la forme du singulier est Sâb. Le sens du mot est vraisemblable-

ment celui d'indigène, d'aborigène. De fait, l'anthropologie regarde les Bochimans comme formant véritablement une race, tandis que les Hottentots ne sont que des métis de ceux-ci et d'autres populations. Quant au terme de Khoi-khoi, il veut dire « hommes des hommes », c'est-à-dire « hommes par excellence ». On sait que nombre de peuples ne se donnent pas à eux-mêmes d'autre nom que ce nom d' « hommes, hommes par excellence ».

Les Bochimans sont continuellement traqués par leurs voisins et considérés par eux comme les êtres les plus abjects qu'on puisse imaginer. Le Hottentot, qui est pourtant de mœurs pacifiques et hospitalières, a, dit M. Hahn, plus de pitié pour un chien que pour un Bochiman mourant de faim.

Ce dernier vit de chasse; le Hottentot est nomade et pasteur. Les différents dialectes bochimans diffèrent autant entre eux qu'ils diffèrent des idiomes des Hottentots. Cela tient aux habitudes d'une vie vagabonde. Tous les Khoi-khoi ont la même langue, se divisant en autant de dialectes que l'on compte de tribus, mais ces dialectes ne se distinguent pas profondément les uns des autres. La racine est monosyllabique, se termine par une voyelle et est dérivée au moyen de suffixes, ou, si l'on aime mieux, de postpositions. Aucun préfixe, c'est-à-dire aucune préposition. Les idiomes des Bochimans ignoreraient ces éléments dérivatifs, formatifs des mots. S'ils les ont eus, ils ont disparu, ou, du moins, échappent à l'analyse. En tous cas, le lexique indique qu'il y a une parenté primitive entre le langage des Bochimans et celui des Hottentots. M. Hahn cite soixante ou quatre-vingts exemples, chez tous lesquels il serait sans doute difficile de voir de purs et simples

emprunts faits par l'une des langues à l'autre. La concordance se remarque surtout dans le son initial des racines comparées et dans les « clicks ».

Dans les dialectes hottentots, les racines se terminent principalement par les voyelles *a*, *i*, *u*; les voyelles *e*, *o* ne sont que des contractions des précédentes. Les racines, chez les Bochimans, sont plus ou moins polysyllabiques; généralement elles se terminent par une voyelle, parfois par un son nasal; M. Hahn suppose ici un ancien suffixe usé, jadis terminé par une voyelle.

Tandis que les dialectes hottentots concordent dans les suffixes qu'ils emploient pour la formation des trois nombres (singulier, duel, pluriel), les idiomes des Bochimans présentent ici des divergences sérieuses. Parfois point de pluriel proprement dit : on l'exprime en redoublant le mot. Nombre de mots, étant collectifs, n'ont point de pluriel. Le duel n'existe que pour le pronom de la première personne (nous deux).

En ce qui concerne la numération, les Bochimans ne vont pas au delà de « deux ». Le mot qu'on leur prête pour rendre « trois » n'est qu'un emprunt fait aux Khoi-khoi. Une tribu habitant le nord-est du désert de Kalihari nombre jusqu'à vingt; mais c'est là un emprunt fait à une population voisine, soit aux Bakobas, soit aux Mashonas.

Les Khoi-khoi, de leur côté, possèdent un système décimal remarquable. L'auteur expose à ce sujet comment les Hottentots n'ont pu inventer ce système avant que leur état de civilisation n'ait rendu nécessaire ledit mode de numération, c'est-à-dire avant qu'ils n'aient passé à la vie de pasteurs, propriétaires et éleveurs de bestiaux. Le mot qui veut dire « compter » a également le sens de « res-

pecter, honorer » ; le mot qui veut dire « nombre » signifie aussi « honneur, respect, égard ». « Je ne suis pas compté » veut dire : on ne me prend pas en considération. M. Hahn expose ensuite la clarté de sens d'un certain nombre de numéraux, étymologiquement parlant. Nous n'en savons certes pas autant en ce qui concerne les langues indo-européennes.

Une bonne part du lexique hottentot permet de restituer la paléontologie linguistique de ce peuple. Nous apprenons ainsi que le Khoi-khoi des temps anciens était nomade et possédait de grands troupeaux ; qu'un homme riche était un homme gras ; que le plus riche avait la plus nombreuse famille, autant de femmes qu'il en pouvait nourrir et acheter ; qu'il était chef et chef libéral, plein de générosité. Avant que les Khoi-khoi abandonnassent leur patrie primitive, ajoute M. Hahn, ils connaissaient déjà les degrés de parenté. Dans toutes les tribus on use, pour le mot « femme », du terme *taras*, dont le sens est celui de « gouvernante » : la femme dirigeait le ménage ; c'est le cas actuel dans chaque demeure de Khoi-khoi. A la mort d'un mari, elle est maîtresse et dame si son fils est encore dans le premier âge. Les filles reçoivent le nom de leur père, les fils celui de leur mère (certains Cafres, leurs voisins, ont reçu d'eux cette coutume). La fille aînée avait dans la famille une place importante : à elle le soin exclusif de traire les vaches ; le plus grave serment qu'un homme puisse faire est de jurer par sa fille aînée. Un homme ne peut s'adresser personnellement à sa propre sœur ; il doit prendre l'intermédiaire d'une autre personne, ou dire, par exemple, en l'absence de toute tierce personne : Je désirerais que quelqu'un demandât à ma sœur

de me donner telle ou telle chose, de faire telle ou telle chose, etc.

Les anciens Khoi-khoi connaissaient tous l'art de la poterie et la fonte des minéraux. Ils savaient se fabriquer des armes et des bijoux de cuivre ou de fer ; mais la difficulté de ce travail laissait durer chez eux l'âge de pierre. Jusqu'à aujourd'hui le prêtre, lorsqu'il a à accomplir une opération, se sert, non d'un couteau de fer, mais bien d'un éclat de quartz affilé.

Les bœufs servaient pour le trait et la monte. On connaissait les parfums d'herbes aromatiques. On distinguait les constellations célestes. Les anciens Khoi-khoi étaient braves et guerriers ; les héros étaient fêtés et loués. Ils savaient déjà, dans leur langue, former des mots abstraits. Ils avaient un nombre considérable de mots pour désigner les divisions et subdivisions de couleurs. Le terme même pour « couleur » a le sens de « apparence ».

On trouve chez les Khoi-khoi deux formes de poésie, la sacrée et la profane; tous les chants sont accompagnés de danse. On reçoit souvent ainsi les visiteurs auxquels on veut témoigner de la considération. C'est au moyen de chants sarcastiques que les femmes blâment, en leur propre présence, les chefs dont l'on a à se plaindre. Chaque « kraal » d'importance a son professeur de pipeaux qui enseigne aux jeunes gens et aux jeunes filles : cette musique rappelle le son de l'harmonium; à distance, elle est agréable à entendre.

Tel était, dit l'auteur, l'état de culture des Hottentots anciens; tel il était encore au temps où Bartolomeo Diaz découvrit le Cap; tel nous le retrouvons dans le pays namaqua, dans les restes des Hottentots Ikoras et des

Hottentots dits spécialement du Cap. Ceux qui vivent aujourd'hui encore ont subi un sort cruel ; les tribus les plus puissantes ont été annihilées, et avec elles ont péri leurs traditions. Les survivants ont, par suite du contact avec les Européens, beaucoup perdu de leur caractère spécial et ont adopté bien des coutumes européennes ; leurs idées religieuses ont été altérées par l'enseignement des missionnaires.

M. Théophile Ilahn, on le voit, a essayé dans la première partie de son livre de restituer, au moyen des éléments qu'offrent les dialectes hottentots encore existants, la civilisation ancienne de ce peuple, comme l'a fait Pictet pour la vieille culture indo-européenne en comparant les lexiques éraniens, slaves, germaniques, celtiques, etc.

Le second chapitre est intitulé : *Sacred fragments and relics*. Nous pouvons dire de cette petite collection de légendes et de traditions populaires qu'elle est une source précieuse pour les études mythologiques. L'analyse en est difficile : il faudrait tout citer. Prenons cependant çà et là quelques-uns des points les plus frappants.

En 1655, Müller raconte qu'il voit des femmes hottentotes devant une grande pierre, avec une branche verte à la main, s'écriant : *Hette hie ;* M. Ilahn identifie ce cri au mot *Heitsi-eibib* dont il sera particulièrement question ci-dessous.

Dapper (1668) dit, en parlant des Khoi-khoi du Cap, qu'ils connaissent un « humma » ou « summa » qui envoie la pluie sur terre, déchaîne les vents, fait le chaud et le froid. Ils croient pouvoir eux-mêmes faire naître ces phénomènes par des cérémonies, au commencement de la nouvelle lune, dansant, chantant, etc. Les

femmes et les enfants s'agenouillent devant des pierres levées.

Valentyn (commencement du XVIIIe siècle) rapporte que les Hottentots appellent Dieu *Thukwa* ou *Thik-qwa*, et il parle de leurs cérémonies religieuses lors du renouvellement de la lune. Il mentionne un diable du nom de *Damoh*, espèce de chef noir qui les persécute. Le gouvernant suprême a le nom de *Khourrou*.

Les missionnaires envoyés dans l'Inde par le roi de Danemark Frédéric IV virent les natifs du Cap danser au clair de la lune, chantant et battant des mains, lui disant que c'était là une ancienne coutume qu'ils ne pouvaient expliquer, et qu'ils ne savaient si c'était un sacrifice à la lune.

W. Vogel rapporte des Khoi-khoi du Cap qu'ils ne savent que peu ou rien de Dieu et de sa nature; qu'à l'époque de la lune nouvelle ils se rassemblent et font du bruit à la pleine lune, dansant et battant des mains. Parfois ils se retirent dans des antres obscurs, tournant les yeux vers le ciel. (*Ostindianische reise,* p. 67.)

D'après Peter Kolb, on ignore quelle peut être la religion des Hottentots ; mais lorsque le jour commence à paraître ils s'assemblent, se prennent par la main pour danser et poussent des cris vers le ciel. Kolb rapporte ce qu'il tient du P. Tachard, à savoir qu'ils adressent des prières à un Dieu. Lui-même ajoute qu'ils reconnaissent une divinité créatrice et gouvernante, mais sans pouvoir en rendre aucun compte distinct. Cette divinité, dit-il, ils l'appellent *Gounia,* et dénomment ainsi la lune comme étant leur dieu visible. S'ils pensent au Dieu invisible, ils l'appellent Gounia Tiqunaa. Kolb affirme, d'après sa

propre expérience, que les Khoi-khoi donnent à la lune le nom de « grand chef » ; ils dansent lorsqu'elle est nouvelle et lui demandent des herbages pour les bestiaux, ainsi que du lait. M. Théophile Hahn suppose (p. 92) que Kolb, par son Gounia, a voulu entendre || *gaunia*, ||*gauna*, le démon dont il sera parlé plus loin ; il y aurait eu confusion, ce qui n'a rien d'extraordinaire, tant ces renseignements sont légers. En somme, l'opinion de Kolb est que ces danses, ces chants, ces invocations à l'époque de la pleine lune, constituent vraiment un culte religieux.

Le même Kolb parle d'un autre être qu'il appelle « l'autre capitaine de moindre pouvoir », qui ne fait jamais aux hommes que du tort; on l'honore par crainte. Plus loin il sera parlé du malfaisant ||gauna, car c'est bien de lui qu'il s'agit ; nous verrons ce qu'il faut entendre par ce mot. Kolb parle également du culte rendu à l'insecte « mantis ». Les Namas croient que cet insecte porte bonheur par son contact, et il est interdit de le tuer. Toujours d'après ce même auteur, les Hottentots regardent certains endroits comme sacrés, ceux, par exemple, où quelque événement heureux est arrivé à leurs aïeux ; ce sont des rochers, des rivières. Ils ne passent point à côté sans donner quelque marque de vénération, par exemple en exécutant quelque danse. Les Khoi-khoi, comme le remarque d'ailleurs M. Hahn (p. 92), connaissent la gratitude et en donnent souvent des preuves non équivoques.

Il faut citer le récit du missionnaire Schmidt, envoyé au Cap en 1737 par la mission morave : « Au retour des Pléiades, dit-il, ces indigènes fêtent un anniversaire.

Aussitôt qu'apparaissent les étoiles, les mères élèvent leurs petits sur leurs bras, leur montrent ces astres amis et leur apprennent à tendre vers eux leurs petites mains. Le peuple du kraal s'assemble pour danser et chanter, selon la vieille coutume de ses ancêtres. Le chœur chante constamment : « O Tiqua, notre père qui est au-dessus de nos têtes, donne-nous de la pluie, que les fruits puissent mûrir et que nous ayons une abondante nourriture ; envoie-nous une bonne année ». (Voir *Basler magaz.*, 1831, p. 12.)

Le journal de Hop rapporte à ce sujet : « La religion des Namas consiste principalement en culte et prières à la nouvelle lune. Les hommes se tiennent debout ensemble, en rond, et soufflent dans des flûtes creuses ou des instruments similaires, et les femmes, battant des mains, dansent autour des hommes. Elles chantent continuellement, comme en priant, disant que la dernière lune a protégé leurs bestiaux et qu'elles en espèrent autant de la nouvelle. Les Cabonas que nous rencontrâmes louaient la lune de ce qu'elle les avait fait rencontrer une nation dont ils avaient eu beaucoup à se féliciter. Bien que ce fussent là leurs seuls rites, nous remarquâmes qu'ils avaient quelque idée d'un être suprême qu'ils appelaient Chuyn, grand et puissant. » Ce Chuyn est le mot nama *khûb* ou *khunib*, dont il sera question plus loin.

Le voyageur suédois Thurnberg parle de la vénération des Hottentots pour l'insecte mantis, dont il a été question un peu plus haut. Quant à l'autre voyageur de même nationalité, Sparrmann, il prétend qu'ils n'ont aucune croyance en un être suprême et ne peuvent intellectuellement parlant s'en faire une idée. Il parle, en tous cas, de

leurs fosses mystérieuses, de trois à quatre pieds de diamètre, où, d'ailleurs, il ne trouva rien que quelques morceaux de bois.

Liechtenstein, qui voyagea en 1803, mentionne la coutume qu'avaient les Hottentots de jeter en passant près du tombeau d'un des leurs qui, selon la tradition, aurait été, longtemps auparavant, un homme de grande science, des branches fraîchement cueillies et couvertes de fleurs (Thurnberg parle aussi de cette coutume, mais en l'étendant à tous les tumulus, ce qui est une erreur). Ce tombeau consistait en un amas de pierres, de 20 à 30 yards de circonférence. Ces amas de pierres se retrouvent, dit M. Hahn (p. 94), dans toute l'Afrique du sud (*Heitsi-eibega*), là où, dans les temps préhistoriques, ont vécu les Hottentots, et la multitude qu'on en rencontre dans l'est corrobore cette opinion que les Khoi-khoi nomades sont originaires des régions orientales.

Dans le catéchisme de Kemp, en hottentot, le mot Dieu est rendu par *Thuickwe;* c'est indubitablement, dit M. Théophile Hahn, le même que *Tsuni*||*goab* des Namas, le *Tsu*||*goam* des Ikoras, le *Tuiqua* ou *Tigoa* ou *Tanquoa* des Hottentots du Cap.

Appleyard, dans sa grammaire du cafir, annexe une courte grammaire du Ikora et cite comme noms de Dieu chez les Hottentots les formes dialectales : Tsoei'koap, Tshu'koab (qu'ont empruntées, en les modifiant, les Kafirs).

Les Hottentots que visita Ebner (*Reise nach süd Africa*, 1829) ne savaient rien d'un Dieu, mais croyaient à un démon qu'ils appelaient *Gaunab*. Ce dernier eut à combattre contre un homme de l'antiquité, fort expert, plus

habile que lui, qui creusa une fosse, y planta des bâtons acérés, et l'y ayant un jour attiré l'y précipita. Gaunab y périt.

Le révérend Schmelen, marié avec une femme du pays, apprit d'elle à rendre, dans sa traduction des Évangiles, le mot Dieu par Tsoeikwap, le mot diable par 'Kauaap. « Voilà bien la preuve, dit M. Hahn, que les indigènes voyaient dans *Tsuni||goab* l'être suprême du bien, et dans *||gaunab* l'être suprême du mal ». Malheureusement, Schmelen n'a rien laissé sur la religion des Hottentots, dont il connaissait parfaitement les mœurs.

« Durant mon séjour chez les Namas, rapporte Moffat, je fis de nombreuses recherches sur le nom qu'ils donnaient à la divinité ; mais je ne pus arriver à aucune conclusion satisfaisante à ce sujet, bien qu'ayant l'assistance d'Africander (le chef) dans mes investigations. Le nom qu'ils emploient est celui de Tsui||kuap... Dans mon voyage je rencontrai un docteur ou sorcier âgé qui m'affirma avoir toujours entendu dire que Tsuni||goab était un guerrier illustre, de grande force physique ; que dans une lutte désespérée avec un autre champion il reçut *une blessure au genou*... Manifestant mon étonnement, ma surprise, qu'un tel nom ait été donné au créateur et bienfaiteur, il répliqua que Tsuni||goab n'était un objet n de respect ni d'amour. Durant les orages et le tonnerre, j'appris que les Namas décochaient leurs flèches empoisonnées contre les éclairs, pour arrêter le fluide destructeur. »

Sir J. Alexander, qui fut fort versé dans l'intimité des Hottentots et recueillit le premier leurs contes traditionnels, rapporte qu'on voit chez les Namas de grands

tas de pierres sur lesquels ont été jetées quelques touffes ; si on leur demande ce que cela signifie, ils répondent que sous ce tas est leur grand-père Heije-eibib. Ils marmottent : Donne-nous beaucoup de bétail ! Dans le récit de son *Expedition of discovery*, sir J. Alexander parle à plusieurs reprises, et dans le même sens, de ces amas de pierres.

Le révérend Knudsen raconte que Heitsi-eibib fut un grand et célèbre sorcier chez les Namas. Il dévoilait ce qui était gardé secret et prophétisait. Un jour, en voyage, poursuivi par un ennemi, il dit, arrivant au bord d'une rivière : Père de mon grand-père, ouvre-toi que je puisse passer, et ferme-toi ensuite ! Il passa avec les siens ; les ennemis les suivirent, mais à mi-chemin ils furent engloutis et périrent. Heitsi-eibib demeura mort quelque temps, puis revint à la vie. Quand les Hottentots passent près de son tombeau, ils jettent une pierre dessus pour avoir bonne chance. Il lutta avec ±gama ±gorib, qui était un grand destructeur de peuple, le précipita dans le piége que celui-ci lui avait tendu et en débarrassa ainsi le peuple qui, depuis, vécut heureux.

Le nom nama de *Tsuni*||*goab* est prononcé diversement selon les idiomes : parfois Tsû||goam (chez les Ikoras), parfois Tsu||goab, parfois encore d'autre façon. Ce dernier est le plus usité, s'il n'est pas celui qui représente le plus fidèlement la forme organique du mot. Voici un chant qui lui est adressé à l'époque de l'apparition des Pléiades : « O toi, Tsuni||goa, toi père des pères (c'est-à-dire père par excellence), toi notre père, fais ruisseler la nuée d'orage, fais vivre le peuple, fais-nous vivre ! En vérité, je suis très abattu par la soif, par

la faim. Puissé-je manger des fruits des champs ! N'es-tu pas notre père, père des pères, ô toi Tsuni||goa ! Puissions-nous te louer, puissions-nous te donner en retour, ô toi notre père, toi notre seigneur, ô Tsuni||goa ! » M. Hahn donne le texte de ce chant, ainsi que celui de deux autres hymnes de même nature (p. 58), et rapporte ce qu'il apprit sur Tsuni||goab d'un vieux Nama : « Tsuni||goab, lui raconta ce dernier, fut un grand et puissant chef de Khoi-khoi ; en fait, il fut le premier Khoi-khoib, d'où tous les Khoi-khoi tirent leur origine. Le nom de Tsuni||goab n'était pas primitivement le sien. Il fut en hostilité avec un autre chef, ||gaunab, ce dernier ayant tué nombre des siens. Dans cette lutte il eut le dessous à maintes reprises ; mais à chaque bataille il devint plus fort, si bien qu'enfin il triompha aisément de ||gaunab, lui donnant un coup sur l'oreille. Cependant, ce dernier expirant porta à son ennemi un coup au genou. C'est alors qu'il reçut le nom de Tsuni||goab qui veut dire « genou malade, genou blessé ». Dès lors il ne put plus marcher à proprement parler, étant boiteux. Plein de savoir, il accomplissait des choses merveilleuses, que les autres hommes ne pouvaient faire ; il prédisait les événements à venir. Il demeura mort quelque temps et ressuscita. Quand il revint vers nous, ce furent force fêtes et réjouissances. De chaque kraal on apporta du lait ; on immola de gras bestiaux. Tsuni||goab, fort riche, donna aux hommes abondance de bétail. Il donne la pluie, il fait la nuée, il rend nos bestiaux féconds. » Il faut ajouter que Tsuni||goab vit dans un ciel rouge et ||gaunab dans un ciel obscur. — Tous les Namas interrogés par M. Hahn lui répondirent que Tsuni||goab était

originaire de l'est et était leur arrière-grand-père. Ils tournent tous vers l'est les portes de leur hutte. Tous les tombeaux sont orientés dans ce sens, de même le visage des morts.

Autre légende, celle-ci sur Heitsi-eibib. Ce dernier fut enfermé dans une caverne où ± gama ± gorib jetait les passants. Il dit alors : « Caverne de mes ancêtres, élève ton fond, et donne-moi un effort que je saute dehors ». Il en advint ainsi par trois fois, et alors Heitsi-eibib précipita son adversaire dans la caverne, en lui donnant sur l'oreille un coup mortel. Il délivra ensuite, par la même invocation, les siens qui étaient enfermés dans la caverne et se mit à maudire le lièvre, messager de ± gama ± gorib, qui depuis ce jour ne fait que courir. Légende tout à fait analogue, où l'adversaire de Heitsi-eibib est ! haun-! gai-! gaib avec son messager ± amab. Autre légende analogue, où l'ennemi est le lion, qui alors était ailé, habitait sur un arbre, et auquel Heitsi-eibib coupe les ailes. Depuis ce jour existe l'hostilité entre les enfants de Heitsi-eibib et ceux du lion.

M. Théophile Hahn rapporte d'autres histoires concernant le même personnage : sa naissance, ou plutôt sa transformation d'un jeune taureau que l'on voulait immoler ; sa naissance d'une jeune fille qui mâcha une certaine herbe, en avala le jus et devint grosse ; le viol qu'il commit de sa propre mère, etc., etc.

Sous la rubrique « Superstitions et charmes », l'auteur relate ensuite quelques faits qu'il attribue, non au domaine religieux, mais à celui de la superstition. Cette distinction suppose dans celui qui la fait des croyances surnaturelles que nous n'avons ici ni à blâmer ni à approuver ; on peut

dire toutefois qu'elle n'a aucune raison d'être aux yeux de ceux qui ne croient point à un ordre divin. Quoi qu'il en soit, parmi les faits intéressants recueillis par l'auteur nous mentionnerons les suivants.

A la naissance d'un enfant, un feu est allumé dans le logis avec le *dorob*, et ce feu est maintenu jusqu'à ce que le nombril de l'enfant soit formé. On ne doit rien cuire ou rôtir à ce feu si l'on ne veut voir l'enfant mourir. (Dans ses notes, p. 111, l'auteur relate les traditions qui existent chez différents peuples relativement au cordon ombilical : en Nouvelle-Zélande, en Malaisie, chez les Kalmouks, en Allemagne, etc.) — Un Hottentot allant à la chasse, sa femme allume un feu ; elle le veille et l'entretient : de là dépend le succès de la chasse. — Certaines racines sont regardées comme de puissants amulettes, protègent contre les animaux sauvages, procurent des aliments, peuvent (bien que n'étant nullement du poison) causer la mort de ceux qui les absorbent. — Des sorciers ont pour spécialité d'amener la pluie ; pour ce faire, ils aspergent un foyer de leur urine ou bien y jettent des rognures de leurs ongles. — On croit à des spectres, à des sortes d'esprits, qui ont différents noms et qui, la nuit, quittent les tombeaux et viennent rôder aux alentours du kraal. Le ||gaunab dont il a été parlé plus haut n'était dans l'origine qu'un de ces spectres. M. Hahn, en le présentant comme antérieur à Tsuni||goab, à Heitsi-eibib, ne fait que confirmer ce qu'enseigne toute ethnographie, à savoir qu'on a toujours honoré les dieux malfaisants avant les dieux bienfaisants : Dieu, le vrai Dieu, c'est le mal. M. Hahn rapporte ici que les Hottentots n'abandonnent pas seulement, en cas de disette, les infirmes

et les vieillards, mais qu'ils en agissent encore ainsi, même en temps d'abondance, envers les individus soupçonnés d'être sous l'influence de ||gaunab ; ceux-ci, souvent des femmes, doivent mourir de faim. — Une autre pratique est celle qui consiste dans l'ablation d'un doigt ; on opère ainsi jusqu'à des nouveaux-nés qui n'ont pas encore un jour plein ; c'est un sacrifice à || gauna, peut-être un vestige d'anciens sacrifices humains. — Une femme grosse mange-t-elle de la viande de lion, de léopard, son fils aura le caractère de ces animaux, la férocité, l'agilité, la force. — Un pouvoir considérable est attaché aux malédictions, aux imprécations. — A chaque instant on tire des présages pour les expéditions qu'on entreprend, pour les tentatives qu'on projette. Tout cela rentre dans le domaine du pur fétichisme, de même que le culte rendu aux serpents qui habitent ou sont réputés habiter les fontaines. En somme, dans tout cela, rien de véritablement original, rien que l'on ne retrouve sous une forme plus ou moins similaire chez tous les peuples fétichistes.

Nous en arrivons, avec le troisième et dernier chapitre, aux commentaires que fait M. Théophile Hahn sur les légendes et traditions qu'il a précédemment recueillies. Nous allons voir que ces commentaires sont principalement fondés sur l'étude étymologique des noms.

La forme « Tsuni || goam » est, dit l'auteur, la forme organique : le *b* final pour *m* (signe du sujet masculin singulier) est une variation secondaire. M. Hahn, qui précédemment avait admis pour ce mot le sens de « genou blessé » qu'on lui donne communément, critique aujourd'hui et abandonne cette interprétation. La dernière partie

du mot signifierait « qui va, qui approche », soit « l'aurore ». Quant à la première partie, elle a le sens primitif de « frappé, blessé », d'où « rouge », dit M. Hahn, par cette raison que : *The colour of a wound is* red, *especially of a fresh wound received in a battle.* De là la « rouge aurore », le « rouge lever du jour ». L'auteur, pour appuyer cette façon de voir, rappelle que les Ikoras placent Tsuni||goam dans le ciel rouge (voir ci-dessus), et que les Khoi-khoi font leurs invocations vers l'est, lorsque le jour apparaît. Puis Dapper et Witsen rapportent que les femmes, dans leurs invocations auprès des tombes de Heitsi-eibib, se peignent avec de l'ocre rouge. Ainsi Tsuni||goab aurait tiré son nom de son lieu d'origine. Mais pourquoi M. Hahn dit-il que Tsuni||goab est l'infini (*the Infinite*), l'être suprême (*the Supreme Being*) ? C'est ce qui ne nous est pas expliqué, et ce qui aurait bien valu la peine d'une démonstration.

En ce qui concerne ||gaunam (forme organique de ||gaunab), le sens de destructeur n'est étymologiquement pas douteux. Au propre, dit M. Hahn (et avec juste raison), c'est la nuit. Nous nous rappelons que ||gaunab est réputé vivre dans le ciel obscur, c'est-à-dire dans le ciel de la nuit. Voilà donc un mythe bien caractérisé, mythe du jour et de la nuit, puis voilà expliquée l'identification du sommeil et de la mort. L'homme meurt chaque soir, et chaque matin ouvre ses yeux à une vie nouvelle : chaque matin il tourne ses regards vers l'est « et voit le ciel rouge, rouge de sang, comme d'une blessure qui vient d'être reçue en un combat » (p. 126). Tsuni||goab, qui lutte ainsi pour le peuple, est considéré par lui comme son ancêtre, comme son père.

Tsuni||goab est aussi appelé ! *khûb*, ce qui veut dire « chef, seigneur » et est identifié avec ¦ *nanub*, nuée orageuse, et ! *gurub*, le tonnerre : à tous trois on demande d'envoyer de la pluie. Valentyn confondait en un seul deux êtres, en nommant la même divinité « Tuiqua ou Gourrou ».

C'est le sens de « revenant, réapparaissant » qu'a le mot ||*kham* (dialecte ! kora), la lune. Sa ressemblance avec Tsuni||goab est frappante : tous deux personnifient la lumière; mais, par ce fait que le premier paraît au milieu même du temps ténébreux, il excite peut-être avec plus de droits les sentiments d'affection.

M. Théophile Hahn regarde, non sans raison, comme fort difficile l'interprétation étymologique de Heitsi-eibib. Ordinairement on l'explique par « prophète, prédisant ». L'auteur le rend par « semblable à un arbre » (*similar to a tree*). La forme écourtée Heigeib veut dire « grand arbre ». *Eib* signifie « apparence, face ». Heitsi-eibib est « celui qui a l'apparence d'un arbre », dit M. Hahn, et cet arbre est le magnifique « arbre de l'aurore, *dawn-tree* », c'est-à-dire les traits, les rayons que l'on admire, vers l'est, au point du jour, et qui ressemblent aux branches gigantesques d'un arbre. La légende de Heitsi-eibib violant sa mère, légende ci-dessus indiquée, est facile à expliquer. Cette mère, le soleil, porte d'abord Heitsi-eibib qui est petit, à la façon dont on porte un enfant, et est souillée par lui (le soleil baisse à l'horizon, et sa face semble se tacher, s'obscurcir); l'enfant grandit, devient fort, renverse sa mère à terre et la couvre : à la pleine lune, la lumière solaire disparaît, et l'éclat de l'astre nocturne est tout à fait dominant. Ainsi que le fait

justement remarquer M. Hahn, la légende du viol du soleil par la lune se retrouve chez beaucoup de populations, chez les Khasias du nord-est de l'Inde, chez les Eskimaux, chez les Indiens de Darien, etc., etc. Remarquons que Heitsi-eibib est du genre masculin (ainsi que l'indique l'élément terminal *b*). Son fils Murisib est la lumière du jour, le jour, ayant pour mère Murisis (*s*, terminaison féminine) qui est le soleil. Celle-ci, en effet, est la femme de Heitsi-eibib Tsuni||goab, l'aurore.

Arrivons à la conclusion de l'auteur.

« Mon intention, dit-il, est d'avoir prouvé à l'évidence les sentiments religieux d'une race que l'on regarde communément comme appartenant aux plus bas échelons de l'humanité. »

En fait, il n'y a point de doute que les Hottentots ne montrent des sentiments religieux, — mais il n'y a pas de doute, non plus, qu'ils soient loin d'appartenir aux derniers degrés de l'échelle humaine.

Reste à savoir ce qu'est cette religion.

Ce qu'on vient de nous en dire nous éclaire assez. M. Th. Hahn a eu parfaitement raison de dire à un moment que le culte du mal, c'est-à-dire la crainte, a été la première forme de la religion des Hottentots. Il en a été ainsi dans l'humanité tout entière, et il n'y a ici rien de spécial. Pour adorer et vénérer le jour, la lumière, il a fallu auparavant redouter l'obscurité et en avoir éprouvé les maléfices. Cela va évidemment de soi.

Mais lorsque M. Hahn avance qu'avant d'appeler Dieu Tsuni||goab, Heitsi-eibib, etc., il faut avoir eu auparavant une idée claire de ce qu'est la divinité (*it was first necessary to form a clear idea of the* Godhead), nous re-

poussons absolument sa manière de voir. Nulle part, jamais, l'abstrait n'a pu parvenir que du concret : ce dernier seul, étant le réel, le saisissable, est primitif. Cette idée de « dieu », combien de peuples n'ont et n'ont jamais eu de mot propre pour l'exprimer, les Basques, par exemple, et les Dravidiens ! Prenons les peuples dits indo-européens ; leur nom de la divinité (dêvas, divus, deus) n'a-t-il pas une origine toute matérielle, toute tangible dans la racine *di*, qui répond purement et simplement à un phénomène naturel, celui de la lueur, de la lumière ?

En résumé, dans la mythologie des Hottentots, si bien présentée par M. Hahn, nous voyons sans difficulté un pur et simple fétichisme : à savoir la crainte de l'obscurité, le culte de la lumière, cette dernière honorée sous des formes différentes : forme du soleil, forme des astres proprement dits, forme de la lune surtout. Le culte particulièrement rendu à la lune se comprend aisément : c'est cette planète, en effet, qui tranche le plus avec les ténèbres, au milieu desquelles elle apparaît, et ce sont les ténèbres que l'on redoute le plus vivement.

Fétichisme également que le culte des serpents que l'on dit habiter dans chaque fontaine ; fétichisme que la croyance au pouvoir des amulettes, etc., etc.

Tout cela, en somme, a été ou est le lot de l'humanité plus ou moins primitive. Les spéculations d'un esprit curieux dégageront ultérieurement, de cette religiosité naïve, des abstractions plus ou moins fantaisistes, plus ou moins poétiques ; plus tard encore la connaissance scientifique des choses ruinera au profit de la conception matérialiste toutes ces théories sentimentales et enfantines de l'humanité primitive.

Quant à cet « être suprême » que M. Hahn place à la tête de la mythologie des Khoi-khoi, il faut bien avouer qu'il ne se dégage en rien des légendes, des traditions, des fables qu'on a pu rassembler (et qui concordent ensemble si parfaitement) ; — si bien qu'il ne faut pas juger par son titre le livre que nous avons le vif plaisir de faire connaître au public. Le vrai titre était celui-ci : *Mythologie des Khoi-khoi.*

M. Théophile Hahn, dans deux ou trois passages de son livre, parle des objections qu'on ne lui a pas ménagées sur son application à l'étude de sujets qui semblent peu élevés et sans grand intérêt. Cette critique ne l'a pas arrêté, et, certainement, elle est inacceptable. Quel plus grand service peut-on rendre aux études de l'homme et de la civilisation que de rechercher, avec tant d'activité et de zèle, le fond même de la culture des peuples primitifs ? Aucun, à nos yeux. Tout cela est, si l'on nous permet cette expression, du passé vivant et actuel. L'état de ces collatéraux inférieurs nous livre le secret de notre propre évolution. Il en est de la sociologie comme de l'anatomie comparée : l'examen des organisations inférieures nous apprend le mode de développement des êtres supérieurs. A nous de trouver dans les enseignements du passé des enseignements pour l'avenir, des instructions pratiques pour notre évolution ultérieure.

Ab. Hovelacque.

Les Pyrénées françaises. — II. *Le pays basque et la Basse-Navarre*, par Paul PERRET. — *Paris*, Oudin, 1882, 1 vol. gr. in-8°, de (IV)-496 pages.

J'ai reçu à Bayonne ce beau volume, et je l'ai lu dans le pays même qu'il a pour objet de décrire; je l'ai porté avec moi tout le long de la côte Cantabrique et dans plusieurs villages de l'intérieur du Labourd. J'ai pu ainsi vérifier sur place l'exactitude des dessins, la justesse et la précision des détails du texte.

Ni les dessins, ni le texte ne m'ont entièrement satisfait. Parmi les dessins défectueux, je citerai ceux de la fontaine Saint-Léon à Bayonne (p. 89), de la tour de Bordagain à Ciboure (p. 89), de l'île des Faisans (p. 128), etc. Je dois dire qu'en général, cependant, les « illustrations » sont bonnes.

Quant au texte, j'aurais de nombreuses observations à présenter. Je n'ai évidemment à me préoccuper ni des opinions de l'auteur, ni de son style; pourtant il règne tout le long de ce volume une tendance à la moquerie, un certain ton gouailleur, une recherche de la pointe véritablement agaçants.

Mais le reproche le plus sérieux que je puisse formuler, et qui résume tous les autres, c'est que ce livre a été fait beaucoup trop à la hâte, beaucoup trop au courant de la plume; que M. Perret n'a pas consulté les livres précédemment publiés sur le pays basque, ou ne l'a fait que dans une mesure fort restreinte; qu'il s'en est trop exclusivement rapporté à ses notes de voyage, prises souvent un

peu au hasard, sous une impression rapide et accidentelle, et qu'il a mal déchiffrées parfois.

C'est ainsi que M. Perret parle (p. 7) de « l'immense berret », et p. 97 du « large berret » des Basques ; ce sont les Béarnais qui portent un large ou immense béret (j'aime mieux cette orthographe) ; celui des Basques est, au contraire, relativement petit (cf. Bertall, *La vie hors de chez soi*, où il est question du « petit » béret basque). — C'est ainsi qu'il déplore (pp. 9-10) le remplacement progressif du « petit madras » des Bayonnaises par le vulgaire chapeau ; d'abord, le très-petit mouchoir de soie d'une seule couleur que les jeunes filles de Bayonne portent sur le sommet de la tête n'a rien de commun avec le madras, qui est en soie et coton, qui est large, et qui est généralement multicolore ; puis il n'est pas vrai que le chapeau soit à Bayonne aussi envahissant que cela. — Il est absolument faux que dans le pli des ceintures des Basques en villégiature à Biarritz se cachent de redoutables couteaux (p. 36). Les Basques ont bien dans leur poche un couteau ordinaire, ni plus ni moins que tous les paysans de France ; mais leur arme défensive, si arme il y a, est le *makhila*. Il n'est pas plus vrai de dire (p. 36) que les Basques sont les maîtres à Biarritz, et que cette ville renferme beaucoup de maisons basques. Biarritz est purement gascon ; on n'y trouve pas de trace historique du basque ; mais l'été, il est envahi par une multitude d'industriels béarnais. M. Perret regrette l'absence, sur nos plages, des mantilles espagnoles (pp. 41, 51) ; ignore-t-il donc que, même en Espagne, la mantille n'est pas d'usage constant ? Et pourquoi (p. 52) semble-t-il accuser les Espagnoles d'avoir des appétits formidables. J'ai connu

beaucoup de femmes d'au delà des monts; elles ne m'ont pas paru différer, à ce point de vue, de la plupart de nos compatriotes du Midi.

Ce sont là de petites méprises, mais il est des erreurs plus graves. Où M. Perret a-t-il pris que les habitants du Petit-Bayonne soient peu considérés par leurs concitoyens (p. 6)? Où a-t-il vu que les Bordelais envahissent Saint-Jean-de-Luz, Guéthary (p. 64) et Cambo (p. 161)? Les Bordelais vont à Arcachon; à Guéthary, Hendaye, Cambo, Saint-Jean, ce qu'on rencontre surtout, ce sont des Bayonnais et des Basques de l'intérieur, et personne, à ma connaissance, n'est allé se battre en duel à l'île des Faisans (p. 126). Où M. Perret a-t-il lu que les *Cascarots* se seraient établis à Ciboure il y a seulement quelque cinquante ans (p. 88)? Mais les registres de l'état civil, les actes de baptême rédigés par les anciens curés constatent dès le VIe siècle la présence des *Bohémiens* à Ciboure (1). Ce n'est pas un poste de soldats espagnols que M. Perret a vu au bout du pont de Dantcharia (p. 153); ce sont des douaniers, des *carabineros;* et, à propos de Dantcharia, pourquoi M. Perret transforme-t-il en piano à queue le respectable piano carré de l'auberge, sur lequel je serais fort étonné qu'on lui ait joué la valse de *Faust?* Je me suis assez souvent reposé dans cette auberge pour avoir le droit de m'arrêter sur ces détails, et je puis as-

(1) Le premier acte que j'ai trouvé les concernant, dans les registres de Ciboure, date du 24 janvier 1591 : il constate le baptême d'un certain Pierre, fils de Fernando Lopez de Castillo, « ægiptien », et de sa femme Isabelle de Martinitz, aussi « ægiptienne ». Au dix-huitième siècle, les actes relatifs à des « bohémiens » ou « cascarotac » abondent : 1708, 1711, etc.

surer, sans crainte d'être contredit par les charmantes hôtesses de M. Perret, que leur maison n'est ni plus propre ni mieux tenue que les autres auberges du Labourd ; les Basquaises sont partout et naturellement, spontanément, d'excellentes ménagères. — Cinq *réaux* (p. 114) n'ont jamais fait 1 fr. 50, mais 1 fr. 25, ou exactement 1 fr. 30. — M. Perret ne semble pas avoir vu (p. 380) que le « branlou » n'est pas autre chose que le « branle » français.

Ceci m'amène à parler de la partie étymologique et linguistique du volume. M. Perret n'a évidemment pas encore pu nettement distinguer le basque du béarnais ; dans son premier volume, il avait fait de Despourrins un poète écrivain basque; dans celui-ci, il fait d'Axular, curé de Sare et basque mort en 1644, un linguiste du dernier siècle (p. 142), et il se croit rentré dans le pays basque (p. 341) en arrivant à Bedous (sans accent !), qui ne fut oncques jamais basque. *Cantabre* (p. 319) ne vient certainement pas de *khantor ber*, qui ne saurait signifier « doux chanteur ». Les *sabelchuri* « ventre blanc » et *sabelgorri* « ventre rouge » (p. 92) étaient ainsi nommés, non de la couleur de leurs habillements de guerre, mais de la couleur de leurs ceintures. Le nom basque de Gramont n'est point *Agaramuntek* (p. 223) ; le *k* final est ici le signe du pluriel ou du nominatif actif ; mais est-il sûr que ce nom soit originairement basque ? Je ne le crois pas, pour ma part. L'étymologie d'Ustaritz (p. 160) « riche ou fertile en chênes », *ur haritz*, est absolument contestable, et ces deux mots signifieraient simplement « eau, chêne ». Pourquoi écrire *Jaon kunte* (p. 263), orthographe un peu fantaisiste de « Monsieur le comte » en basque

souletin, surtout quand on veut parler du vicomte de Mauléon? Quant au mot *Dantchariuenea* (p. 151), n'y a-t-il pas un peu d'affectation à dire que ce mot « n'en finit pas »? Il n'y a pas en basque de mot plus long que dans les autres langues; j'opposerais, avec autant de raison, le mot le plus long de la langue française : *antiarchitechtonographiquement!* Dans *Boaneco horeca* (p. 206), appellation topographique mal orthographiée, et qui ne saurait s'appliquer à un village, M. Perret retrouve « la rudesse castillane »; mais c'est du basque pur, et le basque était certainement parlé dans le pays avant la formation des dialectes castillans. Les deux chansons que donne M. Perret aux pp. 473-74, 478-88 (paroles et musique) sont fort connues, et même, contrairement à ce qu'il dit, la seconde, *Atharratze jauregian*, l'est beaucoup plus que l'autre, laquelle n'a certainement aucun droit au titre d'air national. Le texte de ces deux chansons est criblé de fautes; mais en revanche on nous apprend que, dans l'une, « la cadence finale vient se reposer sur la dominante, d'après le mode grec hypophrygien ». Que la science est donc une belle chose!

M. Perret dit quelques mots de la langue basque (p. 175 et p. 273). On sait ce que je pense sur la théorie hypothétique ibérienne; rattacher le basque à l'idiome des anciens Ibères est un peu, à mon avis, un travail oiseux et sans portée. M. Perret ne cite que trois personnes parmi celles qui se sont occupées de linguistique basque : il me fait l'honneur de me désigner anonymement, et je l'en remercie. Mais il n'est pas juste de qualifier au même titre de « maîtres », de « porte-flambeaux », M. Francisque Michel et le prince Louis-Lucien Bonaparte. Le

prince Louis-Lucien Bonaparte sait le basque comme personne ne l'a su et probablement ne le saura jamais; mais M. Francisque Michel n'a point la prétention de le savoir, et, en fait, il ne l'a jamais étudié que d'une façon très-générale, que d'une manière parfaitement superficielle et accessoire.

Voyons si la partie géographique et topographique du livre de M. Perret vaut mieux que sa partie linguistique. Eh bien ! à ce point de vue, je trouve le titre même du livre mauvais : *Le pays basque et la Basse-Navarre*, c'est insuffisant, puisqu'il y est question de Pau et d'Oloron ; c'est de plus pléonastique, car la Basse-Navarre fait partie du pays basque. A la page 135, on lit ce titre particulier « Le pays de Labourd », ce qui semble indiquer que ni Saint-Jean-de-Luz, ni Hendaye, ni Biriatou, ne font partie de ce pays, auquel, en revanche, devraient être rattachés Orthez et Peyrehorade (pierre forée !) ; p. 253, on lit « le pays de la Soule », avec un article de trop, et l'on croirait que Pau, Oloron et Navarrenx sont des villes souletines. Jamais je n'ai entendu dire « le Labourdin » (p. 156) pour « le pays de Labourd ». A la même page 156, M. Perret essaie, d'après M. Élisée Reclus, de délimiter le pays de langue escuara ; mais à la page suivante, il affirme que la vallée d'Aspe est basque, ce qui est faux, et que Navarrenx (il l'appelle ailleurs (p. 288) une place « navarraise » au lieu de « béarnaise ») est mi-partie basque et mi-partie béarnaise, ce qui n'est pas plus vrai. Je n'ai pas très-bien compris la réflexion plus ou moins plaisante sur le « bec » du Gave (p. 224) ; et le bec d'Ambès, qui a donné son premier nom au département de la Gironde? M. Webster a déjà relevé dans l'*Academy* cette étrange

affirmation de la page 5 (rappelée à la page 304), que « tout ce qui, en haut pays pyrénéen, s'appelle des *gaves*, prend le nom de *nive* en bas pays » ; s'il y a des *gaves*, mais point de *gavelets*, il n'y a qu'une *Nive* et qu'une *Nivelle*, et le mot *gave* caractérise une sorte de cours d'eau que ne ressemble pas du tout à la Nive, moins même encore à la Nivelle. Je signale en passant d'autres erreurs de moindre importance : est-il admissible que la Galice ait été « assez voisine » du Labourd (p. 18) au siècle de Théodose ? Marrac n'est pas à *dix*, mais à *deux* kilomètres de Bayonne (p. 24), de même qu'Urrugue n'est pas à *deux*, mais à *quatre* kilomètres de Saint-Jean-de-Luz (p. 91). La route de Béhobie à Biriatou (p. 133) ne va pas au delà de ce dernier village et ne saurait, par conséquent, conduire à Vera. L'auberge de Sare ne s'y confond nullement avec la maison commune (p. 140) : la commune possède une maison divisée en deux corps de logis entièrement distincts, dont l'un est loué à un aubergiste, et dont l'autre est l'hôtel-de-ville ; Sare n'a d'ailleurs pas trois mille habitants (p. 141), mais à peine deux mille ; il n'y a pas dans ce village de « guides » attitrés (p. 143), il n'en est d'ailleurs nul besoin. La route d'Ainhoa à Bayonne (p. 150) ne passe point par Cambo, qu'elle laisse assez loin sur sa droite. Le Mondarrain n'est point une montagne verte (p. 154) ; il est d'une couleur bleuâtre ou violette sombre.

Le jeu de paume d'Espelette n'est pas le moins du monde l'un des plus renommés du pays (p. 154). Ce que M. Perret appelle de petits arbres trapus (p. 148), ce sont des chênes têtards, de l'essence tauzin généralement. Quant à l'église de Saint-Pée, dont « les dimensions témoignent de l'antique

importance du bourg » (p. 146), il n'y a qu'un petit malheur : c'est que cette église n'est vieille que de deux siècles et demi tout au plus, et que l'ancien Saint-Pée se trouvait jadis au hameau actuel d'Ibarron, à un kilomètre et demi environ vers Saint-Jean-de-Luz. L'un des passages les plus malheureux du livre de M. Perret est celui où il fait la description de l'église de Saint-Jean-de-Luz (pp. 80-81) : « des galeries à deux étages l'encadrent sur trois côtés, le quatrième étant occupé par le chœur ; c'est là que les hommes.... se prélassent sur les siéges qui garnissent sur deux rangs ces tribunes peu profondes. Le pavé de la nef est réservé aux femmes ». Or, à Saint-Jean-de-Luz, la nef n'est pas dallée, mais planchéiée ; les tribunes n'ont qu'un seul banc, sauf celle du fond, où il y a des chaises, et où sont admises les femmes ; enfin, ces tribunes forment trois étages, sauf celle du fond, qui en a deux seulement.

Pour ce qui touche à la légende et à l'histoire, M. Perret est-il plus exact ? Pas toujours : il ne semble pas connaître, par exemple, la légende de saint Léon, qui n'a point été victime d'une persécution religieuse (p. 13). De Lancre (et non de l'Ancre) était bien conseiller au parlement de Bordeaux ; mais d'Espaignet (p. 136) était président au même parlement, et non conseiller d'État : il est bien connu comme un des plus célèbres bibliophiles bordelais. L'histoire des pérégrinations de l'Adour (pp. 32-34) est assez confusément exposée ; M. Perret ne dit pas que le Boucau-vieux marque précisément, comme l'indique son nom, une ancienne embouchure du fleuve. En ce qui concerne « la bayonnette » et « la prise de Fontarabie par les trois cents hommes du capitaine Lamarque », je

m'en réfère aux observations présentées dans l'*Avenir* de Bayonne (n° du 21 septembre 1882) par un jeune historien du pays tout à fait compétent en la matière. Une regrettable omission est celle de la vue admirable qu'on a sur la plaine de la Nive, du haut de la côte qui descend à Ustaritz, en arrivant de Bayonne.

Pour terminer, je signale quelques regrettables coquilles : p. 27, *jeunes missesses ;* p. 51, *Canova del Castillo ;* p. 48, *Hart* (pour *Arta*) ; p. 60, *tamarins* pour *tamarix ;* p. 144, *Zugarramurdi* (il faut un *r*, *-murdi*) ; p. 149, le *souletain* (sans *a !*) ; p. 154, *Espelete* (il faut deux *t*) ; p. 156, il faut lire *Briscous*, *Ilharre*, *Esquiule*, et non *Briscou*, *Ilkare*, *Esquinie ;* p. 160, il faut *capitolo-harri ;* p. 170, corrigez *Ganich*, *Louhossoa ;* pp. 186-187, lisez *Urepel ;* p. 200, *Huart* est pour *Uhart ;* p. 203, la vraie forme est *Esterençubi*, etc., etc.; pp. 24, 31, etc., *pignada* est masculin.

Que conclurai-je de cette série d'observations encore incomplète ? Simplement que ce livre, intéressant malgré tout, et où il y a de bonnes choses, est un ouvrage à refaire.

L'Épinette, près Libourne, le 31 octobre 1882.

Julien VINSON.

Souvenirs de Pondichéry, par J. de QUENNEFER. — *Lyon*, 1882, 109 p. gr. in-8°.

M. de Quennefer a été juge suppléant et conseiller auditeur à Pondichéry pendant une couple d'années ; ce sont ses impressions qu'il nous raconte dans son élégante

brochure. Par malheur, sa santé a été gravement éprouvée par le climat, régulier pourtant, mais sec et chaud, de notre belle colonie ; et, par suite, le savant magistrat, doublé d'ailleurs d'un habile écrivain, s'est trouvé généralement disposé à voir tout en noir. Il est vraiment trop pessimiste, et je crois bien qu'il exagère souvent ; moi qui, né à Paris et élevé en France, me suis vu transporté dans l'Inde fort jeune encore, je n'en conserve au contraire (peut-être suis-je à mon tour trop optimiste !) que d'agréables souvenirs : à Pondichéry, le ciel est d'une pureté et le soleil d'une splendeur inconnues en Europe ; la nature y manifeste une luxuriante puissance, et la vie y est d'une largeur réservée dans nos pays aux seuls privilégiés de la fortune.

L'épigraphe que M. de Quennefer met à son livre est vraiment désespérante. Que voulait dire Gérard de Nerval, quand il a écrit ces lignes attristées : « Ainsi, pour moi, déjà bien des contrées du monde se sont réalisées, et le souvenir qu'elles m'ont laissé est loin d'égaler les splendeurs du rêve qu'elles m'ont fait perdre » ?

Quoi qu'il en soit, la brochure de M. de Quennefer est écrite au courant de la plume, avec humour, mais simplement, sans emphase comme sans prétention. Elle est agréable à lire ; beaucoup d'observations, beaucoup de réflexions sont parfaitement justes. Les erreurs viennent pour la plupart de la prédisposition mauvaise où se trouvait l'auteur et de la brièveté de son séjour dans l'Inde.

M. de Quennefer dit, par exemple, qu'il a vu le thermomètre monter jusqu'à 45° à l'ombre : en est-il bien sûr? son thermomètre était-il juste? En neuf ans, de 1852 à

1861, pour ma part, je n'ai même jamais vu 40°. Je proteste également contre l'assimilation, en mal, de Pondichéry à la province. M. de Quennefer ne connaît probablement pas la vraie « province » : quelle supériorité offrent au contraire nos colonies de l'Inde quand on les compare à certaines petites villes de France !

En résumé, c'est un livre de bonne foi. En le fermant, je ne puis m'empêcher de penser à cet autre ancien magistrat de l'Inde qui, lui aussi, a écrit sur cette indéfinissable contrée ; hélas ! il n'en a pas tiré la matière de 109 pages, mais de nombreux et de gros volumes où tout, presque tout du moins, est absolument inexact, et qu'on pourrait intituler : « l'art de se faire des rentes et une réputation scientifique avec ce qu'on n'a pas vu et avec ce qu'on ne sait pas ».

J. V.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris dernièrement la mort de M. A. C. Burnell, l'indianiste bien connu. Né en 1840, d'un père alors au service de la Compagnie anglaise des Indes, il entra dans le même service à l'âge de vingt ans et occupa, en dernier lieu, le poste de juge à Tanjaour. C'était un des sanscritistes les plus habiles et un des tamulistes les plus distingués de l'Angleterre. Il a publié de nombreux ouvrages, aussi intéressants que bons; l'exécution typographique en est de plus très soignée. Nous reviendrons sur cette perte regrettable. M. Burnell est mort à West-Stratton, Micheldever, le 12 octobre dernier; il s'était rallié, pendant les dernières années de sa vie, à « la religion positiviste ».

On annonce également la mort du professeur E.-H. Palmer, de l'Université de Cambridge. Cette triste nouvelle n'est pas absolument certaine; on sait seulement que l'expédition commandée par M. Palmer a été attaquée dans le désert, entre Suez et Cala'at Nakhl (du Tih), en août dernier, et que deux des compagnons de M. Palmer, le capitaine Gill et le lieutenant Charington, ont été massacrés par les indigènes. M. Palmer était porteur d'une somme

de 3,000 souverains (75,000 fr.). La librairie Trübner, de Londres, vient de publier de lui une excellente *Simplified Grammar of the Hindûstânî, Persian and Arabic Languages*, que nous recommandons à tous nos lecteurs.

L'Académie sud-slave des sciences de Zagreb (Agram) nous annonce que l'un de ses membres, M. le professeur S. Daničić, est mort dans cette ville le 16 novembre dernier.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Cherbonneau, professeur d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales vivantes. M. Cherbonneau dissimulait sa science profonde sous une extrême modestie.

J. V.

CORRIGENDA.

Tome XV, page 293, ligne 6, Maskoki
— — 294, — 7, *ódshi*
— — — — 31, « où il y a de l'or »
— — 295, — 13, pourrait s'expliquer
— — 296, — 6, Affluent du Suwannee R, dans
— — — — 8, « eau (hitchiti) » et
— — — — 11, *effacer* et chá'hta
— — 298, — 25, Nord, dont une partie est appelée
— — — — 26, Tchérokis l'appellent
— — 299, — 3, Montgommery (Alabama)
— — — — 6, *yāsha*, « où il y a des chabots » ; *yeloba*
— — 330, — 4, D'UN MOZAMBIQUE
— — 331, — 1, nègre mozambique
— — 332 (note), ligne 1, content du *rampangou* (riz brûlé qui s'attache au fond de la casserole)
— — 424, ligne 13-14, de grâce et justice
— — — — 18, l'attribution
— — — — 5, guizounac
— — — — 10-11, Elizalde
— — — — 18-19, *pimpilipausa*

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

SOUS-DIRECTEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

TOME SEIZIÈME

15 AVRIL 1883

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1883

SOMMAIRE DU N° 2.

Pages.

Ed. Ducéré. — Les noms d'étoffes et de vêtements en basque. 113

C. A. Piétrement. — Sur les mots *khalina, yama, kirana* et l'histoire du mors dans l'Inde..... 156

D. J. — Documents pour servir à l'étude des patois gascons.. 163

Éd. Le Héricher. — Histoire et glossaire de deux préfixes dans les patois, le vieux français et le français (suite et fin). 177

BIBLIOGRAPHIE.

Nyare Bidrag till kaennedom om de swenska landsmaolen ock swensk folklif..... 219

J. Van Eys. — *Outlines of basque grammar*..... 220

Karl Geldner. — *Studien zum Avesta*..... 222

LES NOMS D'ÉTOFFES ET DE VÊTEMENTS

EN BASQUE

Si la langue basque a été l'objet de grandes recherches, principalement dans ces dernières années, et si on a vu se produire successivement des œuvres grammaticales de la plus grande importance, on doit se hâter d'ajouter que les spécialistes les plus consciencieux (parmi lesquels on doit mettre au premier rang MM. le prince L. Bonaparte, Van Eys, Vinson, l'abbé Inchauspé, etc.) n'ont pas, jusqu'à présent du moins, donné à la lexicologie de cette langue l'impulsion qu'elle réclame au point de vue linguistique.

Il n'existe en effet, sur cette partie des études basques, que des travaux à peine ébauchés ou simplement défectueux; le meilleur à coup sûr est aujourd'hui le dictionnaire basque-français de M. Van Eys ; si quelques personnes reprochent à cette œuvre d'être un peu hâtive, il n'en est pas moins vrai que c'est encore le seul travail de ce genre qui soit fait d'après la véritable méthode scientifique. Quoique extrêmement incomplet au point de vue des différences dialectales, il renferme cependant un grand nombre d'informations précieuses.

C'est en vue de ce genre d'études qu'il nous a paru intéressant de réunir, dans une petite monographie, la série des mots relatifs aux noms d'étoffes et de vêtements.

On ne doit pas s'attendre à en trouver un grand nombre de purement basques, la presque totalité de ces mots, comme les vêtements qu'ils désignent, ont été, ainsi qu'on va le voir, empruntés aux populations romanes qui circonscrivent étroitement le territoire basque. Nous pensons que le lexique de cette langue ne pourra que gagner à des travaux de ce genre; il est évident en effet qu'à des époques plus ou moins reculées certains noms de vêtements ou d'autres objets en usage dans les pays limitrophes ont été oubliés dans ces régions avec la mode qui les avait fait naître, tandis que les basques les conservèrent en les appliquant quelquefois à d'autres usages.

De plus, il suffit d'ouvrir les vieilles chroniques espagnoles, les vieux livres et principalement les *fueros* des provinces du Nord, pour s'assurer que ces recueils fourmillent encore de mots basques alors employés par les Castillans, et qui sont aujourd'hui abandonnés par les deux nations. Enfin, les bibliothèques et les archives de la Péninsule n'ont pas dit leur dernier mot : il est probable que de la scrupuleuse attention avec laquelle les érudits commencent à étudier les archives nationales, surgiront peu à peu une foule de documents qui viendront enrichir le lexique duquel nous nous occupons.

M. Francisque Michel, dans son *Pays Basque* (1), et M. Vinson ensuite dans ses excellentes *Études* (2), ont donné quelques détails sur le vêtement des Euskaldunac; mais pour remonter aussi haut que possible, il faut citer tout d'abord les géographes grecs qui font mention du

(1) *Le pays basque*, par Fr. Michel. Paris, M DCCC LVII, p. 208.
(2) *Études de linguistique et d'ethnographie*, par Abel Hovelacque et Julien Vinson. Paris, Reinwald, 1878.

costume des peuples Pyrénéens ; voici ce que dit Strabon à ce sujet :

« Il y a quelque chose de barbare aussi, à ce qu'il semble, dans la forme de certains ornements propres aux femmes d'Ibérie et que décrit Artémidore. Dans quelques cantons, par exemple, les femmes se mettent autour du cou des cercles de fer supportant des *corbeaux* ou baguettes en bec de corbin, qui forment un arc au-dessus de la tête et retombent bien en avant du front ; sur ces corbeaux elles peuvent, quand elles le veulent, abaisser leurs voiles qui, en s'étalant, leur ombragent le visage d'une façon très-élégante à leur gré ; ailleurs, elles se coiffent d'une espèce de *tympanium* ou de petit tambour, parfaitement rond à l'endroit du chignon, et qui serre la tête jusque derrière les oreilles, pour se renverser ensuite en s'évasant par le haut. D'autres s'épilent le dessus de la tête de manière à le rendre plus luisant que le front lui-même. Il y en a enfin qui s'ajustent sur la tête un petit style d'un pied de haut, autour duquel elles enroulent leurs cheveux et qu'elles recouvrent ensuite d'une mante noire (1). » Un autre écrivain de la même nation nous donne de nouveaux détails sur le sujet qui nous occupe. Diodore de Sicile montre les Ibères revêtus d'étoffes de couleurs sombres qu'ils paraissaient sensiblement affectionner. « Ils portent, dit-il, des *saies* noires d'une laine rude qui se rapproche du poil de chèvre. Quelques-uns des Celtibères ont pour arme le léger bouclier galatique, d'autres un filet circulaire de la grandeur d'une

(1) Tardieu, *Géographie de Strabon*. Paris, Hachette, 1867, t. I, p. 270-271.

rondache. Autour de leurs jambes ils enroulent des jambières de poil et se couvrent la tête d'un casque d'airain orné d'un panache de pourpre (1). »

Un minutieux examen du monnayage ibérien, tel que nous le présentent Florez, Boudart et M. Aloïss Heiss, révèle quelques détails assez curieux et qui complètent les renseignements des géographes grecs; on voit fréquemment sur les revers de ces médailles un cavalier vêtu d'une tunique, chaussé d'*abarcas* et portant un manteau court flottant sur les épaules; la tête est protégée tantôt par un casque à cimier, tantôt par un chaperon à visière dont il n'est guère possible de distinguer la matière.

La découverte récente d'un manuscrit du XIe siècle à Saint-Jacques-de-Compostelle nous donne le droit de penser que la mode du costume chez les Basques n'avait guère changé; des vêtements noirs et l'inévitable *abarca* sont cités dans la courte notice du pieux pélerin de Saint-Jacques (2); enfin nous trouvons encore le costume des

(1) Diod. de Sicile (*Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, par Ed. Cougny. Paris, Renouard, M CCCC LXXIX, 2 vol. in-8).

(2) Voici le texte du manuscrit de Compostelle :

« Les Navarrais sont vêtus de robes courtes et coupées au genou à la façon des Écossais, en drap noir et de sandales en cuir vert appelées *abarka* et attachées autour du pied par des lanières. Ils portent des manteaux de laines noirs et frangés, longs jusqu'aux chevilles, qu'on nomme *saia*. Ils s'habillent, mangent et boivent p'une façon honteuse : toute la famille de la maison d'un Navarrais, esclave et maître, servante et maîtresse, mangent ensemble, sans aucune espèce de cuiller, mais à pleines mains, de tous les aliments confondus dans un même vase; ils boivent à la même coupe. Si vous les voyiez manger, vous les compareriez à des chiens affamés ou à des pourceaux ». Et plus loin : « Partout où va le Basque ou le

Vascons dans celui que Louis le Débonnaire avait revêtu pour aller au devant de son père, c'est-à-dire un manteau rond, une camisole à manches ouvertes, des braies bouffantes, des éperons aux pieds et un dard à la main (1).

Le moyen âge s'écoule tout entier sans que nous ayons pu recueillir un seul fait nouveau sur le costume des Basques. Les géographes arabes ne nous ont encore livré que quelques notes sur la topographie du pays; et les poètes romans ne sont guère occupés de cette question; cependant, Guillaume Annelier dans la guerre de Navarre cite un certain nombre de mots que l'on retrouvera dans le glossaire ci-après.

Il faut arriver au XVIe siècle, pour avoir quelques détails précis sur le costume des Basques. Les *Archives curieuses de l'histoire de France* contiennent un récit de voyage à Bayonne et le Labourd de 1524 à 1530. M. Vinson, qui a le premier cité ce voyageur dans ses *Mélanges de linguistique*, s'exprime ainsi : « J'ai encore deux citations à faire : la première est relative au costume des femmes du pays ; je la recommande à toute l'attention de nos lecteurs, parce que c'est une question sur laquelle j'aurai à revenir. Moreau (2) parle expressément « des grants cornes qu'elles ont sur la tête (3). »

Navarrais, il porte suspendu à son cou une corne, à l'instar des chasseurs, et tient à la main, comme c'est l'usage, deux ou trois dards qu'il appelle *aucona*. » (J. V.)

(1) *Vita H. Ludovici Pii imper.*, ap. André du Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 288. B. A. D.

(2) Moreau, *Archives curieuses de l'histoire de France*, publiées en 1835, par Cimber et d'Anjou, t. II, 1re série, 1524 à 1530.

(3) *Mélanges de linguistique*, p. 243.

On pourrait, semble-t-il au premier abord, établir un singulier rapprochement entre les cornes citées par cet auteur, et celles dont parle Strabon; De Lancre ne manque pas d'attribuer à ce genre de coiffure une signification érotique qui n'existait certainement que dans son esprit prévenu contre les Basques. Des habitants du pays que nous avons interrogés à ce sujet croient reconnaître dans ces cornes un genre de coiffure encore en usage de nos jours, mais qui n'est plus guère porté que par les très vieilles femmes. Mais nous pensons que la meilleure explication à donner de cette mode bizarre est fournie par Moreau lui-même, qui ajoute en parlant des Bayonnaises : « Les dames de Bayonne estoient la plus part ès fenestres, avec leurs cornes qu'elles portoient sur la teste, lesquelles ils appellent *hanons*, dont les jeunes dames nouvellement mariées vouldroient bien avoir la permission de porter la drapperie, comme elles dient, qui est un couvre-chef à façon de quoquille, et aucunes en portent, mais bien peu, et presque toutes le feroient si leurs marys le vouloient consentir. La principalle cause qui les en garde ce sont les vieilles femmes, qui ne veulent qu'elles aient plus de liberté qu'elles. S'il plaisoit au roy d'en faire faire comme au devant, elles seroient bien joyeuses et le pourteroient volontiers, attendu que les dictes cornes est ung trésor et villain habillement sentant entièrement la judayque et davantaige, que ne cousteroit pas tant à leurs marys de les habiller. »

Quelques années plus tard deux autres auteurs parlent encore du costume des basques; Abel Jouan écrivait dans *Le voyage de Charles IX en France* (3 juin 1564) que « les filles de Saint-Jean-de-Luz sont toutes tondues, celles

qui ne sont point mariées. » De son côté, De Thou dépeignit de la manière suivante le costume des basquaises, dans un voyage qu'il fit à Bayonne vers 1562 : « Le langage de ces peuples, dit le célèbre historien, est fort singulier, les habits de leurs femmes ne le sont pas moins. Elles en ont pour chaque âge et pour chaque étage, les filles, les femmes mariées, les veuves, les jeunes et les vieilles portent des habits différents, soit dans les cérémonies funèbres, soit dans celles des noces, soit aux processions. Leurs tailleurs ne sont que pour leur usage et pour celui du pays de Labourd. Si l'on voyait ailleurs des gens vêtus à leur manière, on croirait qu'ils se sont déguisés exprès pour faire rire sur un théâtre, ou pour aller en masque (1). »

Andrès de Poça qui écrivit en 1587 son curieux ouvrage devenu aujourd'hui de la plus grande rareté est le premier qui ait traité assez soigneusement la question du costume chez les basques. Dans le chapitre XI il décrit le biscaïen de la montagne de la manière suivante : il portait une saie ou jaquette ouverte des deux côtés et laissant à découvert une partie de son corps musculeux ; coiffé d'un bonnet étroit (la *boïna* de nos jours) et qui ne le garantit ni de la pluie ni du soleil, chaussé d'abarcas, un petit mais large coutelas au côté et une lance et deux ou trois dards à la main, tel nous représente-t-il le basque de cette époque. Selon le même auteur, les femmes se vêtissent de deux manières selon leur état : les femmes mariées ont les cheveux coupés et la tête serrée dans un mouchoir

(1) Jac. Aug. Thuani, *De vita sua*, lib. II, *Ad calcem Historiarum sui temporis*, edit. Lond., Sam. Buckley, M DCC XXXIII, t. VII, p. 44, in-folio.

en forme de turban qui, renfermant hermétiquement leurs cheveux, leur donne un faux air de Turcs ou d'Arméniens; elles portent avec cela une jupe ou basquine à très larges plis; la quantité de drap nécessaire pour confectionner de tels vêtements s'élevait, dit Andrès de Poça, à sept aunes de sept quarts de large, une camisolle ou jupon très serré leur soutenait le sein, et leurs couches s'en trouvaient, paraît-il, moins dangereuses et leurs enfants plus forts; enfin un simple mouchoir couvrait leur cou, ne laissant à découvert que leur visage. En général toutes ces coutumes ont un air antique et patriarchal.

Le même auteur ajoute que les jeunes filles (*Solteras*) différaient par le costume des femmes mariées; de même que celles-ci, elles avaient la chevelure coupée et la tête presque rasée à l'exception de quelques cheveux qu'elles laissaient pousser sur la partie antérieure, qui était toujours à découvert; elles portaient une petite casaque et une étroite et courte jupe descendant à hauteur des genoux et laissant leurs jambes à découvert, sans que personne songeât à s'en scandaliser (1).

Zamacola, dans son histoire de *Las naciones bascas* (Auch, Duprat, 1818, 3 vol. in 8°), après avoir rapporté la description de Poça, ajoute que les costumes que nous avons cités plus haut ne furent jamais employés dans le pays basque espagnol, mais seulement dans les provinces françaises, qui les avaient reçus du Béarn et de la Gascogne; les hommes portent le béret rond bleu, gris ou

(1) *De la antigua lengua, poblaciones y comarcas de las Españas, en que de paso se tocan algunas cosas de la Cantabria*, etc., Impresso en Bilbao par Mathias Mares, año de 1587, in-4 esp., cap. XI.

blanc, le manteau blanc avec capuchon, les femmes se couvrent d'une mante et se coiffent d'une espèce de bonnet blanc formé par un mouchoir noué en turban. Tout, jusque dans la manière pour les femmes de monter à cheval, c'est-à-dire en se couvrant d'un large et long tablier, mode qui du reste est encore usitée dans une partie de la haute Navarre, témoigne des coutumes arabes que cet auteur fait remonter à l'invasion par Abd-el-Rhaman des provinces de Gascogne.

Le XVIIe siècle s'ouvre par une très curieuse description du costume des femmes basquaises ; quoique déjà reproduite par M. Vinson dans ses *Mélanges de linguistique*, nous n'hésitons pas à la donner ici. Le conseiller de Lancre s'exprime de la façon suivante : « Aquoy i'adiousteray l'habit des femmes et des filles, mesme leurs coeffures lesquelles semblent aucunement impudiques. Je parle de celles du commun, car la coeffure des femmes de qualité à Bayonne et les toiles pendantes, avec leurs ouvrages qui parroissent en dessoubs accompagnées de fraises, et pièces oüures qu'elles portent sur la poitrine, sont fort honnestes mais pénibles et de grand labeur et despense. Elles m'ont confessé qu'il y faut la moitié du iour pour les bien blanchir, accommoder et agencer. Mais parmy les filles et femmes du comun y comprenant Bayonne comme ville capitale dont tout le reste puize l'exemple, aucunes sont tondues, sauf les extrémitez qui sont à longs poils, d'autres un peu plus relevées, sont à tout leur poil couvrant à demy les jouës, leurs cheveux voletant sur les épaules et accompagnant les yeux de quelque façon, qu'elles semblent beaucoup plus belles en cette naïveté et ont plus d'attraict que si on les voyait à champ ouvert.

Elles sont dans cette belle chevelure tellement à leur advantage, et si fortement armées, que le soleil jetant ses rayons sur cette touffe de cheveux comme dans une nuée, l'esclat en est assez violent et forme d'aussi brillans esclairs qu'il fait dans le ciel, lorsqu'on voit naitre Iris, d'où vient leur fascination des yeux, aussi dangereuse en amour qu'en sortilège, bien que parmy elles porter la perruque entière soit la marque de la virginité. Et pour le commun des femmes en quelques lieux, voulant faire les martiales, elles portent certains tourions ou morions indécens, et d'une forme si peu séante, qu'on diroit que c'est plus tôt l'armet de Priape que celui du dieu Mars; leur coeffure semble tesmoigner leur désir, car les veusves portent le morrion sans creste pour marquer que le male leur deffault. Et en Labourt les femmes montrent leur derrière tellement que tout l'ornement de leurs cotillons plissez est derrière, et afin qu'il soit vu elles retroussent leur robbe, et la mettent sur la teste et se couvrent jusqu'aux yeux (1). »

Ce même fait se trouve retracé dans le *Voyage d'Espagne* d'Aarssens de Sommerdyck déjà cité par M. Vinson (2). Cet auteur dit que : « Les femmes basquaises marchent couvertes de leurs cotillons qu'elles se iettent sur la teste, et descouvrent leurs fesses, pour cacher leurs iouës... »

Cette accusation d'impudeur portée par les auteurs du XVIIe siècle a été vivement relevée par les Basques; un entre autres, Zamacola, dans son *Historia de las naciones*

(1) De Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*. 1610 et 1613.

(2) Anonyme, 1666, in-4 ou in-12.

Bascas, donne sur ce sujet une très intéressante conversation entre D. Simon Bernardo de Zamacola et l'un des juges de sa chancellerie particulièrement hostile à la nation euskarienne. Dans un voyage que ces deux personnages firent de concert à Orduña, le premier spectacle qui s'offrit à leurs regards fut une certaine quantité de jeunes filles n'ayant d'autre vêtement qu'une chemise et un court jupon et travaillant la terre entre deux files d'hommes; non loin de là, un groupe de laveuses vinrent offenser à leur tour par l'insuffisance de leur costume le trop pudique chancelier. Celles-ci, habillées d'une manière encore plus primitive que les précédentes, avaient les cuisses découvertes, car elles avaient entièrement retroussé et croisé leurs jupons de manière à ce qu'ils ressemblâssent à d'étroits caleçons.

Ce spectacle surprit tellement le bon magistrat, qu'il s'exclama tout étourdi : « Voilà la confirmation de mon jugement sur ces gens ! comment peut-il se faire que de semblables coutumes subsistent encore et qu'il existe une population où les femmes paraissent presque nues à la vue des hommes? » Mais Zamacola qui observait « *su admiracion* » lui répondit avec un sourire : « Cher Monsieur, avant de repousser une coutume, il est nécessaire d'examiner avec attention les maux qu'elle cause, afin de lui mieux appliquer la sentence. Ces femmes qui vous paraissent nues, ne le sont pas pour les biscaïens parce qu'elles sont couvertes par l'honnêteté publique, habituée constamment à voir ces choses avec indifférence. Allons en avant, et vous perdrez bientôt ces illusions qui vous choquent. » En effet, après deux mois de séjour en Biscaye, le magistrat, dit Zamacola, s'aperçut que l'habitude a plein

pouvoir sur les coutumes d'un peuple, et que souvent les lois et réglements faits par le monde moderne ne peuvent pas contenir les hommes dans les limites de la décence.

Oihénart dit, de son côté (1) : « Les femmes qui ne sont pas mariées portent leurs cheveux épars; les avoir ramassés, c'est signe qu'on a perdu sa virginité. »

Enfin Mme d'Aulnoy dit des filles de Renteria : « Ces filles sont grandes, leur taille est fine, le teint bruni, les dents admirables, les cheveux noirs et lustrez comme du geais; elles les nattent et les laissent tomber sur leurs épaules avec quelques rubans qui les attachent; elles ont brodée sur la tête un espèce de petit voile de mousseline de fleur d'or et de soye qui voltige et qui couvre la gorge; elles portent des pendants d'oreilles d'or et de perles, et des colliers de corail; elles ont des espèces de juste au corps comme nos bohémiennes dont les manches sont fort serrées (2). »

La province d'Alava avait encore au commencement de ce siècle des costumes qui ne paraissent pas avoir beaucoup changé; les vêtements des hommes dans la majeure partie de cette province ressemblent fort à ceux de leurs congénères de Biscaye et de Guipuscoa, ils étaient généralement vêtus de drap gris les jours de travail et de noir les jours de fête; hommes et femmes portaient habituellement les antiques abarcas et se chaussaient rarement de souliers; le costume des femmes de cette province s'éloignait, paraît-il, sensiblement de ceux de la Biscaye et

(1) *Notitia utriusque Vasconiæ*, lib. III, cap. IV, p. 408.

(2) *Relation du voyage d'Espagne* (anonyme). Paris, Barbin, 1691, 3 pet. in-8.

des autres provinces basques pour se rapprocher de ceux des Montañesas de Pas, Reynosa y Espinosa et des autres populations de ce territoire.

La plus grande partie des femmes de l'Alava portaient le *capillo*, ornement qui n'est ni agréable à la vue ni avantageux à leurs charmes, c'était une sorte de capuchon en étamine de Valladolid, dont elles se couvraient la tête et qui retombait jusqu'au bas des épaules ; quoique assez ridicule, ce vêtement paraît avoir été fort en usage, car il les garantissait contre les intempéries des saisons. Les jeunes filles portaient souvent une toque sur la tête, et les femmes mariées, pour se distinguer des premières, usaient du même genre de coiffure, mais pourvue d'un ornement qui leur couvrait le cou en partie ; la mantille noire était assez commune les jours de fête, ainsi qu'une sorte de mante de drap gris cousue en forme de mantille et qui les recouvrait presque entièrement (1).

Le dictionnaire géographique espagnol auquel nous empruntons ces renseignements fort exacts, ajoute relativement au Guipuzcoa : « les hommes s'habillent communément de caleçons blancs en toile du pays, de drap de Clinchon ou de Ségovie, de très curieuses *abarcas* de cuir et de coiffures en drap de différentes formes, selon les coutumes de la population. Les propriétaires du pays, appelés en langue euskarienne *echejaunac* ou *millaristas*, quand ils ont à se rendre à l'assemblée, portaient une sorte de costume militaire de drap noir ; les femmes sont ordinairement vêtues de jupons de diverses couleurs ; et de

(1) *Diccionario geografico-historico de España, por la real Academia de la Historia*, t. I, Madrid, MDCCCII, viuda I. Joaquin Ibarra.

casaques de même étoffe. Les filles non mariées portent les cheveux tressés avec des rubans de différentes couleurs et si quelqu'une d'entre elles est tombée en quelque faute, elle couvre sa chevelure avec une toque, ainsi que le veut un antique usage. La classe élevée et les populations des villes suivent les modes en faveur et qui changent tous les jours. »

Dans son *Introduccion á la Historia natural* etc. *de España,* Madrid, 1789, G. Bowles (p. 318) dit ce qui suit : « Le costume des hommes et des femmes dans les villes de Biscaye et de Guipuzcoa est communément le même qu'en Castille ; mais la population éparse des laboureurs emploie l'ancien habillement du pays qui ressemble quelque peu à celui des Catalans. Il se compose de caleçons larges et bouffants, d'un gilet croisé, d'un grand manteau rond, ample et vaste, avec capuchon en hiver; en été, ils portent parfois un chapeau de trois morceaux; leur chaussure, particulièrement en hiver, se compose d'*abarcas* faites d'une façon fort curieuse et très-convenable pour un pays de montagne où il pleut beaucoup et où le terrain est très-glissant. Toutes les fois qu'ils sortent de chez eux, par exemple pour ne pas aller travailler sur leurs héritages, ils emportent un bâton d'un quart plus haut que leur tête; ce bâton, outre qu'il leur sert à franchir les ruisseaux et les fondrières, est entre leurs mains une arme terrible, car, le prenant par le milieu de leurs deux mains séparées, ils savent en jouer d'une telle façon qu'ils ne redoutent pas le plus habile spadassin. L'hiver, ils portent la *cape;* ils ont continuellement la pipe à la bouche.... L'habillement des femmes est pareil à celui de la Castille. Celles qui sont mariées se coiffent

avec un mouchoir de fil ou de mousseline, qu'elles attachent sur le haut de la tête et dont les pointes pendent en arrière. Les jeunes filles vont les cheveux découverts et tressés... »

C'est ici le cas de rappeler qu'on conserve, au palais de la Députation, à Tolosa, un ancien tableau représentant les coiffures des femmes des divers villages de la côte cantabrique.

Nous devons ces derniers renseignements à l'obligeance de M. J. Vinson.

Le genéral Serviez nous dépeint ainsi le Basque français du commencement de ce siècle : « Un béret bleu, dit-il, une veste courte et rouge, un gilet blanc, des culottes blanches ou de velours noir, forment son habillement. Il porte la jarretière lâche, des bas blancs de fil ou de laine, des souliers ou des spartilles de chanvre, un mouchoir de soie au cou, négligeamment pendant sur l'épaule, le tout proprement ajusté. Tel est le costume de la jeunesse basque dans les fêtes les plus brillantes; les hommes mariés mettent les jours de fête un habit de drap. » Lors de l'entrée du duc et de la duchesse de Montpensier à Bayonne, tel était le costume de leur escorte d'honneur; les Basques qui la composaient avaient cependant remplacé la culotte par un pantalon nankin.

Enfin Chaho, dans son voyage en Navarre, nous offre une brillante description du costume des basquaises de la haute Navarre; depuis cette époque les vêtements alors en usage n'ont guère changé : « Selon l'usage du pays, les femmes sont vêtues de noir, leurs cheveux tressés et relevés sur le front en guise de diadème, étaient retenus par des peignes hauts sur lesquels les demoiselles

bizkaïennes jettent de longs voiles noirs tombans. — Ce costume au premier coup d'œil a quelque chose de religieux et de triste, et l'étranger qui verrait pour la première fois nos fêtes publiques serait tenté de prendre les basques pour un peuple en deuil. L'air sémillant et gracieux des femmes euskariennes détruit bien vite cette première impression. — Le noir était la couleur favorite des Cantabres, ils l'avaient adoptée pour leurs drapeaux; aujourd'hui encore elle est affectée au jeunes personnes, et les fait distinguer des femmes mariées, qui se vêtent invariablement de blanc. Ces dernières se coiffent avec un mouchoir blanc, ou *sabanilla*, noué sur le front. Les filles nubiles ont seules le privilège de se montrer en public la tête nue; le plus souvent elles ramènent leurs cheveux sur le haut de la tête, à la chinoise, et les laissent pendre en longues tresses; elles portent une ceinture de soie dont les extrémités sont rouges; et ce symbole de la virginité ne les quitte point jusqu'à la nuit de leurs noces, où l'heureux *cenarghei* en fait son trophée. Celles qu'une tendre faiblesse rendit mères avant le sacrement portent la *sabanilla* blanche avec des rubans noirs et verts, emblèmes de regret et d'espoir; elles se joignent aux femmes mariées, dans les cérémonies religieuses et les divertissements publics, sans jamais se mêler aux vierges. Ces distinctions deviennent la sauvegarde des mœurs, et conservent à la physionomie du peuple basque sa simplicité primitive et sa couleur d'antiquité. »

Nous terminons cette trop longue dissertation par quelques mots sur les vêtements de deuil employés chez les basques. Il était, parait-il, d'usage dans les provinces

et principalement en Biscaye, de suivre les convois funèbres en poussant de grands cris et souvent de terminer ces cérémonies par des désordres de toute espèce; la seigneurie de Biscaye dut y remédier par une sage loi enregistrée dans le livre des privilèges et franchises de cette province au titre trente cinquième et qui disait expressément: « Sur ce qu'il nous a été représenté qu'il est d'usage, en Biscaye, de pousser des cris de douleur immodérés à la mort d'une personne et de troubler par toutes sortes d'actions la cérémonie des funérailles, nous ordonnons et établissons pour loi qu'il sera désormais défendu, dans les villes et dans les campagnes, de faire entendre à la mort d'une personne quelconque des lamentations, de s'arracher les cheveux, de se meurtrir la chair, de se blesser à la tête, d'entonner des chants de mort et de prendre le deuil de bure sous peine de mille maravédis d'amende pour chaque contrevenant (1). »

M. Francisque Michel ajoute que l'usage dont il s'agit « n'était pas encore tout à fait aboli dans plusieurs parties de la Biscaye au commencement de ce siècle, surtout à l'enterrement d'une personne de distinction; la veuve suivait le convoi de son mari, accompagnée de toutes les femmes de l'endroit ou des environs. Elle est couverte, ajoute la relation que nous copions, d'un manteau de gaze, tandis que les femmes portent une jupe de drap blanc avec beaucoup de plis et une camisolle à larges manches; elles mettent encore autour du cou une *manta*,

(1) *El fuero, privilegios, franquezas, y libertades de los cavalleros hijos dalos del Señorio de Vizcaya*, tit. XXXV, ley VI. (Ed. de Medina del Campo, M D LXXV, in-fol., folio 99 recto; édit. de Bilbao, M DC XXXIII, in-fol., folio 105 verso.)

et ont la tête couverte d'une toile fine appelée *burucoa*, qui serre les oreilles et couvre le front jusqu'à la racine du nez; les deux pointes de cette toile flottent sur la tête en forme d'aigrette. Les demoiselles, revêtues de robes de deuil, ont les cheveux dénoués et épars sur le visage et les épaules. Toutes les femmes se lamentent, poussent de profonds soupirs et des cris plaintifs, adressent la parole, tantôt à la personne défunte, tantôt à elles-mêmes; elles commencent leurs lamentations avec un ton de voix très-élevé, puis les continuent dans un ton grave, et prononçant de temps en temps le mot *ayené!* qui, en langue basque, signifie *hélas!*... Dans les montagnes de Burgos et de Santander, tous les parents et amis du défunt, hommes et femmes accompagnent le cortége funèbre en pleurant et en criant. A la mort d'une personne de haut rang, on tend les appartements en noir, le mort est placé sur une estrade, et dans chaque coin de la salle une pleureuse est assise à terre et ne cesse de se lamenter et de faire l'éloge du défunt que lorsque la cérémonie de l'enterrement est terminée (1). »

Isarti ajoute que si le défunt appartient à la confrérie de Notre-Dame-du-Rosaire, on l'habille d'un jupon propre, d'une tunique blanche, d'un voile blanc si c'est une femme; la tête et les pieds découverts on le mettait dans un cercueil le visage tourné vers le ciel; si c'était une personne ordinaire on l'enveloppait dans un drap de lit, et on la déposait dans le cercueil sur des coussins de plumes, le corps recouvert d'un drap blanc et mince. Si

(1) *Continuacion del Memorial literario*, t. IX. Voyez encore *Histoire générale de l'Espagne*, etc., par G.-B. Depping, Paris, 1811, in-8, t. I, p. 152, 154. (Fr. Michel, *Pays basque.*)

c'était un prêtre, il était revêtu de ses ornements sacerdotaux la tête coiffée d'un bonnet et les pieds chaussés, on mettait entre ses mains un calice d'argent qui était bientôt remplacé par un autre de cire avec la figure de l'hostie avec lequel il était enseveli. Enfin, quand c'était un enfant en bas âge, il était revêtu d'une tunique blanche et de guirlandes de fleurs et de roses, la figure découverte.

Les costumes de deuil étaient noirs, les femmes en sus de leurs jupes revêtaient une mantille de drap noir, les hommes s'enveloppaient d'un large manteau de la même étoffe : ces mêmes vêtements sont encore aujourd'hui en usage dans une grande partie du pays basque français.

Il y a une curieuse analogie à mentionner entre la mantille dont les femmes du pays basque se couvrent la tête les jours de deuil et l'ancien *pailhet* porté à Bayonne aux XIIIe, XIV et XVe siècles. De même ne peut-on établir une certaine similitude entre ce cri de désolation « *ayené* » cité plus haut, défendu en Biscaye au XVIe siècle, et une disposition légale de notre *Livre des établissements* qui prohibe « le cri de *oy* et *ey* et les lamentations accoutumées pendant les cérémonies funèbres » ?

Afin que l'on puisse juger par comparaison de ces habitudes, nous ne croyons pouvoir mieux conclure qu'en donnant le texte des trois lois inédites bayonnaises, relatives au deuil et aux vêtements funèbres (1).

I. « *No cryda oy ni ey a mortz.*

« Eque nulhe femme priuade ni estrainhe no sie tant ardide que cridie quant augune persone sera finade en bayone oy, ey, nis destie ni doitorie sober lo cors en

(1) *Archives de Bayonne*, AA 1, p. 131, 1307.

nulh log e que Note femme tinque lo palhet ox mante sus lo cap sober lo cos e en torn dou cors exceptat le molher o le maz e le sor e le filhe qui podin estar en lostau sis uolen chedz palhetz, per que lo que lo cap tingz de capairon o de tauailhon o de mantet o de palhet mas que quent hischeran de lostau portien e tinquen los palhetz o mantetz sus le cap, entrou tant que sien arrer fens lostau tornades, e que nulh cos no portien care descubert mas quou crobien la care en tau maneire que le faisson ni le figure de le care no pusque hom deuizar. E tot so sober diit que iurien les daunes de hier ag sober peie de cent S. de morlans et de perdes les arraubes qui contre hira e que sera punide cum periuiri.

« II (1). Anno domini m. cc lxxx viij, lo dissapte apres le feste de sente Keataline foestablit pou maire e pous C. pars que nulhe femme ne portie palhet negre de dou sino entrou lo tenter die despuis que lo deffunt sera sepelit, exceptat que la molher pot portar palhet o mantet de dou per son marit 1 an et 1 die, e qui contre so biera que perdera lo palhet o lo mantet e ques daunera xx s. de morlans. qui seran de le biele e chedz nulhe merce. Empero aquest estâbliment senten de las femmes qui an de L. ans en bat car tote femme qui ha de L. ans o da qui en sus pot portar quinh mantet o pailhet lo plaira ni aner poira.

« III. De porta (2).

« Fo establit que nulhe persone no sie tant ardide que fasse far ni portie de ssi en auant nulhe araube de dou

(1) *Archives de Bayonne*, AA 1, p. 106.
(2) *Archives de Bayonne*, AA 1, p. 125, 1315.

per que sie negre ni nulhe persone no portie dou per persone qui sie finade, mas marit quen pot portar per molher e molher per marit xxx dies e no plus ; e fray per sor ; e sor per fray xxx dies e no plus e no pay e may per filh e per filhe e filh et filhe per pay e per may xxx dies e no plus e encoar e sian per nebot filh de sor e de fray, e per nebode e nebot e nebode per oncou e cian filho filhe de sor o de fray vij e no plus ; e cosin german e cozie germane per cozin german e per cozie germane vij dies e no plus sober peie de la raube perde et de mete au castet chedz de nulhe merce qui contre les cauzes diites hira.

GLOSSAIRE

A

Abanino, gaze blanche, servant à l'ornement des jupons; ce mot, que nous ne trouvons que dans Larramendi, est purement espagnol et ne nous paraît pas avoir été en usage chez les Basques.

Abarca, g. l. b. bn, haut navarais, signifie, en souletin, des sandales de cuir avec le poil ; *abarka*, en bas-navarais, désignait, dit M. Van Eys, une chaussure en cuir non tanné, et faite primitivement de bois tendre. C'est le mot basque le plus ancien qui se trouve cité dans les vieilles chroniques espagnoles; car, en outre des géographes grecs qui parlent de cette antique chaussure, on la retrouve mentionnée dans le manuscrit récemment découvert par le P. Fita, à Saint-Jacques de Compostelle. Après avoir repoussé la ridicule étymologie proposée par Larramendi, sur la ressemblance qu'il établit entre cette chaussure et une barque, ainsi que celle d'Astarloa (*Apol.*, p. 272) et reproduite par Diez (*Étymolo-*

gisches, etc., p. 83, t. II, 1870), nous ne savons vers laquelle nous devons pencher, de celle offerte par Van Eys de *abargai* ou *kai* ou de l'étymologie sémitique *barquouch* qui a la même signification (v. *Revue de Linguistique*, 1880). N'oublions pas cependant que les Phéniciens, et après eux les Carthaginois, colonisèrent et conquirent une partie de l'Espagne. *Oinetakoak*, labourdin, signifie chaussures en général. (V. ce mot.)

ACOMENDIA-GORRI, souletin, signifie maillot, couches et langes d'enfant au berceau.

AGUILLETA, souletin, labourd. *abuilleta*, selon Chaho, du français aiguillette, cordon ferré par les deux bouts, et destiné à servir d'ornement ou à attacher les vêtements et les chaussures, est inconnu à la plupart des autres dialectes.

AILDALLO, ornement de la coiffure autrefois fort usité en Biscaye, l'espagnol *Tembleque*, est une sorte de bijou employé par les femmes, et représente soit une fleur ou un bouton de diamant et qui, attaché par une épingle d'or ou d'argent, tremblait naturellement par son propre poids.

AITZEQUIÑA, éventail, que nous trouvons dans Larramendi, nous paraît fort être de sa fabrication.

ALBENIA, selon Oihénart, de la vallée de Bastan, et désigne la lisière du drap; paraît dériver de l'arabe. (V. *Revue de Linguistique*, 1880.)

ALBIÑO, fil retors de lin, de chanvre ou de soie, et qui sert plus particulièrement à coudre.

ATALLO, petit sac de cuir; nous repoussons l'étymologie donnée de ce mot par Chaho, qui le fait venir de l'italien *scarcella*.

ALTRAIRIN, souletin, selon Chaho une cotte ou jupon de maille d'acier.

ALCANDORA, alkandora, guip., bisc., chemise d'homme, en labourdin chemise d'homme et de femme, est donné comme basque par Larramendi et par Isasti, qui l'introduit dans une petite liste des mots Asturiens et Galliciens dérivés du basque. Vient de l'espagnol *Alcandora*, dérivé du berbère *candour*, qui a le même sens, et qui a été introduit dans le castillan par l'intermédiaire des Arabes (Dozy, p. 85). Le bas-navarais a aussi *manthar* pour chemise de femme et le souletin indifféremment *athorra* et *mantharra*. (V. ces mots.)

Alamar, boutonnière, ganse servant à boutonner, faite ordinairement de cordon de soie : quoique ce mot soit donné par Larramendi, nous ne pensons pas qu'il ait jamais été d'un grand usage chez les basques et vient de l'arabe. (V. Dory, p. 55.)

Albornoz, burnous, port. *albornoz*, Larramendi dit *albornoz o barragan*. On peut voir dans Dozy (*Glossaire*), la différence qui existe entre ces deux mots, dérivés de l'arabe ; le premier désigne un manteau fermé, garni d'un capuchon et destiné à garantir la tête (*albornoz*) ; le second (arabe) *barraçan* est une sorte de gros camelot servant aussi à faire des vêtements.

Aloza, selon Larramendi, était une poche pratiquée dans les vêtements anciens ; le bas-navarais *alzo* (en basque général « giron ») désigne une sorte de sac que les femmes ménagent en relevant le bord de leurs tabliers ; enfin en labourdin « c'est un troussis, un lé, que l'on fait à un vêtement trop long » *alosna* (Cambo). Tous ces mots paraissent venir de l'arabe *alforzo* ou *alhorza* qui répond parfaitement a *alforza* et à *borde del vestido*. (V. Dozy, *Glossaire*.)

Alpargata, commun à tous les dialectes, désigne une chaussure de chanvre et de toile, dérive de *abarca*.

Alsoa, nous n'avons encore trouvé ce mot que dans Oihénart, prov. 19 : *alsoas eta baheas emaitia*, bailler avec le tablier et le crible. Doit-on ne voir dans ce mot qu'une corruption de *aloza*, dont nous avons parlé plus haut ; ou bien, désigne-t-il un mot hispano-arabe donné par Dory, c'est-à-dire (*al-Khazz*) espèce de soie ? *Esp. sagr.* XXXVII, p. 273. *Çasulas silineas* X, *alias casulas* XIII, *quinque de alchas*.

Amoko, nous trouvons dans V. Eys, *Dictionnaire* : « lin préparé pour être filé, le rebut en est le *mulo* ». On sait qu'en basque le souletin *hamu* (gascon *anet*) désigne le hameçon, mot que nous avons du reste rencontré dans plusieurs pastorales ; il semble que de ce mot est dérivé le « *amuko* » qui occupe comme cordon, ou plutôt « ligne à hameçon » ; on désigne encore le lin sous les noms de *liho*, labourdin bas-navarrais *lino*, de l'espagnol *lino* et encore selon Fabre, *Dictionnaire*, *lihu*, *linû*.

Anascote, selon Larramendi, tissu de laine ; de l'espagnol *anascote*.

Arcola, lin, Oihénart, labourdin *arkola*, mot d'Oihénart selon Pouvreau (V. V. Eys, *Dictionnaire*), M. Gèze nous donne le français *urtupa*, étoupe, et Jal (*Glossaire nautique*) *amelu*. N'y aurait-il

pas quelque analogie entre *arcola* et l'arabe *al-connal* ou *al-kinnob* qui désigne aussi du chanvre? (V. Dozy, *Glossaire.*)

ARRARILLA, étoffe de laine claire.

ARRIBANT, souletin, ruban, gascon *riban.*

ARROPA, souletin, labourdin, vêtement; de l'espagnol *ropa*, qui désigne la même chose.

> Ahispa jantz eçaçu arroba pherdia
> nic ere jantzien dut satina churia.
> « Sœur revêtez la robe verte,
> « Moi aussi je revêtirai la robe de satin blanc ».
> (*La fiancée de Tardets.* Fr. Michel, *Le pays basque*, p. 265.)

ARRONTER, bas-navarais, toile commune faite de lin dégagé d'étoupe. « Le mot *eun* employé suivant Larramendi en guipuscoan et en Biscaye me paraît, dit M. V. Eyss, être usité en guipuscoan, du moins à Zarauz. »

ATHORRA, chemise d'homme ou de femme, selon les dialectes; souletin et bas-navarais, chemise d'homme. Larramendi écrit *atorra*, et ajoute qu'il désigne « chemise de femme ». Selon cet auteur, en un certain dialecte que du reste il ne désigne pas, ce mot signifie chemise, sans distinction de sexe — *at'orrac hunquiten bana araguia exequiten.* « La chemise me touche, mais la chair m'est plus proche, car elle tient à moy. » (Oihénart, pr. 53.) Selon le prince Bonaparte, *atorra* s'emploie en guipuscoan tout aussi bien pour chemise de femme que pour jupon de dessus, espagnol *enaguas, gonazpikua.* (Irun et Fontarabie, remarques sur ces dialectes par le prince Bonaparte.)

AULLET, aiguillette, bas-navarais, petit cordon ferré à son extrémité servant à attacher les corsets ou les chaussures. (V. *Salaberry*, *vocab.*)

AUNTZILEA, selon Larramendi, toile rude se fabriquant avec des poils de chèvre; n'est-ce pas là un mot de sa fabrication?

B

BALONA, large rabat, selon Chaho, encore en usage chez les paysans. Cet ornement, dit le même auteur, autrefois importé des Pays-Bas

par les espagnols, porte encore aujourd'hui le nom des habitants de ces provinces.

BALUSA, labourd, velours, — souletin *belos*.

BARNEKOMOTCH, gilet, dans une grande partie de la basse-Navarre :

Barneco moch bat badut Hainitz ederra
« J'ai un gilet de dessous, beaucoup beau ».
(*Le mulet du charbonnier. Le pays basque*, Fr. Michel.)

BARRAGAN, français *bouracan*, espagnol *barragan*, portugais *barregana*, italien *baracane*, bas-latin *barracunus*, provençal *barracan*, sorte de gros camelot. Larramendi ajoute, toile de laine impénétrable à l'eau; se fait quelquefois de poil de chèvre. Selon Littré, du persan *barikana*, tissu de laine. Nous y voyons plutôt avec M. Devic l'arabe *barrakan* ou *barnahan* qui a la même signification.

BASANA, basane, espagnol *badana*, provençal *bazana*, peau de mouton préparée. Suivant Chaho, les dialectes transpyrénéens disent avec l'espagnol, *badana;* cet auteur, plus brillant écrivain que bon étymologiste, après avoir dit que les lexicographes donnent à ce mot une origine grecque fort contestable selon lui, en propose une plus contestable encore; il se demande très-sérieusement s'il ne faut pas tirer le radical *bas* et le mot *basane*, du basque *baltz*, noir qui, en le conjuguant pourrait faire noircir, d'où l'adjectif français *basané*, qui a le teint noirâtre, par allusion à l'alude ou basane colorée dont on couvre les livres? Étymologie incertaine et sans preuves, se hâte-t-il d'ajouter. Le mot qui nous occupe est déjà appelé *bedana* dans un arrêt du parlement de Paris, cité par Ducange. D'un autre côté, la Navarre exportait à une époque encore plus reculée, pour Bruges et les Flandres, « baches dont on fait sarges, cordouans, *basans*, ricolisse, amandres, peleteries, draps dont on fait voiles à grant nez »; — « Ce sont li royaume et les terres desquex les marchandises viennent à Bruges, etc. » (*Fabliaux ou contes*, édition de Renouard, t. IV, p. 9; Guillaume Annelier. *La guerre de Navarre*, Fr. Michel). Et quoique en arabe les lexiques ne donnent à ce mot que la signification de doublure, nous préférons y voir avec M. Dozy, l'arabe *bithâna*; car, ainsi que le dit cet auteur, la *badana* servait à doubler les chaussures, ainsi que beaucoup d'autres objets de cuir.

Belarte, selon Chaho, désigne une sorte d'ancien drap très-fin, du latin *velum*.

Basquiña. Selon certains lexicographes, ce mot et le vêtement qu'il désigne ont été empruntés aux Basques par les populations romanes; nous voulons bien admettre que ce vêtement ait été pour la première fois porté par les Basques, mais il nous paraît étrange que ces peuples qui s'appellent entre eux *euskaldunac*, eussent donné le nom de basquine à un de leurs habillements nationaux; autrefois *vasquine*, ainsi que l'écrivait Rabelais et Ronsard :

> A dessus la chemise vestoyen la belle *vasquine*.
> (Rabelas, *Garg.*, I, 56.)
>
> Si nous voyons les nymphes à minuit
> En leur simple *vasquine*.
> (Ronsard, *Egl.*, 1.)

Larramendi dit que ce vêtement, considéré de son temps comme très-luxueux, était encore en usage dans quelques localités et se composait d'un surtout à grand nombre de plis.

Bata, robe de chambre d'une seule pièce, de l'espagnol *bata;* Larramendi propose pour ce mot une étymologie basque, *bat da* syncopée en *bata*, parce qu'elle couvre tout le corps d'une seule venue.

Boneta ou *noneta* selon les dialectes; M. Gèze nous donne le souletin *béret*, bonnet d'homme; *erramu boneta*, le bonnet de rameau (Oihénart, *Proverbes*, p. 299). M. Fr. Michel ajoute que ce mot n'est autre que « notre mot bonnet *euskarisé* ». De plus, il prouve par des exemples que nous reproduisons ci-dessous, que le mot bonnet désignait à l'origine une sorte d'étoffe servant spécialement à faire des coiffures :

> Li abati, sanz nul fable
> du chief son chapel *de bonnet*.
> (Roman de Perceval, *Le Gallois*, Man. de la Bibl. du Roi. Suppl. français, n° 430. Fol. 6 v°, col. 1, v. 8.)
>
> Un chapel *de bonnet* ot en sa teste.
> (Roman de Guillaume d'Orange. Man. de la Bibl. du Roi, n° 6985. Fol. 165 v°, col. 1, v. 34.)

l'espagnol *boina*, aujourd'hui en usage, en navarrais, biscaïen et guipuscoan ne viendrait-il pas de bonnet ?

Borracha, bas-navarrais, morceau d'étoffe de laine ou de coton servant à emmailloter les enfants. (Salaberry, *Vocabulaire basque-français*.)

Bellori, drap gris.

Belo, voile porté par les religieuses.

Berna'ual, guêtre fourrée très-large, chaussure en usage en souletin.

Bernezorro, selon Chaho, guêtre de drap couvrant la jambe et le dessus du soulier ; souletin.

Bethatchu, souletin, pièce d'étoffe. (Prince Bonaparte, év. selon S. Mat., ix, 16.)

Bitus, souletin, peau de mouton ou d'agneau, avec laquelle les bergers se font un vêtement destiné à les garantir du froid ou de la pluie.

Bolsa, souletin, *molcha* ou *mulsa*, bourse de cuir.

Botonera, souletin, boutonnière.

Boucanesa, *mocadera*, *mucanas*, *bucanas*, soul. ; le labourdin a *sudur oyal*, *mocanesa*, du français mouchoir. Larramendi donne aussi *bucanesa* comme mouchoir qu'on enroule autour du cou, tandis que le guipuscoan a *lepoco* ; on ne doit pas oublier qu'en gascon Bayonnais ainsi que dans une grande partie des dialectes romans, *bouche-nas* signifie littéralement *essuie-nez*, sans que cependant on se serve de cette expression pour désigner le mouchoir.

Brageta, braguette, bas-navarais, *braghetac irri*, la braguette baille en souriant. (*Le mulet du charbonnage. Le pays Basque*, Fr. Michel.)

Bretela, souletin, bretelle.

Brocada, selon Chaho, couverture de lit à longs poils.

Brocado, souletin, brocart.

Buelo. Nous reproduisons ce mot sans toutefois être bien sûr s'il a jamais été employé par les Basques : parements des manches d'un habit, selon Chaho, et sans doute de l'espagnol *vuelo*.

Buratina, souletin. Selon le même auteur « étoffe de soie de laine ».

Bururaco. Selon Larramendi, un tissu de laine qui servait autrefois aux Basquaises à confectionner leurs mantes ; ce mot a donné les dérivés souletin et labourdin *burato*, *bure*, *bureau*, *burat*. Chaho, qui cite ces mots, semble abonder dans le sens du P. Jésuite qui

fait venir ce mot de « *buru* » tête, *sincope de burura coque significa para la cabeza, y aquel tejido era para cubrirle.* Sans proposer d'une manière définitive l'espagnol *burdo,* nous sommes assez portés à croire avec M. Dozy que ce mot, qui signifie grossier (en parlant des étoffes) semble venir d'un mot arabe qui désigne spécialement une étoffe grossière déjà citée par Aboul-fêda; ce mot désigne ensuite une pièce d'étoffe de laine très- épaisse dans laquelle on s'enveloppe probablement pour se soustraire à l'intempérie des saisons, mais qui sert encore de couverture pendant la nuit. M. Engelmann qui nous donne une partie de ces détails, renvoie le lecteur au *Dictionnaire des noms de vêtements* de M. Dozy que nous n'avons pu consulter et qui apporterait selon nous à cette simple hypothèse des preuves plus concluantes (1). *Burusi,* encore conservé de nos jours dans le dialecte bas-navarais et principalement à Saint-Jean-le-vieux, désigne une grossière mais chaude couverture de laine.

C

CADARTZU, soie grège.

CALLOTA, souletin, bonnet de nuit, du français *calotto.*

CALOCHA, souletin, galoche. Selon Pouvreau, *calotcha* était les socques des moines.

CAMELOT, souletin, étoffe en poil de chèvre mélangée de laine ou de soie, cité par Pouvreau, labourdin *chamelote.*

CAMISA, souletin, chemise, seulement employé dans ce dialecte, paraît venir de l'espagnol ou du gascon *camisa* ou *camise?* Chaho le fait venir du latin *camisia;* mais quoique ce mot se trouve déjà dans Saint-Jérôme, nous nous rangeons à l'opinion de M. Dozy qui croit que ce sont les Arabes qui ont servi d'intermédiaires pour nous donner ce vêtement et le mot qui le désigne (*camic*). Il faudrait cependant, selon M. Engelmann, en chercher l'origine dans le sanscrit *Kschuma, Kschauni,* lin, *Kschaumas,* fait de lin, tandis que Diez et Littré ajoutant que les langues romanes ont eu un radical *cam,* et une forme *camis* ne savent à quelle langue

(1) M. J. Cornu voit plutôt dans ce mot le latin BRÚTOM-AM, avec métathèse de l'*r*. (Voy. *Romania,* numéro du 28 octobre 1878, p. 595.

rattacher ce mot. Déjà employé en Navarre vers 1405; Jeanne de Navarre signe ainsi un reçu de pièces de toile « *por facer camisas.* » (Yanguas, *Dico. antig. de Navarra.*)

CAMISOLA, souletin, sorte de veste.

CAPA, souletin, guipuscoan, biscaïen, haut et bas-navarais, de l'espagnol *capa*, Oihénart, *Proverbe* 265 : *iauscari ona capaxar duna;* « sous une méchante cappe se trouve souvent le bon sauteur ». Selon Chaho, *capucho* (prince Bonaparte, év. selon S. Math., v. 40), bas-navarais *Kapa : id.* biscaïen, v. 40 : *Kapia.*

CAPEROTSA. Selon Larramendi : *capucho,* Domingue et le *Dic. de l'Acad. esp.* assurent que c'était un bonnet ayant la pointe en arrière, espagnol *caperuza :* le souletin *caperscocho*, *capotecho;* mais ces mots désignent, paraît-il, une sorte de manteau court seulement porté par les hommes.

CAPICHOLA, étoffe de soie avec laquelle se faisaient principalement les vêtements du clergé. Larramendi cite ce mot sans dire dans quel dialecte il était employé de préférence.

CAPUCHOA, est en biscaïen et en guipuscoan un simple capuchon. Le souletin a *capusai* et *capusal,* mais ces mots désignent une sorte de dalmatique de drap très-épais avec un capuchon, de longues manches et un collet à larges oreilles pour protéger les épaules. Quoique très-usité chez les montagnards, ce vêtement est encore en usage dans le Labourt et parmi les populations riveraines de l'Adour. — *Capusail zar pusca bat ;* un vieux lambeau de burnous. (*Le mulet du charbonnier. Le pays Basque,* Fr. Michel); l'espagnol *capisaio* dérive de *capusaia* selon Isasti. (Compend., *Histoire de la province de Guipuscoa,* 1850) et désigne le même vêtement déjà cité par Ambrosio Morales et même par Anton Beuter.

CASACA, souletin, du français casaque.

CASULLO, souletin, français chasuble.

CAUSURA, souletin, chaussure.

CHAMAR, labourdin, souletin, bas-navarais (Cambo, *Saint-Jean-de-Luz*) blouse, espagnol *zamarro*, sarde *chamarra,* italien *zimarra,* provençal *samarra*, paraît venir du français *simarre* ou de l'espagnol *zamarra*. Chaho dit que « *zamarra* » est un vêtement de peau de bique ou de mouton avec sa laine, sorte de pelisse que les bergers portent en hiver; cet auteur ajoute, que quoique les lexicographes aient donné à ce mot une origine orientale, ils n'en

sont pas moins dans l'erreur, car le basque *zamar* a produit le *zamarra* espagnol et ses dérivés ; ce mot s'applique plus volontiers au long poil et à la crinière de quelques animaux, de là le basque *zamari* qui a tant fait chercher les euskarisants ; le mot *zamar*, dit le même auteur, « se dit même familièrement de la chevelure de l'homme assimilée a une crinière », et par extension on fit *zamarra, chamarra,* pelisse garnie de son poil ou de sa laine. Quoique Diez ait l'air d'abonder dans ce sens, nous ne présentons cette étymologie que sous toute réserve et nous pensons que parce que ce mot ne se trouve pas dans l'ouvrage si complet de M. Dozy, ce n'est pas une raison péremptoire pour ne pas lui assigner une origine orientale.

CHANO, souletin, labourdin, coiffure en forme de bonnet de nuit.

CHAPATASCA, souletin, pantoufle, mot dérivé de *zapata.*

CHARPA, *charpe,* souletin, Pouvreau donne *charpa, tcharpa,* écharpe, de l'italien *ciarpa* et probablement du latin *carpere.*

CHAPELA, souletin, chapeau, labourdin (Fabre, *Guide de la conversation*) se dit aussi *somber*, haut-navarrais (*Erasum vallée de Basaburua menor Orreaga*) et aussi *sombela,* biscaïen *sombrellu.*

CHAPINAK, chaussons, labourdin, de l'espagnol *chapin* (à *Guetary tapin* selon M. V. Eys), désigne une sorte de chausson de laine s'arrêtant un peu au-dessus du sabot, biscaïen *escarpiña,* se trouve dans la *Grammaire biscaïenne* de Micoletta. (V. *Revue des sciences historiques,* Sanpere y Miquel, novembre 1880.)

CHARTESAK, guipuscoan, selon Larramendi, capeline autrefois très-usitée dans la campagne.

CHATHAR, bas-navarrais, morceau de toile dans lequel on enveloppe les enfants nouveaux nés; labourdin, langes.

CHICHKU, labourdin, gousset.

CHILIA, labourdin haillons. Ce mot a de nombreux synonymes, tels que *biliak* que donne Pouvreau; *chizki* et *berkiak* labourdin, *phildamu* labourdin, guipuscoan; *trosteria* bas-navarais, souletin *philda.* (Gèze, *Vocabulaire.*)

CHINCHOSTA, guipuscoan occidental, tresse de cheveux retenu à son extrémité par un ruban.

CHINGOLA, labourdin, ruban de soie, fil ou laine, *galuna* dit M. V. Eys. Selon Pouvreau, et aussi ruban qui vient du français pour

garlando, guirlande (v. Littré). Le labourdin *girgilla,* ruban, se dit principalement des rubans non attachés et flottant (Sare, Ascain); en souletin, *chingola,* et enfin *arribànt* du gascon *riban.* Chingola vient, selon M. V. Eys, du latin *cingere,* ceindre, par *cingulum,* ceinture, ou par *cingula,* sangle et rarement ceinture. Cette étymologie se trouve déjà dans le *Recueil des proverbes* d'Oihénart (ed. Fr. Michel) « *xingola* ruban, galon; le mot *xingola* me semble emprunté à la langue latine, où *cingulus* employé par Cicéron, et *cingulum* par Varron, ont le sens de ceinture, d'écharpe, et *cingula,* donné par Ovide, celui de sangle de cheval. »

CHOCLO, socque, de l'espagnol *choclo.*

CHUKHADA, bas-navarais, essuie main, souletin *tchucader, escutchacader.*

CHUPA, guipuscoan et navarrais occidental, jacquette d'homme, italien *giubba, giuppa,* espagnol *al-juba,* provençal *jupa,* français *jupe, cremon, gibba, mil, gippa, haut allemand gipp, jappe,* gascon *jupe,* italien *giubbonne,* espagnol *jubon,* portugais *jubào, gibào,* catalan *gipo,* provençal *jubo,* français *jupon,* gascon *yupoùn.* Le basque *chupa* vient de l'espagnol et de l'arabe *al-juba,* sorte de vêtement maure, en usage parmi les Espagnols; c'était dans le principe une sorte de surtout à longues manches. (Cherbonneau. *Dictionnaire;* Diez, *Etymol. der Roman. sprachen,* Dozy.) Pour de plus amples renseignements, voir le *Dictionnaire des vêtements* de ce dernier auteur.

CIERGUILLA, souletin ceinture ou ruban de fil ou de soie, ou tout autre cordon dont on se ceint la taille; les autres dialectes emploient *cinta* ou *cintura* du français et de l'espagnol.

CIRICOA, guipuscoan, soie, *ziriko* biscaïen du latin *sericus,* souletin *ceta, seda* ou *zeta.*

CIRPITZAC. Selon Larramendi, effilures.

COFIA, coiffe, espagnol *cofia, escofia,* portugais *coifa,* vallon *coif.,* se retrouve dans presque tous les dialectes basques, sorte de coiffure employée par les femmes; quoique quelques auteurs aient essayé de faire venir ce mot de l'arabe *koufia* qui a probablement été emprunté par les Arabes aux Italiens. M. Dozy ajoute qu'on ne le trouve guère en usage chez les Orientaux que sous le règne des Mamlouks, tandis que *cofea* se trouve déjà cité par l'évêque

de Poitiers, au VIe siècle. Sur l'origine et l'histoire de ce mot, voir Diez, p. 148-149.

COLCHEA, sorte de couverture de lit, de l'espagnol *colcha*, *colchoi* et *cosna*, souletin, désignent le matelas.

CONTRAMANCA, autrefois usité en souletin, désignait des manches larges et longues.

CORDOBAN, guipuscoan, *Khordoban*, souletin, cuir de bouc ou de chèvre passé au feu, Pouvreau écrit *orduan*. Cette sorte de cuir a été autrefois l'objet d'un grand commerce; il doit avoir été connu et employé par les Basques sous ce nom, depuis de longs siècles, car nous le trouvons déjà dans les notes qui accompagnent la guerre de Navarre par Guillaume Annelier. Il est à peu près certain que la ville de Cordoue a donné son nom à cette espèce de maroquin.

COTA, souletin, guipuscoan, jupe.

COTAPELLO, souletin jupon (Gèze, *Vocabulaire*), *cotapillot*, jupe courte que les femmes mettent par dessous les autres.

CRAVATA, *corbata*, soletin, cravate.

CUCA, sorte de coiffe à l'usage des femmes.

D

DABENTIA, souletin, tablier, *dabantal* en labourdin, tablier porté par les femmes; le gascon dit aussi *debantau*. *Dabentira* désigne encore un vêtement qui n'est plus en usage que dans quelques parties de la Basse-Navarre et de la Soule; c'est un long tablier fendu par derrière et dont les femmes se couvrent quand elles montent à cheval. *Mantala* guipuscoan, *debantal* Irun et Fontarabie. (Prince Bonaparte, observations sur ces dialectes.)

DATALLA, souletin, nappe.

DOMU, labourdin, empeigne.

E

ERRECEL, souletin, rideau, synonyme de *cortina*, *erridau*.

ERRETORTA, selon Chaho, toile de Cantabrie déjà cité par Larramendi dans son *dictionnaire*.

ERTZA, guipuscoan, franges. (Prince Bonaparte, év. selon S.-Math. IX, 20.)

ESCAPILA, souletin, manteau à capuchon, synonyme de *Capusai*.

ESCLAPOIN, *escalampu, escalaproi, escalanproi*, souletin *escalapoin esclampoa* labourdin, bas-navarais, sabot, du gascon esclop.

ESCUYA, tapisserie. (Larramendi, *Dictionnaire*.)

ESKULARRU, gant, labourdin, bas-navarais de *esku-larru*, main de cuir selon M. Gèze se dit aussi en souletin *eskumanchou*.

ESKUTRAPU, souletin, essuie-main, de *eusky, main* et *trapu* drap, étoffe.

ESPARTIN, labourdin, bas-navarais *espartzou, espartiña* souletin espadrille, sandale de chanvre. M. V. Eys dit que le *Dictionnaire de l'Académie espagnole* nomme *espartena* la chaussure faite en *esparto*, genet de Murcie, et *alpargata* celle faite de chanvre.

ESTALQUIA, toque, ornement de la tête, guipuscoan, biscaïen, *estalgi* bas-navarais.

ESTUPA, étoupe, voyez Oihénart.

F

FACHA, haut navarrais, ceinture. (Prince Bonaparte, év. selon S. Math., III, 4.)

FARFALA, selon Chaho « bandes d'étoffes plissées sur les jupes et les écharpes des femmes et sur les meubles. » Français *falbala*, rom. *farbala*, espagnol *falbala* et très-souvent *farbala*, portugais *falbala*, italien *falbala*, piémontais *farabala*, parm. *framhala*. On connait la curieuse histoire de ce mot inventé, dit Ménage, par le maréchal de Lenglée ; plusieurs lexicographes lui ont donné des étymologies diverses. Génin, *Récréation philosophique*, I, 11, propose l'espagnol *falda*, habit de femme, *faldillin*, cotillon plissé: d'autres le font venir de l'anglais *furbelou, falbala* de *fur*, fourrure, *below*, en bas « qui, ajoute M. Littré, est peut-être la véritable étymologie ». Chaho après avoir entrevu la possibilité de rattacher ce mot à l'arabe ajoute qu'on pourrait aussi bien voir dans *falbala* la construction de l'euskarien *falda-apal*. Or si l'on ouvre le *Glossaire étymologique* de M. Dozy, on voit d'abord à l'article *Farda*, vêtement de soldat, que ce mot

qui au premier abord pourrait présenter une assimilation avec *falbala* ou *farfala* basque, grâce aux mutations fréquentes d'*r* et de *l*, ce mot ne vient pas de l'arabe *fardh* ainsi que le voulait Engelmann, mais bien du français *fato*, vêtement, ustensile, espagnole *hato* et français *harde* qui a une origine Indo-Germanique; quoi qu'il en soit, *farfaila* donné par Chaho et qui est étranger à tous les autres lexiques basques pourrait bien avoir une origine arabe, mais les preuves que nous avons pu rassembler à cet égard ne nous ayant pas paru suffisantes, nous préférons nous tenir sur une prudente réserve plutôt que d'avancer une interprétation qui ne nous satisfait pas nous-même.

FOLA, labourdin, colet.

FORRADURA, souletin, doublure, labourdin, *orradura*.

FRACA, souletin, culottes, selon Chaho a donné naissance à *braca*, haut de chausse, et au français *braies*. *Fracachuri* en souletin désigne des caleçons de toile.

FRANJA, haut navarais, frange. (Prince Bonaparte, év. selon S. Math. XXIII, 5.)

FRATRIQUERA, espagnol *faltriquera*, sorte de petit sac ou poche de toile en usage chez les femmes et qui leur sert à enfermer des clefs ou des objets de petite dimension et suspendu à la ceinture au moyen d'un cordon; se dit aussi dans quelques autres localités, *fradiquera*.

FUSTAIN, souletin (*Tardets*), futaine.

G

GABANA, espagnol *gaban*, portugais *gabbao*, francais *caban*, italien *gabbano*, emprunté par les basques aux espagnols et par ceux-ci aux italiens et aux arabes, quoi qu'en dise Larramendi qui le fait venir de *gaua* nuit, diminutif *gabardina*, espèce de caban. Ce mot qui du reste ne paraît pas fort usité dans le pays basque a donné lieu à quelques réfutations. M. Littré est assez disposé à y voir l'arabe *aba*. M. Défrémery ajoute que l'*aba* « est une sorte de manteau court, ouvert sur le devant et dépourvu de manches, c'est l'habit caractéristique des Bédouins à toutes les époques ». Enfin le *Gazoph. ling. Pers.* dit M. Devic, traduit *gaban* par

kapan, kapānk qui pourraient bien être d'origine Indo-Européenne.

GALOI, souletin galon.

GALTZA, souletin guêtres (Gèze, *Vocabulaire*). Selon Larramendi, chausse, de l'espagnol *calza*. Dominguez et l'Académie nomment ainsi un vêtement qui couvrait la cuisse et la jambe : *halacoaren senhar izanen denac pondua frango galzetan :* « le mari d'une semblable aura nombre de trous à ses culottes. » (*Le pays Basque*, Fr. Michel, p. 98.)

GALCHURIA, caleçons, *galtsü* souletin, prince Bonaparte, verbe *galchoïna*, labourdin.

GALTAKHORDA et *galtzacorda* souletin jarretière, labourdin *galzerdilokarri*.

GALTZERDI, labourdin, souletin, bas-navarrais, bas, *galzeta*, chaussette.

GALZOIN, souletin chausson.

GARHIGAURI, labourdin, torchon.

GARBIÑA, coiffure de filet.

GARRONDO, tresses de cheveux, Larramendi, de l'espagnol.

GAYAPILLA, robe.

GERRIKO, bas-souletin, labourdin, biscaien, guipuscoan, ceinture.

GOLKO, KHOLKO, souletin, désigne une poche formée avec la blouse ou la chemise arrêtée par la ceinture.

GONA, cotillon. Selon M. V. Eys, du provençal *gona*, robe.

GORONTZA, selon Larramendi, jupon de femme sans manches.

GORPOTCHA, labourdin, guimpe.

GRABATA, bas-navarais, coï.

GUERPE, sorte de tablier employé par les femmes.

H

HATU, bas-navarrais harde.

HALDA, bas-navarrais. M. Salaberry désigne sous ce nom la partie d'un vêtement suspendu pour servir d'ornement.

HEGATX, plume, labourdin, *hegaz* bas-navarrais. M. Van Eys dit que

ce mot n'est plus connu en guipuscoan et que l'on emploie *luma*, de l'espagnol *luma*, le souletin, labourdin et bas-navarrais emploient aussi *luma;* haut-navarrais, vallée de Araiz, *lumé* (Orreaga).

I

IBIQUIA, selon Larramendi, coiffure en usage dans le pays basque. Pouvreau donne en labourdin *imiki* comme coiffure de femme, mutation du *b* en *m*.

ICHTUPA, bas-navarrais, étoupe.

IRULLETA, velours. Ce mot que nous empruntons à Larramendi ne serait-il pas de sa fabrication? nous ne l'avons jamais rencontré chez aucun auteur basque.

J

JAKA, labourdin, bas-navarrais, *jaca*, souletin. Selon M. V. Eys, du français *jaque* « habillement court et serré et dont l'origine est incertaine »; selon M. Littré et selon Du Cange, vient des paysans révoltés, les Jacques: voyez Brachet (*Dictionnaire étymologique*). Ce mot, encore en usage dans presque tous les dialectes basques, est cité par Larramendi et par Oihénart: *Iaureyui iaca beté xingolas barnea estupa et 'arcolas.* « Iauregui a son pourpoint tout couvert de galons, mais le dedans n'est qu'estouppe. » Souletin *jakatho*, casaquin court, diminutif de *jaca*.

JAZTOKO, biscaïen, désigne le vêtement en général, souletin *sunueco*, *arropa* (Gèze, *Vocabulaire*), *beztimendu*, *arropa*, *abitu*, bas-navarrais. (Prince Bonaparte, év. selon S. Math., VI, 26, IX, 16, *tunica*, *ibid.*, V, 40.)

JIPOE, souletin, *jupoi* sorte de pourpoint très-étroit, corset (Chaho, *Dictionnaire*). Cet auteur dit que ce mot rappelle le français *jupe* et l'espagnol *jubon*, voyez *Chupa*.

JUSTA, souletin, habillement de paysan, sorte de juste au corps étroit et court employé seulement par les femmes.

K

KACHKETA, labourdin, casquette.

KOLET, bas-navarrais, collet, est aussi en souletin une sorte d'ajustement dont les femmes s'entourent le cou.

L

LAKIO, selon Oihénart un sac ou une poche dans laquelle les pasteurs mettent leurs provisions.

LAMPARILLA, étoffe de laine légère.

LIÑAITU, souletin, sorte de manches tailladées.

LINJA, souletin, linge, toile, tissu. Ce dialecte, ainsi que le bas-navarrais, emploie aussi *lienta*, *linteo*, *linto* ; les basques donnent le nom de *euna* à la toile qui se fabrique chez eux.

LISTOI, souletin, désigne une large bande de ruban.

LITZ, labourdin, *lix*, souletin, frange dans le premier de ces dialectes, signifie erraillure, effilure dans le second ; nous avons aussi dans ce dernier la variante *hatza*. (Prince Bonaparte, év. selon S. Mat., IX, 20.)

LONGERA, *lougera*, souletin qu'on prononce *lũngera*, désigne une nappe étroite et longue, ou essuie main.

M

MAHANKA, souletin, manche, labourdin *machuka*.

MAIROLOTA, selon Chaho, vêtement maure garni d'un capuchon.

MANTALET, souletin *mantulet*, bas-navarais *casaquin*.

MANTALINA, souletin *mateliña*, guipuscoan de l'espagnol *mantellina*, sorte de capuchon encore en usage aujourd'hui ; ce vêtement autrefois était fort usité à Bayonne et s'appelait *pailhet* dans l'ancienne langue du pays.

MANTHA, souletin, bas-navarrais, chemise de femme : *haurrequi dena eriteñ esta bethi mant'arra xahuric iciquiten* « celle qui couche avec les enfants n'a pas toujours sa chemise nette, quand elle se lève. » (Oihénart, *Proverbes*, 222.)

MANTOFLA, souletin pantoufle.

MARHAGA, bas-navarais, couverture grossière, selon Salaberry, servant à couvrir les bêtes de somme ou les voitures (voir pour l'étymologie de ce mot espagnol venu de l'arabe le *Glossaire* de M. Dozy). Larramendi nous donne les variantes *marguea* et *marga* et dit ainsi que Dominguez et l'Académie espagnole que ces étoffes très-rudes et faites en partie de poil de chèvre étaient fréquemment employées pour les deuils.

MARIPULIS, bas-navarrais, veste; quelques variétés du Labourt perdent l'*r* et prononcent *maïpulis*.

MARTAC et *martalarruac*, mots employés par les basques selon Larramendi et que nous avons en effet retrouvé dans la partie méridionale de la basse Navarre.

MEATILLA, sorte de mousseline fine de lin ou de soie employée principalement pour la coiffure, de l'espagnol *beatilla*.

MIHISE, souletin, tantôt pris dans l'acception de drap ou de linceuil, *mihise*, souletin, labourdin, bas-navarrais, drap de lit ou linceuil; Oihénart, *mihisecande* petit linceuil, et Pouvreau *mihiscando* avec la même signification, *mihisse*, bas-navarrais. (Prince Bonaparte, év. selon S. Mat. XXVII, 59.) M. Van Eys cite les mots suivants: « *ogal*, guipuscoan, *oihal*, labourdin, bas-navarrais, drap ou toile. En guipuscoan, *oyal* est généralement en usage pour du drap de laine; cependant à Hernani par exemple on dit *ayal*, pour drap de lit »; bas-navarais *oihal*, drap. (Prince Bonaparte, év. selon S. Mat. IX, 16.)

MOCADERA, guipuscoan, mouchoir.

MOLSA, bourse, dans presque tous tous les dialectes, de l'espagnol *bolsa : Desdixatuac, estu adiskederic bere molsas berzeric*. Le malheureux n'a point d'autre amy que sa bourse. (Oihénart, *Proverbes*.)

MOTHO, souletin, basque, coiffure employée par les femmes et les jeunes filles :

> Lehen horradio : « Arnoeeren goçua;
> Harrec makhurtu deraut nic mothura. »
> « Les premiers de s'écrier : « O douceur du vin;
> « Qui m'a occupée au point de déranger mon bonnet. »
> (*Edele escalduac. Le pays basque*. Fr. Michel, p. 106.)

En labourdin *matha*, *matchat*.

O

OLZOLAC, sabot.

ONGARINA, selon Larramendi, large casaque.

OSKI, bas-navarrais, souliers.

OSKIGORRI. Nous ne trouvons ce mot que dans Oihénart, *Proverbes*, 163. « *Esta eman oiu ororí askigorri :* il n'appartient pas à tous pieds de porter de rouges souliers. *Oskigorri* doit-être écrit en deux mots, *oski-gorri*, qui signifient souliers rouges. Un rapprochement assez curieux, c'est qu'en anglais *gorry* veut dire *sanglant.* »

OYALA, guipuscoan, voile. (Prince Bonaparte, ev. selon S. Math., XXVII, 51.)

P

PAIMBOILLA, mot qui ne se trouve que dans Larramendi, et désigne selon cet auteur des ornements destinés à parer le visage.

PHILDA, bas-navarrais, labourdin, Salaberry donne à ce mot la valeur de hardes usées, de guenilles. Le gascon a *peilhe*, le labourdin a aussi *filda*, *philda* désignant linges, meubles, *philzar* vieux linge. Selon M. V. Eys, de *phil* ou *philda zar*, guipuscoan *zapi*.

PONETA, labourdin béret, aussi *gaphelu*. (*Guide de la conversation*, Bayonne, Cazals.)

PIÑUELA, guipuscoan, étoffe de soie.

S

SACU, sac. *Sacuti bihigal du sorroti iriña, da galze bardiña.* Perdre le grain de dedans le sac, ou bien la farine de la poche, tout revient à un. Oihénart.

SAKELA, labourdin, bas-navarrais *sakola*, labourdin (Guétary, Cambo), poche, souletin *sacola*. Chaho écrit *chakola*.

SARGUE, guipuscoan, étoffe de laine.

SAYALA, étoffe de laine grossière.

SAYO, souletin robe, bas-navarais *saya*. Oihénart écrit *saia : Ionetac saia oihal mehes, iaquia ecosaris*. Jeannette a sa robe de drap fin, sa pitance c'est de la sève, son potage *maigre et tourné* comme l'eau de lessive (Oihénart, *Proverbes*, 268), souletin *sayona*. (Prince Bonaparte, év. selon S. Mat., XXIV, 18.)

SIPOI, roucal. gilet. (Prince Bonaparte, verbe.)

T

TAFALLA, bas-navarrais nappe, *dafalla*, l. P., M. V. Eys, après avoir cité l'espagnol *toalha*, propose de faire venir ce mot du provençal *toalha*, pourquoi pas de l'espagnol ? souletin *tahalla*.

TAFILETE, selon Larramendi, cuir bruni, de l'espagnol *tafilete* et de l'arabe *tafilette*; peau fine, sorte de maroquin du royaume de Tafilet. (V. Dozy, *Glossaire*, P. 345.)

TRAPU, labourdin. Selon M. V. Eys drapeau, haillon P. du français *drapeau*, pourquoi pas de l'espagnol *trapo ?*

TRASTERIA, souletin guenille; le gascon a *trastou*, objet encombrant.

TRIKOT, bas-navarrais gilet en tricot du français.

TRINCALORA, selon Larramendi, tissu de laine.

TROSA, labourdin, bas-navarrais, guipuscoan *trocha*, lisière servant à nouer les langes des nouveaux-nés, du provençal *trosa*.

U

UALME, cordon de soulier.

Z

ZAMARS, veste de peau. (V. *Chamar*.)

ZAPATA, bas-navarrais, guipuscoan, biscaïen (prince Bonaparte, év. selon S. Mat., x, 10), espagnol *zapato*, français *savate*, italien *ciabatta*, selon Malin ce mot aurait été emprunté par l'espagnol au basque (*Etym. unters.*, p. 16), tandis que Diez qui rapporte cette opinion ajoute que Sousa y a vu l'arabe *sabat ?* (Diez, *Etym. wörterbuch*, t. I, p. 125.)

ZARAGOLLAC et *sargollac*, souletin, *zaragoil* bas-navarais larges culottes, espagnol *zaraguelles*, portugais *ecroulas* et *zarelo*, selon Diez, sorte d'anciennes culottes plissées ; tous ces mots viennent de l'arabe (*surawil*). (V. Dozy, *Glossaire.*)

ZARPA, labourdin pochette, souletin bourse, voir pour l'origine de ce mot Diez (*Etym. wörterbuch*, t. I, p. 365).

ZATAR, selon M. V. Eys, chiffon, torchon, le souletin a *tcharpa*.

ZERBITA, bas-navarrais, serviette.

ZETA, bas-navarrais, soie.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

1 Abanino.
2 Abarca.
3 Acomendia gorri.
4 Aguilleta.
5 Aildallu.
6 Aitzequiña.
7 Albenia.
8 Albiño.
9 Altzairiu.
10 Arallu.
11 Alcandora.
12 Alamar.
13 Albornoz.
14 Aloza.
15 Alpargata.
16 Alsoa.
17 Amuko.
18 Anascote.
19 Arcola.
20 Arrarilla.
21 Arribant.
22 Arropa.
23 Arrunter.
24 Athorra.
25 Aullet.
26 Auntzileo.

B

27 Balona.
28 Balusa.
29 Barnekomotch.
30 Barragan.
31 Basana.
32 Belarte.
33 Basquiña.
34 Bata.
35 Boneta.
36 Borracha.
37 Bellori.
38 Belo.
39 Berna'ual.
40 Bernezorro.
41 Bethatchu.
42 Bilus.
43 Bolsa.
44 Botonera.
45 Boucanesa.
46 Bragheta.
47 Bretelle.
48 Brocada.
49 Brocadu.
50 Buelo.
51 Buratina.
52 Bururaco.

C

53 Cadartzu.
54 Callota.
55 Calocha.
56 Camelot.
57 Camisa.
58 Capa.
59 Caperutsa.
60 Capichola.
61 Capuchoa.

62 Casaca.
63 Casullo.
64 Causura.
65 Chamar.
66 Chano.
67 Chapatasca.
68 Charpa.
69 Chapela.
70 Chapiñak.
71 Chartesak.
72 Chathar.
73 Chichku.
74 Chilia.
75 Chinchosta.
76 Chingola.
77 Choclo.
78 Chukhada.
79 Chupa.
80 Cierguilla.
81 Ciricua.
82 Cirpitzac.
83 Cofia.
84 Colchea.
85 Contramauca.
86 Cordoban.
87 Coto.
88 Cotapello.
89 Cravata.
90 Cuca.

D

91 Dabentia.
92 Daballa.
93 Dumu.

E

94 Errecel.
95 Erretorta.
96 Ertzu.
97 Escapila.
98 Esclapoin.
99 Escuya.
100 Eskularru.
101 Eskutrapu.
102 Espartin.
103 Estalquia.
104 Estupa.

F

105 Facha.
106 Farfala.
107 Fola.
108 Forradura.
109 Fraca.
110 Franja.
111 Fratriquera.
112 Fustini.

G

113 Gabana.
114 Galoi.
115 Galtza.
116 Galchuriac.
117 Galtakhorda.
118 Galtzerdi.
119 Galzoin.
120 Garbigarri.
121 Garbina.
122 Garrondo.
123 Gayapilla.
124 Gerriko.
125 Gona.
126 Garontra.
127 Gorputcha.
128 Grabata.
129 Guerpe.

H

130 Hatu.
131 Halda.
132 Hegatx.

I

133 Ibiquia.
134 Ichtupa.
135 Irulleta.

J

136 Jaka.
137 Jaztoko.
138 Jipoc.
139 Justa.

K

140 Kachketa.
141 Kholo.
142 Kolet.

L

143 Lakio.
144 Lamparilla.
145 Liñaitu.
146 Linja.
147 Listoi.
148 Litz.
149 Longera.

M

150 Mahauka.
151 Mairulota.
152 Mantalet.
153 Mantalina.
154 Mantha.
155 Mantofla.
156 Marhaga.
157 Maripulis.

158 Martzac.
159 Meatilla.
160 Mihise.
161 Mocadera.
162 Molsa.
163 Motho.

O

164 Olzolac.
165 Ongarina.
166 Oski.
167 Oskigarri.
168 Oyala.

P

169 Paimboilla.
170 Philda.
171 Pomta.
172 Piñuela.

S

173 Sacu.
174 Sakela.
175 Sargue.
176 Sayala.
177 Sayo.
178 Sipot.

T

179 Tafalla.
180 Tafllete.
181 Trapu.
182 Trasteria.
183 Trikot.
184 Trosa.

U

185 Ualme.

Z

186 Zamarr.
187 Zapata.
188 Zarogallac.
189 Zarpa.
190 Zatar.
191 Zerbita.
192 Zeta.

ED. DUCÉRÉ.

SUR LES MOTS *KHALINA*, *YAMA*, *KIRANA*

ET L'HISTOIRE DU MORS DANS L'INDE.

Dans l'ouvrage que je viens de publier sous ce titre : *Les chevaux dans les temps préhistoriques et historiques*, j'ai dit au chapitre IV, paragraphe 1er, pages 193 et 194 :

« En résumé, les documents philologiques précités montrent que les Aryas ont connu, domestiqué et utilisé le cheval comme moteur, dès l'époque de l'unité.

« Mais dire, comme Pictet (*Orig. ind-europ.*, t. II, p. 196, en note) que l'identité du grec χαλινός et du sanscrit *khalîna* est l'une des preuves « que l'art de conduire les chevaux était connu des anciens Aryas » ; cela revient à dire qu'en sortant de leur patrie, les migrateurs aryens ont emporté le mors et son nom en Grèce et dans l'Inde : assertion qui est formellement contredite par les documents que l'on possède sur l'histoire des mots χαλινός et *khalîna*.

« En effet, le mot χαλινός est très-ancien en grec, puisque Homère s'en sert déjà pour désigner les mors des chevaux d'Achille (*Iliade*, XIX, vers 393), tandis que le mot *khalîna* n'existe pas dans le Véda ; on ne le trouve que dans des textes sanscrits relativement récents, postérieurs à la conquête de l'Inde par Alexandre de Macédoine. On lit en outre dans Strabon (XV, I, § 66) : « Néarque nous apprend que.... avec leurs chevaux, ils (les Hindous) se

servent, au lieu de mors (χαλινῶν), de caveçons (φιμοῖς), qui ne diffèrent guère de nos muserolles (κημῶν) que parce que le double bord en est garni de clous (1). »

« On est forcé d'en conclure que le mot χαλῖνός est purement hellénique, et que les Hindous ont pris le nom et l'usage du mors aux Grecs, seulement après la conquête de l'Inde par Alexandre, dont Néarque était l'un des lieutenants.

« Il paraît d'ailleurs, et cela se conçoit facilement, que les Hindous ne remplacèrent que peu à peu, très-lentement, l'usage du caveçon par celui du mors; car on sait par Strabon (XV, I, § 52) que suivant Mégasthène, qui vint dans l'Inde une trentaine d'années après Alexandre, les chevaux de ce pays étaient encore sans mors (αχαλινώτοις) : ce qui indique tout au moins que l'usage du mors était encore loin d'y être généralisé.

« Nous ferons aussi remarquer à ce propos que, suivant certains lexicographes, χαλῖνός viendrait probablement du verbe χαλάω; le fait est même donné comme certain dans le dictionnaire grec d'Alexandre. Mais il n'est guère admissible que le mors, instrument destiné à diriger, à retenir et à arrêter le cheval, ait reçu des Grecs un nom provenant d'un verbe qui signifie au contraire délier, dégager, lâcher, relâcher. Pour nous, le mot χαλῖνός est

(1) « Nous avons remplacé par le mot *muserolles*, celui de *muselières* employé par le traducteur M. Amédée Tardieu, et antérieurement par Coray; car la partie du harnachement du cheval qui ressemble au caveçon s'appelle une muserolle et non une muselière. La phrase de Strabon prouve que les lexiques grecs ont tort de donner l'expression *muselière de cheval* comme l'une des acceptions du mot κημός et de ne point donner l'acception *muserolle*. »

identique au mot καλινός qui vient de κάλον, bois dont le sens étymologique est « fait de bois », et dont les sens dérivés sont poutre, solive, morceau de bois. Nous en concluons que le mors était à l'origine un morceau de bois; ce que l'on admettra facilement si l'on considère que l'usage du mors chez les Grecs remonte à une époque où les métaux étaient rares et chers, c'est-à-dire à une très haute antiquité, comme l'indiquent certaines traditions qu'on trouvera dans le paragraphe 5. On ne saurait d'ailleurs objecter à l'identification des mots χαλινος et καλινός, la présence du *kappa* dans l'un et celle du *chi* dans l'autre, puisqu'il n'est pas absolument rare de trouver en grec des mots qui s'écrivent indifféremment avec l'une et avec l'autre de ces lettres. Il n'est même pas nécessaire de chercher en dehors du harnachement du cheval pour en trouver un exemple, puisque le nom de la muserolle s'écrit χαμὸς, et κημός. »

Quelle que soit la valeur de notre opinion sur l'étymologie de χαλινός, il n'en est pas moins certain que le mors n'a été utilisé dans l'Inde que longtemps après l'époque védique ; ce qui peut aider à l'interprétation de certains passages du Rig-Véda.

Ainsi, par exemple, deux membres de phrases du verset 2 d'un hymne de Syâvâswa aux Marouts sont rendus ainsi dans la traduction du Rig-Véda de Langlois, t. II, p. 350 : « Sur le dos de vos montures repose le frein qui serrait leurs naseaux ». Le contre-sens est d'autant plus manifeste que le frein, c'est-à-dire le mors du cheval, se place dans la bouche et ne serre nullement les naseaux. Le fait est que le texte védique dit tout simplement : « Sur le dos une selle ; aux deux narines un *yama*. »

Le mot rendu par selle est *sadas*, dont le sens est certain; car il vient de la racine *sad*, être assis, comme les mots sanscrits *sâdi, sâdin*, ancien slave *vu-sadinu* et latin *sedens*, qui m'ont fourni, à la p. 192 de mon livre, de précieux documents sur l'utilisation du cheval par les Aryas primitifs.

Quant au mot *yama*, son sens étymologique permet d'en faire l'un quelconque des instruments employés pour maîtriser et diriger les chevaux, puisqu'il implique l'idée de retenir, réfréner, maîtriser. On en a généralement fait, soit un mors, soit une bride, ce qui revient au même, puisque la bride est toujours munie d'un mors. Mais il est évident qu'ici le *yama* ne peut pas être un mors; car le mors se place dans la bouche, tandis que le richi Syâvâswa dit que le *yama* était placé aux narines : ce qui est la confirmation éclatante de l'assertion de Strabon sur l'absence du mors chez les Hindous antérieurs à la conquête d'Alexandre.

Je me suis servi provisoirement de l'expression vague « aux narines », parce que le texte védique permet d'entendre indifféremment « dans les narines » ou « sur les narines »; mais les considérations suivantes vont montrer que c'est le dernier sens qui est le vrai.

Pour que le *yama* ait été placé dans les narines du cheval, il faudrait qu'il ait consisté en une corde ou une lanière terminée par une anse ou une anneau passé dans la région inférieure de la cloison nasale. Un tel engin a servi chez les anciens peuples et sert encore aujourd'hui à maîtriser et à conduire les bœufs, avec d'autant plus d'efficacité que la partie inférieure de la cloison nasale est bien disposée pour recevoir un anneau et qu'elle est munie d'un

fibro-cartilage d'une extrême résistance; mais telle n'es pas la conformation anatomique de cette région chez le cheval. Aussi n'a-t-on jamais conduit les chevaux au moyen d'un anneau passé dans le nez, ou, tout au moins, si on l'a essayé, on doit y avoir très vite renoncé. Il faut en conclure que le *yama* était placé, non dans les narines, mais bien sur les narines; c'est-à-dire que c'était le caveçon, qui embrasse la partie inférieure du chanfrein des chevaux, et dont l'usage exclusif a persisté dans l'Inde jusqu'à l'époque d'Alexandre, comme Strabon vient de le montrer d'après les témoignages de Néarque et de Mégasthène.

En outre, au verset 6 de l'hymne de Wâmadéva à Dadhikrâs, symbole du cheval de bataille, ce coursier est représenté « battant la poussière et mordant le frein », dans la traduction du Rig-Véda de Langlois, t. II, p. 180.

Ce sont les mots *kiranam dadaçvan* qui sont traduits ici par « mordant le frein ». *Dadaçvan* signifie en effet « mordant avec acharnement » au sens littéral, mais probablement « dévorant », dans le cas présent, comme on le verra plus loin. Quant au mot *kirana*, le commentateur Sâyana le considère comme synonyme du « *khalîna qui est dans la bouche* », et c'est évidemment ce qui a déterminé Langlois à le rendre par le mot frein. Si l'opinion de Sâyana était vraie, il faudrait supposer qu'on est ici en présence d'une interpolation ou d'une altération de texte, puisque les renseignements de Strabon, confirmés par le passage de Syâvâswa, prouvent que les Hindous ne se servaient pas du mors à l'époque de la rédaction du Rig-Véda. Mais Sâyana vivait au XIVe siècle de notre ère; il parait avoir ignoré que l'usage du mors est relativement récent dans l'Inde; et le fait était sans doute également ignoré des

auteurs plus anciens auxquels il peut avoir emprunté son opinion qui est en tout cas très contestable. Elle est tellement contestable que Roth a vu dans Dadhikrâs un coursier, non pas mordant le frein, mais mordant la poussière qu'il vient de soulever avec ses pieds.

Dans le cas où *kirina* signifierait réellement poussière, comme Roth l'a admis, il faudrait en conclure que Wâmadéva a voulu dire que le cheval de bataille dévore la poussière : explication d'autant plus admissible qu'on dit en français que le cheval de course dévore l'espace, et que les Arabes donnant l'épithète de « buveurs d'air » à leurs chevaux de race distinguée. L'opinion de Roth est donc beaucoup plus vraisemblable que celle de Sâyana.

Il est à peine besoin d'ajouter que si je suis tenté de traduire *kiranam dadaçvan* par « dévorant la poussière » et non pas « mordant la poussière », c'est parce qu'en français « mordre la poussière » signifie « être tué dans un combat », et que tel n'est pas le texte du sens védique qui paraît signifier que Dadihkrâs vole à travers les tourbillons de poussière des champs de bataille.

Enfin, au verset 4 de l'hymne de Bharadwâdja à Agni, la traduction de Langlois (t. II, p. 397) compare les rayons éclatants de ce dieu « à des coursiers libres et sans frein qui tondent la prairie ». Mais il n'est nullement question du mors dans le texte védique, car les mots « libres et sans frein » sont la traduction de l'épithète *visita*, laquelle indique tout simplement des chevaux lâchés, détachés. Il est donc certain que Langlois n'aurait pas introduit le mot frein dans sa phrase, s'il avait su que les Hindous védiques ne possédaient point cet instrument ; et cela montre une fois de plus combien il importe de connaître à fond les

questions traitées par les auteurs pour bien traduire leurs ouvrages.

Je me fais du reste un devoir de déclarer en terminant que je dois à l'obligeance du savant professeur de sanscrit à l'École pratique des hautes études, M. Hauvette-Besnault, les renseignements philologiques précédents sur les mots *yama, dadaçvan, kirana* et *visita:* renseignements sans lesquels il m'eût été impossible d'aborder la deuxième partie du sujet de cette note.

Enfin, je rappellerai que M. de Harlez a publié dans cette *Revue*, en 1880, un article intitulé : *Les Aryas et leur première patrie,* qui est une critique de mon article portant le même titre et publié en 1879. Ceux des lecteurs que ces sortes de questions peuvent intéresser trouveront, aux p. 173-174 de mon livre, une courte réponse à M. de Harlez ; de même qu'ils trouveront, aux p. 204 à 212, plusieurs documents qui montrent lequel, de M. de Harlez ou de moi, a le mieux apprécié quelques-unes des habitudes des anciens Iraniens et certains faits de leur histoire.

C.-A. Piétrement.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'ÉTUDE DES PATOIS GASCONS.

Dans le numéro de la *Petite Gazette* de Bagnères-de-Bigorre du 11 mars 1882, nous avons publié le contenu d'une pièce informe, non datée, faisant partie des archives de notre ville. Quelque jours après, M. l'abbé Jougla nous montrait un document original qui est conservé dans les archives d'Ibos. C'est un grand parchemin, lacéré sur les bords, ayant 68 centimètres de longeur sur 56 de largeur.

Le traité primitif occupe la plus grande partie du parchemin. Il est écrit sur toute la largeur et sur une longueur de 48 centimètres. La partie inférieure est divisée en deux parties. A gauche se trouve l'acte additionnel au premier traité et à droite la convention qui concerne les deux communautés de Tarbes et d'Ibos.

M. l'abbé Jougla a bien voulu transcrire la première et la troisième pièce, et nous a obligeamment communiqué sa transcription que nous avons collationnée avec l'original.

Cette pièce intéressant trois localités assez distantes de la Bigorre, doit donner une moyenne de la langue en usage dans ce comté à la fin du XIIIe siècle.

Bagnères-de-Bigorre, mars 1883.

D. J.

Première pièce.

In nomine Domini nostri Iehu Xristi amen.

Conegude cause sie a toz homes presents e habieders qui aquestes presents cartes bezeran ni audiran legir.

Que cum discordies e controuersies e moutes de contentes fossen estades e fossen entre las beziaus de Tarbe e de Baigneres e d'Iuos, o auguus de lor per arrazoo d'augunes foles gents qui entre las diites beziaus o auguus de lor mesclauen augunes contentes e malestances e tribails e discordies, bolentad fo de las diites beziaus que fessen bone padz e amorose e plaa e bon acord per toz temps del mon mes, en tal maneire que d'aici en deuant degune fole gent ni autre no posquen far ni mesclar en degune malestance ni en degun tribail ni discordie las soberdiites beziaux.

So es a saber que es diit e autreiad e confermad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz que si nuils hom o femne de la une beziau desmentiue nuilhe persone de l'autre beziau denz la biele de Tarbe ni de Baigneres ni d'Iuos que pagas V s. de lei, lo terz als pazers et las dues parts al desmentid la que prauad fos.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee et de padz, que de paroent o de batilhe pague hom XV s. de morl. de lei per cade an aqued quiu fara de la une beziau au de l'autre, la que prauad fos, deus caus agossen V s. los pazers, e si pagar no pode que fos banid de totes tres las beziaus trou que pagas, e si arres de la beziaus l'arcoeilhe en som poder aqued que pagas la lei.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz que de plague leiau qui la fara de la une beziau au de l'autre que pagas [aqued quiu] la fara CL s. de morl. au qui preze la auera, los caus sien pagadz denz XV dies que la plague sie feite o conogude per leiau. E si aqued qui la plague auere feite no pode pagar

la lei de sas causes, la beziau on fos que liuras lo coos d'aqued al seignor la que auera lo coos, e si la beziau lo pode auer e non liurauen al seignor la beziau que pagas los CL s. de morl [aas].

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que si degune persone de la une beziau aucize autre persone de l'autre beziau.... que aquere persone qui la mort fara pagas CCC s. de morl. aus hereters si nia e aus parents deu mort la mieitad a la prumere Martroo qui apres la mort sere, e l'autre mieitad d'aquere Martroo en 1 an. E si aqued qui la mort agos feite no pode pagar la [lei, la] beziau on fos que liurassen lo coos d'aqued qui feit ag agos al seignor; e si liurar nou poden o far no a bolen, que pagas la beziau on aqued sere qui la mort auere feite CCC s. de morl. E si los diits-CCC s. nos pagauen als termes sober diits, qu'en fossen dadz per... CV s. morl. de pene, la mieitad als domanadors, e l'autre mieitad als pazers d'aquere biele qui lo dampnadge auere prees ni aquero seguiren.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz que toz home qui femne.... de las diites beziaus, que complis lo foor e la costume de la terre, e si no a faze que cau, que auer lo podos de las diites beziaus queu liurassen al seignor per far compliment de dreit, e si degun ni aue de las diites beziaus qui l'emparas neit ni die en son poder que [pagas] per cade neit o per cade die C s. de morl. de lei, deus caus fossen dadz la mieitad a la femne qui la bergoigne auere preze, e l'autre mieitad al seignor e als pazers per miei, per que ag fassen tot complir, e que fos perseguid per tot lo comdad de Bego [rre per totes tres las] beziaus, e si hom nou pode

auer queu seignor ab cui estes qu'en fes so que degos per aquere cort on degos.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que nuils hom de Baigneres ni d'Yuos no sie peignerad a Tarbe per d'autre, ni de Tarbe ni d'Iuos a Baigneres, ni de Tarbe ni de Baigneres a Yuos, trou s'en sie tornad de dreit deu Seignor e que ag agos mostrad als pazers d'aqued log on lo deute sere, aqued qui a fes qu'en des X s. de lei, lo terz al seignor e lo terz als pazers ed terz al peignerad.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que si nuils hom de las diites beziaus faze tale de foeg ni de tail que pagas aqueres mazeixes leis e aqueres mazeixes colonies cum de mort.

Item fo ordenad e autreiad per arrazoo de bee e de padz que si y aue feite mort ni foeg ni tale escostemenz e que plaa nos podos prauar ni no fos manifest, qu'en fos feite enqueste entre las diites beziaus sober los segraments que las beziaus an feits contre aquedz on hom sere sospicatoos ab lo seignor, e la enqueste feite en lo condad per garde deus pazers segont so que hom trobara per bertad.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que de toz los homes deu comdad de Begorre s'aiuden e s'bailhen a lors poders dreit preparan e freman si prees... era, saubs los dreits deu seignor.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que la beziau de Tarbe per cauque negoci fes fore de Tarbe o auguu lor bezii, podos tornar a Baigneres e a Yuos, e i fossen recebudz e emparadz.... e per aqui on degos, e la de Baigneres e d'Iuos e

auguu de lor a Tarbe, e per cade une de las diites bieles cadeus per mazeixs combent.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz que si nuil bezii d'Iuos ancize autre bezii, que las beziaus de Tarbe ni de Baigneres no l'emparassen neit ni die, aqued qui a fes que pagas V s. al seignor e V s. als pazers per cade neit, e per mazeixs combent si home de Tarbe ni de Baigneres aucizen bezii deus diits logs, que nols arcebossen en degune de las diites [beziaus] sos la diite pene.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que per nuilhe cause qui feita fos entre las diites beziaus, que los uns no sien fairidz ni despriuadz deus autres, si no que fos murtrer o fore banid de las diites [beziaus], e los pazers que cerquen las causes e fassen complir segont que en las cartes es contengud, e los pazers de cade une de las bieles mean la coeite que entren e iesquen e esten per cade une de las bieles ab aquedz que edz y mearan saubs e segurs sober las diites beziaus.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que tot home de la une beziau o de l'autre qui s'clame, e no pode prauar so que domanas on lo clam agos feit, que pagas las messioos queus pazers agossen feites aquero seguien.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que si las diites beziaus o auguus de lor eren ensems ab armes o ses armes, en calque log fossen per ost o per autre amassament, que deguus nos fassen mal ni dampnadge ni bergoigne als autres [anz que dreit] s'bailhen cum desus es diit de toz hōēs, aqued

o aquedz qui ag passassen que pagassen las penes dobles per cade caas cum desus es diit.

Item an feits e establidz las diites beziaus per pazers per toz temps mes del mon, so es a saber los iudges e las gardes de las diites bieles qui quis sien, toz e aquedz qui estre y podossen; als cals diits pazers, an dad e autreiad las diites beziaus tot plener poder de far tier e complir totes las soberdiites causes e sencles, segont que desus es diit de cade caas.

Item fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que totes aquestes causes ensems e cade unes per sencles, sien tengudes e seruades en durabletad per toz temps mes per las diites beziaus peus nadz e peus a neixer sober las penes soberdiites, e las penes pagades o no pagades que la padz e la ordinatioo e la amigable compositioo aie fremesse e balor per toz temps.

Idem fo ordenad e autreiad entre las diites beziaus per arrazoo de bee e de padz, que totes aquestes causes soberdiites, an ordenades e autreiades aisi cum soberdiites son, saubs los dreits deu seignor en totes causes, e per que la diite ordinatio e la padz e la amigable compositioo, segont que desus es diit ni ordenad, aie fremesse e balor e sie tengud e seruad per las diites beziaus, e que nuils temps encontre noi biengue, que ag an iurad sober los sents euangelis e sobre la ymagine del crucifig de nostre Seignor.

Per la beziau de Baigneres e sober las animes de toz los autres de la diite beziau. So son a saber : Nar A. d'Astee, P. Gras, Nar A. W. de Mimbiele, Bi. Gailhad, A. R. deu Canonge, Espaa Filhe, B. Filhe, Iohan deus Baradz,

B. Soubaing, B. Tort, B. Baradz, A. Deserdz, En Gombaut, P. Mercer, P. Faur, R. Baradz, B. de Ierde, Martii Dauloo, R. deu Filh, P. de Mimbiele, Bi. del Pont, R. de Sanaioos, P. Fort, D. Daiacs, W. P. de Cardoed, Sanz Daran, B. de Prats, B. Colomers, A. W. de Pousat, P. de Condesse, P. Bi. del Pont, Sanz de Mateuz, B. Baradgii, Iohan de Gazost, B. de Sanaioos, Iohan Espaa, R. Torner, Sanz Arraigue, A. Catoo, Bi. de Saniori, B. de Ierde, A. Baradgii, R. Daran, D. de la...., de Lemodges, W. de Has, Monet de Milhaas, W. Gailhad, Bi. d'Abadie, R. de Domeg, D. Gailhad, D. de la Forgue, D. Mercer, B. de Bured, B. de Clauaria, R. d'Asque, Bi. d'Astee, Garciole Iohannet de Carlauant, B. de Beudeaa, W. de..., B. de Camparrer, A. Carpragne, D. de Barrau, Aimerig de Campaa, Iohan de Poozed, D. de Foexes, W. Eixaa, G. A. de la Arroie.

Item per la beziau de Tarbe e sober las animes de toz los autres que an iurad :

En B. de Seniust, En Aug. de Serres, D. Miqueu de Serres, Bi. Danoz, Pelegrii de Forgues, P. Darrooiso, Bi. Dador, W. Darrist, Pelegriat Aimerig, P. W. Centod, Micalet de Serres, Aug. de Serres, A. de Montosset, A. Duraa, Bi. de Marrencs, Ioan de Marrencs, D. de Marcarie, Sansom Cauces, W. A. Baudet, P. Daze, D. de Sengauzenz, Ioan Faur, R. de Bignes, Pelegrii de Geres, P. de Casted, Martii Daugee, P. de Cere, D. Gais, A. W. d'Azereixs, D. de Gassie fil, W. de Feaas, Martii de la Fitole, Bartolomeu de Camps, D. d'Arcisag, P. de Lorde, P. D'Arena, A. de Badcere, P. de Sabalos, W. Arrodger, R. de Lorde, W. de Lorde, Gassie Darcisag, Tomas Escriuaa, A. de Casaleils, Compaings deu Podz, A. de Tarbe, A. Auzed, R. de Coonlad, D. de Leixe, P. de Co-

mas, P. de Ioana, B. Daisag, A. W. Dazereixs, D. deu Prad, P. de Betes, A. Daisag, D. de Soes, P. de Lalane, D. de Costaa, A. W. de Loid, R. Tixner, Uxs de la Nooile, A. de Bastillag, Pelegrii de Morlaas, Odet de na Osse, D. Dencauces, Nar A. W. de Serres, Aner de Pernils, Pelegrii de Samataa, B. de Sengauzenz, Bonsom de Bernag, D. de Talhane, D. Barate, Iohan de Bernag, R. de Sales,] Bi. Graber, W. d'Aisag, B. d'Anclades, P. de Peirusce, Pelegrii de Boils, W. de Caubii, Ioan de Peirusce, D. de Pontaag, Bide Montosser, D. de Benauies, Aimerig de na Osse, P. de Semeag, Gassie Deoi, P. Pont, Iohan de Sales, Nar A. Gaschoe, Pelegrii Aimerig, W. de Montosser, Iordaa Iohan de Cysoo, W. de Boils, A. de Forz, Ioan deu Carso, W. de Camps, Menjet de Benauies.

Item per la beziau d'Yuos e sober las animes de tos los autres que an iurad :

Bi. de Semper d'iuos, B. de Nogarpo, Compaings de Casauant, W. A. de Baiag, Ioan de Coied, R. de Pailhere, W. deu Casso, D. de Sales,... deu Faur, Matheu deu Clauer, Forz deu Casso, R. de Sales, Boorgoing de Senceuer, D. deu Barrau, B. de Boner, R. de Turumere, B. de Casesus, Bi. de R. Brun, B. de Ferrere, W. P. de Basiis, Bi. de Galicie, P. de Doubruaa, Bi. de Cauber, Sanz de Coitie, Iordaa de Palomaa, Banet de Begarie, G. A. de Semper, Odet de la Baile, R. de Parred, Bi. de Matheu, R. Barran, P. A. de Puioo, Laurenz de Coied, Iohan de Palomaa, A. de Bise, G. A. de Bene, P. deu Persabent, Ioan Pai, B. de A. Gai,... de Casauant, A. de Semper, Domenjolo de Doubruaa, Sabent d'Abadie, Ao. de Sales, B. de Ioan Pai, B. de Bene, D. de Coree, D. Casso,

R. deu Barrau, D. de Nane, Ioan Faur, Matheu de Sencer, Ioan de P. Gras.

Testimonis son de l'autrei e deu segrament de la Beziau de Baigneres frai Ioan Destiuer e frai Bi. de Guiscons, frais menors e mestre B. de Balensua caperaa de Baigneres e R. deu Galin de Tarbe.

Aiso fo feit a Baigneres XVIIIe Kals. mai. anno Domini Me CCe XCIIIe regnante Philippo rege Francie et dominante in comitatu Bigorre, R. A. de Caudarasa episcopo existente.

E de l'autrei e deu segrament de la beziau de Tarbe son testimonis Na R. Sanz de la Comdesse e Na R. de Troncen misse cantaas, e B. de Nogarno e Matheu deu Clauee d'Iuos.

Aiso fo feit a Tarbe XIII kal. mai. anno ut supra.

E de l'autrei e deu segrament de la beziau d'Yuos son testimonis A. de Bene, e Per de Marquessus, e A. W. d'Abadie misse cantaas d'Yuos, en B. deus Colomers de Baigneres e Martii de la Fitole de Tarbe; aiso fo feit a Yuos... kal. mai. anno ut supra.

E io Bido de Curred notari iurad de Tarbe qui ab autrei de las diites beziaus qui especiaumenz ad aiso en cade une de las diites bieles son amassades aqui on an acostumad d'amassar, aqueste carte escriscu e i pause mon signe.

Deuxième pièce.

Conegude cause sie als presents e als habieders, que cum sie estade feite padz e arcord entre las beziaus de

Baigneres e de Tarbe e d'Iuos per toz temps mes, segont que es contengud en la carte e d'aquere padz e d'aqued acord feite per la maa de mi, Bi[dau] de Curred.

E pos aquere padz e acord fo feit, agos agude mort e plague (1) fossen amassadz los pazers de totes tres la beziaus, e los pazers biste la carte de la padz et diligentment entenude, queus semla que i agos obs auguu mielhurament, lo cau mielhurament fo mostrad a las beziaus soberdiites.

E las diites beziaus, entenud lo mielhurament, que autreian en queste forme qui apres se seg, so es a saber que toz hom de la une de las diites beziaus qui aucizere bezii de l'autre de las tres beziaus, que pagas DC s. de morl. aus hereters e aus parents del mort, e que eixis de totes tres las bieles per 1 an.

E de las dues bieles on no fos per toz temps, deus caus diers pagas aqued qui la mort agos feite; los CCC s. a 1 mees apres que la mort sere feite o prauade si hom la negaue, e los autres CCC s. a 1 an apres que la mort sere feite, sos las penes en la autre carte de la padz contengudes. E si aqued qui la mort agos feite no pode pagar los CCC s. au cab del mees, ni asegurar los autres CCC s. per pagar al cab del an, cum desus es diit, que fos teite del murtrer iustizie, e que fos liurad au baile de la beziau qui la auere preze per quen fes iustizie.

(1) Une pièce informe de la même époque, et qui se trouve dans les archives de Bagnères, semble le brouillon de cette même pièce qu'elle reproduit, avec quelques variantes dans l'orthographe : Baigneres, biele, de l'autrei, sont écrits Banheres, bielhe, del autrei dans la pièce des archives de Bagnères.

E si lo murtrer sen anaue e si la beziau don lo murtrer fos nou liurauen, o no a bolen far o no poden, la beziau on fos que pagas los diits DC s. aus termes soberdiits.

Si de las causes del murtrer nos poden pagar, e si la beziau don lo murtrer fos aue a pagar los diits diers, aqued o aquedz qu los CCC s. de la prumere pague prencos, que des bones fremances, que si denz l'an poden liurar lo murtrer per far uistizie, que los CCC. S. arredos a la beziau qui pagadz los agos. E si lo murtrer sen anaue en tal maneire que las beziaus nol podossen auer, que sie perseguid per totes tres las beziaus.

Item fo mes autreiad entre las diites beziaus que si entre las dues beziaus aue nuil contrast, que los pazers de la terce beziau qui no fos en contrast fossen dizedors e trincadors. E tot cant que aquedz fessen deu contrast, que las beziaus qui lo contrast aueren ag tengossen sos pene de CCC s. de morl. que fossen dadz a la beziau qui ag tengos.

Testimonis son de l'autrei de la beziau de Baigneres maestre B [e] r [nad] caperaa de Baigneres e Na R [amon] d'Esperebent, prebender de Baigneres, e Boneu de Beudeaa.

Actum X° kal. februarii anno Domini MCCXCIV, regnante Philippo rege Francorum et dominante in comitatu Bigorre et Raymundo Arnaldo de Caudarasa episcopo existente.

E de lautrei de la beziau deus borgs de Tarbe son testimonis Peregrii de Montignag, e B. Fort de Mirande, actum III kalendas febr. anno ut supra.

E de l'autrei de la beziau de la Sede de Tarbe son testi-

monis Uxs. de la Neule et A. Wet. de Serres, actum kals. febr., anno ut supra.

E de l'autrei de la beziau d'Yuos son testimonis maestre B. caperaa d'Yuos e A. W. d'Abadie, e A. de Bene mistre cantaas, actum nonas febr., anno ut supra.

E io, Bidau de Curred, notari iurad de Tarbe qui ab autrei de las diites beziaus qui especiaumenz ad aiso en cade une de las diites bieles fon amassades aqui ott an acostumad d'amassar, aqueste carte escriscu e i pause mon signe.

Troisième pièce.

Conegude catise sie als presents e als habieders qui aqueste present carte bezeran ni audiran. Que cum fosse contente entre la beziau de Tarbe de la une partide e de la beziau d'Yuos de l'autre partide sober los territoris de Coeignag e de Bastillag, e d'aquedz territoris sie estad ordenad entre las diites beziaus, segont que en la carte deu compermes e de la padz feite entre las diites beziaus es contengud, la cau carte fi e recebu io Bi[dau] de Curred notari de Tarbe.

E cum las diites beziaus no agossen parlad ni ordenad de la padoence deu territori d'Urag, de bestiar saa ni malau, bolentad fo de las diites beziaus que ordenan deu territori d'Urag en queste forme qui apres se seg....

So es a saber que autreian e que ordenan las diites beziaus, que lo bestiar de Tarbe malau anas entrou la font deu Sauc, e d'aqui embad aisi cum aqued arriu nez de terre, sol que no abeure deu cab deu pleixs d'Urag desus embad, ataut cum lo pleixs tailhe. E lo bestiar

malau d'Iuos que bienghe entrou lo poei, e que no dobare lo poei, arcebud que per la bie deu barad en dauant pod bier abeurar de toc trou la font de la tapie, e puix que s'en torna de toc per la bie. E d'autre part que podos bier abeurar per la bie Guitoas de toc, e de toc que s'en tornas.

E si bestiar d'Iuos femaue debad lo poei e i baze malau, que d'aqui on femas en darre queus des hom padoence.

E si bestiar de Tarbe y femaue e i baze malau que d'aqui on femas en dauant queus des hom padoence.

E si per habentura degun ni aue qui passas aquestes causes soberdiites, ni faze tale ab bestiar saa ni ab malau ni en autre maneire en territori d'Urag, que an autreiad las diites beziaus, que pagas aqueres mazeixes leis, qui en la autre carte deu compermes e de la padz feite entre las diites beziaus es contengud, de cade un qui tale fes ni passas aquedz establiments qui feitz ni contengudz son en la autre carte de la padz.

E que dan las diites beziaus poder als messeguers de Tarbe e aus d'Yuos de peignerar aquedz qui en territori d'Urag trobaran tale fazen, per mazeixs combent cum eus territoris de Coeignac e de Bastillag los nan dad poder, ni en la autre carte de la padz es contengud.

Testimonis son de l'autrei de la beziau de la Sede, Bi. Darcisag, e D. de Marcarie, e B. de Boarie. E de l'autrei de la beziau deu Borg son testimonis N. Aug. de Serres, En B. de Seniust, En Bi. Dador.

Actum XIIII° Kals. junii anno Domini M CC° XC° VII° regnante Philippo rege Francorum et dominante in comitatu Bigorre, R. A. de Caudarasa episcopo existente.

monis Uxs. de la Neule et A. Wet. de Serres, actum xii. febr., anno ut supra.

E de l'autrei de la beziau d'Yuos son testimonis maestre B. caperaa d'Yuos e A. W. d'Abadie, e A. de Bene miste cantaas, actum nonas febr., anno ut supra.

E io, Bidau de Curred, notari iurad de Tarbe qui ab autrei de las diites beziaus qui especiaumenz ad also en cade une de las diites bieles fon amassades aqui on an acostumad d'amassar, aqueste carte escriscu e i pause mon signe.

Troisième pièce.

Conegude catise sie als presents e als habieders qui aqueste present carte bezeran ni audiran. Que cum fosse contente entre la beziau de Tarbe de la une partide e de la beziau d'Yuos de l'autre partide sober los territoris de Coeignag e de Bastillag, e d'aquedz territoris sie estad ordenad entre las diites beziaus, segont que en la carte deu compermes e de la padz feite entre las diites beziaus es contengud, la cau carte fi e recebu io Bi[dau] de Curred notari de Tarbe.

E cum las diites beziaus no agossen parlad ni ordenad de la padoence deu territori d'Urag, de bestiar saa ni malau, bolentad fo de las diites beziaus que ordenan deu territori d'Urag en queste forme qui apres se seg....

So es a saber que autreian e que ordenan las diites beziaus, que lo bestiar de Tarbe malau anas entrou la font deu Sauc, e d'aqui embad aisi cum aqued arriu nez de terre, sol que no abeure deu cab deu pleixs d'Urag desus embad, ataut cum lo pleixs tailhe. E lo bestiar

malau d'Iuos que biengue entrou lo poei, e que no dobare lo poei, arcebud que per la bie deu barad en dauant pod bier abeurar de toc trou la font de la tapie, e puix que s'en torna de toc per la bie. E d'autre part que podos bier abeurar per la bie Guitoas de toc, e de toc que s'en tornas.

E si bestiar d'Iuos femaue debad lo poei e i baze malau, que d'aqui on femas en darre queus des hom padoence.

E si bestiar de Tarbe y femaue e i baze malau que d'aqui on femas en dauant queus des hom padoence.

E si per habentura degun ni aue qui passas aquestes causes soberdiites, ni faze tale ab bestiar saa ni ab malau ni en autre maneire en territori d'Urag, que an autreiad las diites beziaus, que pagas aqueres mazeixes leis, qui en la autre carte deu compermes e de la padz feite entre las diites beziaus es contengud, de cade un qui tale fes ni passas aquedz establiments qui feitz ni contengudz son en la autre carte de la padz.

E que dan las diites beziaus poder als messeguers de Tarbe e aus d'Yuos de peignerar aquedz qui en territori d'Urag trobaran tale fazen, per mazeixs combent cum eus territoris de Coeignac e de Bastillag los nan dad poder, ni en la autre carte de la padz es contengud.

Testimonis son de l'autrei de la beziau de la Sede, Bi. Darcisag, e D. de Marcarie, e B. de Boarie. E de l'autrei de la beziau deu Borg son testimonis N. Aug. de Serres, En B. de Seniust, En Bi. Dador.

Actum XIIII° Kals. junii anno Domini M CC° XC° VII° regnante Philippo rege Francorum et dominante in comitatu Bigorre, R. A. de Caudarasa episcopo existente.

un grain inférieur, et il s'attache en outre une idée de dépréciation à *carabin* relativement à sarrasin. Si l'on objectait que le mot *arabe* n'est pas populaire, on répondrait qu'il est resté, comme terme de mépris, avec le sens d'avare. Mais le *c* ?

CARABOT, homme court et chétif, un nabot; ce mot figure en ce sens dans la chanson : « Il était un p'tit homme qui s'app'lait Guilleri, carabi, toto, carabot », où l'on entrevoit le sens d'homme gai (*guilleri*) et petit (*toto carabot*). L'idée péjorative est assez claire; quant à la composition de ce mot, nous la trouverions dans le norm. *carabot*, bossu, par le péjoratif *car*, et *ragot*, homme petit, chétif.

CARABOSSE (la fée), fée bossue, vieille et malfaisante, tout ce qu'il y a de plus péjoratif; c'est donc la vilaine bosse ou bossue; c'est le féminin du norm. *carabot*, bossu.

CARACAL, nom vulg. du chat sauvage, prononcé *caracat*, litt. le faux, le mauvais *cat*, chat.

CARACALLA. La caracalle était un vêtement gaulois, une casaque à capuchon, vêtement de double emploi, par conséquent faux manteau. Ce mot est présumé péjoratif.

CARACAT, littéralement, le faux, le mauvais, *cat*, chat. V. CARACAL.

CARACOT, mot norm. et pop., justaucorps de femme, litt. chétive, petite *cotte*, v. fr. jupon, qui se dit encore « lever la cotte »; resté dans l'angl. *coat*; *caracot* a changé de genre, comme le fr. *surcot*, un pardessus.

CARACOT, en norm. mauvais petit cheval, mot comp. du péjoratif *car* et du fr. *ragot*, court et gros, qui se dit surtout du cheval, « cheval ragot, ou tout uniment « un ragot ». Il s'applique aussi à d'autres animaux, au sanglier, au cochon.

CARAMBOLER, dont l'étym. n'est pas résolue par Littré : c'est le péjoratif *car* et le norm. *rabouler*, renvoyer la boule; au jeu de quilles, le *rabouleur* est celui qui replante les quilles et renvoie la boule. Le *m* est introduit pour appuyer la voix, suivant de nombreux exemples (v. chap. XIII). Scheler dit sur ce mot : « étym. douteuse. » On ne saurait méconnaître l'élément *boule* dans ce mot. Pour l'intercalation de *m*, citons la rifle ou dragonnée, en norm. *rinfle*, ou *rimfle*.

CARANGUE et CALANGUE, enfoncement, abri pour les caboteurs. Pas d'étym. dans le *Dict.* de Littré ; il y a peut-être ici une idée diminutive ou péjorative ; radical inconnu.

CARASTELLE, que Littré définit « corbeille faite en lames de gaulis entrelacées comme les bourriches d'huîtres »; c'est donc un panier grossier ; or, la lame de gaulis est le v. fr. *astelle*, copeau de bois, en norm. *âtelle*, radical du verbe atteler.

CARBOUILLER, et avec le préfixe d'extraction le fr. écarbouiller, comp. du péjoratif *car* et de *brouiller*, en norm. *écrabouiller*, qui se contracte en *écrabouir* et *écabouir*. Nous ne pouvons accepter l'étym. de Littré, c'est-à-dire *excarbunculare*, réduire en charbon.

CARBOTER, et avec le préfixe d'extraction, de séparation, *escarboter*, du patois norm., éparpiller, mettre ou *bouter* en désordre, en v. fr. *boter*, mettre, d'où *escarboter*, mettre mal, mettre à mal. Il y en Basse-Normandie ce dicton du coin du feu : « Souffle, Pitoufle ; attise, Louise ; escarbote ou esquerbote, Charlotte » (éparpille, remue les cendres).

CARCAJOU, grand chat d'Amérique, mot où l'on distingue *carcat*, faux chat, mauvais chat.

CARCAGNOLE, en berrichon mauvaise viande, péjoré par le préfixe et le suffixe, de *carniole*, dim. de *carne*, chair. V. CARCAN.

CARCAN, mot pop., un mauvais cheval, litt. *car-carn*, mauvaise *carne*, en norm. *querne*, et par conséquent *quercan*. Comme *carcarn* eût été difficile à prononcer, le second *r* s'est éteint devant la consonne *n*. D'ailleurs le synonyme de ce mot *carcan* en norm. a le même sens : c'est *caraigne*, charogne, qui se dit encore *quéroigne* et se contracte en *cairne* ou *querne*.

CARCALOU, en Berry, limaçon. Or, *caloue* en ce pays sign. langueur, lenteur, ce qui suppose l'adj. *calous*, inerte ; alors *carcalou* serait le vilain paresseux, le sale traînard.

CARCASSE. Tout annonce pour ce mot « mauvaise caisse », caisse à jour, incomplète ; carcasse de navire, corbeille à poisson, monture en laiton, en baleine, d'un chapeau de femme, tout ce qui forme une charpente, châssis, etc., et par extension l'ensemble des os qui forment le tronc de l'animal, ce qu'en norm. on appelle la

caisse, synonyme de charpente. Aussi le bourg. dit *carcaisse*. Le v. fr. disait aussi *carcois,* le dos, le buste. Caisse est le lat. *capsa*. Littré propose *car,* chair, et *cassa,* caisse, litt. caisse à chair, forme qui, en préapposant le déterminatif, est contraire au génie de la langue ; mais il a bien vu que carcasse, en Berry *charcois,* est le même que carquois. V. CARQUOIS.

CARCASSER, casser grossièrement, salement.

CARCOMILLE, nom. pop. de plusieurs plantes, du bleuet entre autres, qui semble offrir *car-camomille,* mauvaise ou fausse camomille. L'inflorescence du bleuet et de la camomille est la même, et quelquefois le bleuet est blanc comme l'autre; aussi, on le nomme aubifoin (*album fenum*), et les Allemands disent *klein blant*.

CARGUAGNA, inquiéter, presser (*Dict.* de Lacombe), prob. composé du *car* péj. et du v. fr. *guigner*, regarder de côté, c'est-à-dire regarder d'un mauvais œil.

CARIBARI, navette volante ; Littré dit avec raison, mais avec hésitation : « peut-être est-ce une forme de charivari, à cause du bruit que produit la navette. » En effet, c'est la forme prov. pour charivari. V. CALIVARI au chap. XIII, et, pour l'intercalation de *i*, même chapitre.

CARIBOU, nom donné au renne par les habitants du Canada, dont la plupart sont d'origine française, spéc. normande. Ils ont dû appeler faux-bœuf ou *caribou* un animal qui avait de la ressemblance avec le bœuf. Or *bu, bou,* bœuf, existe dans plusieurs patois fr.; en picard, c'est *bu*; en wallon *bouf*, en prov. *buou*. Dans Villehardouin, c'est *bues*, ainsi que dans Rutebeuf.

CARICACA, type de vieille femme sale en Normandie, où l'on joue toujours le jeu de la « bonne femme Caricaca ». Ici se révèle avec évidence le préfixe péjoratif, et le radical se devine. A propos de certains mots d'un naturalisme pur, citons-en deux que Littré a manqués, quant à leur étymologie : c'est *chassieux,* simple métathèse du mot pop. *chiasseux,* puis *cliché,* dont la définition, « matière fondue sur des caractères mobiles », suggère aussitôt l'idée d'un excrément liquide que le peuple appelle *cliche*. En Basse-Norm. *clichard* est le sobriquet que les paysans appliquent

aux citadins. Il y a encore un mot très-naturaliste que Littré a manqué : c'est *coyer*, la pierre à aiguiser qui pend entre les jambes du faucheur : lisez *couiller*, et vous ne le tirerez pas, comme lui, du l. *cotarius*, de *cos*, *cotis*, queue. L'interprétation positive et réaliste est toujours la plus probable ; l'interprétation poétique gâte encore la philologie. Littré s'en est méfié, mais pas assez. Ainsi il adopte l'étym. de la plante orvale, par « qui vaut de l'or »; c'est le bret. *aourdal*, *aouret-tal*, tige dorée.

CARIMOUERO, bohémien et sorcier en patois pic., d'après le *Gloss.* de Corblet, et ce mot devient *caumaro* en roman, dit celui-ci. C'est un péjoratif, litt. le mauvais Maure, *cari-Mauro*, d'après le pays d'origine des Bohémiens, venus en Europe par l'Afrique.

CARISEL, nom d'une étoffe grossière, péjoratif, sans étymologie dans le *Dict.* de Littré. Le *Dict.* de Trévoux la définit « grosse toile claire qui sert comme le cannevas ».

CARMAGNOLE. Littré dit qu'il ignore l'étymologie de cette espèce de veste. Cependant ce mot offre le péj. *car* et le v. fr. *manoile*, paquet, litt. habit-mauvais paquet. En v. fr. il se disait par métathèse *cramignole*, selon le *Dict.* de Lacombe, avec le sens d'espèce de bonnet. V. CRAMIGNOLE.

CARMENET, nom vulg. d'un cépage secondaire que Littré appelle « assez productif », litt. mauvais-menuet, ou menu, *minutus ;* en norm. *menuet*, dim. de menu. Littré donne ce dim. pour racine à la danse de ce nom, « danse à pas menus », dit-il.

CAROUBLEUR et CAROUBLAGE, vol à l'aide de fausses clefs, avec instrument probabl. appelé *carouble*, litt. faux rouble ; or, le rouble est le fourgon du boulanger ; c'est aussi un outil de briquetier ; c'est une espèce de rabot ou fourgon recourbé : le rossignol est un rouble en petit, un faux rouble.

CAROUSSE, excès de boisson, mot pris en mauvaise part : « boire carrous », dit Rabelais; soupçonné péjoratif. L'étymologie par l'all. *garaus*, finir, n'est pas acceptable : c'est celle de Littré.

CARPELOUSE, la chenille, spéc. la chenille velue, mot norm. On dit aussi *charpeleuse*, litt. la vilaine, la mauvaise poilue, en v. fr.

pelouse, et non la chair-pelue. Le nom propre Pélous est assez commun, en angl. *Pelew*, pron. Pélou.

CARQUOIS, en prov. *carcais*, en bourg. *carcaisse*; même étymologie que *carcasse*. V. ce mot dans ce chapitre.

CARTAHU est un terme de marine non étymologisé par Littré. Trouvant dans le v. fr. *tahut*, bière, cercueil, je suppose qu'il veut dire mauvaise boîte, faux cercueil; *tahut* a pu signifier la boîte qu'on hisse, et par suite ce terme s'est appliqué au cordage qui sert à hisser le fardeau, la caisse, la boîte.

CARTOUDER pour COURTAUDER et *coutauder*, couper la queue et les oreilles à un animal, litt. mal tondre; *touder* vient bien du l. *tondere*, comme le fr. *coustume* vient de *consuetudo*. Toutefois *courtauder* peut bien sign. tondre court, et on dit encore *court-tondu*, comme court-perdu, court-vêtu.

CATACOUA, nom vulg. du catogan, dans un sens méprisant; le radical *coue*, queue, est très-probable; quant à *cata*, il pourrait être pour *car*, avec intercalation de *a*, comme dans CARACOT (v. ce mot); en effet, car-coua appelle un son fort et fait entendre un faible son de *a*. Mais *t* substitué à *r* fait difficulté.

CATACOUA, se dit aussi du perroquet, peut-être aussi dans un sens méprisant de vilaine queue.

CHAPITRE XV

Transformation de CAR *et* CARI *en* CHAR *et* CHARI *par chuintement.*

C'est exactement la même opération phonétique déjà signalée dans CAL et CALI passant à CHAL et CHALI.

CHALBINDER (ou bander), terme obscène, v. fr. (du Cange).

CHALEBONDE, v. fr., feu de joie. C'est une forme chuintée du patois norm. *calibaudée*, grand feu clair. V. CALIBAUDÉE, chap. XIII.

CHALEMASTRE, le même que calemastre, mauvais maître. Maistre

est la contr. du v. fr. *mahistre* (*magister*), d'où le fr. maheutre, qui est pour Littré d'origine inconnue.

CHALUE, espèce de poisson de mer, dit Lacombe (*Dict.*), sans doute un faux *lus*, v. fr., brochet, du l. *lucius*.

CHALVARI, une des formes de charivari. V. ce mot et CALIVARI, chap. XIII.

CHARABIA, le langage des Auvergnats, mot pris en mauvaise part, pour lequel Littré ne donne pas d'étymologie. C'est prob. l'esp. *garabia*, langue formée d'esp. et d'arabe, terme qui semble venir de *gar-arabia*, mauvais, faux arabe.

CHARAPOT, nom vulg. du *chara*, dont l'autre nom vulg. est charagne, dans lequel le botaniste Besnou voit une forme de charogne « d'après l'odeur fétide de quelques espèces; » son synonyme *charapot* peut bien avoir aussi un sens péjoratif.

CHARBOUILLER, gâter, en parlant de l'action de la nielle sur les blés. Littré voit dans ce mot *carbunculare*, de *carcunbulus*, *carbunculus*, charbon, ce qui convient bien au sens, mais non à la forme, car on n'obtient que *escarboucler*, comme le fr. escarboucle et le v. fr. *escarbucle*, nielle des blés. D'ailleurs, c'est une étymologie bien savante. Il est probable que le peuple a péjoré un mot court, connu et très-significatif, le verbe *brouir*, noircir par l'effet du feu ou de la gelée : « Dieu broï par gelée tous les arbres ». (*Psautier* du XIIIe s.)

CHARBOUTEUX et ACHARBOUTEUX : « Acharbouteux et litigieux » (Gilles, *Gouv. des princes*), ap. Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue fr.*

CHARENÇON, le même que calandre. V. ce mot au chap. XVI.

CHARFOUIR, en norm. fouiller la terre malproprement, mal fouir, du l. *fodere ;* en fr. serfouir; cf. le patois norm. *serchier*, chercher, d'où l'angl. *search*. V. le mot CHARFOUILLER.

CHARFOUILLER, patois norm., fouiller salement : c'est le fr. farfouiller, pour lequel Littré n'a pas d'étymologie, et le fr. serfouir. L'adoucissement du *ch* en *s* est assez commun en norm., du moins dans l'Avranchin : *sieus nous*, chez nous ; *serchier*, chercher (*circare*). Le peuple dit *sérugien* pour chirurgien, en angl. *surgeon* ; chirographe est en v. fr. *cirograph*. Le *charfouiller* norm. est en pic. *cafouillir*. V. ce mot.

CHARIVARI, le même que *chalivari*. V. ce mot, chap. XIII.

CHAROTE, espèce de panier ou de hotte pour la chasse au pluvier, litt. *car-hotte*, fausse hotte, mauvaise hotte.

CHARPAGNÉE (de bûches), cité dans l'*Ecureuil* par Thieuret, *Rev. des Deux-Mondes*, litt. mauvaise *panerée* de copeaux, de débris.

CHARPIGNEUX, mot du Berry (*Gloss.* de Jaubert), hargneux ; en norm. *pigner ;* c'est crier, criailler, pleurer à haute voix, à voix aiguë. On dit de quelqu'un qui chante mal : « Il chante comme une barrière qui pigne » ; de là *pignard*, pleurard.

CHARRADISSO, en prov. (*Dict.* de Lacombe) pot-pourri, salmigondis, du rad. *radix*, racine, litt. mauvais potage de légumes, de racines.

CHERFAIX, nom vulg. d'un insecte aquatique, appelé aussi porte-faix, comme s'enveloppant dans des pailles et branchettes, mot soupçonné péjoratif ; quant à *char* passant à *cher*, cela se conçoit et d'ailleurs se rencontre dans *charfouir*, égal à *cherfouir*, forme normande.

CHAPITRE XVI

Transformation de CAR *en* CRA, *et en* CRAU *ou en* CRO.

Que *car* se métathèse en *cra*, c'est ce qui est prouvé par de nombreux exemples : écarbouiller et écrabouiller ; cramoisi, de l'arabe *karmesi* ; le v. f. *carvanter* et *cravanter*, accabler ; de même *cer* devient *cré* dans le fr. crécelle, issu du v. fr. *cercelle ;* garantir est le v. fr. *gréanter* et *créanter ;* carmagnole est le v. fr. *cramignole*.

CRABANTER et CRAVANTER, v. fr., briser, qu'on a prétendu tirer du l. *gravare* ; mais il faudrait avoir *gravatare*, qui n'existe pas. On peut expliquer ce mot par notre préfixe péjoratif *car* métathésé et le verb. battre : *crabattre*, l'intercalation de la nasale ne faisant pas difficulté. Reste la finale *ter*, qui peut être la métathèse de *tre*, finale de battre, ou venir directement du l. *batuere*, en bas-lat. *batere*, d'où l'it. *battere* et l'esp. *batir*, de là CRABATER.

CRABASSER, v. fr., détruire, litt. mal abaisser, abattre malproprement.

CRABOUILLER, le même que le v. fr. *chabrouiller*, salir grossièrement : ce dernier est dans un texte cité par Génin, d'après un vieux noël lorrain, où l'on parle du roi d'Éthiopie : « Qui est ce put chabrouillé ? » Qui est ce sale grossièrement barbouillé ? V. *Charbouiller*, troisième forme du même mot.

CRAJOLER, en wallon, d'après Grandgagnage, cajoler ; il reconnaît là l'adj. joli et un préfixe *cra* ou *ca*, car le wallon dit aussi cajoler, mais il n'explique pas ce préfixe. V. CAJOLER.

CRAMIGNOLE, v. fr., espèce de bonnet, mot formé du péj. *car-cra* et du v. fr. *manoile*, paquet, trousseau ; de là le fr. carmagnole, sur l'origine duquel Littré ne conclut pas. Il cite, d'après du Cange « lesquels vingts hommes d'armes avoient en leur teste cramignoles de velours » (XVe s.).

CRAMINER, fouler les peaux avant de les tanner, les étirer sur un chevalet, par conséquent les amincir ; or, en v. fr. *miner*, du l. *minuere*, signifie diminuer, et *aminer* sign. *amincir*. Le fr. miné (par la fièvre) a le même sens. Ainsi *craminer*, c'est amincir grossièrement, ébaucher les peaux.

CRAPAULT (*sic*), v. fr. (*Dict.* d'Hippeau), guichet, petite porte ; lisez prob. *craporte*, fausse porte.

CRAPONCER et CRÉPONCER, mot norm., presser, serrer d'une manière désagréable, du norm. *poncer*, presser, serrer, d'où le fr. pierre-ponce et le *poncif* des ateliers. Au catéchisme d'une paroisse bas-norm., les enfants, trop serrés, s'écriaient : « Monsieur l'abbé, un tel me créponce. »

CRAPOUSSIN, personne grosse et courte, dérivé de crapaud, selon Littré ; mais ce mot ne peut donner que crapaudin, comme il donne *crapaudine*, nom pop. d'un lichen du chêne, et crapaudaille, et le fém. crapaude. Notre préfixe *car* metathésé en *cra*, avec *poussin*, objet gros et court, rend compte de l'expression.

Remarque. Pour l'étym. de crapaud, Littré montre beaucoup d'hésitation et semble aboutir, avec Grandgagnage, au frison *creopan*. Un mot du patois norm., imitant la double note du petit

crapaud des murailles, indique une onomatopée : on l'appelle *clopaud*. C'est le passage de *o* à *a*. Ce changement, rare d'ailleurs, suppose l'inverse ou permutation de *a* en *o*, ce qui mène à l'étymologie, non encore trouvée de *corrossol* (l'annone muricée en bot.), qu'on devrait écrire *carrossol*, le faux rossol ou rossolis, le nom des *drosera*, en même temps que d'une excellente liqueur. Son autre nom de *cachiment*, rad. inconnu, a bien aussi une physionomie péjorative. Pour le changement de *a* en *o*, nous citerons *pos* pour *pas* en pat. bas-norm. et cette note de Burguy : « La lettre *a* s'assourdit en *o* dans quelques provinces du centre de la France. » (*Grammaire de la langue d'oïl*, I, 30.) Nous ajouterons, pour l'échange inverse, que le prov. moderne termine en *o* les mots que l'ancien terminait en *a* ; on disait *messa*, *filla* ; on dit aujourd'hui *messo*, *fillo*.

Craupêcherot, un des noms vulg. du balbuzard : ce mot que nous écririons *crapêcherot*, signifierait le faux petit pêcheur, le balbuzard étant un poisson pêcheur.

Crocote, animal légendaire, v. fr. (Hippeau, *Dict.*, sans autre définition), peut-être pour *cra-cote*, faux-coq, ou fausse-cocote.

Croquignole (*craquignole* (?), chiquenaude, mot sans étym. définitive dans Littré, mais soupçonné d'être composé du préfixe péj. et d'un radical inconnu, si ce n'est un dérivé du v. fr. *quiner*, faire mauvaise mine, et de là à frapper il n'y a pas loin, et *quinoler* serait le diminutif. Pour le changement de *a* en *o*, v. Craupêcherot, Crossepin, etc.

Crossepin et Croussepin, à Avranches, petit garçon, en sens méprisant, rad., *obscène*, comme le fr. *goussepin*, trois formes à peu près semblables.

CHAPITRE XVII.

Transformation de cal *et* car *en* ca.

En général les deux liquides s'éteignent devant une consonne : cet effet de la loi du moindre effort est constant dans le français

de tous les âges, dans les patois et dans la prononciation de la langue anglaise, du moins pour le *r*.

Littré a reconnu l'existence d'un péjoratif dans le préfixe *ca*, dont il dit : « préfixe qui a une signification péjorative et qui se trouve dans *calorgne*, mot du Haut-Maine, signifiant borgne, et composé de *ca* et de *lorgner*, et dans le prov. *calucs*, qui a la vue courte (Guessard, *Gloss. prov.*, 17), composé de *ca* et d'un radical *luc*, qui sign. voir et se trouve dans le fr. reluquer. » Comment se fait-il qu'après cette déclaration Littré ait pu dire sur colimaçon, qui pour Voltaire était *calimaçon*, ce qui est la forme pop. constante, que ce mot « vient de limaçon avec la particule *co*, dont le sens reste obscur, si tant est qu'elle ait un sens ? » Cette remarque est contradictoire et en soi peu digne d'un esprit aussi scientifique.

Cette série des préfixes en *ca* est très-opulente : nous y comptons une cinquantaine de mots, et cette liste est destinée à s'enrichir plus que les autres, par la raison phonétique indiquée ci-dessus.

Cabasser, bavarder, et par extension tromper, voler, composé du péjoratif *ca* et du v. fr., *bocier*, ouvrir la bouche, de *boce*, bouche, en v. fr., litt. ouvrir la bouche en mal, mal à propos.

Caborne, litt. vilain borgne, nom norm. V. notre *Gloss.* norm. Sa composition est plus régulière que le *calorne* du Maine, que Littré explique aussi par le péj. *ca* et le rad. *lorgner*.

Cabosser, mot norm., bosseler grossièrement, bosser salement, ou déformer par des bosses, très-usité à Avranches; la vraie forme norm. est *cabochier ;* cabosse désigne la gousse de cacao, qui offre une série de bosses, qui est bosselée. Roquefort écrit *cabocer*, bosseler la vaisselle d'argent.

Caboulot, méchant petit cabaret : « Bouis-bouis, bastringues et caboulots de Paris (1861, in-12), » un mot dont le sens est péj., mais qui n'est qu'une forme diminutive de cabaret, passant par *cabalet*. V. Cabaret à la fin de ce chapitre.

Cabouret (Basse-Norm.), la petite fève, la fève des marais, péj. relativement à la grosse fève, mais rad. inconnu, à moins que ce ne soit le v. fr. *broel*, broussaille, litt. la fève-broussaille, qui se confond avec les broussailles. C'est la fève que l'on mange à bord

des navires et que les marins appellent *gourganne*, comp. du péj. *gor* et du v. fr. *ganne*, jaune. V. son article, chap. XII.

CABRESSE, mot français du Canada (V. Mém de *Smithsonian Inst.*) avec le sens de *lasso*, à physionomie péj., mais à radical inconnu. En définitive très-prob., d'après sa terminaison féminine, affectionnée du norm., c'est l'adjectif d'un nom sous-entendu, corde par ex., corde cabresse, celle qui fait cabrer, comme le *lasso*.

CABROUARD, mot norm., grosse et lourde brouette, sens évidemment péjoratif. Le fr. brouette est la contr. du v. fr. *berouette*, qui se dit encore dans les patois et qui marque mieux la dérivation : *bar*, mot gaulois, caisse, et *bar* en norm. est une caisse à chaux portée à deux bras. Le *bar* primitif, d'après la pron. ordinaire, est devenu *ber*, qui en norm. signifie berceau : « ce qui s'apprend au ber ne s'oublie qu'au ver ».

CABROUET, cité par Littré, même dérivation, terme des Antilles pour la charrette qui sert à porter les cannes à sucre.

CABÛCHE, dans le patois de Moulins, désigne la bûche de Noël, à demi-brûlée, gardée dans l'étable comme préservatif ; c'est litt. la fausse bûche, la demi-bûche. Nous adoptons la forme *cabûche* et non *calûche*, que nous regardons comme une faute d'impression au compte-rendu, p. 341, du *Congrès archéol.* de cette ville, d'autant plus qu'il y en a d'autres : par ex. l'*exicumacriosos* de M. Empiricus est écrit *exicumucriosos*.

CABUSER, tromper (*Dict.* de Lacombe, et *Dict.* d'Hippeau), pour *ca-abuser*, très-mal abuser.

CACHALOT n'est pas un péjoratif, nous ne le citons qu'à cause de l'étym. très-douteuse de Littré. C'est un de ces mots populaires dont l'étym. saute aux yeux. *cache-l'eau* (*chasse-l'eau*), comme *chiasseux* (*chassieux*), etc. En norm. *cachier*, chasser.

CACHERIN, sorte de ficelle grossière, péjoratif de sens et de radical inconnus.

CACHEVEAU, un des noms vulgaires du plongeon, prob. péjoratif.

CACHIMENT, un des noms vulgaires du *drosera*, en fr. *rossolis* (*ros solis*, rosée du soleil); mais la liqueur gluante de leurs feuilles

explique peut-être ce mot de physionomie péjorative, litt. *cachiement*, mauvais excrément.

Cacolet, mot des Pyrénées, *panier-dossier*, litt. mauvais *collet*, ou collier, faux collet, porté au cou par une grosse corde : appliqué aux flancs d'un mulet, ce *panier-dossier* a gardé son nom.

Cacusseau, nom popul. du populage (*caltha palustris*) dans la *Flore de la Manche*, d'apparence péjorative, mais quel radical ? Littré cite une pomme de *cusset* aux environs d'Avranches ; si elle est jaune, le populage est aussi jaune et en boule. Un péjoratif, *macusson*, désigne aussi une fleur jaune, un *lathyrus* ou la gesse des prés.

Cacüe, nom ancien de la cigüe : Besnon écrit *cocüe* dans *la Flore de la Manche ;* en Berry, c'est aussi *cocüe ;* en norm. *cüe*, contr. de cigüe, est chuinté, *chüe* : « amer comme *chüe*. » c'est donc litt. *ca-cüe* ou *co-cüe*, mauvaise cigüe, pop. aussi *ache* de *chien*, qui a passé, comme tant d'autres noms pop. dans la langue scientifique : *cynapium*.

Cafard, étym. non résolue par Littré. Le *cafard* est un hypocrite, un homme odieusement *fardé*. Le mot *fard* est ancien : « Renart qui set (sait) assez de fart. » (XIIIe siècle.) *Cafard* est aussi, avec *cancrelat*, le nom de la *blatte*. N'est-ce pas parce qu'elle se cache, se dissimule dans les trous ?

Cafezate, dans Rabelais, petit serpent rougeâtre, vénimeux, sens péjoratif, radical inconnu.

Cafignon, que nous avons considéré comme un radical péjoré dans notre 1re édition, nous apparaît sous un autre point de vue, non pas qu'il vienne du l. *scapha*, d'après sa forme ancienne, *escafignon*, chausson, en fr. *scafignon ;* il vient du l. *escavare*, creuser, prim. un sabot ; à cette origine se rattache le mot pic. *escafote* (*excavata*), cité par Littré, objet creux pour écrémer le lait.

Cafouiller, forme *pic*, du norm. *charfouiller*, le v. fr. *cherfouir*, le fr. *serfouir*. V. *cafouiller*, Gloss. pic. de Corblet, et nos articles *charfouiller* et *gafouiller*.

Cafourno, vieille laide, prov. (*Dict.* de Lacombe), litt. vilaine, sale boulangère, femme ordinairement salie de farine et de charbon, en v. fr. *fournière ;* on dit aussi sale pâtissier ; composé de *ca* et de

fourniro, la terminaison prov. en *o* était primitivement en *a*. Le sobriquet du boulanger est *mitron ;* or *mitré* en norm. signifie sali, noirci, dont le synonyme est *talboté*, de *talbot,* tache noire. On raille aussi par un mot semblable, mais de sens différent, une fureur ridicule. « Voyez donc la furie, *talbot !* » Serait-ce un souvenir des guerres anglaises, et de Talbot, le violent général ?

Cagarel, sorte de poisson, litt. mal vairé (varié), du v. fr. *garel* (*variolus*), de diverses couleurs; *cagarelle* est le nom pop. de la mercuriale annuelle, plante terne, à fleurs mal variées, mais ses propriétés laxatives, son autre nom pop. de *foirouse,* lui assurent l'étym. par le l. *cacare.*

Cagouille, colimaçon, dans le patois de l'Angoumois, litt. vilaine goule, vilain visage; *cagoule* s'est dit en v. fr. par métaphore pour un homme laid et dégoûtant, comme on appelle *chenille,* une femme très-laide.

Cagot, étym. très-controversée, mais quand on lit l'histoire du midi de la France, on comprend que ce mot signifie mauvais Goth ou Visigoth; nous n'admettons que pour son sens injurieux, l'étym. du Fr. Michel, par *canes gothi,* chiens de Goths, car il faudrait que *ca* ou *cun,* eût signifié chiens dans les patois pyrénéens. Ce nom d'une race maudite, les *cagots,* gens de fausse religion, explique le fr. cagot.

Cahoter : « Cahoter, dit Littré, équivaudrait à *conhotter,* mais on ne connaît pas de verbes *hoter,* à moins qu'on ne le rattache à *hotte.* » Très-probablement *hotte* est le radical, mais *con* ne peut rendre le sens péjoratif de l'expression. Si on ne trouve pas de verbe *hoter,* on trouve *hoterer,* porter dans une hotte et *cahoterer,* d'où *cahoter,* exprimerait la désagréable secousse d'une mauvaise hotte, d'une *ca-hotte.*

Cahuet, espèce de bonnet (Gloss. de Roquefort). Le v. fr. avait *huet,* chaperon, *huve, huvette,* coiffure, du v. all. *huba,* houppe, coiffure, qui serait, selon Littré, le nom lat., de l'oiseau, *upupa.* Pour l'aspiration, les Allemands l'ont appliquée à beaucoup de noms français d'origine latine : *halt* et *haut,* du l. *altus;* huile, *d'oleu;* huître, d'*ostreum.*

Cahuet désigne aussi le derrière du capuchon, c'est alors le faux *huet*, le faux bonnet. Cf. à l'all. *huba*, l'angl. *hood*, capuchon.

Cahuer, v. fr. huer grossièrement : de là, le norm. *cahuant*, en fr. chat-huant; ce mot s'est contracté aussi en norm. en *chouant*, d'où le nom des bandes contre-révolutionnaires où l'on correspondait par des cris de chat-huant. Dans l'Avranchin, on dit même simplement « un huant », pour cet oiseau nocturne.

Cahute, litt. pauvre, petite hutte : « Que *hutte* soit dans ce mot, dit Littré, avec le péjoratif *ca*, c'est ce qui devient douteux, quand on voit *cahuette* et *quahute*. » D'abord *quahute* n'est qu'une manière d'écrire *cahute*, puis il n'y avait pas d'autre forme que *cahuette* pour exprimer l'idée diminutive.

Caïeu, pour Littré, origine inconnue. C'est un petit bulbe qui naît à côté, en dessus ou en dessous, par conséquent, c'est un faux-œil, le véritable naissant au centre de la plante : c'est donc *ca-œil*, mauvais œil, ou plutôt le pluriel *ca-yeux*, faux yeux.

Cajoler, le péjoratif de caresser, litt. mal-*jolier*, du v. fr. *jolier*. s'amuser, faire le joli, du l. *gaudialis*. Littré accepte l'étym. de Grandgagnage, *joli*, avec un préfixe *cra* ou *ca*, car le wallon dit *crajoler*, et *cajoler*, mais il n'assigne pas de sens à ce préfixe. V. Cro au chap. xv.

Calande : dans le cadastre de Sacey (Manche), il y a un terrain appelé Calande ou les Calandes : on m'écrit que c'est un terrain de 3e et 4e classes, et même de 5e vers le nord; c'est donc la mauvaise lande. Ce dernier nom est commun dans ce quartier : la Grand'lande, la Lande-Colin, etc.

Calangue, crique ou petite baie dans la Méditerranée, non étymologisé par Littré, peut-être pour *calande*, fausse terre, terre amphibie, ce que Wace dit de la baie du mont Saint-Michel, « la terre marine ».

Calebasse. La calebasse vidée forme une coupe comme celle du bilboquet qui se dit *carabasse* en prov.; en catalan, *carabassa* signifie calebasse; mais la calebasse est antérieure au bilboquet; c'est un mot d'aspect péjoratif, mais radical inconnu, à moins que ce ne soit faux-bassin, petit bassin : *cal-bassin*.

CALENDRE : en norm. on appelle *lente*, l'œuf du pou; c'est de même en v. fr. *lens* et *lente ;* le l. *lens*, lentille. De là, par ext. le nom de l'insecte, dit en fr. calendre granaire, et dans le midi : *cusson,* dont le synonyme est le fr. charençon; c'est donc la *cal-lente,* la méchante lentille ou *lente*; pour Littré, origine inconnue. Le terme charençon est identique à calendre : c'est un bas-lat. *calandrus,* en prov. *carence,* avec le chuintement *charence* et charençon, finale augmentative. L'idée de *lente* est tellement inhérente à cet insecte, qu'on appelle en fr. teignes, tous les insectes mangeurs de blé, par exemple l'alucite est une des teignes des grains.

CALIMAÇON, en fr. colimaçon (Voltaire écrit calimaçon), se dit en norm. et en pic. Sur ce mot, Littré s'exprime ainsi : « Vient de limaçon avec la particule *co*, dont le sens reste obscur, si tant est qu'elle ait un sens. » Remarque peu sérieuse, d'un esprit aussi scientifique et d'autant plus étonnante, que sur le préfixe *ca*, il dit : « préfixe qui a une signification péjorative et qui se trouve dans *calorgne,* mot du Haut-Maine, signifiant borgne. » Aussi colimaçon est-il *calimaçon,* litt. le faux limaçon par rapport à la grosse limace rouge, sans coquille, qu'en norm. on appelle *limard* ou *limas*.

CALIMANDE et CALMANDE, poisson, litt. fausse limande.

CALOBE, tunique sans manches, pardessus, fausse tunique, peut-être composé du rad. *lodier,* couvre-pieds de laine, du l. *lodix,* couverture de lit.

CALORGNE, qui a la vue courte, mot du Maine, litt. qui lorgne mal.

CALUCS, qui a la vue courte (Guessard, *Gloss. prov.*, 17). Du préfixe *ca,* et d'un radical *luc,* qui signifie voir, et se trouve dans le fr. reluquer, et l'angl. *look*, regarder.

CAMAILLER, en pic. se battre. V. CHAMAILLER.

CAMARGUE, delta du Rhône, sol de sable marécageux, limon, mot qui ne vient pas de *Marius ager,* comme on le prétend, ce qui eût fait *mariage* simplement, mais qui vient du péj. *cal,* et du mot *marga*, marne, que Pline donne comme gaulois, resté, dans le fr. *margouillis,* dans le norm. *margouis, margois,* décombres.

Camois, souillure, boue, mot cité par Raynouard comme radical du fr. cambouis, en v. fr. *canbois* (Le Menagier, 11, 5). Ces mots ont la forme et le sens de péjoration, et équivalent à *ca-boue*, mauvaise boue.

Camion, très-petite épingle, étym. inconnue pour Littré et Camion, très-petite voiture, semblent être un seul et même mot, et être formé du péj. *cal* et *ca*, et du v. fr. *mion*, petit. (*Dict.* de Trévoux.) Toutefois pour *camion*, véhicule, il faut prendre en considération le l. *cama*, bas, étroit, grec καμαι? donné par Isid. de Séville, qui nous a transmis plusieurs mots gaulois.

Camot, en berrichon (Jaubert, *Gloss. du centre*), tout honteux; tout honteux équivaut à *muet de honte;* or *mut*, en berrichon, *mut* en pic., signifie muet; or *camut*, serait sottement muet, ou mieux faux-muet. Rage mue, pour rage muette, sans aboiement, se dit encore en français; en v. fr. *beste mue*, une brute.

Camouflet : en norm. *mouffle*, et en langage popul. signifie muffle : c'est l'all. *muffel*, chiens à grosses lèvres pendantes; en v. fr. *meufle*, en norm. *moufflard*, celui qui a le visage plein et rebondi. Le fr. moufle, gros gant, qui n'a que le pouce, vient de la ressemblance avec le museau de l'animal. Dès lors *moufflet* est un coup sur le muffle, et *ca-moufflet* est le péjoratif. Le mot a deux sens, l'un affront, comme on dit dans le sens moral, un soufflet, l'autre sens, c'est-à-dire fumée, qu'on souffle au visage, au muffle, le sens physique. En argot, *camoufler*, c'est se faire une tête, un faux muffle ou mouffle.

Camourlot, mastic pour remplir les joints des pavés, non étymologié par Littré, soupçonné de péjoration.

Camuche, en patois pic. (*Gloss.* de Corblet), est « une retraite cachée » et une petite cabane; c'est le péjoratif de *muche*, lieu où l'on se *musse*, et se cache.

Capendu, espèce de poire : étymologie de Littré : « peut-être le préfixe *ca* et *pendu*, mal pendu, court pendu : « cette interprétation rentrerait donc dans notre théorie; si elle est contredite par le *Dict.* de Trévoux, qui écrit *court-pendu*, par La Quintinie, qui écrit aussi *court-pendu*, il ne faut pas en tenir compte, il faut s'en tenir

au péjoratif *ca;* en effet, il ne se peut guère que *court* se soit changé en *ca;* du moins on ne le connaît pas sous cette forme, il a été *cors* en v. fr.; il est *cors* en bourg., *cort* en prov., *couert* en norm.

CAPILOTADE, en v. fr. *cabirotade :* « *cabirotades*, longes de veau. » (Rabelais, Pant. IV, 59). Littré admettait l'étym. de Ménage, par l'esp. *capirotada*, chaperon, parce que ce plat aurait été appelé plat au chaperon : explication peu admissible. Le patois normand en offre une autre plus directe et plus acceptable : l'oie s'y appelle *pirote*, d'après son cri que l'on imite en lui criant : *Perrette ! Perrette !* Or *pirotade* serait un mot bien fait pour dire un plat de viande d'oie, le régal populaire, puis un sens péjoratif s'y est attaché, comme dans *ratatouille*, et l'on a formé *ca-pirotade*. L'idée de plat de viande de chevreau, de *cabri*, peut aussi se présenter, mais il faut l'écarter, car *cabri*, issu du l. *capra*, ne pourrait produire que *cabriotade* et même *cabritade*.

CAPOTIN, petit encensoir d'enfant. litt. mauvais petit pot, péjoratif et diminutif à la fois.

CATACOUA, terme péjoratif norm., dont le radical semble être le v. fr. et norm. *coue*, queue. On dit d'une femme mal coiffée, qu'elle est « coiffée à la *catacoua*. » *Catacoua* est la forme pop. pour *catogan*, vulg. une *qüeue* ou *coüe*. Pas d'étym. chez Littré. V. *catucoua*, à l'art. CARACOUA.

Parmi les mots commençant par *ca*, il y en a deux qui ont un certain air de péjoration, mais qui n'en ont pas la réalité. Nous les introduisons ici, parce que leur origine a échappé à la sagacité des étymologistes, spécialement de Scheler et de Littré : c'est *cabaret*, taverne, et *cabaret*, plante.

Sur *cabaret*, taverne, Scheler dit que son étymologie est encore à trouver, et Littré, que son origine est « encore inconnue ». Le mot cabane est fort ancien : « *hanc rustici* (les Gaulois) *capannam vocant* » (Isid., *Orig.*); son diminutif est *cabaneau* et *cabanet*; par le changement normal de *n* en *l*, qui égale *r* (diacre, de *diaconus*, coffre, de *cophinus*), on obtient cabaret, litt. petite loge, petite cabane; le dim. *cabanneau*, est devenu le fr. cabanon.

Pour *cabaret*, plante, le *comarum palustre*, il n'y a pour Littré, qu'une « étymologie douteuse ». Il cite, sans l'adopter, le *combre-*

tum, de Saumaise, qui désigne une autre plante. Cependant nous avons ici un mot saillant, *obvius*, comme disent les Anglais. Le *comarum*, en fr. comaret, devient aisément cabaret, comme le l. *cumulare*, devient combler, *marmor*, devient marbre, *camera* devient chambre. Il est de règle que la combinaison *mr* intercale un *b* euphonique. Littré a bien reconnu l'intercalation de *n* dans galantine, qu'il tire justement du v. fr. *galatine*, gelée de viande.

CHAPITRE XVIII

Transformation de CA *en* CHA.

Beaucoup de mots préfixés en *ca*, le sont en même temps en *cha*, cela dépend du dialecte; le normand et l'auvergnat affectionnent le chuintement, qui, en outre de la valeur phonétique d'énergie, a été propagé par l'influence germanique : *chamailler* est fr. et norm., *camailler* est pic. On dit également *chabosser* et *cabosser; cacûe* (cigüe) devient *chûe* en norm.

CHABICHON, fromage local en Poitou, à odeur de chèvre, litt. le mauvais *bichon*, ou faux *bichon*, fromage de bique ou chèvre, à moins que *cha* ne soit le l. *caseus*, en bret. *caus*, fromage, en angl. *cheese*, en v. fr. *casie*, laiterie.

CHABERNOT, savetier, en norm. *chavetier* : c'est un terme de mépris; dans la haute Norm., on le métathèse en *chabrenat :* « Après may crient ces chabrenats. » (*Muse norm.*) De là *chabrenal*, sale, négligent. (*Gloss. norm.* de Le Héricher, 11, 232.) Ces deux sens, spécialement le dernier, conduisent au fr. *bran*, matière fécale, *bren*, dans les patois fr., dont le sens original est le *son* de la farine; en vieil esp. *bren de la farina*. et dans plusieurs patois it. *brenno*, excrément. Ce mot est dans tous les dialectes celtiques *Chabrenat* signifie donc le vilain *embrené*.

CHABIN, nom vulg. de l'hybride du bouc et de la brebis, n'a de péjoratif que l'apparence : c'est la forme chuintée de *cabre*, et dans plusieurs patois *cabe*, du l. *caper*, avec la finale diminutive en *in*.

CHABOSSER, en v. fr., le même que *cabosser*. V. ce mot.

CHABOULER, houspiller, forme chuintée du fr. sabouler, litt. bouler mal, bouler grossièrement; pas de rapport avec saboter, comme semble le dire Littré.

CHABROUILLER, en v. fr. salir, tacher grossièrement; il est dans un vieux noël lorrain, cité par Genin : « Qui est ce put chabrouillé? » en parlant d'un roi mage, du roi d'Éthiopie.

CHABUISSEAU, un des noms de la chevanne, ou meunier, mot de physionomie péjorative, le *meûnier* était un poisson inférieur; radical inconnu.

CHACHIPOTER, chicaner, péjoratif de chipoter, qui est peut-être lui-même un péjoratif : prob. un terme de potier; litt. travailler les mauvais petits pots. Du reste l'étym. est fixée par *capotin*, petit encensoir d'enfant. V. ce mot, et *chachipoter* offrirait un préfixe redoublé.

CHACOUAT, le plus chétif du nid, le dernier oiseau *coué*, ou couvé; *couer* pour couver est norm., un œuf *coué* est un œuf couvé, du l. *cubare;* alors le *chacouat*, ou *chacouet* (*cubatus*), ou *chacoué*, est le chétif, le mal couvé. Du reste en fr. pop. *couvi*, en berrichon, *coui* (*cubitus*).

CHACROTE, litt. petite, mauvaise crotte, un vil objet.

CHAFFOURRER : vieux mot, dit le *Dict.* de Trévoux, défigurer, barbouiller, griffonner : « Ils lui barbouillèrent et chauffourèrent tout le visage. » (Journal d'Henri III.) « C'est ce méchant diable qui nous avait ainsi chaffourré. » (*Sat. Ménipp.* 1, 271.) Le radical fourrer n'est pas admissible ici; ce qui l'est, c'est *fouler* ou fouiller; c'est le même que *charfouiller*. V. ce mot et le fr. *serfour*.

CHAHUTER, sans étym. dans le *Dict.* de Littré : c'est le v. fr. *hutin*, tapageur, *hutiner*, quereller, issu de l'onomat. *hut*, cri d'entrain, de charge; c'est le cri de guerre des Saxons contre les Normands dans le R. de Rou. D'où *huter*, encore inconnu, mais qui a dû exister. Alors *chahut* est un vilain *hut*, un mauvais hourra, et aujourd'hui, c'est une danse populaire désordonnée. Le mot a été employé par Barbier dans ses Iambes : « La populace en rut, s'enlace en tournoyant, et danse le chahut. » Le peuple dit encore *cha-*

huter et faire le *chahut*, synonyme de branle-bas. « Je vais te chahuter », signifie te remuer, te faire danser.

CHALAND, espèce de bateau plat, grossier, lourd; mot d'aspect et de sens péjoratifs, que Littré déclare d'origine inconnue : nous ne l'introduisons ici que pour citer l'étym. très-probable de du Cange, par le bas-grec *chelandion*, petite galère à Rome, et aussi pour l'assimilation que Littré a faite avec *chaland*, acheteur, et *chaland*, bateau. Quel rapport? Or *chaland*, acheteur, celui qui fréquente une boutique, est le participe présent du vieux verbe *chaloir*, s'intéresser à. En norm. le *chaland* d'une femme, en mauvaise part, est celui qui la fréquente, qui s'intéresse à elle, qui se *chault* d'elle. Le *d* final est aussi fautif ici que dans le fr. marchand. En vérité ce mot est de mauvaise chance, Hippeau tire de *chaland* bateau, l'étym. bien connue de charlatan, comme il tire de *bateau*, le terme bateleur, qui est bien pourtant l'homme à la *batte*, ou bâton magique.

CHALUC, *Dict.* de Lacombe, espèce de poisson de mer, litt. le mauvais, le faux *luc*, du l. *lucius*, brochet, qui entre dans merluche et dans *merlu*. fr. pop., en v. fr. *merlus*, du l. *maris lucius*, brochet de mer.

CHALUT : « C'est, dit un article spécial sur la pêche, un filet terrible, fait en forme de sac, et muni à son extrémité de chaînes de fer; il racle impitoyablement le sol sous-marin. » Cette définition n'indique-t-elle pas un engin qui bouleverse, qui *chahute?* Littré pose, sans la résoudre, la question suivante : « Serait-ce une forme provinciale de chalit? » Quel rapport? V. CHAHUTER.

CHAMAILLER, dont le sens primit. et en v. fr. est frapper, se battre, litt. mal-mailler; or, *mailler* signifie battre au maillet : « et se prendrent à mailler sur lui, comme deux mareschaux sur l'enclume. » (Perceforest.)

CHAMARRE, d'où la forme fr. simarre, et chamarré : ce dernier mot se prend en mauvaise part, dans un sens de ridicule. Il semble formé du préfixe *cha*, et du prov. *marre*, bélier, ou de l'esp. *marra*, peau de mouton : *cha-marré*, mal vêtu de peau de mouton.

CHAMBARDER, bousculer, jeter dehors, dans l'argot militaire, litt.

pour *cha-barder*, transporter dehors un objet sur un bard ou civière; mot qui entre dans débarder, débardeur. On obtient aussi la péjoration avec le v. fr. *barde*, hache, arme offensive, c'est-à-dire hacher cruellement, salement, *mal-barder*.

CHAMBRANLER et CHA-BRANLER, avec la nasale *m*, fréquemment intercalée en fr., est le péjoratif de branler, litt. mal branler, branler de manière à tomber. Ce verbe conduit à l'étym. du fr. chambranle, l'encadrement d'une porte. D'où est issue cette partie de la bâtisse? Des trois bâtons mal assurés de la cabane, prototype de la maison. En Berry, on dit *chabranler*, d'après le *Gloss.* de Jaubert.

CHANFREIN : comme cette partie de l'armure est un auxiliaire du frein, un faux frein, on pourrait l'expliquer par notre préfixe péjoratif; cependant une étym. latine est plus admissible : c'est le l. *camus*, muselière, et c'est bien cette partie qui couvre le museau. On traduit aussi *camus* par frein. Alors chanfrein est un pléonasme.

CHANLATTE, pour *cha-latte*, avec l'intercalation fréquente d'une nasale. C'est une latte plus longue et plus grossière, c'est un simple chevron fendu, c'est donc une fausse latte, une grossière latte, L'étym. de Littré « latte posée de champ », n'est pas admissible, puisque la chanlatte est posée à plat.

CHAPOUILLER, dans le *Dict.* de Lacombe, couper, tailler, semble être le même que CHARFOUILLER. V. ce mot.

CHAPOTER, terme de potier, ébaucher un pot, par conséquent faire un faux pot, un mauvais pot, un *chapot*, d'où *chapotin*, l'instrument qui sert à *chapoter*, d'où aussi *capotin*, petit encensoir, litt. petit pot.

CHATOURNE, en norm. litt. coup qui fait tourner la tête, une *tourniole, torgnole;* litt. une mauvaise *tourne*, ou tourniole, à Coutance, contracté en *chorgne*. Le fr. tourniole, ou panaris, veut dire, mal qui tourne autour du doigt.

CHATROUILLE et SATROUILLE, femme sale, et aussi le nom du polype octopode, ou la *pieuvre*, dans les îles norm., parce qu'il ressemble à un tas d'ordures. Rabelais dit *chatouille* pour une es-

pèce de poisson. Le norm. *trouiller* et *tatouiller*, qui se trouve dans le mot pop. ratatouille, avec le sens de sale, est le v. fr. *touaille*, torchon.

CHARUP, mot prov. que le *Dict.* de Lacombe définit « ce qui est terrible » étym. douteuse, à moins que ce ne soit *cha*, péjoratif, et *rapa*, se raidir.

CHARIVARI. Avec ce mot, pour lequel Littré n'a que des conjectures, nous abordons l'intéressante série des *vari*, *hourvari*, *boulevari*, etc. Le piémontais *zanzivari*, gargouillement, le prov. *chavari*, etc. Pour le radical, voir l'article suivant.

CHAVARI et CHAFARI, prov., tumulte, mot composé du préfixe *cha*, et de *vari*, dérivé du germain *werra*, querelle, guerre, en angl, *war*, en bourg. *gare*. Le prov. a aussi la forme de *calibari*, v. ce mot, et le picard *a carivari*, le fr. charivari, etc.

CHAVIRER, terme de marine, tourner sens dessus dessous, en parlant d'un bateau, litt. mal virer du l. *gyrare*, mal tourner. Son synonyme était autrefois *trévirer* (*Dict.* de Trévoux), c'est-à-dire virer au delà, trop virer, *trans-gyrare*.

CONCLUSION.

Ainsi, à travers des transformations insensibles, produites par des affinités de lettres et par la loi du moindre effort, nous sommes arrivé du celtique *gwal*, à trois séries de péjoratifs, dont l'étymologie était à peu près inconnue : 1° à la catégorie GAL, GALI, GAR, GA, et à ses variantes CAR, CALI, CAR, CA ; 2° en chuintant cette variante, à la catégorie CHAL, CHALI, CHAV, CHA ; 3° en métathésant, à la catégorie GRA, CRAU, CRO, GER, GRE.

DEUXIÈME PRÉFIXE.

INTRODUCTION.

En commençant une seconde série de préfixes inexpliqués, je crois devoir essayer d'interpréter quelques mots que ni Génin, ni Littré n'ont pu résoudre, à cause de la bizarre orthographe de la syllabe finale. Ce sont les mots CHIQUENAUDE, BAGUENAUDE, NIGAUD, NIGAUDE, GRINGUENAUDE. La raison de la difficulté pour les philologues, c'est qu'ils ont cru voir dans *naude, aude,* un mot entier. Leur sens commun à tous est celui de *petite chose,* et la présomption qui se forme dès lors, c'est qu'ils sont des diminutifs. Or une des finales diminutives dans notre langue est *ot* et *otte :* anglot, veillot, vieillotte, pétiot, pétiote, clignoter, tapoter. Aussi pouvons-nous écrire : chiquenotte, baguenotte, gringuenotte, nicot, nicotte, et il ne reste plus qu'à déterminer les radicaux.

Pour CHIQUENOTTE, mot que Rabelais, qui parle le patois tourangeau, écrit *chiquenaulde,* et auquel Palsgrave donne à peu près la finale *otte,* c'est-à-dire *chiquenode,* nous trouvons dans le provençal *chinca,* toucher (*Dict.* de Lacombe), qui a dû donner le dim. *chincoter,* toucher légèrement, d'où *chincotte,* petit coup, et *chinquenotte.*

Pour BAGUENAUDE (et pour nous *baguenotte :* ce mot signifiant petit sac), c'est une gousse à fruit, remplie d'air et de petites graines; c'est un dérivé de *bague,* sac, reste dans le français « bagues sauves », et dans l'anglais *bag,* sac. En terme de tailleur, de couturier, *baguer* se dit d'un habit qui fait des plis, des bourses. Bague donne aisément *baguette,* d'où, par une réduplication diminutive assez commune, *baguelotte.* Le fr. bagatelle est un dim. du même radical : Diez le tire de *baga,* et il signifie petit bagage.

De NIGAUD, NIGAUDE, la racine est le v. fr. *nice,* simple, niais, du l. *nescius,* ignorant, d'où facilement *nicot, nicotte.*

Quant à GRINGUENAUDE, un reste, un débris, c'est ce qu'on *grignotte*, et par une intercalation commune de *n*, ce qu'on *gringnotte* ou *gringuenotte*.

C'est encore avec une bizarre orthographe qu'on écrit GRIPPEMINAUD, au lieu de *grippeminot*. C'est le composé de *grippe*, signifiant griffe, et du v. fr. *mignot*, doucereux, gentil, mignon. Alors griffe-mignot a le sens de patte de velours, mignot étant pris adverbialement comme un entend-dur, pour un sourd, en norm. un *jodu* (j'ouis dur). De *mignot* vient le fr. mignoter, mignotise.

Il y a d'autres mots de cette physionomie, comme MINAUDER, MARAUDER, TARAUDER. Le premier dérive de mine, dont il est le diminutif; il veut dire faire de petites mines ou *minoter;* le v. fr. avait *minettes*, mines, grimaces. Pour MARAUDER, que Littré ne peut expliquer clairement, c'est simplement mal-roder (*malè rotare*), mal errer : il y a en pic. *raudier*, rôder, et le *Dict.* de Lacombe donne *rauder*, errer. Quant à TARAUDER, il est de la famille de tarière, du l. *taratrum*, tarare, et suppose *taroter*, faire de petits trous, des cannelures.

Avant d'entrer dans la série des transformations, nous voulons tâcher d'expliquer un mot, qui commençant par *per*, offre la physionomie d'un superlatif, mais qui n'en a pas la réalité. Nous l'introduisons ici, d'abord pour l'expliquer, peut-être pour la première fois, et ensuite pour protester contre la définition de Littré, qui l'appelle « un mot de fantaisie », et contre la croyance aux mots de fantaisie en général, comme nous l'avons déjà fait dans cette étude : « Des mots de fantaisie et des origines normandes de la chanson de Roland », insérée dans le bulletin des *Ant. de Norm.* Le curieux mot dont il s'agit est « la poudre de perlinpinpin ». D'abord *perlin*, metathèse de pèlerin, se dit en normand et se montre dans le nom propre très-commun, Peslin. Voilà pour le radical; or, au moyen-âge, pèlerin, souvent synonyme de croisé, désignait un homme arrivé des pays lointains avec des recettes merveilleuses, dont il faisait le boniment; c'était, sauf qu'il y croyait peut-être, le charlatan. Nous avons encore entendu sur nos places des charlatans disant revenir d'Égypte, des Pyramides, offrant des remèdes transmis par les mamelucks de l'empereur. Pour le suffixe *pin-pin*, ou *pinn-pinn*, c'est l'analogue du *boum-boum*, *zinn-zinn*,

ritournelle du boniment du charlatan. On rapproche de notre mot le terme *brouhaha*, une onomatopée où l'on reconnaît un bruit confus, une basse sur laquelle se détachent des notes claires, *ha! ah!* Les enfants qui forment des mots à la manière de l'homme primitif, c'est-à-dire imitatifs des sons naturels, et avec redoublement, parce que la nature donne des sons redoublés, ont tout un vocabulaire à eux, dont des termes sont restés dans la langue régulière, comme bonbon, panpan, bébé, papa, maman, et même pipi. (V. Littré, *Dict.*) Avec ce dernier, nous voudrions faire un essai d'étym. du *liripipion* de Rabelais, désignant le chaperon de docteur de la Sorbonne. D'abord il est bien certain que c'est un terme railleur et satirique : or, *liri* est le nom vulgaire d'un coquillage, d'une patelle, et pipi est l'urine : l'ensemble aurait le sens de vase à pisser. Ce ne serait donc pas un mot de fantaisie; du moins, en fait d'étymologie, commencer, c'est déjà beaucoup.

CHAPITRE I

Transformation de PAR *en* PA.

Que le l. *per*, soit devenu le fr. *par*, c'est ce qui n'a pas besoin de démonstration. Que cette forme remonte aux origines de notre langue, c'est ce qui est prouvé par les textes les plus anciens que nous possédions. Il est dans sa forme latine, dans le Serment, « per dreit », par droit; il est déjà dans sa forme française, dans le cantique de sainte Eulalie, « *par soune clemencia.* » On ne doute pas non plus que, comme préfixe, cette particule ne soit un signe d'achèvement de l'action, du plus haut degré, en un mot de superlatif. Elle a ce sens en latin, non seulement devant les verbes, mais aussi devant les adjectifs, comme dans *permagnus*, très-grand, un mot resté dans le nom pop., d'une pomme, la *permaine*. Le français a reçu la plupart de ces mots, et il a appliqué largement ce procédé facile et nécessaire dans la composition de ses mots. La langue actuelle en a beaucoup perdu : *paraller*, aller jusqu'au bout, *parbattre*, *paramer*, aimer avec excès, *paratteindre*, *parbouiller*, *parcherchier*, chercher minutieusement, etc. Ce préfixe se rencontre

même en normand devant un substantif, comme dans *parpleute*, une très-grande pluie. Le français poussa l'imitation du latin, pour ce mot, jusqu'à le séparer de son radical. Si le latin disait : *per castor scitus, per enim absurdum*, le vieux français disait de même : par vraiment habile, par en effet absurde : « *molt par est fol qui s'accreit sor autre.* » (*Rom. du Mont Saint-Michel*, v. 2982.) Aujourd'hui l'on dit encore : « c'est par trop fort. »

Rabelais a beaucoup de ces superlatifs, soit du patois tourangeau, soit formés par lui : *parfond*, le fond, la profondeur, *parforcer*, *parfournir*, *perdurant*, qui dure très-longtemps, *perforaminé*, lardé, *permaner*, être en permanence.

Un de ces superlatifs archaïques s'est perpétué dans une rime proverbiale : « Qui sert et ne persert, son loyer perd. » C'est le l. *perservire*, qui est dans Vopiscus. Le fr. offre *permaine*, espèce de pomme, du l. *permagna*.

Bien que le fr. pourlécher, soit un composé normal, il peut être une altération de *parlécher*, et *perlechier* en berrichon.

Pacachaer, coup à la tête, d'après le *Dict.* de Lacombe (lisez : frapper des coups à la tête), composé du préfixe *par*, et de *cacha*, frapper, battre, d'après le même; alors *pacachaer* équivaut à parbattre.

Pacolet, nom propre de cheval dans les contes de féerie. On dit « c'est le cheval de Pacolet, » d'un cheval ou d'un homme qui va très-vite; alors il faudrait dire « le cheval Pacolet », ou bien Pacolet serait un individu. Quant au radical, il offre l'idée et la forme du verbe courir, en v. fr. *corir* et *core* : or *par-coréor* serait un parfait coureur, et la dernière syllabe de Pacolet serait le *e* accentué.

Palourd, en patois de Genève, excessivement lourd, même forme et même sens que l'esp. *palordo* : ce serait le l. *per-luridus*. V. Balourd.

Paourd, lourdeau, rustre, paysan, le même que *balourd*, qui dans quelques idiômes a la forme de *palourd*, que nous adoptons comme la forme normale; par ex. le gènevois *palourd*, l'esp. *palurdo* : c'est litt. le tout à fait lourd, qui serait en latin *per-luridus*.

Parfond, comme adj. signifie très-profond; comme subst. c'est l'extrême fond; le propriétaire a le fond et le *parfond* de la propriété; en fr. le parfond est le fil à plomb qui va tout au fond, et *parfondre*, c'est faire fondre l'émail également partout, litt. fondre complètement, cf. *parforcer* (Rabelais), contraindre.

Pardi et **Perdi** : c'est le nom vulg. du charençon chez les vignerons. Nous ne le citons que pour le livrer à l'interprétation, en essayant la nôtre. Est-ce *perditor*, le destructeur? C'est bien douteux. N'est-ce pas plutôt le ravageur qui fait pousser le cri : *pardi!* par Dieu! Beaucoup de familles ont été dénommées d'après le cri, le juron que faisait entendre leur auteur.

Papelard est un mot en dehors de notre théorie; nous l'introduisons ici pour présenter une étym. moins contestable que celle de Littré, pour qui ce mot est *pappe-lard*, mangeur de lard. Or ce mot n'a nullement le sens de gourmand : c'est une nuance de l'hypocrite, le frère de *patelin* (d'origine inconnue pour Littré). Or *patelin* se rattache à patte; c'est celui qui fait la petite, la jolie patte, la *patteline*, et patteland est pour *pattelard*, le gros, le lourd hypocrite; l'un est un diminutif, l'autre offre un suffixe péjoratif, comme pendard, paillard, soiffard (ivrogne en norm.). Littré dit ne pas savoir d'où vient le titre de la comédie de Patelin : son auteur a trouvé les mots dans la langue de son temps, dans *patiller*, jouer joliment des pattes, aujourd'hui *patiner*, comme Molière a pris Tartufe à l'italien, comme Rabelais a pris Panurge au grec, comme Beaumarchais a pris Figaro à l'espagnol. Il est impossible à l'homme de créer un mot.

Parbouquet, en v. fr., le même que *barbouquet*, coup sur la bouche. En fr. bouquer existe, dans le sens de faire baiser de force. V. ce dernier mot à **bar**; mais en norm. le *parbouquet* ou le *barbouquet*, est la dernière bouchée, la bouchée qui achève, qui complète.

Patouiller, litt. *touiller* au plus haut degré, c'est-à-dire débarbouiller avec une *touaille*, v. fr., pour serviette et torchon. En norm. *touiller* a le sens d'essuyer avec un torchon, une touaille : une femme sale se dit *touiller*, comme ailleurs on l'appelle torchon.

Patrouiller, patauger; c'est le même mot avec un *r* très-ex-

pressif, une liquide d'imitation du bruit de la boue : c'est l'étym. du fr. patrouille; en norm. *patrouille* et *patouille*, est le chiffon au bout d'une perche, qu'on mouille, et avec lequel on essuie l'aire du four.

CHAPITRE II

Transformation de PAR *en* BAR *et en* BA.

Ce changement de *p* en *b*, selon la remarque de Burguy (*Gram. de la langue d'oil*, 131), se faisait déjà en latin : *poplicola*, plus tard *publicola*. Dans l'intérieur des mots, la même substitution s'opéra pour la formation des mots français : *apicula* devint abeille, *duplus*, double, *cæpula*, ciboule. Mais nous renvoyons à l'introduction de cet ouvrage pour de nombreux exemples de cette mutation empruntés à plusieurs langues, nous y ajoutons : *pruina*, en fr. bruine, *poculum*, bocal, et l'esp. *poblo*, du l. *populus*.

Badigeonner, dont l'étym. est inconnue pour Littré, et dont nous essayons l'interprétation. Lisez *badijonir*, et vous obtenez *bardejonir* : on jaunit le barde ou bardeau, dont on recouvre les murailles.

Bagarre, composé du fr. garer, préserver : *bagarrer* serait donc se garer à l'excès, se *par-garer*.

Bagassa, en prov. que Lacombe traduit par putaniser, en v. fr. *bagasser*, litt. courir les *garces* avec excès. Le *Dict.* de Trévoux dit *putasser*, mot nécessaire à la langue, que du reste, Littré a mis dans son *Dict.* Ainsi, *bagasser* équivaut au latin *per-mæchari*.

Bagoul et Bagou, bavardage poussé à l'extrême, se rattache à *bâgouler*, litt. gouler ou gueuler à l'excès, que nous n'avons pas encore rencontré, mais qui doit ou a dû exister, puisque *débagouler* s'est dit et se dit encore : « débagouler mille injures. » (Brantôme.) Le fr. pop. possède *gueuler* et les comp. *dégueuler* et *engueuler*.

Bafouer, dont l'étym. est très-embrouillée dans Littré : il y aboutit à *baf*, lèvre; mais *baf* ne rend pas compte du mot entier.

Bafouer, c'est crier *bah! fouah!* en angl. *foh!* et *pouah!* C'est dans l'onomatopée qu'il faut chercher beaucoup de radicaux : elle est le tuf des langues. Littré n'a pas non plus expliqué *pouah*, qui est un comp. de *pou* et de *ah!*

Balafre, en wallon, *barlafre*, en namurois, *berlafre*, en milanais, *berlaffe*, dans Rabelais, *barleffi;* la forme française a pour radical le v. fr. *nafre*, blessure, *nafrer*, blesser, d'où le fr. navrer; alors *bar-navrer*, signifie entailler au plus haut degré.

Balourd, forme française actuelle, en v. fr. *palourd;* de même *palourd* en genevois, de même *palordo* en esp.; en ital., c'est comme en fr. *balordo;* le sens du préfixe est augmentatif : ce serait en l. *per-luridus*, et primit. en fr. *parlourd*.

Balivaginer est un mot employé par Rabelais dans le sens de divaguer, dire la baliverne. On voit se dessiner dans ce mot le l. *per-vagari*, d'où bar-vaguer, avec l'intercalation de *i*, pour soutenir la voix.

Barboter, fouiller la boue jusqu'au fond. Littré arrive de dé-rivés en dérivés au radical *barbitus*, barbot; jouer du barbot, espèce d'instrument de musique. La distance est honnête. Génin pénètre bien dans ce mot qui est pour lui *bar*, péjoratif et boue; or, dit Littré, boue ne peut pas donner un dérivé en *ot;* mais le v. fr. *boe*, boue, est devenu en lorrain *bodere*, qui serait en fr. *boder;* comme la dentale s'échange facilement avec une autre dentale, on obtient *boter*, de là, *par-boter*, ou *bar-boter*, superlatif et non péjoratif, remuer la boue au dernier degré.

Barbouquet, en v, fr. *parbouquet*, formé de *bouquet*, coup sur la bouche, litt. très-fort bouquet, du v. fr. *bouquer*, toucher à la bouche et *parbouquer*, signifierait y toucher avec excès. En norm. *parbouquet* a un autre sens : c'est la dernière *bouchée*, celle qui complète, achève le repas.

Baricave, un vieux mot qui signifie fondrière, précipice au pied des montagnes; Mezerai s'en est servi, dit le *Dict.* de Trévoux. Sa composition offre *bar-cave*, extrêmement profond, avec intercalation de *i;* ce serait en latin *percavus*.

Barlong, qui se dit d'un carré long, litt. très-long, *perlongus*; on

a dit en v. fr. *bélong* : « images droites, belongues et enverses. » (*Rom. de la Rose*. v. 8375), forme très-voisine de *perlong*.

Barloquer, en wallon, pendiller, du haut-all. *lok*, chose pendante, d'où le fr. loque, le norm. *lochier*, secouer un objet branlant, et *barloquer* est secouer fortement. V. Breloque.

Baroque, bizarre. Littré croit ce mot dérivé de l'argument *baroco*, ce qui est très-peu probable. Ce mot s'est dit et se dit encore des perles qui ne sont pas rondes, qui par conséquent sont inégales, rugueuses : *per-rugosus*. C'est en esp. *barrueco*, et en port. *barroco*.

Bassuer, dans Rabelais, signifie coudre, c'est un composé du l. *suere*, coudre, et du complétif *par*; or, achever de coudre, coudre à toute extrémité, c'est ravauder, raccommoder, exactement le sens du l. *persuere*. Ce verbe avec son dérivé *sutor*, cordonnier, subsiste dans le nom propre Lesueur.

Bavolet, subst. masculin, en norm. *bavolette*, fém., coiffure féminine très-légère, avec des volants, et même simple ruban, litt. ce qui vole beaucoup, qui *per-vole*, comme le l. *pervolitare*. En v. fr. *bavoler*, voltiger.

Nota. — Puisque nous parlons de l'onomatopée, première source des langues, renvoyons au livre très-original de Gratiolet, la *Physionomie*, où l'on apercevra la naissance de plusieurs expressions, spécialement celles qui sortent du radical *hi*, qui forme *hinnuomai*, pleurer, le l. *cachinnus*, puis *hians*, puis *ridere* pour *hidere*, et *hilaris*, et même *gélaô*, le *etha*, s'étant prononcé *itha*, comme on le voit dans le terme, l'*ithos* et le *pathos*. Il dit encore : « ces quatre bruits *frrr*, *trrr*, *rrrr*, *grrr*, sont la racine primitive et naturelle d'une multitude d'expressions, froid, trembler, rigide, gronder. » Quelques mots français en *ba*, ont l'air d'appartenir à la catégorie de ce chapitre, mais ils n'en ont que l'air : nous en citerons trois, parce qu'ils sont encore indéterminés.

Tel est *baliveau*, que nous déterminons par *bas-level*, du v. fr. *level*, niveau, qui est resté dans l'anglais, litt. arbre de *bas-niveau*, arbre inférieur aux arbres de haute futaie. Tel est *baliverne*, d'origine inconnue pour Littré, et que nous avons expliqué au chap. III.

Tel est encore *baderne*, objet usé, mot qui n'a pas été déterminé. Ce peut être le norm. *balai-erné*, du v. fr. *erner*, éreinter (du privatif *è*, et de *ren*, *renis*, rein). On dit avec un *t* euphonique, *balai-t-ernè*, objet de rebut.

Bagasse, nous le citons ce mot que parce que Littré n'a pu lui donner d'étymologie, son vieux sens de servante, son sens injurieux aujourd'hui, justifiera l'étym.; par tout à fait garce; garce, fém. de *gar*, est très-ancien.

CHAPITRE III

Transformation de PER *en* BER.

Berbaudir, forme inductive expliquée à la fin de ce chapitre.

Berbouisset n'a que l'apparence superlative, non étymologisé par Littré : lisez vert-buisson, le juste nom du fragon.

Bercocher, du v. fr. lancer une flèche, litt. décocher à fond, très-loin; radical, la *coche*, ou cran de la flèche.

Berhourder, que nous croyons avoir été la forme première du v. fr. *behourder*, joûter, combattre, litt. dans le *hourd*, la lice, l'enceinte des palissades; de là, *horder*, v. fr., garnir de palissades, palissader. Littré dit qu'on ne peut déterminer le préfixe *bé*. Cependant *behourder* ou mieux *berhourder*, c'est hourder à l'excès, jusqu'à la fin de la lutte; d'autant mieux que Littré lui-même donne à *hourd*, le sens de lance. La chûte de *r* ne fait pas difficulté.

Berlafre, milanais, balafre. V. ce mot, chap. II.

Berlong, en v. fr., du l. *perlongus*, le même que barlong. Ce mot français a d'assez lointaine origine : au XIIIe siècle, c'est *belongue*, adoucissement de *berlong*, et au XVIe siècle, selon O. de Serres, c'est un mot qui veut dire *très-long*. Or, une voiture *très-longue*, ou *berlongue*, est un objet léger et branlant, qui a dû se dire *berlingue* et *brelingue* : « la populace a commencé ses excès par une brelingue. » (*Journal d'un bourgeois de Caen.*) Ensuite est venu le péjoratif fr. berlingot, espèce de coupé. La forme ci-dessus *berlingue*

s'est facilement abrégée en berline, terme qui, dès lors, n'a pas de rapport avec la ville de Berlin. Le v. fr. *berlingue*, mesure de deux pintes, suppose une bouteille allongée, et le v. fr. *berlongue*, désignait une cuve ovale, c'est-à-dire longue par rapport à la cuve ronde.

Berloque, le même que breloque. V. ce mot.

Berlue, en v. fr. *bellugue*, en prov. *beluga*, au sens propre et primitif, étincelle, litt. vive lumière, lumière complète, *per-lux*, *perlucis*. Avoir la berlue, c'est litt. voir une vive lumière, ou, comme dit le peuple, voir des chandelles. Ce n'est donc pas un péjoratif; c'est un superlatif. Amyot écrit *barlue;* en norm. *berluette*, petite étincelle, forme qui conduit au français bluette, petite lueur. Le synonyme italien, avec un autre radical, offre la même composition : c'est *berlume*, du l. *per-lumen*, lumière complète : du reste le latin possède *perluminare*, jeter une vive lumière.

Berlu, resté dans le français hurluberlu, signifiait au XVIIe siècle, un homme léger, inconsidéré; on disait c'est un *berlu-berlu*, reduplication superlative d'un superlatif, qui s'est altérée en le hurluberlu d'aujourd'hui, avec l'addition du mot *hure* et *ahuri*. Un berlu est litt. un homme qui voit très-mal, qui est très-louche, *per-luscus ;* or louche en v. fr. était *lusque*, du l. *luscus*, donc *berlu* égale berlusque. Pour ce terme hurluberlu, Littré le traite de mot de fantaisie, comme *tourlourou:* mais ni l'un ni l'autre ne sont tels. Voir l'art. *godelureau*, où nous avons démontré que le *tourlourou* est le jeune homme gai, joyeux, expansif qui chantonne, fredonne, et *turlure*.

Bertauder, le même que *bretauder*, litt. tondre entièrement; en v. fr. *bertauder*, couper, châtrer. Littré reconnaît justement le latin *tondere* pour radical.

Bernicot, en norm. désigne un très-petit coquillage en spirale, une hélice, *turbo-littoralis*, et par extension le bernard-l'hermite, dont la coquille-abri a la même forme; on dit aussi en norm. la variante *bernigot*, et *verlingot* et *verlin*. En fr. un autre mot semblable, le *berlingot*, désigne un très-petit bonbon au caramel; Littré ne l'a pas étymologisé. Toutefois *Verlingot* et *Verlin*, du fr. virer, d'après leur spirate, conduisent à Bernicot.

Bernique. Rappelons d'abord la vieille locution, « être au berniquet, » c'est-à-dire être ruiné. Littré, pour qui toutes ces suppositions sur ce mot ne sont que « toute incertitude », au mot bernique, l'appelle étrangement une interjection. Tout annonce que c'est un substantif, et il demande : mais d'où vient berniquet? Dégageons d'abord le radical. La *nique*, le *niquet* était en v. fr. une petite monnaie de cuivre, valant trois mailles; *niquer* était donc synonyme de liarder, et avec le préfixe *per* ou *par*, *berniquer* était liarder à l'excès, jusqu'à la dernière maille. Une bernique était donc presque rien, et quand on s'écrie « bernique pour un tel ! », c'est la même chose que de dire : rien pour lui ! Ce dégagement du radical *nique* nous conduit à l'étymologie du mot *pique-nique*, qui ne vient pas de l'anglais, comme le croit Littré, puisque *pick-nick* n'est que du français anglaisé. Un pique-nique est essentiellement et primitivement un repas où chacun apporte les restes de sa bourse, en *piquant* (ramassant, pinçant) ses mailles, ses liards, ses *niques* pour les mettre en commun, et par extension les restes, les reliefs de la cuisine.

Berbaudir, forme inductive ou conjecturale proposée pour aider à une étymologie difficile. Sur le mot bilbaude, Littré dit « origine incertaine ». Or *bil* se résout très-bien en *bir*, et *bir* se résout en *bil* : voilà pour le préfixe. Le radical serait le v. fr. *baudir*, s'égayer et *bilbaude*, serait une joie vive et hardie. Si l'on cherchait l'origine de ce radical, on la trouverait dans le germ. *bald*, hardi, bien mieux que dans le l. *gaudere*. Toutefois le latin avait *pergaudere*, se réjouir entièrement. Il y a un autre mot préfixé en *bil*, c'est-à-dire billevesée, que Littré a essayé d'expliquer par « belle vessie », sans donner de preuves pour cette forme assez étrange. Or, une billevesée est une pensée creuse, futile, légère : c'est une « bille soufflée »; or *bille* est du v. fr. pour bulle, et *veser* signifiait souffler, d'où le fr. vesse. En norm. on appelle *vesen*, un rut des vaches qui les fait vesser et souffler.

Berlauder, travailler très-mollement, de *lauder*, agir nonchalamment, dire des riens.

Belitre, est un mot français dérivé du l. *balatro*, mais le latin lui-même ne serait-il pas préfixé en *per*, sur le radical *latro*, litt.

extrêmement coquin? Nous pouvons rapprocher de ce superlatif le mot *galitran* (v. ce mot à son article de *gali*), cité au *Dict.* de Lacombe, dans le sens de bélitre, pendard, et composé du *gal* péjoratif, et du l. *latro*, changé en *litran*, comme il l'est en *litre* dans le fr. bélitre.

Beuiller, pour *ber-œuiller*, fortement *œuiller*, *per-oculare*: *beuiller* est un « vieux mot qui signifie regarder de près, et avec attention », dit le *Dict.* de Trévoux. Le v. fr. avait *ocler* (*oculare*), que M. Hippeau dans son *Dictionnaire* n'a pas exactement défini par tromper au jeu. Il fallait dire jouer de l'œil, faire l'œil, *œiller*, d'où le fr. œillade.

CHAPITRE IV

Transformation de BER *en* BRÉ.

Pour ce changement de *ber* en *bré*, nous citerons *berbis*, v. fr. et norm., devenu en fr. brebis, du l. *berbix*, brélan et berlan, berloque et breloque, berlue, en bourg. *brélue*.

Brédonner, norm. tonner à l'excès : dans un vieux conte normand, un paysan s'adresse au diable qui fait tonner, et le défie à qui fera le plus de bruit : « tonne, tonne, men c... brédonne », c'est-à-dire tonne plus fort encore; c'est le l. *pertonare*.

Brédouille. Il y a ici deux mots : brédouille, de brédouiller, est le péjoratif du v. fr. *brédir*, hennir, crier, onomatopée ronflante, et brédouille, terme de jeu. Quelle est l'essence de cette expression du trictrac? Écoutons sa définition dans le *Dict.* de Trévoux : « Si vous gagnez douze points sans interruption, ils vous valent deux trous que l'on appelle partie bredouille, ou partie double. Au jeu de piquet celui qui fait cent points gagne la partie brédouille, c'est-à-dire le double de ce qu'on joue; le plus haut degré est la grande brédouille, c'est-à-dire celle où l'on *double*, au plus haut degré, où l'on *prédouble*, en l. *per-duplicare*. On comprend que le terme de chasse « revenir brédouille » appartient au premier mot de cet article : c'est le chasseur qui « brédouille » des explications embar-

rassées sur son insuccès. Le verbe *brédir* et *bréder*, qui est le radical de cette famille, se trouve aussi dans le fr. *hallebreda*, « grandes femmes qui tiennent des harengères », dit le *Dict.* de Trévoux, mot sur lequel Littré semble adopter la plaisante étymologie de Ménage par la « ressemblance d'une hallebreda, avec une hallebarde ». C'est un composé de *harer*, crier, v. fr., et de *bréder*, gronder : c'est la femme qui *hare* et *bréde* tout à la fois. Cette forme en *a* est le reste de hallebredasse, car en norm., une *brédasse*, *berdasse*, est une femme bruyante et bavarde. Dans le parler populaire parisien, « vieille bibasse » pourrait être le même mot.

Breloque ou Berloque, d'après le wallon, *barloquer*, pendiller, du haut-all. *lok*, chose pendante, d'où le fr. *loque*, signifie un objet très-branlant, *barloquant* : aussi, à Vire, la cloche qui annonce la fin du travail, est dite la *bréloque*. Dans les régiments « battre la breloque », c'était battre pour le coucher des soldats. A Valognes, tout objet délabré, qui branle, qui pendille, qui *barloque*, s'appelle une *bréloque*.

Brêluche, dans le *Dict.* de Trévoux, désigne une étoffe mêlée de fil et de laine : elle a la trame de laine et la chaîne de fil. Étymologie inconnue, si le v. fr. *luchais*, peloton de fil, n'y jette quelque lumière. Ainsi *per-lucher*, s'il a existé, signifierait employer le fil au plus haut degré, relativement à la trame, c'est-à-dire plus de fil que de laine. Toutefois si l'étoffe est claire, le mot peut se rattacher au l. *perlucere*.

Brimballer, pour bré-baller, avec l'intercalation commune de *m*, signifie baller à l'excès. Il se dit des cloches qu'on sonne jusqu'à l'importunité, selon le *Dict.* de Trévoux. Mais baller est-il actif? Oui, témoin le mot *balle-queue*, l'oiseau qu'on appelle *hoche-queue* et *branlequeue*, c'est-à-dire la bergeronnette. Il est aussi actif dans le terme pop. *trimballer* : « J'vais te trimballer », c'est-à-dire secouer; mais ce dernier mot n'est pas une forme de *brimballer*. Il est aussi un superlatif, mais son préfixe est *trans*, en fr. très : c'est tréballer, aussi avec l'intercalation de la nasale.

Pretintaille, dans le sens pop., ornement sonore, bruyant, retentissant, et même, selon Joret, attirail, clochette, formé comme le l. *pertonare*, d'où, par analogie, *pertinnitare*, sonner, tinter forte-

ment, sonnailler, qui est fr., avec le suffixe péjoratif *aille*, pour *pertintailler*, de *pertinter*, sonner à l'excès.

CHAPITRE V

Transformation de BER *en* BES.

L'adoucissement de *r* en *s*, est prouvé par de nombreux exemples. Le latin, dit Burnouf dans sa *Grammaire grecque*, aimait le changement de *r* en *s* : il cite *asa* pour *ara*, autel. Nous pouvons ajouter *dossum* pour *dorsum*, d'où *dossuarius*, pour *dorsuarius*, bête de somme. En fr. *rorare* est devenu arroser, et *béricle*, est devenu bésicle, et en v. fr. *berlong* s'est dit *beslong*. La lettre *r* se change souvent en *s* dans le dialecte picard, selon Burguy, dans sa *Grammaire de la langue d'oil* (p. 19). Dans le patois jersiais, père et mère se disent *pèse* et *mèse*, et le verbe il aura, se dit il *esa*. Le peuple normand dit *roquelause* pour roquelaure. Tout cela est en vertu de la loi du moindre effort, et poussé plus loin encore jusqu'à l'indolence, cet adoucissement de *s* aboutit au zézaiement, caractère de la prononciation italienne.

Bescoui, v. fr. escamoté, se trouve en ce sens dans la *Chronique des ducs de Normandie* III, 516 (litt. complètement *escoué* ou *escous*), secoué, l'escamoteur secouant plusieurs fois son gobelet.

Besivre, dans le *Dict.* de Lacombe, et dans du Cange, fort ivre : *per-ebrius*.

Beslong, v. fr. forme adoucie de *berlong*, aujourd'hui barlong, très-long, *per-longus*. On trouve même *belong*, en v. fr., mot qui au XVIe siècle, selon O. de Serres, veut dire très-long. V. *Roman de la Rose*, v. 8375 : « Images droites, belongues et enverses ».

Besoin, Besogne, deux mots reconnus comme ayant *soin* pour radical, et avec du Cange, on doit le tirer du l. *somnium*, qui donne le v. fr. *songne* et *songe*, soin et *songner*, avoir soin, ainsi que *ex-soigner*, *essoiner*, tirer de soin, débarrasser d'inquiétudes. Déjà en latin, par ex. dans Columelle, *somniare* avait le sens de songer à, ruminer. Malgré cela, M. Brachet dans son *Dict. étymologique*,

attache à besoin et à besogne l'étiquette « origine inconnue ». Pour le préfixe *bé*, ou mieux *bés* (bes-soin, bes-sogne), Littré, lui donnant un sens péjoratif arrive à un faux sens, celui de mauvais soin. Avec le sens superlatif de *bé* ou *bès*, nous obtenons le sens juste, celui d'excès de soin, qui poursuit jusque dans le sommeil. Besogner est donc *per-somniare*. On trouve aussi les formes *bisognier* et *bisougner*. Pour M. Brachet, dans son *Dict. étymologique*, il déclare besoin et besogne d'origine inconnue.

Bestancer, en v. fr. contester, disputer avec acharnement, du préfixe superlatif *bès*, et du bas-lat. *tintiare* (Hippeau, *Dict. du français*, au XIIe siècle) ; *bestance*, v. fr. dispute, d'où le fr. tancer.

Bestorder, v. fr. contourner, litt. tordre à l'excès, du l. *per-torquere*, qui est dans Lucrèce ; de là le fr. bistord et bitord, cordage très-tordu ; en v. fr. *bestors*, *bestorte*, tortueux, d'où le nom de la plante dite bistorte.

Bestourner et Bistourner, châtrer, litt. tourner (les testicules jusqu'au bout, c'est par la torsion que se fait cette opération), jusqu'à complète mutilation. En norm. *Betourné* est un nom propre assez commun, qui d'ailleurs peut signifier le bien tourné. Pour *bestourner*, c'est le l. *per-tornare*. En v. fr. *bestourner*, mal tourner.

Bésucher, caresser, baisotter, en v. fr. litt. sucer à l'excès, du superlatif *bès*, et de sucer, qui en norm. est chuinté, *suchier*, en v. fr. une *besuchée*, une prostituée. Ce serait en l. *per-sugere*. Si en v. fr. *besucher* a le sens d'épargner, ménager, c'est au fond le même radical : sucer un os, un fruit à fond, c'est l'économiser.

CHAPITRE VI

Transformation de BES *en* BIS (rare).

En règle générale *e* se change en *i* long : *brevis*, brief, *benè*, bien, et pop. *bin*, *febris*, fièvre, voiture à *lige* (en norm.), c'est-à-dire vide, en allège, du l. *levis*, en v. fr. *besogner* et *bisogner*, travailler.

Il faut avant tout, dégager des superlatifs en *bis*, les mots évidem-

ment préfixés par le *bis* latin, deux fois. Tels sont, en dehors du vocabulaire scientifique, bigarrer (*bis variare*), bigle (*bis oculus*), bigorne (*bis cornu*), bilan, le même que balance (*bis lanx*, double plateau), bisaïeul, bisaiguë, biscornu, bizarre, en v. fr. *bigearre*, le même que bigarre, le norm. *birouette* et *berouette* (*bis rota*), bas-l. *birota*, donne *rouette* et *rouelle*, qu'on trouve dans le fr. rouet.

Biaubert, au *Dict.* de Lacombe, fanfaron, que nous avons admis, à tort dans notre première édition, litt. *beau-ber*, c'est-à-dire, bel homme, de *ber*, homme.

Bicoquet : nous n'introduisons ici ce mot que pour son air de famille, et pour accuser notre ignorance sur son préfixe. Ce mot norm. désigne le coq des tours d'églises : « deux sols pour avoyr racoustré le bicoquet et avoir mis des pièces près la queüe qui était cassée. » (*Comptes de la cathédrale de Lisieux*). En basse-norm. les enfants appellent *perlicoquet* une glane de quelques épis qui figure un petit coq.

Bihorreau, mot qui désigne un héron plus petit que le héron ordinaire, et qui ne peut s'expliquer par le préfixe latin *bis*, deux fois. Il y a donc lieu de chercher autre chose. La description que donne de cet oiseau le *Dict.* de Trévoux le montre très-bigarré, ce doit donc être le très-bigarré, le très-bigarreau. En norm. une cerise blanche et rouge, est appelée bigarreau. Quant à la syncope du *g*, elle se rencontre assez souvent, comme dans le passage de *frigidus*, à *freid*, froid, de *legere* à lire, de *regina* à reine. *Frigidus* lui-même s'était déjà contracté en latin populaire : « *da fridam* », dit une inscription de cabaret, à Pompéï : tant il est vrai que le fr. est sorti, non pas de la langue classique, mais du langage vulgaire.

Bihore, mot soupçonné superlatif, et composé du préfixe *bi*, et de *hore*, cri d'excitation pour hâler les chevaux : « Nous avons beau crier *bihore*, c'est bien pour nous enrouer, mais non pour avancer. » (Note de Costé sur Montaigne). *Bihore* est expliqué par cri, dans les *Réglements sur Scelles*, (Paris, 1734). Or le radical a beaucoup de rapport avec cette clameur de *haro*, que nous croyons avoir ramenée à sa véritable valeur de *hourra*, de cri de charge dans un mémoire des *Antiquités de Normandie*. C'est peut être une forme concrète donnée au *hi-ho* des charretiers, mais plus probablement,

bi est un augmentatif préposé à *hore*, que possèdent les bretons dans leur *horé!* en avant, si voisin du hourra du nord.

Bistorder, tordre beaucoup, d'où le cordage appelé bitord; du l. *per-tortus*, le même que bestorder. V. ce mot. En botanique, il y a la renouée bistorte, que la Flore de Brébisson définit « racine épaisse, très-contournée »; c'est bien ici *per-torta*.

Bibasse, mot pop. parisien, sotte, « vieille bibasse », litt. tout à fait sotte, ou tout à fait *basse* ou *bace*, v. fr. jeune servante, simple, naïve. Le terme *basse* ou *bace* se dit encore en Basse-Norm. pour une jeune servante. Ce terme nous livre l'étym. longtemps cherchée de bastard, litt. fils de basse, de servante, avec un suffixe péjoratif. Il est vrai qu'on aurait besoin de la forme intermédiaire de *basset*, fils de basse, qui pourrait bien exister. Les vieux textes fr. écrivent « fils de bast », bâtard.

Bijou, mot dont l'étymologie est controversée; on a proposé le breton *bizou;* mais c'est évidemment le mot français zézeié. Littré et Hippeau s'en tiennent à l'étymologie de Ménage, qui suppose *bis-jocari*, que Littré traduit par quelque chose qui brillerait de divers côtés; mais *jocari* n'a jamais signifié briller. Il faut donc trouver autre chose. La forme ancienne de joyau est le v. fr. *joel*, où l'*o* est long, du l. *gaudialis*, joyeux, d'où *per-gaudialis*, très-joyeux, ou *bi-joel*. La forme première a dû être *jaual;* donc bijou est l'objet très-joyeux. Cf. le fr. joaillier, qui devrait s'écrire *jauallier*.

Sur ce préfixe, M. Brachet professe une autre doctrine, car pour lui, ce préfixe est partout le l. *bis*, et cependant sur *besoin* et *besogne*, il dit « étymologie inconnue ». Mais pour que *bis* ou *bès* devienne *ber*, il faudrait des faits assez nombreux. Or si le *r* se change assez souvent en *s*, le contraire a lieu aussi, et les deux ou trois exemples que cite M. Brachet sont assez concluants: les mots qu'il cite sont : orfraie, du l. *ossifraga;* Marseille, du l. *Massilia*, et *vaslet*, qui est devenu varlet. On peut ajouter hurler, du l. *ululare*, en v. fr. *uller*.

Il y aurait eu lieu à faire un chapitre sur la transformation de *par* en *pour* dans des mots qui n'ont pas en latin pour préfixes *pro* ou *porrò*. La catégorie en est nombreuse. Pour entrer dans le détail, nous n'accepterions pas l'étymologie de Littré sur *pour-*

lécher, qu'il définit lécher tout autour : le v. fr. et les patois s'y opposent, témoin le picard *se perlécher*, le berrichon *perlécher* et *perlicher;* en effet le fr. se lécher et se pourlécher veut bien dire se lécher à l'excès, ce que le latin rend par *perlambere*. De même le v. fr. *pourpenser,* méditer profondément, représente le latin *perpensare*, car *propensare* n'existe pas. De même de pourparler, pourchasser, pourforcer, poursuivre (de *persequi,* plutôt que de *prosequi*), et même pourvoir se dirait en v. fr. *pervesir* de *pervedire*. Du reste, Littré reconnaît que le préfixe pour représente quelquefois le latin *per*. Enfin le v. fr. *pourpoindre*, d'où le fr. pourpoint est préfixé de la même manière, et on ne voit pas comment Littré peut le traduire par *pour* en *poindre,* alors qu'il cite le bourg. *prépoing,* le prov. *perpoing* et l'esp. *perpunte ;* d'ailleurs le latin offre bien *perpungere* et n'a pas *propungere*. Le mot *pertuisane* (du l. *pertusus*), était aussi devenu *pourtisaine* en v. fr. Il y a même des exemples de *per* devenant *pro : propoint,* v. fr. pourpoint, cotte d'armes; *proprise*, pourpris; on préfixait même en *pur :* en v. fr. : *purférir*, porfrir, recrépir; *purparler*, pourparler; *purpenser,* réfléchir; *purprendre,* dans du Cange, sont *porprendere, purgir* et *purgir,* forcer une femme, etc. Nous croyons même que sous l'influence de la nasalisation normande *par* s'est changé en *pin,* et que le chant enfantin de Granville sur le hanneton qu'on disait à l'heure du *tintaribaud* ou de la cloche qui vidait les cabarets :

Pinvole, vole, vole,
Feis treis tours et pis t'envole
Tintaribaut.

Est une variante du même sujet dans la Bretagne :

Parvole, parvole,
Et si l'bon Dieu m'aime, t'envole.

Cette histoire de deux préfixes, l'une péjorative, l'autre superlative, est un cadre où viendront se placer les termes que pourront offrir les patois, et ceux que de nouveaux textes du vieux français rendront à la lumière. Déjà cette seconde édition, considérablement refondue, sans modifier sensiblement les cadres des permutations,

s'est enrichie d'un grand nombre de mots, et son glossaire en compte maintenant plusieurs centaines. L'auteur s'est attaché surtout à des étymologies difficiles, douteuses, controversées, à celles que des philologues tels que Littré, Scheler n'ont pu résoudre. S'il a quelque peu réussi dans sa thèse, qu'il ose appeler neuve, il tient en réserve tout l'ensemble des préfixes de la langue française. La conclusion scientifique qu'on pourra tirer de son œuvre, c'est qu'il n'y a qu'un petit nombre de radicaux et de familles de mots, ce que prouve le maître des langues, le peuple, qui ne crée pas, mais qui dérive, enfin que le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, dont le dernier progrès très-considérable est celui de Littré, n'est pas à la hauteur de la science actuelle, et qu'il est encore, sous ce rapport, loin d'en être le dernier mot.

SUPPLÉMENT au glossaire du préfixe GWAL.

Chap. II. — GAULEPART (Glossaire de Jambert), gourmand, litt. mauvaise et sale *lippe*.

GALUCHET, sobriquet railleur, ingénieux, appliqué à l'homme.

GALGAL, amas de pierres (funèbres), litt. faux cailloux, rocher artificiel, du péjoratif *gal*, et de *gal*, caillou en gaélique.

Chap. V. — GAUDEMICHÉ, phallus artificiel, litt. le faux-miché, ou Michel : « Miché, dit Littré, homme qui a une fille de joie pour maîtresse; Michel comme Jeannot est pris dans une acception générale. »

Chap. VI. — GARGUILLE (Gautier), la sale, la vilaine gueule.

GAFOUILLER en CAFOUILLER, et aussi CHAFOUILLER, fouiller salement.

Chap. VII. — GARRUS, lisez *gar-rusc*, le houx, litt. le faux rusc, ou latin *ruscus*, le petit houx, le fragon. Le *garlick*, de l'anglais *eap*, poireau, est peut-être égal à *gar-leek*, litt. faux-ail.

Chap. IX. — Ce serait peut-être trop forcer *jar* que de le ramener à *jir* ou *gir*. Toutefois nous signalons ici le *gironde* de l'argot

parisien : « Une femme crânement gironde », dit Alph. Daudet, dans JACK, ou très-ronde, trop ronde primitivement.

Dans un grand travail de langues comparées de M. de Charencey (*Mém. de l'Académie de Caen*, 1882), nous trouvons un passage qui appuie notre théorie : « La préfixe *gor* en gallois est une particule péjorative. On peut aussi citer *gorynnis*, presqu'île, fausse île, de *ynys*, île; *yorderech*, concubine, de *serch*, amour; *gourglezé*, poignard, litt. petite, fausse épée, de *glezé*, glaive; *gorllewin*, l'ouest, litt. le petit brillant, la petite lueur, du radical *llewin*, brillant. Nous livrons à l'interprétation un mot gaulois cité par Ausone, c'est-à-dire *carroco*, désignant l'esturgeon.

Chap. VIII. — ENGUERBAUDER (une truie), dans l'Avranchin, c'est lui mettre un carcan, une espèce d'armure, aussi *enguilbauder*, et dans du Cange *entilbarder*, litt. mal, grossièrement *barder*. GARDONNER, v. fr. (du Cange), médire. litt. donner en mal.

Chap. XII. — CALAMBOURG et CALAMBOU, bois odorant de l'Inde, mot soupçonné péjoratif; radical inconnu. GOLCOTON? (Rabelais). « On nous offrit des grasses soupes, des colcotons, des fressures. »

Chap. XIII. — COLICHEMARDE? Grande épée.

GAUPALME ou COPALME, le liquidambar, arbrisseau de l'Amérique du Nord, litt. le faux, le petit palmier : CAUCHOUAN, un des noms vulgaires du petit râle d'eau, litt. faux-chouant, ou chat-huant.

CAUQUIBUS et COQUIBUS : « Ne faites fourbir vos coquilles à seigneur ni à coquibus, s'ils ne vous baillent de quibus. » (R. de Collerye, p. 122). Ce mot, dans du Cange, est traduit par coqueluchon, sans doute synonyme de coqueluche, dans le sens d'amant, de favori, comme l'argot *gréluchon*. Mais qu'est-ce que le radical de *coquibus?*

Chap. XVII. — CACHIBOU et CHIBOU, résine d'un arbre des Antilles.

Chap. XVIII. — GALUCHE, terme particulier au Poitou (Peiffer), pierre calcaire tendre, mauvais. CHAFTIQUEUR et CHOUFTIQUEUR, mauvais, maladroit ouvrier.

Au mot CHABOULER, litt. bouler grossièrement, bousculer, nous rattachons l'étymologie de giboulée, que nous croyons manquée par Littré, qui en rapproche cependant le v. fr. triboulée. En norm. on

dit *chibouler*, bousculer, et avec le préfixe de séparation, *dechibouler* : or *chibouler* conduit aisément à *giboulée*, la bousculade du vent, de la pluie et de la grêle, comme *triboulée*, charge du mauvais temps, se rattache à *tribouler*, bousculer.

Chap. XIV. — Carabomba, exclamation dans le Midi, mot d'aspect péjoratif.

Chap. VII. — Cravate (Lacurne), litt. faux-rabat.

Garlope, en limousin *varlope*, en espagnol, en portugais, *garlopa*; mais qu'est-ce que *lope?*. Varlope n'a d'étymologie nette dans Littré. Corossol, litt. le faux rossolis, le fruit de l'anone, autrement *cœur de bœuf*. Rapprochez de varlope le v. fr. *loper* (du Cange), élaguer, litt. *loper* grossièrement.

Le changement de *gau* en *vau* est si normal qu'il ouvre une veine que nous n'avons pas fouillée. Citons seulement Vaucruer, du *Glossaire* du Val-de-Saire de Romdahl, signifiant mal cuire, cuire à moitié; Vauplate : « Nom en normandie, dit Littré, d'un fût, grand et de bois épais ». Sa définition « plate en bonde, constructeur frauduleux », indique son sens pejoratif; Voussaule, le myrica galé, litt. le faux-saule; Vauputte pour Vauputerie (du Cange), péché contre nature, litt. sale puterie.

Vadrouille, pour vatrouille, balai de laine pour nettoyer le pont des navires, radical *trouiller*, salir, *vaucour* pour *vautour*, faux-tour, table où le potier met l'ouvrage, quand il a été retiré du tour; Valdrage, terme de marine, en désordre, litt. à la drague, à la mauvaise drague; Varvasse, fondrière, litt. mauvais vase; Vaudan et Gaudan, et Godan, litt. un faux don, d'après une mauvaise plaisanterie qui consiste à offrir sans donner, ce qu'on appelle en Normandie l'*offre-bête;* aussi dans le Hainaut *godan* signifie appât, leurre, d'où le dicton « donner dans le godan », c'est-à-dire dans le piège; Valvasseur (du Cange), vavasseur, litt. faux vassal, vassal de vassal, ce qui détruit l'étymologie de *vassus, vassorum*.

Rapprochez de Galibamboche, sale, mauvaise débauche, le norm. du géant (des *Chroniques*), admirable, avec lequel se mesura Gargantua, c'est-à-dire Galimassue, litt. l'horrible, la laide massue.

Dans la classe des préfixes *ca*, et avec chuintement *cha*, nous mettons Chabrouiller, v. fr. (Lacurne), charbonner; Chafresner,

reprendre avec grossièreté (du Cange), au mot FRÆNARI, mettre un frein; CHALBINDER (du Cange) terme obscène. On trouve dans du Cange *warpois*, espèce de vesce, mot égal à *garpois*, litt. le faux port. CABANER, terme de marine, chavirer, qui est lui-même pour *chal-virer*, mal virer. A Paris, une rixe, un tapage se dit *chabanie*.

Joindre au chapitre V, GAUCHEFER, nom vulgaire du souci des champs (*calendula arvensis*), ou souci des vignes, vulgaire encore *petit souci*; mais nous ignorons le radical de ce mot péjoratif par rapport au grand souci. De même pour GALURIER, nom populaire de la mâcre (*trapa natans*), vulg. encore *cornes du diable*. Nous trouvons dans le *Glossaire* de Senoville (patois de Saint-Sauveur-le-Vicomte), le terme évidemment péjoratif, *cafri*, chétif.

SUPPLÉMENT au glossaire du préfixe PER et PAR.

Chap. I. — Le préfixe *par* forme *parfouiller*, fouiller à fond, entièrement, d'où farfouiller, et celui-ci a sans doute subi une transformation dans *tafouilleur*, celui qui fouille les sables et boues de la Seine, d'après Max. du Camp.

Chap. II. — A BAGASSER, ajoutez le v. fr. BAGASSE (La Curne), femme de mauvaise vie, litt. une tout à fait *garce*.

A BAGOUL, ajoutez la forme plus étymologique de *bargouler*, bavarder, citée dans le *Glossaire du Val de Saire*, de Romdahl.

Chap. III. — BOURBONDER, frapper (La Curne), litt. frapper jusqu'à faire rebondir, c'est-à-dire très-fort, pour *berbondir*.

Obj. à BERLUE : le berrichon possède *erberlute*, qui est égal à *éberlute*, et cette forme jette quelque lumière sur un terme berrichon cité par G. Sand dans ses *Maîtres sonneurs*. Un de ces personnages est surnommé Joset l'Ebervige, un mot qu'elle explique par « l'étonné », et qui a pour synonyme éblouir.

ED. LE HÉRICHER.

BIBLIOGRAPHIE

Nyare Bidrag till kaennedom om de svenska landsmaolen ock svensk folklif. — *Stockholm*, Samson et Wallin, livr. 11 à 13 du t. Ier (1879-1880), livr. A-F du t. II (1881), et A du t. III (1882).

Ces numéros, les derniers qui ont paru de l'excellent journal de M. Lundell, ne le cèdent point en intérêt aux deux qui les avaient précédés; aussi ne pouvons-nous que recommander très-vivement cette utile et remarquable publication, bien qu'elle ne soit pas écrite dans une langue absolument accessible à tous.

Les principaux articles contenus dans les livraisons que nous avons sous les yeux sont de MM. Lundell (l'étude des dialectes septentrionaux), Noreen (la langue des vallées), Magnusson (le langage de la Fryksdal), Nordlander (les noms de lieux en *sel* et *sil*), Jonsson (croyances et coutumes enfantines du Mœre), Svensen (contes de Emaodalen), Hylten-Cavallius (énigmes et devinettes de Vaerend), etc., etc.

J. V.

Outlines of basque grammar, by W. J. Van Eys. — *London*, 1883, pet. in-8° de xij-52 p.

Cet élégant petit volume fait partie d'une série fort intéressante de *simplified grammars* dont la librairie Trübner, de Londres, a entrepris la publication, et sur laquelle je me propose de revenir. Les volumes qui ont paru jusqu'ici sont bien faits et sont, en tout cas, l'œuvre de *scholars* dont la compétence et l'autorité sont indiscutables.

Un livre sur la langue basque portant le nom de M. Van Eys ne peut qu'être digne de toute notre attention. Il peut paraître défectueux; on peut différer d'avis avec son auteur sur bien des points; l'ouvrage n'en sera pas moins clair, méthodique, sérieux et utile.

Comme je viens de le faire pressentir, je ne partage pas, dans beaucoup de cas, les opinions de M. Van Eys. Lorsqu'il persiste — hypothèse déjà ancienne chez lui et que j'ai déjà plusieurs fois combattue — à regarder le *h* comme original et primitif dans *hi* « toi », *hume* « petit, enfant »; lorsqu'il affirme que ce *h* est devenu *k* dans *duk* (le avoir-toi) « tu l'as », où je crois au contraire le *k* original; M. Van Eys me paraît avoir à la fois contre lui et la vraisemblance et l'analogie. Pour les mêmes motifs, je ne puis lui accorder que dans les verbes simples, réguliers, la voyelle initiale devienne toujours *a* : dans *dakust*, *daramat* de *ikus*, *eraman*, l'*a* est peut-être plus ancien que l'*e* ou l'*i*. Je ne crois plus, depuis longtemps, que dans *gizonetan* il faille voir une permutation de *gizonakan*, et je regarde comme parfaitement admissible

l'hypothèse du prince L.-L. Bonaparte, en vertu de laquelle les suffixes indiquant les relations locales s'ajoutent aux thèmes suivant des lois particulières, intercalant, par exemple, au pluriel le suffixe spécial *eta,* déjà si fréquent dans les noms topographiques. J'ai aussi adopté la proposition du même savant qui tend à ne plus regarder le *n* final comme la caractéristique de l'imparfait : son inutilité est démontrée par l'usage de deux dialectes (haut-navarrais méridional et bas-navarrais occidental d'Aezcoa), et par toute la dérivation; *n* final est principalement conjonctif.

Je ne voudrais pas trop allonger ce compte-rendu; il ne m'est pourtant guère possible de ne pas relever des assertions comme les suivantes : « the adverb *bai* or *bei*, in the French-Basque dialects, is often found preceding the verbal flections. This is generally the case to introduce a subordinate, sentence, something like German *so*, and, as a rule, it comes always after *zeren* because, *zoin ere* howsoever, etc. » (p. 47-48). Les formes en *bai*, *bei* sont essentiellement causatives; elles se rencontrent souvent sans aucune conjonction séparée; et parfois elles prennent un sens nettement relatif. — P. 47, M. Van Eys explique *galtzen* « en action de perdre » par *galten* pour *galtan*, forme parallèle à *hiruretan* « en trois »; pas du tout, dans *hiruretan*, *ta* est adventice, tandis que, dans *galtzen*, *tze* est une dérivative nominale. — P. 29, *ke* serait caractéristique d'un mode *optatif;* les formes en *ke* me paraissent plutôt aoristiques, conditionnelles, potentielles, qu'optatives : *derraket* est non pas « puissé-je le dire » mais « je puis, pourrais ou voudrais le dire ».

Certaines indications sont incomplètes. Puisqu'à la

page 27, l'auteur cite les deux formes *ehun, eun* « cent », à plus forte raison devait-il citer *hogoi* à côté de *hogei* « vingt ». Le datif pluriel n'est pas *ei* dans tous les dialectes français (p. 16); il fait fait aussi régionalement *eri* et *er*. Le souletin prononce bien *u* comme *ü* français; mais il possède aussi l'*ou* (p. 1); le même dialecte prononce *j* comme *j* français (p. 2).

La division du basque en six dialectes (p. 1) ne me semble pas suffisante; la classification du prince Bonaparte, qui en a distingué huit, est plus conforme à la réalité des faits; il y a plus de différences peut-être entre le bas-navarrais occidental et le bas-navarrais oriental qu'entre le premier et le labourdin ou le second et le souletin.

Je relève, en terminant, quelques négligences ou quelques coquilles typographiques : p. ix, le premier livre daté de Larramendi est de 1728 et non de 1725 ; — p. xi, celui de Liçarrague est de 1571 et non de 1572; — p. xx, encore, l'édition de 1643 du livre d'Axular a pour titre, non pas *Gueroco guero,* mais simplement *Guero ;* — p. 49, *hilez* est *of the dead* (des morts) et non *of death* (de la mort); — même page, *deyen* n'est pas *that he has to thee* (qu'il t'ait) ; c'est une forme plurielle dont le sens propre est « qu'il l'ait à eux » : il est ici question de la coutume essentiellement catholique de prier pour les morts ; — p. 51, *egin ziezoten* est-il suffisamment rendu par *they were making?* C'est que *egin* n'est pas du tout un participe présent !

Paris, 16 avril 1883.

Julien VINSON.

Studien zum Avesta von Karl Geldner. — Un vol. in-8, *Strasbourg*, Trübner.

Par cette nouvelle publication, M. Geldner se propose, non seulement de présenter de nouveaux essais d'interprétation, mais aussi et surtout de présenter sa méthode. C'est à ce titre que nous croyons devoir en dire quelques mots. M. Geldner ne veut rien moins que d'opérer une révolution dans l'exégèse de l'Avesta. Rien de bon, dit-il, n'a été fait avant lui. M. Justi est un ignorant glossateur; M. Darmesteter, par son ignorance du sanscrit, s'est creusé lui-même sa fosse; telles interprétations, qu'il a prudemment le soin de ne pas citer, sont des sottises qu'il ne vaut pas la peine de réfuter. Ignorance, absurdité, non sens, etc., sont ses termes habituels.

Une des sources principales de ces prétendues erreurs est, à ses yeux, la confiance que l'on accorde à la tradition zoroastrienne, aux livres pehlevis, etc. Pour lui, il ne se donne pas même la peine de les consulter; il passe à côté, dit-il, allant son chemin, interprétant selon que cela lui semble bon, et façonnant l'Avesta à ses idées personnelles. On se demandera naturellement comment M. Geldner peut juger de livres qu'il ne connaît pas, dont il ignore la langue, comme il le reconnaît lui-même implicitement. Mais M. Geldner a un grief à formuler contre elle, grief tel qu'il le dispense de tout examen : « c'est qu'elle rend les idées du temps où elle a été consignée par écrit, et non celle de l'époque de l'Avesta ».

Évidemment, tout ouvrage est dans ce cas, et l'on pourrait répondre que les Védas représentent également

d'autres temps, d'autres idées et même un autre pays. Mais là n'est point la question : il s'agit de savoir si, au temps de la rédaction de la version pehlevie, par exemple, l'Avesta était encore compris; si l'on connaissait encore la valeur des termes qui y sont employés, la nature des institutions, des instruments dont il y est parlé, des conceptions qui y règnent. Et comment pourrait-on répondre à cette question si l'on n'en étudie pas l'objet?

Comptant traiter sous peu ce sujet d'une manière expresse, nous nous contenterons aujourd'hui de cette simple réflexion. Ajoutons toutefois que M. Geldner est parfois forcé de recourir à cette tradition qu'il méprise si profondément, et d'admettre ce que d'autres lui ont emprunté, parce qu'en réalité il n'y a pas moyen de se tirer d'affaire sans elle.

Le livre de M. Geldner est divisé en deux parties. Dans la première il cherche à élucider quelques termes isolés; dans la seconde il donne des traductions suivies.

Nous ne pouvons le suivre dans ces discussions; il nous suffira d'en donner une idée à nos lecteurs.

On lui passerait volontiers toute fantaisie s'il ne se montrait si sévère, si injuste envers les autres; s'il ne se posait en redresseur de toutes les fautes, de toutes les inexactitudes, alors qu'il en commet lui-même un très-grand nombre. Il ne se gêne pas même pour attribuer à ses émules des fautes qu'ils n'ont point commises. Ainsi nous le voyons prétendre que j'ai pris *havètû* (au v. XXXIII, 3) pour un nominatif, tandis que je dis expressément que c'est un instrumental; au yesht XIV, 14, pour pouvoir porter une accusation d'inexactitude, il affirme qu'aucun interprète n'a traduit ce passage, tandis que tous l'ont

fait. Mais passons là-dessus et donnons quelques exemples des interprétations modèles de M. Geldner.

Aucun des sens donnés au mot *peshonatus* ne le satisfait; il lui en faut un nouveau : il imagine de rendre ce mot par *excommunié*. Comme le texte aussi bien que la tradition lui est contraire, il a recours aux arguments suivants : il rappelle, en donnant cela comme une découverte, qu'il s'agit d'une sorte d'excommunication à l'afrigân des *Gâhambârs*, et à ce propos, tout en censurant les autres éranistes, il nous donne des traductions du genre de celle-ci : *fraperenaoili yâtem gaèthanām*. Il expulse de la mémoire des hommes (Af. I, 11) ! *Yâtem gaèthanām*, cela veut dire « la mémoire des hommes » d'après M. Geldner. Autant vaudrait traduire : « le toit de la maison » ; cela signifie autant l'un que l'autre. Expulser de la mémoire des hommes, c'est, il faut l'avouer, une peine assez difficile à exécuter. L'excommunication mentionnée à l'afrigân ne prouve rien quant au sens de *peshotanus ;* c'est évident. Mais il y a contre l'explication inventée par M. Geldner des objections très-graves dans l'emploi de ce terme. Voici comment il les résoud :

Les bœufs, *aperetotanavô* que le fidèle offre au génie Saoka (vend. XXIV), sont des bœufs « qui n'ont pas été expulsés du troupeau. » Mais il ne ne nous dit pas pour quelle cause on les expulsait des troupeaux au pays de l'Avesta. — *Dahma* opposé à *peretotanus* n'est point l'équivalent du sanscrit *dasma,* religieux, doué d'un pouvoir surnaturel, mais dérive de *dahyu*, contrée; c'est « celui qui fait partie de la communauté religieuse et civile, en sorte que la *dahma afriti* est une bénédiction qui fait partie de la cité éranienne. — Le voleur *peshosâra* est

« expulsé de sa maison ». On se demande où M. Geldner a vu que *sâra* signifie « demeure » et que les voleurs sont expulsés de leur domicile; comment, en outre, *peretotanus* signifie « dont la personne est expulsée » et *peretosâra* « qui est expulsé de sa demeure. » Le sens doit être « dont la demeure est expulsée », car ces deux mots se séparent. Voy. *peshem sārem,* yt. XIV, 45. Je ne pense pas que ces réformes aient grand succès.

Au vendidad V, 14, *aèshasem* ne vient plus de *ishas* « désirer », comme tout le prouve, mais de *hīshas;* c'est « une bande », en sorte que tout le monde corporel devient « une bande ». La traduction reçue et très-correcte de *aèshasem jit ashem* « qui a détruit en soi, perdu la tendance à la sainteté », est pour M. Geldner un non sens qu'on ne réfute pas; mais le monde matériel devenu « une bande », c'est parfait. M. Geldner critique comme s'il ne connaissait pas la construction par l'accusatif de relation, si fréquente dans l'Avesta (cp. *vîspām hujiâiti*, etc.). Au y. XXXII, 1, notre docte auteur trouve absurde que les dêvas figurent. (Il travestit du reste la traduction qui en a été donnée.) Il change *daèva ahmi* en *dvânmahi*, ajoutant qu'une ignorance grossière a pu seule faire perdre de vue que le mètre n'admet ici que trois syllabes. Il oublie que d'après ses propres principes *daèva ahmi* peut se lire en métrique *daèvahmi*. Il ignore naturellement en outre que la leçon *daêva* est attestée par la version pehlevie *shedaân*, et qu'en outre elle est nécessaire au contexte. En effet, à la strophe 3, Ahura-Mazda, adresse la parole aux dêvas : « *at yûs' daèvâ* et vous, dêvas. » On ne parle pas ordinairement aux absents.

Au farg. II, 79, pour ne point admettre une explication

de *varefshva* (varf-shva), plus naturelle que la sienne (*varé shava*), il rejette, avec une ironie peut-être déplacée, la racine sanscrite *varf*, qu'il ne connaît pas.

Si exigeant pour les autres relativement à la précision philologique, il nous donne de fréquents exemples d'une exactitude semblable à celle-ci :

a) Le mot *réna* correspond à la fois et à *arana* et à *rna* (dette), ce qui amène au vendidad VII, 132, ce sens qu'il juge excellent : « Il n'incombera plus de dette aux deux esprits relativement à ce mort », et permet, dit notre auteur, d'effacer cette *absurdité qui fait ces esprits se prendre aux cheveux* (*sic*) pour un pauvre diable. Or, les dettes incombent, pensons-nous, au débiteur, et non à la justice. En outre, la lutte des bons contre les mauvais génies au sujet des âmes des morts est une croyance attestée par l'Avesta, aussi bien que par la tradition.

b) Pour expliquer *fravâiti* (y. XIV, 13), il fait de *vâ* une modification de *bâ* (luire) et change sans motif le sens de ce verbe dont il fait « regarder ». De *hitahê* (gén. de *hita*, équipage) qui suit, il fait *haetahê* qu'il traduit *ténèbres* en rapprochant ce mot de *sâyam*, *sero*, *saits* « soir ». Or, en tout état de cause, *sâyam* et ses congénères dérivent de *sâ*, finir, cesser, et désignent non « les ténèbres », mais le jour finissant, la dernière partie du jour. Il ignore en outre que *dûrê* se construit avec le génitif. Ne voulant point que l'Avesta parle des Mages et devant, pour les en expulser, expliquer d'une nouvelle manière le mot *môghu tbish*, il a recours au mot gothique *magu* « enfant du sexe masculin, jeune garçon ». Nous avons ainsi une malédiction prononcée contre l'homme aux mauvaises doctrines, contre ceux qui haïssent ou blessent leurs

compagnons, leurs contubernales, les *jeunes garçons, leurs proches* (y. LXIV, 24, 25). De plus, au vendidad IV, 131, brisant la symétrie des comparaisons (l'homme qui a des enfants est supérieur à celui qui n'en a point, celui qui a une maison à qui n'en a point, celui qui a des biens à qui n'en a point), il traduit ainsi le quatrième terme : l'homme qui a une épouse est supérieur à l'enfant mâle, et explique le mot *magavo fravak'shoit* par : « ex pube pueri », c'est-à-dire par des termes contradictoires car qui a la *pubes* cesse par cela même d'être *puer*. Il prend en outre *magavo* pour un génitif dépendant, tandis qu'il ne peut être que le sujet comme les autres termes correspondants. Et tout cela n'empêche pas M. Geldner de se moquer de qui évite ces méprises. Relativement à *hvâthra,* il ne s'est pas aperçu que ce mot est double, a deux sens et deux origines : « éclat, lumière » et « bien-être » ; la version pehlevie aurait pu le lui apprendre. Le sens de « bien-être » est impossible dans *vispohvâthra,* qualifiant les montagnes, et spécialement la montagne de l'aurore, et dans ces *hvâthra* que Ahura-Mazda a créés pour qu'ils se répandent par les astres : *raocébis' roithwen* (y. XXXI, 7).

A la fin de son livre, M. Geldner répond avec une certaine irritation à quelques objections faites contre certaines de ses précédentes interprétations. Voici un spécimen de ses réfutations :

J'avais fait observer que *srua* « ongle », au duel, désigne au farg. VII les ongles des deux mains, et que pour les morceaux coupés on emploie le pluriel *sruâo*. M. Geldner répond : « Il ne sait pas sans doute que *sruae* (*ca*) au § 4 est la forme régulière du duel. Ailleurs on trouve *sruâo* ».

Or c'est là précisément la base de mon argumentation; *sruae* au § 4 désigne évidemment les ongles tenant aux deux mains, puisqu'il y est dit : « Coupez-vous les ongles; quand on se coupe les ongles ». Ailleurs, c'est-à-dire au § 29, *sruâo* désigne les rognures que l'on offre à l'oiseau *athozûssa* ; pour qu'il les ramasse et empêche les dêvas de les prendre et de s'en faire des armes.

M. Darmesteter est malmené, parce qu'il n'aurait pas su que *mrga* signifie *oiseau* dans les Védas. Or *mrga* n'y signifie jamais oiseau, mais « bête fauve », comme je l'ai montré ailleurs.

M. Geldner ne devrait pas se mécontenter des observations qu'on lui fait, puisqu'il change lui-même d'opinion d'une étude à l'autre. Ainsi *upa maitèm* n'est déjà plus « à un pieu », mais c'est une interpolation à rejeter ou le sommet d'une montagne; *i shacem jit* n'est plus à corriger en *ishasâscit* ou *an*, mais c'est « une bande », etc. On voit par ces exemples que M. Geldner n'a pas le droit de le prendre vis-à-vis de ses collègues sur le ton qu'il adopte. Il pourra certainement rendre des services à la philologie avestique; mais pour cela il faut qu'il modère ses élans d'imagination et la confiance extrême qu'il a en ses conceptions subjectives, ainsi que le mépris qu'il professe pour celles des autres.

C. de Harlez.

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

GIRARD DE RIALLE

CONSERVATEUR DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME SEIZIÈME

15 JUILLET 1883

PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

—

1883

SOMMAIRE DU N° 3.

Pages.

Paul Regnaud. — Les antécédents et les équivalents phonétiques de la sifflante palatale en sanscrit..... 233

Julien Vinson. — Éléments de la grammaire générale hindoustanie..... 250

BIBLIOGRAPHIE.

C. de Harlez. — De l'exégèse et de la correction des textes avestiques..... 325

LES ANTÉCÉDENTS
ET LES ÉQUIVALENTS PHONÉTIQUES
DE LA SIFFLANTE PALATALE EN SANSCRIT.

Le but du présent travail est de démontrer que la sifflante palatale sanskrite *ç* n'est pas, comme on l'admet généralement, le substitut pur et simple d'une ancienne gutturale, mais bien le résultat de l'assimilation d'une sifflante dentale à une palatale suivante, issue elle-même d'une gutturale. Autrement dit et par exemple, *ç* est toujours pour *çc* ou *çch* venant de *sk* ou *skh*. C'est une constatation qui est de nature à exercer une influence considérable sur les théories phonétiques et morphologiques applicables à la linguistique indo-européenne, et qui résultera nettement, j'espère, des faits dont l'exposé suit :

PREUVES GÉNÉRALES

a) La sifflante dentale *s* se change régulièrement en *ç* devant *c* ou *ch*. Exemples : *kaç ca,* pour *kas ca, tasyâç châyâ*, pour *tasyâs châyâ*.

b) *Corollaire de la proposition qui précède.* — Aux groupes *sk*, *skh* ou *kš* (résultant d'une métathèse des éléments du

précédent), *st* ou *sth*, *sp* ou *sph*, si fréquents en sanskrit, ne correspondent nulle part des groupes *sc* ou *sch* (1). Comme on serait en droit d'attendre de ces derniers, en tant que transformés de *sk, skh* (ou *kš*), il y a tout lieu de supposer que *ç* les représente, au moins dans certains cas.

c) Si *ç* est une ancienne gutturale, comment se fait-il qu'on ne trouve pas en sanskrit de groupe *çs* correspondant à *ks* et que *s* devant *k* se transforme en *ś* et non en *ç?*

d) En pâli, la sifflante *s* correspond à elle seule aux trois sifflantes sanskrites *s*, *š* et *ç*. Est-il vraisemblable que, quand le *s* pâli représente cette dernière, elle soit issue d'une gutturale, surtout si l'on remarque que dans ce dialecte les groupes *sk* et *ks* se réduisent toujours à *k?* Le contraire aurait eu lieu et *sk* aurait donné *ss* ou *s* pour peu que la gutturale ait eu de propension à se changer en sifflante.

PREUVES SPÉCIALES

I. — CAS OU L'ANCIEN GROUPE *sk* OU *skh* EST REPRÉSENTÉ EN SANSKRIT PAR *çc*.

a. — Comme initial.

Rac. *çcand* « briller », d'où *çcandra* « brillant », pour *skand*, *skandra*. Cf. ξανθός pour *σκανθός (2).

(1) Cf. l'allemand *scheiden* auprès du grec σχίζω, du latin *scindo* et du sanscrit *chid*, *cchid*.

(2) Il est infiment probable que la racine latine *splend*, dans

R. *çcam* « apaiser », voir sur *çam*. De l'avis des auteurs du WP, ces racines sont parentes et reposent par conséquent sur une forme primitive commune.

R. *çcut* « couler », pour **skut*. L'ancienne gutturale est attestée par le grec χυτ-λάζω, χυτ-λόω, le latin *fundo* et peut-être *futo*, le gothique *giutan*, etc., et la sifflante initiale par les racines zendes *zgath* ou *zgad* « couler, courir ».

b. — çc *médial issu de* sk.

âçcarya « admirable ». Pânini, VI, 1, 147, fait dériver ce mot de la racine *çcar* = *car* « agir, aller », et du préfixe *â*. Si cette étymologie est exacte, *çcar* est une *nebenform* de *skar* « faire ».

Tiraçca (et les dérivés) « oblique », pour **tiraska*. Cf. le zend *tarasca* « à travers, en travers, obliquement ».

Niçca peut être, « en bas », dans le composé *niçcapraca* cité par le Comm. de Pânini, II, 1, 72, pour *niska*. Cf. *nyakša* « inférieur ».

Paçca (et les dérivés) « postérieur », pour **paska*. Cf. zend *pasca* « après, derrière », et latin *post* (avec dentalisme de l'ancienne gutturale).

R. *vraçc* « couper, déchirer, fendre », et le dérivé *vṛçcika* « scorpion », pour **vrask*. Cf. *vraska* « qui coupe », dans le composé védique *yûpavraska*.

R. *saçc* (et les dérivés *asaçcant*, etc.) « être attaché, suspendu à, être arrêté, etc. » Les auteurs du WP.

splendere est parente de *cand* dans *candere* (pour *scand*), moyennant le changement de la gutturale en labiale et la conservation de la liquide *l* (*r*), tombée dès la période proethnique dans *scand*.

considèrent avec raison cette racine comme une forme voisine de *sañj* « être attaché à », et de *sac* « accompagner, être uni à ». La forme *sakś* des mêmes racines et le dérivé *sakśaṇi* « compagnon, » indiquent un antécédent commun *sask* (1).

II. — CAS OU L'ASSIMILATION EST COMPLÈTE, C'EST-A-DIRE OU LE GROUPE *sk*, *skh* EST DEVENU *cc*, *cch*, PROBABLEMENT PAR L'INTERMÉDIAIRE *çc*.

a. — çch *initial.*

R. *cchad* (et ses dérivés) « couvrir, cacher », pour *skad* ou *skhad*. Cf. zend *scad* « tromper »; gr. σκότος, σκῦτος, latin *scutum*, etc.

R. *cchad*, *cchand* « paraître, sembler, trouver bon, etc. » Cf. *çcand* « briller », zend *sad* « paraître », pour **skad*, et pour le rapport significatif, *ruc* « briller », et *lok* « voir », latin *video* et *videor*, etc. (2).

R. *cchard* « rejeter, cracher, vomir » ; sens primitif, « séparer, diviser ». Cf. *kart* « couper, diviser, séparer », pour **skart*, comme l'indique *skar* dans le même sens, le latin *screare*, *ex-scrementum*, etc.

Cchardis « couverture, abri ». Cf. latin *scorteus*, *cortex*, pour **scortex*, etc.

Cchala « ruse, tromperie », probablement pour *ccharda*. Cf. le précédent.

(1) Cf. aussi la racine zende *hakhsk*, que Spiegel considère comme un élargissement de *hac* = sk. *sac*, mais qui n'en est qu'une autre forme.

(2) Cf. encore le sanskrit *ikś* « voir », et le grec εἴσκω « sembler, paraître ».

Cchavi « peau ». Cf. racine *scu* « couvrir ».

R. *cchâ* « couper, aiguiser, menuiser ». Cf. zend *shkâ* et *sâ* « même sens », gr. ξίω et ξύω, et voir sur racine *çâ*.

Cchâga et *cchaga* « chevreuil, chèvre, bouc »; voir sur *çaça*.

Cchâyâ « ombre ». Cf. gr. σκία.

Cchid « couper, fendre ». Cf. *skhid* « frapper, maltraiter », primitivement « blesser, couper »; zend *scid* « couper », gr. σχίζω, latin *scindo*, allemand *scheiden*.

Cchur « couper, graver, inciser ». Cf. *kšura* « instrument tranchant, rasoir », gr. ξυρός.

b. — cch *médial.*

Accha ou *acchâ*, préposition qui marque un mouvement dont le sujet est le point de départ, généralement avec indication d'un objet qui est le but de ce mouvement. Cf. gr. ἐξ et latin *ex*, qui s'employant le plus souvent sans indication de l'objet à atteindre, ont fini par indiquer d'une manière plus spéciale l'éloignement, c'est-à-dire un mouvement qui part simplement du sujet sans égard pour le point auquel il aboutit. Pour le sens primitif, rapprocher du reste l'expression sanskrite (védique) *acchâ vad* « saluer », du grec ἐξεύχομαι.

Accha « clair, limpide, transparent ». Cf. racine *ikš* « voir » et *akšan* « œil ».

R. *arc* (*rcchati*), primitivement « déchirer », d'où « tirer à soi, prendre, attaquer, atteindre ». Cf. *rakšas* « sorte d'ogre ou de démon », *ṛkša* « ours », et zend *rash* « blesser », d'où *rākhsyant* « terrible », etc.

R. *iš* (*icchati*) « désirer ». Cf. *gacchate, yacchati* et le

suffixe *σκω, *sco* des verbes grecs et latins, et zend *is* « désirer ».

Kaccha, forme prakritisée de *kakša* « ceinture », d'après le WP.

Kacchapa « tortue ». Cf. *kaçyapa,* même sens.

R. *gam* (*gacchati*) « aller ». Cf. les formes grecques βάσκω, βάσκε, βάσκον, etc.

Kṛcchra « mauvais, méchant, dur, qui cause la peine ou le besoin, difficulté, etc. » Voir sur *karç,* racine à laquelle ce mot se rattache étymologiquement.

Tuccha « vide ». Cf. zend *tus* pour **tusk* « être vide ».

Piccha « aile ». Cf. peut-être *pakša,* même sens.

R. *pracch* « interroger ». Cf. zend *frakhsh,* même sens, et latin *posco* pour **prosco.*

R. *marcch* « périr » (sens neutre). Cf. la forme voisine *mlakš* « couper » (sens actif).

R. *mlicch, mlecch* « parler d'une manière inintelligible, barbare ». Cf. allemand *wälsch.*

R. *Yam* (*yacchati*) « prendre, tenir ». Cf. *yakš,* avec le préfixe *pra* « s'avancer pour prendre, atteindre ».

R. *Yuch* (*yucchati*) « céder, s'en aller ». Cf. peut-être εἴξασκον, venant d'εἴκω.

R. *Vas. ucchati* « briller, brûler ». Cf. racine *uš* = *uç.*

III. — CAS OU LE GROUPE *çc,* VENANT DE *sk, skh,* S'EST SIMPLIFIÉ EN *ç.*

a. — *ç initial.*

(*Dans les exemples suivants l'équation* ç = sk *est certaine.*)

Çaka, *çakṛt* « excréments ». Cf. σκώρ, même sens.

Çṛṅga « corne ». La racine de ce mot se présente en sanskrit sous la double forme *var*, *vṛṇomi*, primitivement « envelopper, entourer », et *hvar*, *hvṛṇîte* « courber, faire plier », etc. Le grec σκολιός qui la contient montre qu'elle avait primitivement comme initiale le groupe *sk* ou *skh*.

R. *çat*, *çâtayati* (d'où *çâta* et *çâda*) « couper ». Cf. *kšad*, même sens, et grec σκεδάννυμι.

R. *çad* « vaincre », primitivement « frapper, tuer, couper ». Au sens neutre « se détacher, tomber ». Cf. *kšad* « couper », et zend *skend*, même sens.

R. *çap* « maudire ». Cf. soit *kšap* « se macérer », primitivement « se maltraiter », et zend *scap* « couper, briser, anéantir » ; soit le zend *zap* pour **zjap*, **skap* = sk. *jap* « parler, prier ».

R. *çam*, au sens neutre « être fatigué, être inactif, se reposer » ; au sens actif « agir, prendre peine, travailler ». Cf. *kšam* « se reposer, être en paix, prendre patience », etc., et zend *sam*.

Çambha « bâton, massue ». Cf. *skambha* et *stambha* « support, soutien, appui, colonne » et gr. σκῆπτρον.

R. *çar* (*çṛṇâti*) « briser ». Cf. *skar* « frapper, tuer », et zend *sar* pour **skar*. A cette racine se rattachent : *çara* « flèche » ; *çaru* « trait, flèche » ; *çarya*, *çalya* et *çallaka* « trait, flèche » ; *çala* et *çalala* « épine, piquant de porc-épine » ; *çalka* et *çalâka* « fragment ».

R. *çal* « aller, agir ». Cf. *car* = *skar*.

R. *çâ*, primitivement « couper, partager », d'où « donner », et *çâ*, dans le sens « d'aiguiser ». Cf. *cchâ* « aiguiser » ; zend *skhâ* « couper » ; gr. ξίω et ξύω.

Çilpa « ornement, art », primitivement « découpure, sculpture » (1). Cf. latin *scalpo* et *sculpo*.

R. *çî*, *çîyate* (sens et forme du passif) « être détaché, coupé, tomber, périr ». Cf. *kši* « couper, détruire, anéantir ».

R. *çî* « être immobile ». Cf. *kši* « séjourner, rester immobile, demeurer, habiter ».

R. *çubh* ou *çumbh* « prendre une course précipitée », d'où *çubh* « course rapide » et *çîbhas* « rapidement ». Cf. *kšubh* « être agité, se mettre en mouvement » et *kšip-ra* « rapide ».

Çûdra « homme de basse condition ». Cf. *kšudra* « petit, infime, vil ».

Çûra « héros ». Cf. ἐπί-σκυρος.

Çûla « pieu ». Cf. σκόλοψ.

Çṛṅgala « ceinture »; voir sur *çṛṅga*.

R. *çram* « prendre de la peine, se fatiguer ». Cf. *çam*, *kšam* et *klam*, pour **sklam*, acceptions analogues.

R. *çrambh* « s'appuyer sur, se confier à ». Cf. *skambh* et *skambh* pour **skrambh* « appuyer, soutenir ».

R. *çru* « crier, faire entendre, entendre », d'où *çravas* « cri ». Cf. *kar* (*skar*), *kir* (dans *kīrti*) *kūr* = sk. **krū*, **skrū* « crier, célébrer ».

Çvaçura « beau-père ». Cf. allemand *schwäger*.

Dans les exemples suivants l'équation ç = *sk n'est que très probable.*)

R. *çams* « crier, prier, parler, célébrer ». Cf. zend *sagh*, *sāgh*, *segh*, même sens, très probablement pour

(1) Cf. pour le sens *pimç* ou *piç* « découper et orner, peindre ».

**skagh*, etc.; d'autre part, la gutturale s'est conservée dans le latin *canere*, s'il est permis d'y voir la même racine.

R. *çak* « pouvoir », qu'on ne peut guère séparer de *sah*, même sens, et de *vah* « porter ». En tenant compte du grec ἔχω, on remonte à un antécédent commun ** skakh*, ** svakh*.

Çaṅkha « coquillage », probablement pour **çarṇgha*. Cf. *çṛṅga* et *çṛṅgala*.

Çata « cent », pour **skata* ou **eskata* comme l'indique le témoignage combiné du zend *satem*, du gr. ἑκατόν et du latin *centum*.

Çabda « son, parole ». Cf. zend *sap* « dire » pour **skap*.

Çarman « abri ». Il semble difficile de séparer ce mot de *carman* « peau », *cchadman* « toit », *cchardis* « abri ». La forme primitive de la racine serait **cchard* = **skard* ; voyez sur *chardis*. S'il fallait, au contraire, voir dans ce mot, comme les auteurs du WP., une racine voisine de *çri*, se reporter à cette racine. Même observation sur *çaraṅa* « refuge », et les autres mots de même famille.

R. *çardh* « se montrer injurieux ou moqueur vis-à-vis de quelqu'un ». Cf. *spardh* par labialisme pour **skardh* « lutter pour la prééminence, rivaliser ».

Çaça « lièvre ». Cf. *cchâga* « chevreuil ».

R. *ças* « couper ». Cf. *gāgh* « frapper », qui pour la finale est à *ças* comme *gāgh* « manger » est au sanskrit *ghas*, et *vāgh* « habiter », au sanskrit *vas*. Cf. aussi et surtout le latin *secare* pour **scecare*.

R. *çâs*, dans le sens de « blesser, punir, frapper », mêmes rapprochements.

R. *çâs*, dans le sens « d'enseigner ». Cf. sanskrit *çams* et zend *saǧh*, *sâǧh* et *sās*.

Çiš « rester », primitivement « être détaché de, séparé de ». Cf. zend *sish* « être de reste ».

Çik « verser de l'eau, arroser, jaillir », d'où *çikara* « goutte d'eau, pluie ». Cf. *sic* « arroser » et zend *hic*, même sens. Ces racines supposent un antécédent commun **skik*, **skik*.

Çighra « rapide, vite ». Cf. *kšipra*, même sens, et voir ci-dessus au mot *çubh*.

Çila « mœurs, manière de faire et d'être ». Cf. *car*, d'où *âcâra*, même sens, et pour le vocalisme, le participe *cîrṇa*.

R. *çuc* « briller, brûler ». Cf. zend *suc*, *sukhsh* et *hush* « être sec », d'où la presque certitude d'un antécédent commun **skusk*.

R. *çudh* « purifier », primitivement « briller, faire briller », apparentée à la précédente racine moyennant le dentalisme de la finale, et cf. zend *sud*, même sens.

R. *çubh* « orner », primitivement « briller, faire briller », apparentée à *çuc*, moyennant le labialisme de la finale. Rapprocher aussi particulièrement *çubhra* « brillant, éclatant, beau », de *çukra* et *çukla*, même sens.

R. *çuš* « sécher », primitivement « brûler ». Cf. racine *çuc*, le dérivé *çuška* « sec », montrant que *çuš* est pour *çušk*. Cf. aussi le latin *siccus* pour **sciscus*, **scuscus*.

Çrat (avec *kar*) « affirmer » (avec *dhä*) « croire ». Si cette particule vient de *hṛd* « cœur », comme l'a proposé avec beaucoup de vraisemblance M. James Darmesteter, cf. *hrâd* « rendre un son », et zend *zrâd*, même sens, d'où la probabilité d'un antécédent commun *skrâd*.

Çrath et *çlath* « se détendre, se diviser, se dissoudre ». Cf. *kart* « couper, diviser, séparer » ; *kšad*, même sens,

gr. σκιδάννυμι, d'où la probabilité d'un antécédent commun *skrath ou *skarth.

R. *çri* « se reposer sur, s'attacher à, s'appuyer ». Cf. *çî* « être en repos ».

R. *çriš* et *cçliš* « s'attacher à, embrasser », etc. Cf. zend *srish*, même sens.

b. — ç *médial* = sk (*avec certitude dans les exemples suivants*).

R. *aç* « prendre, atteindre, obtenir, posséder, maîtriser ». Cf. *akš*, même sens.

R. *aç* « manger ». Cf. latin *esco*, *esca*; le grec ἐσθίω est probablement pour *ἐσχιω, par dentalisme.

Açan « pierre »; *açman*, même sens; *açani* « trait, carreau de la foudre »; *açri* « tranchant d'une arme ». Cf. ὀξυς dans le sens de « tranchant, pénétrant, piquant », ἀξίνη, latin *ascia*, et probablement sk. *asi* « épée », pour *aski.

Açva « cheval », et *âçu* « rapide ». Cf. ὀξύς, inséparable de ὠκύς, dans le sens de rapide (1).

îdṛç, *îdṛça* « tel ». Cf. *îdṛkša*, même sens.

R. *îç* « posséder, maîtriser, commander ». Cf. *aç* et zend *is*, même sens. Le rapport phonétique entre *aç*, *is*, *îç*, est le même que celui qui existe entre les racines *ar* et *îr*. La parenté des deux racines résulte encore de ce fait que *aç* est sans dérivés, tandis qu'il y en a un grand nombre de rangés autour de *îç*. Ils dépendent évidemment de l'une et l'autre. Le sens de « être le maître, commander » pour la racine *aç* est surtout indiqué par le

(1) Cf. le latin *accipiter* pour *ascipiter*, comme *siccus* pour *siscus*.

rapport du prétérit anormal *ânaṭ* avec les formes de la racine *nakš* et les mots grecs ἀνάσσω, ἄναξ, ἄνασσα.

Uçanâ « avec désir », *uçij* « désireux »; racine *vaç* « désirer ». Cf. allemand *wunsch*, *wünschen*.

Kaçyapa « tortue ». Cf. *kacchapa*, même sens.

R. *kâç* « apparaître, briller ». Cf. *cakš* « apparaître, voir », et zend *kas*, même sens.

Kîdṛç et *kidṛça* « quel ». Cf. *kidṛkša*, même sens.

Koça, différentes sortes de réceptacles de forme ovoïde. Cf. *kukši* « ventre ».

Tâdṛç et *tâdṛça* « tel ». Cf. *tadṛkša*, même sens.

R. *damç* « mordre ». Cf. grec δάξ, ὀδάξ, ὀδάξω, etc., et zend *das* « mordre ».

R. *darç* « voir ». Cf. **dṛkša* dans *îdṛkša*, et zend *dares*, même sens.

R. *daçasy* « adorer »; *dâç*, même sens. Cf. *dakšiṇâ* « offrande aux dieux », et *dikš* « faire une consécration ».

R. *diç* « montrer ». Cf. zend *daksk*, *dis*, même sens; grec δειδίσκομαι, διδάσκω; latin *disco*.

R. *naç* « réunir, s'unir ». Cf. *nakš* « prendre, atteindre, posséder », et zend *nas*, même sens, et *naz* « réunir ».

R. *naç* « périr » d'où *niç*, *niçâ* « nuit ». Cf. zend *nas*, même sens; grec νύξ, νυκτός, pour *νυξος (cf. ἄρκτος « auprès de », sanskrit *ṛkša*), latin *nox*, *noctis* et *nox*, adv. *noxa* et les dérivés.

Parçu, *paraçu* « hache, faux, côte ». Cf. grec πέλεκκος pour *πελεσκος, et latin *falx*.

R. *paç* et *spaç* « voir ». Cf. zend *spas*, même sens; paléo-slave *pas* et latin *-spex*, si, comme je le crois, le *x* est indépendant de la désinence casuelle.

Bhṛça « grand, fort ». Cf. zend *frakhsh* « grandir »,

R. *Març* « toucher, frotter ». Cf. *mrakš* « frotter, frictionner », et les dérivés *mrakša*, *mṛkša*, etc.

Maçaka « mouche ». Cf. *makša, makšika,* même sens, et latin *musca.*

R. *piç* (et tous les dérivés) « couper, découper », d'où « orner ». Cf. zend *pis* et *piksh,* même sens.

Praçna « question ». Cf. *pracch* « interroger ».

Miçra « mêlé ». Cf. *mikš* « mêler »; grec μιξος, μίσγω; latin *misceo*, *mixtus;* allemand *mischen.*

Ruçant « brillant ». Cf. *rukša,* même sens, et zend *ruksh* « briller ».

R. *vaç* « désirer ». Cf. zend *vas,* même sens, et allemand *wünschen.*

Vaçâ « vache ». Cf. soit le latin *vacca* pour **vacsa,* comme *siccus* pour **siscus*; soit le sk. *ukšan* « taureau » et peut-être le grec μόσχος « veau ».

Exemples où l'équation ç = sk *n'est que très probable.*

âças « désir »; *âçâ*, même sens; *âçis* « prière, désir ». Voir ci-dessus racine *çams.*

âçâ « ciel, espace céleste ». Cf. *îkš* « voir », primitivement « luire ».

R. *karç* « maigrir ». Cf. zend *kares,* même sens.

Keça « cheveux »; *keçara* « crinière ». Cf. la forme sanskrite *kesara* et le latin *caesaries,* mots dans lesquels le *s* ne peut être considéré comme le représentant d'une ancienne gutturale.

R. *kruç* « crier ». Cf. zend *khrus,* même sens, et peut-être grec κῆρυξ où le ξ doit être considéré comme appartenant tout entier à la racine.

R. *kliç* et *riç* « maltraiter, blesser, briser, déchirer ». Cf. grec ἐρέχθω pour *ἐρεσχω, comme ἄρκτος est pour ἄρσκος. Cf. aussi allemand *reissen*.

Daçan « dix ». Cf. zend *dasa*, ombrien *deçen*.

Paçu « bétail ». Cf. zend *pasu*, même sens.

R. *bhramç*, *bhraç* « se briser, se détacher, tomber ». Cf. allemand *bresche*.

Raçana et *raçmi* « bride, guide, rênes ». Cf. racine *rakš* « prendre » dans *rakšas*, etc.

R. *ruç* « maltraiter ou être maltraité ». Cf. *rûkša* « sec, dur ».

Lopâça « renard ». Cf. grec ἀλώπηξ où le ξ appartient probablement au thème.

R. *vâç* « mugir ». Cf. zend *vash*, *vashks* « crier, parler ». (Voir Spiegel, *Vergl. Gramm. der Alteran. Spr.*, p. 151.) •

Vimça « vingt ». Cf. zend *vimsa*, même sens.

R. *viç* « entrer, pénétrer ». Cf. zend *vis*, même sens.

Viçva « tout ». Cf. zend *vîspa*, *visa*, même sens.

R. *sparç* « toucher, frotter, presser ». Cf. *març*, dont cette racine est parente, et zend *spakhsh* pour **sparkhsh* « presser, opprimer ».

Les substantifs comme *kuliça*, *paṭṭica*, *paḍviça*, *pâlâça*, *babhruça*, *bâliça*, etc., sont probablement formés au moyen d'un suffixe *ça* = *ska* (cf. suffixe grec σκο, latin *sco*) qui s'est maintenu intact (à part la métathèse des éléments consonnantiques) dans *îḍrkša* et les autres composés avec *dṛkša* et dans *dyukša* « céleste ».

Les adverbes en *ças* comme *ekaças*, *hhaṇḍaças*, *dviças*, etc., sont à comparer non seulement à ἑξάκις, πολλάκις,

qui ne prouvent rien, mais encore à δίχα, τρίχα, probablement pour *δισχα, *τρισχα, comme l'indiquent les formes dialectiques des adjectifs voisins διξός, τριξός.

Les conclusions indiquées au début de ce travail peuvent, en dépit des faits qui précèdent, donner lieu à trois objections principales que je vais indiquer et combattre.

Première objection. — Si *ç* représente particulièrement l'élément sifflant d'un ancien groupe *sk*, *sc*, comment se fait-il qu'il alterne fréquemment avec la gutturale *k*, comme par exemple dans *drakšyâmi*, futur de *dṛc*, voir ?

Réponse. — Le même phénomène a lieu dans *prakšyâmi*, futur de *pracch*, et dans *vrakšyâmi*, futur de *vraçc*. Or, dans ces deux cas, il est évident que la gutturale du futur représente la palatale de la racine et non pas la sifflante intacte ou assimilée qui la précède, absolument comme dans *mokšyâmi* auprès de *muc*. Il en est de même pour *drakšyâmi* auprès de *darç* ou *dṛç*, pour **darçc* **drçc*. D'ailleurs, il n'est pas impossible que, partout où le groupe *kš* se rencontre en sanskrit, il n'appartienne en son entier à la racine, au lieu de représenter souvent, comme on l'affirme, une gutturale radicale suivie d'un *s* qui dépend d'un suffixe. En ce cas, des formes comme le locatif pluriel *vâkšu* (de *vâc*, *vâk* pour **vâks*), le futur *vakšyâmi* (de *vac*, *vak* pour **vaks*), etc., seraient pour **vakš-su*, *vakš-syâmi*. Ce qui, indépendamment des raisons historiques, donne du poids à cette conjecture, c'est : 1° que le *samdhi* grammatical de *k* + *s* est *ks* et non *kš* ; 2° que ce groupe essentiellement proethnique, comme on le voit par le zend *ksh*, le grec ξ, le latin *x*, l'allemand *chs*, a toutes les apparences d'une combinaison

primitive qui n'a pu se former qu'au sein d'un même élément grammatical, et non pas par suite de la jonction de deux éléments grammaticaux distincts; 3° du peu de vraisemblance que présente la théorie en vertu de laquelle les aoristes multiformes à thème verbal faible comme *avṛkšam adikšat*, etc., seraient formés au moyen d'un suffixe *sa* (1).

Deuxième objection. — Dans la même hypothèse, pourquoi *ç* est-il si souvent représenté par une gutturale dans les langues congénères?

Réponse. — Cette objection n'en est pas une si l'on admet le fait si facile à démontrer de la réduction possible dès l'époque proethnique d'un groupe *sk* à *k*. (Cf. *skar* et *kar*.) De même qu'en sanskrit on a *çand* auprès de *çcand*, *sac* auprès de *saçc*, sans qu'il y ait lieu de conclure que *ç* dans ces secondes formes représente une ancienne gutturale, de même en grec διδάχη et en latin *dico* n'autorisent pas à penser que la gutturale de ces formes correspond au *ç* de la racine sanskrite *diç*, attendu que cette sifflante est représentée par son analogue véritable *s* dans les formes plus larges διδάσκω, διδίσκω, *disco*, *disciturus*, *discipulus*, etc.

Troisième objection. — Les racines zendes en *khsh* sont, d'après la généralité des grammairiens, des élargissements de racines à gutturales.

Réponse. — En admettant la réduction possible dont il a été question plus haut d'un groupe *sk*, *shkh* ou *khsh*

(1) *Ajakšat* auprès de *jakš*; *cakšata* auprès de *cakš*; *atašṭa atakšit* auprès de *takš*, contribuent surtout à rendre cette théorie douteuse.

à l'un ou l'autre de ses éléments *s* ou *k*, rien, absolument rien, n'autorise à considérer *pikhsh*, par exemple, comme une forme élargie de *pis* (1), tandis qu'au contraire toutes les analogies s'accordent pour indiquer que *pikhsh* est l'équivalent du sanskrit *piç* pour **piçc*, **pisk* ou **pikš* et que le groupe final d'une telle racine ne diffère pas par son origine du même groupe initial dans *khshan*, *khshi*, etc., pour lesquels on n'irait pas, je pense, jusqu'à supposer un élargissement. La preuve absolue du reste que le mouvement naturel du langage réduit au lieu de développer un pareil groupe résulte de la comparaison des formes redoublées : *ca-kšade*, *ci-kšepa*, *ca-skambha*, avec les racines *kšad*, *kšep*, *skambh*.

Paul Regnaud.

(1) Ce qui serait un véritable *guṇa* consonnantique; ce *guṇa* a du reste été aussi fertile que l'autre en fausses explications. — Pour la réduction de *sk* à *s* en zend, cf. *s* ombrien = *x* (Bréal, *Tables Eugub.*, p. 335). D'ailleurs je démontrerai prochainement qu'en sanskrit même, tout *s* qui ne fait pas partie d'un groupe de consonnes est pour *sk*. Cf. aussi au *ç* sanskrit le *ç* ombrien qui a la même origine et la même valeur.

ÉLÉMENTS

DE LA

GRAMMAIRE GÉNÉRALE HINDOUSTANIE

INTRODUCTION

Il n'existe en français, pour l'étude élémentaire de l'hindoustani, que les *Rudiments* de M. Garcin de Tassy; mais cet ouvrage, publié en 1829 et réimprimé en 1863 presque sans changements, ne répond plus tout à fait aux exigences de la science linguistique moderne. Il paraissait utile, non de le remanier, mais de le compléter pour ainsi dire, en expliquant l'origine de certaines formes et la raison de certaines règles, ce qu'on ne pouvait faire sans jeter un coup d'œil rapide sur les variations locales de la langue vulgaire parlée.

L'illustre professeur dont je viens de citer le nom respecté, avait d'ailleurs le défaut ou le tort tout relatif d'être un sémitiste, un arabisant distingué. Élève brillant de Silvestre de Sacy, il était arrivé à l'hindoustani par le persan, d'une façon pour ainsi dire analogue à celle dont les Musulmans ont envahi l'Inde. Mais, quelque imbus et pénétrés d'arabe ou de persan que soient l'*urdu* et l'*hindi*, ils sont exclusivement indo-européens, fils naturels et légitimes du vieux parler fixé par les hymnes du *Vêda*, des vieux dialectes uniformisés par le sanskrit classique.

Ces vieux dialectes sont représentés par les *prâkrits* qui jouent dans l'histoire des idiomes aryens modernes de l'Inde le rôle du Gotique dans le Germanisme; on sait que les grammairiens indigènes ont distingué quatre prâkrits principaux, le *Mahârâṣṭrî* (dans

le pays actuel des Mahrattes), la *Çâurasênî* (dans le pays de Braj), le *Mâgadhî* (dans le pays de Bihâr) et le *Pâiçâcî* (Népâl, Décan, Pâṇḍya, etc.). Le *pâiçâcî* était proprement le langage impur des indigènes, descendants des habitants primitifs qui occupaient le pays avant l'arrivée des Aryas. Il y avait aussi les patois ou dialectes *Apabhramças*, dont on énumère dix variétés et qui étaient proprement des idiomes aryens populaires. N'oublions pas le *Pâli*, langue sacrée de Ceylan, qui paraît être un *Apabhramça* littéraire et qu'on rattache généralement au *Mâgadhî*.

Quelle est aujourd'hui la statistique linguistique de l'Inde?

Si nous laissons de côté le *Brahuî* parlé par des tribus assez peu nombreuses sur la frontière de l'Afghanistan (1) et d'autres langues parlées dans les vallées limitrophes du Tibet, de l'Indo-Chine, etc., nous trouvons dans l'Inde trois groupes de langues tout à fait différentes et parfaitement indépendantes.

Le premier groupe comprend les langues *Dravidiennes* parlées, dans la moitié septentrionale de Ceylan et dans toute la région qui s'étend du cap Comorin à Goa d'une part, à la Gôdâvârî de l'autre,

(1) On a rapproché le brahui des langues dravidiennes. Il présente en effet avec elles une remarquable analogie de vocabulaire; ainsi les adjectifs numéraux de 1 à 3, y sont dravidiens, et au dessus de 4 ils sont persans. Les textes originaux que l'on a jusqu'ici publiés sont peu nombreux; l'*Indian Antiquary* a donné récemment deux chansons : voici le commencement de l'une, que je traduis littéralement :

khank-nâ	*larzîrah*	—	*lakas*	*qarzîrah*
Les yeux de toi	sont éclatants;	—	des lakhs	ils donnent.
Dandânk	*sadaf-nâ*	—	*burzî*	*lawangnâ*
Les dents	perle de toi	—	longue	cannelle.

Le brahui a été étudié par Leech en 1838 (*Journal de la Soc. as. du Bengale*, réimprimé à part en 1849), Lassen (t. V de la *Zeitschrift für kunde der Morg.*), F. Fini (*Bolletino*, 1870), et surtout par Bellew (*From the Indus to the Tigris*, Londres, 1874, app.). Une grammaire en caractères arabes, dont je dois un exemplaire à la libéralité du Secrétaire d'État de l'Inde, que je remercie de cette faveur toute spontanée, a été publiée en 1877, à Karratchi, par M. Allax Bux. Le travail le plus complet et le plus scientifique est celui de M. Trumpp, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Munich* (4 décembre 1880).

par environ cinquante millions d'hommes. Il se subdivise en tamoul (au sud-est 15,500,000), Télinga au nord-est (16,000,000), Canara au nord-ouest (9,000,000), Malayâla au sud-ouest (3,500,000), et comprend encore huit à dix langues plus ou moins incultes.

Le second groupe comprend les langues auxquelles M. G. Campbell a proposé en 1869 de donner le nom de *Kolariennes ;* elles sont parlées sporadiquement dans la région centrale, entre l'*oriya*, le *bangâli*, l'*hindi* et le *mârathi*, par environ deux millions et demi d'hommes. On y reconnait deux principaux dialectes, le *Santâlî* et le *Mundârî*.

Au point de vue du vocabulaire, ces deux groupes diffèrent radicalement; au point de vue phonétique et morphologique, ils offrent aussi de grandes différences, quoique incontestablement *agglutinants* tous les deux. Mais les Kolariens aiment les hiatus de voyelles qu'évitent les Dravidiens; les Kolariens ont un duel que n'ont pas les Dravidiens; ils ont une conjugaison incorporante très développée, tandis que le verbe dravidien est non incorporant et très simple; ils ont enfin la numération vigésimale (signe général d'infériorité sociale), tandis que les Dravidiens comptent par dix (1).

Toutes les autres langues de l'Inde, y compris le *Cinghalais* ou *Elou* parlé à Ceylan, sont indo-européennes et flexionnelles. Elles se répartissent de la façon suivante :

1° Au Nord, vers Simla, le *Nâipali* ou *Népali* (langue du Népâl), auquel on rattache le *Garhwâlî* et le *Kumaônî;* on en fait aussi des dialectes hindis;

2° Au nord-ouest, le *Panjabî*, divisé en *Panjabî septentrional* (Lahore) et en *Multânî* (Multan) (12,000,000 h.);

(1) Il a été publié sur les idiomes kolariens, outre d'assez nombreux articles de journaux, plusieurs bonnes grammaires, celles de Phillipps (1852), Skrefsrud (1875), Whitley (1873), Nottrott (1882). On a écrit ces langues en caractères devanagari ou en bangali. Voici, comme spécimens, un passage du Nouveau Testament Santali (Calcutta, 1877) offrant un exemple du duel (Marc, X, 35, 36) :

35. *Khangi Zabadi ren hopon Yakub ar Yuhanna Yesu then he : katekin menkeda, E guru, alinkin menek kana, okakolin koimea, onakom emalin.*

36. *Oni onkine kuliketkina : cetben namkana aben lagit cet in cikaia?*

3° A l'ouest, le *Sindhî* (cours inférieur de l'Indus), divisé en *Sirâiki*, *Tharêli*, *Lâri* (2,000,000 h.);

4° A l'ouest encore (golfes de Kacch et de Cambaye), le *Gujarati* (6,000,000 h.);

5° Au sud-ouest, le *Marâṭhî*, subdivisé en *Konkanî* (Bombay, Goa), en *Marâṭhî méridional* et en *Marâṭhî du Décan* (13,000,000 h.);

6° Au sud-est, l'*Oṛîya* (Ganjam, Balassore) (5,000,000 h.);

7° Au nord-est le *Bangâlî* (Bengale) partagé en *Bangâli du Nord*, *du Centre* (Dacca), *du Sud* (Calcutta, Chandernagor) et *de l'Est* (36,000,000 h.);

8° Enfin l'*Hindî*, dont nous allons examiner de plus près les subdivisions dialectales et qui est parlé par au moins 60,000,000 h., près du quart de la population de l'Inde entière.

L'*hindi* est donc la principale langue de l'Inde. Il est parlé sur une étendue d'environ 400,000 kilomètres carrés, limitée au nord par la chaîne de l'Himalaya; à l'ouest par une ligne allant de Simla au golfe de Kacch; au sud par la Narmadâ ou les monts Vindhya, et à l'est par une ligne courant vers le nord-est jusqu'au confluent du Gange et de la Sankhasî qui sert elle-même de limite.

Sur une étendue de terrain aussi vaste, le langage ne saurait être uniforme. Pas plus que dans nos langues d'Europe, le vulgaire n'a partout la même prononciation, le même vocabulaire, les mêmes formes. On peut classer ces variétés locales en grands dialectes régionaux dont les principaux seraient, en allant de l'Ouest à l'Est, — les dialectes de la Râjpûtânâ et principalement le *Mârwâṛi*, parlé par la tribu des *Mâṛs* à l'Ouest des monts Aravalli vers Jodhpur et Jaynagar; ceux de la Râjputânâ orientale, entre les monts Aravalli et la Bêṭwâ vers Jaypûr et Kôtah, y compris le *Mêwâri* ou *Mâiṛwâri* parlé par les Mâirs et dans le Mêwâr; le *Braj bhâkhâ* (bhâṣâ), au Nord, dans le haut Doâb, dans les plaines de la Jamnâ et du Gange, vers Agrâ, Mathurâ, Delhî; le *Kanâuji* à Kanâuj, dans le bas Doâb, et le Rôhilkhaṇḍ; le *Bâiswâṛi* ou *Awadhi*, chez les Râjpoutes Bâis, au Nord d'Allahâbad, d'Audh (Oude) et de Lakhnâu (Lucknow); le *Baghelkhaṇḍi*, chez les Râjpoutes Baghels au sud d'Allahâbâd; le *Bhûndelkhaṇḍi*, au sud-ouest d'Allahâbad, au sud-est de Goualior, et le *Riwâi*, entre Bénarès et Japalpoure; le *Bhôjpûri*, sur les bords du

Gange, vers Bénarès et Tchaprâ ; le *Maithilî* à Tirhut, Murzaffarpur et Darbhanga, qui tire son nom de l'ancienne Mithilâ, où est né *Krṣna ;* enfin le *Mâgadhî* ou *Bihârî*, vers Gayâ, Patnâ et Bhâgalpûr.

Ces dialectes se rapprochent naturellement en deux grandes divisions séparées par le 78e degré de longitude, l'*hindi occidental* et l'*hindi oriental*. Ce dernier, qui devrait recevoir le nom de *Bihari*, se subdiviserait, suivant M. Georges A. Grierson, en *Bhôjpûri*, *Mâithili* et *Mâgadhi*. M. Hoernle rapproche l'*hindi oriental* du Bangali et de l'Oriya qui se rattacheraient ainsi que le Marathî au vieux Mâgadhî, tandis que l'hindi occidental, apparenté au Panjabî, au Sindhî, au Gujaratî, descendrait avec le Nâipalî de l'ancien Çâuraçênî populaire.

L'ancien hindi occidental a donné naissance à l'*hindi* classique moderne et à l'*urdu*, qui ne diffèrent guère l'un de l'autre que par l'écriture. L'hindi a gardé la vieille écriture indienne, le dêvanâgarî, tandis que l'*urdu*, par un préjugé religieux, a adopté l'incommode écriture arabe sous la forme que lui avaient donnée les Persans. L'urdu et l'hindi moderne ont emprunté un grand nombre de mots persans, arabes et même turcs ; ceux qui veulent écrire en hindi affectent d'employer le moins grand nombre de mots étrangers possible ; ceux qui se servent de l'urdu font plutôt le contraire. L'urdu, qui sert de *lingua franca* dans une grande partie de l'Inde, prend dans le Dekhan le nom de *dakhnî ;* il y présente certaines particularités phonétiques et morphologiques assez peu importantes. L'urdu a pris naissance autour de Delhi, dans les camps militaires (*urdu*) des conquérans persans au XIIe siècle de notre ère, après la bataille de Pânîpat, gagnée en 1192 par les Musulmans. Le fond original en est le parler de Braj, influencé par le Mârwârî et le Panjabî.

J'emprunte la plupart des détails qui précèdent à l'excellente *Grammar of the Eastern Hindi* du docteur R. Hoernle (Londres, 1880, xv-416 p. in-8o), de même que pour la rédaction des pages qui vont suivre j'ai consulté la plupart des grammaires récemment publiées par les Anglais, et notamment la *Hindi Grammar* du Rév. Kellogg (Allahabad, 1876, xviij-380-26-9 p. in-8o). J'ai classé les éléments grammaticaux de l'*hindustânî* (et sous ce nom je comprends l'ensemble des dialectes, vulgaires et écrits, naturels et artificiels ou

littéraires, de l'hindi, langue principale de l'Hindoustan) de la manière qui m'a paru la plus naturelle et la plus scientifique. Ce n'est là, dans ma pensée, qu'un résumé, qu'un programme à l'usage des élèves de l'École des langues orientales et que je me réserve de développer dans mes leçons orales, comme je l'ai fait pendant le second semestre de l'année 1881-1882, et pendant l'année 1882-1883.

J'ai toujours pris pour prototype, pour point de départ, l'hindi-urdu. Mais il m'a paru excellent d'indiquer les variations régionales et de donner un aperçu rapide de l'histoire de la langue. Depuis que dans l'Inde anglaise le persan n'est plus la langue officielle, c'est-à-dire depuis 1837, depuis qu'un mouvement très sensible s'opère parmi les pandits, tendant pour ainsi dire à la purification de l'urdu, la connaissance de l'urdu seul n'est évidemment plus suffisante.

Je termine en donnant un spécimen de l'*urdu* (un passage du *Bagh ô Bâhar*), un spécimen de l'*hindi littéraire* (un extrait de l'*hitopadêça*) et un spécimen de l'*hindi oriental* (un conte recueilli par M. Hoernle). Je laisse en romain les mots étrangers.

I. — Urdu.

Isî ummed *mêm* Bâdṣâh *kî* 'umr *câlis* *baras hô-gayî*.
Telle espérance dans Roi, Pacha de âge quarante années être alla devint.

Ek din sîs mahall *mêm* namâz adâ *karkê*
Un jour miroir endroit dans prière accomplissement ayant fait,

wazifa *parh rahê* *thê;* *êk* bangî, âîné *kî* taraf khiyal
leçon (1) lire demeuré était; une fois, miroir de côté idée

jô *karte hâim* (2), *tô* *êk* sufed *bâl* *mûchôm* *mêm* *nazar*
quand faisant il est alors un blanc poil moustache dans vue

âyâ, *kî* manind târ-i muqquais *kê* *camak* *rahâ* *hâi*.
alla, que pareil fil de broderie de éclat demeuré était.

Dans cette espérance (d'avoir un fils), le roi atteignit l'âge de

(1) Leçon journalière du Qoran.
(2) *Thê*, *hâim*, etc., pluriels honorifiques.

quarante ans. Un jour, comme il faisait sa prière dans une salle tapissée de miroirs, il se mit à lire sa leçon journalière ; tout à coup, un hasard ayant attiré ses regards sur un miroir, il vit dans ses moustaches un poil blanc qui brillait comme le fil d'une broderie.

II. — Hindi littéraire.

Ek bâr mâim nê Dakṣiṇâranya mêm phirtê dêkhâ ki êk
Un jour moi par Dakchimâranya dans promenant vu que un
bûṛhâ byâghar nahâ-kar kuç hâth mêm sarôvar tir par
vieux tigre, s'étant baigné, du kuça main dans, étang bord sur
kahtâ hâi : hê pathik ! is suvarṇ kê kankaṇ kô lê ! Us ki
disant est : ô voyageur ! ce or de bracelet à prends ! Lui de
bât sun-kar ḍar sê us kê pâs kôi na jatâ.
parole ayant entendu peur par lui de auprès quelqu'un non allait.

Voici le texte sanskrit :

Aham êkadâ Dakṣiṇâranyê carannapaçyam êkô vrddhavyâghraḥ snâtaḥ kuçahastaḥ sarastirê brûtê : bhô ! bhôh ! pântha, idam savarṇakankaṇam grhyatâm ! Tad vacanam âkarṇya, bhayât, kôpi tat pârçvam na bhajatê.

III. — Hindi oriental.

Ek baṛâ âdimi angûr *kâi bâri ô khêt bôvales;*
Un grand, riche homme vigne de plantation et champ possédait;
ôkê câr bêṭavâ rahalâiñ; jab û marâi lagal, ab
lui à quatre fils demeuraient; quand il mourir commencé, alors
bêṭavan sê kahales : ê bêṭâ môrê pâs javan dhan rahal,
fils à il dit : ô fils de moi auprès quel trésor demeuré,
tâunê kê mâim angûr *kê khêtavâ mê gâṛ dihalê bâtôñ;*
ceci à moi vigne de champ dans trou ayant fait je suis;
sê tûñlôg khanaba, tô paibah ; jab û âdimi *mari gayal,*
cela vous fouillant, alors avoir quand cet homme mort allé,
tab ôkar sab bêtâuvâ mil kê khêt kê cârô ôr sê khanâi
alors de lui tous fils trouver à champs à quatre côté par creuser

lagalaṁ; lêkin *dhan kâi khôj na milal;* bâkî *khêt*
commencèrent; mais trésor de trace non trouvé; fumier champ
acchî tarah *sê khôdal gayal; ô sê* angûr *kâi pêr khûb*
bon côté par ayant creusé allé; cela par vigne de tige excellent
panaphalâiṁ.....
produisirent.....

Un homme riche possédait un terrain planté en vigne. Il avait quatre fils. Sur le point de mourir, il dit à ses fils : « Mes enfants, j'ai amassé un trésor et l'ai caché dans un trou de ma vigne; en y fouillant vous le trouverez ». Quand cet homme fut mort, ses fils se mirent à fouiller le terrain dans tous les sens. Ils ne trouvèrent aucune trace de trésor; mais, un excellent fumier se répandant ainsi de toutes parts, les pieds de vigne donnèrent d'abondantes pousses.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉLIMINAIRES.

§ *A*. — LA GRAMMAIRE. — LE LANGAGE. — LES ÉLÉMENTS DU LANGAGE. — L'ÉTUDE DES LANGUES.

La grammaire d'une langue quelconque n'est pas seulement l'art d'écrire et de parler correctement cette langue. Une pareille définition est, on le sait, inexacte ou tout au moins incomplète. La grammaire, dans le sens précis de ce mot, est, pour tous ceux qui ne réduisent pas la science à un empirisme grossier, à des formules banales et irraisonnées, l'étude de tous les éléments du langage.

Mais qu'est-ce que le *langage?* Proprement l'expression de la pensée. Par conséquent, tout ce qui tend à la manifestation extérieure de la pensée est un langage; la musique, le dessin, le geste, la parole, l'écriture, sont autant de langages différents, les uns *simples* comme la parole ou le geste, les autres *complexes* comme l'écriture qui tient à la fois du geste par son origine (représentation figurée, parlant aux yeux) et de la parole par son but (lecture orale, prononciation sonore des mots). En général cependant, on restreint le sens de *langage* à la parole, au langage sonore.

Or, quels sont les éléments de ce langage proprement dit, de ce langage parlé, de la pensée sonore?

La pensée parlée se présente sous la forme d'une *proposition*, d'une sentence, d'une phrase composée de trois éléments fondamentaux : action, être ou objet intéressé dans cette action, direction ou but de cette action ; ce qu'on résume par trois mots *sujet*, *verbe* et *attribut*. La disposition, l'arrangement, la complexité ou la simplicité du sujet, du verbe ou de l'attribut, c'est-à-dire *l'étude des mots dans la proposition*, constituera donc un sujet d'étude nécessaire et primordial dans la grammaire. La partie de la grammaire qui traite spécialement de ce sujet a reçu le nom de SYNTAXE.

Mais, avant de considérer les mots dans la phrase, ou plus exactement dans leur rôle extérieur, dans leur côté objectif, ne convient-il pas de les envisager dans leur côté subjectif, dans leur rôle intérieur, dans leur nature intime ? Evidemment oui. Or, à ce point de vue, deux études différentes s'imposent.

L'une prend le mot tout formé, tout complet, le mot *formel* comme disent les linguistes, par exemple « femme, *mulier*, *wise*, *lieben*, etc. », et en étudie l'histoire. Elle dissèque les écrivains, elle analyse les vieux monuments et découvre par quelles nuances de sens a passé ce mot suivant le temps et les lieux, par quelle succession d'emplois il est devenu adjectif ou verbe, à quel mot ancien il a été substitué, en résumé quelle est et quelle a été sa *fonction* individuelle dans la langue étudiée.

L'autre étude du mot a pour but de le décomposer en ses éléments différents. L'existence de ces éléments saute aux yeux. En comparant par exemple, d'une part des mots tels que *aimerons*, *aimât*, *aimasse*, *aimé*, et d'autre part des mots tels que *aimerons*, *pleurerons*, *finirons*, *rendrons*, la

complexité de tous ces mots est manifeste. Il est donc éminemment commode, utile, nécessaire, de rechercher quels sont ces divers éléments, pourquoi ils se juxtaposent ou se combinent et dans quelles conditions. Cette partie de la grammaire, qui a pour objet l'étude des *formes*, a été désignée sous le nom de MORPHOLOGIE ; on l'appelle aussi DÉRIVATION, surtout lorsqu'on se place au point de vue des éléments significatifs primordiaux, car tout mot formel répond à un double but, à ce qui constitue la pensée entière, le sens et la forme, la *signification* et la *relation*, c'est-à-dire le rapport extérieur possible suivant le temps et l'espace.

Ces éléments de dérivation, ces éléments *formels*, doivent être étudiés à leur tour en eux-mêmes. Nous en arrivons donc à rechercher ainsi quelle est la substance même du langage. Si la *syntaxe* s'occupe du corps et de ses allures, si l'étude de la *fonction* enseigne la loi de développement et les usages divers dont les membres sont susceptibles, si la *dérivation* montre dans ces membres la chair, les os et le sang, une autre étude devra dire de quoi se composent ces os et cette chair ; elle devra rechercher les éléments simples dont l'alliance les produit, elle découvrira ici du carbone et de l'azote, là du fer, là de l'hydrogène, et dira par quelles lois physiques et chimiques ces éléments se sont alliés. Qu'y a-t-il à la base du langage ? Quels matériaux primordiaux emploie la parole pour exprimer la pensée ? C'est ce qu'étudie la PHONOLOGIE OU PHONÉTIQUE.

§ *B.* — NOTIONS PHONÉTIQUES.

La *phonétique* est à proprement parler l'étude des sons et des bruits exclusivement employés par tel ou tel idiome. On s'en rend compte en analysant d'abord les mots de la langue même, puis en voyant quelles modifications ont subies les mots que les gens du pays ont empruntés à d'autres peuples dont ils ont adapté les sons et les bruits à leurs propres habitudes. On recherche aussi si les mots originaux ne varient pas ou n'ont pas varié soit d'un siècle à un autre, soit d'une région géographique à une autre ; et l'on découvre par là les lois naturelles de formation du langage ; ce qui permet d'en reconstituer plus ou moins exactement la forme primitive, d'en faire l'histoire, d'en établir les étymologies, et par là d'en faciliter, pour ainsi dire indirectement, la connaissance précise et complète au point de vue purement pratique.

L'*hindoustani* s'écrit principalement à l'aide de deux alphabets entièrement différents, l'alphabet *persan* et l'alphabet *hindou* proprement dit.

1. L'alphabet *persan* dérive de l'alphabet *arabe*. On y a seulement ajouté quatre caractères pour représenter des articulations inconnues aux Arabes, le *p*, le *tch*, le *j* français, et le *g* dur. Les nouveaux caractères ont été fort logiquement déduits des anciens : pour le *p*, on a pris le *b* arabe, auquel on a souscrit trois points au lieu d'un seul ; pour le *tch* on a pris le *dj* qu'on a pareillement triponctué ; pour le *j*, on a mis de même trois points au lieu d'un sur le *z* ; et, quant au *g*, on l'a différencié du *k* par un simple trait au-dessus.

Les Indiens, en adoptant l'alphabet persan, ont procédé de même. Ils y ont ajouté trois signes pour représenter leurs cérébrales *ṭ*, *ḍ*, *ṛ* qu'ils ont formées avec les *t*, *d*, *r* arabes surmontés de quatre points (1) ; ils n'ont pas cru devoir transcrire exactement le *ṇ* lingual qu'ils ont confondu, ainsi que leurs nasales gutturale et palatale, avec le *n* dental.

L'écriture persane, admise dans l'Inde, comporte plusieurs sortes d'écritures ; les principales sont la *naskhî* ou écriture droite, la *tâlik* ou écriture suspendue, oblique, la *nastâlik* ou mixte, qui est très employée dans l'Inde, et la *chikasta* « rompue », c'est-à-dire « courante, expédiée », beaucoup plus pénible à déchiffrer.

Cette écriture, adoptée et propagée à la fois dans un but politique et religieux, a perdu de son importance depuis 1837, depuis que la Compagnie anglaise a abandonné l'usage du persan comme langue officielle pour y substituer soit l'anglais soit les principaux idiomes locaux. Elle est fort mal commode : la ressemblance de beaucoup de caractères que des points faciles à omettre différencient seuls, l'omission générale des voyelles, enfin sa non convenance à la représentation exacte des voyelles et des consonnes hindoues suffisent pour en condamner l'emploi. On objecte en vain l'égale inaptitude de l'écriture originale indienne à la figuration des mots arabes ; quel que soit le nombre des mots arabes ou plutôt persans usités en hindoustani, ce ne sont jamais que des mots d'emprunt,

(1) Certains écrivains usent d'une autre combinaison : ils superposent le *toé* aux signes non ponctués du *t*, du *d*, du *z* arabes. D'autres encore indiquent les cérébrales en tirant un trait sur les *t*, *d*, *z* arabes (le *t* garde naturellement ses deux points).

et le fond de la langue — grammaire et vocabulaire — n'en est pas moins essentiellement et originairement indien.

2. L'alphabet hindou, naturellement désigné pour écrire l'hindoustani, a plusieurs formes dont la plus ordinaire et la plus connue est la *nâgarî* classique. On sait l'histoire de cette écriture, empruntée vraisemblablement à des Sémites deux ou trois siècles avant notre ère.

Elle a plusieurs formes ou variétés bien connues, le *dêvanâgarî*, le *nandinâgarî*, etc., et dans chacune, certains caractères présentent d'assez nombreuses variétés. Ces formes sont pour ainsi dire classiques ; mais, dans l'usage courant, on emploie d'autres formes, dérivées de celles-là, mais fort altérées.

La plus communément répandue est la *kâyathî* ou *kâithî* (de *kâyath*, skr. *kâyastha* « écrivain ») qui n'a que vingt-neuf lettres différentes. Elle emploie en effet un seul signe pour les quatre nasales, gutturale, palatale, linguale et dentale ; un seul pour les trois sifflantes *ç*, *ch*, *s* ; un seul pour *b* et *v* ; un seul pour *j* et *y*. Pour écrire, on trace sur le papier une ligne horizontale après laquelle viennent se suspendre les traits qui complètent le caractère ; mais cette ligne horizontale est souvent omise. On omet également souvent les signes diacritiques qui distinguent *i* et *u* longs de *i* et *u* brefs, *k* de *ph*, *p* de *dh*, *r* de *l* et *tch* de *dh* ou *y*.

Une variété du *kaithî*, la *mahâjanî* « écriture marchande » (de *mahâjan* « banquier »), *kothîvâl* « écriture de bureau » ou *sarrâfi* (de l'arabe *sarrâf* « changeur ») est ordinairement employée par les négociants et les banquiers. Elle est beaucoup plus difficile à lire.

3. Quelle que soit la forme de l'écriture adoptée, nous

devons partir des alphabets types (persan et dêvanâgarî) pour reconnaître de quelles voyelles et de quelles consonnes fondamentales se compose la langue générale de l'Hindoustan.

L'alphabet dêvanâgarî compte quarante-huit lettres dont voici en même temps le classement et les signes transcriptifs :

VOYELLES : a, â, i, î, u, û, r, r̥, l, l̥, ê, âi, ô, âu.
CONSONNES : *gutturales* ou plutôt *palatales*. } k, kh, g, gh, n.
palatales ou plutôt *palatales mouillées*. } c, ch, j, jh, ñ.
linguales : ṭ, ṭh, ḍ, ḍh, ṇ.
dentales : t, th, d, dh, n.
labiales : p, ph, b, bh, m.
semi-voyelles : y, r, l, l̥, v.
sifflantes : ç, ṣ, s.
Aspirées : h.
SIGNES DIVERS : aspiration : *ḥ*.
nasalisation : *m̃, ṃ*, m.

Il faut, pour l'hindoustani moderne, ajouter le *ṛ* lingual, mais les voyelles *r* et *l* ont disparu.

L'alphabet arabe a prêté à l'hindoustani (1) les signes suivants : lettres solaires *tsa, zal, za, sâd, zâd, toé, zoé;* lettres lunaires *ha, kha, ain, gain, fe, gâf,* qu'on a essayé de transcrire en dêvanâgarî par des lettres ponctuées, le *z* par exemple par un *j* sous-ponctué, le *kha* par *kh*, le *f* par *ph*.

Nous avons vu comment on a fait pour introduire les cérébrales ou linguales dans l'écriture arabe.

(1) C'est-à-dire que l'hindoustani a pris à l'arabe des mots qui contiennent ces lettres.

4. Les lettres européennes que nous avons employées ci-dessus serviront comme signes transcriptifs dans tout le cours de cette étude. On a d'ailleurs essayé de généraliser dans l'Inde l'usage de l'écriture romane ; on a même imprimé des livres dans ce système qui néanmoins ne saurait évidemment avoir que peu d'avenir. Celui qui veut apprendre une langue à fond ne peut être sérieusement rebuté par la difficulté apparente ou réelle de l'alphabet original.

5. La prononciation des sons et des articulations indiennes n'est pas non plus d'une difficulté insurmontable. Les voyelles correspondent aux voyelles européennes dont les caractères les représentent (*u* par exemple vaut *u* général européen, *ou* français); les aspirées ne diffèrent des simples que par l'addition d'un soufflement assez fort ; les *dj*, *tch*, *gn* (j, c, ñ) ne sont point étrangers à la langue francaise ; la première sifflante sanskrite est un *s* mouillé, quelque chose comme le *ch* allemandde *mich* ; la seconde vaut le *ch* français ; les cérébrales se retrouvent en anglais (1) : ce sont des *ṭ*, *ḍ*, *ṇ*, *ḷ*, *ṛ*, articulés en reportant la pointe de la langue vers le fond du palais ; enfin les *tsa*, *zal*, *za*, *zad*, *zoé* arabes sont confondus dans l'Inde sous la même prononciation *z* ; *toé* y vaut *t* dental ordinaire, *qaf* s'y transcrit et s'y prononce *k* ; *fe* est notre *f* soufflant ; *hâ*, *kha*, *âin*, *gâin* s'articulent comme *h* aspiré ou plus exactement comme le *ch* dur allemand de *hoch*, *nach* (c'est la *jota* espagnole, le *chi* grec moderne, le *c'h* breton, etc.).

(1) Les finales des adjectifs en *ble* ont incontestablement par exemple un *l* cérébral. Du reste les Anglais disent qu'il faut prononcer les *ṭ*, *ḍ* indiens comme leurs *t* et *d* ; et les Indiens transcrivent *lâḍ*, *méjiṭrèṭ*, *kalekḍar*, les mots *lord*, *magistrate*, *collector*.

6. Les altérations euphoniques dont les mots sont susceptibles dans toutes les langues par l'action simple du temps sont déterminées, entre autres causes générales, par *l'accent* et la *quantité* des syllabes qui les composent. Il faut n'avoir pas écouté des Anglais, des Allemands ou des Espagnols pour refuser de se rendre compte de la valeur de l'accent. Le français classique a régulièrement son accent sur la dernière voyelle (*e* muet final ne compte pas), aussi le phénomène échappe-t-il à l'observation ; mais dans les patois populaires, surtout dans les patois provençaux, l'accent est parfaitement sensible. Quand, par exemple, un Béarnais prononce les noms basques *Echeberry*, *Biarritz*, la voix s'enfle fortement sur les syllabes *ber*, *bia*, qui attirent seules l'attention de l'auditeur, tandis que les finales sont à peine perceptibles. On comprend par là comment le latin *sánguinem* a pu se réduire à *sang*, *scándalum* à *esclandre*, *sorórem* à *sœur*, et ainsi de suite. Pour les langues néo-hindoues, de pareils exemples abondent.

La quantité des voyelles, c'est-à-dire leur nature longue, grave, sonore ou brève, légère, sourde, est de même, on le conçoit aisément, un élément d'altération ou de conservation fort important.

7. Un autre point à considérer aussi, c'est l'âge des mots. Il est certain par exemple, que les mots les plus anciens sont les plus altérés et que ceux d'usage récent, d'importation moderne, présentent une forme sonore plus intacte. Il faudra tenir compte encore du point particulier, de la région spéciale du pays où le mot considéré aura été employé pour la première fois. Enfin, il faudra voir si le mot ne constitue pas un *doublet*.

Un *doublet* c'est, on le sait, quelque chose comme la seconde édition d'un mot. Les savants, les gens de lettres, les orateurs qui ne prononcent pas les langues anciennes ou étrangères comme elles devraient être prononcées, ne reconnaissent pas parfois certains mots anciens ou étrangers sous leur forme moderne, et refont ces mots de toutes pièces, soit avec le même sens, soit avec un sens analogue, soit avec une signification absolument différente d'après les besoins du langage et d'après certaines considérations dont l'étude est précisément l'objet de la fonctiologie. Ainsi, on a fait *scandale* à côté d'*esclandre* en avançant l'accent naturel d'une syllabe, *tunnel* à côté de *tonneau*, etc., etc.

8. A ce propos, il est utile de faire remarquer que les grammairiens hindous ont distingué, dans le vocabulaire de leur langue, trois catégories principales de mots, les *tatsama*, les *tadbhava*, les *dêçya*.

Les *tatsama*, « identiques à cela », sont les mots qui ont absolument la même forme qu'en sanskrit ; par exemple, *bhrâtâ* « frère », (Hindi or.), *râjâ* « roi ». On étend pourtant cette appellation aux mots plus ou moins récemment empruntés au sanskrit et ayant subi de légères altérations, insuffisantes pour en dénaturer l'origine : par exemple, Hindi or. *bisnu* pour *viṣṇu* ; H. or. *karam* (H. occ. *kâm*) « ouvrage, affaire » pour *karma* ; *chhamâ* « patience » pour *kṣamâ* ; *darṣan* « vue » pour *darçanam*, etc.

Les *tadbhava*, « de la même nature que cela », sont les mots sanskrits qui ont été très sensiblement altérés au point d'être souvent devenus méconnaissables. Ce sont les expressions qui se rattachent aux formes traditionnelles

des anciens prâkrits : Hindi or. *pût* « fils » de l'anc. mag. *putt*, pâli *putta*, sk. *putra*; — H. or. *râti*, H. occ. *rât* « nuit », Ap. *latti*, A. Mg. *râi*, sk. *râtri*; — *âmkh* « cil », sk. *akṣi*; — *garddhâ* « âne », sk. *gardabha*; — *kôil* « cuculus », sk. *kôkila*, etc.

Les *dêçya*, « régional, provincial », devraient être des mots d'une filiation difficile à établir, usités exclusivement dans certaines parties du territoire où se parle la langue étudiée. Beaucoup de ces mots seraient vraisemblablement empruntés aux idiomes voisins, à des langues étrangères. La détermination des mots *dêçya* laisse beaucoup à désirer.

9. Quoi qu'il en soit, les Hindous distinguent encore dans leur langue, ainsi composée de mots *tatsama*, *tadbhava* et *dêçya*, deux dialectes ou plutôt deux manières de parler différentes.

La première, appelée *ṭhêṭh bhâṣâ* « langue pure, originale » ou *gâmvârî bhâṣâ* « langue vulgaire, rustique, villageoise », désigne l'idiome véritablement populaire; la seconde, dite *kharî bôlî* « langue honnête » ou *nâgarî bhâkhâ* « langage de ville » désigne l'idiome de la conversation courante parmi les lettrés ou les gens du monde. De pareilles distinctions existent dans tous les pays; il y a, au point de vue surtout de la prononciation, de fort intéressantes observations à faire sur les dialectes populaires.

10. L'hindi oriental par exemple possède un *e* et un *o* brefs, un *ai* et un *au* diphthongues brèves; ce sont à proprement parler des abréviations des *ê*, *ô*, *âi*, *âu* classiques qui correspondent à des mutations en *i* et *u* brefs dans d'autres dialectes.

Il a de plus une sorte de voyelle atone : M. Hoernle

l'appelle neutre, la transcrit par une apostrophe et la compare à un *chewa* hébreu mobile; c'est presque un *e* français; on peut la transcrire *e* surmonté du signe de la brève; elle sert de voyelle d'appui à la fin des mots ou entre deux consonnes.

L'hindi oriental préfère *â*, *i*, *ê*, tandis que les dialectes occidentaux ont plutôt *u*, *ô*, *âu*; il préfère *r*, *rh* à *ṛ*, *ṛh*; il substitue *r* à *l* ou *n* occidental, etc.

Le maithilî qui, suivant M. G.-A. Grierson, est parlé par plus de sept millions d'individus, dont cinq millions n'entendent ni l'hindi vulgaire ni l'urdu, présente de curieuses particularités phonétiques. La voyelle « neutre » y remplace dans la prononciation des *a*, *i*, *u* écrits; le *ṇ* cérébral y est très nettement articulé; si, comme dans toute l'Inde aryenne, on y confond *y* et *j*, *ṣ* et *kh*, *jñ* et *gy*, *b* et *v*; les groupes *ṣp* et *hy* (dans *puṣp* « fleur » et *grâhya* « acceptable ») s'y prononcent d'une manière spéciale, *hfp* et *j* fr.*jy* (Grierson : *puhfp*, *grâjdjya*).

Les dialectes du Nord et de l'Ouest ne sont pas moins intéressants. Dans la Râjputânâ, dans les vallées de l'Himalaya, dans le *Mâṛwârî* par exemple, *c* et *ch* se sifflent en *s*. Ces dialectes aiment aussi beaucoup les cérébrales et disent par exemple *apṇâ* pour *apnâ* « son propre (adjectif possessif) », *rôṇô* « l'action de pleurer » pour *rônâ*, *kâuṇô* « l'action de dire » pour *kahanâ*; ce dernier exemple montre aussi leur aversion pour les aspirées. Le *ḷ* cérébral, dravidien, vêdique, y est d'usage courant.

Cet emploi régional des cérébrales est un argument sérieux contre la théorie des emprunts de sons. En général, une langue n'emprunte pas de sons, mais elle en développe de particuliers dans certaines circonstances topo-

graphiques. C'est le cas de la *jota* espagnole qui ne vient point de l'arabe.

Pour terminer, je rappelle qu'il est utile de toujours se défier des transcriptions anglaises. *Jungle*, *Thug*, *Begum* par exemple sont proprement *Jângal* « forêt », *Thag* « voleur » et *Bêgam* « femme du Beg ».

§ C. — MORPHOLOGIE.

11. Les formes que sont susceptibles de recevoir les racines sont de différentes espèces; la dérivation, envisagée dans son ensemble, peut être considérée, pour employer un langage mathématique, comme l'étude de l'ensemble des fonctions d'une variable.

Cette variable, c'est la *racine*. Quelles sont les variations internes ou externes dont est susceptible une racine quelconque ?

Mais d'abord qu'entendons-nous par ce mot *racine ?*

Lorsqu'on prend, dans une langue quelconque, un certain nombre de mots et qu'on en retranche tout ce qui, au premier coup d'œil, indique une relation objective, — *s* dans *hommes*, *ons* dans *marchons*, *té* dans *bonté*, et ainsi de suite, — nous nous trouvons en présence de formules assez courtes, de deux ou trois syllabes tout au plus et d'une signification assez générale, *sol*, *lune*, *marche*, *faire*, etc. Lorsque nous prenons ces formules, ces expressions, non plus dans une langue moderne, comme le français, l'anglais ou l'hindoustani, mais dans une langue ancienne, comme le sanskrit, le gothique ou le latin; mieux encore, quand nous nous adressons à

une langue primitive, mère comme on dit vulgairement, c'est-à-dire à une langue pour ainsi dire théorique, reconstituée par la comparaison d'un certain nombre d'idiomes dont l'origine commune est évidente; nous remarquons, en comparant ces expressions les unes avec les autres, tant au point de vue de leurs formes sonores qu'au point de vue de leurs significations, de leurs états idéologiques, qu'elles peuvent se classer en groupes distincts et parallèles et que chaque expression peut prendre place dans plusieurs groupes. Dans la plupart des cas, on peut caractériser chacun de ces groupes par un élément sonore dont le sens original est ainsi facile à dégager : il est d'ordinaire assez vague, assez général, mais encore susceptible pourtant d'être affecté de significations subjectives, *ouvrir* ou *éclairer* n'étant par exemple qu'une variation de *fermer* ou d'*être obscur*. En rapprochant à leur tour ces divers éléments primaires, ces *radicaux*, on peut souvent encore en déduire d'autres expressions sonores phonétiquement plus simples et dont le sens, encore plus vague, exprimera par exemple le fait brut du mouvement qui amène l'éclat ou la lumière, qui produit l'ouverture ou la fermeture. Ce sont ces éléments primordiaux qu'on a nommé les *racines*. Dans les langues indo-européennes, et dans les langues dravidiennes à mon avis, toutes ces racines fort peu nombreuses expriment en général soit un mouvement simple : aller, passer, souffler, etc., soit une station : demeurer, être raide, etc., soit une combinaison de ces deux faits : pousser, presser, battre, etc.

Je sais bien que toute une école de linguistes, remarquable par la haute valeur de ses membres, repousse

cette théorie des racines sous le prétexte assez vraisemblable qu'elle n'a jamais pu réellement exister, attendu que l'homme ne pense pas par conceptions vagues « aller, bâiller, manger », mais par sentences, par propositions : « je vais à la forêt, tu bâilles, il mange du bœuf ». D'accord; mais l'existence des racines est un fait incontestable, c'est le résultat de l'analyse, de l'autopsie du langage. Il est possible, pourrait-on dire, pour tout concilier, que les racines ne soient que le résultat d'une contraction, qu'elles ne soient que la réduction d'expressions anciennes plus complexes; de même que l'écriture analytique a procédé de l'écriture syllabique et de l'écriture figurative; de même que B, qui représente seulement la consonne labiale explosive douce ou sonore, était jadis en phénicien « la maison, la demeure ».

Mais est-il besoin de recourir à cette hypothèse? Que savons-nous de l'origine de l'homme, du développement de son intelligence et de l'histoire du langage? Quand a fini l'animal et quand a commencé l'homme? Comment la sensation s'est-elle exprimée par le cri, par le son, par le geste oral? Je n'ai pour ma part aucune répugnance à admettre une période primitive où la pensée était aussi vague et rudimentaire que la signification des racines qu'on retrouve au fond de toutes les langues.

Revenons donc aux racines qui sont des faits. Elles donnent naissance à des radicaux de divers ordres, dont la signification se spécialise de plus en plus jusqu'à ce qu'arrive le moment où doivent être rendues les relations objectives proprement dites, les rapports extérieurs suivant le temps et l'espace, jusqu'à ce qu'on ait à se servir de formes nominales ou verbales déclinées ou conjuguées.

Qu'est-ce que le verbe ou, plus exactement, que la conjugaison ? Seulement l'expression simultanée de relations suivant le temps et l'espace ; de là deux éléments propres à toute dérivation verbale : l'élément temporel, le signe du temps, et l'élément d'espace, l'élément sur lequel porte la relation exprimée, l'élément personnel, le signe de la personne. *Temps* et *personne*, voilà en quoi la conjugaison diffère de la déclinaison ; car celle-ci ne s'occupe que du lieu, de la place du sujet. Mais cela n'est pas tout ; l'élément personnel peut être intéressé de deux façons différentes : il peut être agent ou patient, sujet ou régime ; d'autre part, le temps peut être divers et peut au moins offrir les trois alternatives de présent, de passé et futur. Enfin, l'idée significative dont les relations sont à exprimer peut varier dans sa nature intime au point d'être positive, précise, concrète ou abstraite, vague, contingente ; il y aura par suite de ce chef à rendre ce que j'appelle les relations d'état et ce qu'expriment les variations formelles connues sous le nom de *modes*. La conjugaison peut avoir à traduire encore d'autres idées pour ainsi dire subordonnées, accessoires, celles par exemple de causalité, de coercition, de répétition, de continuité, de commencement, d'affirmation, de négation, sans parler des deux grandes divisions connues, des deux principaux points de vue auxquels peut être envisagée l'idée significative, selon qu'elle est considérée comme agissant en dehors d'elle-même ou comme ayant son objet en elle-même ; c'est ce qu'ont pour but de mettre en relief les *voix* dérivées. De plus, il est parfois nécessaire de tenir compte des nuances de chacun de ces éléments (temps, modes, personnes, voix), c'est-à-dire des variations que l'élément significatif qui

correspond à chacun d'eux est exposé à subir indépendamment des autres. Il est enfin utile d'exprimer les circonstances qui servent isolément à traduire analytiquement les conjonctions des langues modernes. On voit par là combien est multiple le rôle du verbe et de quelles nombreuses modifications il est susceptible pour présenter simultanément l'idée complexe qui résulte de toutes ces composantes.

Pour résumer cette complexité en une formule mathématique, soit R le radical du verbe, V une expression verbale quelconque, v l'idée de voix, m celle de mode, t celle de temps (p passé, a présent, f futur), e celle de l'espace (l lieu et p personne), on aura :

$$V = R' \, v \, m \left[\left(t \left\{ \begin{matrix} p \\ a \\ f \end{matrix} \right\} \right) \left(e \left\{ \begin{matrix} p'' \\ l \end{matrix} \right\} \left\{ \begin{matrix} s \\ r \end{matrix} \right\} \left\{ \begin{matrix} d \\ i \end{matrix} \right\} \right) \right]$$

où $p'' = p'$ varié en singulier, pluriel ou duel ; p' étant elle-même p^1, p^2, ou p^3, c'est-à-dire l'une des trois personnes moi, toi ou lui, masculine, féminine ou neutre.

Quant aux formations nominales, quant à la *déclinaison*, il n'y a plus à exprimer que des relations d'espace ; on fait donc $v = o$, $m = o$, $t = o$ et, en hindoustani ou en français, $p = o$, ce qui donne

$$N = R' \, l \left\{ \begin{matrix} s \\ r \end{matrix} \right\} \begin{matrix} d \\ i \end{matrix}$$

où s représente le sujet c'est-à-dire le nominatif, r le régime, c'est-à-dire le cas direct d (accusatif) ou les cas obliques, indirects, i (datif, génitif, etc.). Il peut d'ailleurs

être singulier, duel ou pluriel, masculin, féminin ou neutre.

Nous allons donc étudier la manière dont s'y prennent les dialectes indiens modernes qui constituent l'hindoustani pour exprimer les divers éléments du verbe et du nom.

CHAPITRE II.

Formations nominales.

12. L'étude de la dérivation nominale comprend tout ce qui est relatif aux nuances subjectives de genre et de nombre, aux nuances objectives de cas, enfin aux diverses espèces de formations nominales : substantifs, adjectifs, pronoms, noms de nombre, adverbes, prépositions, conjonctions, etc.

§ *A*. — GENRE ET NOMBRE.

L'indien antique, dont le sanskrit est le représentant littéraire, distinguait trois genres : le masculin, le féminin et le neutre ; et trois nombres : le singulier, le duel et le pluriel. Ces distinctions, conservées aussi par la plupart des anciennes langues indo-européennes, ont disparu dans beaucoup de langues modernes. Les genres étaient en effet devenus purement conventionnels ; originairement le neutre caractérisait tout ce qui n'était pas susceptible de sexualité (1), mais plus tard on attribua un genre, masculin ou féminin, à des objets matériels ou abstraits qu'on voulut

(1) Les langues dravidiennes font neutre tout ce qui n'est ni homme ni femme (par extension, ni dieu ni diable); les animaux et les enfants y sont neutres. En télinga, une femme même est neutre; mais au pluriel, les noms de femmes sont du même genre que ceux des hommes.

distinguer de la masse, qu'on personnifia. La distinction primitive n'avait plus de raison d'être ; elle disparut tout à fait dans la suite des temps. C'est ce qui est arrivé en hindoustani.

Il en a été de même du *duel*. Ce nombre, intermédiaire entre l'unité et la collectivité se retrouve dans beaucoup de langues très anciennes, dans beaucoup d'idiomes qui correspondent à un état de civilisation fort peu avancé (1). Mais les idiomes modernes l'ont presque toujours supprimé et confondu avec le pluriel. Ç'a été encore le cas de l'hindoustani.

a. — *Du Genre.*

13. L'hindoustani ne possédant que le masculin et le féminin, la plupart des mots neutres en sanskrit sont devenus masculins ; les masculins et les mots féminins ont conservé leur genre.

Parmi les principales exceptions on peut citer :

1° Neutres devenus féminins : *âmkh* « œil » de *akṣi*, *bastu* « chouse » de *vastu* ; *gât* « corps » de *gâtra* ;

2° Masculins devenus féminins : *âg* « feu », *âmc* « flamme », *ghâm* « chaleur (solaire) », *bâs* « odeur », de *agni*, *arci*, *gharmma*, *vâsa* ;

3° Féminins devenus masculins : *môtî* « perle » de *mâutrikam*. — C'est le seul exemple qu'ait noté M. Kellogg.

En fait, dans le langage populaire, le genre des noms n'est guère distingué. Des confusions sont journellement faites, surtout pour les mots terminés par une voyelle.

Beaucoup de noms sont masculins ou féminins pour

(1) Par exemple les langues *kolariennes* du centre de l'Inde.

ainsi dire de nature, par leur sens : *mard* « homme », *qâzî* « juge » sont masculins ; *bêṭî* « fille » est féminin.

On donne comme une exception l'arabe *kabila* (*kabilah*) « épouse » qui est masculin, parce que son sens primitif était « famille, tribu ».

Sont encore généralement masculins : les métaux, bijoux, minéraux (sauf *cândî* « argent » dont le prototype skr. est féminin) ; les noms de temps : an, mois, jour ; les montagnes et les mers ; les corps célestes ; les qualités morales ; les noms de parenté et les noms d'action.

Sont généralement féminins les noms des jours lunaires et les rivières ou fleuves.

14. Quant aux terminaisons qui pourraient caractériser les genres, il n'y a non plus rien d'absolu. Cependant :

Les noms en *â*, *ân*, *u*, *û*, *ô*, *âu*, *v*, et ceux formés par les dérivatifs *j* (ja) « né de », *pan*, *parnâ*, *pâ* (subst. de qualités) sont en général masculins, ainsi que les noms persans et arabes commençant par *ta*, et ayant un *u* à la dernière syllabe (*ta'alluq* « relation, service »), et ceux de même origine dont la voyelle pénultième est longue ou suivie d'une consonne redoublée (*tasarruf* « usage, emploi » ; *talâwat* « lecteur du Qoran ») ;

Les noms en *â* provenant de féminins skr., ceux en *i*, *ī*, *ṣ*, *hat*, *vaṭ*, *vat*, sont au contraire féminins, ainsi que les noms arabes et persans commençant par *ta* et dont la consonne finale est précédée par *i* (*taswîr* « tableau », *taqsîr* « crime, faute »).

L'usage ou le dictionnaire apprendra le genre des noms, qu'il est utile de connaître pour l'accord grammatical exigé par la syntaxe ; mais, en général, on peut dire que la grande distinction générique en hindoustanî est marquée

par *â* pour le masculin (dial. de Braj. *âu* ; dial. occid. *ô*) et *î* pour le féminin :

larkâ « garçon », *larkî* « fille » (1);

ghôrâ « cheval », *ghôrî* « jument » ;

kâlâ « noir », *kâlî* « noire » ;

bôlâ « il dit », *bôlî* « elle dit » ;

kartâ « faisant (lui) », *kartî* faisant (elle) ».

15. Cette dernière règle est si naturelle que beaucoup de noms sanskrits ont été dédoublés. On leur a donné une forme masculine en *â* lorsqu'on a voulu y joindre une idée de force, de grandeur, et une forme féminine en *î* dans le cas contraire ; ainsi, on a fait :

De *bhândam* « pot », *hâmdâ* « marmite, grand chaudron » (masculin) et *hâmdî* « pot de terre, petit chaudron » (féminin) ;

De *raçmi* « corde », *rassâ* « câble » (masculin) et *rassî* « ficelle » (féminin);

De *guḍa*, *gôla* « balle », *gôlâ* « grosse boule, boulet de canon » (masculin), *gôlî* « boulette » (féminin).

16. Il suit de là que pour féminiser les noms en *â*, il suffit de changer cet *â* en *î*. Les grammairiens donnent encore les règles suivantes :

A des noms terminés par une consonne on ajoute *î* ; par exemple *dêv* « dieu », *dêvî* « déesse » ; *brâhmaṇ* « brahmane », *brâhmanî* ; *bandar* « singe », *bandarî* « guenon » ; *bhêr* « mouton, bélier », *bhêrî* « brebis » (2)

(1) Les étymologistes cherchent là l'origine du mot d'argot *largue* « femme ».

(2) On supprime quelquefois par euphonie la voyelle de la dernière syllabe, lorsque le groupe résultant est formé de continues : *hiran* « lapin » fait *hirni* « lapine ».

— mais il suffit le plus souvent, pour expliquer ces formes, de se reporter aux prototypes sanskrits *dêva*, *brâhmana*, *bandara* ;

Des noms de métiers en *î* font au féminin *in* : *dhôbî* « blanchisseur » fait *dhôbin* ; *mâlî* « jardinier » fait *mâlin*; — cf. encore le sanskrit.

D'autres terminés par une consonne ajoutent *in* ou *nî* : *sônâr* « orfèvre » fait *sunârin* ou *suhârni* ;

D'autres mots, principalement des noms d'animaux, ajoutent aussi *nî*, en rétablissant euphoniquement l'*a* final masculin : *simh* « lion », *sinhanî* « lionne » ;

Enfin pour rendre cette idée « la femme de » on ajoute *ânî* au masculin, même s'il s'agit de mots d'emprunt : *paṇḍit* « savant » fait *paṇḍitânî* « l'épouse du savant », le persan *mihtar* « balayeur » fait aussi *mihtarânî*. *Anî* devient quelque fois *âin* : *gurvâin* « la femme de guru » (1).

Le mot turc *beg* « chef » et le mot persan *k'hân* « seigneur » font leur féminin en *am* : *k'hânam*, *bêgam* (souvent écrit par les Anglais *begum*).

Inutile d'ajouter que, comme dans toutes les langues, on emploie, dans beaucoup de cas des mots différents : *sâmṛ* « taureau », *gâô* « vache » ; on a recours aussi au procédé des Persans qui, à l'instar des Anglais, ajoutent *nar* au masculin et *mâdah* au féminin : *nar gâô* « taureau », *mâdah gâô* « vache », *ṣêr nar* « tigre », *ṣêr mâdah* « tigresse ».

(1) Remarquez la consonnification de *u*.

b. — *Du Nombre.*

17. Il ne pouvait en être du nombre comme du genre. Le neutre pouvait devenir masculin ou féminin; le duel n'a pu que purement et simplement disparaître. Tout ce qui n'est pas unique a été mis au pluriel.

Quel est en général le signe du pluriel en hindoustani?

Voyons ce qui se passait en sanskrit et comment les dialectes populaires anciens ou modernes ont traité les terminaisons classiques tant dans les formations nominales que dans les dérivations verbales.

Le suffixe de pluralité du sanskrit est, dans les formes nominales, *as* pour le masculin et le féminin, *i* (*âni*, *îni*, *ûni*) pour le neutre; elles se retrouvent, variant en *ê* au masculin, dans les pronoms; dans le verbe, on a encore *s* (*as*, *us*) et *i* (*nti*, *ti*) qui varient en *a*, *an*, *am*, *hê*, *âi*, *ê*, *u* (*ntu*, *tu*). Le développement de ces variantes s'explique phonétiquement et l'on peut considérer comme établi en principe que la pluralisation en vieil indien s'opérait par *as* (où le *s* tend à être aspiré et le *h* subséquent à être nasalisé) ou par *i* précédé d'une nasale et susceptible de tomber.

Dans les prâkrits, *as* ou *ah* passe généralement à *ê*, affaiblissement avec allongement compensatif, si l'on veut, et si l'on ne préfère pas y voir une mutation simple de *âs*, *âh*, pluriel des noms si nombreux du type *a* : ce phénomène s'était déjà opéré dans les pronoms sanskrits et dans les formes moyennes du verbe : le neutre *âni* est devenu *âi* ou *âiṁ*.

Dans le vieil hindi, nous trouvons *âni* pour le masculin

(il n'y a déjà plus de neutre) : *narani* « hommes », *battani* « mots » ; plus tard, l'*i* final tombe et l'on a *bâlakan* ou *bâlkan* « enfants », mais cette finale sert surtout à l'oblique pluriel. L'hindi moyen conserve *ani* et *an* et a de plus *anh, anhi : carananh* « pieds », *ghôḍanhi* « chevaux » (oblique). Le nom pluriel est généralement dépourvu de terminaisons ; les féminins terminés par une consonne font *âiñ* comme en prâkrit : *râtâiñ* « nuits » de *rât* ; ceux en *i* faisaient *iñ : pôthiñ* « livres ». On trouve d'anciennes terminaisons masculines en *âñ, ân*. Le dialecte moderne de Braj a des noms pluriels féminins en *îñ* pour *iyâñ* et *âim* pour *êm*.

Voilà pour les substantifs et adjectifs. Quant aux pronoms, on trouve dans les anciennes langues les terminaisons *ê, âun, an, ani, an, in, un ;* il n'y a rien là de contraire à nos précédentes observations.

Le verbe prâkrit pluralise en *o, h, nt* et le verbe hindoui (puisqu'on appelle ainsi le vieil hindi) par l'addition d'une nasale, sauf à la seconde personne.

L'hindoustani moderne a suivi la voie tracée. Les noms masculins en *â* y font leur pluriel en *ê* au nominatif, ceux en *ân* font *ê* ou *êm ;* les uns et les autres font *ôm* à l'oblique ; ceux terminés par une consonne restent tels quels au masculin, mais prennent *ôm* à l'oblique ; — les féminins en *i, î*, font *iyâm, îâm*, au nominatif et *iyôm, îôm* à l'oblique (1), ceux en *u, û*, ajoutent *âm* et quelques-uns intercalent un *w* euphonique ; les féminins terminés par

(1) Les formes participiales verbales féminines en *i* font *in : kahté* « ils disent », *kahtin* « elles disent » ; *thâ* « il était », *thî* « elle était », *thîn* « elles étaient ». D'ordinaire, à défaut d'un sujet exprimé, ces formes sont accompagnées d'un pronom.

une consonne prennent *êm*; les diminutifs en *iyâ* font *iyâm*; — les noms de nombre ajoutent *ôm* au nominatif; tous ont *ôm* à l'oblique.

Les pronoms font *ê* et *in*, *on*, *enh*, suivant les dialectes.

Le pluriel dans les verbes est essentiellement caractérisé par une nasale, sauf à la seconde personne qui est en *ô*, *âu*, *aü*, *av*, *ab*, etc. Dans le parler spécial de Mithilâ, tous les temps du verbe ont une forme honorifique terminée en *ainhi* (l'*i* final ne se prononce presque pas); or on sait que l'honorifique, le respectueux, tient, dans toutes les langues, de la nature du pluriel.

18. Nous pouvons donc conclure de tout cela que le signe général du pluriel en hindoustani est une nasalisation terminale.

19. Mais il y a de remarquables exceptions à signaler.

L'hindi oriental a partiellement perdu le pluriel des noms; il dit bien *tarun* « arbres » (oblique), *bêṭan* « fils » (oblique), mais il n'a pas de nominatif pluriel. Les noms d'êtres raisonnables, au nominatif pluriel, ajoutent le mot *lôg* « monde » qui fait *lôgan* à l'oblique et reçoit alors les suffixes déclinatifs (1) : on a par exemple *bêṭâ lôg* « les fils », *bêṭâ lôgan kâi* « des fils », etc.

Le Maithilî va plus loin encore; il a généralisé l'usage de ce pluriel périphrastique : aux noms raisonnables il ajoute *lôkani* sans distinction de nominatif ou d'oblique, *nênâ lôkani* « garçons »; mais en outre, à tous les noms il ajoute, soit devant, soit derrière, *sabh* ou *sabahi* (*i* pres-

(1) Cet emploi de *lôg* (sk. *lôka* « monde ») exclusivement appliqué aux personnes, dans l'acception de « gens », explique le sens particulier que prend, dans la poésie tamoule, le tadbhava *ulagu*, *ulagam* « le monde savant, les savants, les sages ».

que muet) et ne sait pas former autrement le pluriel : *nênâ sabh, sabah nênâ* « garçons », *kathâ sabh* « histoires », *i sabh* « ceux-ci », *jê sabh* « lesquels », etc.

Le Bhojpurî se sert aussi de *sab* et dit *ghôra sab* « chevaux ».

Sab, sabh, sabah, sabahi viennent de *sarva* « tout ».

Ces exceptions confirment la règle.

20. *Lôg* est d'ailleurs employé comme signe de pluralité dans l'hindi général, mais seulement dans un sens de généralité : « les rois sont riches », « on est heureux parmi les pauvres », etc., et avec des noms de personnes. On emploie aussi dans le même sens les mots *gaṇ* « chœur, troupe », *jan* « individu », *samkul* « race, famille », *samajh* « réunion », *samudâî* « mélange », et autres, mais l'emploi en est restreint à la poésie et ils ne servent que dans des cas déterminés. Il y a plutôt ici composition adjective que déclinaison.

Tous ces mots prennent *ôm* à l'oblique, c'est-à-dire avec les particules de relation.

§ *B.* — DÉCLINAISON.

21. La *déclinaison* comprend la série des rapports d'espace que tout mot et principalement que toute forme nominale peut exprimer. Dans les langues anciennes, en indo-européen surtout, ces rapports sont rendus par des syllabes ayant eu primitivement un sens indépendant, « maison, localité, mouvement, etc. », mais peu à peu phonétiquement altérées au point d'être tout à fait méconnaissables ; de plus, beaucoup d'entre elles, par suite d'un long usage, se sont presque confondues avec le mot

qu'elles modifiaient. Une conséquence remarquable de cette fusion a été la transposition du signe de pluralité qui, logiquement, devait être placé après le thème nominal, mais qui, en fait, s'est souvent joint au suffixe ; par exemple, le sanskrit dit au pluriel *nâma-bhi-s* « par les noms » où *bhi* est « par » et où *s* marque le pluriel ; le grec a conservé le φι singulier qu'on retrouve, sous la forme *mi*, dans les pronoms sanskrits.

On a distingué, en sanskrit, *huit* rapports dans ces conditions : ce sont les *cas* des grammairiens. Il y a d'abord le *nominatif*, c'est-à-dire le sujet déterminé; puis l'*accusatif*, régime direct, l'*instrumental* correspondant à notre « par, au moyen de »; le *datif* traduisant « à, pour »; l'*ablatif* « de, depuis, hors de »; le *génitif* marquant la dépendance, la possession, l'appartenance; le *locatif* « dans » ; et le *vocatif*, appel intense qui n'est proprement pas un cas et qu'on peut laisser de côté dans les paradigmes.

De ces cas, les uns sont *directs*, c'est-à-dire peuvent être sujets, attributs ou régimes directs ; les autres sont *obliques*, c'est-à-dire ne sont intéressés qu'indirectement à une action ou à un fait, ne peuvent que servir d'intermédiaires, de compléments.

Nous avons donc à étudier successivement la formation des cas *directs* et celle des cas *obliques*, puis à rechercher les éléments qui servent à former ces cas.

a. — *Cas directs.*

22. Les langues anciennes classiques, le sanskrit, le latin et le grec, ont deux cas directs, le *nominatif* et

l'*accusatif*, indiqués par des suffixes différents, ajoutés à un thème vague, indépendant et ordinairement inusité sans suffixes.

Les langues modernes, dont beaucoup ont développé un article déterminatif, n'ont plus distingué le nominatif du thème. Beaucoup d'entre elles ont également perdu le suffixe de l'accusatif.

L'hindoustani, par une progression spéciale dont on retrouve des exemples dans d'autres idiomes (en espagnol et dans le français vulgaire) a assimilé le plus souvent l'accusatif au datif. Nous ne pouvons donc examiner chez lui que le nominatif.

23. Ce nominatif étant en même temps le thème, nous n'avons qu'à voir quelles sont ses principales terminaisons, d'où elles proviennent et ce qu'elles signifient.

Nous ne nous occupons, bien entendu, que du nominatif singulier.

On a vu plus haut qu'en général les noms masculins sont terminés en *â*, les féminins en *î*, et que beaucoup de mots ont les deux formes : *chôkṛâ* « garçon », *chôkṛî* « fille », mais cela n'est pas absolu.

Les noms masculins en *â* viennent : 1° de noms sanskrits en *a* dérivés par *ka : aka* a fait *ao* en prâkrit et *â* en hindi, exemple : *ghorâ* « cheval » vient de *ghôṭaka ;* 2° de noms sanskrits en *â* (thème *an*), exemple : *râjâ, âtmâ* (les neutres sanskrits perdent la finale, *nâm* « nom »); 3° de noms sanskrits en *tâ* (thème *tṛ*), *kartâ* « créateur »; 4° de mots étrangers : *bâlâ* « maître », *bâbâ* « enfant », *dânâ* « sage », *dariyâ* « rivière », *khudâ* « dieu », *umrâ* ou *omrâ* ou *umrâū* « noble » sont des mots persans. Plusieurs de ces mots avaient originairement pour termi-

naison un *hé* que l'urdu a conservé : *dârôgâ* ou plus exactement *dârôg'ah* « prophète », *dânah* « grain », etc.

Les noms masculins en *î* viennent : 1° du sanskrit *î* (thème *in*) : *hâthî* « éléphant » de *hastî* (hastin), *pamchî* « oiseau » de *pakṣî* (pakṣin), *sâkhî* « certitude » de *sâkṣî* (sâkṣin) ; dans *sâîm*, de *svâmî* (svâmin) « seigneur », la nasale thématique se retrouve ; 2° de thèmes sanskrit en *tṛ* : ce sont des noms d'action généralement : *bhâî* « frère » de *bhrâtṛ*, *nâtî* « petit-fils » de *naptṛ*, etc. ; 3° de sanskrits neutres et masculins en *i* bref : *patî* « chef, seigneur » (donne aussi *pat*), *dahî* « lait caillé » (de *dadhi*, neutre); 4° de sanskrits masculins et neutres en *ika*, *iya* : *pânî* « eau » de *pânîyâm* (neutre), *pî* « amoureux, mari », de *priya* « aimé, chéri », *khatrî*, *chatrî*, *chêtrî*, de *kṣatriya* « homme de la caste militaire » ; 5° de sanskrits masculins ou neutres qui avaient *r*, *i* ou *î* à la pénultième et dont la finale est tombée : *ghî* « beurre » de *ghṛta* (neutre), *jî* « vie » de *jîva*, etc. ; 6° de thèmes incertains : *dhôbî* « blanchisseur », *parosî* « voisin », *môdî* « boutiquier », etc.

Les noms féminins en *î* viennent de sanskrits en *i* ou *î* ou *ika*.

Les noms féminins en *â* viennent : 1° de sanskrits féminins en *â* : *kathâ* « conte », *rasnâ* « langue » ; *chimâ*, *chamâ* « patience » (de *kṣêmâ*), *jâtrâ* « pèlerinage » (de *yâtrâ*), etc. ; 2° de thèmes incertains : *ḍibiyâ* « petite boîte », *ciḍiyâ* « oiseau », *buṛiyâ* « vieille femme, etc. ».

Plusieurs dialectes ont des nominatifs pléonastiques. En hindi oriental, par exemple, les noms en *â* original peuvent ajouter *evâ* et *âivâ* au masculin, *iyâ*, *êyâ* et *iyavâ* au féminin ; ceux en *i* et *u*, *ivâ*, *iyavâ*, *uvâ*, *uavâ*, *ûvâ*

(masculin et féminin) ; et les voyelles radicales s'abrègent. Au lieu de *ghar* « maison », *ghôrâ* « cheval », *mâli* « jardinier », *guru* « maître », on peut dire *gharevâi gharâivâ ; ghorevâ, ghorâivâ ; maliyâ, maliyavâ ; guruvâ, guruavâ*, etc. (1).

24. Je ne m'occupe pas des autres terminaisons pour ainsi dire naturelles ; mais il convient d'indiquer les principaux suffixes qui servent à la composition nominale et qui n'ont pas de signification indépendante ou du moins ne s'emploient pas à l'état isolé. Ce sont :

î « appartenance » : *sipâhî* « cipaye, soldat », de *sipâh* « armée » ;

Gar ou *gâr* (persan) « faiseur » : *zar-gar* « orfèvre, ouvrier en or » ; *gunâh-gâr* « pécheur » (sanskrit *kara, kâra*).

Gîr « preneur » (persan) : *jahân-gîr* « conquérant, preneur du monde » ; cf. le nom d'Aureng-zeb *'âlamgîr* « conquérant du monde » (*'âlam*, arabe).

Dâr « possesseur », *zamîn-dâr* « teneur de terre ».

Sâr (persan) « abondance » ou « ressemblance » : *kôh-sâr* « montagneux », *tum-sâr* « pareil à vous ».

Wân, *vân* ou *bân* (sanskrit *vân*) « possession », *darbân* « portier », *mêz-bân* « entreteneur » (*mêz* « table », est emprunté au portugais), *dhanwân* « riche ».

Wâlâ, *vâlâ* « action » : *dillî-wâlâ* « habitant de Delhi », *naw-wâlâ* « batelier ».

Hârâ (sanskrit *kâra*) « action » : *lakar-hârâ* « bûcheron ».

Ces terminaisons s'ajoutent à la forme oblique du nom :

(1) *evâ*, *ovâ* ont des *e* et *o* brefs.

kahnêwâlâ « diseur », *sontê-bardâr* « massier », de *kahnâ* « action de dire », *sontâ* « masse ».

D'autres suffixes sont plus proprement adjectifs ; on les trouvera plus loin.

D'autres servent à former des mots abstraits : *î* par exemple ; ainsi de *dânâ* « sage » on fait *dânâî* « sagesse » (persan) (le *hé* final se durcit en *g*, *tâzagî* « fraîcheur » de *tâzah* « frais »);

— *pan* ou *panâ* : *larkâ-pan* « enfance », *baniyâ-pan* « négoce » ;

— *hat* : *karwâ-hat* « amertume ».

D'autres sont des diminutives : *ak*, *mardak* « petit homme » (persan) ; — *iyâ*, *biṭiyâ*, *beṭiyâ* « petite fille » ; — *ca* ou *cî*, *degcî* « petit chaudron », *bâgh-ca* « petit jardin ».

On a vu plus haut que l'idée de diminution peut être aussi exprimée en féminisant le nom masculin.

b. — *Cas obliques.*

25. Les cas obliques, au nombre de cinq en sanskrit (puisque nous laissons de côté le vocatif), étaient l'instrumental, le datif, l'ablatif, le génitif et le locatif. Ils ne suffisaient point à indiquer toutes les relations ; aussi employait-on, comme en latin, en grec et dans les autres langues congénères, des particules placées tantôt avant et tantôt après le mot intéressé (prépositions, post-positions), qu'on séparait ordinairement du mot dans l'écriture. De ces particules, la plupart s'ajoutaient à certains cas indirects, quelques-uns à l'accusatif. Plusieurs étaient synonymes des suffixes casuels dont ils ne faisaient que confirmer le

sens. Il en est résulté que peu à peu on s'habitua à ne voir l'idée de relation que dans les particules ; les distinctions originaires entre les cas furent perdues de vue, les suffixes furent confondus et leur forme sonore s'altéra profondément. C'est ainsi que le latin a passé au vieux français avec deux cas seulement (nominatif et accusatif) et que s'est développée la remarquable règle du *s*. Déjà, du temps de Cicéron, les prépositions jouaient un grand rôle dans la langue.

26. On comprend donc que dans le langage de l'Inde moderne il n'y ait plus aussi que deux cas pour ainsi dire, le direct et l'oblique, auquel se joignent les particules de relation.

Les noms masculins en *â* (dont l'*â* final n'est pas organique) font *ê* à l'oblique singulier ; ceux en *ân* font *ên* ou *ê* (1), tous les autres restent invariables. L'oblique pluriel est toujours *ôm*, substitué à *ê* ou *êm* ou ajouté au mot invariable.

27. Quelle est l'origine de ces suffixes ?

Remarquons d'abord que le dialecte de Braj peut faire *âi* au lieu de *ê* et *âum* au lieu de *ôm* qui est le plus ordinairement remplacé par *n* ou *ni*. Le Mârwârî et les autres dialectes de la Rajpûtanâ font *â* à l'oblique singulier ; ils ont *ô* au nominatif et *ân* au pluriel ; ils ont un instrumental singulier en *âi*. Les dialectes orientaux abrègent généralement la longue finale.

Dans le vieil Hindi et dans l'Hindi moyen, on employait *hi* avec ou sans prépositions, pour rendre l'idée d'un cas

(1) Les noms persans en *ah* (*hè*), font comme s'ils se terminaient en *â* : *bandah* « serviteur » a *bandê* à l'oblique.

indirect quelconque : *gharahi* « à la maison », *vamsahi* « de la race », *samchêpahi* « en résumé » ; on trouve aussi *him* : *râmahim* « à Rama ». L'oblique pluriel ajoutait *n*, *nh*, *nhi*, au nominatif singulier. On rencontre exceptionnellement quelques terminaisons casuelles sanskrites : *êna* (instrumental), *âd* (datif), *i* (locatif), etc. ; il y a quelques exemples d'instrumental en *ê* et en *aya*.

Le prâkrit faisait, dans ses quatre principaux dialectes, pour des thèmes en *a* au singulier :

	Mahârâstrî.	Çâurasênî.	Magadhi.	Apabhramça.
Instr.	*êna*.	»	»	»
Abl.	*âdo*, *âdu*.	*â*, *âhi*.	»	*âdu*, *âhê*.
Gén. Datif.	*assa*.	»	*âh*.	*âho*, *âhê*, *âhu*.
Loc.	*ê*.	»	»	*ê*, *i*, *âhin*.

La dérivation est évidente, en ce qui concerne *â* ou *ê*.

Quant aux suffixes pluriels, *ôm* paraît se rattacher à la même source que les terminaisons dialectiques *ân*, *an*, *ani*, *âûn*; et cette source serait le génitif pluriel sanskrit *ânam*, prâkrit *âṇam*. En revanche, *nh*, *nhi*, seules formes anciennes, seraient le reste des anciennes formes plurielles prâkrites :

	Mahârâstrî.	Apabhramça.
Init.	*êhi*, *êhi*m.	*êhim*, *âhim*, *ihim*, *ûhim*.
Abl.	*sunto*, *hinto*,	*ahu*m.
Loc.	*êsu*, *êsu*m.	»
Gén. D.	»	*aha*m.

Il y aurait donc analogie complète entre l'oblique singulier et l'oblique pluriel ; l'un et l'autre proviendraient de la confusion entre les formes des divers cas indirects de la langue mère.

c. — *Particules de relations.*

28. Les particules qui servent à exprimer les relations sont principalement les suivantes :

1° *Kâ* (masculin), *kî* (féminin) ou *kê* (oblique), qui s'accorde avec le déterminé, comme nous le verrons plus loin, et qui correspond au « de » génitif ;

2° *Kô*, qui correspond à « à » datif ;

3° *Tâim*, *Tâim* (occ.) « à, jusqu'à, sur » ;

4° *Tak* et *talak* « jusqu'à » ;

5° *Tê*, *Têm* « de, dès, hors de, etc. », ablatif ;

6° *Nê*, qui correspond au « par » instrumental ;

7° *Par* « sur » ;

8° *Mêm* « dans » (locatif) ;

9° *Varâ* (or.) « à, pour » ;

10° *San* (or.) « avec, pour » ;

11° *Saṇi* (occ.) « pour, en faveur de » ;

12° *Sê* « de (ablatif), avec ».

Elles s'ajoutent à l'oblique, tant au singulier qu'au pluriel.

29. Il est utile et intéressant de donner leurs variations dialectiques et historiques et d'en rechercher l'origine.

1° *Kâ* varie en *kô*, *kâu* (Braj), *kêrô*, *rô* (*rî*, *rê*), *lô*, *ḷô* (*ḷî*, *ḷâ*, ou *lâi*), *gô*, *kar* ou *kâi* (oriental, direct ; oblique *kê* ou *karê*), et *k* ou *kêr* (Maithilî) ; — historiquement, on rencontre *k*, *kar* et masculin direct singulier *kêr* ou *kêrâ* ; oblique singulier et direct pluriel, *kêr*, *kêrê*, féminin *kêrî* ou *kêri*. Toutes ces formes peuvent être phonétiquement rattachées au prâkrit *kêra*, *kêraka* « fait (par), relatif à, appartenant à », qui est une altération

probable du participe passé sanskrit *kṛta* ou de son dérivé *kṛtaka ;* on comprend ainsi pourquoi la particule *kâ, kê,* ou *ki,* est traitée exactement dans la langue usuelle comme un adjectif ou un participe et s'accorde avec le mot déterminé.

2° *Kò* varie en *kâum* (Braj.), *nâi, âi, kê* (or.) *kani, sani, kamham, kun, ku, kôm,* et *kahûm, kâhû, kaham, kam, kêm* (Maithilî). — Les formes historiques sont *kaham, kahûm, kahum, kâhûm,* qui s'emploient souvent avec le sens de « auprès de » ; M. Hoernle les rattache au locatif sanskrit *kakṣê* « dans la forêt, dans le désert » par l'intermédiaire du prâkrit (apabhramça) *kacchê* et de ses altérations euphoniques normales. M. Kellogg rattacherait plutôt les formes modernes sans aspirations au sanskrit *kṛta,* sous les variations prâkrites *kadam, kadê, kiṇṇê;*

3° *Tak* ou *talak ;*

4° *Tâim* ou *taim* ;

5° *Tê, têm,* sont rapportés par M. Hoernle à des formes prâkrites *taiê, tariê,* du locatif de *tarita* sanskrit ou *uttarita* « passé (à) » ; Monier Williams et Kellogg voient dans *tak* ou *talak* l'affixe sanskrit *daghna* devenu *daghan* metathésé en *danagh* où *n* aurait passé à *l* ; M. Beames rattache *tê* à la terminaison adverbiale sanskrite *tas,* et *taim* à *sthanê* « dans la place » ;

6° *Nê* « par » a été rattaché à l'instrumental sanskrit ; mais on a fait observer que l'usage de cette particule est inconnu au vieil hindi ; elle n'aurait été inventée qu'au XVIe siècle et proviendrait de l'ancienne forme du datif *nâim* ;

7° *Par, pari, pa* (urdu), et *pâi* (occ.) « dans, sur » viennent du sanskrit *para* ou *upari ;*

8° *Mêm*, qui varie en *mâim* *mâdi*, *mâhâi*, *mai*, *môm* (dialectes occidentaux), *mâ*, *mê*, *ma*, *mâmhîm*, *mâmjh* (dialectes orientaux) et qui avait anciennement les formes *madhi*, *maddhi*, *majhi*, *mamjh*, *majjham*, *mâhâim*, *mâmhim*, *mahi*, *mâi*, vient très vraisemblablement du locatif *madhyê* « au milieu (de) »;

9° *Varê* est du sanskrit pur;

10° *San*, *sanê*, *sên*, *sênî* (or.), sont rattachés par M. Hoernle au sanskrit *sangê* « dans la réunion », ainsi que la particule nord-occidentale

11° *Sani* (1), qui exprime les relations du datif;

12° *Sê*, qui varie en *sêti*, *sûm*, *hai*, *sôm*, *çîm*, *ûm*, *sam* (Maithili), pourrait avoir la même dérivation que 3° *tak*, 4° *tâim* et 5° *tê* (voyez ci-dessus). Peut-être, tenant compte de sa signification « avec » et des formes nasales, serait-il préférable d'y voir, avec M. Beames un reste du sanskrit *sam*. Peut-être aussi ces *tê* et *sê* ne sont-ils pas autre chose que des formes pronominales.

30. Ces particules, peuvent comme nos prépositions, se combiner : *mêm sê* s'emploie pour « hors de », *kê tâim*, pour « à (datif) », etc.

31. D'autres particules, qui ne se joignent pas ordinairement à l'oblique et par suite correspondent encore plus exactement aux prépositions ou aux post-posi-

(1) Peut-être serait-il préférable de chercher aux particules himalayennes *sani*, *kani*, *hunî* (datif), *hundo* (génitif), *tanâi* (génitif), et aux *taim*, *tê*, *sê*, et leurs variétés, une seule et même origine. Le prototype serait évidemment un monosyllabe, formé d'une explosive gutturale ou dentale, d'un *a* et d'une nasale, et peut-être dérivé lui-même par un suffixe vocalique en *ê* ou *i*. Est-ce un pronom? Est-ce un substantif dans le genre de *karna*, *karana*, etc., contracté?

tions des langues modernes expriment d'autres nuances. Les principales sont *bâhir* ou *bâhar* « sans » ; — *bîc* « dans, parmi » ; — *bâdê* (or.) « pour » ; — *layê, layêm, lâum, lôm* (occ.) ou *liyê* (or.) « pour, en faveur de » ; — *lag, lagi* (or.), *lôgi* (occ.) « à, pour, jusqu'à » ; — *kanê, kanâi, kâmni, kani, kaṇi* (occ.) « à, pour, à cause de » (sanskrit *karnê*) ; — *pâs* « à, chez, près de » (sanskrit *pârçvê*) ; — *bhîthar* « dans, en dedans » (sanskrit *abhyantarê* ; — *âgê, âgû* « devant » (sanskrit *agrê* « dans le front ») ; — *pâchê, pâchû* « derrière » (sanscrit vêd. *pacchê*) ; — *nîcâ, nîcû* « sous » (sanskrit *nijê* « dans le bas ») ; — *upar* « sur » (*par, pari, pâi*) ; — *thî, thîm* de (ex) » (sanskrit *sthanê* « dans la place »), etc.

32. Ces particules sont habituellement ajoutées à la particule *kê* du génitif (forme oblique) ; il en est de même des particules empruntées à l'arabe ou au persan, telles que *ba'd* « après », *bâ'is* « à cause de », *nazdik* « près, d'après », *wâstê* « pour, à cause de », *siwâ* ou *siwâê* « excepté, outre », etc. Certaines autres, également d'emprunt, prennent le masculin *kî* et non l'oblique *kê* : *tarah* « à la manière de, comme », *khatir* « pour », etc. D'autres prennent *kî* quand elle sont placées après le nom et *kê* quand elle le précèdent : *mânind* « comme », *taraf* « vers », *bamadad* « à l'aide de, au moyen de », ex. : *mânind târê kê* ou *târê kî maniad* « comme une étoile ».

33. Certaines post-positions sont des mots usuels de la langue : *hâth* « main » et *hâth* « compagnie » (sanskrit *hasta* et *samhita*) s'emploient pour « par, au moyen de, avec, en compagnie de ».

§ C. — FORMES PRONOMINALES.

34. Les pronoms sont des noms d'une espèce particulière ; les uns désignent spécialement les individualités, les autres sont essentiellement déterminants. Les premiers sont les pronoms *personnels*, les seconds les pronoms *démonstratifs*, *interrogatifs*, *relatifs*, *possessifs*. Il y a aussi les pronoms *indéfinis* qui sont des noms collectifs pris dans un sens très vague et très général.

a. — *Pronoms personnels.*

Comme dans la plupart des langues, on ne connaît en hindoustani que les pronoms des deux premières personnes (celui de la troisième est remplacé par les démonstratifs) et on y ajoute le pronom réfléchi correspondant à notre « soi, se » : ce pronom réfléchi prend des formes spéciales quand il est employé respectueusement, honorifiquement. De même, en effet, que la plupart des idiomes indo-européens modernes, l'Hindi se sert, dans une intention de déférence ou de respect, du pluriel au lieu du singulier, et de la troisième personne au lieu de la seconde.

Les pronoms reçoivent les particules de relations de la même manière que le nom, sauf deux exceptions.

35. Voici les formes ordinaires des pronoms :

	1re personne.	2e personne.	Réfléch.	Réfléch. honor.
Dir. sing.	*mâim.*	*tû*, *tâim.*	*âp.*	*âp.*
Obl. sing.	*mujh.*	*tujh.*	*âp*, *apnê.*	*âp.*
Dir. pl.	*ham.*	*tum.*	*âp.*	*âp*, *âp lôg.*
Obl. pl.	*ham.*	*tum.*	*âpas.*	», *âp lôgôm.*
	hamêm.	*tumhêm.*		
	hamôm.	*tumhôm.*		

On dira donc *mujh mêm* « en moi », *tujh kô* « à toi », *âpnê* « par vous (resp.) ».

Le réfléchi *âp* ne prend pas le gén. *kâ*; il dit, en abrégeant la voyelle initiale, *apnâ* (masculin, *apnî* féminin, *apnê* oblique), tandis que le respectueux dit *âp kâ* (*kî*, *kê*). *Apas* ne s'emploie qu'avec *kâ* et *mêm*.

Les pronoms *mâim* et *tû* ne prennent pas non plus d'ordinaire le *kâ*; leurs génitifs sont : 1° singulier *mêrâ* (*rî*, *rê*), pluriel *hamârâ* (*rî*, *rê*); 2° singulier *têrâ* (*rî*, *rê*), pluriel *tumhârâ* (*rî*, *rê*). Au lieu de *mujh kô* et *tujh kô* « à moi, à toi », ils peuvent dire aussi *mujhê*, *tujhê*. Enfin, ils ajoutent *nê* « par » exclusivement à leurs nominatifs, *mâim nê*, *tû nê*.

36. L'origine de toutes ces formes paraît bien établie. *Mâim* varie dialectiquement en deux types bien différents :

1° *Hôm*, *hâum* (Braj) *hum* (Marwârî), *ham* (Maithili);

2° *Mêm*, *mamym*, *maim*, *maym*. Le dialecte Mêwarî a une forme mixte *mhûm*. Le vieil hindi avait les formes *hôm*, *hâum*. Il est donc probable que les formes en *h* viennent du sanskrit *aham*; celles en *m* sont expliquées par un ancien oblique (instrumental *mayâ* ou génitif-datif *mê*) nasalisé. — L'oblique varie en *mô*, *mvâ*, *mvahi* (or.), *môhi*, *muhi*, *mâim*, *mê* (Braj), *ma*, *mha*, *mho*, *mhâ*, qui se rapportent au prâkrit *mai*, *maha*, *mahu*, qui sert pour tous les cas. Les dialectes de Bihar ont *ham* comme au direct. L'ancien hindi disait *mô*, *môhi*, *muhi*.

Au pluriel, *ham*, qui est un singulier, a pris la place du pluriel *vayam*; les dialectes orientaux disent *ham* ou *ham lôg*; le Maithili *ham sabh*; le Bhôjpuri *hamani*.

D'autres variétés ont *hamh*, *mhâim*, *mhô*. L'ancien hindi

disait *ham* et *haman* à l'oblique, qui varie en *ham*, *hamôm*, *hamêm*, *hamâim*, *hamâum*, *hamhim*, *mhôm*, dans les patois modernes. Ces formes viennent du prâkrit *amh-* qui représente le radical sanskrit *asm-*.

A la seconde personne, on a, au singulier, dir. *taïm*, *taym*, *tâim* (or.), *tâi* (occ.), *tûm* (Braj), *th'ûm* (Mêwari), *tim*, *tamym*, *tamh*, *tê*, *tâum*, *tû*, *tôm* ou *tômh* (Maithili) Les anciennes formes étaient *tâum*, *tâim*, *tûm* ; comme pour la première personne, l'origine de ces formes, et dans un ancien oblique général, le nominatif *tvam*, n'a laissé aucune trace. L'oblique actuel (anciennement *tô*, *tôhi*, *tuhi*), varie en *tô*, *tâi*, *thâi* (Mâṛwârî), *thâ*, *tha*, *thô* (Mêwârî), *tuïn*, *tôï*, *tvâï*, *tvâm*, *tvâ*, *tvahi*, *toh* (bref), *tôh*, *tômh*, *tumh*, *tôhi* ; *tû*, *tâim*, *tê*, *tvî* ; toutes ces formes représentent les prâkrits *taï*, *taïm*, *taü*, dérivés de *ta* ou *tû* sanskrits par le suffixe oblique *hi*. — L'analogie avec la première personne se poursuit au pluriel, qui était jadis au direct *tum*, *tamh*, *tumah*, et à l'oblique *tum*, et qui fait maintenant : direct *tôm sabh* ou *tômh sabh* (Maithilî), *tûm* ou *tum lôg* (oriental général), *thô*, *thâim*, *tumû*, *tuman*, *tumh*, *tumah*, *thê*, *thâi* ; oblique *toh*, *tômh*, *tumh*, *tumhôm*, *tumhâum* ou *tumhâim*, *tumhêm*, *tumhâ* (occidental général), *tumum*, *tuman*, *thâm*. Le prototype prâkrit est ne *tumh-*.

Les formes obliques classiques *mujh*, *mujhê* (occidental *muj*) « moi » et *tujh*, *tujhê* « toi » viennent des génitifs prâkrits *mujjha*, *majjhu*, *tujjha*, *tujjhu*, etc.

Quant aux génitifs en *râ* dont voici les variations : 1re singulier, *mêrâ*, *mérâu* (Braj), *mêrô*, *mârô*, *mhârô*, *mhârâu*, *môrâ* (or.), *mvâr*, *hamar* ou *hamâr* (Maithili) ; *mhâ kô*, *mhâ lô*, *mhâu rô*, *mhâu ḷô* (Mêwarî) ; — 1re plu-

riel *hamârâ, hamârâu* (Braj), *hâmârô, hamar, hamhâr, hamani kâ, mâmrô* ou *mhâmrô* ou *mhâmlô, mhâm kô* ou *lô* ou *mhâm varâm kô* ou *lô* (Mêwari), *hamârâ sabhak* (Maithilî) ; — 2e singulier *têrâ, têrâu, têrô, thârô, tôr, tvâr, thurâ, thâ kô* (ou *lô*), *tôhar* ; — 2e pluriel *tumhârâ, tumhârâu* ou *tuhârâu*, *tumhârô, tumhar, tumar, tumhâr, tuhâr, thâm kô, thâm lô, thâm ḷô, thâmrâu kô, tôharâ sabhak*; — on est généralement d'accord pour voir dans ces formes une contraction des obliques et de la particule génitive *kâ*, qui a pour origine *kêr, kêrâ*, etc.

Le dialecte de Bhojpûr dit au génitif pluriel *tuhnî kâ*; nous retrouvons là une forme *tohani* (1) que l'hindi oriental emploie pour la seconde personne plurielle féminine; il a aussi *hamani* pour la première. Les formes à finales brèves *hamani, tomani, tuhani,* sont dialectiques, mais asexuées.

Le pronom réfléchi *âp* est regardé comme une contraction de *âtmana* qui est le signe du réfléchi en sanskrit.

Le même mot est pris pour le pronom honorifique dans l'idiome classique et littéraire et dans les dialectes occidentaux, surtout dans la vallée du Gange. Dans le patois de Rîwâ, il fait *apnâ* au nominatif singulier. Dans le Panjab et les régions himalayennes, on n'use pas du respectueux; on emploie le singulier là où d'autres mettraient le pluriel. Dans les dialectes orientaux, on emploie au lieu de *âp*, le mot *râurâ, raŭrâ, ravâm* et au pluriel *raŭranh* : M. Hoernle y voit le prâkrit *râula* ou *râaŭla* (sanskrit *râjakula* « royal, de race royale »).

(1) *o* bref.

Le Maithilî, qui paraît user beaucoup de l'honorifique, emploie *apnê* ou *aham* (qui est évidemment de la même origine) au singulier ; au pluriel il dit *apnê* ou *aham sabh, aham sabahi, aham lokani.*

b. — *Pronoms déterminatifs.*

37. Voici le tableau de ceux qui sont usités en hindoustani général, avec leurs principales variations orientales, occidentales (1) et historiques (2).

	Nominatif singulier.	Oblique singulier.	Nominatif pluriel.	Oblique pluriel.
Démonstr. prochain.	*yih.*	*is.*	*yê, yih.*	*inh, in, inhôm.*
	yah, î.	*ê, eh.*	*î, yah.*	*enh.*
	yô, yâ.	*ihi, iṇ.*	*yâi, âi.*	*inhâum, yâm, iṇâm.*
	yêhu, ih, ih, êk.	*ih.*	*yê, yah.*	*in, inhôm.*
Démonstr. éloigné.	*wuh.*	*us.*	*wê, wuh.*	*un, unh, unhôm.*
	vah, û.	*ô, oh.*	*û, vah.*	*onh.*
	vô, vû.	*uhi, uṇ.*	*vâi.*	*unhâum, vâm, uṇâm.*
	ô.	*ôh.*	*ê.*	*ôn.*
Démonstr. commun.	*sô, tâun.*	*tis.*	*sô, tâun.*	*tin.*
	tê, sê.	*tê, teh.*	*tê, tavan.*	*tenh.*
	tâin.	*tihi, tiṇ, tiṇi.*		*tinhâum, tâm, tiṇâm.*
	sô, sû, sê, tavan.	*tih, têh, tâ.*	*tâ.*	*tin, tê.*

(1) Les dial. *Mêwâri* et *Marwâri* ont des formes masc. et fém. : *yô, yâ; vû, vâ; tikô, tikâ; jikô, jikâ*, etc.

(2) Aux secondes lignes *eh, enh, oh, onh*, etc., sont brefs.

	Nominatif singulier.	Oblique singulier.	Nominatif pluriel.	Oblique pluriel.
Relatif.	*jô, jâun.*	*jis.*	*jô, jâun.*	*jin, jinh, jinhôm.*
	jê.	*jê, jeh.*	*jê.*	*jenh.*
	jâi.	*jâ, jêhi, jiṇ.*	*jài.*	*jinhâum, jâm, jiṇâm.*
	jô, jâ, javan.	*jih, jêh, jâ.*	*jê.*	*jin, jê.*
Interrog. (personnes et choses).	*kâun.*	*kis.*	*kâun.*	*kin.*
	kê.	*kê, keh.*	*kê.*	*kenh.*
	kô, kâi, kôṇ.	*kâ, kâhi, kuṇ.*	*kô, kâi, kôṇ.*	*kinhâum, kuṇâm.*
	kô, kâvan.	*kih, kêh.*	*kavan.*	*kin.*
Interrog. (choses inanim.).	*kyâ.*	*kâhê.*	*kyâ.*	»
	kâ.	*kâ, kâhê.*	»	»
	kâhâ.			
Indéfini (quelqu'un).	*kôi.*	*kisi.*	*kôi, kai.*	»
	kê, kêhu.	*kê, kêhu.*	*ki, kêhu.*	*kê, kêhu.*
	kôu, kâunâu.	*kâh, kuṇi.*	*kôu, kâunâu.*	*kâh, kuṇi.*
	kêhu, kâhu.	*kêhu, kâûn.*	*kêhu.*	*kêhu.*
Indéfini (quelque chose).	*kuch.*	*kisû, kuch.*	*kuch.*	»
	kacu, kachuk.	»	»	»

Ces pronoms viennent certainement du sanskrit classique *âyâm, iyâm, âdam ; âsâu*, etc. (1), *sas, tat, yas, kas*, etc.

c. — *Pronoms indéfinis.*

38. Outre « quelqu'un » et « quelque chose », il y a en français des mots comme « chacun, un autre, on »

(1) Ce ne doit pas être pourtant au skr. classique que se rattachen les démonstratifs prochain et éloigné, mais à des formes vulgaires et communes en *i* et *u* simples ou tout au moins inaltérés.

qu'on classe parmi les pronoms. On les rend en hindoustani par des formes adjectives.

« On » est traduit quelquefois par *lôgôm* dans le sens de « les gens » ; dans ce sens, *lôg* a un féminin singulier *logâî* « une femme quelconque ». En hindi oriental, «on » peut se traduire par le pronom démonstratif éloigné pluriel.

§ *D.* — FORMES ADJECTIVES.

a. — *Adjectifs proprements dits.*

39. Les adjectifs sont généralement invariables.

Ceux terminés par *â* ou *ân* varient en *î*, *în*, au féminin, en *ê*, *ên* à l'oblique. Dans le dialecte de Braj, les formes sont : masculin *âu*, fémini *î*, oblique *ê*, *âi*. Dans le Mârwari, on dit *ô*, *î*, *â*.

Des adjectifs sont formés à l'aide des terminaisons suivantes :

A (possession) : *bhûkhâ* « altéré », de *bhûkh* « soif » ;

Ana (ressemblance) : *'arûsâna* « nuptial, d'époux » de *'arûs* « épouse » ;

I (appartenance) : *'arûsî* « nuptial », *Hindûstânî* « de l'Hindoustan » ; *sipâhî* « de l'armée » de *sipâh* « armée » ;

Ilâ, *êlâ* : *saj* « forme », *sajêlâ* « bien fait » ;

Dâr (possession) : *wafâ-dâr* « fidèle » (persan) ;

Mand (possession) : *danlat-mand* « riche » ;

Mân (possession) : *ṣâd-mân* « content » ;

Sâr (plénitude) : *koh-sâr* « montagneux » (persan) ;

War (possession) : *nâm-war* « renommé ».

La plupart de ces terminaisons servent à former des

substantifs. La différence entre l'adjectif et le substantif est purement syntactique ; l'adjectif n'est en général qu'un nom employé qualificativement. Le suffixe du génitif *kâ* n'est pas autre chose qu'un adjectif.

Il n'y a pas en hindoustani de terminaisons spéciales pour ce qu'on appelle les degrés de comparaison.

b. — *Adjectifs pronominaux.*

40. Des pronoms démonstratifs dérivent deux séries d'adjectifs marquant, les uns la quantité, les autres l'espèce ou la nature.

De *yih*, viennent : 1° *itnâ*, *ittâ* (occ. *itnô*, *itnâu*, *atrô*, *atraṛô* ; or. *êtkâ*, *êtnâ*, *yêtik*, *atêk* ; anc. *itâ*, *âtâ*, *êtâ*) « autant que (ceci) », et 2° *âisâ* (occ. *âisô*, *âisaû*, *isyô*, *âiṛô* ; or. *ênô*, *ênû*, *âis*, *âisan* ; anc. *as*) « tel (que ceci) » ;

De *wuh*, viennent : 1° *utnâ*, *uttâ* (*vutnâ*, *vitnâ*, *vêtnâ* ; occ. *utnô*, *utnâu*, *utrô*, *utraṛô* ; or. *ôtkâ*, *ôtnâ*, *vutik*, *utêk* ; anc. *utâ*, *ôtâ*) « autant que (cela) », et 2° *wâisâ* (occid. *wâisô*, *wâisâu*, *usô*, *wâirô* ; or. *vanô*, *vanû*, *vâiô*, *wâisan*) « tel que cela » ;

De *sô* ou *tâun*, viennent : 1° *tittâ*, *titnâ* « autant » (*tâi*, et formes analogues aux précédentes) ; 2° *tâisâ* (variations analogues) « tel que » ;

De *jis*, viennent 1° *jitnâ*, *jittâ* (*jâi*, *jitâ*, et variations analogues) « autant que lequel » et *jâisâ* « tel que lequel » ;

De *kis* enfin viennent *kitnâ*, *kittâ*, *kâi* (et analogues) « combien ? » et *kaisâ* (et analogues) « comme quoi ? »

On peut citer encore *sâ* « semblable à » (du sanskrit

sama) ou « tout » (du suffixe sanskrit *ṣas*) et divers mots simples.

1° *Ek* « un »; — *dûsrâ* « un autre (littéralement deuxième) » ; — *dônôm* « tous deux » (dialectique *dunum*) ; — *sârâ* « tout » ; — *âur* « autre » ; — *bahut* « beaucoup » ; — *nij* « propre » ; — *sab* « tout » (*sarva*) ; — *kaî* ou *kâi* « plusieurs » — qui sont indiens ;

2° *Har* « chaque » ; — *cand* « plusieurs » — qui sont persans ;

3° *Bâj, bâjê* « quelque » ; — *gâir* « autre, différent » ; — *fulânâ* « un certain » (1) ; — *kull* « entier », — qui sont arabes.

Il y a aussi les composés *har êk* « chacun » ; — *bahut sârâ* « énormément de » ; — *kai êk, kitnê êk* « maint » ; — *jis tis* « quiconque » ; — *âur kuch* « quelque autre » ; — *sab koî* « chacun »; etc.

c. — *Adjectifs numéraux.*

41. On sait qu'il y en a de deux sortes, les *cardinaux* et les *ordinaux*.

Les premiers, en hindoustani, ont été tellement altérés que leurs formes sont irrégulières. C'est seulement par la mémoire que l'on peut apprendre ceux de 1 à 100. Je ne donne ici que les principaux :

1. *Ek* (*ik, âik, yak*).
2. *Dô* (*dui, dôu, dvâu, dvâi*).

(1) Écrit *phulânâ* en dêvanâgari (var. dial. *fulanvâ*). On sait que ce mot a passé en espagnol où il est très employé : *fulano, fulana* « un tel, une telle ».

3. *Tin* (*tîni*).
4. *Câr* (*câri, câu*).
5. *Pâmc.*
6. *Ćha* (*chah, châi, chê*).
7. *Sât.*
8. *Aṭh* (*âṭ*).
9. *Nâu* (*nav, nû, nûn*).
10. *Das* (*daç*).
11. *Igârah, gyârah* (*êgârah, êgyârah*).
12. *Bârah.*
13. *Têrah.*
14. *Câudah.*
15. *Pamdrah.*
16. *Sôlah* (*sôlâ, sôrah, sôṛah*).
17. *Sattrah* (*satrâ, satrah*).
18. *Aṭârah* (*athârah*).
19. *Unîs* (*unnîs, unâis, onâis* (*o* bref).
20. *Bîs.*
30. *Tîs.*
40. *Câlis.*
50. *Pacâs.*
60. *Sâṭh* (*sâṭhi*).
70. *Sattar* (*sattari*).
80. *Assî.*
90. *Navvê* (*navê, nabbê, nawad, nâuwad*).
100. *Sâi, sâu* (*sat, sal*).
1000. *Hazâr* (*hajâr*).

On dit encore, au delà de mille, *lakh* (100,000); *kaṛoṛ* (*kaṛor, karoṛ,* transcrit par les Anglais *crore*) « dix millions », qui a pour synonyme *niyut*; puis

arb, kharb, nîl, pador, sankh, de cent en cent fois plus forts.

42. Les adjectifs et noms numéranx fractionnaires les plus fréquemment usités sont : *pâo, pâv,* du sanskrit *pâda, pâdika* « un quart » ;

âdh, âdhâ, du sanskrit *arddha* « demi » ;

pâun, pâunâ, pâunê, du sanskrit *pâdônah* « un quart de moins, trois quarts » ;

savô, du sanskrit *sapâdika* « avec un quart, un et quart » ;

dêṛh, dâuṛhâ, dêoṛhâ, du sanskrit *dviarddha* (« deux demi » que M. Beames compare à l'allemand *halbzwei*) « et un demi » ;

aṛhâî (sanskrit *arddha-dvi?*) « deux et demi » ;

sâṛhê (sanskrit *sârddhaka*) « plus une demie », etc.

On dérive aussi les noms des fractions des nombres eux-mêmes : *câuthâ* « un quart », *tihât* « un tiers », *dahâî* « un dixième », *sorâî* (*o* bref) « un seizième », etc.

43. L'addition de *â* ou *î* forme des collectifs : *bisâ* « une vingtaine », *battisî* « une trente deuxaine ».

Les numéraux substantivés font leur pluriel nom. et obl. en *ôm* : *cârôm* « les quatre » ; « cent » fait *sâikrôm* : *sâikrôm pêr* « des centaines d'arbres », etc.

44. Les nombres ordinaux dérivent des cardinaux :

Dûsrâ « second » ;
Tîsrâ « troisième » ;
Câuthâ « quatrième » ;
Pâncwân « cinquième » ;
Chaṭṭhâ ou *chaṭhwân* « sixième » ;

Et ainsi de suite, en ajoutant *wân* (au féminin *wîn*, obl. *wên* ; les dialectes font *â* (*î*), *âu* (*î*), *mâ* (*mî*) ou *ma*.

« Premier » se dit *pahlâ*, *pahilâ* (*pahlâu*, *pahilâu*, *pahlô*, *pahilô* ; or. *pahil*, *pahel* (*e* bref), *pahilkâ*, *pahelkâ* (*e* bref), que l'on dérive du sanskrit *prathama* par le changement du *th* en *ḍh* qui s'est ensuite aspiré, la chute de la finale, la réduction du groupe consonnantique initial et l'addition du suffixe dérivatif *il*.

CHAPITRE III.

Formations verbales.

45. Ces formations sont essentiellement caractérisées par l'idée de temps qu'elles expriment toujours plus ou moins et aussi par l'idée d'espace limitée primordialement à la personne subjective. « Aimant » c'est « une personne qui exerce, au moment considéré, l'action d'aimer » ; « je souffrirai » c'est « la personnalité de mon individu, qui sera prochainement dans l'état de souffrance ».

Les dérivés verbaux sont d'ailleurs de plusieurs espèces : 1° Les verbes proprement dits expriment les nuances principales et directes de l'action verbale, et embrassent l'ensemble de ce qu'on appelle *la conjugaison* ; 2° les adjectifs verbaux ; 3° les noms verbaux.

Le *verbe* proprement dit peut être *simple*, ou *composé* c'est-à-dire *périphrastique ;* il varie suivant les nuances de voix, modes, temps et personnes.

a. — *Verbe simple.*

En Hindoustani la conjugaison est beaucoup moins complexe qu'en sanskrit. Le radical demeure toujours inaltéré ; la dérivation s'opère exclusivement par suffixes.

Nous prenons toujours pour type l'idiome classique.

46. Voix. On distingue trois voix dérivées : la voix

active ou *transitive;* la voix *neutre* ou *intransitive;* la voix *négative* ; et la voix *causative.*

Le radical verbal, sous sa forme normale, est naturellement *intransitif* : *mar* « mourir », *bandh* « être attaché ».

Pour le rendre *transitif*, on allonge la voyelle radicale : *mâr* « tuer, battre » ; *bândh* « attacher » ; *khinc* « se retirer » donne *khînc* « tirer » ; *nikal* « sortir », *nikâl* « faire sortir, expulser, envoyer ». Au lieu d'allonger la voyelle, on peut la guner : *khul* « s'ouvrir » donne *khôl* « ouvrir » ; *khinc*, cité plus haut, peut faire aussi *khâinc* « tirer », etc. ; exemple : *dôr khultâ* « la porte s'ouvre » et *dôr khôltâ* « il ouvre la porte ».

Tel est l'usage avec les radicaux consonnantiques monosyllabiques dont la voyelle radicale est brève. Les monosyllabes qui ont une voyelle longue abrègent cette voyelle (*ê* devient *i* et *ô, u*) et ajoutent *â* s'ils sont consonnantiques, *lâ* s'ils sont vocaliques (1) : *bôl* « parler », *ḍûb* « étouffer » (n.), *bhîg* « être humide », *pî* « boire », *dê* « donner », *sô* « dormir », font *bulâ* « entretenir », *ḍubâ* « étouffer » (act.), *bhigâ* « mouiller », *pilâ* « abreuver », *dilâ* « faire donner », *sulâ* « endormir ». Ce procédé est aussi celui des radicaux polysyllabiques et de certains monosyllabes brefs : de *pahunc* « arriver » vient *pahuncâ* « envoyer, de faire arriver », de *paṛh* « lire », *paṛhâ* « faire lire », etc.

La syllabe finale est parfois euphoniquement modifiée.

(1) Ce *lâ* vient aussi après des thèmes aspirés : *bâiṭh* « s'asseoir », et *dêkh* « voir », font *bithâ* ou *biṭhlâ, bâiṭhlâ* ou *bâiṭhâ, dikhâ* ou *dikhlâ.*

Ainsi, dans les dissyllabes consonnantiques, *a* tombe : *pakar* « prendre », donne *pakrâ* « tenir » ; les explosives finales s'adoucissent (*ṭ* en *ḍ* puis *ṛ*, etc.). On cite *phuṭ* « se fendre » qui fait *phôṛ* « fendre », *phaṭ* « se déchirer » qui fait *phâṛ*, *bik* « se vendre » qui donne *bêc*, *rah* « rester, demeurer », qui devient *rakh*.

Pour un radical à sens parfaitement transitif, il n'y aurait qu'à retourner, qu'à renverser les règles ci-dessus.

47. Le *causatif* se forme en ajoutant *wâ* : *bujh* « s'éteindre », *bujhwâ* « faire éteindre » ; *pakarwâ* « faire prendre », *khulwâ* « faire ouvrir », *bikwâ* « faire vendre », *bandhwâ* « faire attacher », etc. Les monosyllabes longs s'abrègent : *bulwâ* « faire parler » ; ceux qui prennent *l* au transitif le gardent : *pilwâ* « faire boire » (1).

48. Les dialectes populaires n'offrent pas de particularités remarquables à signaler. On sait que les transitifs et intransitifs sanskrits différaient précisément par la quantité de la voyelle et que les causatifs étaient dérivés par *aya* (d'où *â*) et *âpaya* (d'où *âv*). Quant au *l* intercalaire, euphonique, je supposerais qu'il est pour *t* (comme on le verra plus loin pour le participe de l'hindi oriental) : le sindhî a *r* et le gujarati *ḍ*.

49. Modes. — Des trois modes logiques (*indicatif*, *subjonctif* ou *conjonctif* et *optatif*) l'hindou moderne ne possède que le premier. Il a aussi un *impératif*, mais ce n'est point là proprement un mode, car le radical verbal n'y modifie point son sens absolu. Entre « fais » et « (il faut que) tu fasses », il y a cette différence que dans le

(1) Je ne puis citer ici les irrégularités telles que *khilâ* de *khâ* « manger ».

premier, c'est le sujet qui est à l'état de dépendance et que dans le second c'est l'idée radicale qui est contingente.

50. Temps. — Il y a trois temps naturels : *passé, présent, futur*, qui peuvent se nuancer de diverses façons en *imparfait, plus-que-parfait, futur antérieur ;* une variation commune à beaucoup de langues de l'Inde et à la plupart des langues agglutinantes consiste dans la production de l'*aoriste*. Nous appelons ainsi une forme verbale dont le sens temporel est vague, indéterminé, et quoique généralement présente, peut impliquer une idée de passé et d'avenir.

L'hindoustani, en fait de formes dérivées simples, n'a qu'un *aoriste*. En y ajoutant l'*impératif*, cela fait deux temps grammaticaux. Ils sont à peu près identiques et sont formés par l'union au radical des terminaisons personnelles.

51. Voilà pour la langue classique. Les dialectes vulgaires sont plus riches ; on trouve du moins dans la Râjpûtânâ un futur caractérisé par un *s* (ou son succédané *h*) radical et les éléments personnels sujets.

52. L'aoriste n'est qu'une altération du vieux présent sanskrit en *ami*, etc., et le futur représente les futurs en *iṣyâmi*, etc.

53. Personnes. — Les trois personnes ordinaires n'ont qu'un singulier et un pluriel ; il n'y a pas de terminaison spéciale pour chacun des deux genres.

54. Ceci posé, voici le type des deux temps simples de l'hindi classique et ses principales variations dialectales :

PRÉSENT

(rad. *mâr* « battre »).

1re pers. sing.	*mâr-um*	(occ. *ôm*, *âum*; or. *aûm*, *um*, *ôm*).
2e	*mâr-ê*	(occ. *âi*, *i*; or. *as*, *ê*, *u*, *a* muet).
3e	*mâr-ê*	(occ. *âi*, *a*; or. *aï*, *i*, *ê*, *âi*).
1re pers. plur.	*mâr-êm*	(occ. *âim*, *âm*, *âum*, *um*; or. *um*, *ôm*, *ô*, *an*, *im*).
2e	*mâr-o*	(occ. *âu*; or. *aû*, *ab*, *an*, *a*, *ah*).
3e	*mâr-êm*	(occ. *âim*, *an*, *âi*, *i*; or. mym, *îm*, *aim*).

On préfixe d'ordinaire le pronom personnel (*mâim*, *tû*, *wuh*, *ham*, *tum*, *we*) parce que la première et deuxième personne singulier d'une part, la première et la troisième personne plurielle de l'autre se ressemblent (1).

Les radicaux terminés par une voyelle intercalent un *w* facultatif (l'urdu n'en use généralement pas) avant *ê* et *ên* : *bulâwê* ou *bulâê* « tu appelles » ou « il appelle », etc.

L'impératif ne diffère de ce type que par la seconde personne du singulier qui est constituée par le simple radical, *mâr*.

55. Voici le futur des dialectes de la Râjputânâ :

1re pers. sing.	*mâr-â asyum* (*asum*, *ahum*).
2e	*mâr-asî* (*ahî*).
3e	*mân-asî* (*ahî*).
1re pers. plur.	*mâr-asyâm* (*ahâm*).
2e	*mâr-asyô* (*ahô*).
3e	*mâr-asî* (*ahî*).

Nous parlerons plus loin des formes respectueuses.

56. Il convient de donner ici le présent du verbe « être »

(1) *Ani* et *ati* ont fait *aï*, *ê*; *amah* et *anti* se sont assourdis, réduits et semblablement nasalisés.

qui est l'auxiliaire le plus employé. Le dialecte classique prend le radical *hô* (sanskrit *bhû*) ; la plupart des patois font de même. Mais, spécialement comme auxiliaire, on se sert généralement de radicaux en *h* ou *ch* qu'on rattache à l'*as* sanskrit.

Voici les formes de *hô* :

	Class.	Braj.	Râj.	Himal.	Or.
1re p. s.	*hôûm.*	*hôûm.*	*vhêûm.*	*hôûm, hunî, humlô.*	*hôûm, hôûm.*
2e	*hô, -ê.*	*hôy.*	*vhâi.*	*hôi, hôv, hunâi, hôlê.*	*hês, hôy, vhâs.*
3e	*hô, -ê.*	*hôy.*	*vhâi.*	*hôv, hôn, hôlô.*	*hôy, vhây.*
1re p. pl.	*hôm, -êm.*	*hâumy.*	*vhâiâm.*	*hôvâûm, hôvan, hunâ, humlô.*	*hôi, hôim, hôn.*
2e	*hô.*	*hâu.*	*vhâiô.*	*hôyâî, hôvan, hunâ, hôlâ.*	*hôû, hô, vhâv.*
3e	*hôm, -êm.*	*hâumy.*	*vhâi.*	*hôvan, hunâ, hulâ.*	*hômym, hôim, vhâmym.*

Voici celles des radicaux rattachés à *as* :

1re p. s.	*hûm.*	*hâum.*	*chûm.*	*châum.*	*âm, chî.*
2e	*hâi.*	*hâi.*	*cha, châi.*	*cha, châi.*	*hâi, chêm.*
3e	*hâi.*	*hâi.*	*cha, châi.*	*cha.*	*â, achi.*
1re p. pl.	*hâim.*	*hâim.*	*châum.*	*châum.*	*hâim, chî.*
2e	*hô.*	*hâu.*	*chan.*	*cha, chan.*	*ahên, chî.*
3e	*hâim.*	*hâim.*	*chan.*	*chan.*	*âm, chathi.*

L'hindi oriental a des auxiliaires spéciaux : *bâṭ, bâr, vâṭ, vâr, bar, var* « être » et *â* « venir » qui s'abrège et prend *l* :

	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
1re p. s.	*bâṭom.*	*bâṭyûm.*	*alôm, alyôm.*	*alyûm.*
2e	*bâṭes (ê).*	*bâṭis (î).*	*ales, alê.*	*alis, alî.*
3e	*bâtâit, bây.*	*bâ.*	*ales, al.*	*ales, al.*
1re p. pl.	*bâṭî.*	*bâṭî.*	*alî.*	*alî.*
2e	*bâṭah (a).*	*bâṭyû.*	*ala, alah, alyah.*	*alyû.*
3e	*bâṭai.*	*bâtîm.*	*alen, alâim.*	*alin, alîm.*

Mais la comparaison avec les autres dialectes d'une part, les doubles formes masculines et féminines de l'autre, montrent que ce sont essentiellement là des formes participiales, adjectives, malgré leurs suffixes personnels.

Nous ne croyons pas utile de parler ici des autres auxiliaires ; il en sera question dans le paragraphe ci-après.

b. — *Verbe périphrastique.*

Les formes périphrastiques sont composées : 1° du radical verbal, d'un adjectif verbal ou d'un nom verbal ; 2° d'un verbe auxiliaire seul conjugué. Elles suppléent à la pauvreté de la langue et expriment de nouvelles *voix* et des *temps* supplémentaires.

57. Voix périphrastiques : 1° *Intensif.* — On ajoute au radical intransitif les verbes *â* « venir » et *uṭ* « lever », au transitif *dê* « donner » et *ḍal* « lancer », à l'un ou à l'autre les verbes *jâ* « aller », *paḍ* (*paṛ*, *par* « tomber », *lê* « prendre » et *rah* « demeurer », *mâim dekh rahûm* « je contemple », *tum khâ jâô* « vous avalez », *wuh gir paḍê* « il tombe tout à fait », *ham girâ dêwên* « nous précipitons » (aoriste).

2° *Fréquentatif.* — On ajoute au participe passé le verbe *kar* « faire », *bôlâ kartî hai* « elle bavarde » ;

3° *Potentiel.* — On ajoute au radical le verbe *sak* « pouvoir », (*jân* « connaître » en hindi or.) : *likh saktâ hûn* « je puis écrire » ;

4° *Continuatif.* — On ajoute au participe présent le verbe *rah* « demeurer » ou le verbe *jâ* « aller » ;

5° *Désidératif.* — On ajoute au participe passé *câh* (or. *châh*) « désirer » ;

6° *Terminatif.* — On ajoute au radical *cuk* « finir », *mâim likh cuktâ hûm* « je finis d'écrire » ;

7° *Passif.* — On ajoute au participe passé le verbe *jâ* « aller » : *vah patr likhâ gayâ* « cette lettre a été écrite » (hindi). M. Hoernle suppose que cette forme vient d'une méconnaissance du suffixe prâkrit qui représente le *ya* sanskrit et où l'on a vu le radical « aller ».

Il n'y a à proprement parler que les verbes conjugués avec le radical qui forment des voix périphrastiques grammaticales. Les autres sont des composés syntactiques. On cite encore, parmi les combinaisons les plus ordinaires, celles des verbes *lag* « commencer », *dê* « donner » et *pâ* « obtenir » avec l'oblique du nom verbal (ou infinitif) pour marquer l'idée de commencement (voix inchoative), de toiérance et d'acquisition.

58. Temps périphrastiques. — A proprement parler, on ne devrait regarder comme tels que ceux formés du radical et d'un auxiliaire ; il n'y a guère dans ce cas que le présent de l'indicatif de l'hindi oriental, et encore est-ce plutôt un temps participial, comme je l'ai dit plus haut. Il est formé par l'addition au radical de l'auxiliaire en *l* conjugué ci-dessus. Le présent de *parh* « lire » sera donc :

	Masculin.	Féminin.
1re pers. sing.	*parhâilôm, -lyôm.*	*parhâilyûm.*
2e	*parhâiles, -lê.*	*parhâilis, -lî.*
3e	*parhâilâ.*	*parhâilê.*
1re pers. plur.	*parhîlâ.*	*parhîlâ.*
2e	*parhâilah, -lyah, -la*	*parhâilyû.*
3e	*parhâilen, -lâim.*	*parhâilin, -lôm.*

59. Mais dans la langue classique, il y a d'autres temps

périphrastiques. D'après M. Kellogg, on en compterait quatre, formés de l'addition au participe présent et au participe passé des deux aoristes auxiliaires *hûm* « je suis » et *hôum* « je deviens ». Ce seraient par exemple :

1.	Présent, imparfait.	*girtâ hûm*, « je tombe, je tomberai ».
2.	Imparfait conditionnel.	*girtâ hôum* « je peux tomber ».
3.	Passé parfait.	*girâ hâi* « il est tombé ».
4.	Parfait conditionnel.	*girâ hô* « il peut être tombé ».

Dans l'hindi oriental, M. Hoernle compte dix temps ainsi formés : un *présent* par le participe présent et *bâṭ* « être », un *passé défini* par le participe passé, un *passé habituel* (ou *imparfait*) ou un plus-que-parfait par le participe présent ou passé et le verbe *rah* « demeurer », etc.

c. — *Adjectifs verbaux.*

60. Les adjectifs verbaux ou participes sont, dans l'idiome classique, au nombre de deux, le *participe présent* et le *participe passé*.

Le premier se forme par l'addition de *tâ* (obl. *tê*, féminin *tî*, pluriel *tê*, pluriel féminin *tîm*) au radical : *mârtâ* « frappant », *bôltâ* « disant ».

Le second par l'addition de *â*, *ê*, *î*, *îm*, seulement : *bôlâ* « dit », *mârâ* « battu ». Après *â*, *î*, *ô* un *y* euphonique est intercalé et *î* s'abrège : *lâyâ* « porté », *piyâ* « bu », *sôyâ* « semé ». Les verbes *hô* « devenir », *mar* « mourir », *kar* « faire », *dê* « donner », *lê* « prendre », *jâ* « aller », *tân* « déterminer » font irrégulièrement *huâ*, *muâ*, *kiyâ*, *diyâ*, *liyâ*, *gayâ*, *ṭayâ*; on a dialectiquement (occid.) *karâ*, *marâ*, *jayâ*.

Pour *tâ* et *â*, le dialecte de Braj fait *tâu* et *yâu*; le Mâṛwârî *tô* et *yô*, *yôṛô*, etc.

Dans l'hindi oriental, le participe présent est en *t* et le passé en *l* (*al* ou *il*) : *paṛhat* « lisant », *paṛhal* « lu », *khâil* ou *khâyal* « mangé ».

Le participe présent caractérisé par *t* vient du participe sanskrit en *at*, *ant*; le participe passé, du participe en *ta* dont le *t* est tombé ou s'est adouci en prâkrit : dans le premier cas, on a eu les formes occidentales vocaliques ; dans le second cas, on a eu les formes orientales par l'affaiblissement de *d* en *l*.

61. L'hindoustani commun a un participe futur qui dérive de l'aoriste en ajoutant *gâ* (*gê*, *gî*) à toutes les personnes; ce *gâ* paraît se rattacher à la racine « aller » (1).

Dans beaucoup de dialectes, la formation est la même, mais on se sert de suffixes différents. (Voyez ci-après.)

d. — *Noms verbaux*

62. Je ne crois utile d'en signaler ici que deux : l'un qui est le verbe impersonnel absolu et correspond à notre *infinitif*; l'autre qui est le verbe impersonnel relatif et peut être appelé *gérondif*. Les grammairiens appellent d'ordinaire le second *participe conjonctif*. En hindi oriental, on a nommé le premier *participe futur*, parce qu'il prend aussi le sens de « qui doit ou pourra être l'objet de l'action ».

(1) On fait remarquer à ce propos qu'en français *aller* est un auxiliaire du futur : « je vais faire » est synonyme de « je ferai, j'ai à faire ». Cf. les formes créoles *mo va manzé* « je mangerai ».

L'*infinitif* (ou *participe futur*) ajoute au radical *nâ*, *marnâ* « mourir », *dênâ* « donner ». Dialectiquement, on dit *nâum*, *ivâum* (Braj); *nô*, *an*, *ṇô*, *ṇû*, *bô* (Rajp.), *ṇô* (Himal.); les dialectes orientaux ont *ab* ou *ib* : *parhab* « lire » ou « ce qu'on doit lire », *khâib* « manger », ou « ce qu'on doit manger ».

Les formes en *b* se rattachent au participe futur passif sanskrit en *tavya*; celles en *n* au participe en *anîya*.

63. Le *gérondif* est formé par l'addition au radical de *ê*, *kê*, *kar*, *karkê*, *karkar*, c'est-à-dire qu'il est simple ou périphrastique, *kar* n'étant que le radical de « faire ». Le radical simple sert aussi de gérondif.

Dans le dialecte de Braj les terminaisons sont *i*, *kâi*, *kari*; dans la Râjputânâ, *nê*, *unê*, *r* ou *knê* (avec le participe présent). Dans le dialecte oriental, *ai* bref, *i*, *aikê*, *ikê* et *y* (après une voyelle).

Faut-il voir dans ces *ai*, *ê*, *i* un reste du sanskrit *ya*?

e. — *Formes respectueuses.*

64. Le pluriel est généralement employé respectueusement pour le singulier, comme nous l'avons déjà vu. Le pronom *âp*, de son côté, correspond à peu près à l'allemand *Sie*.

Mais il y a des formes spéciales honorifiques.

La langue courante ajoute au radical *iyê*, *iyô*, *iyêgâ*. Le premier et le troisième s'emploient avec les égaux ou les supérieurs; le second avec les égaux ou les inférieurs. Les radicaux en *i* intercalent *j*, ceux terminés en *ê* deviennent *i* et intercalent *j* : *lê* « prendre » fait

lijiyê « veuillez prendre ». *Kar* « faire », *mar* « mourir » et *hô* « être, devenir » font *kijiyê*, *mûjiyê*, *hûjiyê*.

Le dialecte de Braj dit *âi* et *âu* pour *ê* et *ô*. Le Mârwârî et le Mêwâri ont les terminaisons *jô*, *jyô*, *jê*, *jyê*. Les dialectes orientaux emploient *ihê*, *iha*.

On suppose que ces formes viennent du suffixe *ijja* qui caractérise le passif en prâkrit (sanskrit *ya*).

65. Le patois de Mithilâ, dont M. G.-A. Grierson a tracé une excellente exquisse, paraît très riche en formes respectueuses. Chaque forme personnelle est susceptible de quatre modifications, suivant que le sujet et le régime sont tous deux respectables, que le sujet est respectable et le régime ordinaire, que le sujet est ordinaire et le régime respectable, enfin que le sujet et le régime ne sont respectables ni l'un ni l'autre.

Avec le pronom *aham*, *âp*, de troisième personne respectable et les distinctions de masculin et de féminin, cela donne une variabilité et une richesse de formes à rendre jaloux les idiomes dont la conjugaison a la prétention d'être le plus compliquée, c'est-à-dire le basque ou les langues de l'Amérique.

CHAPITRE IV.

Notions syntactiques.

a. — *Temps participiaux.*

66. Pour avoir ce qu'on appelle la conjugaison complète d'un verbe en hindoustani, il faut ajouter aux formes simples et périphrastiques données ci-dessus certaines combinaisons de participes qui, jointes aux pronoms personnels, s'emploient d'une façon absolue pour traduire certaines nuances verbales.

Elles sont formées du participe présent, du participe passé, ou du participe futur ou bien de l'un ou l'autre des deux premiers participes suivi des participes des verbes auxiliaires. Le participe passé de « être » est substitué par *thâ* (de la racine *stha* « stare »).

Le verbe *gir* « tomber » par exemple fait, suivant Kellogg :

1° Un AORISTE OU IMPARFAIT INDÉFINI : *mâim girtâ* « je tombe, je tombais, je tomberais » ;

2° Un AORISTE DÉFINI OU PASSÉ INDÉFINI : *tû girâ* « tu es tombé » ;

3° Un FUTUR : *wuh girumgâ* « il tombera » ;

4° Un FUTUR ÉVENTUEL : *mâim girtâ hûmgâ* « je dois tomber » ;

5° Un IMPARFAIT DÉFINI : *mâim girtâ thâ* « je tombais » ;

6° Un PASSÉ ÉVENTUEL : *tû girâ hûmgâ* « tu dois être tombé » ;

7° Un PLUS-QUE-PARFAIT : *wuh girâ thâ* « il était tombé » ;

Je laisse de côté d'autres combinaisons fort rarement employées, ainsi que les combinaisons propres aux dialectes vulgaires.

b. — *Règle générale d'accord.*

67. Les mots variables, c'est-à-dire pouvant indiquer l'un ou l'autre genre, l'un ou l'autre cas (direct ou oblique), l'un ou l'autre nombre, — et ces mots variables sont l'adjectif ou le participe, — s'accordent toujours avec le sujet exprimé ou sous-entendu.

La règle se résume, dans la langue classique, par la variabilité de la terminaison en *â* (*ân*) qui devient *î* (*în*) au féminin singulier, *ê* (*ên*) au pluriel et à l'oblique, et quelquefois (dans les participes) *în* ou *iân* au féminin pluriel.

Exemples : *Baṛâ mard* « grand homme » ; *baṛî kitab* « un grand livre » ; *baṛê mardôm par* « sur de grands hommes » ; *tisrî ranḍi* « la troisième femme » ; *satwîn laṛkî* « la septième fille » ; *us kâ sâ jism* « un corps semblable au tien » ; *us kê sê jism kô* « à un corps semblable au tien » ; *mumh par makkhî baithî* « la mouche se posa (participe) sur la bouche » ; *paratiṣ karnê lagê* « ils commencèrent à faire leur dévotions » ; *kâmpnê lagîn* « elles comencèrent à trembler » ; etc.

Remarquez que cette règle est logiquement suivie par le suffixe du génitif. *Kâ*, n'étant originairement qu'un par-

ticipe, qualifie le déterminant et s'accorde avec lui. Aussi devra-t-on-dire : *mard kâ bêṭâ* ou *bêṭâ mard kâ* « le fils de l'homme » ; *mard kî bêṭî* « la fille de l'homme » ; *mard kî bêṭî sê* « par la fille de l'homme » ; *bêté sê mard kê* « par le fils de l'homme » ; *mard kê bêtê* « les fils de l'homme » ; *ṣahr kî taraf* « vers (du côté de) la ville ». Ce dernier exemple est à noter.

c. — *Construction participiale ; prayôgas.*

68. Les grammairiens indigènes reconnaissent à toute phrase la possibilité d'une triple construction dont une directe et deux participiales. M. Beames les appelle respectivement *subjective, objective* et *impersonnelle ;* il en donne, en latin, les exemples suivants :

Subj.	*Rex urbem condidit.*
Obj.	*A rege urbs condita est.*
Impers.	*A rege urbi conditum est.*

Les noms sanskrits sont *kartari prayôya, karmani prayôga* et *bhâvî prayôga.* M. Hoernle appelle les deux premières *constructions passive-active* et *passive.* J'appellerai volontiers ces trois constructions *directe, inverse* et *attributive.*

L'hindoustani emploie les deux dernières, et surtout la construction inverse, avec les verbes transitifs dans les temps participiaux dérivés du participe passé. Pour traduire « j'ai battu la fille » il dira *mâim nê laṛkî mârî* (où le participe s'accorde avec le régime du nom, et où le sujet est à l'instrumental) ou, moins ordinairement, *mâim nê laṛkî kô mârâ* (où le régime est à l'oblique avec *kô* et où le participe reste invariable).

Ces constructions sont surtout littéraires; l'hindi oriental les ignore; il dit *pôthî kê* ou *pothî mâim parhalôm* « je lis le livre » (construction directe) (1).

d. — *Remarques générales.*

69. Au lieu du suffixe génitif *kâ,* l'hindoustani tourne souvent par la construction adjective persane, c'est-à-dire emploie ce qu'on appelle l'*izâfat,* en ajoutant *i* ou *ê* (ce dernier après *â, ô, û*) au déterminé et en plaçant celui-ci devant le déterminant : *banda-i khudâ* « serviteur de Dieu », *pâ-è takht* « le pied du trône », etc.

70. L'adjectif précède généralement le substantif. Quand on tourne par l'*izâfat,* il se place au contraire après, puisqu'il est déterminant : *khûb larkâ* « beau garçon », *kâli si ghôriân* « juments noirâtres », mais *zabân-i sirin* « une langue harmonieuse ».

L'adjectif qui précède le nom ne s'accorde qu'en genre; s'il est placé après, il prend la marque du pluriel.

71. Les pronoms personnels *mâim* et *tû* font à l'instrumental *mâim nê* et *tû nê*; mais on dit naturellement *mujh faqir nê,* par exemple, parce qu'ici le pronom est adjectif et que le vrai sujet est *faqir.* Pour la même raison on dira *mujh faqir kâ* et non *faqir mêrâ* ou *mêrâ faqir,* au génitif.

(1) M. Palmer, comparant l'hindoustânî à l'anglais au point de vue syntactique, donne la préférence au premier. L'Hindou a distingué, dit-il, le sujet du verbe intransitif ou du verbe transitif présent et futur de celui du verbe transitif passé. Ici, le rôle actif et personnel du sujet est beaucoup plus déterminé; de là, la tournure par l'instrumental.

72. Nous avons vu qu'il n'y a pas de formes spéciales pour les degrés de comparaison ; on emploie l'adjectif positif, mais on ajoute au nom le suffixe *sâ : wuh sultân sê barâ hâi* « il est plus grand qu'un roi, qu'un sultan ».

73. Nous avons vu que l'accusatif est d'ordinaire confondu avec le datif, c'est-à-dire que le régime direct prend le suffixe *kô*.

74. En général, la construction hindoustanie est « sujet — attribut — verbe ».

Julien VINSON.

BIBLIOGRAPHIE

De l'Exégèse et de la correction des Textes Avestiques, par C. de HARLEZ. *Paris*, E. Leroux, et *Leipzig*, Wolfgang Gerhard, 1883. — in-8°, XVI-256 p., imp. par Ch. Peeters, à Louvain.

C'est toujours un événement dans le monde savant que l'apparition d'un ouvrage de M. de Harlez. Celui-ci vient tout à point pour résumer et éclairer le débat qui, depuis quelques années, s'est élevé entre indianistes et éranistes au sujet de l'interprétation de la littérature avestique. Il s'agit de savoir si l'on doit continuer à chercher la clef des passages obscurs dans les monuments postérieurs de la tradition mazdéenne, ou si, tout au contaire, il faut pour la trouver, remonter au plus lointain passé de la langue et de la littérature indoues, autrement dit, si le zend tient tout entier dans le sanskrit, si l'Avesta s'explique tout entier par les Védas.

Telle est bien, ce semble, la pensée du plus fougueux adepte de la nouvelle exégèse, M. Geldner. Il rejette comme corrompus les documents fournis par la tradition; il conteste aux interprètes pehlvis la saine intelligence des textes avestiques; il la conteste à plus forte raison, et parfois en termes peu mesurés, aux éranistes modernes,

et les renvoie à l'étude du sanskrit pour corriger leurs erreurs. Qu'il y ait beaucoup à apprendre de la comparaison des deux langues, M. de Harlez est le premier à le reconnaître, en rendant pleine justice aux magnifiques travaux du docteur Roth, qui a ouvert la voie à l'interprétation de l'Avesta par le védique ; mais ce qu'il ne saurait admettre, c'est que la doctrine avestique se reflète avec plus de pureté dans une littérature étrangère que dans les écrits de traducteurs, qui, malgré leur éloignement de la source, appartiennent à la même race, partant au même courant d'idées que les rédacteurs primitifs. En d'autres termes il ne faut pas demander à l'étude des origines ce qu'elle ne peut donner, la connaissance pratique et précise d'une langue prise en particulier : si je veux connaître (p. 122) l'étymologie de tel ou tel mot latin, je la demanderai au latin lui-même, au sanskrit, au grec, à tous les congénères ; mais, si, pour interpréter un texte, j'ai besoin de pénétrer le sens précis et spécial que ce mot a revêtu en latin, la plupart du temps le français ou l'italien m'éclairera beaucoup mieux. Ainsi du zend, par rapport au sanskrit, d'une part, au vieux perse, au pehlvi, au parsi, au persan même, de l'autre. Ainsi de la mythologie de l'Avesta : les mythes sans doute en sont puisés dans les vieux fonds naturalistes que nous révèle la littérature védique ; mais la signification qui leur a été attribuée par le génie de la race éranienne ne peut être cherchée que dans les livres éraniens, tant est grande la déviation qu'ils ont subie sous cette influence, et le recours à la mythologie des Védas, restée exclusivement naturaliste (p. 78 sq.), ne peut qu'égarer dans l'interprétation d'une mythologie aussi profondément moraliste que celle de l'Avesta.

Ce point de vue est certainement irréprochable, étant donnée l'extrême variabilité du sens des mots et des mythes, et l'on pourrait s'étonner que des interprètes autorisés l'eussent négligé. Qui donc s'aviserait, en traitant de la mythologie grecque, d'enseigner qu'Hermès est un chien, en s'appuyant sur l'identité primitive d'Hermès et du chien Sarameya? Oui, historiquement parlant, Hermès n'est autre que Sarameya; mais, pour les Hellènes, il est un dieu, et un dieu à face humaine, et nous méconnaîtrions toutes leurs idées religieuses si nous l'envisagions comme un animal; nous les bouleverserions de fond en comble, si nous le ramenions à ce qu'il fut véritablement à l'origine, une simple personnification du vent, que peut-être les Aryas eux-mêmes ne reconnaissaient plus. Eh bien! ne commettrait-il pas la même faute, celui qui, traitant de la mythologie avestique, expliquerait le combat de Thraêtaona (Ferîdûn) contre la druje Aži Dahâka (Zohâk) par une représentation de l'orage? Dans l'esprit du sectateur de l'Avesta il n'y a plus trace de cette filiation d'idées que M. Bréal a su reconstituer dans son admirable étude d'*Hercule et Cacus*; pour lui, Aži Dahâka n'est plus qu'un démon, comme l'Asmodée ou le Satan biblique, comme le Lucifer des chrétiens terrassé par saint Michel; il n'a plus que le nom de commun avec l'Ahi védique : les assimiler équivaudrait à croire (p. 148-149) que le chœur des églises chrétiennes est une salle de danse. Ne demandons pas à l'étymologie plus qu'elle ne peut nous donner : elle nous éclaire sur le sens originaire des mots, mais reste muette sur les déviations diverses auxquelles il est sujet dans le cours des temps.

En faut-il d'autre preuve que la comparaison des deux

vocabulaires indien et éranien ? Demandez au sanskrit la signification des mots zends *mĕrĕğa* (oiseau), *ratu* (chef religieux), *dahyu* (division territoriale), etc. (p. 75-76) : il vous répondra « bête fauve (*mrgá*), saison (*rtú*), ennemi (*dásyu*) », c'est dire que, neuf fois sur dix au moins, l'étymologie vous égarera, tandis que, coïncidence merveilleuse, le persan moderne vous remettera sur la voie, chaque fois qu'il aura conservé le mot éranien, répondant par exemple, à *ratu* par *rad* (chef), à *dahyu* par *deh* (contrée), à *vīra* par *vīr* (intelligence), et ainsi de suite (p. 145) : tant le sens, flottant à l'origine, prend de consistance une fois qu'il s'est fixé et précisé.

En résumé, « l'objet de ce travail, nous dit l'auteur lui-même (p. 6-7), c'est l'Avesta tel qu'il était au moment de sa composition, ce sont les idées, la nature des personnages, les choses et les mots tels que les concevaient les auteurs des textes que renferment nos manuscrits avestiques. Il s'agit de la religion, des mythes et légendes, des usages *tels qu'ils existaient*, des termes *tels qu'ils étaient employés au temps de la composition de l'Avesta*, et non de leurs origines, de leur condition primitive. Ces deux choses, que l'on confond trop souvent, au grand détriment de l'exactitude, forment deux sciences différentes, la philologie avestique et l'archéologie éranienne. » Et c'est principalement pour en établir le départ que M. de Harlez a écrit son livre.

Nous disons principalement, car l'ouvrage a encore un autre objet ; mais la première partie, l'exégèse avestique, en occupe les quatre cinquièmes. En voici le plan et les divisions essentielles.

§ 1er. Monuments mazdéens : l'auteur confronte divers

fragments avestiques pris au hasard, notamment plusieurs fargards du Vendidâd, avec la version pehlvie (le tout en traduction latine), pour montrer combien les différences qui les séparent sont insignifiantes.

§ 2. Védisme : opposition radicale des deux civilisations védique et avestique, accusée par les mythes, les institutions sociales et politiques, les systèmes cosmogoniques, les cérémonies religieuses des deux races.

§ 3. Un essai d'interprétation du commencement du Yaçna IX à l'aide du sanskrit seul fait voir les lacunes et les erreurs auxquelles serait nécessairement condamnée toute entreprise de ce genre.

§§ 4, 5, 6. La clef de l'Avesta doit avant tout être cherchée dans l'Avesta lui-même, et dans les écrits postérieurs, qui nous ont conservé, bien que confuse et altérée en certains points, la tradition avestique.

§ 7. Ici l'auteur s'attaque à une autre erreur, celle qu'il nomme méthode subjective, et qui consiste à interpréter les textes en les faisant entrer dans le moule de nos idées modernes ; si elles sont ou nous semblent plus rationnelles que celles des rédacteurs de l'Avesta, ce n'est pas une raison pour les y substituer ; exemples des bizarreries de cette exégèse arbitraire.

Les §§ 8-12 contiennent les règles générales de l'interprétation des textes avestiques par eux-mêmes ou par les monuments postérieurs ; suivant qu'on se trouve en présence d'une source unique ou de plusieurs sources contradictoires d'information, il y a lieu de tenir compte de la valeur relative de la tradition mazdéenne, de la philologie sanskrite, de la philologie éranienne, de l'étymologie indo-européenne, mais surtout des traditions et des usages an-

tiques tels qu'il nous sont révélés par l'Avesta; de très-nombreuses applications de ces règles aux passages controversés ou obscurs en éclairent l'usage et conduisent l'esprit par une pente insensible et naturelle aux conclusions formulées par l'auteur (p. 191, sq).

La deuxième partie, beaucoup plus courte, a pour objet la correction des textes avestiques altérés, et surtout le rôle, parfois excessif, qu'on fait jouer à la métrique dans la reconstitution du texte primitif; le mètre avestique étant des plus lâches, on s'expose dans bien des cas à considérer comme métrique et à restituer sous cette forme des morceaux de simple prose; il ne faut donc user de cette précieuse ressource qu'avec la plus grande circonspection. Ici comme pour l'exégèse, M. de Harlez nous donne des exemples de corrections qu'il juge forcées et des applications conjecturales (p. 229) de sa propre méthode.

En présence d'un ensemble aussi satisfaisant de tous points, est-il permis de relever quelques défectuosités insignifiantes, inévitables dans une œuvre d'aussi longue haleine? On hésite à le faire. Hasardons toutefois ces critiques de détail; elles témoigneront de l'attention avec laquelle nons avons lu cet excellent livre et de l'intérêt qui s'y attache même pour le linguiste étranger aux études éraniennes.

P. 119, l. 3, on lit ραδδοι (baguettes). Il faudrait ῥάδδοι.

P. 121, l. 22, au lieu de sk. *manas*, gr. μενός, il faut lire *mánas*, μένος. Disons à ce propos, d'une manière générale, que nous aimerions à voir marquée partout l'accentuation sanskrite, que l'auteur omet. Schleicher, bien qu'il ne considérât pas l'accentuation comme un élément

accidentel, n'en avait point soupçonné toute l'importance au point de vue morphologique, et pourtant il n'a jamais manqué de l'indiquer. A combien plus forte raison devons-nous la marquer, aujourd'hui que nous savons que presque toute la flexion indo-européenne en dépend, et qu'il suffit souvent de la tonalité pour séparer ou identifier un thème grec et un thème sanskrit ! Il est vrai que celle du zend ne nous est point connue, mais le vocalisme permettrait de la restituer, et tout porte à croire qu'elle différait à peine de l'accent indien.

P. 122, l. 19. M. de Harlez est-il bien sûr que le latin *manica*, traduit d'après son étymologie, signifierait « petite main » ? Il ne me vient pas à la mémoire de diminutifs latins en *-ico-*. Il y aurait de semblables réserves à faire sur deux ou trois traductions de la même page.

P. 137, l. 8. « Le skr. *dips* vient d'une racine *dibh* (provenant de *dabh*, aminci) et du suffixe désidératif (?) *s*. » Cette théorie de l'*amincissement*, créée par Bopp, est fortement battue en brèche par les découvertes de la nouvelle école, et l'on voudrait au moins la voir notée du point d'interrogation dont l'auteur a très prudemment accompagné le suffixe désidératif.

P. 142, l. 1. Rien n'est plus légitime que de constater que « la phonétique paléo-persane est plus proche de celle du sanskrit » (que celle du zend) ; mais la phrase qui suit « les voyelles n'y sont pas *troublées* comme en avestique » est évidemment trop absolue ; car le sanskrit ne passe plus, comme autrefois, pour refléter avec une pureté parfaite le vocalisme indo-européen. Tout au contraire, on sait que le grec et le latin l'ont beaucoup mieux conservé, et sur certains points le zend se rapproche d'eux.

Ainsi, parmi les exemples cités par M. de Harlez, quand le zend oppose *bareñtem* au skr. *bhárantam* et au vieux perse *barantam*, il est probablement plus pur qu'eux d'un degré (cf. lat. *ferentem*).

P. 155, l. 13. « Par amour du sanskrit *gáya*, M. Geldner donne à *gaèt'a* le sens de « maison, famille. » Suivent les raisons péremptoires qui doivent faire écarter cette traduction et admettre pour *gaèt'a* le sens de « bien, chose, être. » N'était-ce pas le cas d'ajouter que le sanskrit lui-même n'y met pas obstacle et tendrait plutôt à le confirmer ? Le Dictionnaire de Pétersbourg, en effet, donne : « *gáya*, haus, hof ; hausstand, hauswesen, bestehend in der hausgenossenschaft, so wie in dem beweglichen und unbeweglichen vermögen, familia ». Ainsi, il n'y a entre le mot zend et le mot sanskrit que la nuance de collectivité en plus pour celui-ci, la faible différence qui sépare en latin *res* de *familia*. Sur ce terrain se concilieraient les deux interprétations de MM. Geldner et de Harlez.

Je me ferais scrupule d'insister davantage sur de pareilles minuties. Celui qui lira d'un bout à l'autre et la plume à la main cet excellent ouvrage, pourra, suivant sa compétence spéciale, se donner le plaisir d'en découvrir quelques autres : après quoi il aura surtout à se louer de l'avoir lu et d'y avoir beaucoup appris.

Ce qu'il faut lire et méditer surtout, comme un modèle à suivre en toute exégèse, c'est la profession de foi par laquelle débute le livre et qui en contient tout l'esprit. Je ne saurais me défendre d'en citer au moins un court passage :

« ..... L'école à laquelle je me fais honneur d'appartenir,

parce que je la crois seule dans le vrai, n'admet pas plus que l'autre, moins peut-être, de *non-sens* dans l'Avesta ; mais elle ne juge pas qu'une interprétation fausse, impossible ou sans base, bien qu'ingénieuse, puisse être de quelque utilité ; elle préfère en ce cas la défiance et l'attente, et ne voit pas de mérite dans une innovation quand elle n'est pas sérieuse... Elle demande à *tous* les moyens d'élucidation, sans préférence pour aucun, tous les services qu'ils peuvent rendre ; elle pense qu'un livre, qu'une civilisation, qu'un peuple doit être étudié en lui-même avant tout, et non chez une nation éloignée et différente à tous les points de vue. Elle croit que la lumière est dans les faits, et non dans les vues de ses chefs même les plus illustres..... Elle ne se contente pas d'apparences spécieuses, d'analogies extérieures, d'inventions plus ou moins ingénieuses en elle-mêmes ; elle demande en plus qu'elles soient vraies, ou tout au moins probables. Elle n'admet pas que l'on décrète d'intuition des interprétations qui ne reposent sur aucun fondement ou que les faits contredisent. En un mot, elle n'est point l'école du goût personnel, de l'imagination, de la subjectivité, mais celle des faits et des principes.... »

Certes il n'y a qu'un savant irréprochable qui puisse se décerner à lui-même ce noble témoignage de conscience et d'impartialité ; mais ce qui vaut mieux encore, il n'est pas un lecteur de bonne foi qui ne lui rende à l'instant le même hommage.

Un mot encore : louerai-je M. de Harlez de la parfaite courtoisie qu'il a su déployer à l'égard de ses adversaires dans une œuvre toute de controverse et presque de polémique? Il est de ceux à l'égard desquels un tel éloge

SOMMAIRE DU N° 4.

Pages.

H. de Charencey. — Recherches sur les noms de nombres cardinaux dans la famille maya-quiché 325

Dr Heinrich Winckler. — Les théories sur l'Europe préaryenne et la méthode, à propos du livre de M. Cruel : *Die Sprachen und Völker Europas vor der arischen Einwanderung*..... 340

BIBLIOGRAPHIE.

Julien Vinson. — Le Folk-lore basque 372

Nécrologie..... 412

RECHERCHES

SUR LES NOMS DE NOMBRES CARDINAUX

DANS LA FAMILLE MAYA-QUICHÉ.

Nous donnons ici le tableau des noms de nombres cardinaux, depuis un jusqu'à dix. On remarquera qu'ils offrent une physionomie plus archaïque dans les dialectes du groupe occidental, et surtout en Quiché, que dans ceux du groupe oriental (Huastèque, Tzendale, Maya). A partir de *un* exclusivement, ils étaient, à l'origine, munis de la finale *b* ou *ib*, qui s'est maintenue en Quiché, mais dans les autres dialectes s'est, ou perdue ainsi qu'en Maya, ou abrégée en *i*, comme en Cakgi et en Cakchiquel, ou bien transformée, d'après une règle constante en *im*, ou en *em*, comme en Pokome et en Tzendale. La présence du *b* final dans le Huastèque *Tzab* « deux » tendrait à démontrer que la présence de ce signe du pluriel a dû exister même en Maya, jusqu'à une époque relativement assez récente. Remarquons la finale *te* des noms de nombre en Chorti. Ce *te* n'est autre chose qu'une explétive numérale, qui se retrouve en Maya et dont nous avons parlé dans un précédent travail. Nous ne dirons rien ici des mutations de lettres, par exemple celle de la gutturale initiale en sifflante ou

en chuintante, de la transformation du *h* ou *n*. Il en a été question dans un autre mémoire. Les termes Quichés d'Ixtlavacan, Cakchiquels de Santa Maria et Pokomchis ont été recueillis, il n'y a pas plus d'un quart de siècle, et appartiennent, par conséquent, à des formes toutes récentes de ces idiomes, ce qui explique leur altération au point de vue phonétique. Enfin, si haut que nous puissions remonter, la numération a cessé d'être quinaire dans les dialectes dont nous nous occupons, tandis qu'elle s'est aujourd'hui encore maintenue telle en mexicain et dans une foule d'autres dialectes des deux continents.

TABLEAU *des noms de nombre de 1 à 10 dans les dialectes de la famille Mame-huastèque.*

	Quiché.	Quiché d'Ixtlavacan.	Cakchiquel et Zutuhil.	Cakchiquel de Santa Maria.	Cakgi.	Pokomchi.	Tzendale.	Chorti.	Maya.	Huastèque.
1	*Hun.*	*Hun.*	*Hun.*	*Hun.*	*Hoon.*	*Hinaj, Hinah.*	*Hun.*	*Inte.*	*Hun.*	*Hun.*
2	*Ca, Caib.*	*Kiép.*	*Cay.*	*Kaiyi.*	*Cai.*	*Kiim.*	*Chim.*	*Chate.*	*Ca.*	*Tzab.*
3	*Ox, Oxib.*	*Ochip.*	*Oxi.*	*Ochi.*	*Oxi.*	*Ichim.*	*Oxim.*	*Uxte.*	*Ox.*	*Ox.*
4	*Cahib.*	*Kiryip.*	*Cahi.*	*Kayi.*	*Cagi.*	*Kiyim.*	*Chanim.*	*Chante.*	*Can.*	*Tze.*
5	*Oo, Oob.*	*Yóp.*	*Yoo.*	*Oóh.*	*Joob.*	*Yóom.*	*Hoon.*	*Jote.*	*Ho.*	*Óo.*
6	*Vakakib.*	*Vakakip.*	*Vakaki.*	*Vuakaki.*	*Wakki.*	*Vuakim.*	*Vakin.*	*Uakte.*	*Uac.*	*Acac.*
7	*Vukub.*	*Ukúp.*	*Vuku.*	*Buku.*	*Wuku.*	*Vukum.*	*Ucum.*	*Ukte.*	*Uuc.*	*Buc.*
8	*Vakxakib.*	*Vuachakip.*	*Vakxaki.*	*Vuaychaki.*	*Wakshaki.*	*Vuakchiakim.*	*Vaxaquim.*	*Uaxikte.*	*Uaxac.*	*Huaxic.*
9	*Beleh, Beleheb.*	*Belehép.*	*Beleh, Belehe.*	*Beleyé.*	*Beloj, Belohem.*	*Vueljem.*	*Balunem.*	*Boronte.*	*Bolon.*	*Belleuh.*
10	*Lahuh, Lah.*	*Layuy.*	*Lah, Lahuh.*	*Lahuy.*	*Lajeg, Lajegem.*	*Layem.*	*Laghunem.*	*Launte.*	*Lahun.*	*Laju, Lahu.*

Nous n'avons les nombres de 11 à 20 inclusivement que dans les trois idiomes suivants :

	Quiché.	Tzendale.	Maya.
11	*Hulahuh.*	*Bulachim.*	*Buluc.*
12	*Cablahuh.*	*Lagchaim.*	*Lachá.*
13	*Oxlahuh.*	*Oxlaghunem.*	*Oxlahun.*
14	*Cahlahuh.*	*Chanlaghunem.*	*Canlahun.*
15	*Olahuh.*	*Oholaghunem.*	*Holhun.*
16	*Vàklahuh.*	*Vaklaghunem.*	*Uaclahun.*
17	*Vuklahuh.*	*Vuklaghunem.*	*Uuclahun.*
18	*Vaxaklahuh.*	*Vaxaklaghunem.*	*Uaxaclahun.*
19	*Belehlahuh.*	*Balumlaghunem.*	*Bolonlahun.*
20	*Huvinak.*	*Ghóom.*	*Hunkal.*

Ces noms se forment d'une façon fort régulière en Quiché, par l'adjonction au nom de nombre dont, on supprime, s'il a y lieu, la désinence plurielle, du terme *Lahuh* « dix » et l'on dit « dix-un, dix-quatre » pour « onze, quatorze ». Le *n* de *hun* disparaît normalement dans *Hulahuh* « onze » et *Huvinak* « vingt ». Le Tzendale et le Maya composent leur système de numération de 11 à 20 d'une façon analogue pour les deux premiers, et ils ont en commun, pour ceux-ci, un mode de formation exceptionnel qui semble caractéristique des dialectes du groupe oriental. Le Maya *Buluc* (onze) n'est évidemment qu'une abréviation pour *Bolon ca*, litt. « 9 + 2 ». Il en est de même du Tzendale *Bulachim* pour *Balun-chim*. Le Maya *Holhun* « quinze » n'est qu'une contraction pour *Holahum*, litt. « 5 + 10 ». Le Quiché *Huvinak* « vingt » est, nous l'avons déjà dit, pour *hun vinak*. Ce dernier terme, ainsi que le remarque l'abbé Brasseur, signifie « accru, augmenté » et aussi « un homme ». C'est, prétendait-il, que

l'homme de 20 ans était parvenu à la plénitude de son accroissement. Sans rejeter absolument cette explication, nous verrions plus volontiers dans le choix du terme en question une conséquence du système vigésimal en vigueur chez ces peuples. Vingt était considéré comme tête de série, par excellence, et pour ainsi dire, comme le nombre dans sa plénitude. *Hunkal*, qui signifie 20 en Maya, est composé de *hun* « un » et de *kal*, litt. « agraffe, crochet ». C'est un terme sur l'étude duquel nous aurons, d'ailleurs, à revenir tout à l'heure. Nous ignorons la signification originelle du terme *Ghoóm* qui exprime le même nombre en Tzendale. Le Huastèque pour 20 *hun inic*, litt. « un homme » doit être rapproché du terme Quiché correspondant. Donner ici la liste complète de ces noms de nombre de 21 (inclusivement) à 40, semblerait chose assez superflue. Ce qui vient d'être dit plus haut fait assez connaître de quelle facon on les forme.

Un mot nous reste à dire au sujet de ce terme *kal*, qui signifie à la fois en Maya « agraffe » et « 20 ». Il existe en Quiché un homophone qui est *qal*. On l'emploie pour désigner une mesure de 20 grains de cacao, et s'il n'entre point dans la composition du nom de nombre *vingt*, en revanche, il sert à former certains noms de nombres, dont nous aurons à parler tout à l'heure, tels que *Hun r'oxqal* « 41 » litt. « 1 vers 60 » et *Oxqal*, litt. « 3 quals *ou* mesures de 20 grains ». Bien que pris comme substantifs, le *kal* Maya et le *qal* du Quiché présentent des sens notablement différents; toutefois, ce fait qu'ils évoquent tous les deux d'une façon plus ou moins directe l'idée de vingtaine, joint à leur parfaite identité au point de vue phonétique, nous amène invinciblement à les supposer identiques, quant à

l'origine. S'ensuit-il de là qu'à l'époque reculée où le Maya et le Quiché ne s'étant point encore séparés de leur tronc commun, constituaient un seul et même idiome, on eût déjà l'habitude de se servir d'une mesure contenant 20 grains de cacao ? Nous n'oserions certes pas le soutenir. Ce qui nous paraît le plus vraisemblable, c'est qu'il convient de voir là un emprunt fait à une époque indéterminée par le Maya au Quiché. Ne savons-nous pas déjà qu'il lui a pris d'une façon plus ou moins directe les noms de jours du mois. La dissemblance de sens des deux mots nous ferait incliner en faveur de cette hypothèse. Le terme *qal* du Quiché aura, chez les Yucatèques, perdu son sens primitif pour prendre celui d'un autre terme indigène aujourd'hui difficile à déterminer et qui signifiait en même temps « 20 » et « une agraffe ». Quoi de surprenant en tout cela ? La civilisation Maya n'a-t-elle pas pris bien des éléments à celle des Guatémaliens, à commencer par le calendrier ?

En Pokomchi, le *n* final de *Hinaj*, *Hunaj* « un », ne s'élide point et l'on a *Yuninak* pour 20. La forme Huastèque qui est *Hun inic* « 20 », litt. « un homme », se rapproche beaucoup plus du Quiché que du Maya. Le Huastèque aurait donc conservé à cet égard, comme à plusieurs autres, un caractère plus archaïque que le Maya dont il peut cependant, d'une façon générale, être considéré comme un dérivé.

De 20 à 40 (exclusivement), les noms de nombres se forment en ajoutant l'unité au mot signifiant 20 ; ainsi en Huastèque *Hun inic Laju*, pour 30, litt. « vingt *ou* un vingt-dix » ; en Quiché, *Huvinak cab* « 22 » ; *huvinak belehcb* « 29 » ; *Huvinak cablahuh* « 32 » litt. « 20 et 12 ».

En Maya le procédé serait un peu différent. D'après Beltran, le terme *kal* « 20 » serait rejeté à la fin et précédé du *Tu* (pour *Ti u*), litt. « vers le », que précède lui-même le terme marquant l'unité ou la dizaine. Ainsi *Hunkal* « 20 » et *Huntukal* « 21 », *Uactukal* « 26 », *Buluctukal* « 31 ». Nous croyons ce renseignement donné par Beltran peu exact, ou du moins une faute d'impression se sera glissée dans la liste des nombres de 20 à 40. S'il le fallait tenir pour exact, *Tu* devrait signifier « du, à partir du », tandis que son sens habituel est plutôt « au, vers le ». D'ailleurs, dans les listes de nombres supérieurs, *Tu* apparaît avec sa valeur normale ; citons par exemple les suivants : *Catuyoxkal* « 52 », litt. « deux vers le *oxkal* ou 60 » ; *Uaclahutuyokal* « 97 », litt. « dix-sept vers le *hokal* ou 100 ». C'est d'ailleurs le procédé en vigueur dans les dialectes congénères pour les nombres supérieurs à 40 ; ainsi en Quiché *Oxib r'oxqal* « 43 », litt. « tres illud centum », *Hun ri vaxqal* « 104 », litt. « 1 illud 120 », sous entendu *ad ;* en Cakgi, *Hun lajeg ri vaccal* « 110 », litt. « 1 illud 120 », etc., etc. Enfin, Beltran ne se trouve pas toujours d'accord avec lui-même, puisqu'il nous donne pour 30, non point *Lahutukal*, qui serait la forme logique dans sa méthode de numération, mais bien *Lahucakal* qui se traduirait litt. par « dix-quarante » ou « dix *vers* quarante ». Il est donc plus que probable qu'il faut rectifier en mettant partout, pour tous les nombres compris entre 20 et 40, *cakal* au lieu de *kal*. L'on dira par conséquent *Huntucakal* pour 21, litt. « 1 vers 40 » ; *Lahutucakal* pour 30, litt. « 10 vers 40 » ; *Canlahutucakal* et non *Canlahutukal* pour 34, litt. « 4 vers le 40 », et ainsi de suite.

Dans tous ces idiomes, on dit « deux vingts » pour « 40 », *Cavinak* en Quiché, *Cavuinak* en Cakchiquel et en Pokomchi, *Tzab inic* en Huastèque, *Cakal* en Maya.

De 41 à 59 inclusivement, le Quiché, et sans doute aussi le Cakgi, qui offre avec lui les plus étroites affinités, forme la série en indiquant que chaque nombre successif se rapproche d'une unité de *oxqal*, litt. 3 qals, 3 mesures de 20 grains ou 60. Ainsi l'on dit *Hun r'oxqal* ; « 1 *vers* le 60 » pour 41 ; *Cab r'oxqal*, « 2 *vers* le 60 » pour 42 ; *Oxib r'oxqal* pour 43, et ainsi de suite. Plus moderne de forme, le Huastèque a simplifié le système primitif. Il se borne à indiquer l'unité et la dizaine après le nombre 40, tout comme le Basque. Ainsi de *Tzab inic* « 40 », litt. « 2 vingts », il formera *Tzab inic hun* « 41 » ; *Tzab inic ox* « 43 » ; *Tzab inic laju* « 50 », etc. Le Maya, lui, suit la même règle que le Quiché, ce qui prouve bien que son emploi remonte à l'origine, pour le moins, de la famille des langues ici étudiées, et que le Huastèque n'a fait qu'apporter une simplification aux anciens procédés. Quoi qu'il en soit, nous aurons en Maya *Huntuyoxkal* (*Hun* 1 ; *tu* pour *ti u*, vers le, *y* euphonique et *oxkal* ou 3 *kals*, 60) pour 41 ; *Lahcatuyoxal*, litt. « 11 vers 60 », 52, et ainsi de suite. On voit à quel point le système de numération de ces peuples a conservé son caractère vigésimal ; même observation au sujet du Mexicain, qui cependant appartient à une tout autre famille, et du Basque, parmi les dialectes de l'Europe.

60 se dit *oxqal*, litt. « 3 qals », en Quiché ; *oxcal*, en Cakgi ; *oxkal* en Maya, et enfin *oxinic* ou 3 vingts en Huastèque.

61 est *Hun ri humuch* en Quiché, c'est à dire « 1 vers 80 » ;

humuch est formé de *hun* « 1 » avec l'élision de *n* final, et de *much*, dont le sens propre et primitif est celui de « petit amas, monceau » et spécialement de mesure de de « 4 qals » comprenant effectivement 80 grains de cacao. Le reste de la série est formé de la même façon, c'est-à-dire que l'on a, par exemple, *Beleheb ri humuch*, litt. « 9 vers 80 » pour 69 ; *Cablahuh ri humuch* ; litt. « 12 vers 80 » pour 72, etc., etc.

Le Huastèque, lui, jusqu'à cent, emploie le radical *inic* précédé d'une des cinq premières unités, et suivi, suivant les cas, de l'un des noms de nombres allant de 1 à 20. Exemple : *Oxinic* 60 ; *Ox inic ox*, 63 ; *Ox inic laju*, 70 ; *Tze inic*, 80 ; *Tze inic laju*, 90 ; *óo inic*, 100, litt. « 5 vingts » *óo inic laju*, 110, etc.

Le Maya, lui, ne diffère guère du Quiché au point de vue du procédé de formation de ces noms de nombre. Il dira *Huntucankal*, litt. « 1 vers 4 vingts » pour 61 ; *Lahcatucankal*, litt. « 2 vers 80 » pour 62, et ainsi de suite.

100 se disant *ocal* en Cakgi, *oqal* en Quiché, litt. « 5 cals ou 5 vingts », on aura dans le premier de ces idiomes, *Hun ri ocal*, et dans le second, *Hun r'oqal*, pour 81 ; *Lujeg ri ocal* et *Lahuh r'ocal*, pour 90 ; *Oxi lajeg ri ocal* et *Oxib Lahuh r'oqal*, pour 93, et ainsi de suite. Nous savons déjà comment ces noms de nombres se forment en Huastèque. Le Maya qui dit *Cankal* (*4 cals*), pour 80, et *Hokal* « 5 vingts », pour 100, rendra au moyen du procédé ordinaire 81 par *Hutuyokal* (avec *y* euphonique) ; 92 par *Lahcatuyokal*, litt. « 11 vers 100 ».

Les procédés de formation demeurent les mêmes, au moins en Cakgi, en Quiché et en Maya. Pour le reste de la numération, nous nous bornerons à donner dans ces

idiomes le nom des nombres qui jouent le rôle de têtes de séries.

	Quiché.	Cakgi.	Maya.
120	*Vakqal* (litt. 6 qals).	*Vaccal.*	*Uackal.*
140	*Vukqal* (7 qals).	*Vuccal.*	*Uuckal.*
160	*Vahxahqal* (8 qals).	*Vahxaccal.*	*Uaxackal.*
180	*Belehqal* (9 qals).	*Belecal.*	*Bolonkal.*
200	*Otuk* (de *Oo*, cinq, et *tuk*, touffe d'une certaine herbe, et 40, litt. 5 touffes ou 5 quarantes).	*Otuc.*	*Lahunkal* (litt. 10 kals ou vingtaines).

220 est *Hulahuqal* ou *Hulahqal*, litt. « 11 vingts » en Quiché, et en composition *Hulah*, par exemple dans *Hun ri hulah*, 201, qui litt. voudrait dire « 1 vers 11. » C'est par une abréviation du même genre que nos paysans normands disent familièrement « j'ai 20 ans » pour « j'ai 80 ans ». Le même nombre se dira également *Buluckal*, ou 11 vingts en Maya. Puis on a, toujours par le même procédé, *Cablahuhqal*, *Rolahuhqal* en Quiché ; *Lahcakal*, *Oxlahukal* en Maya, pour 240, 260 et ainsi de suite jusqu'à 400 qui se dit *Omuch*, litt. « 5 touffes, 5 fois 40 » en Quiché. Le même nombre est *Hunbak* en Maya. *Omuch* est si bien considéré par les Quichés comme tête de série, qu'on le traitera de la même façon qu'une unité. Expliquons ce que nous entendons par là. Avec les noms de nombres précédents, on n'emploie pas les unités. On dit, par exemple : *Hun ri cablah*, litt. « 1 vers 12 fois vingts » pour 241 et non point *Hulahuhqal hun*. Au contraire, après *Omuch*, il conviendra de faire usage desdites unités et nous aurons *Omuch hun* pour 401 *Omuch caib* pour 402. De *Omuch* « 400 » jusqu'à *Cago*, litt. « 2 *gos* ou deux

fois 400 » ou 800, on emploiera les mêmes procédés que pour les nombres antérieurs, c'est-à-dire qu'on les traite à la façon ordinaire, en ayant soin de les faire précéder de *Omuch*. Quel était le sens primitif de cette syllable *go*? C'est ce que nous allons voir tout à l'heure. *Bak* possède chez les Yucatèques la valeur de « rouler, envelopper »; c'est peut-être de là qu'il aura passé à celle de 400. Ce nombre, en sa qualité de tête de série, aura sans doute été considéré comme enveloppant, contenant les précédents. Du reste les nombres supérieurs à 400 jusqu'à 500 sont traités en Maya exactement comme ceux de la série de 1 à 100, avec cette seule différence qu'on les fait précéder du dissyllable *Hunbak*. 500 est *Omuch oqal* en Quiché, litt. « 400 + 5 fois 20 »; on dit *Omuch Otuk*, litt. « 400 + 200 » pour 600, et ainsi de suite, comme le fera voir le tableau suivant :

Omuch-hulahuh-qal, 620.
Omuch-cablahuh-qal, 640.
Omuch-oxlahuh-qal, 660.
Omuch-cahlahuh-qal, 680.
Omuch-olah-qal ou *Omuch-olahuh-qal*, 700.
Omuch-vaklahuh-qal, 720.
Omuch-vuklahuh-qal, 740.
Omuch-vahxaklah qal, 760.
Omuch-belehlahuh-qal, 780.
Hun-ri-cago, 781.
Cab-ri-cago, 782.

En Maya, on indique les centaines supérieures à 400 en intercalant entre le nom de l'unité et le terme *bak* qui indique 400, la particule *tu* ou plutôt *t'u* « ex illo ». Exemple :

Holubak, 500, litt. « 5 de 400 ».

Lahutubak, 600.

Holhutubak, 700.

800 est *Cago* en Quiché et *Cabak* en Maya, litt. « 2 fois 400 ». Pour en revenir à l'étymologie de *go*, M. l'abbé Brasseur estime que ce monosyllable indiquait primitivement la récolte entière du cacaotier. Dans son Dictionnaire Quiché, ce terme apparaît comme synonyme de « estomac, arriver au but »; ce dernier sens aurait pu facilement conduire à celui de « récolte, cueillette complète ». En Maya, *ko* identique phonétiquement au *go* Quiché ne désigne que « le jabot de la poule indigène ». Il est vrai que le monosyllable *co*, lequel s'en rapproche beaucoup, est pris comme équivalent de nos termes « dent, pointe, chose qui s'élève, aller, venir, contenir, être contenu ».

Roxogo ou « 3 fois 400 » étant le terme propre qui, en Quiché, désigne 1,200, nous aurons la liste suivante pour les nombres à partir de 800.

Hun-roxogo, 801 ; litt. « 1 vers 1,200 ».

Cavinak-roxogo, 840.

Oxqal-roxogo, 860.

Humuch-roxogo, 880.

Oqal-roxogo, 900.

Vakqal-roxogo, 920.

Vukqal-roxogo, 940.

Vahxal-qal-roxogo, 960.

Beleh-qal-roxogo, 980.

Oluk-roxogo, 1,000.

Roxago, 1,200.

Cahgo, 1,000.

Róogo, rogo, 2,000.
Vakago, 2,400.
Vukago, 2,800.
Otuk-vuhxukgo, 3,000.
Vahxa-go. 3,200.
Beleh-go, 3,600.
Lahuh-go, 4,000.
Hulahuh-go, 4,400.
Cablahuh-go, 4,800.
Otuk-oxlahuh-go, 5,000.
Oxlahuh-go, 5,200.
Cahlahuh-go, 5,600.
Roolahuh-go, 6,000.
Vaklahuh-go, 6,400.
Vuklahuh-go, 6,800.
Otuk-vahxak-lahuh-go, 7,000.
Vahxak-lahuh-go, 7,200.
Belehlahuh-go, 7,600.

Nous trouvons en Maya *Hotuyoxbak*, litt. « 5 de 3 fois 400 », pour 900 ; *Lahuyoxbak*, litt. « 10 de 3 fois 400 » ou 1200, pour 1,000, et ainsi de suite jusqu'à *Hunpic* qui signifiait à l'origine 8,000. Le sens propre, primordial de *pic* est celui de « multitude, grande quantité ». Aujourd'hui, par suite de l'influence exercée par le Castillan sur la langue Yucatèque, *Hunpic* a pris le sens de 1,000 ; *Capic*, qui à l'origine voulait dire 16,000, est pris comme équivalent de notre terme 2,000. Cette transformation avait déjà eu lieu dès le temps où écrivait Beltran. Cet auteur nous apprend que pour désigner l'année 1743 qui était celle de la publication de son livre, les indigènes de Yucatan disaient *Hunpic holhutubak, catac oxtuyoxkal*, en

ayant soin de préposer *catac* au dernier nonmbre ; *catac* ayant, nous apprend-il, le sens de « et » non conjonctif, comme dans *Hunbak catac lahuyoxkal*, pour 450.

Chuvy, qui en Quiché avait le sens propre de sac contenant 8,000 amandes de cacao et correspondait par conséquent au *Xiquipil* mexicain, se prenait, comme le dernier terme, pour synonyme de 8,000. A partir de 7,000 exclusivement, nous voyons apparaître le terme *Chuvy* ; par exemple dans *Hun-ri-hu-chuvy*, litt. « 1 vers 8,000 » pour 7601 ; *Cab-ri-hu chuvy*, pour 7602, etc.

En outre, ce terme *Chuvy* servait encore à indiquer les corps de troupes de 8 en 8 mille hommes.

Voici quelques-uns des noms de nombres Quichés supérieurs à 8,000.

Ca-chuvy, 16,000.
Ox-chuvy, 24,000.
Cah-chuvy, 32,000.
Oo-chuvy, 40,000.
Vak-chuvy, 48,000.
Vuk-chuvy, 56,000.
Vahxak-chuvy, 64,000.
Beleh-chuvy, 72,000.
Lahuh-chuvy, 80,000.
Hulahuh-chuvy, 88,000.
Cablahuh-chuvy, 96,000.
Oxlahuh-chuvy, 104,000.

Et ainsi de suite jusqu'à l'infini.

Le système numéral de ces peuples est donc, tout comme celui des Mexicains, fondé sur le système vigésimal, et il n'y a pas là sans doute simple coïncidence, mais bien emprunt évident. Cela ressort de l'emploi, tant en mexicain

qu'en Quiché, de termes se rapportant à la mesure ou à la récolte des grains de cacao comme noms de nombres. Tout au plus, le Quiché aura-t-il donné plus d'extension au procédé d'origine mexicaine. Tenons donc pour démontré que les races du Centre-Amérique ont reçu des Toltèques primitifs, sans doute des Tzéquils de Tula ou Ciudad-réal de Chiapas, leur système de numération, tout comme leur calendrier. L'un et l'autre ont dû passer du Guatémala jusqu'au Yucatan. Si les tribus de la race Maya-Quiché ont possédé à l'origine une mode de comput différent, ce qui est fort probable, du moins il n'a pas laissé de traces, à moins qu'on ne considère comme un vestige de l'état de choses primordial l'usage huastèque de compter par centaines, non par série de 400; de dire, par exemple, *Tzeboinic,* litt. « 2 fois 100 » ou « 2 fois 5 fois 20 » pour 400, *Tzab bo inic*, pour 200. Nous ignorons l'origine du terme huastèque *Huaxicxi*, désignant 8,000.

H. DE CHARENCEY.

LES THÉORIES SUR L'EUROPE PRÉARYENNE

ET LA MÉTHODE

A propos du livre de M. Cruel, *Die Sprachen und Völker Europas vor der arischen Einwanderung*, Detmold, 1883.

L'importance du sujet, et la manière agréable dont il a été traité par M. Cruel, me font croire que ce livre, dont j'ai fait un compte-rendu sommaire pour le journal de M. Techmer, à Leipzig, pourrait avoir des effets étrangers au but de la science linguistique ; c'est pourquoi je voudrais l'examiner de nouveau et d'une manière plus étendue.

Voici les idées principales de l'auteur. Les Européens autochthones sont de race américaine, des Indiens et des Esquimaux, suivis de peuples de race touranienne, c'est-à-dire ouralo-altaïque, qui eux-mêmes font place aux peuples aryens, sans que les premiers ni les seconds aient pu effacer les vestiges évidents du type original, dont les restes les plus remarquables se retrouvent dans la langue basque et dans l'ougrien, le mordvine et les langues samoièdes ; pourtant la langue basque est évidemment ouralo-altaïque.

Questions ardentes, mais que l'auteur n'est point en état de résoudre, et que jamais, qu'on ne s'y trompe pas,

personne ne résoudra au moins dans un opuscule de cette nature.

Une des fautes les plus graves qu'on peut lui reprocher, c'est que les indications principales n'y sont point précisées et néanmoins sont regardées comme des faits incontestables, sur lesquels l'auteur fait reposer des conclusions de grande portée, de manière que, par la première chose qui elle-même est loin d'être prouvée, la seconde, la troisième, etc., doivent être prouvées. Ainsi, il parle toujours des langues américaines comme si c'était un type tout à fait fixe, et comme si une langue qui possède la faculté d'incorporer l'objet était évidemment d'origine américaine, quoiqu'on puisse facilement lui prouver que toutes les langues américaines n'ont pas cette faculté, et ce n'est pas une particularité des langues américaines, mais qu'on la rencontre aussi dans beaucoup de langues de l'Asie, de l'Afrique et du continent austral, sans qu'aucune affinité n'existe entre elles, à part une certaine faiblesse d'abstraction, qui ne leur permet pas de distinguer les idées d'action et d'objet (1).

De plus, c'est une grave erreur de regarder les langues américaines comme partie d'une grande souche ; les études récentes ont démontré pour toujours qu'elles

(1) Je trouve l'incorporation de l'objet dans l'égyptien, le tamachek, le kabyle, plusieurs langues de nègres, le mède, le sumérien-akkadien, beaucoup de langues du Caucase, les langues des Khols de l'Inde, les langues de l'Australie, le kotte, etc. Surtout l'accadien ressemble en cela tellement au basque, avec lequel il a aussi en commun l'incorporation de l'objet indirect, du datif ou du cas de direction, que d'après M. Cruel il faudrait attribuer la même origine ou la même influence externe d'une certaine famille de langues à ces deux langues tout à fait différentes.

s'élèvent de l'état presque complètement isolé à la perfection des langues finnoises, et des idiomes semblables par d'innombrables dégradations. Ainsi le système de numération vigésimal-quinaire n'est point une preuve d'affinité avec la plupart de ces langues ; il y a des langues américaines qui ont le système quinaire, le système décimal, le système vigésimal, le système ternaire, etc. Le chiquito n'a point de nombres.

M. Cruel pense donc que chaque langue, qui a la faculté d'incorporer l'objet, est d'origine américaine malgré toutes les autres différences, qui tout au plus signifient qu'une autre souche encore, par exemple l'ouralo-altaïque, a aussi pris quelque part à la formation du nouveau type. Mais, si nous adoptons cette manière de voir, il faut attribuer avec beaucoup plus de raison le caractère ouralo-altaïque aux langues dravidiennes, à beaucoup de langues du continent austral et du Caucase etc., et un caractère à demi-américain à une grande quantité de langues de l'Ancien et du Nouveau-Monde, telles que le kechua, l'idiome de la Terre-de-Feu, le tupi, lemotsica, l'aléoute, l'esquimau, etc., à un assez grand nombre de langues africaines (1).

(1) Il faudrait dans ce cas avouer que le type basque se retrouve intact dans la langue mède ; elle a de même une déclinaison entièrement ouralo-altaïque ; mais, comme le basque, point d'accusatif du substantif ; le pronom y rappelle sur beaucoup de points le pronom basque quant aux formes personnelles et quant au démonstratif ; le verbe a toute la variété du verbe basque ; il possède la faculté d'incorporer les régimes directs et indirects. Cf. des formes directes comme : *ir-halpiya* = je le tuai, *ir-hussas* = ils le firent, *Ćissainsakma ir-marris* = Ćissamt, ils *le* prirent, *u-tas* = fut à moi, *u-dunis* = donna à moi, *aptiriya* = je *leur* parlai, *hitirya* = je lui

Quoiqu'il distingue les Indiens et les Esquimaux, il ne nous explique point en quoi diffèrent ces deux types; mais après avoir comparé des mots esquimaux et des mots altaïques et *point de mots indiens*, excepté les noms des nombres 2, 3, 4 de la souche algonquine, il parle tout d'un coup, comme s'il avait comparé des langues indiennes avec les langues ouralo-altaïques.

Pour prouver que les Indiens sont immigrés de l'Europe septentrionale et centrale et ont passé par tout le nord de l'Asie il veut démontrer que le nord de l'Asie est encore aujourd'hui habité par des peuples d'origine indienne, et que dans des temps reculés ils ont habité le nord et même le centre de l'Europe. En vain il s'efforce de chercher quelque lien véritable entre les langues des Jénisséi-Ostjakes, Iukagires, etc., et les langues américaines; comme elles, elles n'ont même qu'en petite partie l'incorporation américaine, de même que le système quinaire-vigésinal (1).

parlai, *apvatas* = leur fit (la bataille), *apturrika* = leur était ordonné, *dassumunpē hiĉto aptiris* = peuples, comme ça il leur parla = il parla comme ça aux peuples. Mais nous trouvons aussi en même temps le régime direct et l'indirect, par exemple *dassumun ap-ir titukka nanri* = dit mensonge au peuple, *evi-dusta* = il ôta, *evap-dusta* = il *leur* ôta.

(1) En vérité, il ne trouve rien du tout dans ces langues qui puisse vraiment rendre vraisemblable cette origine prétendue américaine. Avec le même droit à peu près je pourrais nommer la langue des Kols américaine. Et même l'emploi par le jénisséi-ostjake des formes corrompues des pronoms personnels, préposés au substantif, comme adjectifs possessifs, n'est point un témoignage de l'origine américaine. Si nous faisons abstraction de ce que ces éléments sont préfixés au lieu d'être suffixés, nous avons là, à ce qu'il semble, à peu près la même chose que dans les suffixes possessifs des langues ouralo-al-

La conséquence inévitable de son système, est que les langues du Caucase qui, d'une part, ont énergiquement développé le principe d'incorporation, sont purement indiennes, quoique en vérité elles soient tout singulièrement construites, et rappellent d'autre part beaucoup plus les langues ouralo-altaïques, même les langues bantoues par le système des préfixes de classes, qui donne un caractère particulier au substantif ou à l'adjectif, à l'adverbe, même au verbe. Mais il trouve aussi des Indiens dans l'Europe centrale et dans le Nord, ce sont les Ougriens, les Mordvines (et les Samoièdes) qui ne sont que des Indiens touranisés, pour la seule raison que les langues absolument finnoises des Mordvines et des Ougriens connaissent l'incorporation. Pour couronner l'œuvre il reconnaît au centre même de l'Europe des Indiens dans les Étrusques et les Albanais, en disant textuellement, que vraisemblablement *un peuple indien en masse compacte* s'est conservé jusqu'à l'époque des Romains, etc., mais sans appuyer cette hypothèse merveilleuse du moindre argument.

taïques et d'autres, qui de même ordinairement ont la forme bien abrégée : *ade* = moi, *uge* = toi, *abup* = mon père, = *ukup* ton père. Cf. vog. *am* = moi, *nag*, toi, *kvalem* = ma maison, *kvalem* = ta maison, etc., etc. Aussi n'est-il point merveilleux, que quand le pronom possessif perd son indépendance par le substantif dominant, dont il ne devient qu'un appendice modificatif, il ne devient pas intact, fait que nous avons dans nos langues aryennes. En outre, les langues américaines n'ont point seulement la préfixation du possessif; j'y trouve la suffixation de ces éléments dans le groupe *algonquin*, *tšihaili*, *seliš*, *mixtèque*, *zapotèque*, *mosquito*, *yarura*, *ketšxua*, *lules*, *abipone*. Nous trouvons, même comme dans le magyar, etc., une double signification du possessif, par exemple dans le thlinkit : *axagi ax-is* = meiniger mein vater. Cf. magyar *azén atyám* = der mein vater mein.

Pour nous démontrer les migrations des Indiens, il veut prouver que les Esquimaux, les Iénisséi-Ostjakes, les Iukagires n'ont pas seulement habité le nord de l'Asie, mais même l'Europe; et pour atteindre ce but, il compare des mots de ces langues avec des mots des langues ougriennes, finnoises, samoièdes; mais il ne se rend pas compte que, si son affirmation que les Ougriens, les Finnois, les Samoièdes ont habité le nord-est de l'Europe, et non pas l'Asie, est ébranlée, toutes ses comparaisons ne valent rien; et en vérité, il est plus que vraisemblable, que même les Finnois ont occupé une grande partie de l'Asie, jusqu'au delà du Iénisséi, et que du temps reculé de ce voisinage entre les Finnois et les Samoièdes datent ces relations lexiologiques dont on ne saurait nier l'existence et dont M. Cruel a cherché et trouvé la trace. Mais c'est surtout la manière dont il se sert de ces matériaux pour démontrer que les Esquimaux et les Iukagires ont eu des relations avec les Samoièdes, puis avec les Ougriens, qui d'après lui ont toujours habité en-deçà de l'Oural et depuis les temps les plus reculés, au centre de l'Europe, avec les Finnois qu'il nomme Tchoudes, est tout à fait mauvaise. Si par exemple il veut prouver que les Jukagires ont été voisins des Magyar-Ostjakes, il lui faut énumérer des mots qui sont propres et à l'ougrien et au jukagire, mais qui ne se trouvent pas dans les autres langues finnoises ou dans le samoiède et le tongouse; sans cela il a seulement prouvé qu'à une certaine époque des tribus Iukagires ont échangé des mots avec des tribus Finnoises, Samoièdes, Tongouses. Il ne fait pas autre chose, et une grande partie de ses matériaux sont, ou bien douteux, ou absolument faux, de sorte qu'on ne peut faire usage de ses listes qu'avec la pru-

dence la plus rigoureuse. J'examine la moitié des mots qu'il trouve communs à l'ougrien et au jukagire. Il donne par exemple :

1° Jukag. *mennengei* springen = magyar *menni* gehen. Si, ce qui est très incertain, ces deux mots ont des relations entre eux, ce n'est pas de l'ougrien qu'ils doivent venir; cf. votjak. *min.*, syriéne, *mun* lap., *manne* finn., *mene.* ehstonien, *mine* mordv., *mäne, mene,* samoiède *menem,* c'est-à-dire d'origine *finnoise samoiède,* sinon propres à toutes les branches ouralo-altaïques dont je n'examine ici que le finnois et quelquefois le samoiède et le tongouse.

2° Juk. *melus* brust = magyar *mell,* votj. *melja,* lap. *miælg.*

Il ajoute donc lui-même plusieurs formes finnoises, mais voyez encore *mel* zyrién. *mil* (hügel). *Origine commune finnoise.*

3° Juk. *moni* sagen, magyar. *mondani,* ostj. *mondem.*

D'autres formes finnoises ressemblent plus au mot jukagire que les formes ougriennes. Cf. lap. *muone,* tcherem. *man,* ehstn. *maeni, Origine finno-samoiède.* (*mâd* samoi).

4° Juk. *kar* fell = ostjak. *kar* rinde, lap. *kar, garra,* mordv. *ker, ker',* finn. *kærnæ,* ehsnt. *kærn* (tscherem. *kür, kiran*), *kaza, kâs, origine finno-samoiède.*

5° Juk. *puik* blasen = ostjak. *puem.*

Cf. mordv. *puva, fai* tscheren. finn. *puhu,* ehstn. *puhu,* zyrén. *pölál,* votj. *pelal,* samoiède *puü, puap,* etc. tongouse *hûvum. Origine finno-samoiède* — (*tongouse*).

6° Juk. *laidi* wissen = magyar. *látni* sehen.

D'abord il est bien invraisemblable que ces mots aient une relation quelconque, puis d'autres formes finnoises se rapprochent plus du jukagire que le magyar; partout la

forme finnoise (excepté *látni* = voir) a la signification ordinaire de « briller, répandre de la splendeur », comme vogul *lât*, *laut*, ostj *laut*, finn. *loista*, ehstn. *loita*, (samoi. *loirês* = brennen) *origine finnois* — (*samoiède?*)

7° Juk. *jo* kopf = ostjak. *jagai* hinterkopf.

Combinaison bien incertaine ; *jagai* est dérivé de la racine finnoise *jag wjag* « mouvoir, remuer, hin and her drehen », et signifie comme dans beaucoup de langues plutôt « cou » ou « nuque, cervix » que « tête. » Cf. magyar *nyak* = nuque, samoiède *jik*, *jik* = cou, tongouse *nik*imna.

8° Juk. *pandalistch* kratzen = ostjak. *panj* finger *pank* zahn. *juk tody* zahn = ostjak *tui* finger tegemden kratzen.

Combinaisons *tout à fait arbitraires* ; *panj* (pan) n'est pas « doigt » mais bien « pouce », et je doute fort que le *pouce* ait tiré son nom de l'action de gratter ou de saisir. *Pank* est un mot commun-finnois. Cf. zyrién. *pin'*, votj. *pin'*, lapp. *pane* etc. *Tody zahn* rappelle certainement plus le samoiède *teu*, *tui* « dent » que l'ostjake *tui* « doigt, (*lui*), finger, zehe ».

10° *menk*, *mink*, nehmen = magyar *venni*, finn, *wien*.

Tout à fait arbitraire et invraisemblable, il n'y a dans la racine du mot finnois et magyar ni un *n* ni un *k* ; la première lettre est *v* pas *m* : racine *vév*, *vőv*, *vij*, *venni* ne s'est fait que par assimilation de *vesz-ni* (*ni* terminaison de l'infinitif magyar) : ostjak *vej*, *vi*, *vovj* ; vog. *vī*, *vi* ; *vaj* ; finn. *vie*.

11° Juk. *yungul* gehölz = ostjàk. *juch*, *unt* : *juch* et *unt* sont des mots entièrement différents qui n'ont aucune relation entre-eux : *juch* = arbre, forêt. *unt*, *vons* = soli-

tude, forêt, et a son explication dans le magyar *vad*-ferus, wild, vadon, vadas, etc. Ni l'un ni l'autre mot ne semblent avoir de relation avec *yungul*, mais comme l'auteur les met ici, il faut croire que chacun d'eux nous représente une forme dépravée de *yungul*.

12° 13° Juk. *jojosi*, *jehosi* pfeil = ostjak *njot*.

Juk. *jogu* nase = ostjak *njot*.

Il compare donc des deux mots jukagires différents *jojoti*, *jèhoti* = flèche et *jogu* = nez, avec l'ostjake *njot*, qui est le même dans les deux cas, c'est-à-dire que le mot ostj. *njot*, ou *nyol* est d'origine commune finno-tongouse : *nûr*, *njāl*, *njöl*, *nyil*, *nuola*, *nuole*, *nōle*, *nal*, qui signifie pointe, saillie, puis flèche et saillie du visage = nez, tandis que *jojoti*, *jehoti* est *sans aucun doute* le même que le samoiède *johota* = flèche.

Par ces exemples, on aura pu juger quelle valeur il faut attribuer à la méthode de l'auteur qui avant d'énumérer ces 25 ou 26 mots jukagires et ougriens en dit : « D'abord cette liste doit prouver qu'ils (les Iukagires) ont été du moins voisins de l'Oural, c'est à dire de la frontière de l'Europe, puisqu'ils ont quelques mots communs avec *les Magyars et les Ostjakes.* »

Comme il m'est impossible de traiter ici complètement ce thème étendu, je ne donne plus que quelques cas significatifs. Aux pages suivantes, il veut prouver aussi que les Esquimaux ont aussi eu des relations avec les Ougriens, et il compare entre autres le groënlandais *siguk* = museau, mufle, schnauze, avec le magyar *száj*, quoique ces deux n'aient aucun lien entre eux, et que *száj* soit simplement le finn. *suu*, ehstn *sū*, tscherem *šu*, votj *su*, lapp. *čuv*, ostjak *tus*. vsg. *sop*, *suop*, *tuos*. Du magyar *át-adni* = trade

il dérive le groëlandais *atartoak* = darlehen (prêt). De ce que par hasard le mot répandu dans toute l'Asie septentrionale, en Europe et dans d'autres parties du monde *tya, atta atscha,* etc. = *père* a dans le jukagire le son un peu sibilant que dans *atja, etje,* c'est-à-dire *etsche,* et qu'il *peut* en être de même en lapon, quoique je n'en connaisse que la forme plus douce, *attje* ou *atsche,* il en conclut que ces deux peuples ont eu jadis des relations immédiates.

Tout ce qu'il prouve par ces prétendues correspondances de mots, dont une partie relativement petite peut être regardée comme incontestable, c'est que les peuples Finno-samoièdes d'une part, et les Esquimaux, Iukagires, etc., de l'autre, ont échangé *soit par le commerce, soit par un voisinage* immédiat, un certain nombre de mots. Beaucoup plus grand est le nombre de mots qu'il compare avec assez de sûreté entre l'esquimau et les autres langues de l'Asie septentrionale et *orientale ;* il rend par cela vraisemblable que les Esquimaux ont possédé pendant longtemps une grande partie de l'Asie septentrionale, qu'ils ont été voisins des Tongouses, Iénisséi-Ostjakes, Iukagires et d'autres ; *qu'il y a eu des Esquimaux en Asie,* c'est sûr, mais il n'est pas encore sûr que les Esquimaux soient originaires de l'Asie.

Pour qu'on exagère pas l'importance de ces ressemblances de mots, il ne faut pas oublier qu'on a trouvé un nombre considérable de pareilles coïncidences, entre le chinois et les langues aryennes.

Si l'auteur n'a point atteint son but de démontrer que les Européens autochthones étaient des Américains, il a du moins fourni quelques documents précieux pour exa-

miner les relations anciennes entre les peuples du plus haut nord de l'Asie et ceux de l'Amérique (1).

Aussi cette partie de l'œuvre n'est-elle point la partie principale; c'est plutôt un *parergon* (p. 122-174) tandis que presque tout le reste (p. 1-128) est consacré à prouver que le basque fait partie de la grande famille ouralo-altaïque. Par cela il croit avoir démontré que la population de l'Europe préaryenne était ouralo-altaïque, ce qui ne peut être confirmé ni par l'histoire, ou plutôt l'état de culture que l'on appelle préhistorique, ni par les données anthropologiques. Il y a longtemps déjà que j'avais cru moi-même voir dans le basque *un parent* de l'ouralo-altaïque, et que j'ai cru assez répandus le peuple basque

(1) Je ne puis m'empêcher à cette occasion de faire voir que vraiment quelques langues de l'Asie ou des confins de l'Asie semblent avoir une origine américaine, ou plutôt semblent avoir la même origine ou une origine analogue à celle des langues du continent de l'Amérique, ou qu'elles semblent former un lien entre le nord de l'Asie, avec ses formes du type ouralo-altaïque, et le nord de l'Amérique, avec sa tendance à encadrer toutes les relations possibles par une forme de mots monstrueuse, et montrer une précision souvent admirable pour tout ce qui tombe sous les sens, jointe à un manque d'abstraction presque absolu, de sorte que la distinction des notions les plus simples y est tout à fait imparfaite (ganz unvollstændige Sonderung der Vostellungen). L'une de ces langues est l'aléoute, que j'ai comptée dans un ouvrage sous presse parmi les langues du type dit américain, avec beaucoup de caractères du plus haut degré d'évolution linguistique. *Mais de ces langues, on ne sait encore ni l'origine, ni si ces relations sont seulement psychologiques ou plus profondes, ni si un jour on pourra çà et là constater des combinaisons linguistiques (sprachmischugen) telles que Lepsius croit qu'il existe en Afrique dans une proportion énorme.* Jamais ces questions ne seront résolues aussi facilement que l'auteur le pense; mais il faudra pour cela les recherches les plus minutieuses.

et ses parents dans l'antiquité la plus reculée ; mais ces choses sont loin d'être prouvées ; j'en ai parlé dans plusieurs de mes travaux, et, comme MM. Van Eys et Vinson l'ont fait observer, nous ne savons même pas sûrement si les anciens Ibères étaient les mêmes que les Basques; si nous exceptons la péninsule des Pyrénées, nous ne savons rien de sûr des populations de l'Europe, avant l'immigration des Aryens. Le peu de données anthropologiques sur ces temps reculés semble aussi indiquer des races bien diverses, mais plus encore que celles que les populations d'aujourd'hui semblent indiquer, les Aryens se sont assimilé quantité de races différentes, dont il n'ont pu effacer les caractères anthropologiques. Quant aux Aryens, il semble avoir adopté la vieille hypothèse qu'ils auraient immigré sans doute de l'Asie centrale, et même le lieu de départ lui parait connu. Les Grands-Russes, pour donner un exemple, sont pour l'auteur une peuplade finnoise mêlée de quelques immigrants Petits-Russes. Les historiens russes qui tout au contraire voudraient attribuer un pur caractère slave à presque toute la Russie, depuis les premiers temps du Moyen-âge, lui en sauront mauvais gré ; mais il faut aussi constater que le type finnois est si tenace que dans les contrées mêmes où les populations slaves et finnoises se sont mêlées en masse, le caractère finnois est facilement reconnaissable, si l'on ose en juger par les observations faites jusqu'à présent, et que le type des Grand-Russes d'aujourd'hui n'est, malgré beaucoup de sang finnois infusé, pas finnois. C'est par une exagération du même genre qu'il affirme sans hésitation que toute la péninsule scandinave a été habitée autrefois par des Lapons.

Mais pour ne laisser aucun doute sur la portée de ses idées, il dit textuellement « que *seulement* des peuples de leur famille linguistique (ouralo-altaïque) ont possédé autrefois aussi le milieu de l'Europe ».

Quant au basque, *l'auteur a le grand mérite d'en avoir démontré évidemment la parenté avec l'ouralo-altaïque* ; le détail pourtant en ce qui concerne l'explication du type linguistique est plein de graves erreurs, en partie parce qu'il part de points de vue inadmissibles pour les langues ouralo-altaïques, mais malheureusement tirés de l'observation des langues aryennes.

Déjà la proposition principale « Ces faits donnent ce résultat incontestable que malgré son système de conjugaison polysynthétique ou incorporant, la langue basque appartient à la famille touranienne ou ouralo-altaïque, » doit être restreinte, car si une langue sort de cette manière du cadre commun d'une famille linguistique, comme nous le démontrerons bientôt, il faut adopter, malgré l'origine commune, la formation d'un nouveau type linguistique tel que je crois l'avoir aperçu chez différentes langues de l'Asie, notamment le Khasia, où je me trouve d'accord avec M. Abel Hovelacque. Mais s'il est vrai, comme dit M. Cruel, que le sumérien-akkadien est une langue ouralo-altaïque, je démontrerai ailleurs que la langue mède, qui est beaucoup plus rapprochée du type ouralo-altaïque, n'est pas ouralo-altaïque ; mais il faut attribuer ce nom au basque. Si quelque chose n'est pas d'accord avec son schème, il en accuse tout simplement l'influence prétouranienne, procédé qui ne fait jamais défaut. Au contraire la plupart des caractères spéciaux par lesquels il veut prouver l'identité du basque et de l'ouralo-altaïque sont

des traits communs à un grand nombre de langues tout à fait différentes, mais qui toutes n'ont pas la perfection de nos langues aryennes, et ne prouvent rien de ce qu'il veut prouver. Que veut dire par exemple l'absence du genre grammatical, qui s'observe dans presque toutes les langues du monde, excepté l'aryen, le sémitique, le khamitique? L'expression du genre, qu'on croit voir dans beaucoup de langues du Caucase, dans quelques-unes de l'Amérique, de l'Asie, dans le bantou et même le hottentot, n'en est point vraiement une. J'en ai parlé autre part. La distinction imparfaite du nom et du verbe, qu'il semble croire une particularité de l'ouralo-altaïque, est commune aux langues du nord et du nord-est de l'Asie; elle est encore plus prononcée dans la plupart des langues de l'Amérique, de l'Australie, et même dans quelques langues africaines et ne fait que marquer un état d'évolution linguistique que les langues aryennes ont dépassé depuis les temps les plus reculés (1).

Il en est de même, quant au remplacement de nos conjonctions par des formes de l'infinitif, du gérondif, etc., et nous sommes en état même de poursuivre, dans nos langues aryennes, le développement de ces particules. La formation de la proposition et la position des mots est essentiellement la même dans un grand nombre de langues toutes différentes, ce qui est la suite du développement imparfait et du mot et de la proposition. Pourtant le basque n'est pas sur ce point tout à fait d'accord avec les langues ouralo-altaïques.

(1) Aussi faut-il remarquer ici que le basque rappelle en ce point beaucoup plus les langues dravidiennes et beaucoup de langues américaines, etc., que les langues ouralo-altaïques.

En tout cas l'auteur n'est point conséquent, s'il appelle le basque sans restriction une langue ouralo-altaïque qui aurait seulement conservé des vestiges de l'influence prétouranienne, tandis qu'il regarde les Ougriens, etc., comme Indiens; s'il n'était pas préoccupé de son idée de touraniser les Basques à tout prix, il aurait vu que le développement de la conjugaison incorporante dans le mordvin et l'ougrien, qu'il croit si original, n'est que la suite naturelle du principe commun ouralo-altaïque, où nous voyons partout la tendance à distinguer une conjugaison transitive, qui contenait originairement la simple signification du régime de la troisième personne. Comme dans l'impossibilité d'abstraction, on ne pouvait s'imaginer une action telle que *voir, frapper*, etc. sans aucun objet, de manière qu'il fallait donc dire comme encore aujeurd'hui, dans un grand nombre de langues, *Pierre je* le *vois,* par exemple, et une conjugaison intransitive, qui ne contenait point de signification de régime, dont les traces dans la conjugaison transitive ouralo-altaïque et les vestiges sont presque entièrement effacés. Il aurait vu d'un autre côté que le basque diffère totalement de ces langues par la perfection, la plus logique à tous les points de vue, de ce principe immanent, d'une telle manière, que tout le caractère morphologique de la langue semble être renversé, de quoi aucune langue ouralo-altaïque ne donne d'exemple, et qui dépasse, même de beaucoup, la faculté analogue de la plupart des langues américaines. S'il avait songé que quantité de langues américaines montrent un système nominal aussi compliqué que le basque (la langue des Esquimaux par exemple nous rappelle sur plus d'un point le basque), il lui aurait fallu attribuer à la langue basque un carac-

tère simplement américain, d'autant plus qu'il ne connaît pas de rapprochements pyschologiques, comme nous le lisons textuellement à la page 129. Mais à quelle famille de peuples et de langues ils appartenaient, cela ne peut être décidé, alors que quelques langues touraniennes montrent encore des restes caractéristiques d'une formation qui n'appartient ni à celle-ci, ni à la famille aryenne, *qui par conséquent ne peuvent être que les produits d'une époque de langues antérieure à celle de ces deux « groupes de langues »*.

Voyons les détails.

L'harmonie des voyelles n'existe pas en basque, la simplicité de l'*anlaut* n'y est pas logiquement observée comme dans l'ouralo-altaïque et beaucoup de langues, par exemple le Mède. La déclinaison est, comme nous disons, *formlos*, c'est-à-dire que les véritables cas (le nominatif, l'accusatif) n'existent pas (l'ouralo-altaïque a en partie un accusatif); le système de déclinaison est bien semblable à celui des langues ouralo-altaïques, les cas n'y sont donc que des exponents pour des relations locales, mais non pas sans quelques différences remarquables; par exemple, le nominatif ou l'instrumental de l'agent est le même cas que nous avons dans plusieurs langues australes, dans l'esquimau, dans des langues du Daghestan, etc.; en tout cas je pourrais bien comparer la déclinaison basque à celle de certaines langues australes à peu près avec le même droit qu'à celle de l'ouralo-altaïque. Il est bien possible que la déclinaison basque ait conservé quelques débris de terminaisons dans ce que nous retrouverions dans l'ouralo-altaïque, mais nous n'en savons rien de sûr, et on ne doit point oublier que c'est méconnaître tout à fait la nature des langues ouralo-altaïques que de croire que toutes ces

langues aient jamais eu les mêmes signes de déclinaison. Même cette nasale si fréquente dans le génitif et le vocatif ouralo-altaïque, que nous trouvons de même dans le basque, n'a pas nécessairement la même origine; je l'ai observée dans l'une ou l'autre de ces significations, ou dans toutes les deux, pour une vingtaine de familles linguistiques à peu près.

M. Cruel s'efforce donc en vain de retrouver partout une forme originaire commune, et là où ce n'est pas possible, il se lance dans des hypothèses extravagantes et inexcusables. Je n'en cite qu'un exemple éclatant. Pour démontrer que toutes ces langues ont le même signe du datif, il regarde comme dérivées de la même souche les formations suivantes: basq. *i*, lapp. *i*. syrien. *œ*, *ö*, *e*, turk. *ga*, *ja*, *je*, *a*, *e*, ostjak. *a*, magyar. *á*, *é*, mongol, etc. tong. *dur*, *tur*, *da*, *de*, *do*, *dö*, *du*, *dü*, *to*, *tö*, *tu tü*, *de*, *ted*, *t*, *daghan*, *deghen*, *dag*, *deg*, *tanj*, *tenj*, — *nak*, *nek*, *na*, *ne*, *n*, *en*, *an*, *lan*, *len* — *gia*, *sia*, *sage*. *sai*, *ja*, *dja*, *sisœ*, etc. etc. On n'en croirait pas ses oreilles, si ce n'était pas écrit distinctement; moi, qui ai traité pendant des années entiéres ces cas de direction et le datif des langues ouralo-altaïques, je dois dire que je n'ai pas rencontré souvent de tels exemples de légèreté.

Le système de numération est vigésimal en basque, décimal dans toutes les langues ouralo-altaïques; on peut donc trouver d'autant plus important que, comme dans l'ouralo-altaïque, 8 et 9 soient en basque 10 moins 2, 10 moins 1, c'est remarquable (1), mais à non point une

(1) Il n'est pas du tout exact que 8 et 9 en basque soient 10 moins 2, 10 moins 1; ou du moins cela n'est nullement prouvé. (J. V.)

propriété de ces langues seules, on la retrouve dans les langues dravidiennes, dans des langues de l'Amérique et de la Polynésie. Pour démontrer que les idées principales de la formation des noms de nombres sont à peu près les mêmes, M. Cruel donne beaucoup de documents bien intéressants et nouveaux que M. Pott ne connait pas encore, et sa sagacité lui fait voir des relations, soit psychologiques, soit généalogiques, où l'on n'en croirait pas trouver; mais en tout cas, il n'est pas en état de prouver l'idendité formelle du basque et de l'ouralo-altaïque *dans aucun nom de nombre* d'une manière hors de doute (1).

Quoique des noms de nombre tels que *bost* 5, *bat* 1, *semblent* bien avoir des relations avec l'ouralo-altaïque, qui veut prouver trop ne prouve rien. Partout M. Cruel voit ainsi des relations immédiates où nous ne pouvons qu'en concéder la

(1) Quant à la forme des noms de nombres, je pourrais bien comparer avec l'ouralo-altaïque beaucoup de familles linguistiques de l'Asie et de l'Amérique, par exemple la langue Tsilidesgu (langue du Chili), qui a également le système décimal 1 = *kine* (*aku, üks okur*), 2 = *epu* (*iki*, bask. *bi*), 3 = *kæla* (*kar*, *har*), 4. *melu* (*nil*, *nelneljæ*, 5. = *ketšu* (*padsch*, *sundscha*), 6. = *kayu* (*kunts*, *kuta*), 7 = *relje* (*seldje*, *dologan*), 10 = *mari* (*men*, *mer*, bask. *amar*). Je rappelle les essais malheureux de Bopp pour rapprocher les familles arienne et malaise par des noms de nombre.

Quant aux idées auxquelles les noms de nombres ouralo-altaïques doivent leur signification, les déductions de l'auteur sont d'un esprit remarquable et méritent bien de provoquer des études encore plus approfondies et plus sûres; mais, outre beaucoup de choses incertaines, il faut avouer aussi que l'harmonie psychologique de nommer les premiers nombres 1 = tête, fin extrême, 2 = main, mains, 4 = pieds, 5 = queue (c'est à dire les quatre extrémités et la queue, etc.), est bien naturelle sans signaler une harmonie généalogique incontestable; et que nous retrouvons les mêmes idées dans beaucoup de langues différentes de type et d'origine.

possibilité. Aussi, dans les formes de noms de nombres, le Basque s'éloigne beaucoup des langues ouralo-altaïques, qui toutes montrent des analogies de formes, incontestables entre elles malgré les différences remarquables qu'on ne saurait nier. Mais pour voir de nouveau la méthode de l'auteur, voici un exemple. Il voit la même forme dans *bat* = 1, *bir*, *aft*, *ob*, *om*, *njob*, *njo*, *umun*, *emu*, *akt*, *aku*, *okur*, *vœike*, *tfka*, *egy*, *yksi*, *ike*, *nige*, *ŭks*, *ŭts*, *ŏtik*, *it*. D'expliquer comment il arrive à cela m'est impossible ici, mais j'en donne du moins une idée. Il compare le basque *bat* avec le magyar *vadon* = solitude, le samoiède *puedara*, *matsch*, le finn. *metsœ*, magyar *mezŏ* (= *terre*, opposé à la notion *ville*), basque *basa* solitude, *baso* forêt. Puis il continue : Bat *ne peut donc être qu'une forme parallèle de bas*, et *bas* représente la notion du nombre *un*, ce qui résulte du mordvine *vasin*, *vasintsche*, samoi. *bastap*, jakout. *bastyñ*, tat. *baschke*, osman. *baschindsi* le premier, à côté desquels aussi les formes régulières, par exemple, mordv. *veiketse*, osman. *birindschi*, sont en usage. Mais c'est le turc qui nous montre la signification de *bas et par conséquent aussi de bat*, car *basch*, *bas*, y signifie *tête* ; et cette signification, qui était originairement aussi celle du nom de nombre turc *bir*, est prouvée par le basque *buru* tête etc. C'est à dire une chose basque est *prouvée* par le turc, une chose turque par le basque, et ainsi de suite. Naturellement aussi le mot finnois pour *tête* lui semble de de même origine, quoique les formes finn. *pœæ*. ehstn. *pea*. mordv. *pe*, lapp. *bagje*, *paige* (supernus), vog. *pœñ*, *pœnk*, *pank*, *pon*, ostj. *pañ* (extrémité) doigt, votj. *puñ*, fin. zyrén. *pom*, mag. *fej*, *fŏ*, qui ont presque toutes la signification de *extrémité*, äusserstes, *tête*, laissent voir clai-

rement une forme originaire *paj*, *pang* avec la signification de *fin* (1).

Le chapitre sur les noms de nombres nous montre encore mieux et le génie de devination inconstestable de l'auteur et sa plus grande faiblesse, celle de ne comparer les choses les plus différentes que par le vieux procédé des étymologistes, d'après une certaine ressemblance de sons, sans tenir souvent assez compte de ce qui est déjà prouvé, dans l'un ou l'autre groupe ouralo-altaïque, par exemple dans le finnois par MM. Budenz et Donner, qui démontrent qu'il ne faut point juger des formations communes ouralo-altaïques avant d'avoir examiné si ces ressemblances ne sont que le résultat du hasard, ou si elles sont la preuve de cohérences originaires.

La formation des pronoms en basque est tout à fait singulière, même celle des pronoms personnels du singulier, où toutes les langues ouralo-altaïques sont d'accord,

(1) Voyons le second nombre; c'est la même chose, *kaksi*, *iki*, *ohojor*, *dschue*, *hez*, bask. *arra* (*), turk. *el*, tongous. *šolta*, et une trentaine de dérivations à peu près, lui sont de la même racine; disons *kak*, avec toutes les variations possibles et impossibles; la notion originaire est pour lui *main*, les plus proches de ces mots sont indubitablement les mots finnois. Pour *main* et *deux*, mais même pour ceux-ci, il n'est point prouvé, il n'est même pas vraisemblable qu'il soit identiques; il faut certainement tenir compte que la forme primitive de 2 est *kakt*, cf. finn. *kaksi*, ehtsn, *kaks*, liv. *kaks*, lapp. *kueks*, *guoft*, *kuökt*, mordwin. *kafta*, tscherem. *kok*, *koktot*, *kokta*, vog. *kit*, *kitag*, ostjak. *kāt*, *kātxen*, tandis que le mot *main* ne montre partout qu'une forme primitive *kat*, finn. *kæsi*, ehstn. *kæsi*, liv. *kaiž*, lapp. *kæt*, *kata*, *kiet*, *giessa*, mordv. *kæd*, *ked*, zyrén. *ki*, votj. *ki*, vog. *kāt*, ostajak. *kēt*, *kot*, magyar. *kæz*.

(*) *Arra* n'est pas du tout « deux » en basque; *arra*, préfixé à certains noms (souletins), n'est que le fr. *re*, *ra*, latin *re*, qui marque la répétition (J. V.).

et où nous voyons par exemple en fin. *min*, *sin*, en turc *ben*, *sen*, en tougouse-mandchou *min*, *sin*, etc. Cela sort tellement du cadre général qu'à peine on peut découvrir *la possibilité* de quelque harmonie originaire, mais qui peut être due entièrement au hasard, car c'est un point où j'ai poursuivi des analogies frappantes dans les langues les plus différentes de toutes les parties du monde; je me rappelle l'arien et l'ouralo-altaïque, qui presque sans exception ont les éléments *m*, *t* (*s*), *t*, *n*; de semblables coïncidences sont presque inévitables, quand il s'agit de fixer les significations pour les notions les plus simples du sujet, de l'objet ou d'un autre chose opposée au sujet, en tout cas les éléments pronominaux les plus simples.

Les formes basque sont : *ni*, *neu*, *eu* 1 pers., *hi*, *i*, *zu*, 2 pers., pluriel *gu* — *zuek*.

Néamoins sa manie de voir partout les mêmes formes amène encore l'auteur à faire de singulières propositions. Parce que, par hasard, la forme *ma* ostjak., *am* vog., est devenue *en* en magyar, il y voit une frappante analogie avec le basque *ene*, par exemple dans *enekin*, *enetzat* et dit même : « *par cela* s'explique donc la forme magyar *en* moi », tandis que en vérité le basque *ene* montre la nasale ordinaire de la première personne basque. Ce qu'il dit du pronom de la troisième personne, rappelle d'une manière effrayante les études de MM. Falb et ses Ariens dans le pays des Incas et démontre évidemment que M. Cruel n'a pas idée de la nature et de la multiplicité des éléments démonstratifs : « Le *öhön* du bourjate est, comme le finnois *hæn*, connexe avec le *ol* turc, qui est pour *on* comme le fait voir le pluriel *onlar*, *o* et le *ö* magyar ne sont donc que des abréviations. *La base de*

toutes ces formations est le basque on, dont le nominatif seul est *au*. Mais cette dernière sorte n'est qu'une *dilutation* de *a* « lui », qui dialectiquement prend un renforcement *hura*, qui s'explique par *ori* celui-là et *orr* ici, là, de manière que c'est au fond « lui là, celui-là ». *L'a même n'est qu'une abréviation de* da, *qui* comme nous l'avons dit plus haut, sert de pronom personnel de la troisième personne dans la conjugaison, où il perd sa consonne devant des voyelles. *Par ce* da *le basque est en connexion intime avec toutes les langues, dont le pronom de la troisième personne a pour caractère un* t *ou un* s... etc. »

Mais là même où ces arguments font défaut, il n'est point douteux pour lui que l'influence prétouranienne ne se retrouve, par exemple dans les formes *gu*, *zu*, « il ne reste donc que la supposition que tous les deux soient des restes de la période prétouranienne du pays basque » p. 88-89.

Le verbe basque démontre que le basque a procédé d'une manière différente que toutes les langues ouralo-altaïques, et c'est pour cela, que je ne peux concéder que le basque entre véritablement dans le cadre ouralo-altaïque, comme je l'ai déjà indiqué, tandis que j'ai tâché de prouver que le japonais, qui semble de même s'éloigner beaucoup du type ouralo-altaïque, *y appartient à tous les points de vue principaux.*

Le principe fondamental du verbe de toutes les langues ouralo-altaïques est de suffixer au tronc verbal toutes les modifications de mode, de temps, d'autres relations de personnes, quand la personne ne garde pas son indépendance pleine comme mot entier, ou la signification de la

personne peut être préposée. Ici déjà le basque diffère entièrement de l'ouralo-altaïque ; des formes ouralo-altaïques telles que *naiz-aiz-da/gera-zerate-dira* et mille autres sont impossibles.

La formation devient plus singulière encore, quand les lettres caractéristiques sont préposées et la fin du verbe aussi prend encore d'autres éléments.

Il n'y a aucune langue ouralo-altaïque qui forme sa conjugaison régulière à l'aide de verbes auxiliaires, si habituellement qu'on pourrait bien dire qu'il n'y a pas de conjugaison simple, et encore d'une manière si compliquée ; en japonais, où l'emploi des verbes auxiliaires est aussi régulier, il est très-simple, et la langue parlée a de plus une conjugaison étendue sans verbes auxiliaires.

J'ai déjà indiqué que la conjugaison objective dans le mordvin, l'ougrien, est d'une autre nature qu'en basque ; le principe fondamental y est conservé, par exemple mordvin *palaftœrœinœ* = si je ne les avais pas baisés, *palazaihten* = je voudrais te baiser, *palañdœrœihten* = si je t'avais baisé ; tandis que le basque a entièrement bouleversé ce principe par des préfixes, des infixes, des suffixes, des changements de voyelles, par l'addition même de relations casuelles, en préposant et suffixant le signe affirmatif *ba* etc. ; par exemple de *akar* : *d-akar-t* = le apporte je = je l'apporte ; ici le signe du sujet *t* est à la fin ; mais dans *noa* = je vais, le signe du sujet est *n* ; dans *nakusazu* = me voyez-vous = vous me voyez, le sujet est à la fin, l'objet *na* au commencement ; dans *dakardazu* = *dakar-t-zu* = le-apportez-me-vous, c'est-à-dire : objet — tronc verbal, signe de première personne avec la notion du datif — marque de la seconde personne ; dans *nabil-*

kik = *n-abil-ki-k* = je vais (aller) -à-toi. De ces formes infiniment nombreuses auxquelles sont à ajouter celles avec des infixes ou des changements de voyelles si importants qu'on ne saurait en trouver l'origine que par un examen détaillé, nous pouvons nous faire une idée bien claire par la précieuse *Grammaire des dialectes basques,* de M. Van Eys, car M. Cruel ne nous fait point entrer dans le détail, ou dans la nature particulière de cet intéressant phénomène. Voyez encore *etorri, nator, nentorren;* de *ezan : zaitzadan, nintzadan,* de *eussi : geunskezu;* de *egin : nengikean, zengikeguzan,* de *ioa, minoian* = *n-i-n-o-i-an.*

Les formes du verbe révérentielles ou familières, les différences de forme selon que l'on s'adresse à un homme ou a une femme, ne sont pas non plus du type ouralo-altaïque, mais celles-ci et les formes exclusives et inclusives se trouvent dans les différentes langues, qui faute de véritable abstraction, se font remarquer par une précision, une exactitude souvent tout à fait inimitables pour nos langues. Il n'y a pas à nier que cette singularité seule donne au basque un caractère particulier, bien éloigné de l'ouralo-altaïque : *naiz* = je suis (dit sans aucune relation spéciale), *nuk* = je suis, ô homme ! *nun* = je suis, ô femme ; *nuzu* = je suis (respectueux).

Si l'auteur ne nous prouve donc rien sur le terrain purement grammatical, et par suite de sa manie de vouloir unir tout, affaiblit même la ressemblance d'affinité que l'on pourrait admettre, il a démontré la première fois par une riche collection de mots que les deux familles linguistiques (qu'il croit *une* famille incontestable) du basque et de l'ouralo-altaïque sont d'accord sur l'expression des relations de la vie ordinaire telles qu'on peut les supposer

chez des peuplades peu cultivées et nomades, sur des racines, et souvent même sur des mots complets, et d'avoir fourni en même temps beaucoup d'observations ingénieuses pour la comparaison des langues ouralo-altaïques.

Mais pour le répéter encore une fois au sujet de la partie étymologique du livre, quoique les résultats en soient en partie incontestables, la méthode est fausse et par conséquent pleine d'erreurs. J'ai examiné cette partie avec soin, mais partout j'ai trouvé des combinaisons hasardées ou absolument fausses, de manière qu'il serait dans une erreur profonde, celui qui croirait pouvoir faire usage de ces étymologies, sur la seule autorité de M. Cruel, sans en faire l'examen lui-même.

En voici un exemple, mais qui n'est pas des plus invraisemblables, par lequel on verra pourtant combien l'auteur prend de faibles possibilités pour des choses tout à fait naturelles. Il veut prouver, p. 28, que le basque *arrai* = poisson est le *kala* finnois, *hale* samoiède, *balyk* turc, etc. Après avoir parlé du remplacement des gutturales par les labiales, et de l'ablation de la première consonne, il continue : « Tout de suite le mot *pierre* peut servir de preuve : basque *arri*, lapp. *kallo*, tongouse *dschalo*, mandch. *dschalun*, magyar. *kö*, samoi. *fala*, *pal*, *pae*, *pö*, turque *pul*... » Pour moi, ce n'est point une preuve, et tout cela même est bien douteux, quoique je ne puisse en nier *la possibilité*. Si par exemple je regarde le finnois, j'y trouve absolument une autre forme que celle qu'il suppose : cf. magyar, *kö* (*kovet*, *kövek*) ostak. *kevi*, *keu*, *kan*, vog. *keu*, *kau*, mordvin. *kev*, *kæv*, finn. *kive*, ehstn. *kivi*, liv. *kiv*. votj. *ko*, zyrén *ik*.

S'il faut donc avouer que l'auteur a beaucoup contribué

à éclairer les ténèbres qui jusqu'à présent étaient répandues sur cet intéressant sujet, qui mérite de voir se diriger sur lui des études sérieuses, on ne doit pourtant pas oublier que le tableau qui se déroule devant nos yeux, quand nous comparons les travaux des Van Eys, des Vinson, des LL. Bonaparte, d'autres, avec celui de M. Cruel, est bien autre que l'auteur ne se l'imagine.

D'après tout ce que je connais des langues et groupes ouralo-altaïques, je dirais que le basque est une branche égarée qui s'est séparée de la famille ouralo-altaïque *il y a des milliers* d'années, qui, dans la dérivation nominale, garde assez fidèlement du moins le type fondamental, tandis qu'elle s'en éloigne beaucoup dans la formation des noms de nombre, des pronoms et *du verbe surtout*, et, par ces différences essentielles forme un nouveau type linguistique, quoique partout les vestiges du principe originaire immanent, mais altéré, soient visibles; qui pourtant sont si faibles que, si les listes des mots ne prouvaient pas le contraire, nous attribuerions à cette langue une origine différente de celle des langues ouralo-altaïques.

Ce long temps que j'ai supposé m'a toujours semblé incontestable, car mes études m'ont montré, que les langues ouralo-altaïques sont très peu soumises aux changements amenés par le temps et le développement naturel ou même par l'influence supérieure de langues allophyles ; elles m'ont montré que la langue japonaise du VIIIe siècle, la langue mongole du XIIe siècle sont *les mêmes que celles d'aujourd'hui*; que le magyar a gardé, malgré mille influences étrangères, son caractère essentiel intact depuis les sept derniers siècles, que le développement des groupes finnois nous fait seul supposer plusieurs milliers

d'années, que dans le XVe siècle, à peu près ou encore plus avant Jésus-Christ, les groupes ouralo-altaïques comme le turc, le tongouse, étaient vraisemblablement déjà formés. Que de siècles doivent donc s'être écoulés depuis le temps où le basque, qui sort si essentiellement du type commun ouralo-altaïque, avait des relations immédiates avec ces peuples, jusqu'au développement parfait du type ouralo-altaïque, tel que nous le voyons même dans les branches orientales, comme le tongouse, le mandchou !

Au bout de ces espaces de temps si énormes, on ne peut guère se faire une idée de la culture que M. Cruel nous trace du peuple ouralo-altaïco-basque, avant le temps de sa séparation en deux branches. Pourtant je me croirais vaincu, si ses arguments avaient aucune vraisemblance; mais je ne puis que *nier la réalité de toutes les preuves par lesquelles il voudrait démontrer un état de culture quelque peu avancé*; *j'en vois presque partout le contraire*. Il suppose une vie sédentaire avec la possession de chevaux, de vaches, de *véritables maisons construites en bois* qui même auraient *eu des lits*, la connaissance primitive de l'agriculture, et par conséquent l'art de faire du pain et des aliments composés de farine et de lait, *de filer la laine, et de coudre avec du fil les vêtements, de faire des couvertures de laine « wollene decken »*, dont on se serait servi pendant la nuit, etc. Il ajoute que ce peuple doit avoir habité une plaine fertile, telle que le Touran, et que les habitants de cette contrée aujourd'hui ont aussi conservé le caractère primitif, et dès lors, il est prouvé pour lui que les Ouralo-Altaïens (avec les Basques) sont venus du Touran, et c'est sur cette preuve qu'il appuie d'autres preuves aussi hasardées.

Comme il m'est impossible de dissiper en peu de mots les traits de cette image admirable mais fantaisiste, il me suffira de réfuter quelques points hasardés.

Ainsi les diverses modifications du mot *cheval* qu'il nous donne, comme *azirga*, *jali*, *lū*, *völ*, *hevo*, etc., indiqueraient plutôt que les Ouralo-Altaïens n'ont pas connu le cheval. Mais je crois plutôt que des questions si importantes ne peuvent guère être résolues d'une manière aussi légère, mais qu'il faut rechercher soigneusement, et d'après tous les documents connus, comment et où de tels noms se sont produits, et comment ils peuvent s'être répandus. La chose est encore plus douteuse au sujet de la vache.

Ce qu'il croit une preuve des commencements de l'agriculture pourrait être employé avec plus de raison peut-être, pour en prouver le contraire. Si la racine *sap* se trouve dans beaucoup de formations qui signifient ou hache, ou charrue, comme *sap* était frapper, battre, on n'y peut voir que la manière primitive de labourer le sol, en le perçant d'instruments aigus qui n'avaient point encore ni la forme ni l'emploi des charrues véritables, ce que nous retrouvons de même, par des causes bien naturelles, chez d'autres peuples ; mais aussi les expressions pour labourer la terre ne sont pas les mêmes. Les dénominations des différentes sortes de céréales sont différentes ; mais parce que la plupart se rattachent à un mot qui avait la signification de *moelle*, *noyau*, ce qui est bien naturel, si nous pensons à la nature de ces produits, et parce que le froment, l'orge, le millet, ont aussi des noms analogues, là où on les cultive aujourd'hui, M. Cruel arrive à cette conséquence merveilleuse, que ces vieux Touraniens ont cultivé en Europe du froment, de l'orge, et dans

les régions du sud du *millet*, et il en décrit même la préparation, qui se faisait dans les cendres à côté du foyer, à preuve le proverbe basque : *nork bere opilari ikatza* = chacun met le charbon à côté de son pain ! ! Il sait même tout à fait sûrement, que le blé était ramolli dans l'eau et puis trituré, comme font encore aujourd'hui les Koibales.

Je ne vois pas bien d'où il conclut que ces peuples avaient des maisons de bois ; dans tout ce qu'il nous raconte, il n'y a point de preuve de cette chose *tout à fait invraisemblable*. Dans la grande quantité de formations telle que *jurt*, *koruk*, on n'a point à penser à des maisons; la racine *kar*, *kor*... ne signifie pas autre chose que la même racine arienne que nous retrouvons en *hortus*, *garten*, ἕρκος, et beaucoup d'autres mots, c'est à dire *umzæunen*, *enclore* ; *jurt* est encore aujourd'hui la tente du nomade turc de l'Asie, chez qui j'ai trouvé ce mot d'un emploi très étendu, et avec la même signification. Que le mot finnois *maison* s'y rattache, cela n'est point sûr, quoique pour M, Cruel, cela semble encore être une chose indiscutable. Du moins le mot finnois indique une forme originaire telle que *kvadu*, *kudu*, cf. finn. *koto*, *kota*, ehstn. *kodu*, *kodo*, tscherem. *kudo*, *kuda*, mordwin. *kut*, *kudu*, *kudo*, lapp. *kote*, *goatte*. ostjak. *kōt*, *kāt*, *xāt*, *xot*, *kot*, vog. *kvol*, *kval*, *kvœl*, votj. *kva*, *ka*, zyrién. *ka*, *ko*, *ku*, magyar *káz*.

M. Cruel dit textuellement, (P. 115, 116) que le fil pour coudre les vêtements était filé (*gesponnen*) de laine. Pour prouver cela, il cite le basque *irun*, *urutea*, turc *ürümek*, *örümek*, tat. *irerben*, tschouvasch, *arla*, mongol. *erekü*, tongous, *œrœm*, samoiède, *irerlæm* = filer. Par ces mots mêmes il *montre que ce n'est pas la même formation*, *mais*

qu'ils n'ont en commun que la racine, (à laquelle il donne avec raison la signification de « tourner » qui est bien à sa place dans le mot filer) quoique même cela ne soit pas sûr. Ce qui est plus important, c'est que toute la branche finnoise, et même en partie les autres groupes ont d'autres manières d'exprimer cette idée ; il cite lui-même l'ostj. *puroldam*, l'ehstn. *keritama*, le mandchou *kergime* et *forome*, le magyar *forogni*, et cela ne l'inquiète point que toutes ces formes soient, d'après son système, dérivées de la même racine que les autres ; mais si je tiens compte du du finnois seul, cette explication me semble impossible, sans même que je fasse l'examen du mandchou *forome* et *kergime* ; le magyar *forogni* montre évidemment que le plus naturel était de nommer cette action d'après le procédé le plus remarquable dont on la met en pratique, car *forogni* signifie « tourner ». Ce mot est bien différent de celui du premier ordre de langues, elle semble être originairement *pugur* ou *puvur*, cf. mordwin *puvera*, *punurda*, *puvurgado*, vog. *poar*, *pouar*, *põr*, *pēr*, finn. *pyöri*, ehstn. *pœra*, tscherem. *põr*, vog. *pagert*, ostj. *puxrem* (*schneesturm*) magyar, *forog*, etc. Une autre forme magyare est *fonni*. M. Cruel *croit tout simplement que c'est une forme centrale de forogni, mais c'est une racine du même genre dont l'origine en est tout à fait différente*; cf. fin. *puno* = filer, ehstn. *punu*, mordwin *pona*, tscherem. *pun*, votj. *pun*, zyrién. *pan*, ostjak. *puñœt*, *punst*, lapp. *podne*.

Dans quelques-unes de ces langues la signification est filer, dans d'autres tresser (flechten). On voit donc de nouveau que, même en finnois, les noms de cette action sont différents, mais à peu près de la même signification, ce qui est encore mieux prouvé par le mot suivant.

Une racine bien ordinaire dans toutes les langues finnoises est contenue dans le mot ehstn. *keritana*, qui a aussi la signification de tourner par exemple magyar *kering*, finn. *kœœri*, ehstn. *kēr* liv. *kier*, zyriéne *kœr*, ostjak. *kerla* mordwin *kire* (rond). lapp. *kirte* etc. Comme en ehstonien la signification est *filer* dans le votj. *c'ers'o* et, si je ne me trompe pas, dans le mordvin *kist*-inda.

En ostj. je trouve pour filer *jeńgitlem*.

Mais il est encore plus étonnant que M. Cruel croie que ces peuples aient même connu l'art de tisser ; la plupart d'eux emploient un mot dont la signification est *tresser* (*flechten*) ou lier, ce qui est encore bien naturel, mais la forme en est bien différente, même dans les langues finnoises; cf. ehstn. *kuddema*, mordwin. *kudoms* et *kodan* = joindre, magyar *szőszőv* = tresser (ostjak. *sēv*, *sevi*, *seviji* = tresser, tricoter, vog. *sœg* = tresser, zyriéne *čočki* = tresser) etc.

En résumé, si on pense au livre de M. Ahlqvist : *Die kulturwörten der westfinnischen sprachen*, qui, malgré l'abondance des détails et la profondeur de la science contient beaucoup d'erreurs, on sera d'accord avec moi en ceci, que la manière de M. Cruel ne peut avoir que des conséquences non-seulement hasardées mais même bien fatales.

Enfin, je ne puis laisser passer cette occasion, sans prévenir les linguistes et les ethnologues des dangers qu'a la tendance actuelle de généraliser sans connaître à fond le détail ; de réunir de grands groupes de peuples et de langues, sans en avoir étudié ni les différences infinies, ni les ressemblances d'une manière quelque peu suffisante ; de *vouloir prouver enfin l'unité du genre humain*, au lieu

de ne rechercher d'abord que les détails les plus minutieux, ce qui sûrement fera résulter des différences mêmes la connaissance des véritables affinités originaires, et je suis persuadé que malgré beaucoup d'erreurs de méthode, l'*anthropologie d'aujourd'hui* peut espérer de grands résultats, en séparant, disséquant, détaillant d'abord, pour pouvoir plus sûrement synthétiser ensuite.

Dr Heinrich WINCKLER.

BIBLIOGRAPHIE

DU FOLK-LORE BASQUE

Il vient de paraître, à la librairie Maisonneuve et C dans la collection « Les Littératures populaires de tou les nations » (tome XV), un volume intitulé : « *Le Fol lore du pays basque* » (XXXIX-397 p.), où j'ai essayé c donner un spécimen de tout ce qui constitue ce que mo ami M. Paul Sébillot a si hardiment nommé « la litté rature orale ». Pour ne pas allonger démesurément l'avant-propos, j'ai dû renoncer à insérer dans ce volume une notice que j'avais préparée et qui est relative à la Bibliographie du Folk-lore basque ; c'est cette notice qu'on trouvera ci-après. Le volume comprend six divisions principales : contes, chansons (avec musique), formulettes, devinettes, proverbes, pastorales ; la bibliographie est de même divisée en six sections correspondantes : j'ajoute seulement une septième section pour la musique, qu'il importe, dans une revue de ce genre, de distinguer des chansons.

§ I. — CONTES ET LÉGENDES.

Lorsque W. von Humboldt vint en Biscaye, au commencement de ce siècle, on essaya de lui faire croire, à propos

du trop célèbre *Chant des Cantabres* (dont je reparlerai plus loin), certaines histoires de Lekobidi, Lelo, Tota, Zara, que M. Bladé a fort irrévérencieusement, mais très-justement, traitées de « contes bleus ». Humboldt a complaisamment reproduit ces ridicules récits de guerres, d'adultères et de meurtres, renouvelés d'Agamemnon et de Clytemnestre, et Fauriel les a docilement copiés.

Plus tard, Lüdemann, dont j'indiquerai l'ouvrage tout à l'heure, prétendit avoir recueilli, à Anglet, la légende de la Chambre d'amour, « dont le souvenir vit dans les chants du peuple basque » : deux amoureux, surpris par la marée, se seraient noyés dans la grotte qui est au bas du phare de Biarritz, et qu'on appelle la Chambre d'amour. C'est une légende qui n'a rien de basque et n'est pas connue dans le pays basque. Lüdemann appelle le jeune homme *Oura* et la jeune fille *Hedera*; il faut lire sans doute *hura* ou *ura* « l'eau » et *ederra* « la belle », mais ce ne sont pas là des noms de personnes. D'autres écrivains ont parlé de cette aventure romanesque qui suivant Lüdemann aurait eu lieu à la fin du XVIIe siècle, en donnant d'autres noms aux personnages; ainsi M. V.-P. Levère (*Sous les drapeaux*, loisirs poétiques, *Bayonne*, 1862, in-12, p. 17-25) les appelle Laurent et Marie; M. Garay de Monglave (*Courrier de Bayonne* du 19 mars 1853) les nomme Lelo et Chouria, etc.

On trouve quelques renseignements plus authentiques dans les ouvrages de Chaho. Dans son *Voyage en Navarre* pendant l'insurrection des Basques, *Paris*, M.DCCC.XXXVI, in-8° de (iv)-viij-456-ij p. et 2 pl. (2e édition, *Bayonne*, 1865, in-8° de (iv)-x-447 p., sans fig.), il parle (p. 76-77) des *elhe zahar* « vieilles paroles », contes populaires, « de

la plaisante extravagance de cet homme qui montait sur le toit de sa maison, et sautait dans la basse-cour pour enfourcher sa culotte, qu'un domestique lui tendait d'en bas »; de « l'histoire de ce fils de meunier, qui fit fortune en vendant aux *Tartares* une faucille, un chat et un coq ». Mais il affirme, en note, que « les Basques donnent le nom de *Tartaro* aux Celtes de la première invasion » et qu'ils désignent encore par celui de *Beguibakhar,* qui est l'équivalent parfait de *Cyclope* ». C'est de l'imagination pure, de même que cette assertion : « ils rappellent que les Ibères ont appris aux hommes venus du Nord à porter des culottes, à scier le froment, à tenir une maison et à connaître les heures » (p. 77). J'aime mieux les indications suivantes de la même page 77 : « les métamorphoses du *Coursier blanc* (Zaldi Churi), la fable de la *Jeune Fille* et du *Taureau d'or* (Urhezko Chahala) ; celle de l'*Orphelin,* du *Pigeon bleu* et du *Grand Serpent* (Heren Sughe) » ; Chaho dit avoir fait de « cette dernière allégorie » le début des *Paroles d'un voyant* (Paris, 1836, (vj)-xvij-159 p. in-8°). On doit signaler aussi (p. 266-269 ; 2e édition, p. 265-268) les mythes de *Balzola,* de *Jent'ilzubi,* de la *Tour du Diable.* A la page 52, il était fait mention de la croyance populaire aux âmes errantes (*arima herratiac*).

En revanche, il faut rattacher au domaine de la fantaisie pure d'autres légendes racontées par le même auteur. Tel est le cas (p. 87) de la légende d'*Aitor* (1) ou de celle

(1) Chaho ajoute que « ce personnage allégorique paraît être le même que l'*Abram* ou *Abraham*, père élevé, père de la multitude, des anciens Israélites et des Arabes », et il dit ensuite : « Tout paysan de race cantabre, tout soldat illustré, tout homme libre

rapportée page 216-218, à propos de la montagne Ahunemendi « palais enchanté de *Maïthagarri* (ce nom signifie, en langue basque, *aimable*, *adorable*), la plus jeune et la plus séduisante des péris ibériennes ». Charmée par le beau *Luzaïde* (2), qu'elle trouva endormi dans un bosquet sombre, près d'un ruisseau limpide et murmurant, elle l'enchaîna de lierres et l'emporta dans sa grotte, « fiction qui rappelle le palais fantastique d'Armide et l'histoire de ses amours » ; elle les rappelle d'autant mieux qu'on n'en trouve de traces que dans les livres de Chaho. Dans le même *Voyage en Navarre*, on peut lire (p. 227-238 ; 2e édition, p. 227-234) une extravagante théorie mythologico-cosmogonique, reproduite en abrégé dans le *Biarritz* du même auteur (Bayonne, 1855, in-12, t. II, p. 80-81).

La légende d'Aïtor a été développée ou plutôt « amplifiée » par Chaho dans sa *Philosophie des religions comparées* (Paris, 1846, in-8o, t. I, p. 234 et suiv.). Chaho a, d'ailleurs, parlé du *Basa-jaun* dans son *Histoire primitive des Euskariens-Basques* (Bayonne, 1847, in-8o, t. I, p. xl-xlj, et dans *Biarritz*, t. I, p. 164-165). Le « grand serpent du *Voyage en Navarre*, *Heren-Suge* (littéralement « troisième serpent»), devient le « serpent à trois têtes » (il en

est réputé noble parmi nous et enfant d'Aïtor, *Aitoren seme* ». La vérité est qu'à l'imitation des Castillans, qui se disent *hidalgos* c'est-à-dire *hijos de algo* « fils de quelque chose », les Basques se sont appelés naguère *aitonen seme* « fils de bons pères, *aita onen seme* ». Or ce génitif *aitonen* a varié dialectiquement et euphoniquement en *aitoren*, de même que *eguraldi* « beau temps », vient de *egunaldi* (cf. la forme souletine); du reste, la mutation $n = r$ est normale en basque. Mais de cet *aitoren* on a fait le génitif d'un prétendu *Aïtor*.

(2) Ce nom n'existe pas.

a sept dans les légendes basques originales), dans *Biarritz* (t. I, p. 172-180); dans le *Voyage* (p. 246-247), le vainqueur du serpent est le vicomte de Belzunce, et Çaro est le lieu du combat.

Après Chaho, M. Germond de Lavigne (*Autour de Biarritz*, Paris, 1855) fait (p. 132) allusion aux « vieux récits » (*elhe-zahar*) et cite « le coursier blanc (*zaldi churi*), l'œil du devin (*azti begia*), la jeune fille et le taureau d'or (*urhesko chahala*), le *basa-jaun*, « seigneur sauvage » : « c'est », dit-il, « le mélange le plus étrange de science naïve, de merveilleux et de superstition », et il renvoie au *Voyage en Navarre*, de Chaho, dont il s'est trop souvent et beaucoup trop inspiré.

Dans son *Pays basque* (1857, p. 153-154), M. Francisque Michel parle aussi du *Basa-jaun* et des *Laminac*.

J'ai beaucoup couru le pays basque à la recherche des contes, des devinettes, etc.; nulle part je n'ai entendu parler d'Aïtor, de Zara, de Maithagarri, si ce n'est dans les salons des hobereaux, des pédants et des gros propriétaires. Mais le paysan, le laboureur, le marin, le basque illettré ignore absolument ces gens-là. M. Webster n'a pas été plus heureux que moi, pas plus que M. Cerquand, ancien inspecteur d'Académie à Pau, qui avait mis tous ses instituteurs en campagne. Or, on sait à quel point les instituteurs peuvent devenir suspects en ces matières; le vers cruel d'Alfred de Musset n'est pas tout à fait injuste.

MM. Webster et Cerquand ont publié les deux seuls recueils de contes basques qui soient rigoureusement exacts et parfaitement authentiques. Voici les titres de leurs ouvrages :

CERQUAND. *Légendes et récits populaires du pays basque.* Pau, Léon Ribaut, 1er fascicule, 1875, 74 pages ; — 2e, 1876, 97 pages ; — 3e 1878, 104 pages. — 4e, 1882, 193 pages (1).

WEBSTER. *Basque legends, collected chiefly in the Labourd.* London, Griffith et Farran, 1877, in-8 de xvj et 233 pages. Il en a été fait, en 1879, un nouveau tirage, augmenté d'un appendice de 45 pages sur la poésie basque.

L'un des contes recueillis par M. Cerquand et l'un de ceux de M. Webster ont été reproduits dans *Mélusine* (1878, gr. in-8, col. 150 et 160).

J'ai publié dans cette *Revue* (t. VIII, p. 241-245) deux contes basques que j'avais recueillis l'un à Saint-Pée-sur-Nivelle, et dont j'avais emprunté l'autre à M. Cerquand. J'en ai donné trois dans ma brochure *Les Basques et le pays basque* (*Paris,* 1881, in-8o, p. 138 à 145).

De l'autre côté des Pyrénées, je ne vois guère que trois ouvrages à citer, ceux de MM. Araquistain, Goizueta et Arana (Vicente).

Le premier en date, celui de M. Goizueta (J. M), est intulé *Leyendas vascongadas;* il a été imprimé par Garcia Pedros, à Madrid, en 1851, et forme un petit in-16 de 179 pages. Il comprend cinq « leyendas » appelées *Aquelarre* (lande du bouc, scène du sabbat), *Lamia* (sorte de génie malfaisant mâle et femelle), *Basajauna* (être mâle sauvage, aussi fort que niais et crédule), le *Cor de Roland* et *Maitagarri.* La première légende est un arrange-

(1) Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts* de Pau (2e série, t. IV, p. 233-275 ; t. V, p. 183-260 ; t. VI, p. 450-531 ; t. XI, p. 101-294).

ment de récits originaux : un jeune homme surprend par hasard le secret d'une sorcière et en profite pour guérir une princesse victime d'un maléfice. Jaloux de lui, son frère veut l'imiter et va se cacher dans un arbre pour assister au sabbat ; mais il est surpris par la sorcière et mis en pièces par Satan. La seconde histoire est celle d'une rivalité d'amour entre un jeune marin basque et un corsaire français ; ce dernier enlève et viole la fiancée de son rival, qui se tue pour ne pas survivre à son déshonneur et est changée en *lamina*. Elle habite une grotte près du Passage, et son apparition annonce une tempête prochaine. La légende *Basajauna* est du même genre : ce *basa-jaun* serait l'ombre, comme auraient dit les anciens, d'un mari basque outragé, qui se serait vengé sur le séducteur de sa femme de la façon la plus épouvantable. Le *Cor de Roland* est une aventure de chasse à Roncevaux (dans un écho montagnard précurseur d'un orage on croit reconnaître la trompe du vieux paladin), et le récit émouvant de la prise d'un ours. La *Maitagarri* est une légende amoureuse : une fée éprise d'un jeune Basque est trompée par une sorcière et la punit cruellement, pendant que celui qu'elle aime, miraculeusement échappé à la mort, épouse une jeune fille avec laquelle il était depuis longtemps fiancé. — Ce petit volume est bien écrit et très intéressant ; mais il n'a absolument rien de basque, ni surtout rien de populaire.

Il faut en dire à peu près autant d'un livre un peu plus moderne, moins rare, et que pour cette raison j'analyserai moins en détail. Il porte pour titre : « *Traditiones vasco-cantabras*, por d. Juan V. Araquistain. *Tolosa,* 1866 ». C'est un in-8 carré de 581 pages, qui contient, outre la

dédicace et l'introduction (cette dernière en vers), cinq « traditions » plus ou moins historiques, qui ne sont guère que des épisodes de la vie aristocratique du moyen âge en Biscaye : *La Veillée du mort*, *Hurcamendi*, *L'Emmurée d'Irarrazabal*, *Les Cantabres*, *La Plaine de Beotibar*, et trois « histoires d'amour » : *La dame de Morumendi*, *La Fileuse de Zubelzu* et *Les trois vagues*. L'auteur a soin de dire, au moins pour les deux derniers récits, qu'ils sont originaires et authentiques, mais que la forme est de lui. Il avoue même qu'il a intercalé dans *Les trois vagues* un élément amoureux qui manquait complètement à la version populaire. Ce conte des *Trois vagues* est d'un haut intérêt : une sorcière élève contre la barque de son mari, pêcheur du golfe de Biscaye, trois énormes vagues, la première de lait, la seconde de larmes et la troisième de sang; averti par un hasard miraculeux, le pêcheur, pour rompre le prestige, lance son harpon dans la vague de sang ; en rentrant chez lui, il trouve sa femme expirante. En lisant « l'arrangement » de M. Araquistain, on sent partout la correction, le remaniement littéraire et maladroit (1).

Le troisième ouvrage espagnol que l'on pourrait citer vient de paraître. Mais *Los ultimos Iberos* de M. V. Arana (Madrid, 1882, 423 pages in-8) n'est, de même qu'une précédente publication du même auteur (*Oro y oropel*, Bilbao, 1876, 287 pages in-8), qu'une suite de « nouvelles » d'un intérêt médiocre, dans ce style ampoulé ordinaire aux Castillans, et on perdrait vainement son

(1) J'ai reproduit cette « tradicion » (moins les épisodes d'amour) dans mon *Folk-lore* (p. 20-36).

temps si l'on voulait chercher quelque chose d'original, de populaire, en un mot de réellement basque.

Dans l'intéressant journal de M. J. Manterola, la *Euskal-herria* de Saint-Sébastien, M. Juan E. Delmas, de Bilbao, a donné, en 1880 (t. I, p. 108 et 161), deux intéressantes légendes locales basques *Jent'il zubi* et *Los Irachus*. Elles ont une allure originale ; mais la forme n'est évidemment pas rigoureusement authentique. La première est relative à une sorte de pont formé par deux énormes rochers au-dessus d'un précipice, dans la montagne d'Urquiola. Des campagnards surpris par la tempête avaient voulu se réfugier dans une grotte habitée par un être redoutable; pour les punir de leur audace, celui-ci avait lancé sur eux deux rochers dont les avait préservés la protection de saint Antoine. L'autre légende aurait eu pour théâtre un certain point de la route de Mundaca à Bermeo; une jeune fille y aurait, par une faveur spéciale de la Sainte-Vierge, assisté à la revue diabolique d'un troupeau de cochons merveilleux qui portaient une lanterne au cou, passée par un nain, et elle aurait réussi à enfermer le nain dans une grotte, et à faire mettre à mort par les gens de son village tous les cochons qui revenaient le matin dans leur habitation du jour.

M. Araquistain vient de faire paraître un nouvel ouvrage dont le titre est plein de promesses, *El baso jaun de Etumeta* (Tolosa, imp. Muguerza, 1882, 518 p. in-8°), mais ce n'est qu'un roman sans intérêt au point de vue spécial de la littérature populaire.

§ II. — CHANTS, CHANSONS ET POÉSIES.

Je considère comme rentrant dans le domaine du *folklore* les « poésies » dont les auteurs sont des hommes du peuple, des campagnards, en un mot des personnes illettrées ou d'une éducation plus ou moins élémentaire. La distinction est délicate; on voudra bien excuser les omissions et les inexactitudes qu'on rencontrera dans les pages ci-après. Je n'y ai pas compris, à dessein, les pièces de poésies publiées dans les *almanachs*, ni celles couronnées dans les divers concours « littéraires » du pays. Aux ouvrages cités dans ce paragraphe, il faut ajouter la plupart de ceux que j'ai mentionnés dans le suivant (Musique).

Je citerai, en premier lieu, les *Souvenirs du pays basque et des Pyrénées en 1819 et 1820*, par M. E. B. (Étienne Boucher de Crèvecœur), Paris, 1823, in-8°; on trouve aux pages 58-61 deux chansons basques (*Izat batec cerutic claritates betheric* et *Urac harria bolatcen;* je conserve l'orthographe de l'auteur) avec traduction française en regard; elles ont été reproduites p. 280-327, par W. von Lüdemann dans son livre : *Zügedurch die Hochgebirge und Thœler der Pyrenæen im Iahre* 1822, Berlin, 1825, in-8°, dont je n'ai pu voir que l'édition suivante :

« Bibliothek der neuesten Entdeckungsreisen, zweyter Iahrgang, achtes und neuntes bändchen. Züge durch die hochgebirge und Thäler der Pyrenäen im Iahre 1822, von Wilhelm von LÜDEMANN, *Wien*, 1826, 2 vol. pet. in-8°, I. (iv)-219, II. (iv)-212 p., avec cette épigraphe:

« Nous ne voyons bien que ce que nous nous sommes préparés à voir. *Ramond* ». On y lit : T. II, p. 45-90 : « Anhänge. I. Das land der Basken (épigr. *Suis fortuna cuique fingitur moribus*, Cic.) » ; les deux chansons se trouvent aux pp. 85-86, *Urac harria holutien* (Das wasser rollt die Steine) et p. 87-89 *Isat bates cerutic claritates betheric* (Ein Stern voll von Klarheit) ».

Dans les *Nouvelles annales des Voyages* (t. XIX de la 2e série, 1831, p. 30-71) est reproduit le passage sur les Basques du livre de Lüdemann ; les deux chansons s'y lisent p. 67-70.

Chaho a cité plusieurs fois, dans ses écrits, des vers de chansons populaires basques. Dans son *Voyage en Navarre* (p. 356-358), il donne l'analyse de la chanson *Tchori erresinola*, dont il reproduit le texte de deux couplets et quatre vers d'autres couplets ; il donne encore (p. 388) cette strophe :

Ehun urte igaïrota
Hura bere bidean
Jaun Satordin mintzatu da
Irugneko hirian,

« improvisation », dit-il, « qui date des premiers siècles de l'ère chrétienne », affirmation absolument insoutenable, et à la même page, en note, il cite l'air :

S. Fermin egunian Iruneko karrikan.

« que chantent les Pamplonais, le 7 juillet, en dansant dans la rue ». Dans le même ouvrage, on trouvait, p. 39-61, *Tchorittua nurat hua,* texte souletin avec trad. fr. et, en notes, les variantes labourdines ; p. 41-42, la chanson de

la Sirène, *hurandian ümen bada*, etc.; p. 82, *Jeiki, jeiki, etchenkoak*, un couplet ; p. 194-195, *Zumalaren izena*, un couplet ; p. 346-347 (2e édit., p. 342), *le Mulet de la forge* (*erregheren serbichura*), un couplet, qu'il serait intéressant de comparer avec la chanson, très originale et très populaire, du *Mulet du Charbonnier* (voyez mon *Folk-lore* (p. 163-167). Chaho a reproduit, dans son *Histoire primitive des Euskariens-basques* (Bayonne, 1847, in-8o, p. 18-20), deux couplets de la chanson *Tchori khantazale eïgerra*, entre lesquels il a intercalé une série de strophes fantaisistes relatives à l'expédition d'Annibal, et dont il eût été fort embarrassé de produire le texte basque original. Dans *Biarritz*, on trouve, t. I p. 127, une analyse de la chanson *Atharratze jauregian* et un couplet de cette chanson ; t. II, p. 156 à 194, vingt strophes ou fragments de strophes ; p. 248, la strophe *Mendian zoin den eder* et pp. 268, 269 et 272, trois autres citations. Le *Dictionnaire basque-français* (1865, 59 livr. in-4o, ouvrage non terminé) contient, p. 9, un couplet : *charmagarria, erradazu*, etc. Enfin, dans le journal l'*Ariel* (no du 30 novembre 1845), à propos des débuts d'une jeune actrice, Mlle Jacops, dans la *Muette*, on cite la strophe *Mendian zoin den eder*, etc., « dans la montagne combien est belle — la perdrix aux pattes rouges ».

Chaho préparait à cette époque la publication d'un grand recueil, qui fut plusieurs fois annoncé dans les journaux du pays. Nous en avons retrouvé le prospectus encarté dans le no 5 (11 août 1844) du *Trilby*, journal littéraire, critique et satyrique de Bayonne. L'ouvrage est désigné comme devant paraître « chez Lespés, lithographe, rue Pont-Mayou, no 7 », sous ce titre : « *Chants basques*,

Romances, Mélodies, Chants de genre, Chansons de table, Récitatifs, Danses, Mélopées, etc. ». J'ai très probablement entre les mains le manuscrit de ce recueil qui contient 70 numéros; chacun comprend deux ou trois chansons ou diverses variantes de la même, avec des corrections et des notes de la main de Chaho : il manque malheureusement à la collection les numéros 1, 3, 9, 16, 17, 26, 31, 33, 35 et 54.

Dans l'*Ariel*, devenu politique (n° du 7 mai 1846), Chaho exprime la crainte que des « industriels littéraires, jaloux de nous ravir cette palme patriotique, ne nous gâtent un travail intéressant, à peu près comme M. Francisque Michel recueille aujourd'hui les numéros de l'ancien *Ariel* et se met en frais pour publier nos chants populaires de la Navarre ».

Une jeune Anglaise, miss Louisa Stuart Cortello, qui parcourut en 1862 le pays basque, a rendu compte de son voyage dans un ouvrage fort intéressant : *Bearn and the Pyrenees*, a legendary tour to the country of Henri IV, (*Londres*, 1844, 2 vol. in-8°); elle y cite diverses chansons basques ; à la page 240 du t. II est le texte de la chanson *Tchorittoa horat houa* (3 couplets), et à la page 241, une traduction en vers anglais de la chanson précédente ; aux trois pages 244, 245 et 246 se lisent des traductions en vers anglais de quatre autres romances dont le premier vers seul est donné en basque : *Su garretan*, etc.; *Ez dut uste baden ceruan*, etc. ; *Amorioac bainerabila*, etc. ; *Ene maiteac biloa*, etc. Miss Cortello ne dit pas où elle a recueilli ces chansons.

Dans le *Voyage dans le pays basque et aux bains de Biarritz* de Prosper de Lagarde (Paris, 1835, in-12), on

ne trouve rien sur la littérature populaire ; mais l'écrivain rappelle que le château d'Urthubie (qu'il écrit Urtubi) a servi de titre à un opéra-comique « dont l'action très simple pouvait se passer aussi bien partout ailleurs ». La pièce a été représentée à Paris le 14 janvier 1834 ; la scène est censée « au château d'Urtuby, en Basse-Navarre » (le château d'Urthubie est en réalité à Urrugne, à trois kilomètres de Saint-Jean-de-Luz, c'est-à-dire en plein Labourd). Les personnages portent des noms français, sauf la soubrette, Dominica (nom du pays) et le concierge, son oncle, que les auteurs ont baptisé Muscagory, nom aussi peu basque que le Chirriguirri de Victor Hugo et le Galdeazun de Théophile Gautier. L'opéra, dont les principaux interprètes ont été MM. Ponchard et Rivial et Mme Pradher, était l'œuvre de MM. de Lurieu et Raoul ; la musique, de feu Henri Berton fils ne paraît pas avoir été gravée. Le livre est en deux éditions, l'une gr. in-8°, et l'autre pet. in-8° de 39 p. Il n'y a rien de basque dans la pièce.

Dans le *Romancero Castellano*, de Depping, on trouve (éd. de 1844, t. I, p. LXI) une strophe soi-disant historique sur la bataille de Beotibar et « une vieille chanson populaire sur les deux versants des Pyrénées », *Chorignoac kayolan*, etc. Le couplet *Chorignoac kayolan* est également cité par le général Saint-Yon dans son roman historique dialogué, *les deux Mina* (Paris, 1840, 3 vol. in-8° ; t. II, p. 60) ; le couplet sur l'affaire de Béotibar est de son côté reproduit dans le *Diccionario geográfico-historico de España*, seccion I, Madrid, 1802, t. I, p. 164, col. 2 ; aux pages 72, col. 1 et 317, col. 1 du même tome, ainsi qu'aux p. 344, col. 2 et 385 col. 1 du tome II, on trouve d'autres vers basques.

Un « évangéliste » anglais, M. George Borrow, dans le très curieux récit de ses mésaventures religieuses (*The Bible in Spain*, Londres, 1847, in-12 ; trad. fr., Paris, 1845, 2 in-8°) parle des chansons basques et cite le couplet *Ichasoa urac aundi* (texte, chap. XXXVII, p. 119 ; trad. p. 45 du t. II).

Dans son élégant volume, *Autour de Biarritz* (Paris, 1855, x-159 p. pet. in-12), M. Germond de Lavigne donne le texte et la traduction de quatre chansons basques : page 41-42, *Aspaldian nula zuria nizan*, etc. (3 couplets) ; page 65, *Tchori erresinola* (une strophe) ; page 122, *Belzunzeren izena* (une strophe de la célèbre chanson sur la famille de Belzunce, voy. p. 376) ; page 133, *guatçan, lagun, guatçan bada* (un couplet) ; à la page 126, il fait allusion à une chanson satyrique, *les Quatre Filles de Licharre*, composée par un certain Etchahon « le barde (!) le plus célèbre du pays de Soule ».

M. Cénac-Moncaut, dans l'*Histoire des Pyrénées*, Paris, 1855 (5 vol. in-8°) et dans l'*Histoire des peuples et des Etats pyrénéens* (Paris, 1860, 5 vol. in-8°) cite (1er vol. p. 324) *Gernicaco arbila* ; (p. 325) *Ene icar maitia* (4 couplets) ; (p. 326) *Compositü nahi ditüt bispahiru berchu.*

M. Mahn (*Denkmaeler der Baskischen Sprache*, Berlin, 1857, pet. in-8° de LVI-80 p.), a publié, outre divers documents, prétendus des VIe et VIIIe siècles, outre le chant des Cantabres et le chant d'Altabiscar, outre le refrain *mila urte*, etc., sur la bataille de Beotibar, des spécimens plus sérieux de la poésie basque. Sous les numéros XXI, XXII et XXX, il reproduit deux longues pièces biscayennes datées de 1819 et de 1823 et une pièce guipuzcoane « in

gedruckten fliegenden Blaetteru » ; puis il donne diverses chansons, qu'il possède « nur handschriflich, und zwar es ist wieder einiges davon Unicum, das heiszt nur in der mir mitgetheilteu Handschrift vorhanden » : nos XXIII, chanson érotique : *Guacin, lagun, guacin biyoc* (5 couplets); XXIV, chanson bachique, *Oi cer eguin othe çaut niri* (3 couplets) ; XXV, chanson bachique, *Aztezquenean yoanen guira* (3 couplets); XXVI, Lamentation d'un vieillard, *Gazte nincenean*; XXVII, La rencontre du créancier et du débiteur, *Agur, Alciroin, guiçon galanta* ; XXVIII, Le Rossignol, *Tchori erresiñoula* (7 couplets) ; XXIX, Entretien d'amour, *Urac harria higatzen* (4 couplets); XXXII, cancion del vino, *Ay niri cer eguin othe zat* (5 couplets) ; XXXIV, *eguzqui zoragarri* (2 couplets) ; XXXV, *ezta diamanteric* ; XXXVI, *ira damacho donostiaco* (8 couplets). Je ne cite que ce qui a l'air vraiment populaire.

En 1859, il parut, à la librairie Didot, un joli petit in-12, avec titre rouge et noir, fort élégamment imprimé à Bordeaux par Gounouilhou, sans nom d'auteur. Ce volume, peu commun, est intitulé *Le romancero du pays basque,* et contient 137 pages. Ceux qui auront eu la patience de lire la préface un peu alambiquée qui est en titre de ce « romancero » auront compris qu'il n'y a là qu'une suite de « pastiches », à la façon de Mac-Pherson, qu'une série de compositions écrites en pur français où l'auteur a seulement intercalé, de loin en loin, quelques couplets empruntés à diverses chansons basques originales. Ce livre, dont l'intérêt scientifique est par suite assez médiocre, est l'œuvre de M. Francisque Michel.

Le même professeur a publié de nombreux vers euscariens dans son *Pays basque* (Paris, 1857, in-8°, IV-547 p.

dont 4 pages de musique). Ce volume, fait un peu de pièces et de morceaux et auquel prétendent avoir contribué nombre de gens du pays, renferme: 1° le texte et la traduction de plus de quatre-vingts chansons basques dont beaucoup ont été communiquées par M. Archu, inspecteur primaire à La Réole (ch. XI, p. 209-434); 2° une notice sur la musique basque (ch. XII, p. 435-439); 3° des citations de Dechepare (ch. XIII, p. 440-454) et d'Oihenart (p. 455-466). Le chapitre III du même ouvrage (p. 29-42) était relatif aux « proverbes » et le chapitre IV (p. 43-92) aux « pastorales ». On trouve encore d'autres *spécimens* de la littérature basque *passim* dans tout le cours du volume. Le texte est gâté par de trop nombreuses coquilles ou par des « corrections » souvent maladroites. Les traductions d'ailleurs sont parfois très défectueuses; à la page 540, par exemple, le vers suivant :

Hoikintzat iloba da Celhabe gaztea

est traduit : « Celhabe le jeune est le neveu de *Hoïque* », tandis qu'il signifie réellement : « le jeune Celhabe est le neveu de *ceux-là.* » L'auteur de ce vers, l'abbé Hiribarren, curé de Bardos, venait en effet de nommer (*Eskaldunac*, p. 152) les principaux habitants de Bardos, MM. Haramburu, Damestoy, etc.

Dans ses *Origines des Basques de France et d'Espagne* (Paris, 1869, in-12, vj-294 pages), M. D.-J. Garat cite deux couplets basques (p. 139 et 257) : le premier n'est autre que le refrain du soi-disant *Chant des Cantabres*. M. Garat traduit également en prose (p. 150-153) le prétendu *Chant d'Altabiscar*. Il donne enfin (p. 27-28), une

imitation en vers d'une chanson basque dont je ne connais point l'original ; un de mes lecteurs le retrouvera peut-être, à l'aide des deux premières strophes que voici :

J'aborde enfin, par un bon vent,
Mademoiselle.
— Vous devez être bien content,
Répondit-elle;
Il en pouvait être autrement.

Je vous apporte un colibri,
Mademoiselle.
— Merci du bel oiseau, merci,
Répondit-elle;
Je n'accepte rien qu'un mari.

M. Garat prétend que cette traduction en vers (?) conserve à la chanson sa forme originale mieux que la prose ne le ferait.

M. Fabre, dans ses *Lettres labourdines* (*Bayonne*, 1869, in-12 de (vij)-238 p.) donne trois chansons originales : (Pages 7-8) *Lurraren pean* (4 couplets) ; (pages 126-130) *Lo, lo, nere maïtea*, de M. le Dr Larralde (premier prix du concours d'Urrugne de 1859 (7 strophes) ; (pages 159-161) *Amodio traidorea*.

Je passe aux journaux et revues.

Dans l'*Album pyrénéen*, revue béarnaise, on trouve (janvier 1841, p. 1-11 ; mars 1841, p. 89-102 ; mai 1841, p. 207-215 ; 1841, p. 334-345, quatre articles signés d'abord J. D., puis Duvoisin), sur *les Basques et leur poésie*, la *poésie dramatique*, les *comédies des Basques*, et le *Jeu de Paume*, où sont citées des chansons basques.

Dans son journal l'*Ariel*, qui paraissait à Bayonne, Chaho a publié diverses poésies ou chansons basques (numéros

des 6 octob. 1844, 5 janv., 9 et 16 févr., 2, 9 et 16 mars, 27 avril, 4 mai, 14 août, 14 et 28 sept. 1845).

Il faut voir encore l'*Avenir des Pyrénées et des Landes* (numéros des 19 sept., 13 octob. 1874, 21 sept. 1875, 29 févr. 1876, 23 juin, 4 octobre 1877, 19 juillet, 11 et 15 août 1881, 22 juillet 1882) ; le *Bulletin de Paris*, numéro de juin 1852; et *Le Cabinet de Lecture* (*Voleur et Cercles réunis*), 25 mars 1846, p. 268, poésie populaire basque, par M. G. B. (Gustave Brunet). Cet article, indiqué comme extrait d'un *Voyage* inédit *dans les Pyrénées*, donne la traduction de trois chansons basques, la première de trois couplets avec le texte (*Arguia dela, Othea lili, Partitu nintzen*); de la seconde et la troisième, M. Brunet ne donne que les premiers mots basques : ce sont les deux chansons précédemment citées par M. Boucher de Crèvecœur.

Le *Courrier de Bayonne* a donné des poésies basques dans ses numéros des 28 avril, 1er mai, 8 sept. 1853, 27 avril 1864, 31 août 1866, 12 et 30 août 1867, 3 et 26 sept., 1 et 6 octob. 1869, 13 mars 1870, 0 sept. 1872, 17 juillet 1873, 13 sept. 1876, 17 décemb. 1879.

L'*Euskalerria,* revista bascongada, dirigée par José Manterola (San Sebastian, 1880-1883, in-8o) a publié beaucoup de chansons et de poésies basques.

La France littéraire (tome XIX, 1835, p. 238-241) publiait un article sur « les Basques et Zumalacarréguy », par A. Chaho; il y cite, p. 319, *Tchorittoua, nourat houa* (3 couplets), et p. 320, *Hourandian umen bada.*

On peut consulter encore le *Gentleman's magazine*, oct. 1858 (F. Michel, Basque popular poetry : *zeluko izarren bidia*); l'*Irurac-bat,* 18 octobre 1878; l'*Ilustracion*

española-américana, mai 1881 (ode à Calderon, à l'occasion du Centenaire, par Philippe Arese y Beitia); *Le Journal de Saint-Jean-de-Luz*, 13 août, 10 et 17 sept. (prov.), 1er, 8 et 15 oct., 10 et 24 déc. 1882, 21 janv., 4 mars, 18 fév., 18 mars, 1er et 15 avril 1883; *Le Libéral Bayonnais*, 27 mars 1869 et 7 oct. 1871; *Le Messager de Bayonne* (12, 17, 19, 21, 24, 28, 31 mai, 16 juin, 2, 14, 19, 30 juillet, 1er, 10, 13, 15 sept., 6 oct., 6 déc. 1853, 25 fév., 6 mars et 13 avril, 11 mai, 6 et 27 juin, 12 sept., 30 déc. 1854, 10 fév., 13 mars, 10, 19 et 26 avril, 11 août, 23 oct., 3 et 29 nov., 6 et 11 déc. 1855, 1er et 27 mars, 17 et 19 avril, 31 mai, 12 juillet, 16 août, 4 et 18 sept., 15 nov., 30 déc. 1856, 27 janv., 9 et 30 mai, 1er et 22 sept., 17 nov. 1857, 13 oct. 1859; *La Paz*, 13 avril 1877; enfin, *Le Phare des Pyrénées*, qui contenait trois poésies basques — composées, tant en France qu'en Espagne, à l'occasion du voyage dans le pays basque de la reine Isabelle, du duc et de la duchesse de Nemours, — dans ses numéros des 13 et 20 août, 7 et 17 septembre 1845.

La *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes* (Paris, 1883, in-8°) a publié dans son premier numéro (janvier 1883) à la page 7, les deux strophes suivantes, originales et auparavant inédites :

JAON BARUA.

Jaon Baruak aspaldin
Chedera bat hedatū zin :
Chori eijer bat hatzaman dizū
Paubeko seroren komentin ;
Orai hareki lotzen dūzū,
Aspaldiam desir beitzin.

Chedera baliz halako
Merkhatietan saltzeko!
Aitoren semiak juan litazke
Erostera hentako,
Komentietan ezarteko
Seroren atzamaiteko.

(J. Sallaberry Mauletarrak bildurik
Ziberuan eta igorririk.)

« Monsieur le baron, il y a longtemps, — avait tendu un filet ; — il a pris un joli oiseau, — dans le couvent des sœurs de Pau ; — maintenant, il se tient avec lui, — car il en avait le désir il y a longtemps.

« S'il y avait des filets de ce genre — à vendre aux marchés, — les fils des bons pères pourraient aller — en acheter — pour les jeter dans les couvents, — prendre les sœurs ».

(Recueilli en Soule et publié par J. Sallaberry, de Mauléon).

J'ai corrigé deux fautes typographiques.

Je n'aurai garde d'oublier *La Revue d'Aquitaine*, qui contient, dans son tome XII (Condom, 1867-1868, in-8°, p. 451-452) un article de M. Fr. Michel, intitulé : *Une aventure sans nom*. Le savant professeur y raconte qu'il aurait entendu chanter en Écosse une chanson basque par une dame âgée, née à l'Ile-de-France, et dont la mère aurait été originaire des Aldudes. Il donne les deux premiers couplets de cette chanson :

Euskal bada uratskal eyhera;
Ziberoco lurretan pare gabe dena:
Bestiac oro harek dutu berac partzen,
Ezta han behinere jentia athertzen
Zoaste beraz zoin lehen, gizon, emaztiak,
Tik tak, tik tak,
Ziekin ireatzie guziek zorroak.

Han beharrek, arrotzek, honk jin ukhaïten
Takailla hedaturik bethi atzemaïten;
Hauco asketan bethi ere irine franko,
Baï eta hautzac ere sukhaltian bere.
Zoaste beraz, zoin lehen, giron, emaztiak,
Tik tak, tik tak,
Ziekin ireatzie guziek zorroak.

Ce n'est certainement pas là une chanson populaire, mais j'ignore qui a pu l'écrire; en tout cas, le copiste a tellement altéré le texte qu'il n'est pas toujours compréhensible. Jamais un Basque ne représentera par *tic tac!* le bruit d'un moulin. La chanson entière est donnée dans le même volume (p. 380-383), en français, sans signature, sous le titre de *Mariana l'orpheline.* Les deux couplets basques ont été évidemment faits après coup, pour les besoins de la cause. Du reste, l'article est accompagné de cette note, signée J. Noulens: « En consultant nos souvenirs et notre sens critique, nous nous trouvons irrésistiblement entraîné à conclure que *Mariana l'orpheline,* aussi bien qu'*Une aventure sans nom*, ont pour auteur le gracieux écrivain auquel on doit le *Romancero du pays basque* et un recueil magnifique de notions positives sur cette contrée dont on l'a proclamé le Christophe Colomb. Amant non moins enthousiaste de celle d'Ossian, il aura voulu, après avoir imité Mac-Pherson, passer dans la patrie de ce mystificateur littéraire et ajouter un chapitre à ce beau livre : *les Écossais en France et les Français en Écosse* ».

Les six volumes in-folio qui portent, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, le titre de *Poésies populaires de la France* (Fonds français, nouvelles acqui-

sitions, nos 3338 à 3343 (1), contiennent un certain nombre de spécimens de la littérature populaire basque.

Ces spécimens ont été communiqués par trois personnes.

Une chanson relative au comte d'Estaing, publiée depuis par M. Fr. Michel dans son *Pays Basque* (p. 249-252), avec quelques variantes orthographiques, a été reçue par la commission spéciale le 14 janvier 1856. Elle occupe les p. 292 à 297 du second volume, sous ce titre : *D'Estaing yaun contearen laudorioac*, et est présentée comme une « chanson basque chantée dans les villages qui bordent l'Océan depuis Bayonne jusqu'à Béhobie, et à l'embouchure de la Bidassoa ». Elle est accompagnée d'une traduction « interlinéaire » et d'une traduction « libre ». Elle comprend quinze couplets. Elle vient du département de la Creuse.

Un grand nombre de pièces ont été communiquées par M. Archu, inspecteur primaire à La Réole. M. Archu, qui a d'ailleurs envoyé plusieurs documents gascons, était Basque et s'était beaucoup occupé des choses de son pays. Tout ce qui vient de lui est certainement original et authentique.

C'est d'abord (t. IV, p. 90; reçu le 13 novembre 1854) deux chants de quête réunis sous la rubrique « vieux usages de la vicomté de Soule ». J'ai publié ces deux pièces dans mon recueil *le Folk-lore du pays basque* (Paris, Maisonneuve et Cie, 1883; collection des *Littératures po-*

(1) On sait que la collection a été formée d'après les instructions et sur le contrôle d'un *Comité* officiel de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

pulaires, t. XV, p. 231-232). M. Archu avait joint à son envoi les airs notés ; ils sont encore inédits.

On doit aussi à M. Archu onze morceaux réunis dans le tome V de la collection de la Bibliothèque Nationale. Ces morceaux paraissent avoir été adressés par lui en un seul paquet (reçu le 11 avril 1853) et comprenant : 1° p. 37, une chanson en six couplets commençant par *Sed libera nos a malo* (publiée par M. Fr. Michel, *Pays basque*, p. 429) ; 2° p. 38, une chanson en huit couplets, celle de Perkin, *Norat goaiten zira, adisquidia* (également publiée par M. Fr. Michel, p. 397-399) ; 3° p. 39, deux chansons sur l'ivrognerie, *Hogoi bersu berriac* (premier couplet dans Fr. Michel, p. 426), *Biba bassanabarra, konkor Lapurdi*, en cinq et trois couplets ; 4° p. 40, six couplets sur le maréchal Harispe (Fr. Michel, p. 422) ; 5° p. 41, douze strophes sur le *dos de Mayo* (la première a été publiée par M. Fr. Michel, p. 421 de son *Pays;* j'ai donné une traduction de la pièce entière dans mon recueil cité plus haut, p. 188-191) ; 6° p. 42-43, un récit historique rhythmé (1) ; 7° p. 44-45, une chanson en douze couplets sur le vin (publiée par Fr. Michel, p. 356-359), *Noe leghe zaharreko ;* 8° p. 46, une chanson en dix couplets, *Urzo luma gris gachua ;* 9° p. 47, deux chansons, l'une, en trois couplets, relative à l'entrée des Français en Espagne (1794), *armadetan phestac handi*, l'autre, en six, relative à l'entrée des Anglais en France (1811), *guizon hoic norc dira gorriz beztituric.*

Les autres documents basques de la collection nationale viennent de M. Eugène Garay de Monglave (Voy. ci-après).

(1) Je le publie ci-après.

§ III. — MUSIQUE.

Toutes les publications relatives à la musique basque se classent en chansons et romances, danses, arrangements d'airs originaux et morceaux inspirés par le pays, souvenirs, réminiscences, etc.

CHANSONS ET ROMANCES. — Nous devons indiquer tout d'abord les mélodies accompagnées des paroles basques originales.

Il convient de citer avant tout les recueils spéciaux ; ce sont :

Coleccion de aires vascongados para canto y piano, par SANTESTEBAN. *San Sebastian,* s. d. (1864 et suiv.?) — En 1878, il avait paru 65 numéros dont chacun a 2 pages ; à beaucoup s'ajoute de plus une feuille intercalaire contenant le texte des paroles. — Plus tard, fut distribué le n° 55 *bis, Erreguiña maitea* qui, composé en l'honneur de la reine Isabelle, ne put être mis en vente pour cause de politique à l'époque où il fut imprimé (1868), — En 1883, ont paru les nos 66 et 67 (1).

Souvenirs des Pyrénées. — Douze airs basques choisis et notés par Mme de la VILLÉHÉLIO (s. l. n. d., *1869). Avec accompagnement de piano. — (ij)-26 p. gr. in-8°.

Chants populaires du pays basque, paroles et musique originales, recueillies et publiées avec traduction française par J.-D.-J. Sallaberry (de Mauléon), avocat. *Bayonne,* 1870, 1 gr. in-8° de (xj)-415 p. — Contient cinquante

(1) Il a été rendu compte de cette collection par M. Bourgand-Ducoudray dans *Mélusine* (col. 560).

chansons (la plupart souletines et bas-navarraises), dont une à trois voix (voy. ci-après p. 401) et quinze avec accompagnement de piano.

Cancionero vasco, poesias en lengua euskara, reunidas en coleccion, ordenadas en séries, etc., par José Manterola. *S.-Sébastien*, 1877-1880, 3 in-8. — I. 1877. xv-91-iv-(iij)-vii-88-(viij)-(iij)-x-89-(ij)-(iij)-xiii-92-(iv)-xi-(v) p.; — II. 1878. vii-iii-(vj)-vii-86-v-xiii-89-(iii)-vii-104-(jx)-8 p.; — III. xxiii-467 p. — Tome Ier. 1877-1878. 1re série, 3 p. (3 chansons); 2e série, 7 p. (2 chansons); 3e série, 2 p. (2 chansons). — Tome II, 2e série, mai 1878, 3 p. (3 chansons). — Tome III, 1880, 9 p. (2 chansons). Tous ces appendices sont autographiés.

Euskalerria, Revista bascongada; fundador y director, José Manterola. *Saint-Sébastien*. — 1re année, tome I, p. 61-64; 253-256; — 2e année, tome III, p. 277-283; — 3e année, tome V, p. 179-184; tome VI, p. 42, 116-117, 172; tome VII, p. 2-5, 6, 165-170, 456-457; — 4e année, tome VIII, p. 52-53, 188-189, 284-285, 412-413, 444-445, 530-540, 565-574; tome IX, p. 52-53, 81-83, 245-256, 280-281, 316. (Autographié.)

Des chansons populaires basques se trouvent dans les recueils suivants :

Don Lázaro Nuñez-Robres. — *La Música del pueblo*, coleccion de cantos españoles recogidos, ordenados y arreglados para piano. *Madrid*, N. Toledo, s. d. — 88 p. petit format. — Page 36, Zorcico : *begui belz eder oyec norenzat dituzu?* — p. 68, El arin arin (piano seul); — p. 69, canto vascongado, *Aspeitico nescachac;* — p. 78, canto guipuzcoano *Iru damacho*.

José Inzenga. *Ecos de España*, coleccion de cantos y

bailes populares. *Barcelona,* A. Vidal y Roger, s. d. — (iij)-120 p., format moyen. — Tome Ier (le seul qui ait paru). — P. 91, Cancion popular (Guipuzcoa), *Charmagarria zera ederqui dantzatzen;* — p. 93, Ondarrabia chiquia, cancion historica (Guipuzcoa, *Felipe bostgarrena*); — p. 95, Cancion guipuzcoana y baztanesa (Guipuzcoa, *Historia bat icusi det nic*); — p. 96, Ondarrabia aundia, cancion historica (Guipuzcoa, *Ondarrabian daudedantzari bi ederrac*).

Cinquante chants pyrénéens, recueillis, chantés et publiés par Pascal Lamazou. *Paris* et *Pau,* s. d. (1869) — grand format, (vj)-101 p.; portrait de Lamazou. — P. 74 à 97, neuf airs basques dont trois sont répétés.

Cinquante chants pyrénéens, recueillis, chantés et publiés par Pascal Lamazou. *Paris, Pau* et *Bayonne,* 1874 (deuxième édition), — grand format, (viij)-101 p.; frontispice : dessin de G. Doré. — Pages 70 à 97, onze airs basques (chant et accompagnement de piano) dont trois sont répétés.

On trouve, ensuite, de la musique basque dans un ouvrage devenu également très rare, conservé sous la cote 558. e. 26 au Musée Britannique (Département de la Musique). Cet ouvrage est intitulé :

« *Sketches of Scenery in the basque provinces of Spain,* with a selection of national music, arranged for pianoforte and guitar : illustrated by notes and reminiscences connected with the war in Biscay and Castilla. = By Henry Wilkinson, member of the royal college of surgeons, and late staff-surgeon in the british legion. — *London,* published by Ackermann & Co, 96, Strand — 1838. » C'est un petit in-fol. de vij-48 p. de texte, 32 p. de mu-

sique et 12 pl. — Il n'y a à signaler que : p. 82, un *zorcico* avec paroles basques, *Amoriua bay da aranzazorotza* (*sic*) et accompagnement de piano ; p. 12, *zorcico, basque air*, accompagnement de piano et de guitare, paroles anglaises de J.-A. Wade (When the moon is gently stealing) ; p. 18, *zorcico, basque air*, accompagnement de piano et de guitare, paroles anglaises sans nom d'auteur (Oh ! sue not thou for fortunes dower) ; p. 22, *zorcico*, accompagnement de piano et de guitare, paroles anglaises de G.-W. Brameld (Dear maid, arise ! the sun is bright) ; p. 31, *zorcico, basque air*, pour flûte, piano et guitare.

Dans son *Pays Basque* (Paris, 1857, in-8°), M. Francisque Michel a inséré 4 pages de musique lithographiée, comprenant : 1° *Saut basque*, 1 p. ; 2° *Pordon dantza*, 1 p. 1/2 ; 3° *Cuarrentaco erreguela*, 1 p. ; et 4° *Choria caiolan*, 1/2 p. Les 2e et 3e de ces morceaux sont empruntés à la publication d'Iztueta (Voy. ci-après p. 402).

Dans *Mélusine*, recueil de mythologie. etc., publié par H. Gaidoz et E. Rolland (Paris, 1878, in-4°), est, aux col. 363-365, une berceuse basque avec musique.

J'ai publié trois chansons avec leur musique, dans mes *Basques* (p. 127 à 135).

Dans le livre de M. Paul Perret, *Les Pyrénées françaises*, Paris, 187.-1882, tome II (Pays basque et Basse-Navarre), on trouve, p. 478-480 et p. 484, deux romances basques, d'ailleurs bien connues, empruntées, la première à Lamazou, la seconde à Sallaberry, avec des accompagnements composés par M. Octave Fouque (*Bortian artzaña eta* et *Atharratze jaureguian*).

Je ne connais, publiées isolément, que les chansons suivantes :

Icenic gozuena (impr. Baroja a S.-Sebastien), sept couplets et chœur; sur la première page; au verso est la musique, avec accompagnement de piano.

Zorcico á Bilbao, poesia de Mario HALKA, musica de Avelino AGUIRRE. *Bilbao*, lith. de Leguina, s. d. (1875?) — Le chant est en espagnol mélangé de quelques mots basques.

Ce morceau a été réimprimé à Paris, avec paroles françaises et basco-espagnoles :

Le zorzico de Bilbao, danse espagnole avec chant, poésie de Mario HALKA, musique de A. AVELINO, paroles françaises de L. PALIANTI. *Paris,* Brandus. Grand format.

Hernaniri Zortzico-coro a 4 voces, letra de S. BAROJA, Musica de J.-A. SANTESTEBAN. *S.-Sebastian*, s. d. (1880?) — Sans accompagnement. — Titre et 8 pages. — Format moyen.

Edicion Zozaya. Capricho vasco para canto y piano, por P. SARASATE, *Madrid,* Zozaya (s. d., 1880?) — Titre (rouge et noir) et 7 pages.

Aingeru bati, romance basque, avec accompagnement de piano, musique tirée de *Si j'étais roi!* (A. ADAM), paroles de J.-B. ELISSAMBOURE. — 3 p. grand format. — Lithographié (Bayonne, 1881).

J'ai déjà cité plus haut l'adaptation de paroles françaises au *zorzico de Bilbao.* Une autre adaptation se trouve dans la pièce ci-après :

A Madame Raphaël Félix. *Andrea*, sérénade chantée au Théâtre-Historique dans *Regina Sarpi;* paroles de DENAYROUSE et OHNET, musique de A. ARTUS. — 3 pages, moyen format. — Chant et piano. — En tête du chant, on lit : « Sérénade sur un refrain du pays basque » (l'air basque est celui de *Adios, ene maitea*).

Le premier air basque, dont la musique ait été gravée, est, si je ne me trompe, l'air si connu dans tout le Labourd, *epher zango gorri*. Le morceau est intitulé :

Souvenir des Pyrénées, air basque arrangé à trois voix *ad libitum*, avec accompagnement de piano ou harpe; paroles de M. le baron de LAMOTHE-LANGON et dédié à Madame la baronne de Montmorency, par Gustave DUGAZON. Prix : 2 francs. A *Paris*, chez Jaret et Cotelle, éditeurs, marchands de musique du roi, *Au Mont-d'Or*, rue Saint-Honoré, nº 125, près celle des Poulies, et rue de Richelieu, nº 92, au-dessus de celle Feydeau ». — Titre et deux pages grand format. — La vignette représente une montagne à gauche, et à droite une maison sur la porte de laquelle se tiennent deux femmes ; au premier plan, un jeune paysan s'éloigne étendant les bras; il tient à la main un tambour de basque.

Cette « romance », sans date, doit avoir été publiée en 1820 environ; il en existe une autre édition à une seule voix, que je possède : le titre est absolument pareil, on a seulement enlevé la treizième ligne : *arrangé à trois voix ad libitum*.

L'arrangement à trois voix (sans accompagnement) a été reproduit dans la *Clé du Caveau* (1), 4e édition. Paris, s. d. (1848, nº 2021) ; on y trouve, p. 235, le texte du premier couplet. Les éditions originales en ont trois qu'il peut être intéressant de donner ici ; on voit que le rythme et les paroles conviennent aussi peu que possible à l'air et au pays :

(1) A laquelle M. Sallaberry l'a empruntée.

Il faut donc fuir ma patrie
Et m'exiler de ces lieux;
Rosa, ma tant douce amie,
Reçois mes derniers adieux.
Ah! tous les biens de la terre
Ne sont plus rien pour moi,
Puisqu'il faut quitter ma mère
Et vivre loin de toi. (*bis.*)

Adieu, fertiles montagnes
Où mon œil s'ouvrit au jour,
Vergers, riantes campagnes,
Prés où serpente l'Adour;
Vous, témoin de tant de larmes,
Et de tant de plaisirs;
Adieu, bosquets pleins de charmes;
Adieu, doux souvenirs. (*bis.*)

Le jour fuit; l'aube prochaine
Ici ne doit plus me voir;
Je n'aperçois que le chêne
Où Rosa venait s'asseoir.
O nuit dont le voile efface
De si tendres objets,
Emporte au moins la trace
De mes cruels regrets. (*bis.*)

Danses. — En 1824, Iztueta publia à Saint-Sébastien l'ouvrage suivant sur les danses du Guipuzcoa :

Guipuzcoaco dantza goyoangarrien condaira edo historia beren soñu zar, eta itz neurtu edo versoaquin. Baitaberac ongui dantzatzeco iracaste edo instruccioac ere..... Beraren eguillea D. Juan Ignacio de Iztueta... *Donostian*, I. R. Baroja, 1824, 1 in-8°, (xvij)-vi-185-(i) p. — Vendu : Klaproth, 19 fr.; Pressac, 3 fr.; Fr. Michel, 8 fr.; La Ferté Senectère, 8 fr.; Burgaud des Marêts, 16 fr.; en librairie de 20 à 35 fr.

Le même auteur publia, deux années après, la musique des airs de ces danses, sous ce titre :

Euscaldun anciña anciñaco | *ta are lendabicico etorquien* | *dantza on iritzi pozcarri gaitzic gabecoen* | *soñu gogoangarriac* | beren itz neurtu edo | versoaquin | *Donostiaco* | Ignacio Ramon Barojaren | Moldizteguian 1826 garren urtean eguiña. — Pet. in-fol. de 1 page (titre gravé), 1 page (dédicace imprimée), 2 pages (introduction) et 35 pages de musique gravée. — Vendu : Quaritch, 1872 et 1883, 50 francs. — Ce volume est devenu très-rare ; la censure espagnole en avait interdit la publication.

Je crois devoir indiquer ici une sorte d'opéra populaire : *Iriyarena* (la infantil del Gimnasio), cuadro de costumbres yruchulas, original de Omar-Celin-Oasor (Marcelino Soroa), représenté au théâtre de Saint-Sébastien les 12 et 19 mai 1878 ; *Saint-Sébastien*, impr. Osès, 1878, 16 pages de texte (espagnol mélangé de basque) et 10 pages de musique lithographiée ; les auteurs des diverses parties de musique sont MM. Candido Soraluce, Azpiazu, V. Ciboure, J.-J. Santesteban et Marcelino Soroa.

Vers 1880, on a entrepris la réédition du recueil d'Iztueta, sous ce titre :

Bailes tradicionales vascongados para piano solo. *San Sebastian*, SANTESTEBAN ; format moyen. — Deux séries de 6 et 8 pages, comprenant 13 numéros.

En 1840, parut à Pau le premier volume de l'*Album Pyrénéen*, in-8°. On y trouve, à la page 466 :

Un saut basque, arrangé pour le piano, et dédié à Mme Nelly Beausse, par L. DELAHAYE.

ARRANGEMENTS, RÉDUCTIONS, etc. — *Hernaniri*. Zortzico-

coro de J.-A. SANTESTEBAN. Transcripcion para piano, *San Sebastian.* — Titre et 4 pages, grand format.

Edicion autorizada. *Adio euscalerriari*, zortzico de YPARRAGUIRRE. (*Madrid*), B. Zozaya, editor — Titre et 2 pages. — Piano seul.

Il a été fait trois quadrilles sur des mélodies basques ;

1° Aux Basques. — *Une partie de pelote*, quadrille basque pour le piano par ED. ENGELBRECHT (*Chori papo gorria, Izazen astehartean, Merchiquaren floriaren ederra, Othia lili denian*, et un *saut basque*), *Bayonne.*

2° *Les Montagnards basques*, deuxième quadrille basque pour le piano, p. E.-G. ENGELBRECHT (*Ederra cira bainun, ourso chouria erraçon, chahurrae uaü eta gathuae gnaü, issar charmagarria eta tchariona ;* la finale est un air espagnol), *Bayonne.*

3° Souvenir de Biarritz, *quadrille basque*, accepté par S. M. l'Impératrice Eugénie. Alexandre ARTUS. (2. le *Saut basque*, 3. *Adios, ene maitea*, 5. *Chapel gorria ;* les autres figures ne sont pas sur des airs originaux). *Paris*, Cartereau.

Il a été publié également une suite de valses arrangées sur des airs basques :

A Sa Majesté l'Impératrice des Français. — *Lore eskualdun ahurra, Souvenirs du pays basque*, pour piano, par Camille DEPLACE, chef de musique du 93e régiment d'infanterie de ligne. *Bayonne*, s. d., in-8°, titre et 10 pages.

Les airs basques sont ceux des romances suivantes : 1° introduction, *Agur Betiri, Lore pullit bat, Mendian zoin den eder, Adios ene maitea, Choriñua Kayolan ;* 2° valses, *Atzar gaiten, Donostiaco* (*iru damacho*), *Itchauzpeko alaba, Gazte nintzenian, Choriñua norat hua, Ikhaz-*

ketako mandoa, Charmagarria zira, Chori bapo gorria, Bortha hortan, Urtzo colomañua, Arguizari ederra, Ene emaztia gaur hilen, Landarteco Domingo, Urtzo churia, Jauzi motchac; 3° finale, *ai ! ai ! mutilla, iruten ari nuzu, mailu churiac.*

Dans les *Noels* d'Andichon (éd. de Bagnères, 1876, pet. in-18) le noël XXX, à la page 58, est indiqué comme devant être chanté « sur l'air basque *Inchauspeko alaba* ».

Les cinquante premières chansons de la collection Santesteban ont été réduites pour le piano :

Cantos populares vascongados para piano solo ; *San Sebastian*, Santesteban, format moyen. — Cinq séries (en 1881), de 7, 8, 7, 7 et 8 pages.

On trouve encore des mélodies basques dans les recueils suivants :

A S. M. la Reina doña Mercedes de Orleans y Borbon, en su regio enlace. — *Cantos populares de España*, miscelanea para piano, por el Mro Jose Inzenga, *Madrid*, Zozaya. Page 1, Canto vascongado ; page 4, Zorcico ; page 6, Cancion vasca.

A la Señorita da Mathilde Weissveiller. — *España y sus cantares*, nuevo y brillante popurri, por D. Zabalza ; *Madrid*, Eslava. — Deux éditions. — Titre et 12 pages. — Page 6, *Donostiaco* (*iru damacho*).

Les morceaux suivants paraissent n'avoir de basque que le mot « basque » dans le titre :

A Madame Ma Josefa de Agreda de Gonzales. — *Tableaux basques*, « Basken lust und leben », pensée caractéristique pour piano, par Oscar de la Cinna. *Paris*, Heugel. — Titre et 5 pages.

Chanson basque, pour le piano, par A. Croisez. *Paris*, H. Lemoine. — Titre et 4 pages.

Chaho (*Biarritz*, t. II, p. 172) parle de l'air *Donostiaco iru damatcho* « arrangé pour violon par Habeneck et joué par Alard ».

M. J.-D.-J. Sallaberry, dans ses *Chants populaires* (p. 407), signale l'étonnante ressemblance de l'air basque *Lurraren pean sar nindaiteke* et de la romance populaire de *Manon* (chants et chansons populaires de la France, *Paris*, Delloye, 1843, 2e série, n° 12). La notice, de Dumersan, dit que cette chanson a été recueillie « sous la dictée des nourrices et des cuisinières » ; il y est question du régiment de Provence. Ce régiment n'ayant été créé qu'en 1674, la chanson de *Manon* est probablement postérieure à cette date.

M. Sallaberry rappelle aussi (p. 406-407) que, suivant certaines affirmations, l'air basque *aitarik eztut* se retrouverait dans le *Titus* de Mozart, ce qu'il ne m'a pas été possible encore de vérifier.

D'autre part, beaucoup de Basques ont prétendu que Rossini leur avait pris la prière de *Moïse* ; et l'on m'a souvent fait remarquer l'analogie, frappante au début, entre la mélodie basque *Adios, ene maitea* et l'air de *Lalla Rouck* : « Ma Maîtresse a quitté la tente ».

§ IV. — FORMULETTES.

En dehors de celles que j'ai données dans mon *Folklore* et dans ma brochure les *Basques* (p. 136-137), il n'en a été publié, à ma connaissance que deux, par M. Léon Bureau dans *Mélusine*, col. 293.

§ V. — DEVINETTES.

Il n'a été publié de devinettes, outre celles que j'ai données dans les deux livres indiqués ci-dessus, que par M. Cerquand, dans le *Bulletin* de la Société de Pau (t. V, 1876, p. à , cinquante-quatre) et par M. Alvarez y Machado (Demofilo, *Adivinanzas*, Séville, 1880, p. 372 à 375, treize).

§ VI. — PROVERBES ET DICTONS.

L'ouvrage fondamental est le recueil d'Oihenart (*Proverbes, Atsotizac eta refravac*, Paris, 1657, pet. in-4°) qui comprend 537 proverbes (p. 1 à 46 et traduction française p. 47 à 80), avec son supplément sans date qui en comprend 169 (nos 538 à 706, p. 1 à 8 et 1 à 2, traduction française p. 1 à 13). Du recueil de 1657, on connaît deux exemplaires conservés l'un à la Bibliothèque Nationale, l'autre à la Bibliothèque municipale de Bayonne; du supplément, il n'existe qu'un exemplaire, à la Bibliothèque Nationale, où on l'a intercalé dans la première collection d'Oihenart. Le volume de 1657 a été réimprimé à Bordeaux en 1847 par les soins de M. Fr. Michel (in-8° de LXXVI-(vij)-310 p.), avec de malheureuses « corrections ». Le supplément a été réédité, en 1859, par M. G. Brunet (article, tiré à part, des *Actes de l'Académie* de Bordeaux, in-8° de 28 p.)

Si l'on en croit certaines indications d'un bibliographe, les mss. G 139 p. 266, et Cc p. 79 de la Bibliothèque Na-

tionale de Madrid, contiendraient des proverbes basques. Il s'agit probablement du recueil formé à la fin du seizième siècle et qui, suivant le docteur Mahn, aurait eu pour titre *Refranes en bascuence*, par Esteban de Garibay y Çumalloa. Il comprend 63 proverbes publiés par Mahn (*Denkmœler*, p. 56-57) mais déjà édités en 1854, dans le *Memorial historico español* (t. VII, p. 627-660) avec des observations d'un certain Aizquibel qui valent aussi peu que les remarques et les corrections des collaborateurs de MM. Fr. Michel et Brunet. M. Fr. Michel avait donné les proverbes de Garibay, à la suite de sa réimpression d'Oihenart (p. 255 à 256), mais d'après une autre copie que MM. Mahn et Aizquibel. Le docteur Mahn, de son côté, a réédité, en 1857, le texte de 541 proverbes d'Oihenart (*Denkmœler*, p. 57-67) : les quatre derniers sont empruntés à la *Notitia utriusque Vasconiæ* (1re édit., 1638, et 2e édit., 1656, p. 54-55).

On trouve encore 86 anciens proverbes dans Isasti (*Compendio historial de Guipuzcoa*, ms. de 1621 imprimé en 1850, à S.-Sébastien, gr. in-8o, p. 171-175); mais il ne faut pas s'attendre à en rencontrer d'authentiques dans l'*Interprect* de Voltoire (Lyon, commencement du XVIIe siècle, oblong), sorte de Guide de la conversation où l'auteur a intercalé des sentences et des proverbes français qu'il a traduits, et assez mal, en basque. M. Gustave Brunet a pourtant réimprimé ces prétendus proverbes basques en 1847 et en 1873.

Les *Guides* ou *Manuels* modernes de l'espèce en contiennent quelques-uns (d'Artayet, *Manuel*, 1861, in-18, p. 275 à 283, 124 proverbes; 2e édit., 1876, p. 429-437; Fabre, *Guide*, 1863, in-18, p. 354-357). On en

trouve aussi dans les *Almanachs* du pays : *Egunaria edo Almanaca*, Bayonne, Lasserre, in-12, année 1876, p. 11; — *Almanaca berria edo egunaria*, Bayonne, Lespés, in-12, 1879, p. 17; 1880, p. 35; 1881, p. 31; 1882, p. 37; — *Almanaque bilingüe*, S.-Sébastien, in-8° carré, 1879, p. 2; — *Calendario vasco-navarro*, Bilbao, in-18, 1882, p. 157.

Chaho, qui a publié de nombreux proverbes basques dans *Biarritz*, t. I, p. 32-67, en avait cité un en note, à la p. 70 de son *Voyage en Navarre;* Leroux de Lincy en a emprunté quelques-uns à Oihenart; M. Fr. Michel en a donné un grand nombre dans son *Pays basque* (p. 29-42), où il est parlé (p. 30) d'un ouvrage de M. Ernest de Garay : *sentences et maximes basques* « Volume publié en 1852 en Belgique, après avoir paru par fragments, à Paris, dans le *Journal des Artistes*, et en Hollande, dans le *Journal de Maestricht* ». Cet Ernest de Garay ne doit être que le fameux Eugène Garay de Monglave; mais je n'ai pu retrouver la brochure en question.

M. J.-B. Dasconaguerre a donné aussi une liste de proverbes, à la suite de l'édition basque de ses *Échos du pas de Roland* (*Athekagaitzeko oihartzunak*, Bayonne, 1869, in-12.

Pour terminer, je citerai un article d'un journal de Pau, le *Mémorial des Pyrénées* (4 fév. 1844, proverbes populaires du midi de la France, Oihenart, Voltoire).

§ VII. — PASTORALES.

On trouvera beaucoup de détails sur les pastorales basques et l'analyse de plusieurs d'entre elles dans le *Voyage*

en Navarre (1re édit., p. 337-339; 2e édit., p. 333-335 (1), et dans *Biarritz* (t. II, p. 124-154) de Chaho; dans le *Pays basque* de M. Fr. Michel (p. 43-92); dans les *Basques legends* de M. Webster (2e édition, appendix, p. 235-246; enfin, dans divers périodiques : l'*Album Pyrénéen* (Pau, 1841, p. 90-102 et 207-215, articles de M. J. Duvoisin); peut-être le *Mémorial des Pyrénées* (8 sept. 1840), article intitulé : « Un ballet cantabre »; l'*Observateur des Pyrénées* (nos des 11, 13, 15, 22, 27 et 29 octobre 1843, articles de M. J. Badé); le *Macmillan's Magazine* (janv. 1865, p. 238 à 252), et l'*Academy* (3 mai 1879), qui contenaient des articles de M. Webster.

Dans l'*Athenæum français* du 9 décembre 1854 (p. 1133-1134) et du 27 janvier 1855 (p. 86-88), on peut lire deux lettres de M. Francisque Michel à M. Prosper Mérimée, relativement aux *Représentations dramatiques dans le pays basque :* la première de ces lettres a été reproduite dans le *Messager de Bayonne* du 14 décembre 1854; M. Fr. Michel en a réimprimé la plus grande partie avec quelques changements de peu d'importance, dans son *Pays basque.* M. Webster a donné, en 1880, un remarquable article au *Bulletin de la Société des Sciences et Arts* de Bayonne (1878-1879, p. 69-88).

J'ai consacré aux pastorales, dans la *République française* (n° du 21 février 1879), un feuilleton scientifique reproduit, avec d'importantes additions, dans un volume publié en 1880 (*Mélanges de linguistique et d'anthropologie*,

(1) Chaho qualifie les pastorales de drames informes; il cite (mais quelle confiance peut-on avoir en lui ?) celles d'Aïtor (?), de Charlemagne, de Roland, de Soliman, d'Almanzor, de Godefroy et de Napoléon.

par A. Hovelacque, Émile Picot et Julien Vinson. Paris, E. Leroux, in-12, p. 99-127). J'ai publié, depuis, dans la *Revue de l'Histoire des religions*, trois articles auxquels on a donné le titre général de : *Éléments mythologiques dans les pastorales basques* (t. I, 1880, p. 139-145 ; 374-379, et t. III, 1881, p. 231-239).

Je n'ai garde d'oublier un court article du *Graphic* de Londres (n° du 29 novembre 1879, p. 531, col. 1-2), avec un dessin assez inexact (p. 529), d'après des renseignements et des croquis communiqués par M. Webster (1). Le dessin du *Graphic* a été reproduit, le 10 janvier 1880, par l'*Univers illustré* de Paris (p. 29), avec un texte abrégé de celui du journal anglais et signé R. Rayon (p. 26). Mais je ne trouve rien à retenir dans un article du *Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne* (1871, p. 105-119) : M. A. Challe y rend compte d'une représentation à laquelle il a assisté à Cambo, et qui n'a rien de commun avec les pastorales.

Il me resterait à donner quelques indications sur les prétendus *Chants historiques* des Basques ; ce sera l'objet d'un prochain article.

JULIEN VINSON.

(*A suivre.*)

(1) Suivant la déplorable et trop générale habitude des dessinateurs de journaux, on a arrangé et gâté les croquis originaux. On a mis les chevaux sur la scène même, on a coiffé les spectateurs de grands chapeaux espagnols, etc.

NÉCROLOGIE (1)

Le 26 janvier 1883 mourait à Nancy, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, M. le baron P. Guerrier de Dumast, ancien intendant militaire, correspondant de l'Institut. M. de Dumast était le type le plus parfait de cette société brillante et distinguée de la Restauration, où l'indépendance d'esprit, la droiture du cœur, le libéralisme des idées, s'alliaient à une instruction profonde en même temps qu'à un mysticisme large et généreux.

Né à Nancy, le 26 février 1796, M. de Dumast a rendu de grands services à la France d'abord, à la Lorraine ensuite, à la science enfin. Il laisse une somme considérable d'écrits qui témoignent de son infatigable activité. On citerait peu de questions importantes qu'il n'ait traitées, peu de progrès pour lesquels il n'ait combattu : il a notamment, l'un des premiers, essayé de vulgariser l'usage de la viande de cheval dans l'alimentation.

Mais je ne dois et ne puis le considérer ici qu'au point de vue scientifique. Là encore, son œuvre est énorme. Il fut l'un des fondateurs de la Société Asiatique ; il a, le premier, démontré la nécessité de faire au sanscrit une grande part dans l'enseignement classique. Il a publié de nombreux travaux de linguistique, un peu superficiels parfois, défaut inévitable pour les écrivains encyclopédistes (c'est le mot propre). Il s'est occupé de bonne heure de la réforme — encore nécessaire aujourd'hui — de tout notre enseigne-

(1) Extrait du discours, prononcé le 20 novembre 1883, pour la réouverture des cours de 1883-1884, par M. Julien Vinson, chargé du cours d'hindoustani et de langue tamoule à l'École des langues orientales vivantes.

ment supérieur. Je n'en finirais pas si je voulais tout énumérer; mais un devoir de reconnaissance m'oblige à rappeler qu'il fut l'un de ceux dont les efforts persévérants ont amené la création de ce cours.

Par ce temps d'égoïsme à outrance et de banalité mentale, M. de Dumast avait deux qualités précieuses : la foi et le dévouement. Je ne parle pas de la foi religieuse, qui m'importe peu; j'entends, par ce mot, la conviction de l'excellence de certaines idées et et le sentiment absolu de leurs succès dans l'avenir. Quant au dévouement, M. de Dumast en a donné mille preuves : dès son arrivée à Paris, il se fit initier dans une loge maçonnique dont il devint bientôt l'orateur; la maçonnerie n'était pas encore dégagée des hypothèses métaphysiques, mais ses prétentions historiques ne pouvaient qu'augmenter son influence sociale et politique. Plus tard, M. de Dumast a pris maintes fois en mains, avec une vaillance jamais lasse, la cause des petits, des pauvres, des déshérités.

Que dire de l'homme privé? Aimable, tolérant, serviable, encourageant autant qu'on peut l'être; causeur charmant, fin, spirituel et jamais en défaut; personne ne le quittait sans se sentir meilleur, sans se trouver encouragé, sans emporter au moins le souvenir d'une sympathie véritable.

De tels hommes sont trop rares, pour qu'on les laisse partir sans leur adresser un salut d'estime et de regret; mais rien ne consolera ceux qui ont eu la bonne fortune de prendre place à leur foyer et pour qui toute leur vie sera toujours un exemple vénéré.

Un autre mort, que je dois saluer aussi, est au contraire un jeune homme de vingt-huit ans. Après le vieillard accablé de mérites, l'enfant aux promesses irréalisées. Joseph-André Gatteyrias, qui est mort le 28 mai dernier, dans des conditions particulièrement lamentables, fut un de mes premiers, de mes plus fidèles, de mes plus chers auditeurs. Il a succombé par sa faute, diront quelques personnes; je ne puis, quant à moi, lui reprocher un excès de fierté qui était la preuve d'un grand caractère. Quoi qu'il en soit, la perte est sérieuse. Gatteyrias avait une aptitude remarquable pour la linguistique : élève de l'éminent Dulaurier, et le seul qui ait obtenu le diplôme de l'École des langues orientales pour la langue arménienne, il a donné, en 1880, au *Journal Asiatique*, une excellente

traduction de l'*Elégie de Vartan* sur « les malheurs de l'Arménien) ; en 1882, il fit paraître, à la librairie Cerf, un très intéressant et très complet volume : *L'Arménie et les Arméniens*. Mais il avait vite compris que la connaissance la plus approfondie d'une langue dont l'intérêt pratique est peu de chose en regard de son intérêt scientifique, comme c'est le cas de l'arménien, est tout à fait insuffisante ; et il porta de bonne heure ses études dans un champ d'observations plus vaste et plus fécond. Il entreprit l'analyse scientifique des dialectes géorgiens, si mal étudiés jusqu'ici, et écrivit sur la morphologie de ces curieux idiomes, dans la *Revue de linguistique*, deux articles qui ont été fort remarqués en Allemagne et en Angleterre. Il laisse en manuscrit d'autres travaux d'un intérêt plus général encore qui verront le jour bientôt, je l'espère du moins, grâce au zèle et à l'affection de quelques amis dévoués.

L'amour désintéressé de la science, la conception nette de son rôle positif dans l'ordre social, l'intuition précise de la méthode expérimentale, l'indépendance absolue en religion et en politique : telles étaient les grandes qualités de Gatteyrias, auquel mon illustre prédécesseur, M. Garcin de Tassy, qui fut pendant soixante ans l'ami de M. de Dumast, aurait appliqué ces vers de l'hymne parisien (vous savez que M. Garcin de Tassy était, comme M. de Dumast sans doute, un de ces catholiques incompris aujourd'hui, à la fois très pratiquants et très libéraux, très gallicans, un peu jansénistes peut-être, et fort opposés aux innovations romaines) :

Nil mens inane cogitat ;
In ore simplex veritas !

Julien VINSON.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME XVI.

Éd. Le Héricher. — Histoire et glossaire de deux préfixes dans le patois, le vieux français et le français..... 1, 177

Émile Trouette. — Le conte du Chat botté en patois créole de l'île de la Réunion..... 64

Julien Vinson. — Excentricités euscariennes..... 72

Éd. Ducéré. — Les noms d'étoffes et de vêtements en basque. 113

Piétrement. — Sur les mots *khalina, yama, kirana* et l'histoire du mors dans l'Inde..... 156

D. J. — Documents pour servir à l'étude des patois gascons... 163

Paul Regnaud. — Les antécédents et les équivalents phonétiques de la sifflante palatale en sanscrit..... 233

Julien Vinson. — Éléments de la Grammaire générale hindoustanie..... 250

H. de Charencey. — Recherches sur les noms de nombres cardinaux dans la famille Maya-Quiché..... 325

Dr Heinrich Winckler. — Les théories sur l'Europe préaryenne et la méthode, a propos du livre de M. Cruel : *Die Sprachen und Völker Europas vor der arischen Einwanderung*..... 340

Julien Vinson. — Bibliographie du Folk-lore basque..... 341

Nécrologie : MM. Burnell, Palmer, Danićić, Cherbonneau.... 110
— MM. Guerrier de Dumast, Gatteyrias..... 412

BIBLIOGRAPHIE.

Th. Hahn. — *Tsuni || Goam, the supreme being of the khoi-khoi.* (A. Hovelacque.) 77

P. Perret. — Le pays basque et la Basse-Navarre. (Julien Vinson.)..... 99

J. de Quennefer. — Souvenir de Pondichéry. (Julien Vinson.) 107

Nyare Bidrag til kaennedom om de svenska landsmaolen. (Julien Vinson.)..... 222

W. J. Van Eys. — *Outlines of basque grammar.* (Julien Vinson.) 223

Karl Geldner. — *Studien zum Avesta.* (C. de Harlez.)..... 226

C. de Harlez. — De l'exégèze et de la correction des textes avestiques (V. Henry.)..... 325

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

EN VENTE CHEZ MAISONNEUVE ET Cie

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE

TOME I

Rig-Véda ou *Livre des Hymnes*, traduit du sanscrit par A. LANGLOIS. *Deuxième édition*, avec un Index analytique, par Ph. Éd. FOUCAUX. 620 pages..... 20 fr.

TOME II

HYMNES SANSCRITS, PERSANS, ÉGYPTIENS, ASSYRIENS ET CHINOIS. — **Le Chi-King** ou *Livre des vers*, traduit pour la première fois en français par G. PAUTHIER. 425 pages..... 15 fr.

TOME III

Introduction à l'Histoire du Buddhisme indien, par E. BURNOUF. *Deuxième édition*. 586 pages..... 20 fr.

TOME IV

Le Koran analysé, par J. LA BEAUME. XXIII et 800 pages. 20 fr.

TOME V

Avesta, livre sacré du Zoroastrisme, traduit du texte zend, accompagné de notes explicatives et précédé d'une introduction à l'étude de l'Avesta et de la religion mazdéenne, par Ch. DE HARLEZ. *Deuxième édition*, revue et complétée. CCXLVIII et 671 pages, carte de l'Éran avestique et figures..... .... 20 fr.

LES

LITTÉRATURES POPULAIRES

DE TOUTES LES NATIONS

TRADITIONS, LÉGENDES
CONTES, CHANSONS, PROVERBES, DEVINETTES
SUPERSTITIONS

Tome I. Paul SÉBILLOT. *Littérature orale de la Haute-Bretagne.* Paris, 1881, un charmant volume petit in-8 écu de XII et 404 pages, imprimé avec grand soin sur papier des Vosges à la cuve, lettres ornées, fleurons, etc., cartonné en toile et non rogné..... 7 fr. 50

Tomes II-III. F.-M. LUZEL. *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne.* Paris, 1882, 2 vol. cart., non rognés..... 15 fr.

Tome IV. G. MASPÉRO. *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne.* Paris, 1882, 1 vol. cart., non rogné..... 7 fr. 50

Tomes V-VII. J.-F. BLADÉ. *Poésies populaires de la Gascogne.* Texte gascon et traduction française en regard, avec musique. Paris, 1881-1882, 3 vol. cart., non rognés..... 22 fr. 50

Tome VIII. Éd. LANCEREAU. *L'Hitopadésa, ou l'Instruction utile.* Recueil d'apologues et de contes traduits du sanscrit. Paris, 1882, 1 vol. cart, non rogné..... 7 fr. 50

Tomes IX-X. Paul SÉBILLOT. *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne.* Paris, 1882, 2 vol. cart., non rognés..... 15 fr.

Tome XI. J. FLEURY. *Littérature orale de la Basse-Normandie* (Contes, chansons, devinettes, etc.). Paris, 1883, 1 vol. cart., non rogné. 7 fr. 50

Tome XII. Paul SÉBILLOT. *Gargantua dans les traditions populaires.* Paris, 1883, 1 vol. cart., non rogné..... 7 fr. 50

Tome XIII. H. CARNOY. *Littérature orale de la Picardie* (Contes, chansons, devinettes, etc.). Paris, 1883, 1 vol. cart., non rogné..... 7 fr. 50

Tome XIV. E. ROLLAND. *Rimes et jeux de l'enfance.* Paris, 1883, 1 vol. cart., non rogné..... 7 fr. 50

Tome XV. Julien VINSON. *Le Folk-lore du pays basque.* Paris, 1883, 1 vol. cart., non rogné..... 7 fr. 50

Tome XVI. — Fr. ORTOLI. — *Les Contes populaires de l'île de Corse.* Paris, 1883, 1 vol. cart., non rogné..... 7 fr. 50

N. B. — Cette collection se continue.

ORLÉANS, IMP. DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.